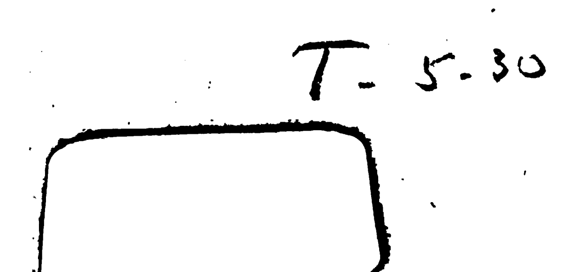


ROLLE.



LA
PRATIQUE
DE
L'EDUCATION
DES PRINCES,

CONTENANT

L'HISTOIRE DE GUILLAUME DE CROY, Surnommé LE SAGE, Seigneur de Chiévres, Gouverneur de CHARLES D'AUTRICHE qui fut Empereur Cinquiéme du Nom.

Par Monsieur VARILLAS.



A AMSTERDAM,

Chez H. WETSTEIN & H. DESBORDES.

M. DC. LXXXIV.

AU ROY.

SIRE,

Je dédiay il y a dix mois à VOTRE MAJESTÉ une Histoire Françoise, singuliere par la multitude & par l'éclat des grands évenemens : En voici une Espagnole qui pour n'être pas si surprenante, & pour s'être passée presque toute dans le Cabinet, n'en est pas moins curieuse. Il y a long-temps que je l'avois écrite : mais ce n'est pas d'aujourd'huy que les Livres ont leur fatalité, & il n'a pas tenu à moy que celuy-cy n'ait parû plûtôt. C'est l'Education, SIRE, du Heros de la Maison d'Autriche l'Empereur Charles-Quint vôtre Tris-Ayeul maternel. Les Espagnols la loüent à proportion du fruit qu'ils en tirerent : Mais ils n'oseroient nier qu'ils n'en soient redevables au Roy Loüis Douze, qui donna à Charles pour Gouverneur en la Personne de Chiévres, l'homme de l'Europe le plus capable de le bien élever. Il semble pourtant qu'ils ayent honte d'avoir reçû de la France un si rare Bienfait, puisqu'ils aiment

mieux le passer sous silence, que de l'avoüer.

Cette Education, SIRE, quoy que la plus heureuse des derniers Siecles, fut pourtant sujette à deux defauts trop grands pour être déguisez. Charles eut besoin que Chiévres luy apprît l'Art de regner, & Vôtre Majesté s'est formée d'elle-même. Charles ne trouva aucun de ses Ancêtres qui luy pût servir de modele pour la conduite de sa Vie, & ce fut par une pure necessité qu'il en chercha hors de sa Maison. L'Archiduc Philippe d'Autriche son Pere vécut si peu que l'on n'eut pas le loisir de le connoître; & ce qu'on en sçait de plus remarquable est qu'il trompa le Roy Loüis Douze dans le Traité de Blois*, aprés avoir été trompé luy-même par les Rois Ferdinand & Isabelle son Beau-pere & sa Belle-mere. La prodigalité de l'Empereur Maximilien Premier son Ayeul, l'empêcha de réüssir dans ses entreprises: & il manqua d'épouser en personne l'heritiere de Bretagne, faute d'argent pour faire le voyage. L'Empereur Frederic Troisiéme son Bisayeul fut au contraire le plus épargnant des Princes. Il aima mieux perdre les Couronnes de Hongrie & de Boheme qu'on luy offroit, que de se mettre en équipage pour en aller prendre possession; & au lieu que ses Predecesseurs s'étoient ruïnez en allant à Rome re-

* D'autres disent que ce Traité se fit à Lyon.

cevoir la Couronne Imperiale, il y gagna beaucoup en obligeant les Princes d'Italie qu'il visita tous l'un aprés l'autre, à le défrayer pendant qu'il demeuroit sur leurs Terres, & à luy faire encore des presens.

Des quatre derniers Ducs de Bourgogne dont Charles descendoit par son Ayeule paternelle, Philippe le Hardi qui n'étoit que le quatriéme fils du Roy Jean emporta la preséance sur le Duc d'Anjou qui étoit le second; & mit ainsi dans la Maison Royale une division qui coûta plus de sang à la France, qu'elle n'en avoit perdu dans toutes ses guerres contre les Etrangers. Bien loin de reconnoître les obligations qu'il avoit au Roy Charles-Cinq son frere qui luy avoit donné la Bourgogne en appennage & fait épouser l'Heritiere de Flandres, il luy enleva par une extrême ingratitude les Villes de l'Isle, de Doüay, & d'Orchies, que les Rois Tres-Chrêtiens avoient retenuës pour gages de la fidelité des Comtes de Flandres leurs Feudataires. On égorgea vingt-deux mille personnes dans Paris par les intrigues de Jean sans Peur; & il verifia de cette sorte la prédiction de l'Astrologue Turc qui avoit disposé le Sultan Bajazet Premier à luy sauver la vie, en l'assûrant qu'il feroit mourir plus de Chrêtiens en un jour, que sa Hautesse en tout son

Regne. Philippe le Bon poursuivit les desseins de Jean sans Peur contre la France, & la reduisit à des extrêmitez qu'elle n'évita que par une espece de miracle. Il eut la dureté de luy refuser durant plus de vingt ans la paix qu'elle demandoit ; & il ne l'accorda par le Traité d'Arras qu'à des conditions, qui noirciront éternellement sa memoire. Charles le Terrible fut toute sa vie ennemi du Roy Loüis Onze par la seule raison que sa Majesté avoit retiré de luy les Villes sur la riviere de Somme engagées pour de l'argent, & mena sans aucun fruit devant Paris une Armée de cent mille hommes. Il declara la guerre aux Suisses pour un Chariot chargé de peaux de mouton, & fut tué à la troisiéme Bataille qu'il perdit contre eux.

Enfin Ferdinand le Catholique Ayeul maternel de Charles fut le Prince des derniers Siecles qui signa plus de Traitez, & qui pourtant n'en executa pas un. Il se servit également du pretexte de Religion pour tromper les Mores & les Chrêtiens, & ne scandalisa pas moins les uns que les autres. Il employa quarante ans à usurper les Royaumes de Grenade, de Naples, & de Navarre dans la vûë d'agrandir son Fils unique, & Dieu permit que ce Fils mourut avant luy sans enfans. La Reine Isa-

Isabelle sa Femme eut si peu de naturel, qu'elle établit pour maxime que les Rois n'avoient point de Parens. Elle enleva la Couronne de Castille à la Fille du Roy Henri Quatre son Frere en faisant accroire qu'elle n'étoit pas legitime ; & pour rendre son parti plus fort, elle épousa à trente-deux ans Ferdinand qui n'en avoit que seize. Jean d'Arragon Pere de Ferdinand fut aussi mauvais Pere qu'il avoit été mauvais Fils. Il servit de Chef prés de trente ans aux Rebelles d'Espagne : Il causa la disgrace du fameux Alvaro de Lune : Il retint par force la Navarre qui appartenoit au Fils de son premier lit : Il le mit en prison ; & l'abandonna à la discretion de sa seconde Femme, qui l'empoisonna pour faire regner le sien. Alphonse Frere aîné de Jean assiégea sa Mere adoptive dans un Château du Royaume de Naples où elle mourut de faim, & il n'en reçüeillit pas moins sa succession. Il laissa à un Fils bâtard la Couronne qu'il avoit acquise par une si grande injustice ; & n'eut pas plus d'égard en mourant au bien de sa Patrie, qu'il en avoit eu durant sa vie.

Vôtre Posterité, SIRE, sera plus heureuse que Charles ne le fut, puis que non seulement elle n'aura pas besoin de

chercher ailleurs un Modelle ; mais encore elle trouvera dans la seule Personne de Vôtre Majesté, les vertus singulieres qu'il se proposa d'imiter dans les Heros de tous les Siecles qui l'avoient precedé.

Si elle aime la guerre, Vôtre Majesté l'a faite d'une maniere inconnuë aux Capitaines anciens & nouveaux. J'en pourrois rapporter plusieurs exemples ; mais un seul suffit parce que j'écris une Epitre dédicatoire, & non pas un Panegirique. Lors que les Provinces-Unies des Païs-Bas se mirent en liberté, les plus grands Politiques jugerent qu'elles commettoient une faute irreparable en donnant à l'Espagne l'occasion qu'elle cherchoit d'ôter leurs Privileges. Elle envoya contre elles des Troupes choisies dans tous ses Etats sous le commandement du Duc d'Albe : mais ce Duc gâta plus les affaires du Roy Catholique par sa severité, qu'il ne les avança par sa valeur. Requesens qui luy succeda voulut éprouver la douceur, mais elle n'étoit plus de saison. Jean d'Autriche gagna la Bataille de Gemblours, & surprit Namur : Mais il eut le malheur de donner des soupçons qui le firent, dit-on, mourir avant qu'il eût pû profiter de sa victoire. Le Duc de Parme eut l'a-

 dresse

dresse de détacher les Provinces Valonnes de l'union d'Utrec : Mais les deux Campagnes qu'on le contraignit de faire en France, priverent l'Espagne des avantages qu'il avoit emportez dans les Païs-Bas. Fuentes se contenta d'enlever Cambray à Balagny. Albert & Isabelle employerent prés de quatre ans au Siege d'Ostende, qui n'avoit été trente ans auparavant qu'une retraite de Pêcheurs Spinola épuisa de Soldats l'Espagne ; l'Italie, & l'Allemagne, pour attaquer en mil six cens cinq & mil six cens six la Hollande par le Rhin, & ne pût neanmoins traverser à point nommé cette grande Riviere. Aytone fut sur le point de perdre les Provinces obeïssantes par la défection de la haute Noblesse. Le Cardinal Infant se trouva trop foible pour resister aux François d'un côté & au Prince d'Orange de l'autre Caracene eut tant d'obstacles à surmonter dans le Gouvernement de Flandres, qu'il demanda pour grace d'en être déchargé. L'Archiduc Leopold manqua d'experience ; & Fuensaldagne eut plus de fidelité que de bonheur. Ainsi les Provinces-Unies se défendirent avec tant de succés, que Philippe Quatre fut reduit à les reconnoître pour Souveraines par la Paix de Munster.

Vous avez fait, SIRE, en un mois ce que les Espagnols n'avoient pû faire en quatre-vingt deux ans, & il semble que tant de Gouverneurs & de Generaux d'Armée que l'on vient de nommer n'avoient agi dans les Païs-Bas, que pour ajoûter par leurs mauvais succés plus de gloire à vôtre incomparable valeur. C'est ce Mois prodigieux qui commença le douziéme de Juillet mil six cens soixante-douze : Ce Mois où Vôtre Majesté remporta plus de Victoires qu'il n'eut de jours : Où elle attaqua les sept Provinces-Unies par l'endroit le moins accessible, en conquit quatre, & prit quarante Places si bien fortifiées, qu'on s'imaginoit que la moindre l'arrêteroit toute la Campagne : où enfin la Religion Catholique fut rétablie dans Utrec & dans les autres Villes, d'où toutes les forces de la Maison d'Autriche n'avoient pû empêcher qu'elle n'en fût bannie durant prés de cent ans.

Si vôtre Posterité, SIRE, a de l'inclination pour la Paix, elle trouvera encore dans Vôtre Majesté un modele aussi rare que celuy que je viens de rapporter pour la guerre. Toute l'Europe croyoit que les François qui avoient une fois porté les Armes, étoient incapables de chan-

ger de profession ; & se fondoit sur des experiences, qui pour avoir été funestes n'en paroissoient pas moins évidentes. Quand on fit la Paix avec l'Angleterre les Troupes Françoises se soûleverent par la seule crainte d'être licentiées, ravagerent longtemps leur Patrie ; & l'eussent peut-être changée en un Etat purement militaire, si le Connêtable du Guesclin ne se fût avisé de les mener en Espagne, où elles éleverent sur le Trône de Castille Henry de Transtamare. Nos guerres civiles du Siecle passé qui durerent quarante ans, furent excitées par les Soldats François & par la plus grande partie de leurs Officiers, qui ne pouvant se resoudre de retourner dans leurs Maisons, formerent deux Partis contraires ; & se battirent avec autant ou plus d'animosité, que s'ils eussent été ennemis.

Quand vous conclûtes, SIRE, les Traitez de Paix des Pyrenées, d'Aix la Chapelle, & de Nimegue, Vôtre Majesté avoit sous ses Enseignes beaucoup plus de Troupes, que Charles Cinq & Henry Second n'en avoient eu : Cependant aussitôt qu'on les licentia elles disparurent si universellement, que dés le lendemain il n'étoit pas possible de distinguer les gens de guerre d'avec les autres François. J'ay

donc raison de prévoir & même d'assurer par avance, que vos Historiens écriront sans en avoir dessein une Pratique de l'Education des Princes, plus belle & plus utile sans comparaison que celle que vous presente.

SIRE,

Vôtre tres-humble, tres-obeïssant & tres-fidele sujet & serviteur.
ANTOINE VARILLAS.
Historiographe de France.

AVER-

AVERTISSEMENT.

PUisque le Public n'a desagréé ni la hardiesse que j'avois prise d'écrire l'Histoire de Charles Neuf aprés la Popeliniere, Masson, de Thou, d'Aubigné, Matthieu, Tortora, d'Avila, Dupleix, & Mezeray, ni la Preface de nouvelle maniere que j'avois mise au commencement, il ne trouvera peut-être pas mauvais que je me sois exercé sur un sujet qui n'avoit point encore été traité : Que je luy donne maintenant *la Pratique de l'Education des Princes*, & que j'y ajoûte des éclaircissemens sur les principaux manuscrits dont elle est tirée. Je n'ay qu'à l'avertir avant que de passer outre, que ce ne sont point ici des éloges reguliers, mais de simples remarques, que je ne fais pas tant comme curieuses que comme necessaires à l'intelligence de ce qui suit.

On met ici ces Historiens selon l'ordre du temps, qu'ils ont écrit.

L'Empereur Maximilien Premier a été le Prince le plus singulier de ceux qui ont porté la Couronne dans les derniers Siecles. Il demeura muet jusqu'à l'âge de dix ans ; & comme les Medecins les plus habiles ne pûrent découvrir la cause de son mal, ils n'y pûrent apporter aucun remede. La parole luy revint précisément au bout de ce temps ; & la nature recompensa par la volubilité de sa langue, la lenteur dont elle avoit usé à luy en permettre l'usage. Il étoit Fils de Frederic Trois Empereur & de Leonor Infante de Portugal, & il fût presque également sujet à l'inclination dominante de son pere & de sa mere. Frederic aimoit l'argent au de là

de

de ce que l'on peut imaginer, & Leonor n'aimoit pas moins à le dépenser. Maximilien eut l'un & l'autre de ces défauts; & comme jamais homme ne chercha avec plus d'empressement que luy les moyens de remplir ses coffres quand ils étoient vuides, jamais homme n'eut plus d'impatience de les vuider quand ils étoient remplis. Il ne recevoit que pour donner à pleines mains & sans distinction; & il ressembloit à ces canaux qui ne gardent pas un moment l'eau, comme s'ils ne l'avoient reçûë que pour la répandre aussi-tôt. Il n'avoit pas cent écus quand il alla épouser l'heritiere de Bourgogne; & il fut assez heureux pour n'avoir point d'autres rivaux que l'abominable Adolphe de Gueldres, qui étoit devenu l'horreur de tous les hommes par l'inhumanité qu'il avoit exercée à l'égard de son propre pere. Maximilien fut bien-tôt veuf, & la fortune luy avoit procuré l'heritiere de Bretagne pour seconde Femme : mais son pere luy refusa de quoy faire le voyage, & personne ne luy voulut rien prêter. Il ne tint qu'à cela que la Bretagne n'échappât à la Monarchie Françoise, & qu'elle ne fut jointe aux Païs-Bas. Ces prosperitez furent entremêlées de quelques malheurs. Maximilien demeura long-temps prisonnier des Flamans : Ils luy refuserent aprés l'avoir mis en liberté les Tutelles des Archiducs Philippe son Fils & de Charles son petit-Fils; & le contraignirent d'écrire là-dessus des Lettres, qui sont bien éloignées du stile de sa propre vie qu'il écrivit depuis. Il se dépoüille de sa Majesté pour demander aux Gouverneurs des Archiducs des gratifications en argent comptant; & il a tellement oublié ce qu'il est, qu'il

seroit

ſtroit fâché que l'on s'en ſouvint. Il ne luy importe pas que ces gratifications ſe faſſent par devoir ou par preſent ; & pour les obtenir plûtôt, il conſent à des choſes meſſeantes à ſa dignité.

On ne voit rien de plus honnête que les Lettres de *Louïs Douze* à Chiévres. Toute l'Europe étoit informée que ſa Majeſté Tres-Chrêtienne l'avoit fait Gouverneur de l'Archiduc Charles ; & le bienfait étoit ſi grand, qu'on ne pouvoit le reconnoître dignement. Cependant Louïs ſemble apprehender que Chiévres ne le ſoupçonne de ne l'avoir pas obligé gratuitement. Sa Majeſté en écrivant ne ſe ſouvient plus de celle de ſes graces qui avoit été la plus approuvée, & elle veut encore que Chiévres l'oublie auſſi bien que luy : Elle ne le prie jamais de rien qu'avec des précautions qui luy laiſſent une entiere indifference : Elle ne s'adreſſe pas même directement à luy pour les differens ſurvenus entre les Provinces de Picardie & de Champagne, & les Valonnes : Elle luy fait accroire qu'elle le reſerve pour de meilleures occaſions, & elle aime mieux écrire au Conſeil de Bruxelles, quoy qu'elle n'ignore pas que Chiévres en eſt le Chef, & qu'il ne s'y paſſera que ce qu'il aura approuvé : Elle prétend convaincre les moins credules qu'elle n'exige de luy que ce que les Flamans auront trouvé raiſonnable ; & elle ſe prepare par là un moyen infaillible d'obtenir ce qu'elle demande, ſans qu'on ſoupçonne Chiévres de l'avoir obligée en l'accordant. Louïs n'en uſe pas tout à fait de même à l'égard de l'Archiduc, & ſe ſouvient toûjours qu'il eſt ſon feudataire. Ce n'eſt pas qu'il ne le traite d'égal en de certaines rencontres à cauſe que la Monar-

chie de Castille luy appartenoit déja, & qu'il étoit heritier présomptif de celle d'Arragon : mais en d'autres sa Majesté travaille indirectement à rappeller dans son idée qu'il n'est considerable que par les biens qu'il tient de la Couronne de France, & qu'il en peut être frustré en cas de felonnie.

Le Roy Catholique Ferdinand d'Arragon avoit ménagé d'abord Chiévres par toutes les voyes que la politique a inventées, & que la prudence permet, tant qu'il avoit esperé de se le rendre favorable : Mais aprés que les Païs-Bas se furent declarez contre sa Majesté pour l'Empereur Maximilien, la dissimulation n'eut plus de lieu, ou parût tellement inutile qu'on la negligea. Ferdinand se proposa d'éloigner Chiévres d'auprés de son petit-fils ; & il y a des Relations assez malicieuses pour ajoûter, qu'il ne tint pas à luy de porter la vengeance plus loin. Chiévres en fut averti assez tôt pour y remedier ; mais il renferma toûjours son ressentiment dans des bornes si étroites, que sa Majesté eut sujet de s'imaginer qu'elle l'avoit offensé impunément. Il crût même ne devoir pas s'émanciper aprés que le Docteur Adrien eut été soûlevé contre luy ; & il ne discontinua pas de respecter le Bisayeul maternel de l'Archiduc, quoy qu'il le reconnût pour le plus grand & le plus redoutable de ses ennemis.

Henry Huit Roy d'Angleterre negligea la politique de ses Predecesseurs, pour en suivre une nouvelle qui ne luy réüssit pas. Les cinq derniers Rois dont il tenoit la Couronne avoient présupposé qu'il leur suffisoit d'être alliez à la Maison de Bourgogne, pour vaincre toutes les

fois.

fois qu'ils attaqueroient la France ; & ils s'en étoient si bien trouvez, que depuis la bataille d'Azincour jusques à la journée des Harens, leurs Troupes avoient toûjours passé sur le ventre à celles de France qui avoient osé leur resister. Henry entreprit quelque chose de plus, & voulut donner la loy aux Païs-Bas pendant qu'ils étoient en minorité. Chiévres ne luy plaisoit pas par la seule raison que Louïs Douze l'avoit établi Gouverneur de l'Archiduc Charles. Il forma donc ses intrigues pour le faire déposer, & mettre en sa place un Seigneur Flamand de sa confidence ; & comme il prévoyoit bien qu'il ne seroit pas assez puissant pour en venir à bout par sa seule autorité, il se joignit au Roy Catholique. Les Offices de l'un & de l'autre furent si pressans, qu'il est étonnant qu'un Prince de neuf ans y pût resister. Chiévres fut pourtant maintenu, & l'ambition de Henry ne diminua pas pour avoir eu du dessous dans une si fameuse querelle. Il ne gouverna pas à la verité les Païs-Bas à sa mode, mais il prit la qualité d'Arbitre entre la France & l'Espagne ; & il se fit peindre tenant à la main droite une balance, dans les deux bassins de laquelle étoient les Monarchies que l'on vient de nommer avec un si juste équilibre, qu'il dépendoit absolument de luy de faire pencher celle où il laisseroit tomber le poids qu'il avoit à la main gauche. Sa presomption étoit d'autant plus ridicule, que la France & l'Espagne n'étoient plus ce qu'elles avoient été durant le quatorze & quinziéme Siecles. La France s'étoit accrûë des Provinces de Provence, de Bourgogne, & de Bretagne ; & l'Espagne s'étoit toute réünie, à la reserve du Portu-
gal,

gal. Certes l'experience fit connoître à Henry que les Anglois n'étoient plus en état de donner la loy aux François ; & s'il se joignit à l'Empereur, au Roy Catholique, aux Suisses, & au Pape, pour renouveller ses anciennes prétentions sur la Picardie, il prit bien des Villes ; mais il espera si peu de les conserver, qu'il les brûla ou les abandonna aprés les avoir pillées. Il conserve pourtant toûjours dans ses negociations quelque ascendant sur l'Archiduc ; & s'il ne le traite d'inferieur, il s'émancipe d'ordinaire jusqu'à luy donner des leçons. On ne lit rien de plus froid que ce qu'il écrit à Chiévres ; & il est aisé de juger par la maniere dont il le prie, que les Grands ne gardent que bien peu de mesures à l'égard de ceux qu'ils ont voulu perdre.

Ceux qui ont soûtenu que *Charles d'Autriche* changea de stile aprés la bataille de Pavie ; & qu'au lieu que ses Lettres avoient été jusques-là tres-civiles, elles scandaliserent depuis toute l'Europe par leur extraordinaire fierté, n'ont pas lû celle qui commence par ces mots *Mon Vice-Roy de Naples*. Elle est Françoise à la verité, mais jamais Roy d'Espagne n'en écrivit de si imperieuse. Il y en a encore d'autres qui en approchent fort, si elles ne l'égalent ; & l'on dira peut-être vray si on présuppose ici que Charles pratiquoit admirablement ce qu'il avoit appris de son Gouverneur, qu'il faloit traiter avec les Nations ausquelles il auroit affaire à proportion de leur genie, & du besoin qu'il en auroit. Ainsi l'on trouve dans ses dépêches aux Flamands & aux François une condescendance qui semble dégenerer en bassesse ; Mais à l'égard des Espagnols & des Italiens il se souvient si par-

faite-

faitement de sa grandeur, qu'il a peur de la ravaler par le moindre terme de complaisance qui luy pourroit échapper. S'il prie les Italiens ce n'est que rarement, encore y ajoûte-t-il quelque ordre. Il ne s'abaisse jamais jusques-là à l'égard des Espagnols ; & quoy qu'il ne les estime pas toûjours obligez à executer ce qu'il desire d'eux, il se contente de proposer nûëment sa volonté ; comme s'il ne se soucioit pas tant d'être refusé, que de hazarder à contre-temps sa gravité.

Julien de la Rouere Pape sous le nom de *Jules Second* traite Charles & Chiévres avec presque autant de hauteur que si l'Archiduc étoit feudataire, & son Gouverneur sujet du Saint Siege. Comme il avoit passé de l'amitié qu'il avoit pour Louïs Douze à l'extrême aversion, sans que sa Majesté luy en eût donné ni cause ni pretexte, il ne se met point en peine d'excuser son inconstance. Il veut que tous les Souverains de l'Europe changent à son exemple ; & il ne peut souffrir que l'Archiduc & Chiévres luy representent avec tout le respect imaginable que sa Sainteté non seulement avoit autrefois approuvé que les Flamands vécussent en bonne intelligence avec les François, mais que de plus elle avoit travaillé durant prés de quinze ans pour reconcilier ces deux Nations dans toutes les rencontres où elles avoient été sur le point de se commettre l'une contre l'autre. Jules répond que ce qu'il a fait en qualité de Cardinal de Saint Pierre-aux-Liens ne doit pas être tiré à consequence de ce qu'il doit faire comme Pape ; & l'on est contraint de luy repliquer que les Peuples des Païs-Bas sont également incapables de

aprés avoir recouvré le Duché de Milan se rendit encore le plus fort dans l'Italie, & qu'il y tint une flotte en état de croiser sur les Côtes de Barbarie, & sa Majesté ne le pouvoit sans avoir la Cour de Rome à sa devotion. Il se trouvoit alors dans le sacré College si peu de Cardinaux François, qu'il étoit bien mal-aisé que l'on y prit des resolutions avantageuses à Louis Douze. Il étoit necessaire pour en augmenter le nombre d'élever un François sur le saint Siege; Et quoy que personne n'accuse le Cardinal d'Amboise d'avoir eu trop bonne opinion de luy-même, il s'imaginoit pourtant qu'il étoit le plus propre de ceux de sa Nation à remplir la premiere des Dignitez Ecclesiastiques. Il crût que la consideration, la puissance, & le merite du Roy son Maître, l'obtiendroient infailliblement; & s'il prit d'autres mesures, ce ne fut que par bien-séance. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens luy étoit redevable de sa vie & de sa liberté: Il en avoit témoigné depuis douze ans une reconnoissance que les plus éclairez eussent prise pour sincere: Il s'offrit au Cardinal d'Amboise pour luy procurer les suffrages qui luy manquoient, & il fut pris au mot. Cependant au lieu de s'acquitter de sa parole, il empêcha que son Bien-faiteur ne fût élû dans le Conclave de Pie Trois, & se fit élire luy-même à son exclusion dans le Conclave suivant. Le Cardinal d'Amboise ne fut pas plus heureux dans les troisiémes mesures qu'il avoit prises pour arriver à la Papauté. Le Roy Catholique avoit eu l'adresse de luy faire voir d'un côté que sans luy il n'obtiendroit jamais ce qu'il desiroit, & de luy persuader d'un autre côté qu'il le vouloit

toit servir tout de bon. Le Cardinal l'avoit crû, quoy qu'il eût reconnu en diverses rencontres que sa Majesté ne tenoit ce qu'elle avoit promis, que quand elle y trouvoit son compte. Il fut dans l'erreur en ce point jusqu'à la fin de sa vie ; & les Ambassadeurs d'Espagne qui réüssirent à le tromper durant prés de dix ans, l'empêcherent encore de s'appercevoir qu'on le trompoit. Il ne fut point Pape ; & son Maître bien loin de recouvrer le Royaume de Naples ne conserva pas un pied de terre dans l'Italie. Il n'est pourtant pas hors de propos de remarquer en passant que l'Auteur des éclaircissemens sur la conduite du Cardinal d'Amboise n'est point assez indifferent pour un Historien. Il affoiblit autant qu'il peut les belles actions qu'il examine, & l'on a crû que c'étoit dans la vûë d'élever la reputation du Ministre de Loüis Treize sur les ruïnes de celles du Ministre de Loüis Douze. Si cela est sa malignité n'est point excusable ; & il y avoit assez dequoy loüer le Cardinal de Richelieu, sans que ce fût aux dépens du Cardinal d'Amboise. Les égards de l'Archiduc & de Chiévres pour luy sont tels, qu'ils ne cedent presque point à ceux qu'ils ont pour les Papes. Chiévres étoit convaincu qu'il avoit inspiré à Loüis Douze de le faire Gouverneur de l'Archiduc, & l'Archiduc pour la même raison ne garde point de moderation dans les loüanges qu'il donne à ce Cardinal.

Le Gentilhomme Espagnol qui renonça à l'amitié de *François de Cisneros Cardinal Ximenez* lors qu'il le vit Ministre d'Etat, n'avoit pas si mauvaise raison que l'on a crû. Il le connoissoit parfaitement, & il ne se trompa pas dans

le jugement qu'il fit que sa nouvelle dignité causeroit en luy un étrange changement. Certes on ne lit point dans l'Histoire des derniers siecles une metamorphose semblable à celle-là ; & Ximenez de qui toutes les pensées avoient été jusques-là bornées au Convent des Cordeliers de Talavera où il avoit fait profession, ne fut plus rempli que des idées qui tendoient à l'agrandissement de la Monarchie d'Espagne. Il ne se souvint plus ni de la mediocrité de sa naissance, ni des humiliations frequentes qu'il avoit pratiquées dans son Cloître. Il ne s'occupa du moins à l'exterieur que des affaires politiques ; & il travailla davantage à ranger au devoir les Grands de Castille, qu'à dompter ses passions. Ce n'est pas qu'il negligeât tout à fait les austeritez regulieres, & il le fit assez paroître dans cette rencontre. Il assista à la Predication d'un Religieux de son Ordre qui fit une longue invective contre luy ; & l'ayant mandé au sortir de la Chaire, il apperçût qu'il portoit une chemise contre sa Regle, & ne l'en reprit qu'en luy montrant la haire dont il étoit luy-même revêtu. Mais il ne conservoit plus que cela de son ancienne profession, & en tout le reste il ne paroissoit plus dans sa conduite rien de ce qu'il avoit été. Il traitoit d'égaux les personnes les plus considerables de la haute Noblesse, sans excepter les Ducs d'Alve, & de l'Infantado. Il promit pourtant de s'allier avec le Duc d'Alve en donnant sa Niéce en mariage à son Frere : mais il s'en repentit bien-tôt ; & repara sa faute d'une maniere qui fit plus admirer son adresse, qu'on n'avoit blâmé son ambition. Il avoit présupposé que la puissance des Rois Catholiques devoit être fondée sur l'abaissement

sement de celle des Nobles, & il y travailla toute sa vie sans en perdre aucune occasion. Il les obligeoit en de petites choses, & leur étoit contraire dans les grandes : Mais il prenoit toûjours le soin de mettre les apparences de son côté ; & ce fut par-là que les Bourgeois des Villes & les Paisans de la Campagne se declarerent hautement pour luy dans les conjonctures où l'on conspira pour le déposer, ou pour l'assassiner. Il s'accorde volontiers avec Chiévres par tout où il s'agit d'agrandir la Monarchie d'Espagne ou les Païs-Bas ; Mais il luy est toûjours contraire, lorsque les Païs-Bas ont quelque chose à démêler avec la Monarchie d'Espagne. Chiévres comme Flamand veut que sa Patrie serve de base à la grandeur où l'Archiduc Charles aspire ; & que les autres Etats dont il doit heriter par la maladie d'esprit de sa mere, & par la mort de ses deux Ayeux, n'en soient que l'accessoire. Ximenez au contraire prétend que l'Espagne demeure toûjours le centre de la grandeur de l'Archiduc, & que les Païs-Bas soient reduits en de simples Provinces. Chiévres luy represente en vain qu'ils n'appartiennent pas à l'Archiduc par droit de conquête ; & que si Philippe son Pere ne les avoit pas possedez, on ne luy auroit pas donné en mariage l'heritiere d'Espagne, Ximenez ne replique rien de satisfaisant : mais il s'obstine dans son projet ; & ne fait point assez de reflexion qu'il irrite en cela le Gouverneur d'un jeune Prince qui sera bien-tôt son Maître.

Il est mal-aisé de dire si la fortune fit du bien ou du mal au Docteur *Adrien Florent* en le tirant du College de Louvain où il étoit Principal, pour l'élever à toutes les Dignitez de l'E-

glise, sans en excepter la Papauté. Il avoit du genie pour les fonctions qui rendent les hommes celebres dans les Universitez : Mais il n'en avoit point au delà ; & dans la multitude des emplois qu'il eut depuis, aucun ne luy fut propre. Il avoit acquis de la reputation dans l'Ecole & dans la Chaire : on admiroit son Commentaire sur le Maître des Sentences ; & certes si ce Livre n'étoit pas le plus subtil des trois cens de même nature qui se trouvoient alors dans les Biblioteques, il étoit au moins le plus clair & le plus methodique. Ses harangues pour la conservation des Privileges des Ecoliers avoient eu plus de succés qu'il ne s'en étoit promis ; & non seulement l'Archiduc Philippe les avoit confirmez, mais de plus il avoit honoré l'Université de Louvain en voulant bien être de son Corps. On s'étoit imaginé là-dessus qu'il y auroit de l'infamie pour les Flamands à laisser plus longtemps Adrien dans Louvain ; & ce ne fut pas tant pour luy rendre justice que pour satisfaire le desir du Public, que Chiévres le prit pour Precepteur de l'Archiduc Charles. Il ne s'aquitta pas mal de sa Commission tant qu'il ne fut question que d'instruire son Disciple : Mais quand on l'envoya en Espagne pour négocier avec le Roy Catholique, il ne répondit ni à l'esperance de Chiévres, ni à celle des Espagnols qui le prenoient pour le plus habile homme de sa Nation dans la science du cabinet. Il découvrit d'abord que sa Majesté étoit ennemie irreconciliable de Chiévres ; & il conclut de ce principe que ce seroit préjudicier d'une maniere irreparable aux interêts de l'Archiduc, que de s'obstiner à défendre son Gouverneur quel-

quelque innocent qu'il fût. Il se déclara contre Chiévres pour cela seulement ; & s'il ne fut pas assez puissant pour le supplanter, il ne tint pas à luy qu'on ne le releguât dans sa Maison, & que les Espagnols n'eussent la direction souveraine du Conseil des Païs-Bas. Il ne montra pas plus d'habileté aprés la mort du Roy Catholique, lors qu'il eut occasion de se prévaloir du Brevet qu'il avoit apporté de Flandres pour être Regent de la Castille & de l'Arragon en cas de cette mort. Il se laissa prévenir à contre-temps par le Cardinal Ximenez, qui le gagna en luy promettant une seconde place dans les Conseils d'Espagne. Il eut à la verité cette place, mais l'autorité qui devoit y être attachée luy manqua. Il se plaignit quelquefois de ce que le Cardinal n'examinoit avec luy que les affaires de peu d'importance, & qu'il décidoit les autres sans sa participation : Mais il en demeura là, & ne crût pas devoir rompre avec luy pour cela. Il en eut l'Evêché de Tortoze, & on laissa à juger si c'étoit là un dédommagement proportionné au pouvoir dont on le privoit. La mort le delivra bien-tôt de Ximenez, comme elle l'avoit garanti du Roy Catholique ; & il fut depuis si heureux, qu'il avoüoit de bonne foy ne pouvoir comprendre son propre bonheur. Leon Dix le créa Cardinal dans la seule vûë de faire plaisir à Charles-Quint ; & le Conclave ayant passé plusieurs mois sans pouvoir convenir de celuy qui succederoit à Leon, l'élût Pape par dépit ; d'où il arriva que le peuple Romain chargea d'injures les Cardinaux à mesure qu'il en sortoient, & leur jetta des pierres. La qualité de Pere commun avoit été jusques-là si respe-

ctée, que les Souverains Pontifes qui avoient vécu le moins exemplairement ne s'en étoient pas dispensez tout à fait, & avoient sauvé du moins les apparences. Adrien la negligea d'abord; & pour aller d'Espagne prendre possession de la Chaire de Saint Pierre, il mena dans la Lombardie les six mille soldats qui prirent deux ans aprés François Premier devant Pavie. Au lieu de tenir la balance droite, il se mît d'un côté pour la faire plûtôt pancher, & si son Pontificat qui ne fut que de vingt-deux mois eût été de plus longue durée, il auroit produit dans l'Eglise un schisme plus dangereux que n'avoit été celuy d'Urbain Six & de Clement Sept.

Jean Manuel fût à la verité le Politique de son siecle le plus traversé de la fortune, mais il la contraignit enfin par son adresse & par sa patience de le favoriser. La naissance luy manquoit; & si on le choisit fort jeune pour être Sous-Secretaire du Conseil d'Etat de Castille, on n'eut égard qu'à sa maniere d'écrire admirablement, & neanmoins fort vîte. Il n'avoit pas encore dix-huit ans lorsqu'il s'ennuya de son employ, quoy qu'il se fût d'abord estimé trop heureux de l'avoir trouvé. Il consideroit que les trois principaux Ministres d'Espagne Zapata, Carvaial, & Vargas, ne s'étoient pas beaucoup élevez; & que le plus riche d'entre eux ne jouïssoit pas de mille écus de rente, nonobstant qu'ils eussent servi long-temps les Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle avec tout le zele imaginable, & qu'ils leur eussent facilité la Conquête des Royaumes de Grenade & de Naples. Ce n'étoit pas là une recompense proportionnée à la grandeur de leurs services; & de fait

fait on ne sçauroit nier que les Rois Catholiques n'eussent été trop ménagers en ce point, si ce n'est que l'on prétende pour les excuser, que les revenus de la Castille & de l'Arragon ne suffisoient pas pour donner à la dixiéme partie de leurs plus fideles Serviteurs. Manuel qui ne voyoit que les Couronnes au dessus de son ambition, se contenta d'être Sous-Secretaire d'Etat durant la vie de la Reine Isabelle sa Souveraine; mais il porta ses desirs plus haut dans la rencontre que l'Archiduc Philippe d'Autriche & Jeanne d'Arragon sa femme, allerent en Espagne pour se faire reconnoître heritiers présomptifs de la Castille. Manuel étoit persuadé que ce jeune Prince aimoit trop la vie molle pour se charger du poids des affaires; & que s'il s'insinuoit avant tous les autres Espagnols dans ses bonnes graces, il le gouverneroit à sa fantaisie, & en tireroit toutes les graces qu'il demanderoit. Il fut le premier des Espagnols à luy faire sa cour; & le prévint si bien, qu'aucun ne pût depuis l'égaler dans la faveur. L'Archiduc en s'en retournant dans les Païs-Bas ne le mena pas avec luy; & n'eut pas sujet de s'en repentir, puis qu'il le servit mieux sans comparaison dans la Castille qu'il n'auroit fait en Flandres. Il fut son Espion durant la maladie d'Isabelle, & il découvrit ou crût avoir découvert, que le Testament attribué à cette Reine étoit faux. Il en avertit en secret l'Archiduc: Il luy fournit les moyens de le contester: Il l'encouragea de revenir promptement en Espagne: & promit de luy gagner une bonne partie des Grands. Ce qu'il écrivoit n'étoit pas vray-semblable; & il y avoit du bon sens à présumer que le Roy Catholique auroit pris les de-

vants sur son Gendre ; & qu'il se seroit assuré de la Noblesse de Castille avant que l'Archiduc fût en état de la solliciter de le reconnoître. Cependant on eut plus de déference pour Manuel qu'il ne meritoit. L'Archiduc à sa seule sollicitation se remit en chemin ; & un bon-heur extraordinaire couvrit si parfaitement la faute qu'il commettoit, qu'à peine s'en apperçût-on. Il trouva que Manuel luy avoit àquis l'amitié de tous les Grands excepté les Ducs d'Alve & de Medina-Sidonia, qui plus par honte que par affection n'avoient pas voulu abandonner le Roy Catholique. La partie étoit trop inégale, & l'Archiduc malgré l'opposition de ces deux Ducs fut reconnu pour Roy. Les efforts du Roy Catholique pour maintenir le prétendu Testament, furent impuissans; & il admira luy-même l'inconstance des choses humaines, lorsqu'il vit toute sa Cour reduite à cinquante personnes. Il sembla pour lors que la tête eût tourné à Manuel, tant il prit plaisir d'insulter à un Prince qui avoit été si long-temps son Maître. Il ne se contenta pas de dresser les Articles que sa Majesté fut contrainte de signer; & l'on ajoûte qu'il la regarda avec joye, quand elle alla trouver son Gendre montée sur une mule sans autre équipage. Le regne de l'Archiduc fut si court qu'il ne vaqua que le Gouvernement de Burgos, que Manuel jugeât digne de luy. Il l'obtint ; & ce fut dans le festin qu'il fit à son Maître pour l'en remercier, que ce Prince avala, dit-on, le poison dont il mourut. Il y eut des speculatifs qui penserent qu'on l'avoit donné, plus pour arrêter la prospérité de Manuel, que pour se défaire du nouveau Roy Philippe. Certes la revo-
lution

lution fût entiere, & Manuel tomba tout d'un coup du comble de la faveur au dernier abandonnement. Il présupoſa que le Roy Catholique ſe vangeroit de luy par la même raiſon qu'il auroit continué de perſecuter le Roy Catholique, ſi la vie de Philippe eût été plus longue, & il s'embarqua pour Flandres avant qu'on ſe fût ſaiſi de ſa perſonne. L'Archiduc Charles & Chiévres l'y reçûrent bien, & il ne tint pas à luy que l'Empereur Maximilien n'otât au Roy Catholique l'uſufruit de la Caſtille : Mais l'Empereur ne put équipper une flotte qui le portât en Eſpagne ; & le Roy Catholique ayant affermi ſon autorité, écrivit à l'Archiduc ſon petit-fils & à Chiévres, qu'il desheriteroit le premier & perdroit le ſecond, s'ils ne puniſſoient Manuel. La menace étoit terrible ; & celuy qui en uſoit, n'avoit pas accoûtumé de s'appaiſer, ni de ſouffrir patiemment un refus. Mais d'ailleurs Manuel avoit obligé Philippe qui étant Pere de l'Archiduc & bien-faiteur de Chiévres, exigeoit que l'on eût plus de conſideration pour un Miniſtre qu'il avoit cheri, que pour le Roy Catholique qui le haïſſoit. L'expedient que trouva Chiévres pour éviter ces deux écueils, fut de mettre Manuel en priſon durant la vie du Roy Catholique, avec ce temperament qu'il auroit toutes les ſatisfactions qu'il deſireroit à la reſerve de la liberté. Il ſe propoſoit encore en cela de mettre en ſeureté la perſonne de Manuel, qui eût couru riſque d'être poignardé quand même on l'auroit environné de Gardes : Mais les Politiques ſont plus delicats que les autres hommes dans les offenſes qu'ils pretendent avoir reçûës. Manuel qui raiſonnoit ſi finement ſur les affaires d'Etat,

d'Etat, n'entra point en connoissance des motifs qu'avoit eu Chiévres de luy faire un petit mal pour le préserver d'un plus grand. Il eut autant d'aversion pour lui qu'il avoit eu de bonne volonté; & il ne fut point touché de la peine que prit Chiévres d'aller en personne le delivrer, aussi-tôt que le courrier qui portoit la nouvelle de la mort du Roy Catholique fut arrivé à Bruxelles. Chiévres n'eut pas depuis un plus grand ennemi que Manuel, & les bons offices qu'il luy rendit l'effaroucherent au lieu de l'adoucir. L'Archiduc qui ne pouvoit se passer ni de l'un ni de l'autre, retint Chiévres à sa Cour; & envoya Manuel en Italie, où il réüssit en deux intrigues des plus difficiles. Il ne s'agissoit pas seulement de persuader le Pape & les Venitiens d'ôter au Roy Tres-Chrêtien * le Duché de Milan qu'il avoit recouvré, & de renvoyer les François de là les Alpes; mais encore de leur faire consentir que les Espagnols qui possedoient déja le Royaume de Naples, conquissent encore ce Duché: Qu'ils eussent ainsi les deux tiers de l'Italie; & que la tenant enfermée par les deux extrêmitez, ils attendissent l'occasion d'assujettir le reste. Il n'y avoit aucune apparence que le Consistoire & le Pregady endurassent qu'on leur fit une proposition si desavantageuse, mais l'industrie de Manuel suppléa à l'impossibilité presque certaine du succés. Il prit un ascendant merveilleux sur l'esprit de Leon Dix, & conclut avec luy en mil cinq cens vingt-un le fameux Traité qui valut aux Espagnols les Etats qu'ils tiennent encore dans la Lombardie. Son éloquence n'eut pas moins d'effet à l'égard des Venitiens, & il acheva sa vie par deux si belles negociations.

* François Premier.

TABLE

Des Sommaires contenus en ce Livre.

FIN DE LA TABLE.

AR-

ARGUMENT
DU PREMIER LIVRE.

L'ARCHIDUC PHILIPPE resolu d'aller en Espagne prendre possession des Royaumes échus à sa femme, choisit pour gouverner les Pais-Bas Chiévres qui répond parfaitement à la bonne opinion qu'on avoit de luy. La disposition de Charles d'Autriche Fils aîné de l'Archiduc est laissé par Testament à Louïs Douze Roy de France pour des raisons qui ne peuvent être plus justes ni plus pressantes, & Louïs donne en ce point une marque de moderation qui n'a qu'un seul exemple dans l'Antiquité en la personne d'Ildegerge Roy de Perse. Il nomme Chiévres pour Gouverneur du jeune Prince, sans avoir aucun égard qu'il préjudicioit aux interêts de la Monarchie Françoise. Chiévres s'acquitte de sa commission en instruisant son Pupile de ses veritables interêts, & en l'obligeant à exercer par luy-même les principales fonctions de la Souveraineté. Il travaille de concert avec Gouffier Gouverneur du Comte d'Angoulême pour effacer du cœur de leurs deux Pupiles les semences d'aversion que le mariage du Comte avec l'heritiere de Bretagne promise à Charles, y avoit excitées; Et dans l'extrême difficulté qui se presente de demeurer uni avec l'Empereur ou le Roy Catholique, Chiévres préfere sagement l'Allemand à l'Espagnol.

LA



LA PRATIQUE DE L'EDUCATION DES PRINCES.

PREMIERE PARTIE.

HISTOIRE DE GUILLAUME DE CROY, Surnommé LE SAGE, Seigneur de Chiévres, Gouverneur de CHARLES D'AUSTRICHE qui fut Empereur Cinquiéme du Nom.

LIVRE PREMIER.

Où l'on voit ce qui s'est passé de plus memorable dans l'Europe depuis le commencement de l'année mil cinq cent six jusqu'au milieu de l'année mil cinq cent quatorze.



LA Maison de Croüy, selon l'ancienne ortographe, ou de Croy, selon la nouvelle, se vante de descendre en droite ligne masculine des anciens Rois de Hongrie par un Etienne, que d'autres appellent André troisiéme fils du Roy Bela, & frere de Sainte Elisabeth Comtesse de Thuringe, lequel ayant été chassé de Hongrie, se refugia en France l'an *Dans Pontus Heuterus.*

 mil

mil cent ſoixante & treize ſous le Regne de Louïs le Jeune ; mais ſon Fils s'établit dans la Gaule Belgique en épouſant Catherine heritiere de Croy, dont il prit le nom & le laiſſa à ſes deſcendans. Cette Maiſon s'allia depuis ſucceſſivement par Guillaume Premier de Croy à la maiſon de Guines ; par Jacques Premier de Croy à la maiſon de Soiſſons ; par Jacques Second de Croy à la maiſon de Pecquigny ; par Guillaume Second de Croy à la maiſon de Renti ; par Jean de Croy à la maiſon de Curton ; par Antoine de Croy à la maiſon de Lorraine ; & par Philippe de Croy à celle de Luxembourg.

Jean de Croy la tira de la Picardie pour la rendre Flamande, lorſqu'il devint Favori de Philippe le Hardi premier Duc de Bourgogne de la ſeconde branche de la Maiſon Royale de France.

Les Hiſtoriens du temps ne ſe ſont point aſſez attachez à repreſenter le caractere de ce Seigneur : Cependant il faloit que ce fût un homme extraordinairement habile, puiſqu'il gouverna toute ſa vie les deux Princes les plus contraires de temperament & d'humeur, & les plus difficiles à perſuader qui furent jamais, Philippe le Hardi, & Jean ſans Peur ſon Fils, Ducs de Bourgogne. Il fut leur premier Chambellan ; & par une adreſſe de Politique tout extraordinaire, quoy que Philippe le Hardi & Jean ſans Peur fuſſent preſque toûjours tres-mal avec les Rois de France, Jean de Croy ne laiſſa pas d'être Favori des Ducs de Bourgogne, & ne leur donna jamais ni jalouſie ni ſoupçon de ſa fidelité, nonobſtant qu'il fût ſi bien toute ſa vie à la Cour des Rois Tres-Chrêtiens, qu'ils le firent Grand-Maître de leur Maiſon, & luy laiſſerent exercer les fonctions de cette grande Charge ſans ſe plaindre jamais qu'il eût porté les interêts des Ducs de Bourgogne contre leurs Majeſtez. La particularité merite d'autant mieux d'être remarquée, qu'elle eſt ſinguliere, & peut-être unique en ſes principales circonſtances dans les Hommes Illuſtres des derniers

ſiecles ;

siecles; & que d'ailleurs elle est tellement avantageuse à Jean de Croy, qu'il semble que l'on ne puisse rien dire de plus grand en sa faveur.

Il n'oublia pas dans un état si heureux, qu'il en pouvoit plus aisément déchoir, qu'il n'y étoit monté; & comme il prévoyoit que les Rois de France & les Ducs de Bourgogne deviendroient enfin ennemis irreconciliables, & qu'ainsi la maison de Croy seroit contrainte de se declarer, il regla de sorte ses biens hereditaires & les acquisitions qu'il faisoit, qu'il en eût autant dans les Etats des Rois de France, que dans ceux des Ducs de Bourgogne, afin que de quelque côté qu'il vint à pancher, il luy restât toûjours la moitié de ce qu'il possedoit, & qu'il eût les moyens de paroître en grand Seigneur dans celle des deux Cours qu'il auroit preferée à l'autre.

Antoine de Croy son Fils fut assez heureux pour luy succeder en la faveur, & pour disposer si universellement de Philippe le Bon troisiéme Duc de Bourgogne, qu'il n'y avoit que les conseils & les desseins qu'il avoit proposez ou approuvez, qui fussent au goût de ce Prince.

Mais Philippe de Croy Fils d'Antoine tomba dans la disgrace que Jean de Croy son Ayeul, avoit apprehendée par un accident qu'il importe de développer ici, parce qu'il sert à l'intelligence des choses suivantes.

Comme Philippe le Bon avoit reçû de la main de Jean sans Peur, son Pere, Antoine de Croy pour être son principal Ministre & son Favori tout ensemble sans témoigner la moindre repugnance, soit qu'il crût être obligé d'avoir en cela une déference aveugle, ou que son inclination s'accordât avec le choix de la personne qu'on luy presentoit; il s'étoit imaginé que Charles le Terrible son Fils, n'auroit pas moins de complaisance pour luy, & qu'il accepteroit avec joye Philippe de Croy pour être auprés de soy, ce qu'avoient été Jean & Antoine de Croy auprés de son

Pere, de son Ayeul, & de son Bisayeul : mais les dispositions n'étoient pas tout à fait semblables de part & d'autre, comme il auroit falu qu'elles le fussent pour un renouvellement de confiance & de faveur. Il ne manquoit rien à Philippe de Croy pour remplir dignement auprés de Charles le Terrible les deux places dont il s'agissoit : Mais Charles étoit prévenu de la pensée que son Pere exigeoit trop de luy, & qu'il portoit les droits de la nature plus loin qu'ils ne devoient aller. Qu'à le bien prendre, un Ministre & un Favori n'étoient à l'égard d'un Souverain que ce qu'étoient un Intendant à l'égard des Grands, & un intime Ami à l'égard de tous les Particuliers de quelque condition qu'ils fussent ; & que par la même raison qu'on laissoit aux Grands & aux Particuliers l'entiere liberté de choisir leurs Intendans & leurs Amis ; un jeune Souverain ne devoit être determiné au choix d'un Ministre & d'un Favori par rien qui fût hors de luy-même. Ainsi Philippe de Croy fut desagréable par l'empressement que l'on avoit de l'avancer ; & Charles le Terrible qui eût apparemment jetté les yeux sur luy, si on ne se fut pas ingeré de luy en parler, n'en voulut point du tout à cause qu'on luy en avoit parlé. Il s'expliqua si nettement là-dessus que son Pere ne jugea pas à propos de l'en presser davantage ; mais le bon Prince qui ne s'étoi trop avancé que par un excés d'affection pour les Croys, reconnût qu'il venoit de faire à leur égard, une des démarches politiques qui nuisent irréparablement toutes les fois qu'elles ne réüsissent pas. Il craignit d'avoir à contre-temps donné à son Fils le motif de changer en aversion l'indifference qu'il avoit montrée pour les Croys, & ne negligea rien dans cette vûë de ce qu'il estimoit capable de les insinuer dans ses bonnes graces. Il présupposa de plus que la mortification que ce jeune Prince avoit donnée aux Croys par son refus étoit trop grande ; & pour l'adoucir autant qu'il luy seroit possi-

Dans les causes de la disgrace des Croys

ble, il se mit à les combler de bien-faits.

Une Dame qui se disoit la derniere personne de la maison de Bethune, mourut non seulement sans enfans, mais encore sans parens & sans avoir disposé des biens immenses qu'elle laissoit. Ils appartenoient par droit d'Aubeine à Philippe le Bon, & il en fit present aux Croys. La liberalité étoit grande, mais non pas extraordinaire; puisque ce Prince en avoit quelquefois exercé de semblables & même de plus grandes à l'égard des personnes qui ne l'avoient pas si fidelement servi que les Croys; elle passa neanmoins pour une prodigalité, & même pour une injustice, dans l'idée de Charles le Terrible. Il avoit déja vingt-cinq ans: il étoit marié & Pere de la Fille unique * qu'il eut pour tous enfans: Cependant son Pere qui n'avoit aussi que luy, ne luy avoit encore rien donné en avancement de la succession des Païs-Bas qui le regardoit: il l'obligeoit à demeurer dans son Palais, à manger avec luy, à regler ses divertissemens sur les siens, & à se contenter d'une legere pension pour subvenir au reste de sa dépense. Charles ne pouvoit être plus à l'étroit pour un homme qui devoit être un des plus riches Princes de la Chrêtienté, & chercher à se mettre au large. Il n'en perdoit aucune occasion; & comme quelques mois avant la mort de la Dame de Bethune, il avoit appris que la crainte d'être empoisonnée par ceux à qui elle laisseroit ses grands biens l'empêcheroit infailliblement de tester, il en avoit demandé par avance l'Aubeine à son Pere, qui l'avoit accordée de bonne grace: Mais le bon Prince l'avoit si universellement oublié, qu'il ne s'en souvint pas même lors que son Fils luy en voulut rafraîchir la memoire. Il luy repartit d'un ton décisif qu'il ne luy étoit jamais arrivé de promettre une même chose à deux differentes personnes; & que puisqu'il avoit accordé aux Croys les biens de la maison de Bethune, il faloit qu'il ne les eût pas promis au Prince de Bourgogne. Il demeura si ferme là-dessus, que les Croys eurent l'Au-

*Marie heritiere de Bourgogne.

beine : mais leurs envieux n'eurent pas plûtôt apperçû jusqu'à quel point le Prince de Bourgogne en étoit chagrin, qu'ils augmenterent son ressentiment par le bruit qu'ils répandirent à la Cour de son Pere, que le Duc n'en demeureroit pas là ; & qu'il n'avoit enrichi les Croys de la succession de Bethune, qu'afin que l'on trouvât moins étrange dans le monde le dessein qu'il avoit de se dépoüiller luy-même pour les revêtir, & de frustrer son Fils unique de la plus importante Province des Païs-Bas, qui étoit celle de Namur, pour la leur donner de la maniere qu'il la possedoit, c'est à dire, en toute Souveraineté. Ainsi les affaires n'alloient déja que trop mal pour les Croys à la Cour de Bourgogne, lorsqu'elles empirerent par un accident imprévû, que l'on avoit d'abord estimé les devoir rétablir.

Le Daufin de France qui fut depuis Loüis Onze s'étoit mis si mal avec le Roy Charles Sept son Pere, que Sa Majesté l'avoit chassé de la Province du Daufiné où elle ne pouvoit souffrir que pendant sa vie il tranchât du Souverain. Comme il n'y avoit point ailleurs de seureté pour luy en l'Europe que dans les Païs-Bas, tous les autres Etats Chrêtiens n'étant pas d'humeur de le refuser au Roy son Pere, en cas qu'il le demandât ; & que d'ailleurs Philippe le Bon s'étoit assez donné à connoître pour appuyer l'opinion que le Daufin avoit de luy, que s'il le prioit de le recevoir chez luy il n'y consentiroit pas, de crainte de se commettre avec la France : Mais s'il entroit dans les Païs-Bas sans en avoir demandé la permission, Philippe qui se piquoit de l'hospitalité & qui l'avoit accordée à toutes sortes de personnes, sans en excepter les Rois, n'auroit pas la dureté de le renvoyer. Ainsi le Daufin entra jusques dans le Brabant, avant que l'on sçût à la Cour de Bourgogne qu'il étoit en marche.

Sa conjecture se trouva vraye ; & Philippe quoy que tres-fâché d'avoir un tel Hôte, n'osa pourtant le prier de sortir des Païs-Bas : Il ne pensa qu'à le renvoyer honnêtement, & pour y parvenir il choisit la

voye

voye de le reconcilier avec le Roy son Pere. Il y employa les offices de ses Agens ; & parce qu'une negociation si épineuse n'étoit pas l'ouvrage d'un jour, il commanda aux Croys de desennuyer cependant le Daufin, & de former avec luy une étroite liaison.

On n'obeït jamais avec moins de repugnance, que lors que les ordres des Souverains s'accordent avec l'interest present de ceux qui les reçoivent. Les Croys étoient persuadez qu'ils n'avoient plus rien à ménager avec le Prince de Bourgogne : ils avoient du bien en France : ils prévoyoient que le Daufin y seroit bien-tôt Roy, & que sa protection leur étoit absolument necessaire pour les garantir de l'ennemi formidable qu'ils ne pouvoient éviter d'avoir un jour sur les bras. Ils n'oublierent rien dans ces vûës pour gagner le Dauphin ; & ils y réüssirent avec d'autant plus de facilité, que ce Prince le plus empressé de son temps à s'assûrer des gens dont il prétendoit tirer du service, fit de son côté plus de la moitié du chemin. Il venoit d'éprouver dans les conversations qu'il avoit euës avec le Prince de Bourgogne, l'étrange antipathie de leurs deux genies. Il ne doutoit pas qu'elle ne causât un jour entre eux une guerre qui dureroit autant que leur vie : il trouvoit bon de s'y preparer de bonne heure : il prévoyoit combien les Croys luy seroient alors utiles ; & il ne luy en falut pas davantage pour se les acquerir en un point qui ne manqua pas de produire son effet naturel, que les Croys n'avoient pas assez apprehendé, puisqu'il augmenta pour eux la haine du Prince de Borgogne, en ajoûtant au chagrin, au dépit, à la colere, & au ressentiment qu'il avoit déja, la jalousie d'appercevoir que l'on cherchoit de l'appuy contre luy. Il en fut touché si vivement qu'il ne garda plus de mesures avec des gens dont il faisoit beaucoup moins d'état depuis que le Duc son Pere avoit cessé de le presser de les prendre pour domestiques.

Il avoit sçû que le Roy Charles Sept apprenant que

le Daufin s'étoit retiré en Flandre, avoit dit que le Duc de Bourgogne avoit reçû chez luy un Renard qui mangeroit ses poules ; & il en prit occasion de publier par la bouche de ses Emissaires, que la prédiction de sa Majesté étoit accomplie, & que les Croys avoient juré avec le Daufin la ruine de la Maison de Bourgogne. Il s'expliqua depuis sur la vengeance qu'il en tireroit aprés la mort de son Pere ; & comme il ne s'étoit point encore adouci lorsque le Daufin devenu Roy de France partit du Brabant, les Croys pour se preparer un azile exciterent sa Majesté Tres-Chrêtienne à tirer des mains du Duc de Bourgogne les Villes de Picardie scituées sur la Riviere de Somme, puisque le Traité d'Arras * le permettoit pour quatre cens mille écus. La somme quoy que tres-grande dans la conjoncture d'alors fut bien-tôt prête ; & Philippe le Bon quelque chagrin qu'il eût de la recevoir, ne l'osa refuser. Les Villes furent restituées de bonne foy ; & si Philippe n'en eut pas moins de bonne volonté pour les Croys, son Fils en fit contre eux de tres-grandes plaintes. Ils demeurerent auprés du Pere & le servirent fidelement tant qu'il vécut ; & lorsqu'ils l'apperçûrent tellement affoibli qu'il ne luy restoit plus de vie que pour quelques heures, ils luy demanderent la permission de se retirer sur les terres de France, & l'obtinrent. La persecution fut longue, & dans toute l'étenduë de la puissance du nouveau Duc, cependant les Croys la supporterent avec une moderation qui n'avoit point encore eu d'exemple en de semblables rencontres dans les Païs-Bas. Il ne sortit aucune plainte de leur bouche ni aucun manifeste en leur faveur de la plume de leurs amis. Ils jugerent sagement que ces deux voyes de soulager les grandes douleurs étoient dangereuses ; & que le plus souvent si l'on étoit assez moderé pour n'y méler ni invectives ni satires, on étoit si malheureux que d'autres y en méloient, & que le Public étoit assez injuste pour les imputer à ceux qui n'en étoient pas les Auteurs.

* *Conclu en mil quatre cens cinq entre Charles Sept & Philippe le Bon.*

On

On ne vit pas même d'apologies de la part des Croys pour justifier leur innocence. Ils demeurerent dans un silence profond & respectueux ; & dans les guerres qui suivirent entre le Roy Louïs Onze leur Protecteur, & le Duc de Bourgogne leur ennemi declaré, ils n'agirent ni contre le Roy ni contre le Duc que dans les rencontres où ils ne pûrent honnêtement se dispenser ni de l'un ni de l'autre. Ils prirent en le faisant ou avant que de le faire toutes les précautions capables d'excuser leur procedé ; & quoique Louïs Onze fût si difficile à gouverner sur cette matiere que le Connétable de saint Paul n'y avoit pû réüssir, ils furent assez adroits pour empêcher que leur conduite en un point si delicat ne fût pas suspecte à sa Majesté Tres-Chrêtienne. Ils attendirent en paix le retour de leur bonne fortune, & meriterent par là que leur perseverance l'emportât sur leur malheur. On n'a pas sçû précisément si le Duc de Bourgogne en fut touché ; ou si le besoin qu'il eut des Croys pour se mettre en possession de la Gueldre qui venoit de luy être donnée par un Pere mal-traité * au préjudice de son propre Fils, † l'obligea de se reconcilier avec eux ; mais il est constant que leur rétablissement se fit de bonne grace ; qu'ils avoient de grandes liaisons avec les Principaux du Duché de Gueldres ; qu'ils contribuerent beaucoup à les engager doucement sous la domination de la Maison de Bourgogne ; & que si le changement se fit presque sans répandre de sang, Charles le Terrible en fut redevable aux Croys.

* *Uric Duc de Guel-dres.*

† *Adolphe.*

Ils vécurent depuis avec luy de maniere que s'ils n'acquirent son amitié, ils empêcherent au moins d'éclater les restes d'aversion qui luy auroient pû demeurer contre eux dans le fond du cœur ; & aprés qu'il eut été tué devant Nancy, ils reprirent le premier rang de la faveur à la Cour de Marie de Bourgogne son heritiere. Ils l'avoient disposée à épouser le Daufin de France, quoy qu'elle eût déja vingt ans, & que le Daufin n'en eut que six, & leur reconnois-

ſance pour Louïs Onze alla juſqu'à ne rien negliger de ce qui ſervoit à luy perſuader de mettre par cette alliance les Païs-Bas dans ſa famille. L'aveuglement & l'obſtination de ce Prince à refuſer le plus grand avantage qui luy pouvoit jamais arriver, les étonnerent d'autant plus qu'ils luy en voyoient rechercher de moindres, ſans comparaiſon, avec une extrême avidité. Ils ne ſe rebuterent pas neanmoins d'obliger la France; & ménagerent ſi bien le credit qu'ils avoient auprés de leur Souveraine, * qu'elle conſentit d'épouſer Charles Comte d'Angoulême, qui fut depuis Pere de François Premier. Ils ſuppoſoient que ſi la haine irreconciliable de Louïs Onze pour la Maiſon de Bourgogne alloit juſqu'à ne pas vouloir que la Princeſſe qui en heritoit, entrât dans ſa famille, elle n'iroit pas juſqu'à ſouffrir que les Païs-Bas ſortiſſent de la Maiſon Royale: Mais ils furent inconſolables lorſqu'ils apprirent que ſa Majeſté Tres-Chrêtienne regardoit l'alliance d'un Prince de ſon ſang avec l'heritiere de Bourgogne comme le plus grand malheur dont la France fut menacée à cauſe des habitudes que ce Prince y auroit, & des guerres Civiles qu'il y pourroit exciter quand il luy plairoit. Ils admirerent la Providence Divine dans les bornes qu'elle donnoit aux Monarchies & dans les obſtacles qu'elle mettoit à leur agrandiſſement, & ceſſerent de traverſer les Nôces de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche. Ils negocierent pour Philippe d'Autriche leur Fils un Traité † avec le Duc de Cléves qui confirmoit l'union de la Gueldre avec les Païs-Bas; & leurs affaires en étoient-là, lorſque Guillaume de Croy Seigneur de Chiévres troiſiéme Fils de Philippe de Croy commença à ſe ſignaler dans le monde par ſes excellentes qualitez. Il y étoit entré au Printemps de l'année mil quatre cens cinquante-huit; & comme il n'étoit que cadet d'une famille ſi nombreuſe que l'on y contoit juſqu'à quatorze enfans, & qu'il ſe ſentoit pourtant né pour en être un jour l'ornement, il ſe pro-

* *Marie de Bourgogne.*

† *Il eſt dans la Biblioteque du Roy.*

proposa de bonne heure de ne devoir qu'à soy, aprés Dieu, la grandeur où il aspiroit, & où il avoit un pressentiment secret de parvenir; & les mesures qu'il prit pour s'y élever furent les mêmes, que s'il n'eut eu ni bien ni naissance.

Son corps étoit assez robuste pour supporter sans incommodité les fatigues de la guerre, & neanmoins assez bien formé pour disputer de la beauté & de la bonne mine contre qui que ce fût. Il suffisoit de jetter par hazard les yeux sur luy pour juger d'abord qu'il étoit du premier rang dans la societé civile; & s'il se fut trouvé dans les temps où les hommes les mieux faits étoient choisis pour commander aux autres, l'Empire le plus florissant eut été pour luy. Mais le dehors ne servoit en luy que pour inspirer à ceux qui le regardoient le desir d'en connoître le dedans, puisque l'on ne s'amusoit plus à loüer l'exterieur de Chiévres aprés que l'on avoit connu par elle quelques traits de la sublimité & de l'étenduë de son esprit. L'une & l'autre étoient si fines qu'elles suppléoient parfaitement à ce que l'étude y auroit pû ajoûter: Elles luy fournissoient à point nommé ce qu'il n'auroit pas tiré sans peine des meilleurs Livres; & jamais on ne vit plus distinctement en aucun autre de son temps, qu'il y a des genies qui se passent aisément de tout ce qui a été inventé pour éclairer la raison par la science, ou pour la fortifier par l'experience. Il étoit si penetrant qu'on ne pouvoit luy donner le change: si ferme qu'il étoit à l'épreuve des évenemens les plus surprenans: si sage qu'il ne lui arrivoit rien de fâcheux qu'il n'eût prévû assez tôt pour en corriger l'amertume en tout ou en partie: si droit qu'il préferoit inviolablement le merite à toutes les autres considerations humaines: si genereux qu'en tant de Charges differentes qu'il eût, il ne s'écarta ni de la bien-seance ni du devoir: si habile en l'art de connoître les hommes, que son Prince ne fut pas mieux servi que par ceux qu'il luy presenta: & si desinteressé qu'il ne demanda

jamais aucune gratification qui tournât à son profit.

Comme il n'eut point d'enfans de Marie Madelaine, que d'autres appellent Marie de Hamal, qu'il avoit épousée, il s'attacha plus volontiers à la profession des armes, & servit les Rois de France Charles Huit à la Conquête de Naples, & Louïs Douze au recouvrement du Duché de Milan, aprés en avoit obtenu l'agrément de son Maître l'Archiduc Philippe d'Autriche Fils unique & Successeur de Marie de Bourgogne qui ne trouvoit pas mauvais que ses sujets apprissent la guerre aux dépens d'autruy, quand il les estimoit d'ailleurs assez moderez pour n'en pas abuser au préjudice de leur Patrie. * La premiere rupture survint peu de temps aprés entre la France & l'Espagne; & la femme de l'Archiduc § étant devenuë heritiere de la derniere de ces Monarchies, Chiévres discontinua de porter les armes pour les François, & vivoit en repos dans la Province du Hainaut lorsque l'Archiduc l'en tira pour luy donner une Commission qui marquoit assez que ce Prince le préferoit aux plus grands Seigneurs des Païs-Bas.

** Dans le Panegyrique de ce Prince.*

§ Ieanne d'Arragon.

C'étoit une Loy indispensable de la Monarchie Espagnole que pour y regner un jour sans que l'avenement à tant de Couronnes fut traversé, il faloit avoir été reconnu pour Prince des Asturies, c'est à dire en qualité d'heritier & de successeur présomptif & necessaire par les Etats du Païs-Bas assemblez pour cette unique fin. L'Archiduc étoit Flamand; & sa femme en l'épousant n'avoit pas stipulé expressément que ses droits sur la Monarchie d'Espagne luy fussent conservez, parce qu'elle en étoit alors si éloignée qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle y fût jamais appellée par l'orde de la nature: Cependant toutes les personnes qui l'en excluoient étoient mortes, & luy avoient fait place. Elle avoit une sœur cadette en Espagne; & il étoit à craindre que les Espagnols en la mariant chez eux, ne traitassent l'Archiduchesse comme ils avoient autrefois traité la Reine Blanche de

Castille

Castille Mere de saint Louïs, qui s'étant trouvée en France lorsque la succession du Roy Alfonse son Pere fut ouverte, & ayant negligé de se faire reconnoître heritiere présomptive, les Etats de Castille l'en avoient frustrée pour la donner à l'Infante Berenguelle sa sœur puînée. Il faloit donc que l'Archiduc & l'Archiduchesse passassent au plûtôt en Espagne; & quoy qu'il n'y eut point d'exemple que les Souverains des Païs-Bas en eussent été si fort éloignez, la necessité l'emporta cette fois sur la coûtume, & les Sujets de l'Archiduc y consentirent enfin sur la promesse authentique qu'il leur fit d'un prompt retour; & ce fut apparemment pour ne leur pas donner lieu de soupçonner qu'il voulut manquer de parole, qu'il ne laissa point de Gouverneur pour tenir sa place. Mais aprés la mort d'Isabelle sa belle-mere, & lorsqu'il fut question d'aller une seconde fois en Espagne prendre possession des Couronnes de Castille, de Leon, & des autres qui y étoient unies, l'Archiduc prévoyant que son sejour y seroit long, comme en effet il n'en revint pas; & étant contraint de choisir un homme capable de suppléer à son absence dans les Païs-Bas, jetta les yeux sur Chiévres. Le choix fut universellement approuvé; & si l'Archiduc n'eut pas lieu de s'en repentir, ses Sujets n'eurent pas plus d'occasion d'y trouver à redire. La tranquillité des Païs-Bas fut si profonde que rien ne l'altera ni au dedans ni au dehors; & l'Archiduc en fut d'autant plus redevable à la conduite judicieuse de Chiévres, que ce fut principalement elle, comme l'on verra dans la suite de cet Ouvrage, qui luy procura le succés qu'il eut dans l'entreprise dont on va parler, qui étoit des plus difficiles des derniers siecles.

L'Archiduc prétendoit regner en Castille immédiatement aprés la mort de sa belle-mere, & se fondoit sur le droit & sur la coûtume reçûë en ce point par toute l'Espagne. Le Roy Catholique Ferdinand son beau-pere prétendoit au contraire l'usufruit de la mê-

ajoûtent que le paternel venoit à la traverse avec autant de chaleur pour le moins, mais que c'étoit dans la seule vûë de s'accommoder des revenus des Païs-Bas durant la minorité de leur Souverain. Ils posent en fait que le paternel l'emporta par sa dignité d'Empereur & par le consentement des Flamans accoûtumez à son administration ; & que sa Majesté Imperiale trop occupée en Allemagne pour vaquer par elle-même à l'institution & aux affaires de l'Archiduc, mit Chiévres en sa place pour s'acquitter de l'une & des autres. Enfin ils veulent absolument que l'on s'en tienne à ce qu'ils écrivent, & prétendent passer pour des Historiens desinteressez & sinceres s'il en fut jamais, à cause de quelques particularitez desavantageuses à leur Nation qu'ils racontent là-dessus, tirées des foiblesses de Ferdinand le Catholique en ce qui regardoit son domestique : cependant les mêmes Auteurs errent en fait, & se sont trompez pour n'avoir pas vû la piece décisive de la question qu'ils agitoient. Ils n'ont pas sçû que la mort subite de leur Roy Philippe Premier n'avoit pas été tout à fait imprévûë, & que ce Prince avoit pensé civilement & même Chrêtiennement selon Erasme à la mort, quoi qu'il n'eût encore que vingt-sept ans quand elle arriva : qu'il avoit fait un Testament en bonne forme ; & que le principal article de cet acte authentique consistoit dans une recommandation tres-expresse de son Fils aîné Charles au Roy Tres-Chrêtien Loüis Douze, & dans une instante priere à sa Majesté de mettre auprés de luy l'homme qu'elle jugeroit capable de l'élever.

Dans le Testament de Philippe Premier

Les raisons de cette disposition furent vray-semblablement que d'un côté Philippe connoissoit l'humeur inconstante & prodigue de l'Empereur son Pere, & sçavoit par experience que Maximilien ne pouvoit avoir d'argent qu'il ne le dépensât à l'heure même ; & que neanmoins aussi-tôt qu'il n'en avoit plus il en cherchoit avec tant d'ardeur & d'obstination, que toutes

toutes les voyes bonnes & mauvaises luy étoient indifferentes pourvû qu'il en trouvât. Qu'il n'avoit point eu d'autre motif que celuy-là pour épouser aprés la mort de Marie de Bourgogne Blanche Sforce sortie du mariage d'un bâtard & d'une bâtarde, quoy que les Allemans eussent une aversion effroyable pour cette sorte de mes-alliance : Qu'il avoit plus d'une fois envoyé & conduit luy-même des troupes en Italie pour ceux qui les achetoient de luy plus cherement ; & qu'il y avoit peu d'esperance qu'il se corrigeât dans la vieillesse d'un defaut, qui avoit jusques-là passé pour être sa passion dominante. Cependant s'il vivoit à son ordinaire lorsqu'il seroit Administrateur des Païs-Bas, il en banniroit le calme avec d'autant plus de facilité que les Peuples y étoient portez naturellement à la revolte, & qu'ils vouloient être gouvernez avec une delicatesse qui les empêchât de s'appercevoir qu'ils n'étoient pas entierement libres : que le moindre impost extraordinaire que sa Majesté Imperiale leveroit sur eux les exciteroit à sedition, & que les ordinaires ne l'entretiendroient pas un mois de l'année : que les Flamans n'endureroient pas plus volontiers qu'il allât conduire leurs troupes contre ceux de leurs Voisins, dont la bourse seroit plus mal garnie que celle de leurs ennemis ; & qu'en l'une & l'autre rencontre les Païs-Bas courroient risque présque également de changer de Maître durant une longue minorité.

D'un autre côté le Testateur étoit tout à fait mal satisfait du Roy Catholique Ferdinand son beau-Pere, & à dire le vray ce n'étoit pas sans fondement, puisque l'injure qu'il en avoit reçûë touchoit directement l'honneur : car lorsque le même Ferdinand avoit resolu de chasser les François de la moitié du Royaume de Naples qu'il avoit deux ans auparavant partagé avec eux, il avoit bien prévû que ses forces étant inégales aux leurs, il ne les surmonteroit qu'en

joignant la ruse à la force. Il s'étoit proposé de les amuser & de les tromper ; & afin qu'ils ne se défiassent pas du piege qu'il leur tendoit, il avoit voulu cacher sa perfidie sous la foy d'un Traité, qui est le lien le plus inviolable de la societé civile ; & il avoit choisi son Gendre en qualité de Plenipotentiaire pour instrument de la supercherie, dans la pensée que si les François par quelque cause que ce fût concevoient du soupçon, ils en auroient moins pour un Prince comme Philippe qui étoit leur Feudataire, que pour aucun autre que sa Majesté Catholique leur envoyât. Ainsi Ferdinand avoit prié Philippe d'aller à la Cour de Loüis Douze faire la Paix entre la France & l'Espagne, & luy avoit donné à cet égard un pouvoir sans limite. Philippe trouva Loüis à Blois, & negocia de bonne foy avec luy. L'accommodement fut signé de part & d'autre, à condition que le partage du Royaume de Naples subsisteroit entre les deux Nations, & que celle qui auroit pris quelque chose sur l'autre, le restitueroit incessamment. Loüis qui par principe de Religion évitoit autant qu'il pouvoit la dépense inutile, congedia les Troupes qu'il avoit levées pour garder sa part, & Ferdinand au contraire ayant renforcé les siennes, elles vainquirent les François & les chasserent entierement. Loüis s'en plaignit à toute la Terre; mais Ferdinand aprés avoir obtenu ce qu'il demandoit, leva le masque. Il desavoüa son Gendre, & se moqua de la credulité de Loüis. Il retenoit encore ce qu'il avoit usurpé par une si injuste voye, lorsque Philippe mourut ; & si celuy-ci luy eût laissé la disposition de son Fils, il eût donné occasion de soupçonner qu'il y avoit eu de la collusion entre son beau-Pere & luy, & qu'il n'étoit pas tout à fait innocent d'une tromperie dont luy ou les siens profiteroient un jour. Sa memoire en eût été trop flêtrie ; & la tache étoit si noire, qu'il ne crût la pouvoir éviter qu'en confiant à la probité de Loüis ce qu'il avoit de plus cher, & qu'en luy faisant par là quelque sorte de repara-

paration de l'injure qu'il avoit reçûë par son ministere. Il prévoyoit encore qu'en laissant au Roy Catholique l'administration des Païs-Bas, ce Prince en employeroit les forces contre la France avec d'autant plus de danger pour les Flamans, que s'ils avoient du pire il en étoit trop éloigné pour les secourir ; au lieu qu'en se rapportant au Roy Tres-Chrêtien pour le choix du Gouverneur de son Fils, ils demeureroient unis avec la France, & se maintiendroient par là dans une profonde tranquilité.

Quoy qu'il en soit les Flamans approuverent le Testament de Philippe, & Loüis fut en pleine liberté de pourvoir à l'éducation du jeune Archiduc Charles. Il se détermina en faveur de Chiévres, & ce qui suit ne montrera que trop évidemment qu'il ne pouvoit faire ni mieux pour le Pupile qui luy étoit recommandé, ni plus mal pour la Monarchie Françoise. Chiévres employa les premieres années de sa fonction à étudier le genie du jeune Archiduc & à démêler en luy par une assiduité & une attention inconcevable, les petites manieres qui marquoient ce que la nature & le peché y avoient mis pour la vertu & pour le vice. Le fruit d'un travail si long fut que Chiévres découvrit que Charles ressembloit aux terres nouvellement desséchées aprés avoir été long-temps cachées sous les eaux de la Mer, qui produisent d'abord une infinité de bonnes & de mauvaises herbes : Qu'à la verité les principales perfections des plus illustres de ses Ancêtres étoient passées en luy, mais qu'en échange il avoit herité des imperfections les plus remarquées en eux : car pour le côté paternel s'il avoit l'activité de Philippe le Hardi, il en avoit aussi l'inclination à n'aller jamais que par détours à la fin qu'il s'étoit proposée : S'il avoit l'humeur entreprenante de Jean sans Peur, il avoit aussi son attachement à pousser à bout les entreprises les plus injustes : S'il aimoit comme Philippe le Bon à se familiariser, il n'aimoit pas plus que luy que sa familiarité élevât

Dans les Vies des derniers Ducs de Bourgogne.

ou

ou enrichît ceux qu'il en honoroit : S'il étoit infatigable au travail comme Charles le Terrible, il exigeoit avec autant de dureté que luy la recompense de ses travaux : S'il étoit quelquefois gay jusques à l'excés comme l'Empereur Maximilien, il n'étoit pas moins insupportable que luy dans la tristesse chagrine qui le saisissoit aux moindres occasions : Et s'il avoit la complaisance de son Pere pour les gens qui l'instruisoient, il en avoit aussi le mépris secret de leurs personnes nonobstant le bon office qu'ils luy rendoient.

Du côté maternel, s'il avoit comme Henry de Transtamare le secret d'engager dans ses interêts les hommes d'un merite extraordinaire, & de les y tenir attachez aussi long-temps qu'il en avoit besoin, il en avoit aussi le foible de les oublier aussi universellement que s'il ne les eût jamais connus, au moment qu'ils cessoient de luy être utiles : S'il employoit comme Jean Second de Castille plus volontiers les personnes de basse naissance que celles de qualité, il ne leur pardonnoit pas plus que luy les moindres fautes qu'elles commettoient dans l'execution de ses ordres : S'il prévenoit à l'exemple de Henry troisiéme de Castille autant qu'il luy étoit possible les troubles dont l'Etat étoit menacé, il y travailloit comme luy en fomentant les divisions qu'il trouvoit allumées entre les Grands, ou en les excitant adroitement par ses Emissaires quand la trop bonne intelligence de ces Grands commençoit à luy devenir suspecte : S'il étoit assez heureux comme Jean Second de Castille pour trouver des gens qui fissent gloire de se ruiner à son service, il ne les en recompensoit non plus que luy que par des caresses & par des loüanges : S'il n'avoit comme Jean d'Arragon qu'autant d'amitié pour les siens que la bien-seance vouloit qu'il en eut sans aller au delà, il ne se soucioit pas plus que luy que le Public fut informé de son defaut de tendresse : Enfin s'il exigeoit ponctuellement à l'exemple de

Ferdi-

Ferdinand le Catholique qu'on luy tint parole, & s'il ne pouvoit endurer non plus que luy que ceux à qui il avoit affaire luy en manquassent, il n'étoit pas aussi plus que luy esclave de la sienne. Ce n'est pas que les perfections & les defauts que l'on vient de rapporter & qui furent depuis reprochez à Charles, eussent été déja remarquez en luy, ou même qu'il en fut si-tôt susceptible: mais c'est que la penetration de Chiévres alloit jusqu'à distinguer dans l'ame de ce jeune Prince sa pente naturelle vers les biens qui le charmoient, & vers les maux qui étoient les suites du peché d'origine; & cette lumiere étoit à peu prés semblable à celle qui éclaire les Philosophes pour leur montrer les effets dans les causes, & les Astronomes pour leur faire voir les influences dans les Astres. Chiévres avoit observé que Charles aimoit la gloire; & qu'il suffisoit souvent pour le corriger de ses fautes, de le menacer qu'elles seroient divulguées. Il en tira cette consequence que l'étude & la lecture de l'Histoire étoient absolument necessaires pour cultiver les bonnes semences dont on vient de parler, & pour étouffer les mauvaises.

Dans la premiere de ces deux vûës il alla chercher au fonds d'un College de Louvain un Precepteur à l'Archiduc, & choisit le Docteur Adrien qui y étoit dans une haute reputation; & qui malgré son defaut de politesse, ne laissa pas de s'élever depuis à la Papauté; Mais il fut plus reservé dans la seconde vûë; & il y auroit lieu de douter de ce que l'on va dire, si les Ecrivains Espagnols n'en convenoient avec les Flamans. Chiévres estima l'Histoire tellement importante pour former son jeune Prince, qu'il n'osa se fier qu'à soy pour la luy montrer.

Il luy donna des Maîtres pour tout le reste; mais pour elle il se passa du secours étranger, & l'enseigna luy-même. Il est vray que ce fut avec cette précaution que pour empêcher que son Disciple ne s'ennuyât de la longueur du travail, & ne le pressât de

temps en temps de l'abreger, il feignit de l'étudier avec luy pour regler, disoit-il, sa vie aux dépens d'autruy.

L'ordre qu'il tint ne pouvoit être plus métodique, parce qu'il commença par donner à Charles la connoissance de l'Histoire en general, & qu'en suite il l'attacha à celle des peuples de l'Europe avec lesquels il devoit avoir un jour des affaires à démêler ; mais comme ses principaux attachemens seroient en Espagne & en France, son Gouverneur voulut qu'il apprît à fonds l'Histoire de ces deux Monarchies. On comprenoit alors sous celle de France l'Histoire des Païs-Bas. Il voulut encore que Charles lût chaque Auteur en sa langue & dans son stile, & qu'il ne se rebutât ni par la barbarie de la plûpart d'entre eux, ni par la superfluité des trois quarts des choses qui y sont contenuës. Il le convainquit d'abord de ce principe, qu'à proprement parler il n'y a rien d'inutile en matiere d'Histoire ; & que les faits qui ne servent de rien dans la vûë que l'on a en les lisant, serviroient tôt ou tard dans les vûës que l'on auroit.

Cependant les Auteurs Espagnols étoient déja en tres-grand nombre ; & ceux qui les ont examinez dans la Biblioteque du Cardinal Mazarin, sçavent que la lecture n'en est pas beaucoup agreable, pour ne rien dire de plus méprisant. La multitude des Historiens François n'étoit pas moindre : Ils n'avoient point d'attraits pour ce jeune Prince, dont l'esprit n'étoit touché que par les choses qui brilloient à ses yeux : il les parcourut neanmoins ; & l'on remarque en divers endroits de sa Vie, qu'il les citoit à propos lorsque l'occasion s'en presentoit, & qu'il en avoit retenu ce qu'ils contenoient de plus important.

Pour l'imprimer plus fortement dans sa memoire, son Gouverneur n'avoit pas manqué de luy faire observer que presque toutes les bonnes actions & les mauvaises de ses Ancêtres avoient reçû même dés cette vie la recompense ou la peine qu'elles meritoient ; & que

& que par exemple le Duc de Bourgogne Philippe le Hardi pour avoir dissimulé dans toutes les actions d'éclat & pour avoir feint de suivre les conseils d'autruy, quoy qu'il n'y eût personne autant prévenu que luy de l'infaillibilité des siens, s'étoit broüillé avec le Roy de Sicile son Frere & le Duc d'Orleans son Neveu, & avoit laissé à sa posterité une querelle à démêler, qui l'avoit long-temps exercée, & enfin accablée. L'excés de sa complaisance pour l'heritiere de Flandres son Epouse à cause de la dot qu'elle luy avoit apportée, avoit achevé de rendre insupportable cette Princesse qui n'étoit déja que trop fiere, & il avoit été luy-même contraint d'en essuyer souvent les mépris & les rebuts sans oser s'en plaindre. Il étoit si vindicatif & vouloit pourtant si peu le paroître, qu'il employoit toûjours dans ces sortes d'occasions les bras de quelques assassins inconnus qui ne sçavoient jamais ni qui les employoit, ni quel en étoit le motif, & Dieu permit que son Fils fut tué avec des précautions presque semblables. Que Jean sans Peur étoit si persuadé que la fortune cesseroit d'être inconstante pour luy, qu'il se vantoit de l'avoir épousée ; cependant elle l'abandonna jusqu'à le laisser monter sur l'échafaut. * Il admiroit la simplicité de ceux qui se fioient à ses promesses, & il mourut pour s'être fié à celles d'autruy. Il n'avoit de Religion que ce qu'il en faloit au dehors pour amuser les bonnes gens, & il n'eût pas le temps de revenir d'un égarement si prodigieux. Il recherchoit par des voyes extraordinaires l'affection du menu peuple, & il en perdit celle de la Noblesse. Que Philippe le Bon aspiroit à la veritable Grandeur, & jamais Souverain sans être Roy ne reçût tant d'honneur que luy, puisqu'il rétablit des Papes, des Empereurs d'Allemagne & de Constantinople, & des Rois d'Angleterre & d'Orient. Il avoit eu de plusieurs Maîtresses neuf Garçons & cinq Filles ; & il ne pût avoir de deux femmes consecutives en plus de cinquante ans de mariage, qu'un Fils qui fut le dernier

** Aprés que Bajazet l'eût pris Prisonnier.*

Courtisan qui fût jamais, voyant que d'un côté son Pupile se plaisoit à l'Histoire, & qu'il avoit de l'autre aversion pour la Langue Latine, il eut plus d'égard à l'inclination de ce Prince qu'à son propre devoir. Qu'il le dispensa tout à fait de l'étude du Latin ; & consentit qu'il employa les heures qui y avoient été destinées, aux exercices de la dance, des armes, & des chevaux. Que cette negligence coûta cher à Charles ; & que lorsqu'il fût Empereur, il eut occasion de se plaindre de l'indulgence flateuse que son Gouverneur avoit euë pour luy. Qu'on luy fit un jour en Allemagne une harangue latine qui contenoit des affaires tres-importantes, & qui demandoit sur le champ une réponse décisive ; & que cependant sa Majesté Imperiale bien loin d'y satisfaire, ne l'entendit pas. Qu'elle porta fort impatiemment l'affront qu'elle reçût alors ; & que ne pouvant s'en prendre à la Personne de Chiévres qui ne vivoit plus, elle s'en prit à sa memoire, & la flêtrit d'un opprobre éternel.

Il est étrange que l'aversion de ces Auteurs soit allée jusqu'à ne se pas soucier de noircir Charles dans les mêmes endroits où ils ont fait son Panegirique, pourvû que le contre-coup du defaut qu'ils luy imputent rejalisse sur Chiévres ; & pour justifier l'un & l'autre, il ne faut que distinguer ce qu'il y a de vray dans leur recit, d'avec ce qu'il y a de faux. Il est vray que Chiévres occupa beaucoup plus Charles à l'Histoire qu'à la Langue Latine : mais il n'est pas vray que ces deux choses fussent également necessaires pour former un jeune Prince, au moins Chiévres qui passoit sans difficulté pour un homme d'esprit, de jugement, d'experience, & de prévoyance, n'en étoit pas persuadé. Il croyoit qu'il suffisoit à Charles d'entendre les Langues mortes, comme étoit la Latine, & qu'il faloit laisser aux Gens de College le soin d'en étudier la delicatesse, & l'opinion de la parler comme on faisoit à Rome au siecle d'Auguste. Il n'étoit pas seul de son opinion ; & la plûpart des Personnes de qualité

qualité qui vécurent de son temps, en étoient prévenus. On tint encore long-temps aprés pour maxime à la Cour de France qui a toûjours été la plus polie de la Chrêtienté, qu'il n'étoit pas à l'avantage d'un Roy qu'on publiât de luy qu'il rafinoit sur le Latin ; & Henry Quatre que l'on n'oseroit accuser d'ignorance en ce point, puisque Casaubon dit avoir lû & admiré la Traduction Françoise qu'il avoit faite des Commentaires de Cesar, appelloit quelquefois par ironie dans ses discours familiers Maître Jacques le Premier Roy de la Grande Bretagne, à cause qu'il se piquoit trop de bien parler & de bien écrire en Latin ; & l'on ajoûte que sa Majesté Tres-Chrêtienne ayant apris que ce Prince qui n'étoit auparavant que Roy d'Ecosse, étoit devenu Roy d'Angleterre, Elle expliqua ce qu'Elle en pensoit en ces propres termes, *C'est là un trop bon morceau pour un Pedant.*

Dans la Preface de ses Commentaires sur Polibe.

Il est encore vray que Charles n'avoit pas tant d'inclination pour la Langue Latine que pour les autres ; mais il ne l'est pas qu'il eût aversion pour elle, & que la condescendance de Chiévres à son égard alla jusqu'à le dispenser de l'apprendre, puisqu'il est certain que Charles ne l'étudia pas aprés la mort de Chiévres ; & que quand il eût voulu s'y appliquer, les grandes & les continuelles affaires qu'il eût depuis, luy en eussent ôté le loisir. Cependant les Allemands sçavent qu'il prenoit plaisir à lire Seleidan le plus poli des Historiens Latins de son temps, & qu'il disoit en le demandant, *Apportez-moy mon menteur* ; & les Espagnols n'ignorent pas non plus que lorsqu'il se fut retiré dans le Monastere de Saint Juste, il fit sa lecture ordinaire des œuvres de Saint Bernard qui n'étoient point encore traduites, ce qui marque qu'il entendoit au moins le Latin ; n'étant pas vray-semblable qu'il eût voulu perdre le temps qu'il destinoit tout entier pour travailler à son salut, & qu'il avoit acheté au prix de tant de grandeurs humaines quittées volontairement ; ni qu'il eût prétendu se moquer d'un Pere

de l'Eglise au sens de Saint Jerôme, * en le lisant d'ordinaire sans l'entendre.

* *S. Jerôme disoit de Perse.* non vis intelligi neque ego te intelligere.

Enfin la conjoncture que les Espagnols rapportent où Charles demeura court en Allemagne faute de Latin, & ne pût ni concevoir ce qu'on luy disoit ni y répondre positivement, a plus d'un caractere de fausseté: car en premier lieu on vient de voir qu'il entendoit le Latin : en second lieu ceux qui l'introduisent conferant immediatement avec un Allemand sur des affaires importantes, ne sçavent pas qu'il ne luy arriva jamais d'abaisser jusqu'à ce point la Majesté Imperiale; & que bien loin qu'il l'ait avilie, comme l'on prétend par des réponses décisives faites sur le champ & tête à tête en matiere de consequence, il la porta plus haut sans comparaison qu'aucun de ses Predecesseurs n'avoit fait avant luy, & qu'aucun de ses Successeurs n'a fait depuis. Il écoutoit toutes sortes de propositions d'affaires dans les Audiences publiques & secrettes qu'il donnoit en Allemagne sans répondre sur l'heure autre chose sinon qui les examineroit; & de fait il prenoit du temps pour en parler à son Conseil, ou pour se déterminer luy-même sur ce qu'il devoit faire, n'y ayant aucun exemple qu'il se soit jamais dispensé de cette regle. On portoit en suite ou l'on envoyoit de sa part une réponse par écrit aux choses qui pouvoient être expediées par cette voye; & pour les autres qui ne pouvoient l'être que de bouche, l'Empereur mandoit les Personnes qui attendoient sa réponse, & la faisoit toûjours par l'organe de son Chancelier, lors même qu'il jugeoit à propos d'y être present. Si le Chancelier étoit absent ou incommodé, le Vice-Chancelier parloit en sa place; & au defaut de l'un & de l'autre, on employoit un Conseiller d'Etat. Ainsi l'avanture que les Ecrivains d'Espagne racontent, auroit été non seulement irreguliere, mais encore unique en son espece; & comme elle n'est rapportée dans aucun Auteur des autres Nations, & qu'elle s'est passée selon eux dans un Païs fort éloigné du leur, ils ne doivent pas

trouver étrange que l'on doute qu'ils ayent été bien informez. En troisiéme lieu il n'y a point d'exemple dans les derniers siecles que les Empereurs se soient énoncez de vive voix en Latin lorsqu'ils traitoient d'affaires ; & l'on sçait au contraire que Maximilien Second qui parloit cette Langue aussi aisément que l'Allemande, ne s'en servoit pourtant jamais en affaires. Enfin tous les Panegiriques de Charles & les Satires les plus piquantes contre sa memoire, conviennent à luy rendre témoignage que s'il ne fit à Chiévres autant de bien qu'il en meritoit, il le recompensa d'ailleurs à sa mode par les loüanges qu'il luy donnoit en toutes occasions ; & qu'il ne luy échapa jamais de rien dire à son préjudice, ce qui détruit entierement le fait dont il s'agit.

Aprés que Chiévres eut donné à l'Archiduc par l'Histoire les lumieres generales dont il avoit besoin pour la conduite de sa vie, il lui fournit les particulieres en l'instruisant de ses veritables interêts à l'égard de toutes les Puissances de l'Europe. Il lui representa qu'il en avoit de deux sortes ; & que ces deux sortes étoient non seulement fort differentes entre elles, mais encore tellement opposées en quelque maniere, qu'il couroit risque de se perdre en prenant l'une pour l'autre. Qu'il avoit des interêts presens & des interêts à venir, & que les futurs étoient les mêmes que ceux de ses Ayeuls Paternels & Maternels dont il devoit un jour heriter, mais les presens y étoient directement contraires en ce que ni l'Empereur Maximilien I. ni le Roy Catholique Ferdinand ne vivoient en bonne intelligence avec Loüis XII. & que si Charles les favorisoit au dehors, il attireroit dans ses Etats les Armes des François qui le dépoüilleroient infailliblement avant qu'il pût être secouru, le Roy Catholique en étant trop éloigné, & l'Empereur n'ayant ni assez d'argent ni assez de credit pour lever promptement une Armée considerable en cas de besoin. Chiévres tira d'un principe si constant cette consequence, que l'amitié des François étoit abso-

absolument necessaire à Charles tant qu'il ne seroit que ce qu'il étoit, c'est à dire tant qu'il n'auroit que les biens de la succession de Bourgogne. Qu'il devoit se contenter des démonstrations exterieures d'honneur & de civilité, de respect & de soûmission à l'égard de ses Ayeuls dans toutes les affaires qu'ils auroient à démêler avec la France, mais qu'au fond il demeurât étroitement uni avec sa Majesté Tres-Chrêtienne. Qu'il ménageât l'Empereur Maximilien, parce qu'il ne pouvoit luy succeder à l'Empire s'il ne conservoit par son moyen les liaisons établies de longue-main, qu'avoit la maison d'Autriche avec les divers membres dont étoit composé le Corps Germanique ; & que puisque l'amitié de ce Prince se vendoit, il valoit mieux que son petit-fils l'achetât qu'un autre. Qu'il ne manquât donc pas de luy envoyer le plus qu'il pourroit d'argent ; & que la liberalité ne seroit pas inutile, pourvû qu'elle se fit avec trois précautions. La premiere qu'elle fût frequente à cause du besoin continuel de celuy qui la recevroit : La seconde qu'elle ne consistât qu'en de petites sommes à la fois, puisqu'on mettoit sa Majesté Imperiale en aussi belle humeur en ne luy donnant que peu, qu'en luy donnant beaucoup ; Et la derniere qu'elle fût secrette, parce qu'il seroit à craindre que les Peuples des Païs Bas ne se mutinassent, s'ils venoient à sçavoir que ce qui se levoit sur eux ne servit que pour exercer & pour entretenir la prodigalité de Maximilien, dont ils connoissoient assez le genie pour prévoir que leur argent fomenteroit la maladie de ce Prince au lieu de la guerir. Chiévres ajoûta pour le Roy Catholique Ferdinand que comme Charles avoit beaucoup plus à craindre de luy que de l'Empereur, il devoit aussi se conduire à son égard avec plus d'adresse. Que le jeune Ferdinand d'Autriche frere puîné de Charles étoit né en Espagne, & sembloit avoir apporté du ventre de sa mere toutes les inclinations Espagnoles : Que le Roy Catholique avoit été son Parain, & luy

avoit

avoit donné son nom ; qu'il l'aimoit uniquement, & que l'on sçavoit de bonne part qu'il avoit dessein d'en faire un Roy d'Arragon, & peut-être encore de Castille : Que les Espagnols y consentiroient d'autant plus volontiers, qu'ils prétendoient avoir un Roy dont le sejour fût constant en Espagne : cependant si Charles l'étoit, la multitude d'affaires pressantes qui luy surviendroient par tous les endroits de l'Europe, l'obligeroit à passer sa vie comme les Anciens Patriarches dans un pelerinage perpetuel, & à distribuer son soin, son temps, ses voyages, & sa presence de maniere, que les Païs-Bas, l'Allemagne, & l'Italie, en auroient la meilleure part, & l'Espagne la moindre. Qu'il n'y avoit point d'autre moyen de parer un coup si dangereux qu'en ramenant insensiblement le Roy Catholique à l'ordre que la nature & le droit des gens exigeoient de luy, & le convainquant par sa propre experience que l'aîné de ses petits-fils étoit plus digne de luy succeder que le cadet, & qu'ainsi Charles n'avoit qu'à se rendre plus vertueux & plus habile que Ferdinand. Chiévres insinuoit au même Charles à l'égard des deux autres Couronnes d'Espagne qui étoient celles de Navarre & de Portugal, qu'il seroit bon de continuer le projet du Roy Catholique pour leur réünion avec le reste de la Monarchie Espagnole par la voye des Alliances ; mais qu'il y avoit peu d'apparence d'en venir si-tôt à bout, puisque d'un côté Catherine de Foix Reine de Navarre & Jean d'Albret son mari avoient de si étroites liaisons avec la France, qu'ils ne disposeroient jamais de leurs enfans qu'au gré & dans les vûës du Roy Loüis Douze : & d'un autre côté Manuël Roy de Portugal avoit cinq garçons tous bien faits de la tante de Charles sa seconde femme, & par consequent la succession n'en seroit pas si-tôt ouverte aux filles sorties du même mariage, mais que l'engagement du Roy de Navarre avec les François pourroit bien un jour donner prise sur luy, & que d'ailleurs comme la posterité de Charles

le-Magne n'avoit pas laissé de s'éteindre dans l'espace de dix huit ans, quoy qu'elle fût si nombreuse qu'il y avoit jusqu'à trente-deux Princes tous vigoureux & mariez, celle de Manuël pouvoit cesser par une avanture aussi malheureuse, ou par une pire.

L'Angleterre étoit plus importante en toute maniere à Charles, & son Gouverneur l'avertissoit de la regarder en tout temps comme une Puissance capable de servir beaucoup & de nuire à proportion ; car les Païs-Bas dans l'état qu'ils étoient alors, n'avoient à craindre de succomber que quand ils auroient la France pour ennemie, & pour lors ils ne pourroient esperer de secours plus grand, plus prompt, plus conforme à leur besoin, ni plus proche, que celuy des Anglois. Que si la necessité de cette assistance n'augmentoit point en luy aprés qu'il auroit recueilli les successions qu'il attendoit, elle seroit pour le moins aussi grande, puisque l'Espagne deviendroit alors une Monarchie qui feroit le contrepoids de celle de France, & qu'il n'y auroit plus que l'Angleterre en état de faire pancher la balance pour celle des deux qu'elle voudroit appuyer. Que Charles auroit toûjours l'avantage sur les François lorsqu'il negocieroit en concurrence avec eux pour attirer l'Angleterre de son côté ; puisqu'outre l'antipatie invincible entre la Nation Françoise & l'Angloise, & la haine inveterée & excitée par tant de guerres, Henry Huit Roy d'Angleterre avoit épousé la derniere Infante d'Espagne sœur de la mere de Charles, & favorisoit constamment son beau-pere Ferdinand le Catholique contre le Roy Loüis Douze.

Pour ce qui regardoit l'Ecosse il faloit que Charles raisonnât sur une maxime toute opposée ; & qu'il n'esperât dans aucune conjoncture qui luy fût offerte, d'en attirer le Roy dans ses interêts. L'Alliance de cette Nation avec les François duroit depuis sept cens ans sans interruption de Roy à Roy, & de Couronne à Couronne; & quand elle eût été plus nouvelle

ou

ou moins étroite, il suffiroit aux Ecossois que l'Espagne recherchât l'amitié des Anglois pour se declarer contr'elle pour la France, quand ils n'auroient pas encore pris de parti.

L'Italie venoit à son tour dans l'idée de Chiévres qui n'y faisoit observer à l'Archiduc que quatre Puissances principales dont les subalternes étoient obligées à recevoir le mouvement, la France, l'Espagne, le Saint Siege, & la Republique de Venise.

La France y tenoit les Duchez de Genes & de Milan, l'Espagne le Royaume de Naples, le Saint Siege dix Provinces outre la Ville de Rome, & les Venitiens l'Etat qui s'appelle de Terre-ferme. Les Italiens n'avoient pas à craindre que les Papes ou les Venitiens troublassent leur repos, puisque les uns & les autres avoient un interest à peu prés égal de le conserver: mais si les François & les Espagnols s'ennuyoient de vivre en paix & qu'ils reprissent les armes, il en arriveroit infailliblement le même succés qui leur étoit déja arrivé, c'est à dire que celuy des deux Peuples seroit vainqueur qui sçauroit mettre le Pape de son côté; & comme le Roy Tres-Chrêtien & le Roy Catholique n'avoient conquis & partagé le Royaume de Naples entre eux que du consentement d'Alexandre Six; comme les Espagnols n'en avoient chassé les François deux ans aprés qu'en consequence d'un Traité secret conclu pour cette fin entre le grand Capitaine & le même Alexandre; & comme le Pape Jules Second avoit le plus contribué à empêcher le Roy Tres-Chrêtien de recouvrer ce qu'il avoit perdu en faisant perir l'Armée formidable de ce Prince sur le bord de la riviere du Garillan, aussi les Espagnols seroient à leur tour poussez hors du Royaume de Naples lorsqu'ils seroient assez malheureux pour mécontenter le même Jules, ou l'un de ses Successeurs. Ainsi la principale application de l'Archiduc au sens de son Gouverneur devoit être d'entretenir sa Sainteté dans la bonne disposition où Elle étoit à

l'égard de l'Espagne ; & si la chose n'étoit pas difficile à cause que Jules haïssoit d'autant plus Louïs Douze qu'il l'avoit autrefois aimé, Elle ne le seroit pas beaucoup davantage à l'égard des Papes à venir, puisque d'un côté leur Etat confinoit immediatement au Royaume de Naples, & qu'ils en étoient proches voisins ; au lieu qu'il y avoit les Etats de divers Princes entre le leur & le Duché de Milan, & qu'ainsi la Cour de Rome n'étoit pas tant exposée à l'invasion surprenante des François qu'à celle des Espagnols ; & d'un autre côté il n'étoit pas tant à craindre que l'Espagne n'usurpât toute l'Italie si elle se maintenoit dans la possession de Naples, qu'il le seroit que la France ne reduisit en Province l'Italie si elle ajoûtoit au Duché de Milan le Royaume de Naples, parce qu'elle iroit alors dans le Milanés de plein pied par terre, & sans avoir à traverser que les Alpes & le Piémont, au lieu que l'Espagne n'y pourroit aller que par mer, & qu'elle auroit à faire cinq cens lieuës de chemin.

La Republique de Venise n'étoit pas moins à considerer selon Chiévres que la Cour de Rome pour la Politique ; mais elle ne l'étoit plus tant pour le pouvoir depuis que le Saint Siege, l'Empereur, la France, & l'Espagne ayant formé la Ligue de Cambray pour la ruïner, le seul Louïs Douze luy avoit défait toutes ses Troupes à la Bataille de la Giaradadda, & luy avoit ôté tout ce qu'elle possedoit en terre-ferme. Il est vray qu'elle avoit recouvré depuis une partie de cet Etat ; mais comme ce n'étoit pas si facilement qu'elle l'avoit perdu, & que dans toutes les apparences elle seroit long-temps à reprendre le reste, elle étoit trop sage pour s'engager cependant dans aucune autre affaire ; & si elle étoit contrainte de prendre un nouveau parti, ce seroit plûtôt contre la France qui l'avoit dépoüillée en un seul jour de tout ce qu'elle avoit acquis en trois cens ans à force de prudence, d'adresse, de dépense, & de patience, que contre l'Espagne qui s'étoit contentée de recouvrer sur elle sans la rembour-

ser,

ser, les Places maritimes de la Poüille & de la Calabre engagées pour les sommes immenses qu'elle avoit prêtées aux derniers Rois de Naples.

Il n'y avoit qu'un Roy pour les trois Royaumes du Septentrion, la Suede, le Dannemarc, & la Norwege, & ce Prince étoit Chrêtien Second de la Maison d'Oldembourg. Son Pere & son Ayeul luy avoient amassé de grands tresors: Il contoit entre ses Alliez la plûpart des Princes & des Villes libres d'Allemagne: il avoit beaucoup d'autorité dans plusieurs Cercles, & sur tout dans celuy de la basse Saxe, & si Charles n'avoit pas besoin de sa solicitation pour obtenir un jour l'Empire, il luy étoit d'extrême importance qu'il ne le traversât pas, puisqu'il étoit assûré de n'être jamais élû tant qu'il l'auroit pour contraire. Delà vint que Chiévres luy conseilla de destiner une de ses sœurs pour femme de ce Prince; & l'Alliance fut dans le temps d'autant plus aisée à conclure que l'humeur barbare de Chrêtien qui le priva de ses Etats & le fit mourir en prison, n'étoit pas encore connuë. Les deux Parties étoient également persuadées d'y trouver leur avantage, parce que le Roy de Dannemarc qui avoit des Etats dans l'Empire se proposoit non seulement de les conserver, mais encore de les accroître si l'Aîné de sa Maison mouroit sans enfans mâles, en épousant la petite Fille de l'Empereur; & la Maison d'Autriche augmentoit aussi de beaucoup l'autorité qu'elle avoit en Allemagne, en disposant tout le Nort à l'appuyer dans les prétentions qu'elle avoit déja de se rendre l'Empire hereditaire.

Uladislas qui étoit Roy de Hongrie l'étoit aussi de Boheme; & Charles apprit de son Gouverneur que c'étoit-là le Prince le plus propre à ménager les Allemands, pourvû qu'on apportât autant d'art à l'appaiser, qu'il y avoit eu d'imprudence à le fâcher.

Pour faciliter à l'Archiduc l'intelligence de ce secret d'Etat, Chiévres luy découvrit que les Royaumes de Hongrie & de Boheme n'étoient pas moins

électifs que l'Empire, & qu'il y avoit quatre-vingt ans que la Maison d'Autriche pensoit à s'en saisir par deux motifs, l'un qu'ils bornoient les dix Provinces hereditaires & qu'ils les pouvoient mettre à couvert; l'autre que si l'on changeoit les Loix fondamentales de ces deux Couronnes sans exciter de tumulte & sans répandre de sang, les Allemands s'accoûtumeroient insensiblement à la forme de gouverner que l'on prétendroit introduire dans leurs Cercles, & ne trouveroient plus étrange que leur Aristocratie passât en une Royauté absoluë. On ne monte gueres que par des brigues sur les Trônes des Monarchies qui se donnent des Maîtres à la pluralité des voix; & la Maison d'Autriche avoit formé dans la Hongrie & dans la Boheme deux factions si puissantes, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre qu'aucune de ces Couronnes luy échapât lorsqu'elles viendroient à vaquer. Cependant le succés n'avoit pas répondu tout à fait à une prévoyance si fine; & les mesures de la Maison d'Autriche pour avoir été prises de longue-main & avec toute la précaution possible, ne s'en étoient pas trouvées plus justes. Mathias Corvin fils du fameux Jean Huniade la terreur des Turcs s'étoit mis sur les rangs pour disputer ces Couronnes, & n'en avoit pû être détourné ni par les offres les plus avantageuses, ni par les menaces les plus terribles. Il n'avoit eu pour luy que la haute reputation & le merite de son Pere: mais cette reputation & ce merite étoient si bien établis, qu'ils avoient suffi pour gagner la plus grande & la plus saine partie des Etats de Hongrie & de Boheme. La faction de la Maison d'Autriche avoit été contrainte de ceder; & Mathias avoit été si heureux, que la Maison d'Autriche l'avoit en suite recherché d'accommodement. Elle s'étoit reservée pour une autre contestation, & s'en étoit promis une issuë plus favorable: cependant elle n'avoit pas moins été trompée dans sa seconde conjecture que dans la premiere. Elle y avoit eu Uladislas pour Competiteur; & si ce Prince

man-

manquoit de ce qui avoit fait élire Mathias, il avoit en recompense des charmes personnels que la nature avoit refusez à tous ceux de la Maison d'Autriche. Il n'avoit l'esprit ni perçant ni rafiné ; & ce n'étoit pas par-là que ceux qui en avoient plus que luy, l'estimoient. Ils admiroient en Uladislas un genie ouvert, aisé, doux, & accommodant, qui s'insinuoit dans les cœurs par cela même qu'il n'avoit rien d'extraordinaire, & que chacun y trouvoit quelque chose de conforme au sien. Toutes les qualitez que l'on découvroit en luy pouvoient être avantageuses à ceux qui l'auroient choisi pour leur Roy, & il n'en paroissoit aucune qu'ils eussent lieu d'apprehender. On étoit assuré de luy par avance qu'il ne toucheroit point de son propre mouvement aux Loix qu'il trouveroit établies; & que si l'on vouloit qu'il en publiât de nouvelles, il faudroit l'en prier. Ainsi les solicitations de la Maison d'Autriche n'empêcherent pas qu'il ne fût reconnu pour Roy de Hongrie & de Boheme, & qu'on ne le mît en possession de ces deux Royaumes; mais les Partis qui se forment dans les Etats électifs y causent toûjours des revolutions imprévûës, lorsque l'on ne s'est pas mis en devoir de les étoufer aussi-tôt qu'ils ont commencé à paroître. Celuy de la Maison d'Autriche dans la Hongrie & dans la Boheme s'étoit tellement accrû sous le regne de Mathias, quelque application qu'eût eu ce grand Prince à l'affoiblir ; & ceux de la haute Noblesse des deux Royaumes qui y étoient entrez, s'étoient si fortement laissez prévenir des maximes de la Maison d'Autriche contraires au repos public en s'accoûtumant à recevoir d'elle à point nommé des pensions reglées, qu'elle ne trouva presque point de resistance lorsqu'elle entreprit de leur mettre les Armes à la main contre leur Patrie. Ils succomberent à la premiere instance qu'elle leur en fit; & donnerent en politique un exemple nouveau, qu'il n'y avoit point d'hommes que l'on persuade plûtôt de troubler leur Païs, que ceux qui ont plus

d'in-

d'interêt d'en conserver la tranquilité. Ils se mirent en Campagne : ils marcherent enseignes déployées au devant des Troupes que la Maison d'Autriche tenoit prêtes sur les frontieres pour appuyer leur revolte : Ils se joignirent avec elle : Ils leur abandonnerent la Hongrie & la Boheme à piller ; & prenant Uladislas au dépourvû le reduisirent à une telle extrêmité, qu'il fut contraint de passer avec l'Empereur Maximilien Premier un Traité * qui portoit que Uladislas regneroit paisiblement durant sa vie, & qu'aprés sa mort les Etats de Hongrie & de Boheme choisiroient un Prince de la Maison d'Autriche pour luy succeder : mais cet Acte étoit rempli de tant de nullitez, qu'aucun des Jurisconsultes qui l'examinerent ne le jugea valable. Deux Princes étrangers à l'égard de la Hongrie & de la Boheme s'étoient ingerez de leur autorité privée d'en renverser les Loix fondamentales, d'en abolir l'élection, d'ôter aux Peuples la liberté de se donner un Souverain, & de les assujettir à la domination d'Autriche sans que l'on eût ni reçû ni demandé leur approbation. Aussi le Traité ne subsista pas plus long temps que la violence qui l'avoit produit ; & les Troupes de Maximilien ne furent pas plûtôt dissipées faute d'argent, que les Etats de Hongrie & de Boheme bien assurez que de long-temps il n'en rassembleroit d'autres, protesterent de nullité contre la Transaction faite à leur préjudice sans qu'ils y eussent été appellez. Le Roy Uladislas y fut relevé du serment qu'il avoit fait, & les deux Couronnes agirent depuis avec la même indépendance qu'auparavant, à l'égard de la Maison d'Autriche. Les Peuples n'attendirent pas que Loüis fils unique de Uladislas fût en âge de regner pour l'assurer qu'il succederoit à son Pere. Ils le reçûrent en survivance tout enfant qu'il étoit, & violerent en ce point la Coûtume de leurs Ancêtres, quoy que ce qu'ils faisoient pût être tiré à consequence contre leur droit d'Election.

* *Dans les Traitez entre Hongrie & Autriche.*

Les

Les affaires en étoient là lorsque Chiévres instruisoit l'Archiduc de ses veritables interêts ; & il l'avertit que la Prudence vouloit dans une matiere si dangereuse à remuer, que la Maison d'Autriche ne poursuivit plus par la voye des Armes ses prétentions sur la Hongrie & sur la Boheme, & qu'elle ne le pouvoit sans exciter un scandale effroyable dans la Chrêtienté, ni sans soûlever contre elle toutes les Puissances voisines ; mais que comme le Roy Uladislas n'avoit qu'un Fils & une Fille, & que ce Fils étoit sujet à des emportemens de courage qui le perdroient infailliblement avant qu'il eût des enfans, il étoit d'extrême importance de negócier & de conclure en toute maniere une double Alliance entre les Maisons d'Autriche & de Hongrie en mariant le jeune Ferdinand frere de Charles & une de ses sœurs avec le Prince & la Princesse de Hongrie & de Boheme enfans de Uladislas, afin que Ferdinand, ou du moins sa Posterité fût preferée à la succession des deux Couronnes quand elles vaqueroient.

Enfin Chiévres n'obligea l'Archiduc à faire aucune reflexion particuliere sur Sigismond Roy de Pologne. Il luy dit seulement que ce Prince étoit uni si étroitement avec Uladislas, que comme la maison d'Autriche étoit assurée d'avoir à combattre le premier des deux si elle attaquoit le second, elle l'étoit aussi de l'attirer dans ses interêts par une conduite opposée.

La connoissance des Familles dont Charles étoit déja le Maître, ou dont il devoit l'être un jour, suivit immediatement les lumieres qu'on luy avoit données de la disposition des Puissances Chrêtiennes à son égard, & on l'instruisit dans le détail du merite & des avantages singuliers des Illustres Familles. On luy fit comprendre que ce seroit dans ce discernement que consisteroit presque toute la Justice qu'il rendroit à la haute Noblesse de ses Etats ; & qu'il s'insinûroit plus avant par là dans son affection, que par

aucune

aucune autre chose : qu'elle n'estimeroit rien ses liberalitez ni les graces les plus singulieres dont il la combleroit, au prix du soin qu'il prendroit de conserver à chaque Seigneur le rang & les prérogatives que sa Naissance luy avoit acquises, & qu'il ne luy arriveroit presque jamais de commettre en un point si delicat des fautes qui ne fussent irreparables. Charles convaincu de la force de ces raisons aprit si bien & retint si universellement les droits honorifiques des Familles Flamandes, Espagnoles, Italiennes & Allemandes, que l'on ne porta jamais devant luy de procés sur cette matiere, qu'il ne fût capable de terminer sur le champ sans l'assistance d'autruy.

Toutes les speculations dont on vient de parler devoient aboutir à la pratique ; & Chiévres n'eut pas plûtôt achevé de former par elles l'esprit de l'Archiduc, qu'il exigea de ce jeune Prince qu'il mit en usage ce qu'il venoit d'apprendre, quoy qu'il fût encore en un âge où l'on ne parloit à ceux de son rang que de se divertir. Il voulut non seulement qu'il entrât dans son Conseil, mais encore qu'il y fût autant & plus assidu qu'aucun de ses Conseillers d'Etat. Il le chargea d'examiner & de rapporter en suite luy-même à ce Conseil toutes les Requêtes de consequence qui luy étoient adressées des Provinces des Païs-Bas ; & de peur qu'il ne se dispensât d'y apporter toute l'attention & l'exactitude necessaire sur ce qu'il attendroit à dire ce qu'il en penseroit que les Conseillers d'Etat eussent parlé afin de profiter du tour qu'ils auroient donné à l'affaire & des raisons dont ils auroient appuyé leur sentiment, son Gouverneur l'obligea regulierement à dire le premier son Avis.

Quand il arrivoit une Dépêche importante des Païs Etrangers, Chiévres luy faisoit tout quitter pour la lire, jusques-là que s'il dormoit, & qu'elle demandât une prompte expedition, il l'éveilloit & l'engageoit à l'examiner devant luy : S'il arrivoit au Prince de se tromper dans la maniere qu'il la prenoit ou dans

le jugement qu'il en portoit, il en étoit incontinent repris & corrigé par son Gouverneur ; & s'il étoit assez heureux pour trouver d'abord le nœud de la difficulté & l'expedient propre pour l'éviter, il n'en étoit pas encore quitte puisqu'il luy faloit de plus appuyer ce qu'il avoit avancé par de bonnes raisons, & répondre pertinemment aux objections que Chiévres ne manquoit pas à luy faire.

Lorsqu'il survenoit une Negociation de longue haleine, & qu'un Prince étranger envoyoit son Ambassadeur dans les Païs-Bas, la fatigue de Charles redoubloit parce que son Gouverneur ne donnoit alors Audience qu'en sa presence, ne travailloit qu'avec luy, & n'expedioit que par luy. Si l'Ambassadeur presentoit ses propositions par écrit, Charles étoit chargé d'en informer son Conseil, & de rapporter ce qu'il y avoit pour & contre, afin que ceux qui opineroient aprés luy parlassent avec une entiere connoissance de cause; & si l'Ambassadeur se contentoit de s'expliquer de vive voix, & que l'affaire dont il s'agissoit fût trop secrette pour être confiée au papier, il faloit que Charles retint précisément & distinctement ce qu'il entendoit & qu'il ne luy échapât pas une sillable, autrement le defaut de sa memoire eût été relevé en plein Conseil, & l'on eût exageré sa negligence dans le lieu où il avoit le plus à cœur d'acquerir de l'estime. Chiévres n'avoit garde d'informer le public des particularitez que l'on vient de representer, parce qu'il se fût attiré l'indignation de ceux qui n'avoient pas assez de penetration pour voir de si loin le but où il vouloit atteindre : Mais il est presque impossible de celer long-temps la maniere dont on éleve les grands Princes, quand elle n'est pas entierement conforme à l'usage établi pour cela dans leur siecle. Le Roy Tres-Chrêtien Louïs Douze eut à démêler avec l'Archiduc une affaire qui demandoit d'être maniée par des mains d'autant plus adroites que l'Empereur & le Roy Catholique y avoient interest.

Hangest

Hangeſt de Genlis l'un des plus illuſtres & des plus éclairez Gentilshommes de Picardie fut choiſi pour la negocier par deux motifs, l'un que ſa Perſonne étoit agreable aux Flamans, l'autre qu'étant parent de Chiévres il luy ſeroit plus aiſé de convenir avec luy; mais la ſurpriſe de Genlis fut extrême lorſqu'il ſe vit réduit à negocier tête à tête avec Charles qui n'avoit encore que quatorze ans accomplis. Il s'en réjouït neanmoins d'abord parce qu'il eſpera d'en avoir meilleur marché; mais aprés qu'il eût reconnu que l'Archiduc à lâge & dans l'état qu'il le voyoit étoit déja le plus habile Prince de ſon temps en l'art de regner, il ſe douta des malheurs qui en arriveroient à la France; & comme il n'eût pas été bienſeant de témoigner ouvertement à Chiévres ce qu'il en penſoit, il luy dit ſeulement qu'il ne comprenoit pas aſſez pourquoy il exigeoit de l'Archiduc une ſi grande application aux affaires d'Etat, puiſqu'elle ne convenoit ni à ſa jeuneſſe, ni à ſa qualité, ni à ſa complexion, ni à la tranquilité profonde dont les Païs-Bas joüiſſoient: que le temperament de ce Prince étoit tout de feu, & qu'il n'en faloit point chercher d'autres marques que ſa prodigieuſe activité: qu'il n'y avoit rien de ſi contraire aux genies de cette ſorte qu'une trop longue contention; & comme ils épuiſoient incomparablement plus d'eſprits que les autres dans l'exercice de leurs fonctions, ils uſoient à proportion les organes dont ils ſe ſervoient, & procuroient ainſi la mort à leurs Corps, ou paſſoient de la ſpeculation continuelle à la folie: que le dernier de ces inconveniens étoit d'autant plus à craindre qu'il ſe trouvoit à l'égard de Charles un mal domeſtique; & que ſi ſa Mere en avoit été incommodée ſans application, il y avoit lieu de prévoir que l'excés d'application produiroit en luy le plus terrible & le plus honteux de ſes effets.

Chiévres fit à Genlis une réponſe que les Eſpagnols ont raiſon d'égaler aux Apophtegmes de l'Antiquité. Il repartit que tout ce qu'il venoit d'entendre luy avoit autre-

autrefois passé par l'idée, & qu'il avoit long-temps refléchi dessus ; mais qu'aprés tout il étoit persuadé que le principal de ses devoirs & celuy qui l'obligeoit le plus étroitement en conscience dans la Commission qui luy avoit été donnée, consistoit à mettre de bonne heure Charles en état de n'avoir pas besoin de Tuteur ; & que cependant il luy en faudroit toute sa vie, s'il ne l'accoûtumoit de jeunesse à prendre une exacte connoissance de ses propres affaires ; parce que si l'on attendoit qu'il fût plus avancé en âge, il ne s'y appliqueroit jamais autant qu'il seroit necessaire, soit qu'il se trouvât d'abord accablé sous leur multitude, ou qu'il se rebutât par la peine qu'il auroit à les terminer y étant nouveau, & par les frequens obstacles qu'elles mettroient à ses divertissemens. Chiévres lût pourtant dans la pensée de Genlis, quelque soin qu'il prit de la cacher qu'il craignoit que l'Archiduc ne devint trop habile, & travailla autant qu'il pût à détourner le contre-coup qui rejaliroit de l'éducation de ce Prince sur la Monarchie Françoise. Il y réüssit même d'abord assez heureusement ; & si quand il ne fut plus au monde les affaires qu'il avoit bien disposées changerent de face, il n'en est pas plus coupable que des maux arrivez avant sa naissance ; & ceux qui luy survécurent luy rendirent témoignage que si sa vie eût été plus longue, la France & l'Espagne ne seroient point entrées en guerre l'une contre l'autre.

Loüis Douze n'avoit point de Fils, & par consequent François Comte d'Angoulême Premier Prince du Sang Royal étoit appellé par la Loy de l'Etat à luy succeder. On élevoit ce Prince à Coignac Ville d'Angoumois, mais Loüise de Savoye sa Mere étoit ordinairement à la Cour. Elle s'étoit broüillée avec la Reine pour des raisons qui ne serviroient de rien à l'éclaircissement de cette Histoire ; & la mesintelligence des deux Princesses ne pouvoit être plus grande, lorsque Loüis fut si malade que les Medecins desespererent de sa guerison. Sa Majesté Tres-Chrêtienne avoit peu

milien, mais encore à le prévenir. Ainsi pendant que Maximilien solicitoit les Marchands d'Anvers & de Brugede lui prêter de l'argent pour son prétendu voiage en Bretagne, Charles y alla, s'insinua dans le cœur de l'Heritiere, en bannit Maximilien, & le supplanta.

Un mariage fait en personne des deux côtez l'emporta sur celuy qui n'avoit été celebré d'un côté que par Procureur : & Charles posseda paisiblement l'Heritiere de Bretagne avec sa dot. Il en eut trois garçons qui moururent en bas âge ; & Loüis Douze qui luy succeda, épousa sa Veuve autant par inclination que par maxime d'Etat. Il avoit à la verité le plus grand des interêts civils à conserver la Bretagne, mais de plus il en avoit aimé l'Heritiere ; & sa flâme n'avoit pas été difficile à ralumer, quoy qu'on eût employé sept ans de Prison pour l'éteindre. On ajoûte qu'il avoit été reciproquement aimé, & que la Veuve de Charles Huit s'étoit consolée en le perdant par l'esperance de n'en pas moins regner en France. Elle ne s'étoit pas trompée dans son opinion ; & Loüis pour la posseder plûtôt sçachant que la Dispense de l'épouser luy avoit été accordée, n'avoit pas attendu que le Legat la luy mit en main. Il s'étoit marié par avance ; & les deux Filles qui luy étoient promptement nées, l'avoient persuadé qu'il auroit une posterité nombreuse, & qu'il luy viendroit des Garçons aprés les Filles. Il s'étoit fondé sur cette supposition lorsqu'il avoit prômis deux fois Claude de France son Aînée à Charles Petit-Fils de Maximilien, mais sa conjecture ne s'étoit trouvée veritable qu'en partie. Sa Femme étoit accouchée de quelques Enfans mâles qui étoient presque aussi-tôt morts que nez, & il ne luy avoit resté que ses deux Filles. Les raisons d'Etat & de bienseance vouloient que le Comte d'Angoulême épousât l'Aînée, & les bons François en pressoient le Roy ; mais la Reine avoit pris trop d'ascendant sur l'esprit de son Mari pour ne le pas empêcher de disposer de leur Fille autrement que de concert avec elle. La personne

sonne du Comte jeune Prince, beau, & de grande esperance, ne luy étoit pas desagreable, & d'ailleurs elle entroit assez en ce point dans les interêts de la Monarchie Françoise : Mais les contre-coups de la haine des femmes portent ordinairement plus loin que les contre-coups de la haine des hommes. L'aversion de la Reine pour la Comtesse d'Angoulême avoit rejali sur le Comte son Fils d'une maniere tout à fait étrange dans sa bizarrerie ; & sa Majesté ne regardoit plus en luy les qualitez singulieres qui le distinguoient des autres Princes de son âge, & luy attiroient l'admiration des peuples. Elle ne le consideroit que par la liaison naturelle qu'il avoit avec la Comtesse ; & comme elle n'ignoroit pas la deference qu'il avoit pour sa Mere, elle ne pensoit à l'avenir qu'en présupposant qu'il luy donneroit lorsqu'il seroit Roy, beaucoup de pouvoir dans l'Etat ; & qu'ainsi la Comtesse auroit autant de credit aprés la mort de Loüis Douze, qu'en avoit la Reine durant sa vie. Les Ambitieux ne voyent rien avec des yeux si jaloux que les Personnes qui doivent les supplanter ; & la Reine se trouvoit dans cette disposition inquiete lorsque le Roy fut si malade, que les Medecins desespererent de sa guerison. On ne sçait si la Reine les obligea à ne luy rien déguiser de ce qu'ils en croyoient, ou si elle s'en douta : mais il est certain qu'elle prit les mêmes mesures que si elle en eût été persuadée. Elle n'osa ou ne voulut pas abandonner un Mari qui l'avoit si bien traitée, mais elle apprehenda comme le dernier malheur de tomber entre les mains de la Comtesse. Sa Majesté ne pouvoit pourtant l'éviter si sa Fille Aînée restoit en France jusqu'à la mort du Roy, puisque son Successeur ne la laisseroit point sortir du Royaume & l'épouseroit. Ainsi elle prétendit l'en tirer auparavant, & l'envoyer en Bretagne où elle disposeroit d'Elle à sa fantaisie en la donnant à l'Archiduc des Païs-Bas, & en suscitant par cette Alliance à la Monarchie Françoise un ennemi qui la tourmenteroit, de sorte que la Comtesse

ne

ne profiteroit pas beaucoup de ce que son Fils seroit devenu Roy.

La Cour étoit à Blois, & il n'y avoit pas loin delà en Bretagne : mais la plûpart des Femmes sont ménageres, & perdent souvent par-là l'occasion d'executer de grands desseins. Les quatorze Ducs de Bretagne de la Maison de Dreux avoient été presque tous magnifiques, & les meubles qu'ils avoient laissez étoient tres-précieux & en tres-grand nombre. La Reine les avoit fait transporter en France, & ne pouvoit se resoudre de les y laisser de crainte que la Comtesse ne s'en accommodât, & vécut à ses dépens dans le luxe qu'elle aimoit tant. Cette consideration sauva la Bretagne à la France en empêchant la Reine d'envoyer sa Fille par terre avec une escorte que rien n'étoit capable d'arrêter.

Sa Majesté jugea necessaire que la jeune Princesse partît avec le bagage afin que le respect qu'on auroit pour elle empêchât de le visiter ; & comme on n'en eût pas assez bien caché ni la quantité ni le prix en le conduisant par chariots, on aima mieux le mettre sur des bateaux : mais il arrive rarement qu'une femme surprenne une autre qui se défie d'elle ; & la Reine avoit besoin de trop de gens, pour tenir cachée l'execution de son projet aussi long-temps qu'il l'auroit falu.

La Comtesse en fut précisément informée ; & comme son Fils étoit mineur, & qu'elle s'attendoit s'il fût alors devenu Roy d'être Regente, elle crût qu'il luy étoit permis d'en anticiper la fonction dans une conjoncture qui ne pouvoit être plus importante. Elle avoit pour Amis tous les Courtisans qui avoient été d'humeur à préferer le Soleil levant au couchant, & le Maréchal de * Gié se trouvoit de ce nombre. Gié étoit un homme adroit, Favori de deux Rois de suite † ce qui étoit rare, & sans avoir effacé l'opinion qu'avoit le public de sa probité durant sa double faveur, ce qui étoit encore plus rare. Il aimoit souveraine-

* René de Rohã.

† Charles Huit & Louïs Douze.

rainement sa Patrie ; & s'il avoit autrefois empêché que les François à la Bataille de Fornouë n'achevassent de tailler en pieces toutes les forces d'Italie opposées à leur passage, c'étoit qu'il avoit estimé que les vainqueurs ne gagneroient pas tant à beaucoup prés s'ils remportoient une entiere Victoire, qu'ils perdroient s'il leur arrivoit du desavantage dans la suite du combat à cause de la Personne de Charles Huit trop engagé dans la mêlée. Il sçavoit que la Reine destinoit sa Fille Aînée à l'Archiduc, & connoissoit de quelle consequence il seroit pour le Royaume d'en éluder l'accomplissement. Ainsi la Comtesse ne l'eût pas plûtôt averti que Madame étoit embarquée & sollicité de l'arrêter lorsqu'elle passeroit par son Gouvernement d'Anjou, qu'il y consentit quoy qu'il prévît les fâcheuses suites d'une entreprise si hardie dans toute leur étenduë.

Il n'oublia rien de ce qui en pouvoit corriger l'amertume: ses respects en détournant Madame de continuer sa route furent tres-profonds ; il eut pour elle & pour ceux de sa suite des civilitez extraordinaires : il contracta pour les défrayer avec plus de magnificence des dettes qui chargerent depuis sa succession ; mais enfin il servit la Comtesse dans ce qu'elle avoit de plus à cœur. Il irrita la Reine par l'endroit le plus sensible, & se la rendit irreconciliable. Sa Majesté trouva si mauvais qu'un Breton né son sujet particulier & sorti d'une Maison tant de fois alliée à celle de Dreux eût eu l'audace de s'opposer à ce qu'elle vouloit avec plus d'ardeur, qu'elle jura sa perte à l'heure même, & tâcha d'en venir à bout à la premiere occasion qu'elle en eut.

Le Roy guerit contre toute apparence, & elle contraignit ce bon Prince à force d'importunitez d'abandonner son Favori. Gié fut mis en Justice, & il paroit dans les Papiers de la Chambre des Comptes de Bretagne que pour l'instruction de son procés la Reine dépensa trente-cinq mille livres qui étoient *Dans les Memoires de Bretagne.*

alors une somme excessive : cependant elle ne fut pourtant qu'à demi vengée, & le Maréchal en fut quitte pour être relegué, & pour achever sa vie dans sa belle maison du Verger située dans la même Province d'Anjou, où il avoit eu le malheur de déplaire à la Reine.

La Comtesse n'en arriva pas moins à ses fins, puisque les Principales Personnes du Royaume s'étant assemblées avec la permission du Roy, presenterent à sa Majesté une tres-humble & tres-judicieuse Requête. Ils la conjuroient d'accorder à ses fideles sujets la grace qu'ils desiroient avec plus d'ardeur & de justice, qui étoit le mariage de Madame sa fille avec le Comte d'Angoulême, afin que cette Princesse devant un jour heriter de tout le Duché de Bretagne, & sa Cadete n'y pouvant prétendre qu'une part bien petite dans les biens allodiaux de sa Mere qui seroit évaluée à une somme d'argent, la Province entiere demeurât tellement incorporée à la Monarchie Françoise, qu'elle ne pût à l'avenir en être détachée, quand même les Rois Tres-Chrêtiens ne laisseroient que des Filles. La conjoncture étoit favorable, puisque les François ne demandoient rien à Louïs Douze qu'il ne pût faire honnêtement & en seureté de conscience. L'Empereur & le Roy Catholique avoient les premiers violé les Traitez qui promettoient Madame à leur Petit-Fils ; & leur mauvaise foy en ce point étoit si évidente, que toutes les Puissances de l'Europe en étoient convaincuës. Ainsi sa Majesté Tres-Chrêtienne étant quitte de ses sermens, écouta la Requête avec sa bonté ordinaire, & donna sa parole que Madame épouseroit le Comte d'Angoulême, & que le mariage s'acheveroit aussi-tôt qu'elle seroit en âge. La Reine qui n'avoit pû ni rompre ni differer une resolution qui luy étoit si odieuse, se promettoit d'en éluder l'accomplissement ; & ceux qui sçavoient avec quelle facilité le Roy luy avoit sacrifié son Favori, crûrent qu'elle ne se proposoit rien en cela qui fût au dessus

de son pouvoir, mais le bonheur de la Comtesse applanit cette difficulté lorsqu'elle paroissoit insurmontable aux plus éclairez de la Cour. La Reine qui dans toutes les apparences & dans toutes les Regles de la Medecine étoit pour survivre le Roy & devoit aller jusqu'à l'extrême vieillesse, mourut neanmoins la premiere à l'âge de trente-sept ans. La Comtesse ne trouva plus à la Cour d'opposition à ses desseins : les Amis de la Reine rechercherent d'être des siens ; & on luy fit présent de ce qui l'accommodoit entre les meubles & les bijoux de la Maison de Bretagne. Son Fils épousa Madame ; & cette Princesse eut pour son Mari une affection qui ne pouvoit être plus grande, quoy qu'elle ne panchât pas comme celle de la plûpart des autres Femmes du côté de la jalousie.

Presque toutes les particularitez que l'on vient de rapporter étoient arrivées avant que Chiévres fût Gouverneur de Charles ; & ceux qui avoient été avant luy auprés de ce jeune Prince n'avoient pas manqué de luy representer à toutes occasions suivant l'ordre qu'ils en avoient reçû de ses deux * Ayeuls, que le Comte d'Angoulême en luy enlevant sa femme luy avoit fait un tort irreparable. Que cette injure ne pouvoit être ni soufferte sans infamie, ni vengée que par le sang de celuy dont elle venoit. Qu'à la verité le Comte étoit alors indigne de la colere de l'Archiduç puisqu'il n'étoit encore que Particulier ; mais qu'il ne le seroit pas toûjours, & que la Monarchie Françoise le regardoit en qualité de Successeur présomptif. Que lorsqu'il en seroit Roy il faudroit s'en prendre à luy par la voye des Armes, qui étoit la seule établie entre les Souverains lorsqu'ils prétendoient ranger à la raison les Personnes de leur rang, & qu'en attendant il seroit honteux à l'Archiduc d'avoir aucune communication avec luy. Qu'il ne devoit point avoir d'égard à l'exemple de Maximilien son Ayeul qui n'avoit témoigné de ressentiment qu'en parole lorsque le Roy Charles Huit luy avoit enlevé Anne de Bretagne sa

* *Maximilien & Ferdinand.*

femme, car ce n'étoit pas faute de courage que Maximilien l'avoit enduré, mais par une impuissance absoluë de se venger fondée sur ce qu'il étoit encore Fils de famille lorsque l'injure luy avoit été faite. Que l'Empereur Frederic Trois son Pere Prince des plus ménagers qui furent jamais, ne luy avoit voulu donner pour cela ni troupes ni argent; & que les Flamans sujets de son Fils avoient refusé d'entrer dans la querelle d'un Prince qu'ils regardoient comme Etranger puisque sa Femme ne vivoit plus, & qu'il n'étoit que Pere de leur Souverain. Qu'aprés la mort de Frederic lors que Maximilien luy avoit succedé il avoit perdu l'occasion de se venger par l'apoplexie qui avoit ôté la vie à Charles à l'âge de vingt-huit ans, mais qu'il n'en iroit pas de même ni à l'égard de l'Archiduc, ni à l'égard du Comte d'Angoulême. Que l'Archiduc étoit déja Maître des Païs-Bas. Que ses Sujets l'aimoient assez pour dépenser une partie de leurs biens, & pour répandre leur sang dans la querelle dont il s'agissoit : Qu'il ne manqueroit ni de l'Or d'Espagne, ni des Soldats d'Allemagne ; & qu'enfin la complexion du Comte étoit trop robuste pour donner lieu de craindre qu'il ne vint à mourir, avant que l'Archiduc eût tiré de luy la satisfaction qu'il desiroit.

Vers la fin de Philippe de Comines.

Ces discours conformes au genie vindicatif de Charles & réïterez en sa presence en un âge où les fortes impressions que l'on reçoit durent d'ordinaire autant que la vie, avoient produit leur effet & tellement animé l'Archiduc contre le Comte, qu'il s'impatientoit de n'être pas en état d'entrer en lice contre cet adversaire ; lorsque Chiévres prévit les fâcheuses suites qu'une inimitié cultivée avec tant de soin pourroit avoir, & jugea necessaire d'y remedier de bonne heure, quoy qu'il ne doutât pas que l'Empereur & le Roy Catholique luy en sçauroient mauvais gré & qu'il les auroit pour ennemis s'il y réüssissoit.

Il avoit connu autrefois dans les guerres d'Italie

Artus

Artus de Gouffier Seigneur de Boisſy Gouverneur du Comte d'Angoulême, & le tenoit pour l'Homme du Royaume le plus digne de la Commiſſion qui luy avoit été donnée. Il étoit perſuadé de ſa haute probité, & s'en promettoit d'être ſecondé dans le deſſein de former une liaiſon entre l'Archiduc & le Comte qui procurât à l'un & à l'autre un long repos, & conſervât aux Flamans & aux François la Paix dont ils jouïſſoient. Il l'en ſollicita par des voyes qui ne ſont pas connuës : mais il eſt à croire que ce fut ſans engager l'honneur de l'Archiduc, & qu'elles furent ſi prudentes que ni le Comte ni ſon Gouverneur n'en euſſent pû tirer aucun avantage, en cas que l'accommodement n'eût pas réüſſi. Gouffier y apporta de ſon côté tout ce qui étoit à deſirer, & travailla beaucoup à arracher de l'Ame du Comte les impreſſions dangereuſes qui y étoient de l'Archiduc, comme s'il eut été ſon plus redoutable ennemi, pendant que Chiévres agiſſoit efficacement de l'autre à l'égard de l'Archiduc en le convainquant par de fortes raiſons que les injures des Souverains ne ſe meſuroient pas comme celle des particuliers, & qu'il ne pouvoit ni ne devoit trouver mauvais que le Comte luy eût fait ce qu'il eût fait au Comte, s'il ſe fût trouvé en ſa place.

Aprés que le reſſentiment eut été étouffé d'une part, & que la défiance eut ceſſé de l'autre, les deux Gouverneurs chercherent une occaſion de former entre leurs Princes un commerce de Lettres, qui entretînt & augmentât leur bonne intelligence, & prirent la premiere qui ſe preſenta favorable. Le hazard tout pur fit que ce fût du côté de l'Archiduc, & qu'il eût beſoin des offices du Comte dans une affaire d'importance. Henry Comte de Naſſau qui poſſedoit dans les Provinces de la Flandre, du Brabant, de Hollande, & de Zelande de beaux reſtes des biens immenſes que ceux de ſa Maiſon y avoient autrefois acquis, s'étoit inſinué ſi avant dans les bonnes graces de l'Archiduc, qu'il eût été ſon favori ſi ce Prince eût été d'humeur

d'en avoir, & si pour s'en empêcher il n'eût pris à peu prés les mêmes précautions dont les hommes chastes ont accoûtumé d'user contre les beaux yeux d'une Dame qu'ils craignent d'aimer. Il étoit des études & des divertissemens de son Maître ; & Chiévres bien loin de s'y opposer y avoit contribué, parce que ne pensant qu'à mettre auprés de l'Archiduc de jeunes Seigneurs qui ne corrompissent pas les bons sentimens qu'il tâcheroit de luy inspirer, il avoit jugé de Nassau non seulement qu'il étoit de ceux qu'il cherchoit, mais encore qu'il pourroit servir à confirmer l'Archiduc dans les exercices de la vertu, en l'excitant par son exemple à les pratiquer.

C'étoit alors l'usage dans les Païs-Bas de marier fort jeunes les Aînez des Maisons Illustres, & les Parens de Nassau rechercherent pour luy Elisabeth de Chalon Sœur du Prince d'Orange. L'Alliance étoit convenable, & ne devoit point causer d'ombrage, car outre que les Maisons de la France & des Païs-Bas étoient dans l'entiere liberté de se marier ensemble sans que les Souverains y trouvassent à redire, si la Maison de Chalon avoit beaucoup de bien dans le Duché de Bourgogne, elle en avoit davantage dans la Franche-Comté, & passoit à cet égard plus pour Flamande que pour Françoise. Toute la difficulté consistoit à obtenir le consentement du Roy Louïs Douze, sans lequel le Pere d'Elisabeth avoit défendu de la marier ; & il y avoit peu d'apparence que sa Majesté l'accordât en faveur de Nassau, puisque la raison d'Etat s'y opposoit. Le Prince Philibert de Chalon Frere d'Elisabeth étoit seul mâle de sa Maison. Il ne promettoit pas une longue vie dans sa jeunesse quoy que depuis il devint fort robuste, & les Politiques regardoient déja sa Sœur comme la plus riche heritiere de l'Europe. Si Nassau l'épousoit c'étoit un homme puissamment établi dans les Païs-Bas, qui ne changeroit pas de Maître aprés que la succession d'Orange seroit ouverte à sa femme, & dépenseroit au service de

l'Archi-

l'Archiduc le revenu des belles Terres de la Maison de Chalon en France: au lieu que si le Roy donnoit à Elisabeth un Mari François, ces biens ne sortiroient du Royaume ni pour le revenu, ni pour la proprieté, & le Mari les emploiroit au service de sa Majesté. Il faloit donc une forte recommandation auprés d'elle pour l'obliger à se relâcher, & Chiévres conseilla Nassau de prier l'Archiduc qu'il employât dans cette vûë le credit du Comte d'Angoulême auprés du Roy son Beau-pere. L'Archiduc en écrivit obligeamment au Comte; & ce Prince disposé par Gouffier, répondit à l'Archiduc en même stile. Comme il se piquoit déja d'une generosité trop élevée pour le siecle où il vivoit, il accorda plus qu'on ne luy avoit demandé, & surmonta un obstacle que Nassau n'avoit pas prévû. Il ne se contenta pas d'obtenir le consentement de sa Majesté, mais de plus il rendit favorable à Nassau le Prince d'Orange qui luy étoit absolument contraire, & l'eût toûjours été, si le Comte ne s'en fût mêlé. Il y avoit une ancienne coûtume entre les quatre principales Maisons de Bourgogne, qui étoient celles de Neuchâtel, de Vienne, de Vergy, & de Chalon, qui revenoient à peu prés à la convention de quelques Maisons Souveraines d'Allemagne pour leur succession reciproque.

La coûtume étoit que lors qu'une des Quatre se voyoit en danger de finir, elle ne contractoit d'Alliance qu'avec celle des autres trois qu'elle aimoit le mieux afin que ses biens y entrassent. Le Prince d'Orange prétendoit suivre de bonne foy l'exemple de ses Ancêtres. Il y avoit dans la Maison de Vienne un jeune Seigneur dont le genie avoit une simpatie presque universelle avec le sien: Il l'aimoit uniquement, & luy destinoit sa Sœur par le même fond d'estime qui l'eût porté à le faire son heritier, si elle fût morte avant luy. Cependant le Comte d'Angoulême le sçût prier de si bonne grace; & luy fit si adroitement connoître le plaisir qu'il luy feroit en luy donnant lieu

d'obliger l'Archiduc dans une chose qu'il témoignoit avoir tout à fait à cœur, que le Prince d'Orange se fit à sa consideration une extrême violence. Il contrevint à la Coûtume dont on a parlé, & negligea le Seigneur de Vienne qu'il traitoit déja de Beau-frere. Il agrea le mariage de sa Sœur avec Nassau, & jetta les fondemens de la grandeur où la Maison de celuy-cy s'est depuis élevée. L'Archiduc en eut pour le Comte d'Angoulême toute la reconnoissance dont Gouffi & Chiévres s'attendoient qu'il fût touché. Il l'en remercia par écrit : Il luy dépêcha de temps en temps des Gentilshommes pour entretenir commerce : Il caressa extraordinairement ceux que le Comte luy envoyoit à son tour ; & cette correspondance n'avoit point encore été rompuë, lorsque le Comte succeda à Loüis Douze : Mais la parfaite intelligence dont on vient de parler n'étoit pas la principale occupation de Chiévres hors des Païs-Bas.

Il en avoit deux autres qui demandoient de luy des soins plus frequens, & luy donnoient plus de chagrin à la moindre irregularité qui s'y commettoit. C'étoit l'amitié des deux Ayeuls de l'Archiduc d'autant plus difficiles à entretenir, que comme ces Princes étoient d'humeur tout à fait opposée, il étoit absolument necessaire d'avoir une conduite contraire, & pourtant l'un & l'autre tiroient de cette contrarieté de nouveaux sujets de se plaindre à tous momens du Gouverneur de leur Petit-Fils ; car encore que leur antipathie ne pût être plus grande, ils ne laissoient pas de vouloir être traitez de même. L'Empereur Maximilien étoit insatiable d'argent, & prétendoit qu'on luy en trouvât avec la même facilité qu'il le dépensoit. Le Roy Catholique Ferdinand ménageoit le sien avec une épargne qui le faisoit passer pour Avare dans l'esprit de ceux qui ne sçavoient point qu'il n'en avoit pas le quart de ce qu'il faloit pour l'execution de ses vastes desseins. Il n'avoit pas plûtôt apris que la necessité de l'Empereur avoit été soulagée des deniers des Païs-

Bas,

Bas, qu'il representoit la sienne à Chiévres, & l'importunoit de la soulager. Chiévres n'en étoit pas quitte pour luy remontrer que les revenus des Païs-Bas ne pouvoient suffire pour l'Empereur & pour luy, parce qu'alors il cessoit à la verité de parler d'argent ; mais il demandoit au lieu de cela, que l'Archiduc entrât dans les querelles qu'il avoit à démêler. Ce fut donc à Chiévres de déliberer dans l'impossibilité où il se voyoit d'être bien avec leurs Majestez Imperiale & Catholique en même temps, laquelle des deux amitiez il seroit plus important à l'Archiduc que son Gouverneur conservât.

Les raisons pour l'Empereur étoient que si Chiévres ne se déterminoit pas à vivre avec luy dans une union tres-étroite, ce Prince qui n'aimoit point à s'embarasser l'esprit des pensées de l'avenir ; & qui n'étendoit jusques là sa prévoyance qu'autant qu'on l'y obligeoit par une utilité presente, discontinûroit insensiblement d'entretenir la brigue formée dans l'Empire pour l'élection de son Petit-Fils en sa place, & donneroit occasion aux Electeurs favorables à la Maison d'Autriche de changer de parti lorsqu'ils se verroient negligez : Outre que s'il prenoit un jour envie aux François d'attaquer les Païs-Bas, il seroit impossible au Roy Catholique de leur en empêcher la conquête, & le seul Empereur seroit capable de la traverser. Cependant si on le negligeoit pour s'attacher ailleurs, il ne le voudroit pas du genie qu'il étoit, facile à se dépiter, & plus facile encore à porter dans les dernieres extrêmitez le dépit qu'il avoit une fois conçû ; & quand il le voudroit il ne seroit plus en l'état de le faire, puisque les Allemans qui ne le consideroient pas tant par ses qualitez personnelles que par le profit qu'ils étoient assurez de tirer de luy lorsqu'ils étoient assez heureux pour se trouver à sa Cour dans les conjonctures qu'il recevoit de l'argent, n'en verroient pas plûtôt la source tarie par le retranchement de celuy qui luy venoit regulierement de Flandre, qu'ils

commenceroient à le mépriser, & ne se mettroient plus en peine ni de s'armer pour luy, ni de luy mener des Troupes quand il les en priroit : Au lieu que si la bourse de son Petit-fils luy étoit ouverte à l'avenir, comme elle avoit été jusques-là, il en arriveroit cette avanture bizare que le vice d'un particulier seroit la vertu de la Maison dont il sortoit. Que la prodigalité de Maximilien deviendroit magnificence dans le dessein de ceux d'Autriche, qu'elle servît à continuer l'Empire dans leur Maison ; & que les Allemans s'enrolleroient aussi promptement & monteroient aussi facilement à cheval pour suivre l'Empereur dans les Païs-Bas, qu'ils avoient fait lorsqu'il les avoit sollicitez de l'accompagner dans la guerre contre la Republique de Venise.

Les raisons qui faisoient dans l'esprit de Chiévres pour le Roy Catholique, étoient que l'Archiduc avoit plus à esperer & plus à craindre de luy sans comparaison que de l'Empereur. L'esperance étoit toute manifeste & fondée sur les Couronnes annexées à celle d'Arragon tant en Espagne qu'en Italie, & sur les Côtes d'Afrique. La crainte étoit plus cachée, mais les sujets n'en étoient ni plus petits, ni moins infaillibles. Ils consistoient en ce que l'Archiduc n'attendoit point à la verité d'autres biens hereditaires de son Ayeul paternel que les Dix Provinces de la Maison d'Autriche : mais ces biens étoient de telle nature qu'ils ne luy pouvoient échaper en aucune maniere, pourvû qu'il survécut son Grand-Pere, & que ce Prince n'en disposeroit jamais à son préjudice, ni par donation, ni par vente, ni par alienation, ni par échange. Les Loix d'Allemagne confirmées par tous les Empereurs qui avoient regné depuis Charles Quatre, & ratifiées dans toutes les Dietes generales qui avoient été depuis convoquées, portoient en termes exprés, *Que les Fiefs Imperiaux appartenoient si certainement à tous les Mâles de la Maison qui les tenoit & en avoit une fois reçû l'investiture, qu'il n'étoit point au pou-*

voir

voir du Feudataire d'en frustrer sous quelque cause ou pretexte que ce fût son Fils aîné ou les Enfans mâles de ce Fils aîné pour les donner à ses autres Enfans, ni d'en priver des Cousins paternels pour éloignez qu'ils fussent, pour en gratifier leurs propres Filles. L'usage uniforme & sans interruption avoit parfaitement répondu aux Loix, & il ne s'étoit point trouvé d'exemple qu'elles eussent été violées à cet égard en tout ou en partie.

Il n'en étoit pas ainsi de la succession que l'Archiduc attendoit du Roy Catholique, & il y avoit plus d'un sujet de craindre qu'elle ne luy échapât, quoy qu'elle ne parût pas d'abord moins certaine que celle de l'Empereur. Car en premier lieu Ferdinand avoit assez témoigné son chagrin de ce que ces biens entreroient un jour dans la Maison d'Autriche, en n'oubliant rien de ce qui se pouvoit naturellement pour les en empêcher. Il n'avoit pas agi avec tant de sincerité qu'Elle dans le mariage de son Fils *a* & de sa Fille *b* avec la Fille *c* & le Fils *d* de l'Empereur; & au lieu que Maximilien luy avoit donné une Fille unique, il n'avoit donné à Maximilien pour Philippe d'Autriche que la seconde des quatre Filles qu'il avoit. Il avoit marié l'Aînée en Portugal; & témoigné par une preference si publique aimer mieux que sa succession passât à la posterité d'un Prince dont l'Ayeul paternel étoit bâtard, & la Bisayeule fille d'un Cordonnier Juif, que de ne pas apporter toutes les précautions qui dépendoient de luy pour éloigner davantage son second Gendre * de succeder aux Couronnes de Castille & d'Arragon.

a *Iean d'Arragon Prince d'Espagne.*
b *Ieanne d'Arragon surnommée la Folle.*
c *Marguerite d'Autriche.*
d *L'Archiduc Philippe.*

Sa prévoyance avoit neanmoins été vaine, & la Femme du Fils de l'Empereur s'étoit trouvée en tres-peu de temps heritiere présomptive de tant de Royaumes. Tout autre que le Roy Catholique eût adoré dans une revolution si prompte l'ordre de la Providence divine, & s'y fût entierement soûmis: cependant ce Prince s'y étoit opposé avec une obstination

* *L'Archiduc Philippe.*

plus ferme & plus longue que n'avoit été celle de Jonas pour s'exempter d'aller à Ninive. Sa femme n'avoit pas plûtôt été morte qu'il en avoit épousé une autre dans la seule vûë d'en avoir un fils; & parce qu'il approchoit de cinquante ans, & que les desordres de sa jeunesse luy donnoient lieu à cet âge de se défier de sa vigueur, il avoit eu recours à la Medecine, & pris les potions qu'elle jugeoit capables de suppléer à ce defaut. En second lieu le Roy Catholique avoit des Bâtards bien faits ; & s'il les préferoit aux enfans de sa fille legitime pour monter sur le Trône, il ne feroit rien de contraire ni à la Coûtume d'Espagne, ni à l'inclination des Espagnols. Il n'étoit pas nouveau dans cette contrée la derniere de l'Europe du côté d'Afrique d'élever à la Royauté des enfans illegitimes à l'exclusion des legitimes, & Ferdinand luy-même descendoit en droite ligne de Henry Second qui étoit bâtard. Il avoit encore dans sa Maison un autre exemple de cette irregularité, puisque son Oncle Alphonse d'Arragon frere aîné de Jean d'Arragon son Pere, mourant sans enfans, avoit par son Testament qui fut executé en ce point, frustré Jean d'Arragon du Royaume de Naples pour le laisser à un bâtard qu'il avoit eu d'une personne de qualité, & nouri dans cette vûë. En troisiéme lieu non seulement le Roy Catholique pouvoit ôter à l'Archiduc l'Arragon & les Couronnes qui en dépendoient ; mais encore il pouvoit l'empêcher par la voye dont on va parler, de regner en Castille & dans les Monarchies qui y étoient attachées. La Reine Isabelle Ayeule maternelle de ce jeune Prince étoit celle dont il tiroit ses prétentions sur la Castille ; & pourtant cette Princesse n'en avoit pas herité sans violence, & sans donner atteinte aux Loix les plus inviolables de la Societé civile. Henry Quatre son Frere Roy de Castille avoit épousé l'Infante de Portugal, & cette Infante étoit durant son mariage avec luy accouchée d'une Fille la plus belle, dit-on, qui nâquit jamais en Espagne. Cette Fille excluoit par les Loix fondamentales

tales

de l'Etat sa Tante de succeder à tant de Royaumes, puisqu'elle étoit plus proche d'un degré, & qu'elle representoit son Pere : Cependant la Tante avoit prétendu que son Frere étoit impuissant; & que la Fille qu'on luy attribuoit, étoit de son Favori Dom Bertram de la Cueva Duc d'Albuquerque. Elle avoit formé sous cette cause ou sous ce pretexte un puissant Parti, & allumé la guerre dans la Castille : Mais le Parti de la Fille s'étant trouvé le plus fort, la Tante avoit eu recours à Ferdinand, & s'étoit donnée à luy, ne pouvant par une autre voye l'engager à prendre ses interêts contre ceux de sa niéce. Ferdinand aprés avoir épousé la Tante, avoit fait passer en Castille toutes les forces de l'Arragon. Il avoit vaincu ceux qui favorisoient la Niéce de sa Femme, & l'avoit dépoüillée. Il étoit encore en état de reparer le tort qu'il luy avoit fait, de la rappeller en Castille où il étoit le Maître, de l'y élever sur le Trône, & de la marier avec un de ses Bâtards.

Chiévres fit sur les raisons que l'on vient de rapporter toutes les reflexions qu'elles meritoient. Il examina long-temps le préjudice qui arriveroit à l'Archiduc de ne pas entretenir une entiere correspondance avec son Ayeul * maternel : cependant aprés avoir comparé le mal qui viendroit à ce Prince de rompre durant sa minorité, avec la France s'il se lioit trop étroitement au Roy Catholique ; avec les maux que le Roy Catholique luy pouvoit faire s'il ne s'unissoit pas si étroitement avec luy, il trouva le premier tout seul plus grand, sans comparaison, que tous les derniers ensemble, & jugea par un resultat de prudence le plus hardi qui soit dans l'Histoire d'Espagne, qu'il faloit l'éviter preferablement aux autres. Il tint l'Archiduc uni avec les François & avec les Allemans : Il se contenta de ne donner au Roy Catholique ni sujet ni pretexte de se plaindre de luy en particulier ; & l'on verra dans les Livres suivans que sa conduite fut aussi heureuse en ce point, qu'elle avoit été judicieuse.

*Ferdinand.

Fin du Premier Livre.

ARGUMENT DU SECOND LIVRE.

CHIEVRES prend toutes les mesures necessaires pour gouverner en paix les Païs-Bas en l'absence de l'Archiduc Philippe d'Autriche qui étoit allé en Espagne recueillir la succession des Royaumes de Castille arrivée à sa Femme. Mais l'Archiduc meurt peu de temps aprés avoir été couronné Roy ; & Chiévres est établi par la France Tuteur de l'Archiduc Charles Fils aîné de Philippe. Il tâche en vain d'empêcher l'Ayeul maternel de son Pupile d'obtenir l'usufruit de la Castille. Il travaille pour le faire donner à l'Empereur Maximilien Ayeul paternel de ce Prince : Mais le Roy Louis Douze s'y oppose contre ses propres interêts, & augmente par là la Puissance du plus dangereux de ses Ennemis. Manuel Secretaire de Philippe est persecuté par le Roy Ferdinand le Catholique à cause qu'il avoit trop bien servi son Gendre. Manuel se refugie en Flandre, & Chiévres l'y reçoit bien dans l'esperance qu'il empêchera Ferdinand de disposer de la Castille à sa fantaisie. Mais Ferdinand remuë tant de machines qu'enfin Chiévres est forcé d'abandonner la protection de Manuel, & même de le mettre dans une prison qui dure autant que la Vie de Ferdinand. Le Cardinal Ximenez n'est pas mieux traité pour avoir voulu demeurer neutre entre le Beau-pere & le Gendre. Ferdinand luy veut ôter l'Archevêché de Tolede, & le Cardinal a recours à Chiévres qui fait intervenir l'Archiduc son Pupile. Il offre à Ximenez une retraite dans les Païs-Bas ; & Ferdinand l'apprehende de sorte, qu'il laisse en paix le Cardinal.



HISTOIRE DE MONSIEUR DE CHIEVRES.

LIVRE SECOND.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus considerable dans la Monarchie d'Espagne durant les années mil cinq cent treize & mil cinq cent quatorze.



POUR comprendre les motifs qu'eut Chiévres de preferer l'Ayeul paternel de Charles d'Autriche son Pupile à l'Ayeul maternel, & pour concevoir les avantages que Charles tira de cette preference, il est necessaire de présupposer que le Roy Catholique Ferdinand qui étoit l'Ayeul maternel dont on parle ici, ne borna pas son ambition dans l'Espagne aprés qu'il en eût entierement chassé les Mores par la Conquête du Royaume de Grenade. Il luy fâcha de se voir confiné à l'une des extrêmitez de l'Europe sans aucune apparence de pouvoir s'y agrandir, puisqu'il avoit pour barriere les Monts Pirenées ; & qu'en traversant cette chaîne de rochers que la nature sembloit avoir mise pour empêcher les deux plus puissans Rois de la Chrêtienté

de se faire la guerre, il trouvoit au delà la France si puissante par l'endroit qu'elle confinoit avec luy, qu'il y avoit bien plus de lieu de craindre qu'Elle ne luy ôtât ses Etats de Biscaye, d'Arragon, & de Catalogne s'il l'attaquoit, qu'il n'y en avoit de conquerir sur elle la Guyenne & le Languedoc.

Il pensa donc à l'affoiblir avant que de l'attaquer; & comme elle avoit un pied dans l'Espagne par l'acquisition que le Roy Tres-Chrêtien Louïs Onze avoit faite des Comtez de Roussillon & de Cerdagne, d'où elle eût pû s'emparer aisément de la Catalogne dont les Places n'étoient point alors fortifiées, il s'appliqua entierement à les recouvrer, & y réüssit par une voye qui n'avoit point encore été pratiquée, les Princes Chrêtiens n'étant pas encore accoûtumez à tromper sous pretexte de Religion.

Louïs Onze avoit acheté de Jean Roy d'Arragon * Pere de Ferdinand les deux Comtez par un Contract d'engagement qui portoit que sa Majesté Tres-Chrêtienne prêteroit sur ces Comtez trois cent mille écus: que l'une & l'autre luy seroient mises en main pour nantissement de la somme: Qu'il seroit libre au Roy d'Arragon de les retirer dans neuf ans à compter du jour du Contract, en remboursant le principal & les interêts; mais que s'il y manquoit pour quelque cause ou par quelque occasion que ce fût dans le terme préfix, il n'y pourroit plus revenir dans la suite du temps, & la proprieté de Roussillon & de Cerdagne demeureroit à la France. Le Roy d'Arragon laissa passer le terme par une pure impuissance de retirer les Comtez; & Louïs Onze voyant la neuviéme année presque entierement écoulée sans que le Roy d'Arragon eût fait aucune démonstration de luy rendre son argent, observa une formalité, qui n'étoit pas necessaire, & ne servoit qu'à luy donner, ce qui s'appelle en Jurisprudence, *abondance de Droit*.

* *Dans le Contract d'engagement.*

Il fit sommer par un Heraut le Roy d'Arragon de retirer les Comtez; & ce Prince ne l'ayant pas fait, sa

Majesté

Majesté Tres-Chrêtienne les réünit à la Monarchie Françoise, & les laissa en mourant au Roy Charles Huit son Fils unique. Il y avoit déja neuf années que Charles en étoit possesseur paisible ; & comme par la Loy de son Etat ce qui avoit été uni dix ans entiers & de suite, n'en pouvoit plus à l'avenir être détaché, le Roussillon & la Cerdagne n'étoient pas moins inalienables que les autres Provinces de France, puisqu'il y avoit trente ans que deux Rois Tres-Chrétiens en joüissoient sans contestation. Mais l'ignorance dans laquelle il avoit plû à Loüis Onze que Charles Huit fût élevé étoit si grossiere qu'elle alloit jusqu'à n'avoir aucune connoissance de ses affaires ; & Ferdinand prenant ce jeune Prince par son foible, corrompit, dit-on, à force d'argent Olivier Maillard Religieux de l'Observance son Confesseur. Ce Cordelier representa à Charles que la charité Chrêtienne ne permettoit point aux Fideles de quelque rang qu'ils fussent de profiter du malheur de leur prochain, & que cependant c'étoit là ce qu'avoit fait le feu Roy, & que sa Majesté Tres-Chrêtienne continuoit de faire. Que lorsque Loüis Onze avoit fait sommer le feu Roy d'Arragon de le rembourser de l'argent prêté sur les Comtez de Roussillon & de Cerdagne, il l'avoit trouvé dans l'impossibilité absoluë de le satisfaire, & que nonobstant sa Majesté n'avoit pas laissé d'en tirer tous les avantages permis par le droit des gens : Que le Roy d'Arragon s'étoit alors trouvé embarrassé dans une guerre civile & étrangere toute ensemble, puisque d'un côté le Roy de Castille plus fort que luy sans comparaison étoit entré dans ses Etats à main armée, & d'un autre côté les Catalans s'étoient revoltez : Que sa Majesté Arragonoise étoit morte avant que ces deux affaires eussent été terminées, & que Ferdinand son Fils n'avoit pas été plus en état de retirer les deux Comtez qu'il avoit été contraint d'employer tout son revenu & celuy de la Reine de Castille sa femme pour chasser du Royaume de

Grenade les Mores Mahometans ; & que par conséquent la prescription n'avoit pû courir à son égard, puisqu'il étoit occupé à une guerre sainte : Que sa Majesté Tres-Chrêtienne n'en étoit donc pas moins obligée en conscience à luy remettre les Comtez ; & qu'encore qu'elle fût bien fondée devant les hommes à demander l'argent & les interêts de la somme que son Predeçesseur avoit prêtée, Elle ne l'étoit pas devant Dieu puisque la France avoit tiré des mêmes Comtez plus que ne montoit la somme prêtée : Qu'il ne faloit pas non plus faire entrer en déduction la dépense que le feu Roy Tres-Chrêtien avoit été contraint de faire en levant une armée de quarante mille hommes selon la suputation même des Auteurs Espagnols, & en l'envoyant dans le Roussillon pour remettre sous son obeïssance la Ville de Perpignan qui s'étoit revoltée : Que la rebellion de cette importante Place ne devoit être imputée, ni au feu Roy d'Arragon qui n'y avoit point eu de part, ni à Ferdinand son Fils qui ne l'avoit ni directement ni indirectement appuyée, & qu'ainsi le Roussillon & la Cerdagne luy devoient être au plûtôt rendus.

Charles qui n'étoit point assez éclairé pour distinguer ce qu'il y avoit de vray dans le discours de son Confesseur d'avec ce qu'il y avoit de faux, obeït à ce Pere, mais non pas si aveuglement que ce Cordelier prétendoit. Sa Majesté rendit à la verité les deux Comtez sans recevoir ni le principal ni les interêts de la somme que son Pere avoit déboursée, mais elle exigea de Ferdinand en recompense deux conditions qui ne luy eussent pas été moins à charge que le remboursement, s'il les eût executées d'aussi bonne foy qu'elles furent stipulées dans un Traité * solemnel. L'une fut que Ferdinand n'entreroit en aucune ligue offensive ni défensive contre la France ; l'autre qu'il ne marieroit ses quatre Filles ni en Italie, ni en Allemagne, ni en Angleterre, ni en Flandre, & qu'il ne leur donneroit aucun Mari sans le consentement de

* *Dans le dernier Traité de la France pour ces Comtez.*

sa

sa Majesté Tres-Chrêtienne ou de ses Successeurs; mais il ne se passa pas un an sans que Ferdinand violât actuellement la premiere condition, & il n'eut pas depuis plus de scrupule pour se dispenser d'observer la seconde. Il entra six mois aprés dans la ligue des Princes d'Italie contre Charles son Bien-faiteur, & contribua le plus à luy ravir ses Conquêtes. Il forma peu de temps aprés le projet de resserrer la France du côté de la Picardie, de la Champagne, & de la Bourgogne, comme il la bornoit déja par la Guyenne & par le Languedoc, & pensa à mettre dans sa Maison les Païs-Bas, & les Dix Provinces hereditaires de la Maison d'Autriche. Cette Maison étoit reduite à Maximilien Premier Empereur, à l'Archiduc Philippe, & à l'Archiduchesse Marguerite, ses Enfans. L'Archiduc étoit si delicat, & avoit fait tant de peine à élever durant son enfance, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il vécut assez pour laisser des Enfans. L'Archiduchesse au contraire étoit la plus vigoureuse & la plus enjoüée de son siecle; & les Medecins ne se cacholent pas trop pour dire qu'elle porteroit les riches successions de Bourgogne & d'Autriche dans la Maison où elle entreroit, outre une tres-grande fecondité dont elle avoit toutes les apparences. Ferdinand se fonda là-dessus pour l'attirer dans sa Famille, & voici le plan qu'il en dressa le plus artificieux & le plus interessé tout ensemble qui soit dans les Archives d'Espagne. Il avoit un Fils & quatre Filles, le Fils se nommoit Jean comme son Ayeul paternel, l'aînée des Filles s'appelloit Isabelle, la seconde Jeanne, la troisiéme Marie, & la derniere Catherine. La Loy fondamentale d'Espagne donnoit au Fils tous les Royaumes d'Arragon que son Pere possedoit, & tous les Royaumes de Castille que sa Mere avoit apportez en mariage, sans que ses quatre Sœurs y pussent rien prétendre; & s'il mouroit sans Enfans, l'aînée de ses Sœurs devoit entierement recueillir sa succession sans en faire aucune part à ses trois Cadetes. Ferdinand vouloit bien

bien que les Etats des Maisons de Bourgogne & d'Autriche entrassent dans la sienne, mais il ne vouloit pas que ses Royaumes & ceux de sa Femme passassent dans une Maison étrangere. L'inconvenient luy en paroissoit terrible, & il crût y remedier en n'offrant à l'Empereur Maximilien que sa seconde Fille pour l'Archiduc, parce qu'autant que la prudence humaine pouvoit s'étendre le Mariage de l'Infant d'Espagne avec l'Archiduchesse ne seroit pas sterile; & quand par un malheur inconcevable il arriveroit qu'il le fût, celuy de l'Aînée des Infantes d'Espagne destinée à épouser Manuel Roy de Portugal ne le seroit pas, & pas consequent si la succession de Ferdinand & d'Isabelle sortoit de la Maison d'Arragon, elle ne sortiroit par de l'Espagne qui seroit par là presque réünie sous une seule Monarchie. Sa Majesté Catholique fit donc parler à l'Empereur d'une double Alliance avec cette disproportion, que son Fils unique épousât la Fille unique de sa Majesté Imperiale, & que neanmoins le Fils unique de sa Majesté Imperiale n'épousât que la seconde de ses Filles. La proposition étoit ridicule d'elle-même puisqu'elle alloit directement contre la bien-séance, l'avantage n'étant pas égal des deux côtez, & rien ne pressant encore Maximilien de marier ses Enfans: Cependant elle fut acceptée par une disposition extraordinaire de la Providence divine qui prétendoit agrandir la Maison d'Autriche par des voyes inconnuës à Maximilien & à Ferdinand. L'Empereur crût avoir dans sa double Alliance avec le Roy Catholique telle qu'on vient de la rapporter, un interest present qu'il ne trouveroit point ailleurs; & qui fut assez efficace pour le déterminer.

On a déja parlé de sa passion pour l'argent, & de son incompatibilité avec luy. Il étoit assuré de tirer trois sommes considerables des Provinces hereditaires de la Maison d'Autriche & de celles des Païs-Bas en concluant les deux Mariages. Les deux premieres sommes luy devoient être données pour le present des

nôces de l'Archiduc & de l'Archiducheſſe, & la derniere pour la dot de cette Archiducheſſe. Il profitoit de toutes ſans en rien débourſer, puiſque dans l'affaire dont il s'agiſſoit la dot des deux Princeſſes iroit l'une pour l'autre, & que d'ailleurs il n'y avoit preſque point de dépenſe à faire pour luy, la Cour d'Eſpagne étant alors tres-peu magnifique : au lieu que ſi l'Empereur établiſſoit ſon Fils & ſa Fille dans quelque autre Maiſon de l'Europe, premierement il n'y trouveroit pas une double Alliance à faire, & de plus il n'entreroit rien dans ſes coffres de ce que les Flamans & les Auſtrichiens donneroient à leurs jeunes Princes. En ſecond lieu les frais des nôces ne ſeroient point épargnez, & l'Empereur n'auroit point de pretexte pour s'en garantir.

Les Sujets de ſa Majeſté Imperiale & de l'Archiduc n'agirent pas à la verité dans une vûë ſi intereſſée, mais une conſideration d'honneur leur inſpira les mêmes ſentimens. La Princeſſe Iſabelle aînée des Infantes d'Eſpagne avoit été mariée fort jeune avec Alphonſe Infant de Portugal. Elle n'avoit pas encore dix-huit ans lorſqu'elle étoit devenuë veuve ; mais cela n'empêchoit pas les Flamans & ceux d'Autriche de trouver qu'il n'étoit pas de la bien-ſéance que l'Archiduc Philippe qui devoit être leur Souverain, ſe contentât des reſtes de l'Infant de Portugal : Ils ſçavoient de plus que cet Infant avoit eu pour Ayeul paternel un Bâtard Fils d'une Concubine Juive, & comme les Peuples de la Baſſe Allemagne conſpiroient avec ceux de la Haute à ne pas ſouffrir que leurs Princes s'alliaſſent dans des Maiſons & avec des Perſonnes où il y auroit eu la moindre tache, quand Maximilien eût voulu avoir pour ſon Fils l'Infante aînée d'Eſpagne, ſes propres Sujets, & ceux de ſon Fils s'y fuſſent univerſellement oppoſez. Les Princes d'Allemagne n'euſſent pas plus volontiers ſouffert qu'il eût introduit dans l'Empire le pernicieux exemple de ſe meſallier, & Maximilien ſe fût attiré des affaires qu'il

n'eût

n'eût pû terminer. Ainsi la proposition du Roy Catholique fut acceptée sans difficulté, & l'on resolut les deux Mariages. Il n'y eut rien de particulier dans les Contrats qui en furent dressez, excepté que Chiévres en eût le soin, & la dot des deux Epouses aussi bien que leur Doüaire fut tres-mediocre. Le Roy de France Charles Huit se plaignit en vain de l'infraction de son Traité * avec Ferdinand ; & la réponse que l'Ambassadeur d'Espagne Ayala luy fit là-dessus, sembloit ajoûter la raillerie à l'injure. Il soûtint que le Roy Catholique son Maître avoit été libre de disposer de son Fils & de sa Fille ; & que le Traité dont on parloit n'avoit pû luy lier les mains, puisqu'il étoit contre les bonnes mœurs aussi bien que contre le droit des gens ; & que comme on ne trouveroit pas mauvais en Espagne que le Roy Tres-Chrêtien se fût dispensé d'une telle obligation si elle luy eût été imposée, sa Majesté Tres-Chrêtienne ne devoit pas non plus trouver étrange que le Roy Catholique en eût usé de la sorte.

* *Dans les contrats entre Espagne & Autriche.*

Les deux Mariages s'acheverent presque en même temps, mais ils ne furent également heureux ni dans leur commencement ni dans leurs suites. On remarquera dans la Vie de Loüis Onze que par le dernier Traité de ce Prince avec Maximilien, on étoit convenu que l'Archiduchesse Marguerite au sortir du berceau épouseroit le Dauphin de France qui fut Charles Huit : Qu'elle luy apporteroit pour sa dot les Comtez de Bourgogne & d'Artois ; & qu'afin qu'il ne fût au pouvoir ni du Pere de la Princesse, ni des Flamans de rompre leur Mariage avant qu'elle fût en âge de le consommer, elle seroit immediatement aprés la signature du Traité confiée aux Ambassadeurs de France qui l'emmeneroient en la Cour du Roy Tres-Chrêtien, où elle seroit élevée avec le Dauphin en attendant que l'un & l'autre fussent en état de vivre ensemble. Le Traité avoit été presque entierement executé de bonne foy ; & il y a des Memoires qui portent

qu

que non seulement l'Archiduchesse avoit été élevée auprés du Dauphin, mais que de plus les ceremonies de leur Mariage avoient été faites; & qu'il n'y manquoit que la consommation lorsqu'il fut rompu par cet évenement.

Maximilien Pere de la Princesse épousa en secondes nôces par Procureur l'Heritiere de Bretagne; & se rendit par là d'autant plus formidable aux François, que ses premieres nôces avec l'Heritiere de Bourgogne avoient apporté les Dix-sept Provinces de Flandre & la Franche-Comté dans sa Maison. Ils n'y trouverent point d'autre remede que d'obliger Charles Huit à le prévenir en épousant en Personne la même Heritiere de Bretagne, & l'Archiduchesse fut renvoyée à son Pere qui l'a maria, comme l'on a deja dit, avec l'Infant d'Espagne. Les Ceremonies en furent faites à Gand au mois de Février mil quatre cent quatre-vingt dix-sept & la Princesse s'embarqua immediatement aprés à Flessingue sur le Vaisseau Admiral de la Flotte destinée pour la porter, & l'escorter en Espagne: mais elle ne fut pas plûtôt en haute Mer, qu'elle eut lieu de prévoir que son second Mariage ne seroit pas plus heureux qu'avoit été le premier. Elle fut battuë d'une tempête qui s'augmentant toûjours surmonta l'adresse des Matelots, & l'experience des Pilotes. Les uns & les autres furent également persuadez qu'ils ne pouvoient éviter de perir, & en avertirent les Passagers autant par la frayeur mortelle qui paroissoit sur leurs visages, que par leurs discours. La seule Archiduchesse demeura sans émotion à cette triste nouvelle, & craignit d'autant moins de perdre la vie, qu'elle avoit plus d'interest que les autres à la conserver. Elle fut même capable dans un si triste moment d'une pensée de gayeté qui sembloit ne devoir frapper qu'une imagination dégagée de toutes sortes d'idées ennuyeuses. Elle fit une reflexion enjoüée sur la bizarrerie de ses avantures. Elle supposa qu'il n'en fût jamais arrivé de semblables dans le monde,

monde, & leur singularité luy parût meriter qu'il en fût instruit. Elle crût qu'il ne s'étoit point encore vû qu'une Femme deux fois mariée fût morte Pucelle, & ce fût pour en informer la posterité qu'elle se servit des précautions suivantes. Il luy prît envie de travailler elle-même à son Epitaphe, & d'y exprimer en deux Vers ce qu'il y avoit eu de plus rare dans sa vie. Elle étoit née avec beaucoup de disposition à la Poësie, & elle composa un Distique sur le champ. Les Manuscrits en rapportent diversement les paroles, quoy qu'ils conviennent dans le sens, & il est bon de les transcrire ici dans la forme qu'on les a trouvez. Les Manuscrits Espagnols portent:

Cy gît Margote, Noble Damoiselle,
Deux fois mariée, morte Pucelle.

Et les Manuscrits Flamans.

Cy gît Margot la gente Damoiselle,
Qu'eut deux maris, & si mourut Pucelle.

Il ne suffisoit pas à l'Archiduchesse d'avoir dressé son Epitaphe, si elle n'empêchoit que l'eau où elle s'attendoit d'être suffoquée, ne gâtât le papier sur lequel elle l'avoit écrit, & elle prît de la toille cirée pour l'enveloper. Il faloit de plus interesser ceux du rivage où la Mer pousseroit son Corps & son Epitaphe à donner sepulture à l'un, & à faire graver l'autre; & l'Archiduchesse tira de la Boëte de ses Pierreries le Diamant du plus grand prix, & l'envelopa dans le papier. Enfin il s'agissoit d'éviter que ce papier ne fût separé du corps, & l'Archiduchesse lia fortement à son bras gauche la toille cirée où étoient le Diamant & les Vers. Elle attendit en cette posture sans s'étonner & sans changer de visage que le Vaisseau coulât bas; mais sa derniere heure n'étoit pas encore venuë, & le Vaisseau qui la portoit aprés avoir été long-temps

le joüet des vents, échoüa à la côte de Saint André en Galice. Elle alla delà par terre à Burgos où les Rois Catholiques faisoient alors leur residence. Ses nôces avec l'Infant d'Espagne y furent achevées ; & sa grossesse qui parût quelque temps aprés, renouvella la joye de la Cour : mais ce ne fût que pour cinq ou six mois, car l'Infant eut dans la Ville de Salamanque une maladie dont il mourut le vingt-quatre Octobre de la même année mil quatre cens quatre-vingt dix-sept.

On avoit eu la prévoyance d'en celer le commencement & le progrés à sa Femme, mais on n'eût pas la même précaution pour la fin. Au lieu de la disposer peu à peu à recevoir une si étrange nouvelle, & de ne luy apprendre que par degrez que son jeune Epoux étoit expiré, on luy dit tout d'un coup & nettement qu'elle étoit Veuve. On ne sçait pas précisément qui fut la Personne assez imprudente pour luy donner à contre-temps un tel avis, parce qu'elle ne le voulut jamais découvrir de crainte qu'on ne l'en punit avec trop de severité. Mais il est constant que le malheur de son second Veuvage * rappella dans son idée l'injure qu'elle avoit reçûë lorsque Charles Huit l'avoit repudiée, & que la double douleur qu'elle eut, la penetra avec tant de violence, qu'elle accoucha avant terme d'une Fille morte. Le Roy Catholique Ferdinand supporta la perte de son Fils unique arrivée à l'âge de dix-neuf ans trois mois & six jours avec une fermeté d'ame qui donna occasion à ceux qui ne l'aimoient pas de le soupçonner d'insensibilité. Il étoit persuadé par une longue experience que l'esprit de la Reine Isabelle sa Femme n'étoit pas moins fort que le sien ; cependant il supposa qu'elle n'apprendroit pas sans mourir, la mort de leur Fils, si on commettoit en l'en informant la même faute qui venoit de causer l'accouchement de leur Belle-fille avant terme, il y pourvût par une voye qui luy réüssit. Il n'avoit point d'autre Philosophie que la naturelle, & la douleur violente dont il étoit alors saisi étoit la premiere

* *Dans le Panegirique Latin de cette Princesse.*

de cette sorte qu'il eût euë : cependant il ne laissa pas de concevoir qu'encore que l'on n'annonçât à la Reine Catholique que de fois à autre, & comme par degrez la mort de l'Infant, tous les lenitifs dont on pourroit user en ce cas n'empêcheroient point que la tendresse d'une Mere blessée autant qu'elle pouvoit l'être par un accident si surprenant, ne produisît dans le corps où elle se trouveroit une revolution generale, qui mettant l'ame hors d'état d'y exercer ses principales fonctions, la contraindroit de l'abandonner. Le Roy Catholique considera au contraire que si cette ame étoit capable de deux passions excessives qui se succedassent l'une à l'autre en tres-peu de temps, elle ne le seroit pas d'une troisiéme, parce que l'impression qu'elles auroient faites sur le corps, & l'extrême violence qu'il auroit falu que ce corps se fit pour les supporter, auroient épuisé tant d'esprits qu'il n'en resteroit plus assez pour une application nouvelle d'aussi grande étenduë. Enfin la reflexion de ce Prince alla jusqu'à juger que si les fonctions de l'Ame s'affoiblissoient dans trois exercices violens qui fussent de même force, elles s'affoibliroient bien davantage lorsque ses exercices seroient non seulement differens, mais encore contraires, parce que la distance seroit alors plus grande, & les obstacles deviendroient plus difficiles à surmonter. Ferdinand conclut de ces trois principes, que pour empêcher la Reine Isabelle d'expirer en apprenant la mort de son Fils, il faloit d'abord luy causer une extrême douleur sur un faux sujet : Qu'ensuite il faloit la faire passer de l'extrêmité de la tristesse à celle de la joye en exposant à ses yeux ce qu'elle croiroit avoir perdu, & en luy donnant par là la plus agreable & la plus prompte consolation qu'elle pût recevoir : qu'en dernier lieu la Personne qui luy étoit plus chere aprés ce Fils viendroit luy dire que Dieu en avoit disposé, & corrigeroit l'amertume de cette nouvelle par tant de raisons & d'exemples, qu'il n'arriveroit rien d'extraordi-

traordinaire dans la douleur qu'elle exciteroit.

Ainsi le Roy Catholique ayant pris de si justes mesures que sa femme ne pouvoit être informée que par luy de la mort de l'Infant, il luy fit dire par des Gens dignes de foy que le Roy son mari venoit d'expirer de mort subite. Elle le crût d'autant plus aisément qu'il avoit presque toutes les marques des personnes sujettes à cet inconvenient. Elle s'en affligea autant qu'Elle devoit, & on la laissa environ une heure dans cet état. Ses premiers transports de tristesse étoient à peine passez lorsque Ferdinand qu'elle ne s'attendoit plus de revoir, parût tout d'un coup à ses yeux. La joye qu'elle en eut fut telle, qu'elle ne luy permit, ni de se plaindre de la supercherie qu'on luy avoit faite, ni de s'en prendre à ceux qui l'avoient trompée. Son Mari la laissa dans la joye aussi long-temps à peu prés qu'elle avoit été dans la tristesse, & luy apprit en suite avec des adoucissemens fort étudiez qu'ils n'avoient plus de Fils. Elle en fût émûë à la verité, mais non pas tant qu'elle l'eût été dans une autre conjoncture, & son esprit se trouva quelques jours aprés assez dégagé pour vacquer aux affaires d'Etat.

La plus importante étoit d'empêcher que les successions de Castille & d'Arragon ne passassent dans une Maison qui ne fût pas Espagnole, & comme leurs Majestez Catholiques ne le pouvoient aprés la mort de leur Fils unique qu'en remariant leur Fille aînée en Portugal, Elles avoient témoigné à Manuel qui venoit de monter sur le Trône de ce Royaume, que s'il la recherchoit en mariage, Elle luy seroit accordée. Manuel avoit trop d'ambition pour refuser le Parti qui se presentoit; & comme il pensoit alors à la Conquête des Indes, & qu'il prévoyoit la facilité que l'Alliance des Rois Catholiques luy apporteroit dans l'execution de ce dessein, il negligea dans la seule vûë de hâter ses nôces, les formalitez accoûtumées dans les Alliances des Rois: il ne prit aucune précaution pour aller en Castille: Il partit à la Cour des Rois

Catholiques plûtôt qu'on ne l'y attendoit ; & y épousa l'Infante Isabelle avec une extrême joye des Espagnols passionnez pour la grandeur de leur Patrie, qui voyoient toutes leurs Monarchies réünies en une, excepté celle de Navarre. Les nouveaux mariez furent reconnus pour heritiers necessaires * de la Castille & présomptifs de l'Arragon, & Ferdinand eut tant de peur que la Maison d'Autriche où sa seconde Fille étoit entrée n'y prétendît quelque part, qu'il obligea la Reine sa Femme à convoquer au plûtôt les Etats de Castille dans la Ville de Tolede, où la Reine de Portugal reçût le serment de tous les Députez. Il assembla immédiatement aprés les Etats d'Arragon à Sarragosse, & l'on y fit la même ceremonie. La joye des Peuples y redoubla par la grossesse de la Reine de Portugal, qui parût avant qu'ils fussent congediez. Les Rois Catholiques apprehenderent, qu'il ne luy arrivât quelque inconvenient si elle accompagnoit le Roy son Mari qui s'en retournoit en Portugal, & ne voulurent pas permettre, qu'elle sortît de Sarragosse avant ses couches. Ils aimerent mieux y demeurer avec elle pour la divertir en attendant qu'elle leur donnât un heritier, & les Nations Castillannes & Portugaises surmonterent cependant l'antipathie qui duroit entr'elles depuis tant de Siecles, pour ne penser qu'aux Jeux, aux Danses, aux Tournois, & aux Courses de Bague. L'esperance presque certaine d'être un jour unies y contribua beaucoup ; mais il ne s'est presque jamais vû de semblables fêtes, où la fin ait répondu au commencement. La Reine de Portugal n'avoit point eu d'Enfans de l'Infant Alphonse son premier Mari : Elle avoit déja vingt-huit ans à sa premiere couche : les Medecins assurent que le travail augmente dans cette rencontre à proportion que la femme qui accouche la premiere fois est avancée en âge ; & ces trois raisons jointes à une quatriéme que la pudeur oblige à supprimer, firent que sa Majesté Portugaise ne pût être Mere qu'aux dépens de sa propre

* Dans Caramuel.

pre vie. Elle accoucha à terme, & d'un Fils; mais elle en mourut, & toute l'esperance des Rois Catholiques fût reduite à leur Petit-fils, qui fût baptisé sous le nom de Michel. Son Ayeul & son Ayeule le firent reconnoître par les Etats de Castille & d'Arragon; mais il avoit si peu de santé, que les Espagnols commencerent à regarder l'Archiducheſſe des Païs-Bas & Philippe d'Autriche son Mari en qualité d'heritiers présomptifs de leur Monarchie. La Reine Catholique en fût si persuadée que lorsqu'elle apprit que l'Archiducheſſe étoit accouchée le vingt-quatriéme Février mil cinq cent, d'un Fils, qui fut depuis l'Archiduc Charles dont Chiévres étoit Gouverneur, elle appliqua sur le champ & par un esprit de prophetie à la naiſſance de ce Prince ces paroles des Actes des Apôtres, *le sort est tombé sur Mathias*, faisant allusion au Saint dont l'Eglise celebroit ce jour-là la Fête pour signifier que l'Enfant venoit au monde dans une conjoncture si favorable, qu'il succederoit à ses Couronnes auſſi bien qu'à celles de son Mari. L'évenement suivit de prés la prédiction; & Charles n'avoit pas encore cinq mois accomplis, lorsque l'Infant Michel mourut le vingtiéme Juillet de la même année à l'âge de deux ans. Le regret qu'en eurent les Rois Catholiques ne fut pas égal, quoiqu'il fût tres-grand des deux côtez, parce que la Reine Isabelle se voyant reduite à la neceſſité que sa succeſſion paſſât dans une Maison Allemande, se soûmit aſſez promptement aux ordres de la Providence divine, & écrivit de sa propre main aux Archiducs de paſſer en diligence dans la Castille pour y recevoir le serment des Peuples en qualité d'heritiers neceſſaires, puisqu'elle n'étoit plus en âge d'avoir des Fils.

Le Roy Ferdinand au contraire qui avoit seize ans moins que sa Femme esperoit la survivre, se remarier, & avoir d'un second lit des Enfans mâles qui excluroient l'Archiducheſſe de sa succeſſion. Il differa

sur ce principe autant qu'il pût de la demander de venir en Espagne, & ne le fit qu'à l'extrêmité lorque sa femme luy declara qu'elle vouloit absolument voir sa Fille aînée reconnuë par les Etats de Castille. L'union formée entre cette Monarchie & celle d'Arragon exigeoit que la reconnoissance se fit dans la Ville Capitale a de l'Arragon immediatement aprés qu'elle auroit été faite dans la Ville Capitale b de Castille; & le Roy Catholique qui par des raisons que l'on rapportera bien-tôt ne vouloit pas la rompre, consentit enfin à ce que sa Femme desiroit.

a Sarragosse.
b Burgos.

Les Archiducs traverserent la France & arriverent en Espagne à la fin du mois de Février mil cinq cens deux. Ils furent tout à fait bien reçûs de la Reine Catholique, mais l'aceueil fût moins sincere du côté du Roy. Le pretexte de ce Prince pour couvrir sa froideur fut, que l'Archiduc son Gendre ramenoit à la Cour d'Espagne un homme qui ne luy plaisoit pas. C'étoit le fameux Jean Manuel dont il sera parlé fort au long dans la suite de cet Ouvrage. Sa naissance n'étoit point illustre; & il ne devoit qu'à la vivacité de son esprit & au talent extraordinaire qu'il avoit d'écrire bien & vîte, le choix que Ferdinand avoit autrefois fait de luy pour son Secretaire des dépêches qui demandoient une prompte expedition. Il n'avoit pas servi long-temps en cette qualité sans donner à connoître qu'il étoit capable de quelque chose de plus, & son Maître l'avoit envoyé en Ambassade en Allemagne à la Cour de l'Empereur Maximilien où il avoit conclu la double Alliance des deux Enfans de sa Majesté Imperiale avec deux des Enfans des Rois Catholiques. Il étoit en suite passé avec le même caractere aux * Païs-Bas où il avoit ménagé avec tant d'adresse l'esprit de l'Archiduc, qu'il étoit devenu son Favori. Ce succés luy avoit inspiré la pensée de se donner à ce jeune Prince immediatement aprés la mort de l'Infant Michel. Il en avoit demandé la permission à la Reine Isabelle sa Souveraine qui n'avoit

* Dans les causes du Ban de Manuel

voit pas crû le devoir refuser, parce qu'il luy étoit avantageux en plus d'une maniere qu'il y eût un Castillan habille auprés de celuy qui devoit aprés sa mort regner en Castille. Mais Ferdinand qui commençoit alors à distinguer ses interêts d'avec ceux de sa Femme ne trouva pas bon qu'un homme qui sçavoit ses secrets, & qui d'ailleurs étoit né sujet de la Reine Catholique, eût l'entiere confiance des heritiers de cette Princesse, sur ce qu'il prévit que le desir de Gouverner dans son Païs aussi bien qu'en Flandres le porteroit immediatement aprés la mort d'Isabelle à persuader les Archiducs, de ne pas attendre que leur Beau-pere fût expiré pour s'aller mettre en possession de la Castille. Il n'oublia rien dans cette vûë de ce qui pouvoit engager la Reine à rappeller de Flandres Manuel; mais la Reine s'obstina à vouloir qu'il y demeurât, & Manuel de son côté ne negligea rien de ce qui servoit à rendre son sejour necessaire à la Cour des Archiducs. Il s'y comporta tout à fait au gré de sa Souveraine; & Ferdinand en conçût pour luy une aversion qui augmenta jusqu'à ne pouvoir plus dissimuler le dépit qu'il en recevoit. Il le témoigna en plusieurs rencontres; & Manuel qui regardoit l'inimitié de ce Prince comme un torrent qui ne seroit pas de longue durée, & qui ne se déborderoit point si on ne s'ingeroit de l'arrêter, feignit de n'y pas prendre garde. Il s'attacha seulement à faire connoître à l'Archiduc dans les treize mois que ce Prince demeura en Espagne, les Grands de Castille & d'Arragon qu'il pouvoit attacher à sa Personne préferablement à celle de son Beau-pere, & à luy enseigner les moyens de les gagner.

L'Archiduc avoit tout ce qui étoit necessaire pour profiter des avis de Manuel. Il étoit le plus affable Prince de son siecle, & avoit accoûtumé de carresser presque également tous les Flamans qui avoient l'honneur de l'approcher de quelque condition qu'ils fussent: cependant il ne se familiarisa jamais jusqu'à

se rendre par là méprisable à la haute Noblesse d'Espagne, & ne s'abaissa assez dans aucune rencontre pour perdre la gravité qui est la vertu dont elle fait plus d'estime. Le temperament qu'il apporta dans ses caresses n'empêcha pas qu'elles n'eussent tout le succés qu'il en attendoit, & que ceux qui en avoient été honorez ne préferassent sa domination à celle de Ferdinand. Et de fait il sortit d'Espagne si generallement aimé, qu'il ne fut plus depuis au pouvoir de son Beau-pere de le décrediter, lorsqu'il en eut la volonté

Ferdinand ne l'y souffrit que le moins qu'il pût ; & quoique l'Archiduchesse eût accouché dans la Ville d'Alcala d'un second Fils qui fut depuis Ferdinand Premier Empereur, on n'attendit pas qu'elle fût relevée pour donner à son Mari la satisfaction de s'en retourner avec elle. On voulut qu'il s'en allât auparavant ; & le pretexte que l'on prit pour le renvoyer d'une maniere si précipitée, fut la Commission dont on le chargea de negocier à Blois où étoit le Roi Loüis Douze, un accommodement sur la broüillerie survenuë entre les François & les Espagnols pour le partage du Royaume de Naples. L'Archiduc comme on a dit dans le Livre précedent negocia en galant homme, & prit tout le soin qu'il devoit d'une affaire qui le regardoit de bien prés ; puisqu'il étoit déja assuré d'en profiter.

Dés qu'il eut remis le pied en France sa Majesté Tres-Chrêtienne & luy disputerent de generosité. Elle envoya en Flandre huit des principaux Seigneurs de sa Cour pour y servir d'Otages qu'il ne seroit fait aucun tort à l'Archiduc durant son passage ; & l'Archiduc pour témoigner une entiere confiance à la parole du Roy, écrivit en Flandre que l'on renvoyât les Otages. L'accommodement entre les deux Nations fut conclu & signé ; mais Ferdinand desavoüa son Gendre, & luy fit par là un affront qui dans les maximes du monde étoit trop grand & trop public pour être pardonné. Ferdinand eut beau representer par ses

ses Emissaires à l'Archiduc que ce seroit luy qui tireroit presque tout le fruit de l'infidelité qu'il y avoit dans l'action dont il se plaignoit, & qu'il en auroit le Royaume de Naples tout entier. L'Archiduc ne s'en offensa pas moins ; & Manuel le trouvant dans cette disposition ne contribua pas peu, dit-on, à l'y retenir, assûré de se rendre necessaire à son Maître tant qu'elle dureroit.

Il n'y eut plus d'autre commerce entre le Beau-pere & le Gendre que celuy qui ne s'étoit pû rompre avec bien-séance ; & l'Archiduc pour s'unir plus étroitement avec le Roy Tres-Chrêtien contre le Roy Catholique, convint jusqu'à trois fois du mariage de son Fils aîné avec Claude de France Fille aînée de sa Majesté : Mais les Alliances les mieux concertées par écrit ne sont pas celles qui réüssissent le plus souvent. La mort de la Reine Catholique Isabelle arrivée le dix-sept de Novembre mil cinq cent quatre fut la cause ou le prétexte de l'inexecution des trois contracts de mariage ; & Ferdinand tout habile qu'il étoit, ne pût parer un coup si desavantageux pour luy, & si favorable à son Gendre. * Il se trouva à la verité un Testament d'Isabelle qui ordonnoit que le Roy son Mari auroit durant sa vie l'usufruit des Royaumes de Castille : mais le Testament n'eut pas plûtôt été examiné, que les Courtisans & les Jurisconsultes s'accorderent à le soupçonner de fausseté. L'Archiduc qui vouloit regner & s'en voyoit exclus pour long-temps & peut-être pour toute sa vie par un acte si peu conforme à la tendresse maternelle, n'y eut aucun égard ; & certes il étoit difficile de croire qu'il eût été dicté & signé par la Reine Isabelle de l'humeur qu'elle avoit été toute sa vie à l'égard du Roy son Mari, car il étoit arrivé à cette Princesse ce qui n'est que trop ordinaire aux femmes qui par un principe de Politique épousent des maris plus jeunes de la moitié qu'elles. Quand Ferdinand & Isabelle se marierent, Ferdinand n'avoit que seize ans, & Isabelle en avoit trente-deux.

** Dans le Testament de la Reine Isabelle.*

Sa jalousie pour Ferdinand avoit parû peu de temps aprés ses nôces ; & l'on doit ajoûter ici pour l'excuser, que ce n'avoit pas été sans cause. Ferdinand n'avoit pas laissé de la mépriser, ni de cesser tres-souvent de luy être fidele quoi qu'elle fût tres-belle, & que d'ailleurs il n'y eut jamais eu de Personne plus scrupuleuse qu'elle en ce qui regardoit la chasteté. Il avoit aimé d'autres Dames dont il eut l'Archevêque de Sarragosse, Dom Alphonse d'Arragon, & d'autres Bâtards, qui seront plus commodement nommez en un autre lieu de cette Histoire. Isabelle n'en avoit pas fait plus mauvais ménage avec luy : mais les injures de cette nature qui se supportent avec plus de patience, ne sont pas celles qui font le moins d'impression dans les esprits, & qui s'en effacent le plûtôt. Si Isabelle avoit eu le pouvoir sur elle de dissimuler durant toute sa vie les égaremens de son mary, il n'est pas vraysemblable qu'elle eût voulu l'en recompenser en mourant, c'est à dire dans la conjoncture qu'il n'étoit plus temps de feindre ; & qu'elle n'avoit plus de mesures à garder avec luy ; ni qu'elle eût ôté à sa Fille aînée la joüissance du Royaume de Castille, que la nature, la Loy, la raison, & la Coûtume d'Espagne luy donnoient, pour la laisser à un mary volage qui ne manqueroit pas de passer aussi-tôt qu'il seroit veuf à de secondes nôces ; ni d'employer toutes sortes de moyens non seulement pour asseurer aux Enfans qui naîtroient de son second lit les Couronnes d'Arragon, mais encore pour leur procurer s'il étoit possible les Royaumes de Castille au préjudice de ses Enfans du premier lit.

Isabelle avoit occasion de le craindre, puisque le Pere & la Mere de Ferdinand en avoient autant fait en sa faveur, & que le malheureux Charles Prince de Vianne Fils de la premiere femme du Roy Jean d'Arragon avoit été empoisonné pour faire place au même Ferdinand qui n'étoit Fils que de la seconde. Quoy qu'il en soit l'Archiduc ne se laissa point amuser

ser par les Courriers que son Beau-pere luy dépêcha pour l'arrêter en Flandre, sous prétexte qu'il en pourroit arriver du mal à l'Archiducheſſe ſa femme prête d'accoucher d'une Fille qui fut Marie Reine de Hongrie. Il n'en partit pas moins avec elle au mois de Janvier mil cinq cent sept pour l'Espagne, & il n'en survint point d'inconvenient à la nouvelle Reine de Castille.

On laiſſa Chiévres pour Gouverneur dans les Païs-Bas, & Manuel accompagna l'Archiduc. Ferdinand fut si mal informé du chemin que tenoient ſa Fille & ſon Gendre, qu'il alla les attendre à l'une des extrêmitez de la Castille pendant qu'ils deſcendoient à l'autre. Tous les Grands du Royaume, excepté deux, se declarerent pour eux: On les couronna ſolemnellement: les Peuples leurs prêterent ſerment ſans avoir égard au Teſtament de la feuë Reine; & Ferdinand ne ſe ſentant pas le plus fort, fit parler d'accommodement à ſon Gendre. Comme il avoit plus de confiance ſans comparaiſon à ſa propre adreſſe qu'à celle de ſes Agens, il ſolicita avec tant de perſeverance une entreveuë avec le Roy de Caſtille, qu'il l'obtint: mais elle luy coûta cher; & il luy falut auparavant eſſuyer des mortifications qui luy furent d'autant plus ſenſibles, qu'il y étoit moins accoûtumé

On le contraignit d'aller chercher ſon Gendre, de ſe mettre entre ſes mains, de ſe contenter de ſa bonne foy pour tout ſaufconduit, & de ſe preſenter en poſture de ſuppliant. Il parût en effet de la ſorte accompagné de peu de gens ſans armes, & montez ſur des Mules. Il ne pût parvenir à entretenir ſon Gendre en particulier; & Manuel qui étoit l'homme qu'il haïſſoit le plus parce qu'il luy imputoit toute la dureté qu'il voyoit pour luy dans le Roy de Caſtille, fit toûjours le tiers dans la converſation, Ferdinand y perdit d'abord l'eſperance de conſerver l'uſufruit porté par le Teſtament de ſa Femme, & ſe relâcha dans la ſuite juſqu'à n'en prétendre que la moitié. Mais on s'ob-

ſtina à ne luy en vouloir accorder aucune portion, & on le renvoya avec un extrême dépit de s'être en vain humilié.

Le Cardinal Ximenez, qui pour ne luy avoir pas obligation de ſon agrandiſſement n'en étoit pas moins ſon ami, luy moyenna depuis une ſeconde entrevûë avec ſon Gendre dans la Sacriſtie de l'Egliſe de Remedo à une lieuë de Vailladolid. Les deux Rois confererent ſeuls & ſans autre témoin que le Cardinal qui gardoit la porte. Ils convinrent enfin que Ferdinand renonceroit abſolument à l'adminiſtration de la Caſtille à deux conditions, l'une qu'il joüiroit toute ſa vie des trois grandes Maîtriſes des Ordres de Saint Jaques, de Callatrava, & d'Alcantara : l'autre que ſon Gendre luy feroit tenir tous les ans à Sarragoſſe où il ſe retireroit immédiatement aprés l'entrevûë, une penſion mediocre qui ne montoit qu'à trois comptes de Maravedis, ſelon quelques Hiſtoriens, ou qu'à huit comptes tout au plus ſelon les autres.

Ferdinand ne fut pas plûtôt en Arragon qu'il y travailla à ſe vanger des indignitez prétenduës de ſon Gendre. Il préſuppoſa que les charmes perſonnels de ce jeune Prince luy conſerveroient à la verité l'affection des Caſtillans durant la Paix, mais il ſoupçonna que cette inclination ne continueroit pas pendant la Guerre. Il fonda ſa conjecture ſur ce que le Roy de Caſtille, comme on dira plus bas, étant exceſſivement liberal, il n'y avoit pas d'apparence qu'il moderât cette inclination dominante au milieu des Armes, & dans les rencontres où il auroit à tous momens une infinité de nouvelles occaſions de donner. Cependant le revenu de la Caſtille & des Couronnes qui en dépendoient étoit ſi médiocre qu'il ne ſuffiroit pas pour entretenir une Guerre de longue haleine, & pour ſûvenir en même temps à la dépenſe ſuperfluë de ſon Roy. Les Finances de ſa Majeſté y ſeroient bien-tôt épuiſées ; & ſi l'on pouvoit jetter les ſemences d'une

Guerre

Guerre Civile avec le manquement d'argent, il s'y formeroit bien-tôt une revolution generale ; & le même Philippe qui avoit été jusques-là l'idole des Castillans, deviendroit leur rebut.

Les mesures qu'il y avoit à prendre pour l'execution de ce Projet ne devoient être ménagées que par une Personne extraordinairement adroite, & Ferdinand y employa le celebre Raymond de Cardonne aprés luy avoir donné les instructions suivantes. * On a vû dans le Livre precedent que la Reine Catholique Isabelle n'avoit pas d'abord regné paisiblement en Castille : qu'il étoit sorti du mariage de Heury Quatre son Frere avec l'Infante de Portugal une Fille la plus belle & la plus malheureuse de son siecle : qu'Isabelle avoit soûtenu que Henry étoit impuissant : que Bertrand de la Cueva Duc d'Albuquerque en étoit le Pere ; & que par consequent elle ne devoit pas succeder aux Couronnes de Castilie. La vray-semblance de ce discours étoit fondée sur ce qu'Henri n'ayant pû avoir d'Enfans de l'Infante de Navarre sa premiere Femme, l'avoit repudiée ; & n'en pouvant pas plus avoir de la seconde, le bruit courut qu'ils avoit mieux aimé que son Favori la Cueva suppléât à son defaut, que de passer pour impuissant. Il avoit avoüé constamment pour sienne la Fille que sa Femme avoit mise au monde ; & sa Sœur Isabelle ne se sentant pas assez forte pour la faire passer pour illegitime, avoit eu recours à Ferdinand, & l'avoit épousé quoy qu'elle eût trente-deux ans, & qu'il n'en eût que seize, à condition qu'il appuyeroit son Parti avec toutes les Troupes qu'il pourroit tirer d'Arragon. Ferdinand avoit défait en bataille rangée ceux qui soûtenoient le Parti de la Princesse de Castille, l'avoit contrainte de se refugier en Portugal, avoit obligé les Etats de Castille à la declarer bâtarde, & s'étoit maintenu dans la possession de ces Royaumes durant la vie d'Isabelle.

* *Dans sa Vie en Castillan*

Mais aprés sa mort il pensa pour son propre interest à reparer le mal qu'il avoit fait, & se proposa

d'épou-

d'époufer la Princeffe de Caftille, de la ramener à main armée dans les Royaumes qui avoient appartenu à Henry Quatre, d'y rétablir le Parti pour elle qu'il avoit autrefois opprimé, & d'y renouveller la guerre civile dans l'opinion, que comme les forces d'Arragon avoient alors fuffi dans la conteftation entre la Tante & la Niéce pour donner la Monarchie à celle des deux prétendantes en faveur de laquelle elles s'étoient declarées, c'eft à dire pour la Tante au préjudice de la Niéce, elles fuffiroient encore pour faire pancher la balance du côté de la Niéce au préjudice des Enfans de la Tante lorfqu'elles en renouvelleroient la faction affoupie, fous le même pretexte dont elles s'étoient fervies, qui étoit celuy du mariage.

Il ne paroiffoit que deux obftacles à furmonter capables de traverfer fes nôces; car pour le troifiéme qui étoit l'averfion de la Princeffe de Caftille pour Ferdinand à caufe qu'il l'avoit dépoüillée de fes Etats, il fuppofoit qu'elle fe reconcilieroit avec luy auffi-tôt qu'il offriroit de la rétablir fur le Trône; & qu'elle aimeroit mieux recouvrer en l'époufant la plus belle Monarchie de l'Efpagne, que d'achever en qualité de perfonne privée ce qui luy reftoit de vie dans une continence forcée. Le premier obftacle venoit au fens de Ferdinand de la part du Pape Jules Second, entreprenant, hardi, & jaloux de fe fignaler, mais formalifte & retenu à accorder les graces dans la feule vûë de les faire plus eftimer. Il étoit à craindre que fa Sainteté n'eût de la peine à confentir que Ferdinand Veuf de la Tante épousât la Niéce, & qu'elle ne refusât abfolument la difpenfe qui luy étoit demandée, quand ce ne feroit que pour ne pas fe commettre avec la Maifon d'Autriche, qui fe tiendroit par-là irremiffiblement offenfée. Mais l'inimitié de Jules pour les François, & la refolution qu'il avoit déja formée d'engager en toutes manieres Ferdinand à fe joindre avec luy pour les chaffer d'Italie, furent plus fortes dans l'idée de ce Pape, que les Loix Canoniques. Il fit dire à Ferdinand

nand qu'il ne tiendroit pas à la dispense que le mariage qu'il avoit en tête ne s'achevât, & Ferdinand ne pensa plus qu'à surmonter le second obstacle.

Il consistoit à tirer la Princesse du Portugal où elle s'étoit refugiée, & par consequent à disposer le Roy Manuel à la livrer. Ferdinand attendoit beaucoup moins de resistance à ses volontez de la part de ce Prince, qu'il n'en avoit trouvé dans le Pape, parce que Manuel étoit deux fois son Gendre. On a dit cy-devant que Ferdinand lui avoit donné en mariage sa Fille aînée par le seul motif d'empêcher que sa succession ne passât dans la Maison d'Autriche où sa seconde fille étoit entrée ; & l'on doit ajoûter ici que la précaution de Ferdinand étant devenuë inutile, il n'avoit pas laissé de donner sa troisiéme fille à sa Majesté Portugaise qui par consequent, par une bizarrerie dont il n'y avoit point encore d'exemple dans les derniers siecles, aprés avoir épousé en premieres nôces la veuve de son Neveu, avoit épousé en secondes nôces la sœur de sa premiere Femme. * Mais ce qui paroît aux Rois le plus faisable dans la speculation ne l'est pas toûjours dans la pratique, parce que l'amour propre leur represente quelquefois l'interest qui les fait agir plus pressant qu'il ne le semble aux autres Souverains, qu'ils prétendoient les devoir seconder dans l'execution.

*Il épousa encore en troisiémes nôces la fille de la sœur de ses deux premieres femmes.

Manuel Roi de Portugal étoit de l'humeur des Princes qui viennent à la Couronne par hazard, & sans y avoir prétendu directement. Il n'étoit parent qu'en ligne collaterale & assez éloignée de Jean Second son Predecesseur, & par consequent il apprehendoit dans les moindres occasions de perdre le bien qui luy étoit arrivé contre son esperance. Il ne trouvoit aucun avantage ni present ni à venir dans la proposition que son Beau-pere luy faisoit de livrer la Princesse de Castille, & il remarquoit au contraire des inconveniens presens, & des guerres inévitables dans la suite. Si la Princesse avoit des enfans de Ferdinand, ceux de Ma-

nuel en seroient d'autant plus éloignez de la succession d'Arragon : si elle n'en avoit point & qu'elle luy survécut, elle porteroit les Couronnes de Castille à celuy qu'elle choisiroit pour second Mari ; & si elle ne se remarioit pas, Manuel, & ses Descendans qui n'étoient pas ses plus proches parens, n'en heriteroient point. Cependant comme Ferdinand ne demandoit la Princesse de Castille que pour empêcher la Maison d'Autriche de s'établir en Espagne ; si Manuel l'accordoit, il exciteroit dans la Castille une guerre civile dont il luy étoit impossible de prévoir le succés : Si les Armes de Ferdinand y étoient heureuses, sa Majesté Portugaise n'en profiteroit de rien, puisque son Beau-pere n'étoit ni liberal ni reconnoissant : Mais si Ferdinand succomboit, le Portugal auroit immediatement aprés sur les bras outre les forces de Castille celles de l'Allemagne & des Païs-Bas, qu'il seroit d'autant moins en état de soûtenir qu'il n'y avoit aucune communication entre les Royaumes de Portugal & ceux d'Arragon pour en recevoir du secours. Ainsi la Princesse de Castille fût nettement * refusée à Ferdinand, qui ne pouvant l'enlever desespera de l'avoir pour Femme. Il perdit en même temps l'esperance d'ôter la Castille à la Maison d'Autriche, mais il luy restoit encore celle de l'exclure de sa succession ; & pour y parvenir il aima mieux rechercher la Niéce de son plus grand ennemi, que de demeurer veuf.

* *Dans le Manuel l'Osorio.*

Jean de Foix Vicomte de Narbonne avoit épousé Marie Madelaine d'Orleans Sœur du Roy de France Louïs Douze, dont il avoit deux enfans, l'incomparable Gaston de Foix qui fut depuis tué à la bataille de Ravennes, & Germaine de Foix que le Roy Tres-Chrêtien faisoit élever auprés de ses Filles. Ferdinand la choisit pour seconde Femme ; & comme il se proposoit d'ordinaire plus d'une fin dans ses actions, il en eut deux en celle que l'on va representer. La premiere fut que Germaine luy pourroit un jour fournir un pretexte assez plausible pour usurper le Royaume

de

de Navarre, en ce que le Vicomte de Narbonne Pere de cette Princesse s'étoit trouvé dans le fameux cas de conscience sur lequel la Theologie avoit toûjours été consultée, sans que l'on se fût jamais tenu à ce qu'elle en avoit déterminé, & qui avoit toûjours été décidé par les Armes. Ce n'est point ici le lieu d'en rapporter les exemples, & il ne s'agit que d'établir nettement le fait.

Gaston de Foix Prince de Bearn avoit déja un Fils nommé Gaston comme luy de Leonor d'Arragon sa femme lorsquelle succeda à la Couronne de Navarre par la mort sans enfans de Charles Prince de Vianne son Frere unique, & d'Isabelle sa Sœur aînée. Leonor aprés être assurée de la succession de Navarre accoucha d'un second Fils qui fut Jean Vicomte de Narbonne. Jean prétendit à la Couronne de Navarre à l'exclusion de son Frere aîné pour être Fils d'une Reine & d'un Roy, au lieu que son Aîné n'étoit Fils que d'un Comte & d'une Comtesse. Le differend ne fut pas jugé dans le fonds, parce que l'Aîné ayant épousé Madelaine de France Fille du Roy Charles Sept fut mis en possession de la Navarre, & la laissa à ses Enfans. Le Vicomte laissa de même ses prétentions à Gaston de Foix son Fils, & à Germaine sa Fille. L'humeur de Gaston étoit si guerriere, qu'il étoit aisé de prévoir qu'il se feroit tuer; & Ferdinand regardoit Germaine comme une Heritiere présomptive qui luy apporteroit un droit sur la Couronne de Navarre, dont il sçauroit admirablement se prévaloir en temps & lieu.

La seconde fin que se proposoit Ferdinand dans son mariage avec Germaine, étoit de s'accommoder avec la France dans la conjoncture que ne devant plus joüir des Royaumes de Castille, il n'étoit plus assez fort pour conserver ce qu'il avoit usurpé sur le Roy Loüis Douze en Italie. Il fit dans les trois veuës, dont on vient de parler, offrir à sa Majesté Tres-Chrêtienne de traiter avec elle à deux conditions,

l'une qu'elle luy donneroit en mariage Germaine sa Niéce, l'autre que s'il sortoit de ce mariage des Enfans mâles qui fussent un jour en état de regner, le Royaume de Naples leur appartiendroit du consentement de la France qui leur cederoit en ce cas tous les droits qu'elle y avoit: mais si le mariage étoit sterile absolument, ou du moins en ce qui regardoit les Enfans mâles capables de regner, le Royaume de Naples retourneroit à la Monarchie Françoise à l'exclusion des Filles du premier lit de Ferdinand & de leur Posterité. Loüis accepta l'offre de Ferdinand, parce qu'il ne la considera que du côté qu'elle luy étoit avantageuse. Sa Majesté Tres-Chrêtienne avoit été malheureuse dans la guerre de Naples: Elle y avoit perdu trois grandes Armées: Ses finances étoient épuisées par la dépense prodigieuse qu'elle y avoit faite; & son genie le plus humain qui fut jamais, la détournoit de fouler le Peuple, comme il eût été necessaire pour la continuer. L'occasion qui se presentoit pour recouvrer le Royaume de Naples étoit favorable. Il y avoit d'autant plus de lieu de l'accepter qu'il n'en devoit pas coûter une goute de sang; & quoy qu'il ne fût pas tout à fait certain qu'elle réüssit, il s'en faloit peu qu'elle ne fût infaillible. Ferdinand à la verité n'étoit pas vieux, mais son incontinence passée l'avoit affoibli de sorte que ses Medecins n'osoient plus esperer qu'il eût encore des Enfans. Il avoit eu des commerces longs & frequens avec la Comtesse d'Eboly, dont étoient sortis l'Archevêque de Sarragosse, Alphonse d'Arragon, & une Fille mariée à Bernardin de Velasco Connêtable de Castille: avec la Demoiselle Tole de Bibao dont il avoit eu une Fille Religieuse dans le Monastere de Madrigal: & avec une Dame Portugaise de la Maison de Perreira, dont il étoit né une autre Fille Religieuse comme la precedente.* Il étoit à presumer que cette inclination amoureuse secondée par l'embonpoint & par la vigueur de Germaine, envoyeroit bien-tôt Ferdinand en l'autre monde,

* *Dans le Livre de Mayerne.*

monde, & que par consequent la France n'attendroit pas long-temps à rentrer dans le Royaume de Naples. Enfin on détachoit pour toûjours ou du moins pour quelque temps les interêts de l'Arragon d'avec ceux de la Castille; & la France trouvoit son compte dans l'une & dans l'autre de ces deux conjonctures, quoy qu'elle l'eût beaucoup mieux trouvé dans la premiere que dans la seconde.

Les nôces de Ferdinand & de Germaine ne furent pas plûtôt achevées, que ce Prince pensa à s'assurer entierement du Royaume de Naples, sous pretexte d'être plus en état d'executer le Traité qu'il venoit de conclure avec le Roy Louïs Douze. Cette Couronne avoit été en partie conquise, & en partie usurpée par les Castillans, ce qui leur donnoit occasion de prétendre qu'elle fût annexée à leur Monarchie, & non pas à celle d'Arragon. Le grand Capitaine Consalve de Cordoüe n'en avoit chassé le Roy Frederic & les François; & comme il étoit né sujet de la feuë Reine Isabelle, & que c'étoit elle qui luy avoit donné le Generalat de l'Armée Espagnole qu'il avoit commandée avec tant de succés, il étoit à croire qu'il voudroit conserver à l'Heritiere de cette Princesse le Royaume de Naples, comme il avoit voulu seize ans auparavant que le Royaume de Grenade qu'il avoit aussi conquis fût uni à la Castille, les Infideles y ayant été principalement domptez par les Troupes Castillanes. S'il y avoit un moyen de l'en empêcher ce devoit être celuy de la presence de Ferdinand, & ce Prince dans cette unique vûë ne délibera pas un moment s'il iroit à Naples. Il partit de Barcelone avec sa nouvelle Epouse, & son voyage fut plus heureux qu'il ne pensoit. Il ne trouva point en Italie la resistance qu'il attendoit; & le grand Capitaine au lieu de se cantonner dans le Royaume de Naples contre Ferdinand qui ne menoit pas assez de Troupes pour l'en chasser, prefera à ses propres interêts la grandeur de la Monarchie Espagnole par

la seule consideration qu'il l'avoit accreuë de deux Couronnes. Il prévit que Ferdinand n'auroit plus d'Enfans ; & que son Petit-Fils Charles d'Autriche luy succedant, deviendroit le plus puissant Monarque de l'Europe. Il prévit encore que s'il resistoit à Ferdinand, l'Espagne perdroit le Royaume de Naples, parce que ce Prince de l'humeur obstinée qu'il étoit, l'abandonneroit plûtôt à la France que de le laisser au pouvoir d'un sujet revolté.

Sur deux principes si metaphysiques le grand Capitaine se déposa luy-même de la Vice-Royauté de Naples; Il n'attendit pas à se reduire à la condition d'un simple Gentilhomme, que Ferdinand l'y contraignit : Il sortit du Royaume de Naples où il étoit tout-puissant, sans autre suite que celle de ses Domestiques : il alla jusqu'à la Ville de Genes au devant du Roy Catholique : il le reçût sur le port de cette Ville, & se mit tout à fait à sa discretion. Cet évenement imprévû ne fut pas neanmoins celuy du Regne de Ferdinand qui le toucha le plus ; & il y en eut deux autres qui survinrent tellement à propos pour luy, qu'il n'en eût pas tiré plus d'avantage quand il se les eût procurez. L'un fut la mort du Roy de Castille son a Gendre, & l'autre la folie de la Reine de Castille sa b Fille. Le Roy de Castille demeuré possesseur paisible de cette Monarchie par la retraite de son Beaupere en Aragon, ne pensoit qu'à se divertir, & vivoit avec les Principaux de ses sujets d'une maniere trop libre, pour ne pas leur donner occasion d'en abuser. Le Gouvernement de Burgos Ville Capitale de la vieille Castille étoit venu à vacquer, & le Roi l'avoit donné à Manuel son Favori. Manuel n'en eut pas plûtôt pris possession, qu'il invita son Maître à un festin magnifique. On ne sçait si le Roy de Castille y bût & mangea plus qu'il ne faloit : si quelqu'un de ses ennemis ou de Manuel trouva moyen d'y couler du poison dans ce que l'on servoit de plus delicat au festin : ou si le grand exercice que le Roy fit immediatement aprés ce repas

a *Philippe d'Autriche.*

b *Ieanne d'Aragon.*

extraor-

extraordinaire sans donner à son estomach le loisir de digerer, ne ruïna point entierement la santé de ce jeune Prince qui n'avoit reçû depuis son enfance aucune alteration : mais il est constant qu'il joüa long-temps à la longue paume aprés s'être levé de table ; & que le soir de ce jour, qui fut le dix-neuf de Septembre mil cinq cent six, la fiévre le prit. Comme il paroissoit alors une Comete ; & que les Grands étoient persuadez aussi bien que le vulgaire ; que ces Constellations étoient non seulement les signes, mais encore les causes de la mort des Souverains ; le Roy de Castille se l'imprima si fortement dans l'imagination, qu'il se plaignit à tous momens de la Comete durant sa maladie qui ne fut que de sept jours. Il n'en perdit pas même l'idée dans le redoublement de la fiévre chaude dont il fut saisi deux jours avant que d'expirer ; & aprés que le transport se fut fait au cerveau, le malade prononça en François jusqu'au dernier soûpir d'un ton lamentable ces paroles, *Ha Comete, ha Comete.* Il mourut le vingt-cinq de Septembre mil cinq cent six à l'âge de vingt-huit ans, aprés avoir regné deux ans seulement ; & quoy qu'il fut Allemand d'origine & Flamand de naissance, & que les Espagnols eussent une aversion naturelle pour la domination étrangere, ils n'avoient point encore pleuré si chaudement la mort d'aucun de leurs Rois, qu'ils pleurerent la sienne. La briéveté de son Regne en fut apparemment la cause ; & il y a lieu de juger par ce que l'on va dire, que s'il eût vécu davantage, il n'eût été ni tant ni universellement regretté. Il donnoit à pleines mains & sans distinction des personnes. Il n'avoit pas tant d'égard dans la distribution de ses graces au merite & aux services, qu'à la diligence de ceux qui luy presentoient les premieres * Requêtes ; & l'on raconte de luy que ceux de son Conseil luy ayant un jour demandé s'il avoit fait un don qu'ils luy specifierent, leur répondit qu'il ne s'en souvenoit pas, mais qu'ils n'avoient qu'à sçavoir de celuy qu'ils prétendoient l'avoir reçû

* *Dans son Eloge.*

reçû s'il le luy avoit demandé, puisqu'en ce cas il étoit certain de l'avoir accordé.

Jeanne Reine de Castille sa femme l'avoit aimé avec une tendresse trop forte pour être exempte de jalousie. Elle apprit lorsqu'elle étoit encore en Flandres qu'il aimoit une Demoiselle de Brabant, & qu'il en étoit aimé. Il n'en falut pas davantage pour luy inspirer un sentiment de vengeance, qui fut la premiere marque qu'elle donna de l'alteration de son esprit. Elle alla au lieu où étoit cette Rivale, & la fit venir en sa presence. Elle commanda à deux ou trois de ses domestiques de luy saisir les mains & les pieds: elle se jetta sur elle: elle luy coupa les cheveux qu'elle avoit admirablement beaux, & luy défigura tellement avec des ciseaux ce qu'il y avoit de plus agreable sur son visage, que la plus charmante Personne des Païs-Bas, n'osa plus depuis se montrer. L'Archiduc en témoigna beaucoup de dépit: mais il fut contraint de dissimuler lorsqu'il apperçût que les reproches qu'il en faisoit à sa Femme, la mettoient dans un état qu'elle ressembloit à une Furie. Il évita depuis avec soin de luy donner ouverture de le soupçonner d'infidelité. Il en eut deux Fils qui furent Empereurs, & trois Filles qui furent Reines de France, de Hongrie & de Portugal. Il la laissa grosse d'une quatriéme qui fut encore Reine de Portugal; & soit que le déplaisir qu'elle eut de sa mort fût plus grand que toute sa raison, ou qu'il eût seulement excité en elle les dispositions à la folie qui y étoient passées avec le sang de son Ayeule maternelle Isabelle de Portugal; il n'est que trop constant qu'elle perdit le jugement d'une maniere si terrible, qu'elle n'en recouvra pas l'usage pour un seul moment durant les cinquante années qu'elle vécut depuis. On laisse aux Philosophes & aux Medecins le soin d'examiner comment il s'étoit pû faire que l'insensée Isabelle de Portugal communiquât à Jeanne d'Arragon sa Petite-fille la maladie d'esprit dont elle avoit été affligée, sans que

le

le canal par où la transfusion s'étoit faite en reçût aucune atteinte ; & par quelle bizarrerie de la nature il étoit arrivé qu'Isabelle de Portugal dans le temps qu'elle extravagoit le plus, eût accouché d'Isabelle de Castille la plus sage Reine qui fût jamais : Qu'entre les Enfans d'Isabelle de Castille il n'y eût que sa seconde Fille qui fût sujette au mal de son Ayeule maternelle ; & que ce mal s'arrêta si précisément à cette seconde Fille, que ni les deux Fils & les quatre Filles qu'elle laissa, ni la posterité nombreuse sortie jusqu'à present de ces deux Fils, & de ces quatre Filles, n'en ont pas eu la moindre apparence, si on en excepte son arriere Petit-fils le Prince Dom Carlos.

On remarque seulement ici que la Reine Veuve de Castille conserva précieusement le Corps de son Mari tant que la corruption n'en fut pas assez grande pour l'empêcher de le baiser, & qu'ensuite elle souffrit à peine qu'on l'embaumât, & qu'on le mît dans une biere de plomb : mais au lieu de l'envoyer dans l'Eglise destinée pour sa sepulture, elle le retint auprés d'elle, & le promena long-temps par toute l'Espagne, comme si le caprice l'eût portée à verifier une des plus bizarres propheties qui furent jamais. On a déja dit que le Roy son Mari étoit le plus bel Homme de son temps ; & l'on sçait que les Souverains en qui cette perfection a relevé le lustre de leurs vertus, ont pris d'ordinaire plaisir à se montrer. Philippe d'Autriche ne fut pas plûtôt Roy paisible de Castille par son accommodement dont on a parlé ci-dessus avec son Beau-pere ; qu'il se mit à visiter toutes les Villes & tous les lieux tant soit peu considerables de sa nouvelle domination. Il y recevoit avec joye les acclamations des Peuples ; mais une Vieille aprés l'avoir regardé fixement, ne se contenta pas de benir comme les autres Femmes Espagnoles le ventre de Marie de Bourgogne qui l'avoit porté, elle ajoûta qu'il avoit beau se promener par la Castille durant sa vie ; & qu'on l'y promeneroit beaucoup davantage & plus long-

long-temps aprés sa mort, ce qui fut ponctuellement accompli. La posture où la pauvre Reine s'étoit mise pour conduire de Ville en Ville & de Bourg en Bourg le corps de son Mari, n'étoit pas moins extraordinaire. Elle s'étoit vêtuë en deüil de la moindre étoffe : sa tête étoit enfoncée dans une espece de capuchon : ses manches luy couvroient les mains ; & un sombre voile à peu prés semblable à ceux des Religieuses, excepté qu'il étoit beaucoup plus épais, ne l'empêchoit gueres moins de voir que d'être vûë. Elle continua d'errer par l'Espagne jusqu'à ce que le Roy son Fils l'enferma dans le Château de Tordesillas sous la conduite du sage Dom Ferrier de Valance.

Le sejour de Tordesillas étoit agreable & delicieux, & d'ailleurs on n'y negligeoit rien de ce que l'on jugeoit capable de dissiper la mélancolie de la Reine : Cependant elle s'obstina à vouloir y mener la vie la plus pitoyable dont il soit parlé dans l'Histoire des Princesses des derniers siecles. Elle choisit dans le Château la chambre la plus petite, la plus sombre, la plus basse & la plus incommode pour y demeurer jour & nuit. Elle y couchoit sur la terre ; & ce n'étoit qu'à force d'être importunée, qu'elle souffroit quelquefois que l'on mit sous elle un ais couvert d'un tapis. Elle ne se chauffoit point en hyver : & ne vouloit pas alors être vêtuë plus chaudement qu'en été. Elle demeuroit souvent trois jours & trois nuits sans boire ni manger ; & lorsqu'on luy parloit de prendre quelque divertissement, elle y trouvoit toûjours de la messeance pour une veuve, & le rejettoit par cet unique motif. Elle défendoit qu'on luy donnât à manger autrement qu'en vaisselle de terre ; & lorsqu'on luy avoit apporté force plats de cette sorte pleins de viande, elle ne permettoit pas qu'on les remportât à moins qu'elle n'y eût touché. Elle n'enduroit pas plus volontiers qu'on la nettoyât, & que l'on tint propre sa chambre. Ainsi les viandes s'y corrompoient, & il en sortoit une odeur insupportable à toute autre qu'à elle. Il n'y

avoit

avoit point d'autres intervalles dans sa maladie que ceux que luy causoit la presence du Roy Catholique son Pere. Il ne luy échapoit plus à la verité rien d'irregulier lorsque ce Prince étoit auprés d'elle, & tant qu'il y demeuroit : mais en recompense l'idée qui luy restoit du respect qu'elle devoit avoir pour celuy dont elle tenoit la vie étoit alors si forte, que n'étant ni corrigée ni retenuë par la raison, elle degeneroit en une espece d'insensibilité jusqu'à la rendre immobile comme une statuë, & à luy ôter entierement l'usage de la parole. Hors delà l'opinion dont elle étoit prévenuë regardoit l'injustice qu'elle prétendoit qu'on luy fit en la tenant captive ; & son entêtement prodigieux pour la grandeur, ne luy avoit pas permis d'oublier qu'elle étoit Reine de Castille par elle-même. Elle avoit souffert dans son bon sens & durant la vie de son Mari qu'il regnât, & mêmes qu'il regnât seul, & elle ne s'étoit point formalisée qu'il ne luy donnât aucune part dans le Gouvernement : cependant elle devint excessivement jalouse de son autorité lorsqu'elle ne fut plus en état de l'exercer. Elle se plaignoit jour & nuit au Ciel & à la Terre de l'inhumanité de ceux qui l'avoient confinée dans Tordesillas. Elle se comparoit à sa Mere, & croyoit avoir pour le moins autant qu'elle de prudence pour regner. Elle sçavoit que le Roy Ferdinand son Pere s'étoit autrefois ingeré d'attirer à luy seul l'administration de la Castille : Que la Reine Isabelle s'y étoit opposée : Qu'elle en avoit demandé justice aux Etats, & qu'elle y avoit été solemnellement conservée dans la possession de son droit ; d'où la Reine Jeanne concluoit que puisqu'elle n'étoit pas moins Reine de Castille que sa Mere l'avoit été, elle en devoit à plus forte raison exercer les fonctions à cause de son Veuvage ; tant il est vray que le desir de l'indépendance pour être la premiere inclination qui se saisit du cœur humain, n'en est pas moins la derniere qui l'abandonne.

* Philippe. Les Castillans si-tôt privez de leur jeune Roy *, & rebutez par les égaremens de leur Reine, furent contraints de recourir à Ferdinand. Il y en eut entre eux qui eurent de la difficulté à s'y resoudre : mais elle cessa sur ce que les autres qui connoissoient mieux Ferdinand, leur representerent que la joye qu'auroit ce Prince de recouvrer l'administration de la Castille seroit si grande, & que le besoin qu'il avoit des forces de cette Monarchie pour affermir sa domination à Naples étoit si pressant, que quand il auroit tous les ressentimens imaginables du mépris que les Castillans avoient fait de luy en luy préferant son Gendre, non seulement il n'en témoigneroit rien au dehors, mais encore il en traiteroit à l'avenir les Peuples avec plus de précaution. Car il apprehenderoit alors par sa propre experience que comme ils avoient sçû secoüer une fois son joug dans le temps qu'ils l'avoient trouvé trop pesant, ils ne le secoüassent une autre fois avec d'autant plus de facilité, que le Pere de leur feu Roy qui étoit l'Empereur Maximilien ne demandoit pas mieux que d'être appellé pour tenir la place de son Fils durant le bas âge de ses Petits-fils.

Ainsi Ferdinand plus heureux qu'il ne pensoit fut invité à reprendre le Gouvernement de la Castille qui luy avoit été honteusement enlevé vingt-deux mois auparavant, & ne perdit pas une occasion si favorable. La conjecture qui avoit été faite de sa moderation se trouva exactement vraye, & bien loin que cet habile Prince se vangeât de ceux qui l'avoient poussé, il prit un soin tout particulier de se les acquerir; & les premieres Charges qui vacquerent aussi bien que les graces qui se presenterent à distribuer, furent pour eux.

Un procedé si rare & si judicieux eut tout l'effet que Ferdinand s'en étoit promis. Les Castillans persuadez qu'on leur pardonnoit genereusement sur ce que l'on affectoit de feindre que l'on ne se souvenoit plus de leur faute, ne s'en souvinrent à leur tour que

pour

pour la reparer, & vécurent depuis dans une soûmission si exacte qu'ils s'abstinrent de demander durant la vie de Ferdinand, comme ils avoient accoûtumé de faire, la convocation des Etats pour regler le Gouvernement de la Monarchie; & s'ils furent depuis assemblez, ce fut luy qui les desira. Il n'y eut que Manuel qui plus politique, & par consequent plus défiant que les autres fut d'un sentiment contraire à celuy du Public & ne se voulut jamais fier à Ferdinand. Il crût l'avoir trop offensé pour se remettre absolument à sa discretion sans passer pour imprudent; & l'exemple du grand Capitaine * que ses amis luy proposoient pour signaler la clemence du Roy Catholique, ne le toucha point. Il aima mieux se bannir de la Castille que d'y vivre sous un Maître offensé, & renonça aux grands établissemens qu'il y tenoit de la liberalité de Philippe d'Autriche, pour aller en Flandres demeurer sans employ auprés de l'Archiduc Charles.

* *Gonsalve.*

Chiévres qui prétendoit se servir de luy pour l'execution des desseins qui seront rapportez dant la suite de cet Ouvrage, le reçût comme meritoient les services rendus à leur commun Maître, & il s'en fit un intime ami. Ferdinand fut d'autant plus irrité de la retraite de Manuel qu'il le connoissoit pour un Homme capable de former & d'entretenir contre luy dans les Païs-Bas où il se refugioit, des intrigues dangereuses dans la Castille, & mit en usage tout ce qui servoit à l'en empêcher. Sa Majesté Catholique ne jugea pas neanmoins à propos de le persecuter directement, de peur que les autres Castillans n'en conçûssent de l'ombrage, & se contenta de l'attaquer par des voyes où le ressentiment particulier étoit caché sous l'apparence du bien public. Elle ne l'en dépoüilla pas moins de ce qu'il avoit acquis en Espagne; & le reduisit autant qu'il fut en elle, à sa premiere condition. Le pretexte qu'elle prit pour l'appauvrir sans effaroucher les Castillans, merite d'être sçû. Les

Dans les revocations de Ferdinand.

profusions de Philippe d'Autriche étoient allées jusqu'à toucher au Domaine des Rois de Castille qui jusques-là n'avoit point été alienê. Ferdinand en prit l'occasion qu'il cherchoit de revoquer toutes les graces de ce jeune Prince pour quelque cause qu'il les eut accordées ; & se reserva de confirmer par son attache, celles qui luy paroîtroient avoir été justes. Les Castillans ne se formaliserent pas de cette Ordonnance, parce qu'elle les dispensoit de sûvenir aux Charges ordinaires de l'Etat, & Manuel en perdit les grands établissemens qu'il avoit en Castille. Il ne jugea pas à propos de faire aucune démarche pour se les conserver ; car outre qu'il prévoyoit assez que ce seroit inutilement, il ne vouloit pas donner à Ferdinand le plaisir de le refuser. Il souffrit d'être dépoüillé sans se plaindre ; & s'en vengea depuis à la mode des Politiques les plus rafinez, c'est à dire à l'aide & sous le nom d'autruy.

Il seconda Chiévres dans le dessein qu'il avoit formé de pousser une seconde fois Ferdinand hors de la Castille, en luy opposant l'Empereur Maximilien Premier ; & les mesures prises pour y parvenir furent si justes, qu'il ne tint qu'à la France qu'elles ne réüssissent. L'Empereur ne rejettoit aucune des propositions qui luy donnoient lieu d'avoir sans peine beaucoup d'argent comptant, & ce fut là le foible par où Chiévres & Manuel l'attaquerent. Ils luy firent remontrer par des Gens qui paroissoient zelez pour ses interêts ; que le Roy Catholique venoit de l'offenser en deux manieres, l'une en luy faisant essuyer un affront si grand, qu'il n'y avoit point de simple Gentilhomme qui en voulût recevoir un semblable sans hasarder sa vie pour en tirer raison ; l'autre en commettant à son égard une injustice toute visible, également contraire aux droits des Particuliers, & au droit des Souverains. Que l'affront consistoit en ce que le Roy Catholique touchoit à la reputation de l'Empereur en le supposant incapable de la Tutelle

des

des Enfans du feu Roy de Castille son Fils, puisqu'il avoit usurpé sur luy l'administration du plus beau de leur Patrimoine qui étoit la Monarchie de Castille; que l'injustice regardoit l'exclusion du Sexe le plus noble, & la substitution de celuy qui l'étoit le moins dans la plus importante des actions Civiles, qui étoit la Regence des Etats: que toutes les loix & les coûtumes de l'Europe appelloient à cette Regence les Peres des jeunes Souverains, lors même que les Souverainetez venoient du côté de leurs Meres; & que s'il n'y avoit point de Pere, l'Ayeul par la même raison étoit preferé à l'Ayeule, & l'Ayeul paternel au maternel. Cependant le Roy Catholique étoit allé dans la Castille, y avoit reçû le serment des Peuples s'étoit mis en possession de la garde-noble des Infants, & en convertissoit le revenu à son usage: que les Peuples des Païs-Bas avoient si universellement reconnû qu'ils ne pouvoient legitimement frustrer l'Empereur de la Tutelle de ses Petits-fils, que les dix-sept Provinces la luy avoient déferée d'un commun consentement; & que si les Castillans ne les avoient point imitez, il en faloit imputer la faute à la ruse de Ferdinand qui les avoit surpris: qu'il n'y avoit pour les obliger à le chasser encore une fois de la Castille, qu'à leur representer qu'ils étoient ses Dupes; & que si nonobstant ils persistoient à le reconnoître pour Regent, il étoit facile à sa Majesté Imperiale de le ranger à la raison, en introduisant par le Golphe de Venise des Troupes Allemandes dans le Royaume de Naples.

L'Empereur fut touché par ces discours d'une maniere d'autant plus sensible, qu'ils luy donnoient une ouverture pour joüir presque entierement du bien de ses Petits-fils, l'aîné étant entretenu par les Flamans, & le Cadet n'ayant besoin que d'une petite pension pour subsister dans le College d'Alcala où il étoit. Sa Majesté Imperiale envoya des Ambassadeurs à Ferdinand pour luy dire qu'il luy laissât

l'administration de la Castille, & pour luy declarer la guerre en cas qu'il y manquât dans un terme limité. Ferdinand connoissoit trop Maximilien pour le craindre tant qu'il n'y auroit que luy qui luy fit la guerre, parce qu'il étoit assuré qu'en ce cas sa Majesté Imperiale ne la feroit que foiblement, & ne la feroit pas long-temps: mais il apprehendoit que lorsque les François la verroient une fois engagée à conquerir le Royaume de Naples, & reduite à l'impossibilité de continuer ses conquêtes par le manquement de Finances, ils ne traitassent avec elle, & n'achetassent les Places qu'elle auroit prises & les Troupes employées à les forcer, car il seroit impossible à l'Espagne dans une telle conjoncture de conserver ce Royaume.

Ce fut dans cette vûë que Ferdinand se proposa de détourner par le moyen de la France l'orage dont il étoit menacé, & qu'il eût recours à la mediation du Roy Loüis Douze pour empêcher Maximilien de porter encore une fois la guerre dans l'Italie, Loüis avoit reçû de la Republique de Venise deux sujets de mécontentement qu'il ne pouvoit se resoudre de luy pardonner. Elle l'avoit empêché de recouvrer le Royaume de Naples lorsqu'il n'avoit tenu qu'à elle qu'il n'en vint à bout, & elle s'étoit assez nettement expliquée par la bouche de ses Ambassadeurs à Paris qu'elle entreroit dans toutes les Ligues qui se formeroient contre les Perturbateurs du repos de l'Italie. Comme ses Resultats politiques étoient inébranlables, & qu'il n'y avoit point d'autre expedient pour la détourner de l'execution des Conseils pris dans le Pregadi que celuy de l'attaquer si puissamment qu'elle demeurât tout à fait occupée à sa propre défense, Loüis pensoit à tourner contre elle les quatre plus considerables Puissances de l'Europe qui étoient le Saint Siege, la France, l'Allemagne & l'Espagne. L'union de tant d'adversaires si contraires d'humeurs & d'interêts ne paroissoit pas beaucoup difficile, parce

Dans les causes de la Ligue de Cambray.

ce qu'il n'y avoit aucun d'eux à qui la Republique ne retint des Villes qu'ils seroient ravis de recouvrer. Elle possedoit dans l'Etat Ecclesiastique les plus importantes Places de la Province de Romagne: dans le Duché de Milan les Villes qui étoient sur le bord de la Riviere d'Adde: dans l'Istrie & dans le Frioul les Places que la Maison d'Autriche y avoit autrefois tenuës par engagement; & dans le Royaume de Naples, les Villes Maritimes de la Poüille.

La France negocioit secrettement les Préliminaires de cette Ligue; & il s'en faloit peu qu'ils ne fussent arrêtez, lorsque Ferdinand representa au Roy Tres-Chrêtien que s'il ne prévenoit la discorde qui alloit dégenerer en guerre ouverte entre sa Majesté Catholique & l'Empereur, l'union des quatre Puissances seroit interrompuë & peut-être ne se formeroit point du tout à cause de la défiance qu'auroit le Pape Jules second, que s'il se joignoit seul avec la France, comme elle auroit beaucoup plus de Troupes que luy, elle ne profitât seule de toute la dépoüille des Venitiens. Loüis pris par son foible, employa ses Ministres à reconcilier ses deux plus grands Ennemis, & travailla luy-même si fortement, qu'il surmonta par sa patience & par sa perseverance, les étranges obstacles qu'il y trouva.

L'Empereur & le Roy Catholique disposerent par sa mediation des Couronnes de Castille sur lesquelles ni l'un ni l'autre n'avoit aucun autre droit que celuy de la bien-séance, comme si elles leur eussent appartenu incontestablement; & quoique les loix du Païs appellassent au Gouvernement l'Aîné de leur Petit-fils aussi-tôt qu'il auroit dix-huit ans accomplis, ils l'en frustrerent de leur autorité privée jusqu'à ce qu'il en eût vingt-cinq. L'Empereur se contenta d'une pension de cinquante mil écus par an pour toutes les prétentions qu'il avoit sur la Castille en qualité d'Ayeul paternel des deux jeunes Princes qui en étoient heritiers legitimes; & le Roy Catholique

 s'assura

s'assura à si vil prix pour toute sa vie ; de regner aussi absolument sur cette Monarchie, qu'il regnoit sur celle d'Arragon.

Chiévres n'apprit qu'avec une extrême indignation la signature d'un Traité si déraisonnable, & forma deux intrigues considerables pour le rompre avant qu'on en eût commencé l'execution, l'une fut à la Cour de France par la Comtesse d'Angoulême Mere de François successeur présomptif de Loüis, l'autre en Allemagne par Marguerite d'Autriche dont on a déja parlé. La Comtesse d'Angoulême remontra au Roy Tres-Chrêtien que l'accommodement qu'il venoit de faire entre l'Allemagne & l'Espagne étoit également contre la justice qu'il se devoit à luy-même, & contre celle qu'il étoit obligé de rendre au plus illustre Feudataire de sa Couronne : que les trois Tentatives faites par sa Majesté Tres-Chrêtienne pour recouvrer le Royaume de Naples depuis sept ans qu'elle l'avoit perdu, suffisoient pour la convaincre qu'elle n'y réüssiroit pas tant que les Allemans & les Espagnols agiroient de concert pour l'empêcher d'y rentrer ; comme au contraire leur desunion luy en ouvriroit infailliblement la porte ; & que nonobstant, sa Majesté au lieu de travailler par toutes sortes de voyes à broüiller Maximilien avec Ferdinand, & de profiter au moins de la division survenuë entr'eux sans sa participation, comme elle le pouvoit en conscience, s'étoit mêlée de les accorder, & s'en étoit mêlée avec succés ; ce qui étoit d'autant moins supportable aux bons François qu'ils sçavoient que sans cette médiation de Loüis, le Royaume de Naples eut été entierement réüni à la Monarchie Françoise : que le feu Roy de Castille mourant avoit laissé à sa Majesté Tres-Chrêtienne la disposition de son Fils Aîné, qui d'ailleurs relevoit d'elle à cause de ses Comtez de Flandres, d'Artois, & de Charolois : qu'elle avoit à la verité pourvû à l'éducation de ce jeune Prince, mais qu'elle sembloit presente-

sentement se repentir du bien qu'elle luy avoit fait en luy procurant pour le moins autant de mal, puisqu'elle le frustroit pour sept années entieres de la possession des Royaumes de Castille qui luy appartenoient par la nature & par les Loix. Le raisonnement de la Comtesse tout pressant qu'il étoit ne fit aucune impression sur l'esprit de Loüis, parce que sa Majesté ne pût ou ne voulut pas se resoudre de ruiner son propre ouvrage; & si Chiévres en eut un dépit étrange, il eut occasion de s'en consoler sur ce que depuis son Pupile en eut la Navarre, & que Ferdinand n'auroit pû s'en emparer, s'il n'eût été Roy de Castille aussi bien que d'Arragon, dans la conjoncture qui s'en offrit quatre ans aprés. Il ne laissa pas neanmoins de s'adresser à l'Empereur, & de luy remontrer par l'organe de Marguerite d'Autriche dont les troisiémes nôces avec le Duc de Savoye n'avoient été ni plus longues ni plus heureuses que les premieres avec le Dauphin de France, & les secondes avec le Prince d'Espagne, que sa Majesté Imperiale avoit rendu la Maison d'Autriche la plus puissante de la Chrêtienté; premierement par son alliance avec l'Heritiere de Bourgogne, & depuis par l'alliance de son Fils avec l'Heritiere d'Espagne: mais que si elle s'obstinoit à l'execution d'un Traité qu'elle pouvoit rompre sans passer pour Infidele puisque non seulement elle y étoit trompée de plus de la moitié du juste prix, mais encore elle ne s'y conservoit pas la centiéme partie de ce qui luy appartenoit, elle ruineroit sa Maison en la divisant, de maniere qu'elle ne se réüniroit jamais: que toute l'Europe étoit persuadée que Ferdinand aimoit plus sans comparaison le Cadet de ses Petits-fils que l'Aîné; & qu'il y avoit des marques si évidente de cette prédilection, qu'on n'en pouvoit plus douter, puisqu'il avoit donné son nom à ce Cadet: Qu'il prenoit un soin tout particulier de son éducation: Qu'il le visitoit de temps en temps au College d'Alcala où il étudioit: Et qu'il l'élevoit dans
 l'espe-

l'esperance d'être un jour Roy de Castille & d'Arragon. Qu'il seroit bien difficile d'empêcher l'execution de ce bizarre dessein, si le Roy Catholique regnoit en Castille jusqu'à ce que l'Archiduc Charles eût vingt-cinq ans passez, parce que ce long espace de temps suffiroit pour établir de sorte en Espagne le jeune Ferdinand, que quand son Aîné l'en voudroit chasser, il n'en pourroit venir à bout ; & la haine entre les deux Freres deviendroit irreconciliable, en ce que l'Aîné prétendroit toûjours aux Monarchies que son Cadet auroit usurpées sur luy, & le Cadet seroit toûjours en garde contre son Aîné dans la seule vûë de se maintenir dans son usurpation : au lieu que si l'Empereur avoit l'administration de la Castille durant la minorité de l'Archiduc, il luy conserveroit cette Monarchie, & ses Ministres veilleroient delà avec tant de soin sur les actions du Roy Catholique qu'il luy seroit presque impossible d'élever le jeune Ferdinand sur le Trône d'Arragon. Si contre toute apparence l'affaire ne laissoit pas de luy réüssir, le jeune Ferdinand ne demeureroit pas long-temps sur le Trône où son Bien-faiteur l'auroit élevé, & il y auroit si peu de proportion entre ses forces & celles de son Aîné, qu'il seroit bien-tôt opprimé : ce qui ne luy arriveroit pas s'il possedoit les deux Monarchies de Castille & d'Arragon, puisqu'il faudroit en ce cas que son Aîné traversât toute la France, à quoy le Roy Tres-Chrêtien ne consentiroit jamais.

Maximilien n'eut pas plus d'égard aux Remontrances de Marguerite d'Autriche, qu'en avoit eu le Roy Tres-Chrêtien à celles de la Comtesse d'Angoulême, soit que la parole de sa Majesté Imperiale fût déja trop engagée, ou qu'elle n'apprehendât pas les inconveniens que Chiévres prévenoit. Son accommodement avec le Roy Catholique fut conclu : elle toucha regulierement les cinquante mil écus par an qui luy avoient été promis ; & Ferdinand regna tant qu'il vécut avec autant d'autorité dans la Castille que dans

dans l'Arragon, quoy qu'il n'eût aucun droit sur les Castillans, & qu'il fût Roy legitime des Arragonnois. Mais il n'arrive presque jamais que les Particuliers entrent impunément dans les querelles des Souverains; car si le parti qu'ils ont appuyé l'emporte sur l'autre, ils en tirent rarement une recompense proportionnée à la grandeur de leurs services; & s'ils succombent, le Prince malheureux pour lequel ils s'étoient declarez, les abandonne à la discretion du Prince heureux qu'ils ont offensé, ou du moins ne se met pas en peine de les comprendre dans son Traité d'accord, ce qui est presque la même chose que s'il les abandonnoit. On ne parla ni de Chiévres ni de Manuel dans la reconciliation de l'Empereur & du Roy Catholique; mais il n'en arriva aucun préjudice au Gouverneur de l'Archiduc, & tout l'orage fondit sur le Favori de son Pere.

Ferdinand n'osa entreprendre d'ôter Chiévres à Charles son Petit-fils, parce que Louis Douze qui l'y avoit mis, se fût piqué d'honneur de le maintenir; & d'ailleurs les Peuples des Païs-Bas n'eussent pas souffert qu'on le déposât, de quelque pretexte que l'on eût couvert ce changement. Mais Manuel qui n'avoit pas les mêmes appuis demeura sans Protecteur: Maximilien le sacrifia sans scrupule, & Ferdinand se fit un principe de politique de le pousser à bout. Il crût intimider par là les esprits les plus remuans de la Castille, & les rendre si souples, qu'ils ne le troubleroient plus dans l'administration de leur Monarchie. Il arriva pourtant que les Peuples des Païs-Bas où Manuel s'étoit refugié ne seconderent qu'à demi la violence de sa Majesté Catholique. Ils consentirent bien que Manuel fût mis en prison; mais ils ne déférerent point aux prieres de Ferdinand qui demandoit que le Tribunal Suprême de Flandres luy fit son procés. En vain sa Majesté Catholique se declara sa partie, & offrit de prouver dans les formes qu'il avoit été la seule cause de la mésintelligence qu'il y avoit eue

 entre

entre Elle & le feu Roy de Castille son Gendre. On éluda sa proposition en luy mandant pour toute réponse qu'il n'appartenoit point à des Sujets de l'Archiduc Charles, tels qu'étoient les Juges des Païs-Bas, de connoître d'une affaire qui regardoit un autre Sujet de ce Prince né dans un Païs fort éloigné du leur, & sur lequel ils n'avoient aucune Jurisdiction, les crimes dont il s'agissoit n'ayant point été commis en Flandres : Qu'ils vouloient bien croire sur la Foy de sa Majesté Catholique que Manuel fût coupable, puisqu'il avoit été assez malheureux pour luy donner occasion de prétendre qu'il le fût ; & que c'étoit uniquement dans cette vûë qu'ils s'étoient saisis de sa personne qu'ils la garderoient exactement, & qu'ils en répondroient. Mais que comme l'Archiduc étoit interessé dans l'affaire à cause de la reputation de son Pere qui pourroit y être flêtrie ; il faloit attendre qu'il fût majeur, & que les Loix de Castille l'autorisassent pour assister au jugement d'un Castillan.

Ferdinand ne fut pas content de cette défaite : mais l'impossibilité d'obtenir rien de plus contre Manuel l'empêcha de s'en plaindre, & les Flamans ne refuserent rien à Manuel de ce qu'il desira pour soulager l'ennuy de sa prison. Il y demeura jusqu'à la mort de Ferdinand, & en sortit immediatement aprés. * Sa reconnoissance pour l'Archiduc qui l'en alla tirer en personne avec Chiévres fut telle, qu'il souleva depuis en sa faveur tous les Princes d'Italie contre les François, & luy fit naître l'occasion de leur ôter le Duché de Milan.

* *Dans la derniere negociation de Manuel*

La grossesse de la Reine Germaine fut plus que suffisante pour consoler Ferdinand de ce que le seul Castillan qu'il s'étoit proposé de perdre, étoit échapé à sa vengeance. Sa Majesté Catholique eut en mil cinq cent neuf un Fils qui devoit sans contestation frustrer l'Archiduc des Royaumes d'Arragon, de Valence, de Majorque, de Minorque, de Naples, & de Sicile. Le feu Roy de Castille en étoit demeuré d'accord, & le

grand

grand Capitaine avoit approuvé pour ce regard la Transaction faite entre ce Prince & son Beau-pere : mais c'est en vain que l'on tâche d'éluder les ordres du Ciel. Le nouveau Fils de Ferdinand ne vécut qu'une heure ; & le regret de le perdre fut plus sensible au Roy Catholique, que n'avoit été la joye de sa naissance. Il tourna son ressentiment sur la Personne vivante qui l'avoit le plus obligé ; & cette Personne se défendit contre luy par la voye que tiennent les Courtisans les plus adroits pour se mettre à couvert de l'indignation de leurs Maîtres, qui est celle de la diversion.

Le Cardinal François de Cisneros Ximenez étoit celuy des Espagnols en qui les qualitez du dehors s'accordoient le mieux avec celles du dedans, & dans la phisionomie duquel, ceux qui s'y connoissoient le moins, ne se fussent que tres-difficilement trompez quand ils l'eussent voulu. Sa taille étoit riche : son corps bien proportionné : sa santé robuste : sa démarche ferme : sa voix forte : sa contenance grave : son visage long & sec : son front large & tellement uni que l'âge ne le rida pas : ses yeux petits & enfoncez, mais vifs & perçans, quoy qu'ils fussent toûjours humides : son nez long & aquilin : ses dents de devant si avancées, qu'il en avoit merité le sobriquet d'Elephant : ses levres grosses : son bust long : & son test sans aucune suture, comme il parût à ceux qui le trouverent quarante ans aprés sa mort en reparant le caveau où il avoit été enfermé : A quoy l'on attribuë les effroyables douleurs de tête dont il étoit si souvent affligé ; au contraire du Cardinal de Richelieu qui n'en ressentit jamais aucune, parce qu'il y avoit au haut de son test douze petits trous par où s'exhaloient les vapeurs.

La prudence de Ximenez l'avoit emporté sur celle du Cardinal d'Amboise principal Ministre du Roy Tres-Chrêtien Louis XII. Elle avoit toûjours fait pancher l'avantage du côté de l'Espagne contre la France, lorsque ces deux Monarchies étoient entrées en concurrence,

currence. L'Espagnol étoit à la verité plus lent à déliberer que le François, mais en recompense il le prévenoit dans l'execution lorsqu'il avoit une fois pris son parti, & ne se relâchoit jamais comme luy jusqu'à ce qu'il eût achevé ce qu'il avoit commencé. Les difficultez l'animoient au lieu de le rebuter. La colere où il étoit sujet ne le transportoit jamais jusqu'à luy faire dire aucune chose ou faire aucune action, dont il eût en suite occasion de se repentir. Il étoit si exact à tenir les paroles qu'il avoit données, qu'il n'en perdoit l'idée qu'aprés qu'il s'en étoit aquitté. Sa profonde mélancholie l'obligeoit à se plaire dans la conversation des personnes accoûtumées à dire de bons mots: cependant il ne luy échapa jamais d'en dire aucun, & ce fut peut-être de peur de s'en attirer de sanglans, car il n'étoit Fils que d'un Procureur de Torrelaguna dans la vieille Castille, & sa jeunesse s'étoit passée dans les Cordeliers, où la Réforme n'étoit pas encore introduite. La seule considération de son merite l'avoit élevé aux Charges de Gardien & de Provincial dans son Ordre; & il exerçoit actuellement la derniere des deux que l'on vient de nommer, lorsque la Reine Catholique Isabelle le choisit pour son Confesseur. Il tâcha de s'en dispenser, & ne l'accepta que parce que cette Princesse s'obstina à vouloir qu'il fût le dépositaire de ce qu'elle avoit de plus secret. Le plus intime de ses amis ne laissa pas neanmoins de s'en plaindre agréablement comme d'une infidelité qu'il commettoit à son égard, & de luy reprocher qu'il se déroboit à luy pour se donner à la Cour. La Reine connoissoit déja l'étenduë & l'habileté de son genie, lorsqu'elle fut excitée par la conjoncture suivante de le nommer à la premiere dignité Ecclesiastique de l'Espagne.

Le Cardinal Hurtado de Mendoze fut malade, & ses Medecins desespererent de sa guerison. Ferdinand & Isabelle qui luy avoient des obligations extraordinaires luy firent l'honneur de le visiter, & Isabelle en

parti-

particulier le conjura de luy dire ingenûment s'il n'avoit ni pensée ni desir pour la Personne qui luy succederoit. Le Cardinal répondit qu'il ne luy importoit pas, pourvû que son successeur fût digne de l'Archevêché de Tolede. Isabelle insista : Elle le conjura de luy nommer celuy des Castillans qu'il en jugeoit le plus digne, & le Cardinal repliqua sans hesiter que c'étoit Ximenez. Isabelle ravie de ce témoignage authentique qui luy donnoit lieu d'élever son Confesseur à l'Archevêché de Tolede sans que le Roy son Mari s'en formalisât, luy en fit expedier le Brevet aprés la mort du Cardinal, & l'introduisit peu de temps aprés dans le Conseil d'Etat. Il y acquit une reputation prodigieuse sur ce que tous les avis qu'il ouvroit ou qu'il appuyoit, ne manquoient presque jamais de réüssir, comme au contraire ceux qu'il rejettoit étoient d'ordinaire suivis de mauvais succés : mais en revanche il s'y attira pour ennemie la principale Noblesse de Castille & d'Arragon. Il possedoit en un plus haut degré qu'aucun des autres Ministres d'Espagne qui l'avoient precedé, la vertu si singuliere dans un homme d'Etat que l'Ecriture sainte appelle *faim & soif de la Justice*. Il avoit de l'horreur que les grands opprimassent leurs vassaux ; & quand un miserable Païsan s'adressoit à luy, pour demander justice des excés de son Seigneur, il la rendoit sur le champ si elle dépendoit uniquement de luy, & la procuroit de tout son credit si elle n'en dépendoit pas ; sans se mettre en peine de ce qui en pouvoit arriver. Le murmure des Gens de qualité en étoit d'autant plus grand, qu'ils se trouvoient depuis plusieurs siecles en possession de traiter selon leur caprice ceux qui leur étoient inferieurs. Ce déreglement procedoit de ce que ç'avoit principalement été la Noblesse qui avoit recouvré le Païs sur les Mores. Elle s'étoit persuadée sur cet unique fondement que toute la Castille luy appartenoit par droit de conquête ; & qu'elle ne faisoit point de tort aux Païsans Catholiques qui ne s'y étoient

étoient habituez que par sa permission, de ne leur laisser, qu'autant qu'il luy plaisoit, des fruits qu'ils avoient semez & recueillis.

Les Rois de Castille & d'Arragon avoient toûjours eu de l'indulgence pour ces petits Tyrans, soit qu'ils apprehendassent d'exciter à la revolte les Grands qui n'y étoient d'ailleurs que trop sujets, ou qu'ils eussent eux-mêmes interest à la continuation du desordre, en ce qu'ils usoient dans leur Domaine des mêmes violences que les Gentilshommes commettoient dans leurs Terres. Ainsi les Grands de Castille se plaignirent plus d'une fois du Cardinal à la Reine Isabelle, & la presserent de le renvoyer à son Eglise où ils prétendoient qu'il ne leur seroit plus si contraire. Mais Isabelle éluda toûjours leur Requête en répondant que ce Prelat luy étoit si necessaire, que quand il seroit à Tolede il faudroit à l'heure même qu'elle luy dépêchât un Courier qui luy portât l'ordre de revenir incessamment à la Cour. Là dessus elle leur faisoit confidence en general des affaires importantes qui demandoient la presence de ce Prelat ; & si elle ne les renvoyoit contens, elle leur ôtoit au moins le pretexte de se soûlever sur le refus qui leur étoit fait. Ils se separoient ainsi & s'en retournoient dans leurs Châteaux sans oser attenter à la Personne de Ximenez ; * car outre qu'il étoit plus puissant qu'aucun d'eux en particulier, sans en excepter les Ducs d'Alve & de l'Infantado, il ne marchoit jamais qu'au milieu de force gens de main : & d'ailleurs les peuples qui le reconnoissoient pour leur Protecteur étoient par tout si bien disposez à son égard, que les plus lâches du lieu où il auroit été attaqué, n'eussent pas fait de difficulté de hazarder leurs vies pour sauver la sienne. Il s'étoit maintenu de cette sorte jusqu'à la mort de sa Bien-faitrice ; & depuis il s'étoit rendu si necessaire sous le regne de Philippe d'Autriche pour l'accommoder avec son Beau-pere, que Ferdinand n'avoit osé entreprendre de le disgracier : mais aprés la mort de

Dans la Vie du Cardinal Ximenez.

de Philippe & l'accommodement de l'Empereur Maximilien avec le Roy Ferdinand, sa Majesté Catholique crût que pour acquerir universellement l'amitié des Grands d'Espagne, elle n'avoit qu'à leur sacrifier Ximenez. Elle pensa long-temps aux voyes les plus seures pour le disgracier impunément, & s'arrêta enfin à celle que l'on va representer.

Elle luy fit dire qu'il avoit trop d'esprit pour ne s'être pas apperçû que la haine des Grands de Castille pour luy étoit irreconciliable, & qu'elle ne manqueroit pas d'éclater en temps & lieu : Que ce qui l'avoit jusques là retenuë, étoit la consideration qu'ils avoient eu pour la feuë Reine, & l'affection qu'ils avoient témoignée pour Philippe d'Autriche : Mais que maintenant que ce Prince étoit mort, que sa veuve avoit perdu l'esprit sans esperance de le recouvrer, & que Ferdinand ne regnoit en Castille qu'à titre de Roy precaire, c'est à dire d'Administrateur de cette Monarchie durant le bas âge de ses Petits-Fils, sa Majesté Catholique n'osoit se promettre de le proteger desormais contre une telle multitude de puissans ennemis : Qu'elle seroit neanmoins au desespoir d'y avoir manqué pour deux raisons, l'une qu'elle avoit d'extrêmes obligations à Ximenez, l'autre que sa foiblesse paroîtroit d'une maniere trop évidente, lorsque l'on viendroit à sçavoir dans l'Europe que Ferdinand n'auroit pû arracher son Principal Ministre des mains des Castillans irritez : Qu'il n'y avoit point d'autre remede à cet inconvenient que la translation de Ximenez du premier Siege des Eglises de Castille où l'Autorité Royale ne seroit respectée qu'autant qu'il plairoit aux Grands, au premier siege des Eglises d'Arragon où elle étoit absoluë, & tout ce qui se pouvoit faire pour Ximenez étoit d'obliger l'Archevêque de Sarragosse à permuter avec luy.

Ximenez ne reconnut que trop que Ferdinand en vouloit à son Benefice, & jugea prudemment qu'il luy en faloit d'abord ôter l'esperance. Il repartit en ce sens

sens qu'il n'avoit pas beaucoup estimé la vie, puis qu'il avoit pris & executé autant qu'il avoit dépendu de luy le dessein de la passer toute entiere dans les Cloîtres des Cordeliers : Que le Roy Catholique sçavoit bien qu'on l'en avoit arraché pour lui faire épouser l'Eglise de Tolede ; & que sa Majesté pouvoit bien se souvenir qu'il avoit plus d'une fois protesté à la Reine Isabelle lorsqu'elle luy avoit ordonné de prendre une telle Femme, qu'il ne la quitteroit qu'à la mort : Qu'il étoit donc inutile de luy parler de permutation, & que l'on ne gagneroit pas davantage en le pressant de resigner : Que si les Grands de Castille l'attaquoient separement, ils n'y trouveroient pas leur compte ; & s'ils s'unissoient contre luy, il étoit assez Puissant pour s'empêcher d'être opprimé d'abord, & pour attendre le secours du Roy son Maître; Que si cette assistance ne luy manquoit pas comme il avoit sujet d'esperer, il rangeroit aisément ses Ennemis à la raison ; & si elle luy manquoit au besoin, il ne laisseroit pas de se défendre autant qu'il pourroit dans son Archevêché, & de monter sur la mer lorsqu'il seroit reduit à l'extrêmité, pour se refugier dans des contrées où il se promettoit de trouver au moins un Asyle, s'il n'y étoit reçû en homme de sa dignité. Ferdinand ne comprit pas d'abord le vray sens des dernieres paroles de Ximenez qui luy furent fidelement rapportées ; mais il ne les entendit que trop dans la suite, lorsque ce Prelat écrivit à l'Empereur & à l'Archiduc Charles d'Autriche que l'apparence étoit toute entiere que l'on travailloit à le chasser de son Archevêché, pour le punir d'avoir été le premier des Castillans à reconnoître pour Roy Philippe d'Autriche, & parce que l'on desesperoit tant qu'il seroit Primat de l'Espagne d'y élever sur le Trône un des Fils naturels de Ferdinand au préjudice des Enfans de sa Fille legitime. Les dépêches du Cardinal fondoient principalement là-dessus la protection qu'elles demandoient à ces deux Princes. Mais Ximenez ajoûtoit

toit dans une troisiéme Lettre adressée à Chiévres que l'Archiduc avoit un interest particulier qu'il demeurât à la tête du Clergé & par consequent des Etats de Castille, puisque Ferdinand n'auroit pas plûtôt perdu l'esperance d'élever son Fils naturel sur les Trônes de Castille & d'Arragon, qu'il penseroit à y faire monter le Cadet de ses Petits-Fils au préjudice de l'Aîné. Qu'il réüssiroit infailliblement dans cette seconde Tentative au defaut de la premiere, s'il s'assuroit de celuy qu'il éleveroit en la place de Ximenez à l'Archevêché de Tolede, parce que ce nouveau Prelat se trouvant Chef des Etats seroit le Maître des propositions qui s'y feroient : Que les Castillans & les Arragonnois convenoient en un point, quoy qu'ils eussent une effroyable antipathie en tout le reste, & que ce point consistoit à ne pas avoir de Souverain qui ne demeurât toûjours en Espagne : Que Ferdinand qui connoissoit leur foible n'auroit qu'à representer premierement aux Castillans & en suite aux Arragonnois pour les disposer à renverser l'ordre de la nature, que s'ils prenoient l'Archiduc pour leur Roy, la dignité Imperiale qui le regardoit aprés la mort de son Ayeul paternel, les Provinces hereditaires de la Maison d'Autriche qui ne luy pouvoient manquer en qualité d'Aîné de cette Maison, & les Païs-Bas qu'il possedoit déja, le tiendroit si souvent & si long-temps occupé, qu'il ne pourroit que rarement aller en Espagne ; & dés qu'il y seroit, on le presseroit d'en partir : Qu'au contraire si les deux Monarchies d'Espagne prenoient pour leur Roy l'Infant Ferdinand, comme il n'auroit point d'autres Etats à gouverner, il établiroit en Espagne un séjour fixe, & ne passeroit en Italie qu'une seule fois au plus & par occasion à l'exemple de son Ayeul maternel : Que les Castillans & les Arragonnois convaincus par cette seule raison mettroient le Cadet des deux freres en la place de l'Aîné ; au lieu que si sa Majesté Catholique n'étoit point assurée de l'Archevê-

Dans les Lettres de Ximenez à Chiévres.

chevêque de Tolede, elle n'oseroit proposer son intention aux Etats de Castille, parce qu'elle présupposeroit qu'elle y seroit rebutée ; & que la chose n'ayant point passé en Castille, seroit hors d'état de passer en Arragon.

Ximenez renouvelloit en suite ses protestations de fidelité à l'Archiduc ; & persuadoit si fortement son Gouverneur de la necessité qu'il y avoit de le maintenir dans le Benefice dont il étoit pourvû, que Chiévres porta l'Empereur & l'Archiduc à prendre des mesures infaillibles pour le proteger contre le Roy Catholique. Et de fait ces deux Princes écrivirent de concert à Ferdinand qu'il y alloit de la reputation de la Reine Isabelle que l'on n'abaissât point la seule personne qu'elle avoit beaucoup élevée ; & que l'honneur du feu Roy Philippe y étoit encore interessé en ce que si Ximenez étoit déposé, on ne manqueroit pas de dire que ç'auroit été pour avoir inspiré à ce jeune Prince de pernicieux Conseils. Que si sa Majesté Catholique prétendoit que Ximenez l'eût offensée, les voyes de la justice luy étoient ouvertes pour en tirer raison ; & que ni l'Empereur ni l'Archiduc ne trouveroient mauvais, qu'elle y eût recours dans les formes : Mais que si elle usoit de violence, comme elle ne le pouvoit sans exciter la guerre civile dans la Castille, & que l'Empereur & l'Archiduc avoient interest de la prévenir, elle ne devoit pas se formaliser, qu'ils y travaillassent en la maniere qu'ils jugeroient à propos.

La menace qui étoit assez nettement exprimée dans les dernieres paroles que l'on vient de rapporter, arrêta tout court Ferdinand ; & desarma son ressentiment. Il prévit que puisqu'il n'avoit point d'Enfans mâles legitimes il feroit une faute irreparable de ne se pas contenter de l'usufruit de la Castille, & de n'y pas regner en paix durant sa vie. Il fit reflexion qu'il s'alloit priver luy-même de l'un & de l'autre de ces avantages en poussant à bout Ximenez : Qu'il dépenseroit en ce cas dans la Castille plus qu'il n'en tireroit, & s'em-

s'embarasseroit dans une querelle qui dureroit pour le moins autant que luy : Qu'il auroit à la verité de son côté la Noblesse de Castille, mais qu'aussi les Peuples & les Gens de bien se declareroient pour Ximenez : & que les forces se trouvant alors à peu prés égales, la Guerre seroit longue, & le succés n'en pourroit être que malheureux. Que si sa Majesté Catholique étoit vaincuë, la haute reputation qu'elle avoit acquise seroit entierement flétrie ; & les Espagnols ne luy auroient plus d'obligation des Conquêtes de Grenade & de Naples, puisqu'il leur auroit causé plus de dommage en les divisant qu'il ne leur avoit apporté d'avantage en les agrandissant : outre la honte dont il se chargeoit en se laissant battre par un Cordelier. Ainsi le moindre inconvenient qui luy arriveroit seroit d'être relegué dans l'Arragon pour le reste de ses jours ; & il y auroit le chagrin continuel pire mille fois que la mort, de voir son Vainqueur occuper dans la Castille la Place qu'il y auroit perduë par son imprudence. S'il triomphoit de Ximenez la gloire qu'il en remporteroit ne seroit pas grande ; & comme la dignité & la profession de son Adversaire l'auroit dispensé de hazarder sa Personne, il en seroit quitte aprés que ses Troupes auroient été défaites pour monter sur Mer, & pour s'enfuïr en Flandres. Que la derniere Lettre de l'Archiduc ne marquoit que trop qu'il y seroit bien reçû, & que cependant il ne seroit delà gueres moins de peine à Ferdinand qu'il en eût fait s'il eût demeuré le plus fort dans la Castille. ; Qu'il y traverseroit par ses intrigues tous les projets de sa Majesté Catholique : Qu'il luy susciteroit plus d'affaires qu'elle n'en sçauroit terminer : Qu'il luy feroit acheter par des travaux infinis le plaisir d'administrer les biens de ses Petits-fils ; & que peut-être encore disposeroit-il l'Archiduc, qui tout jeune qu'il étoit se trouvoit déja par les soins de son Gouverneur capable de regner, à ne pas attendre sa majorité pour passer en Espagne ; & pour y contrain-
dre

venir à la mode du Païs les desseins de ceux qui prétendoient dans la suite le rétablir sur le Trône pendant la vie de l'usurpateur ou immédiatement aprés sa mort. Ximenez apprit sans y penser une action si barbare, & il resolut aussi-tôt d'en profiter. Il fit dire aux Amis du Roy dépoüillé qu'il vangeroit hautement l'injure qui luy avoit été faite s'ils vouloient agir de concert avec luy, & il n'en falut point davantage pour exciter dans le Royaume de Bugie une seconde revolution aussi generale que la premiere. Le Parti abattu reprit courage, & forma bien-tôt de secrettes intelligences avec les Espagnols qu'il croyoit s'offrir à luy par un principe de pure generosité. Il prit de si justes mesures avec eux qu'il leur facilita la prise des Places capables de leur empêcher l'accés de la Ville Capitale; & les introduisit en suite dans Bugie par des voyes qui demeurerent si cachées aprés l'execution, que les Historiens d'Espagne n'en conviennent pas. Ce qu'il y a de certain est qu'il survint un accident d'autant plus favorable aux Espagnols pour s'accommoder de cette autre Couronne de Barbarie, que les Mores qui n'étoient plus si habiles en Medecine qu'ils l'avoient été du temps d'Averroës & d'Avicenne, le prirent pour un miracle.

Le fer dont on s'étoit servi pour aveugler le Roy de Bugie en l'approchant de ses yeux tout ardent & en l'y tenant environ un quart d'heure, luy avoit bien ôté l'usage de la vûë, mais ne luy avoit pas entierement desseché les humeurs; soit que les Ministres de la cruauté de l'Usurpateur l'eussent tiré du feu avant qu'il s'y fût autant enflammé qu'il auroit été necessaire pour l'operation dont il s'agissoit; ou qu'on ne l'eût pas mis assez prés des yeux & qu'on ne l'y eût pas tenu assez long-temps pour achever de dessecher entierement l'humidité qui sert aux fonctions de la vûë. Les Chirurgiens Espagnols s'en apperçûrent, & entreprirent de guerir le Roy Maure. La cure fut longue & difficile; mais enfin elle réüssit, & fut prise

tant

tant par celuy sur qui elle avoit été faite que par ses Sujets, pour une preuve évidente que le Ciel vouloit qu'ils fussent Tributaires des Espagnols. Les Corsaires d'Alger qui avoient jusques-là ruiné impunément les Flotes Chrêtiennes & le Commerce de l'Europe en Afrique, suivirent l'exemple de ceux de Bugie, & se soûmirent à payer le même tribut. Enfin les Espagnols par un excés de bonheur qu'ils n'ont pas eu depuis dans leurs guerres contre les Barbares, s'emparerent du Royaume de Tripoli; & Ximenez s'en retourna dans son Eglise de Tolede avec tant de gloire & de dépoüilles, que Ferdinand n'osa plus penser à luy nuire.

Dans la Relation de cette Conquête.

L'Archiduc Charles tira de cette sorte tant d'avantage de la querelle de ce Prelat & de son Ayeul maternel, que trois Royaumes celebres & une Republique encore plus fameuse luy en furent soûmis; & le même bonheur luy assujettit peu de temps aprés en mil cinq cent douze le Royaume de Navarre, sans que luy ni son Gouverneur Chiévres y eussent part. Cette Monarchie étoit souvent tombée en quenoüille, & par consequent avoit passé successivement en diverses Maisons. Elle avoit été portée par cette voye de l'Ancienne Maison de Navarre dans celle de Leon: de la Maison de Leon dans celle de Castille: de la Maison de Castille dans celle de Champagne: de la Maison de Champagne dans celle de France: de la Maison de France dans celle d'Evreux: de la Maison d'Evreux dans celle d'Arragon: & de la Maison d'Arragon dans celle de Foix-Grailly. Gaston de Foix avoit épousé Eleonor Reine de Navarre seconde Sœur de Pere du Roy Catholique Ferdinand, dont il étoit sorti douze Enfans des deux sexes. L'Aîné des mâles étoit mort à vingt-deux ans. Il avoit laissé de Madelene de France derniere fille du Roy Charles Sept un Fils & une Fille. Le Fils nommé François Phœbus ne regna pas long-temps en Navarre, & mourut sans être marié. La

Fille appellée Catherine devint ainsi la plus riche heritiere de l'Europe. Elle demeura sous la Tutelle de sa Mere qui ne souffrit jamais qu'on luy parlât de se remarier, quoy qu'Elle fût demeurée veuve à l'âge de dix-sept ans. Il y eut peu de Maisons Souveraines dans l'Europe qui ne recherchassent l'Alliance de la jeune Reine de Navarre ; & le plus considerable des Epoux qu'on luy proposa, fut l'Infant d'Espagne Jean Fils de Ferdinand qui étoit à peu prés de son âge. Ce Prince étoit Fils unique de Ferdinand & d'Isabelle ; & s'il eût épousé Catherine, toutes les Monarchies d'Espagne se fussent réünies, excepté celle de Portugal. Ferdinand & Isabelle avoient principalement eu cette vûë dans leur recherche : Mais Madelene de France n'eût pas assez d'aversion contre la Maison dont elle sortoit, pour contribuer à former en Espagne une Puissance qui fût à peu prés égale à celle de France. Elle refusa absolument sa Fille au Prince d'Espagne ; mais elle n'aima pas non plus assez la Maison de France pour y marier sa fille, comme elle n'aima pas assez sa Fille pour la marier dans une Maison Souveraine. Elle la donna à Jean Fils d'Alain d'Albret Seigneur à la verité puissant en Gascogne ; mais ne possedant pas un pied de Terre qui ne relevât des Rois de France en qualité de Ducs de Guyenne.

Les irregularitez politiques ont de plus dangereuses suites que les autres ; & l'on ne trouve presque point d'exemple dans l'Histoire que les Reines par elles-mêmes ayent épousé des Hommes qui n'étoient pas de leur rang, sans qu'elles ayent eu des occasions éclatantes de s'en repentir. Jean d'Albret sembloit être né pour justifier la verité de l'ancien Proverbe, que les meilleurs hommes ne sont pas toûjours les meilleurs Rois. Il avoit toutes les qualitez qui rendent accomplis les Particuliers ; mais il n'avoit pas celles qui distinguent les Souverains d'avec ceux qui ne le sont pas, & n'étoient pas nez

pour

pour l'être. Il n'aimoit que l'étude, & ne s'occupoit volontiers qu'à rechercher des Manuscrits, & qu'à dresser des Biblioteques. Il n'y avoit point de Maison tant soit peu considerable dans l'Europe dont il ne rapportât sur le champ la Genealogie & le Blason ; & quoy que personne ne sçût mieux que luy que la Noblesse n'étoit dûë qu'au merite, & qu'il ne pouvoit faire d'affront plus sensible aux Gentils-hommes de Navarre qu'en introduisant dans leurs Corps des gens qui en fussent tout à fait indignes, il ne s'émancipoit neanmoins que trop souvent de leur en donner la mortification ; soit qu'il se laissât gagner par la flaterie, ou qu'il fût incapable de resister aux longues importunitez. Il avoit appris en Guyenne à traiter avec ses Vassaux en simple Gentilhomme ; & cette privauté qui passoit en luy pour une vertu tant qu'il demeura en France, devint le plus grand de ses vices lorsqu'il fût en Espagne, les Peuples de cette Contrée n'en reconnoissant point de plus énorme, que celuy qui se trouve le plus contraire à la gravité. La Majesté Royale luy étoit insupportable dans toutes les actions qui n'étoient pas de ceremonie : Il aimoit hors de là à vivre dans l'égalité, qu'il appelloit le ciment de la Societé civile : Il alloit volontiers aux lieux où on l'invitoit de manger ; pourvû que la Compagnie ne fût que d'honnêtes gens ; & la premiere chose qu'il y faisoit aprés son arrivée, étoit d'oublier pour quelques heures qu'il étoit Roy, & de vouloir bien que le Maître de la Maison & les conviez l'oubliassent aussi bien que luy. Comme il étoit fort enjoüé il contribuoit pour le moins autant à leur divertissement, qu'ils contribuoient au sien ; & lorsqu'il sçavoit qu'il s'étoit fait dans Pampelune Ville Capitale de Navarre quelque Fête où par respect on n'avoit osé l'inviter, il se convioit luy-même, & n'étoit point à charge parce qu'alors il y alloit seul. Il avoit d'autant plus d'inclination pour la Danse

qu'il y excelloit sur tous les Princes de son Siecle ; & lorsqu'en voyageant il rencontroit sur son chemin à la Campagne ou dans les Villes des troupes de Villageoises ou de Bourgeoises qui prenoient ce divertissement, il dansoit avec elles. Il avoit tant d'antipathie pour les affaires d'Etat quand il les trouvoit épineuses, qu'il les abandonnoit entierement à la disposition de ses Ministres, qui n'y prenant pas le même interest que luy, les regloient souvent à leur fantaisie.

Le plus grand desordre qui en arriva fut que les Magistratures, les Benefices, les Charges & les Gouvernemens de Navarre furent donnez à des Etrangers, & que les remontrances que les Etats du Royaume en firent, furent inutiles. Les Souverains n'ont rien tant à craindre que la haine & le mépris de leurs Sujets : cependant ils peuvent se vanter de n'être pas tout à fait malheureux quand ils ne sont tombez que dans l'aversion seule ou dans le seul mépris des mêmes Sujets ; parce que s'ils n'ont perdu que leur affection, l'estime qui reste suffit pour les tenir dans l'obeïssance ; & s'ils n'ont perdu que l'estime, l'affection y supplée : mais lorsqu'il n'y a plus d'estime ni d'affection, il n'est plus possible de prévenir les revolutions dans les Etats, ni de les empêcher d'être universelles lorsqu'elles ont une fois commencé.

Jean d'Albret n'étoit plus respecté des Navarrois à cause de sa vie trop familiere ; & il n'en regnoit pas moins paisiblement, parce qu'il n'en étoit pas moins aimé des Petits qu'il traitoit d'égaux, ni des Grands qui prévoyoient assez qu'un Prince de ce genie n'attenteroit jamais à leurs priviléges : mais lorsqu'il se fut attiré la haine des uns & des autres en leur préferant des Etrangers & des Gens de petite vertu, rien ne fut plus capable de le soûtenir, & il succomba sous la premiere attaque qu'on luy fit,

La

La Navarre étoit divisée depuis plusieurs Siecles en deux factions presque également puissantes, l'une étoit celle de Beaumont, l'autre celle de Gramont selon les vieux titres de la Maison qui porte encore ce nom, & de Grammont selon les nouveaux. Le Chef de la Maison de Beaumont étoit Comte de Lerin, & Connêtable herediraire de Navarre ; & le Chef de la Maison de Grammont étoit Seigneur de Tutelle, & Grand Maréchal du Royaume. Le Comte de Lerin avoit toutes les qualitez ou pour mieux dire tous les vices que les Histoires anciennes & modernes ont remarquez dans les hommes extraordinaires qui se sont rendus Chefs de parti : son esprit étoit d'autant plus malin, que ni la Religion ni l'humanité ne le retenoit en aucune rencontre. Il avoit tué le Pere & le Frere unique du Comte de Tutelle, & profané pour les tuër tout ce qu'il y avoit de plus saint dans la Religion Catholique. Le Cardinal de Foix s'étoit ingeré sous le regne precedent de reconcilier les Maisons de Beaumont & de Grammont ; & croyoit en être venu à bout aprés avoir obligé le Connêtable & le Maréchal de Navarre à se promettre solemnellement d'oublier le passé, & de vivre à l'avenir dans une parfaite amitié. Il avoit en suite celebré la Messe, partagé une Hostie en deux, & communié les deux Parties : ce qui n'avoit pas empêché que le Connêtable au sortir de l'Eglise, ne fut allé attendre sur le chemin le Maréchal pour l'assassiner. Il avoit à la verité manqué son coup, mais il n'avoit pas moins cherché depuis les occasions de l'executer.

Le Maréchal au contraire étoit un homme franc; & qui dans toutes les apparences ne s'éloignoit des maximes de la Religion, que parce qu'il n'en étoit pas assez instruit. Il supposoit qu'il fût permis de venger la mort de son Pere & de son Frere & l'assassinat entrepris sur sa personne, pourvû que ce

fut hautement & sans trahison. Le Connêtable & le Maréchal avoient engagé dans leur querelle toute la Noblesse de Navarre ; & leur differend particulier étoit dégeneré insensiblement en une Guerre Civile, où les voisins avoient pris la part que l'inclination ou l'interest leur avoit suggerée. Les François s'étoient declarez pour la faction de Grammont, & les Castillans par pure antipathie avoient appuyé celle de Beaumont qui se trouvoit actuellement la plus puissante dans la Ville de Pampelune, lorsque Jean d'Albret y fit la premiere fois son entrée. Il avoit favorisé ceux de Grammont avant que d'épouser l'Heritiere de Navarre ; & les effets en étoient si visibles, que le menu peuple n'avoit pas plus lieu d'en douter que les Grands.

Le Connêtable avoit ainsi plus d'occasion qu'il n'en faloit de se défier du nouveau Roy, & d'apprehender d'en être opprimé s'il le recevoit d'abord & sans condition dans la Ville Capitale du Royaume. Il fonda là-dessus l'audace qu'il eut de luy en fermer les Portes ; & de ne les ouvrir qu'aprés une convention dans laquelle Jean d'Albret s'obligeoit par écrit, à ne point intervenir dans le démêlé de ceux de Beaumont & de Grammont pour quelque cause ou pretexte que ce fût. Jean d'Albret accorda tout ce que le Connêtable luy demandoit, parce que sans cela il n'eût pas été couronné du commun consentement de la Noblesse de Navarre : mais il luy sembla depuis que l'affront qu'il avoit reçû étoit trop grand pour luy permettre de le dissimuler. Il poursuivit le Connêtable premierement par les formes judiciaires, & en suite par les armes; mais il ne fut pas secondé dans une querelle si juste, comme il s'attendoit de l'être. La faction de Grammont courut à la verité sous ses Enseignes, mais aussi le Connêtable reçût du secours de deux sortes de Gens qu'il croyoit se devoir plûtôt declarer contre luy que pour luy.

Les

Les premiers furent ceux qui craignoient d'être pillez par celle des deux factions qui extermineroit entierement l'autre, & les seconds ceux qui s'étant accoûtumez à vivre dans une Monarchie où le pouvoir Royal étoit presque aussi limité que dans celle d'Arragon, ne vouloient pas que leur Roy devint absolu par la ruïne de ceux de Beaumont, ou du moins qu'il fût en état de le devenir, si l'occasion luy en inspiroit le desir. Ainsi la partie ne fut pas moins égale aprés que le Roy se fut mis du côté de ceux de Grammont qu'elle l'étoit lorsque les deux factions se trouvoient reduites à leurs seules forces, & la Guerre Civile n'en tira pas moins en longueur. Jean d'Albret impatient de la terminer à cause qu'elle le détournoit de ses occupations ordinaires, écouta les premieres propositions de Paix qui luy furent faites, quoy qu'elles partissent d'une Cour tout à fait suspecte.

Dans le recüeil des Loix de Navarre.

Le Roy Catholique Ferdinand n'ayant pû réünir la Navarre à l'Arragon & à la Castille par le Mariage de son Fils unique avec Catherine de Foix, cherchoit à s'en saisir par adresse ; & ne voyant plus de voyes legitimes, en fomentoit d'injustes. Il manquoit de pretexte pour se mêler dans la querelle de ceux de Beaumont & de Grammont avant que le Roy de Navarre y fût intervenu, parce que les Monarques d'alors avoient cette déference les uns pour les autres de ne pas prendre connoissance de ce qui se passoit dans les Royaumes voisins, à moins qu'ils n'en fussent priez. Mais aprés que le Roy de Navarre se fut declaré contre ceux de Beaumont, & que le Connêtable leur Chef apprehendant de succomber à la longue sous l'effort des Gascons qui viendroient en foule au secours de Jean d'Albret, eut recours à l'assistance des Castillans ; Ferdinand ne laissa pas échaper une occasion si favorable, & la ménagea avec tant d'adresse qu'elle produisit enfin l'effet qu'il s'en étoit promis.

Le Connêtable étoit son Beau-frere pour avoir épousé Eleonor Fille naturelle du feu Roy Jean d'Arragon, & ce fut principalement sur cette raison qu'il se fonda pour offrir sa mediation au Roy de Navarre à dessein de l'accommoder avec son Connêtable. Le Roy de Navarre qui ne voyoit pas le fin d'une telle proposition, l'accepta volontiers; Et Ferdinand ne l'eut pas plûtôt attiré dans un piege si bien tendu, qu'il luy en dressa un second plus dangereux que le premier. Il passa insensiblement à l'égard de sa Majesté Navarroise de la mediation à la garantie, & la surprit en luy representant par des Emissaires merveilleusement adroits, que le Connêtable n'étoit pas religieux à tenir sa parole; & que puisque ce qu'il y avoit de plus auguste entre les Chrêtiens n'avoit pû l'y obliger, il le faloit lier par un garant si considerable, qu'il n'osât le dédire: Que le Roy Catholique offroit de l'être sans autre motif que de mettre & d'entretenir la Paix entre ses voisins; & que de plus comme il y avoit apparence que la Navarre ne seroit pas de long-temps tranquille si le Connêtable n'en sortoit pour quelques années, sa Majesté Catholique vouloit bien se charger de luy donner retraite en Castille, supposé qu'il refusât de s'éloigner de ses Places de peur que ses Ennemis ne s'en saisissent durant son absence. Elle proposoit de les tenir cependant en sequestre, & d'y mettre en garnison des Troupes suffisantes pour les garder: enfin s'il n'étoit retenu dans la Navarre que par les grands établissemens qu'il y possedoit, elle luy en donneroit d'équivalens ou de meilleurs dans l'Arragon & dans la Castille.

Cette ouverture paroissoit d'abord ne partir que d'un principe tout à fait genereux: neanmoins à l'examiner dans le fond, elle ne pouvoit être ni plus avantageuse à Ferdinand, ni plus préjudiciable à Jean d'Albret. Car on confirmoit le plus puissant Sujet de sa Majesté Navarroise dans la revolte en le

faisant traiter d'égal avec son Maître, & en luy donnant la Castille & l'Arragon pour garants du Traité qu'il feroit : on donnoit lieu au plus formidable voisin de la Navarre de s'acquerir entierement le Connêtable lorsqu'il seroit retiré dans ses Etats : on recevoit ce voisin dans le centre & dans les meilleures Places de la Navarre d'où il pouvoit aisément usurper le reste du Royaume ; & pour comble de honte il faloit bien que l'on consentît que le Connêtable se vendit, pour ainsi dire, au Roy Catholique, puisque l'on vouloit bien qu'il reçût de sa Majesté des bienfaits assez considerables pour le dédommager de ses revenus de Navarre.

Cependant Jean d'Albret signa le Traité avec toutes les conditions que l'on vient de rapporter, & les Garnisons de Ferdinand entrerent dans les Places du Connêtable. Celui-ci alla vivre à la Cour de son Beau-frere. Sa Majesté Catholique fut caution qu'il ne remûroit rien en Navarre, & luy donna non seulement l'usufruit, mais encore la proprieté du Marquisat d'Huescar dans le Royaume de Grenade dont le revenu alloit au delà de celuy que le Connêtable auroit tiré de ses Terres de Navarre. Tous les Politiques du temps avoient prédit que Jean d'Albret periroit infailliblement par là, & à dire le vray il sembloit que la chose dût arriver comme ils l'avoient prévûë : mais Dieu ne permet pas toûjours que les Souverains les moins éclairez en l'art de regner portent si promptement la peine de leur imprudence ; comme il ne permet pas toûjours que les plus habiles dans cet Art, reçoivent le fruit de leurs intrigues.

Jean d'Albret fit un voyage en Castille pour solliciter la restitution de quelques Places de la Principauté de Viane, que les Predecesseurs de Ferdinand avoient usurpées sur ceux de la Reine de Navarre. Il y trouva le Comte de Lerin son Connêtable ; & il se fit entr'eux une reconciliation si sin-

cere, que les Castillans n'en furent pas moins surpris que fâchez. Le Connêtable qui par alliance & par reconnoissance étoit dans les interêts de Ferdinand passa tout d'un coup & sans milieu des interêts de son Beau-frere & de son Bien-faiteur dans ceux de son Maître, & conseilla à Jean d'Albret de ne point écouter les Propositions du Roy Catholique qui offroit de l'argent dans certains termes pour les Places que luy demandoit le Roy de Navarre. L'artifice de Ferdinand consistoit en ce que n'ayant pas intention de les rendre ; & ne trouvant encore de pretexte suffisant pour les retenir, il vouloit remettre leur restitution à un autre temps sous couleur que la guerre qu'il faisoit alors aux Venitiens l'occupoit, de sorte qu'il ne pouvoit vacquer à l'examen de la question s'il ne devoit plus en conscience garder les Places dont il s'agissoit.

Jean d'Albret qui n'étoit point Homme à se servir de l'occasion pour l'y contraindre, & qui d'ailleurs n'étoit pas touché de l'argent qu'il ne voyoit pas comptant, s'en retourna en Navarre, & le Connêtable l'y accompagna ; soit qu'il le connût assez pour se fier entierement à luy, ou que l'amour de la Patrie l'emportât alors dans son esprit sur toutes les autres considerations de politique & de bien-séance. On ne sçait si cette franchise acheva d'étouffer ce qui pouvoit rester d'aversion à Jean d'Albret pour son Connêtable ; ou si ce que l'on disoit de sa Majesté Navarroise étoit veritable qu'elle oublioit sans peine les injures reçûës lorsqu'elle étoit persuadée que ceux qui les avoient faites, ne s'en souvenoient plus ; mais il est constant qu'elle vécut aprés son retour en Navarre dans une intelligence si parfaite avec son Connêtable, qu'elle passa d'une extrêmité à l'autre ; & qu'au lieu qu'elle avoit été jusques là de la faction de Grammont ; elle entra dans celle de Beaumont qui en reprit de nouvelles forces. La Reine sa Femme détestant son inconstan-

ce demeura ferme dans le Parti de Grammont, mais elle n'en fit pas mieux pour son interest, puisque la Noblesse de Navarre voyant la Maison Royale divisée, se partagea à son exemple; & les Peuples en conçûrent plus de mépris pour Jean d'Albret, qu'ils n'en avoient eu pour l'excés de sa familiarité.

On dit que Cesar Borgia Duc de Valantinois Fils naturel du Pape Alexandre Sixiéme qui avoit épousé la Sœur de Jean d'Albret s'étant sauvé des prisons de Ferdinand vint alors en Navarre, & y raccommoda son Beau-frere avec la Reine: Qu'il convainquit Jean d'Albret qu'il avoit eu tort d'abandonner la faction de Grammont, & l'y rengagea: mais si cela est le Duc y trouva d'autant moins de resistance, qu'un accident imprévû fit en ce point tout ce qu'il auroit pû se promettre de son éloquence. *Vers la fin de la vie du Valantinois.*

Jean d'Albret envoya un de ses Officiers au Connêtable luy porter un ordre; & le Connêtable prétendit que l'Officier en s'acquittant de sa commission, avoit perdu le respect qu'il luy devoit en qualité de Chef des Armées. Il luy fit donner des coups de bâton, & le retint prisonnier. L'action étoit insupportable d'elle-même: Cependant il y a de l'apparence que Jean d'Albret eût negligé l'injure qu'il recevoit en la Personne de son Officier, ou du moins qu'il n'eût pas porté son ressentiment aussi loin qu'il alla, si le Duc de Valantinois de qui Dieu ne vouloit plus supporter les crimes ne se fût offert à punir l'insolence du Connêtable, & n'en eût demandé la permission. Jean d'Albret l'accorda plus par importunité que par desir de vengeance, & le Duc mit le Siege devant le Château de Viane qui tenoit pour la faction de Beaumont. Le Connêtable resolu de le faire lever en toute maniere s'avança avec ses Troupes jusqu'à la vûë des Assiegeans; & le Duc avant que de se déterminer s'il iroit au devant de luy ou s'il l'attendroit dans ses Lignes, en sortit pour le reconnoître. Il rencontra trois Che-

valiers ennemis qui le tuerent, & Jean d'Albret informé de sa mort, changea tout d'un coup d'inclination. Il courut se mettre à la tête de son Armée : il fit la mauvaise guerre à ceux de Beaumont, on appelloit ainsi les Actes d'hostilité sans quartier : il prit leurs Villes & leurs Châteaux : il fit pendre ou passer par les armes ceux qui les défendoient : Il brûla leurs Fermes & leurs Maisons de Campagne : il dégrada leurs Forêts : & sa colere le transporta jusqu'à desoler dans la Ville de Lerin qu'il avoit emportée d'assaut, le superbe Mausolée des Ancêtres du Connêtable.

Les Troupes de Ferdinand arriverent si tard au secours de ceux de Beaumont, que le Connêtable aprés avoir tout perdu les trouva en chemin lorsqu'il se refugioit dans l'Arragon. Comme elles n'étoient pas assez nombreuses pour relever un Parti abattu il les renvoya & se confina avec sa Femme dans la Ville d'Aranda, où l'un & l'autre quelques mois aprés moururent de regret. Loüis de Beaumont leur Fils Aîné passa à la Cour de Ferdinand pour y soliciter une assistance capable de le rétablir dans les biens de sa Maison ; Mais il ne fut écouté qu'en mil cinq cens douze, lorsqu'il s'offrit à Ferdinand une conjoncture favorable pour usurper la Navarre.

La haine du Pape Jules Second contre les François étoit devenuë si grande, que ne les pouvant plus souffrir dans l'Italie & ne les en pouvant chasser par une autre voye que celle des Armes de Ferdinand, sa Sainteté luy fit dire qu'il pouvoit tout attendre d'Elle pourvû qu'il entrât en Ligue avec le Saint Siege contre le Roy de France Loüis Douze. Ferdinand répondit qu'il y consentoit à condition que le Pape fit expedier en secret une Bulle d'excommunication contre Jean d'Albret & sa Femme en qualité de Fauteurs de Loüis Douze ennemi declaré de l'Eglise, & que sa Sainteté l'envoyât à sa Majesté Catholique qui s'en serviroit en temps & lieu comme elle jugeroit à propos.

Dans le dernier Traité de Iules Second avec Ferdinand.

pos. La Bulle fut, dit-on, expediée, & demeura si secrette que personne n'en a jamais vû ni l'original, ni aucune copie. Ferdinand la reçût ou feignit de la recevoir, & mit sur pied une puissante Armée dont il donna le commandement à Federic de Tolede Duc d'Alve sous pretexte d'attaquer la Guienne du côté de Bayonne, pendant que Henri Huit Roy d'Angleterre son Gendre descendroit dans cette Province par l'embouchûre de la Riviere de Garonne.

Jean d'Albret s'étoit si peu défié qu'on l'attaquât, qu'il n'avoit pas levé un Soldat, quoy que la maxime du bon Gouvernement ne luy permit pas de demeurer desarmé au milieu de tous ses voisins en armes. Il laissa approcher le Duc d'Alve jusqu'à huit lieuës de Pampelune; & ne s'en étonna que lorsque le Roy Catholique aprés avoir introduit sans peine toutes ses forces dans le centre de la Navarre, & pris de justes mesures avec le Fils du Connêtable & avec ce qui restoit du Parti de Beaumont pour un soûlevement universel dans le Royaume, fit dire à la Reine & au Roy de Navarre par un Heraut, que le Roy de France & tous ses Fauteurs étoient excommuniez pour avoir convoqué & tenu un Concile dans la Ville de Pise en Toscane contre le Saint Siege: que le Pape avoit donné leurs Etats au premier qui les pourroit occuper, & que sa Majesté Catholique s'étoit accommodée avec le Roy d'Angleterre pour s'emparer de la Guienne qui étoit également à la bien-séance de l'un & de l'autre: que la Flotte Angloise y devoit aborder d'un côté, dans le même temps que l'Armée Catholique y entreroit d'un autre; & qu'afin que Ferdinand ne manquât pas à l'assignation, il étoit necessaire qu'il traversât la Navarre avec le bagage & l'attirail d'Artillerie qui luy étoient necessaires pour former un Siege regulier devant la Ville de Bourdeaux: qu'il n'avoit pas moins besoin de ce passage pour le retour de son Armée dans ses Etats; & que pour en être assuré dans le cas qu'il ne fût pas si heureux dans son entre-

prise qu'il s'attendoit de l'être, il faloit encore que leurs Majestez Navarroises luy donnassent pour Places de seureté celles d'Esteille, Maye & de S. Jean pied de Port. Qu'il promettoit si elles luy étoient accordées de bonne grace, de les restituer en Homme d'honneur & de bonne foy immédiatement aprés que ses Troupes seroient rentrées dans l'Arragon & dans la Castille : mais si on les refusoit absolument, ou si on differoit de les luy confier, qu'on ne trouvât pas mauvais qu'il se mît en devoir d'executer la Bulle d'excommunication que le Pape Jules Second venoit de fulminer contre leurs Majestez Navarroises aussi bien que contre le Roy Loüis Douze. La Reine & le Roy de Navarre oüirent le Heraut dans la Ville de Tudelle où leurs Etats étoient assemblez, & luy répondirent que la Navarre prétendoit observer une exacte Neutralité entre le Roy Tres-Chrêtien & le Roy Catholique ; & que comme le Roy Catholique auroit sujet de se plaindre de leurs Majestez Navarroises si elles permettoient aux François de passer sur leurs Terres pour attaquer l'Arragon ou la Castille, le Roy Tres-Chrêtien l'auroit aussi si elles ouvroient par leurs Etats un passage aux Espagnols pour entrer dans la Guienne.

Le Duc d'Alve qui n'attendoit que cette réponse marcha droit à Pampelune ; & donna le signal à ceux de la faction de Beaumont qui firent soûlever toutes les autres Villes de la Navarre en un seul jour, qui fut le vingt-deuxiéme de Juillet mil cinq cens douze, en faveur des Espagnols. Les Rois de Navarre coururent aussi, mais par un autre chemin à Pampelune, où trouvant la Bourgeoisie disposée à ouvrir les portes au Duc d'Alve aussi-tôt que son Armée paroîtroit à la vûë de ses murailles, ils n'eurent pas d'autre parti à prendre que de se refugier dans les Etats qu'ils avoient en France. Ils ne furent accompagnez dans leur retraite que par les Principaux de la faction de Grammont, parce que les autres assurez que le Roy

Catho-

Catholique les recevroit à bras ouverts demeurerent tranquilles dans leurs Maisons, & traiterent avec luy. Ce qu'il y eut de plus singulier dans une revolution si generale, fut qu'aucune Ville ne se fit battre pour conserver la fidelité qu'elle devoit à sa Souveraine, & que le Duc d'Alve n'eut qu'à se montrer successivement devant elles l'une aprés l'autre pour en recevoir les clefs. Ferdinand aprés la conquête d'un Royaume de telle importance y fit demeurer son Armée pour s'en assurer, & manquant également de parole au Pape & à son Gendre, * laissa morfondre les Anglois sur les côtes de Guienne, & ne leur manda qu'à la fin de la Campagne de ne le plus attendre, & qu'ils pouvoient s'en retourner s'il leur plaisoit.

* *Henri Huit.*

Fin du Second Livre.



ARGUMENT
DU TROISIE'ME LIVRE.

FERDINAND commet le Gouverneur & le Precepteur de son Petit-fils l'un contre l'autre. Il persuade le Doyen Adrien qu'il frustrera l'Archiduc des Monarchies d'Espagne, si Chiévres n'est déposé; & le Doyen prévenu de cette crainte, signe un Traité par lequel il s'engage à faire disgracier Chiévres. Mais Chiévres en est informé, & se garantit également du Roy Catholique & du Doyen. Il negocie avec les François un Traité à Noyon; & le tourne avec tant d'adresse, qu'il convertit l'accessoire en principal & le principal en accessoire. Il assure par là la succession d'Espagne à l'Archiduc; & Ferdinand en a tant de dépit, qu'il se joint avec l'Angleterre pour le perdre. Mais l'Archiduc n'a pas plus d'égard en ce point aux Offices du Roy d'Angleterre qu'aux exhortations de son Ayeul maternel, & Chiévres demeure auprés de luy plus favorisé qu'auparavant. Ferdinand en est au desespoir. Il se forme une dangereuse entreprise sur la vie de Chiévres. Il en est averti. Il le dit à l'Archiduc, & luy conseille en même temps par un trait de prudence consommée de tenir la chose secrette. L'évenement justifie que le Conseil avoit été bon, & Ferdinand n'execute pas en mourant le dessein qu'il avoit formé de desheriter l'Archiduc.

HIS-



HISTOIRE DE MONSIEUR DE CHIEVRES.

LIVRE TROISIE'ME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus memorable dans la Monarchie d'Espagne durant l'année mil cinq cent treize, & partie de mil cinq cent quatorze.



LES Historiens d'Espagne font une mauvaise plaisanterie en traitant de l'Invasion de la Navarre. Leur intention est de détourner leurs Lecteurs de prendre garde de trop prés à la maniere dont ce Royaume fut réüni à leur Monarchie ; & pour les amuser agreablement durant qu'ils touchent le plus legerement qu'il leur est possible un endroit si delicat, ils racontent que Jean d'Albret étant arrivé au lieu le plus éloigné d'où il pouvoit encore voir sa Ville Capitale de Pampelune, & se tournant pour la contempler à son aise, se mit à pleurer amerement ; & que la Reine Catherine de Foix son épouse choquée de cette tendresse à contre-temps luy dit d'un ton dédaigneux, qu'il avoit raison de pleurer en Femme la perte d'une Couronne qu'il n'avoit sçû défendre en *Dans la relation de la retraite de Jean d'Albret.*

Hom-

Homme. Mais ces Auteurs ne se sont pas apperçûs que Jean d'Albret & sa femme ne sortirent point ensemble de Pampelune : que comme le Roy y étoit plus haï que la Reine, il pensa le premier à mettre sa personne en seureté par une retraite precipitée qu'il fit au point du jour ; & que ce fut seulement deux jours aprés que la Reine suivit son Mari, qui étoit déja entre les Montagnes de l'Aldude.

Ferdinand aprés la conquête de la Navarre eut plus de desir qu'auparavant d'avoir des Enfans de son second lit. Il n'étoit point hors d'âge ; & son defaut n'étoit imputé qu'aux desordres de sa jeunesse. Les Medecins ne doutoient pas que leur Art ne pût réveiller en luy, du moins pour quelque temps, la vigueur qu'il avoit autrefois euë, & enseignerent à la Reine Germaine sa Femme la composition d'un Philtre dont l'effet à leur sens étoit infaillible. La Reine qui ne vouloit rien hazarder dont elle pût recevoir du reproche, en parla à Ferdinand qui luy dit de prendre le soin de le preparer elle-même, afin que la chose demeurât plus secrette. Elle ne fut communiquée qu'aux Femmes de la Reine en qui elle avoit le plus de confiance, & ce furent elles qui le presenterent à Ferdinand un soir qu'il s'alloit coucher à Carrousillo Maison de plaisance où il passoit le Printemps de l'année mil cinq cent treize. Ferdinand avala le Philtre jusqu'à la lie ; mais soit que la dose fût trop forte pour la foiblesse de son temperament, ou qu'elle n'eût pas été preparée avec assez de précaution, l'effet en fut directement contraire à l'intention de ceux qui y avoient eu part. Ferdinand en fut malade immediatement aprés ; & ses Medecins pour sçavoir la cause de son mal ; n'en furent pas plus avancez pour le guerir. Ils firent transporter le malade à la Meyorada où il fut si long-temps & si dangereusement attaqué de tous les simptomes qui marquent une fin prochaine, que Chiévres crût qu'il faloit penser serieusement à la succession de la Monarchie d'Arra-

gon

gon & à la possession de la Monarchie de Castille.

Il étoit persuadé que sa Majesté se mettroit en devoir d'en frustrer l'Archiduc Charles pour le faire passer à l'Infant Ferdinand ; & comme c'étoit là principalement ce qu'il s'étoit proposé d'éviter, il fut d'avis que l'Archiduc envoyât en Espagne le Doyen Adrien son Precepteur qui n'étoit encore que Doyen de Louvain. Le pretexte du voyage fut le Mariage que les Peuples des Païs-Bas desiroient pour leur repos entre l'Archiduc & Renée de France seconde Fille du Roy de France Louïs Douze : mais en effet on donnoit au Doyen un pouvoir authentique, & force blancs-signez pour prendre possession des deux Monarchies en cas que le Roy Catholique mourut, & pour conserver au moins celle de Castille à l'Archiduc, supposé que celle d'Arragon eût été donnée à son Cadet par Testament.

Les dépêches furent expediées avec tout le secret imaginable, mais le Roy Catholique étoit trop défiant pour ne pas soupçonner la veritable raison du voyage dont il s'agissoit, & comme ce que les Souverains s'imaginent en de pareilles rencontres passe d'ordinaire pour vray dans leur esprit, le Roy Catholique reçût si mal Adrien, & fit exercer sa patience en tant de manieres, qu'il la lassa. Le Doyen avoit accepté pour son coup d'essai une negociation trop difficile ; & il ne luy étoit pas possible de s'en aquitter dignement, sans être toûjours à la Cour du Roy Catholique. Cependant sa Majesté qui le regardoit comme un espion, ne souffroit pas qu'il l'accompagnât en aucun lieu : elle vouloit même qu'il s'en retournât en Flandres toutes les fois qu'elle sentoit diminuer son mal de sorte, qu'il luy permettoit de se promener par la Castille : ce que les Castillans prenoient pour une entiere guerison. Ainsi le Doyen aprés avoir épuisé pour rester à la Cour toutes les excuses qui luy avoient été suggerées dans son instruction, se trouva reduit à de telles extrémitez, qu'elles

les surpassoient de beaucoup la capacité d'un homme élevé comme luy dans les Colleges.

Ceux des Courtisans qu'il sçavoit être affectionnez à l'Archiduc, acheverent de le troubler en l'avertissant de temps en temps des nouvelles marques d'amitié que le Roy Catholique donnoit à l'Infant. Ils les exageroient dans leurs Billets. Ils les prenoient pour autant de démonstrations d'une préference infaillible. Ils s'obstinoient à presser que l'on y remediât; & menaçoient pour peu que l'on differât, qu'ils abandonneroient le Parti de l'Archiduc pour suivre celuy de l'Infant. Enfin le Doyen dans le peu d'entretien qu'il avoit eu avec le Roy Catholique, avoit remarqué que ce Prince avoit une extrême aversion pour Chiévres : Qu'il luy imputoit le peu d'autorité qu'il avoit dans les Païs-Bas : Qu'il étoit persuadé que ce Gouverneur l'avoit empêché d'y regner de même qu'il regnoit en Castille; Et que ne pouvant se vanger du Tuteur, il s'en prenoit au Pupile: Que c'étoit là précisément l'origine du mal-entendu entre l'Ayeul & le Petit-Fils, & que Chiévres étoit la victime qu'il faloit sacrifier à la reconciliation de l'un avec l'autre: Qu'en l'ôtant d'auprés de l'Archiduc on étoit assuré que le Roy Catholique écouteroit d'autant plus volontiers la nature qui le solicitoit en faveur de l'Aîné de ses Petits-Fils, que ce qu'elle luy disoit s'accordoit parfaitement avec son ambition: au lieu que si la Cour de Flandres demeuroit en l'état qu'elle étoit, c'est à dire dans la dureté qu'elle avoit toûjours témoignée pour la satisfaction du Roy Catholique, ce Prince acheveroit ce qu'il avoit commencé ; & établiroit si puissamment par sa derniere volonté l'Infant Ferdinand dans les Monarchies de Castille & d'Arragon, qu'il seroit impossible à l'Archiduc de l'en chasser.

Cette longue suite de raisonnemens engagea le Doyen dans une conduite également éloignée de son genie & de la reconnoissance qu'il avoit euë jusques là pour Chiévres son Bien-faiteur. Il crût qu'il faloit

au moins amuser le Roy Catholique par l'esperance vaine de la déposition du Gouverneur de l'Archiduc, si on ne luy donnoit en ce point une satisfaction solide, & fit dire dans cette vûë à Ferdinand que si sa Majesté vouloit agir de concert avec luy, il se promettoit de supplanter Chiévres, & de mettre en sa place l'homme qu'elle destineroit à cet employ.

La proposition fut si agreable à Ferdinand, qu'il fit venir le Doyen pour l'examiner avec luy tête à tête & sans témoins. Le Doyen qui s'étoit preparé pour lever ou du moins pour amoindrir les principales difficultez de l'affaire, expliqua à sa mode & par articles à sa Majesté, que Chiévres n'étoit pas si bien affermi qu'on ne pût l'ébranler ; & que le Roy Loüis Douze qui luy avoit donné la Commission qu'il exerçoit, ne vivroit pas assez long-temps pour la luy conserver : Qu'encore que son Pupile luy témoignât au dehors beaucoup d'amitié, il ne s'y faloit pas fier absolument, puisque l'on sçavoit que ce jeune Prince excelloit déja en l'Art de dissimuler, & s'étoit d'ailleurs proposé de ne pas fâcher l'Empereur Maximilien son Ayeul paternel avec lequel Chiévres avoit toûjours entretenu une tres-étroite liaison : mais qu'au fonds l'Archiduc étoit comme les autres jeunes gens, & qu'il ne s'étoit jamais vû aucun Gouverneur qui eût acquis solidement l'amitié de son Pupile lorsqu'il s'étoit acquitté de son devoir dans toutes les regles comme avoit fait Chiévres : Que plusieurs Gentilshommes Flamans Aînez de leurs Maisons supportoient avec beaucoup d'impatience qu'on leur eût preferé un Cadet de celle de Croy pour l'Education de leur Prince ; & que non seulement ils verroient avec plaisir disgracier Chiévres, mais encore ils y contribüroient à l'envi.

Dans les motifs de la rupture entre Chiévres & Adrien

Le discours du Doyen ne produisit qu'une partie de l'effet qu'il s'en étoit promis. Ferdinand qui l'avoit écouté avec toute l'attention d'un homme prévenu à qui l'on presentoit un expedient pour se vanger

ger qu'il avoit jusques-là inutilement cherché, & conçût une extrême joye, mais il la conçût mêlée de crainte & de défiance. Il soupçonna une partie de la verité, & devina ce qu'il y avoit de fin dans la conduite du Doyen. Il le crût même plus habile Politique qu'il n'étoit; & s'imagina que son dessein étoit non seulement de l'amuser, mais encore de s'en faire un merite auprés de son Souverain à qui il auroit conservé son droit d'Aînesse, & auprés de Chiévres qu'il auroit servi d'une matiere tres-avantageuse en éludant les effets les plus terribles de la haine du Roy Catholique pour luy, sous pretexte de la satisfaire.

Ainsi Ferdinand repartit au Doyen qu'il acceptoit de tout son cœur l'offre qu'il luy faisoit : mais que comme l'affaire dont il s'agissoit, étoit tres-delicate d'elle-même, il y faloit penser plus d'une fois avant que de travailler à l'executer, & que l'on n'y réüssiroit pas à moins que de prendre des mesures qui ne fussent pas sujettes à se changer facilement. Qu'il étoit bon de la mettre par écrit en forme de Traité entre sa Majesté Catholique & le Precepteur de l'Archiduc, afin qu'en ayant tous deux une copie authentique, ils y eussent recours dans tous les doutes qui pourroient survenir sur les circonstances particulieres dont on seroit convenu.

Le Doyen reconnût assez le piege que Ferdinand luy tendoit, en ce que l'écrit que sa Majesté Catholique luy donneroit ne l'obligeroit pas davantage que sa parole, le Doyen n'étant ni de naissance ni de condition à la contraindre de l'accomplir; au lieu que si Ferdinand avoit entre ses mains l'écrit du Doyen, il s'en pourroit servir quand il luy plairoit pour le perdre, en montrant qu'il auroit negocié & conclu sans ordre la déposition de Chiévres. Cependant comme c'étoit le Doyen qui l'avoit proposée, & que par consequent s'il y avoit du crime, c'étoit luy qui avoit commencé à le commettre, il passa outre, & traita avec Ferdinand pour supplanter Chiévres. On n'a

pas

pas sçû s'il y eut de la negligence de la part du Doyen à ne pas donner assez promptement avis en Flandres de ce qu'il avoit estimé devoir negocier en Espagne : si son Secretaire ne luy fut pas fidele : si Chiévres fut ponctuellement informé par les intelligences qu'il entretenoit à grands frais en Espagne de ce qui s'y tramoit à son préjudice ; ou si Ferdinand par un coup d'adresse que le Doyen n'avoit pas prévû, procura luy-même que Chiévres en fût averti dans la vûë de gouverner en Flandres aprés qu'il auroit commis les deux plus fideles Ministres de son Petit-fils l'un contre l'autre. Mais il est constant que Chiévres sçût précisément par une autre voye que celle du Doyen, ce qu'il avoit negocié avec Ferdinand à son préjudice, & qu'il n'y eut plus depuis d'amitié solide entre le Gouverneur & le Precepteur de l'Archiduc. Leur mesintelligence ne parût neanmoins que dans les rencontres particulieres qui regardoient la satisfaction ou le profit de l'un & de l'autre ; & par un évenement le plus singulier peut-être qui soit dans l'Histoire, elle n'apporta aucun préjudice aux affaires de leur Pupile.

Comme elle n'étoit arrivée que par le trop d'application de l'un des deux qui étoit le Precepteur à bien servir l'Archiduc, Ferdinand n'en tira pas tout le fruit qu'il en attendoit ; & la bonne mine qu'il fit en suite au Doyen luy attira beaucoup d'amis à la Cour, parce que les Espagnols commençoient à ne plus esperer que sa Majesté Catholique relevât de sa maladie. Elle guerit pourtant ; & comme elle se faisoit une espece de necessité de tromper le monde en feignant d'avoir recouvré sa premiere vigueur, elle changeoit souvent de séjour, & faisoit tous les autres exercices de ceux qui se portent bien. Mais ses Medecins ne laissoient pas de dire à l'oreille de leurs amis que son hydropisie étoit formée, & qu'elle en mourroit tôt ou tard. Chiévres en étoit si bien averti qu'il conseilla à l'Archiduc de ne plus tant ménager son

son Ayeul maternel, & de prendre contre luy des précautions necessaires pour empécher l'effet de la bonne volonté qu'il avoit pour l'Infant Ferdinand. La plus importante de celles qu'il luy suggera consistoit en ce que tous les Souverains de l'Europe étoient liez en mil cinq cens quinze avec le Roy Catholique contre le nouveau Roy de France qui avoit succedé à Loüis Douze sous le nom de François Premier, à dessein de le détourner de recouvrer le Duché de Milan. C'étoit le Comte d'Angoulême dont on a parlé dans le premier Livre ; & comme il avoit jusques-là fait profession d'amitié avec l'Archiduc, il ne faloit pas qu'elle fut interrompuë par son avenement à la Monarchie Françoise. Gouffieres & Chiévres Gouverneurs de ces deux jeunes Princes les avoient unis principalement dans cette vûë ; & si François avoit interest de s'assurer de n'être point attaqué par les Païs-Bas durant qu'il agiroit en Italie, Charles en avoit un plus grand sans comparaison d'être en parfaite intelligence avec les François dans le temps que la succession d'Espagne seroit ouverte. Car si son Cadet luy étoit preferé par le Testament du Roy Catholique ; & qu'il offrît au nouveau Roy Tres-Chrêtien de restituer la Navarre à Jean d'Albret pourvû que la France entrât en ligue offensive & défensive avec luy contre son Aîné, l'Archiduc n'auroit plus d'autre voye pour le ranger que celle de la Mer Oceane, d'autant moins seure qu'elle étoit exposée à de frequentes tempêtes ; & d'ailleurs il seroit d'autant plus difficile d'aborder par là dans l'Espagne, que tous les Ports seroient ennemis. Si la flotte de l'Archiduc étoit battuë des vents ou défaite par celle de son Cadet, il luy seroit impossible de la rétablir, les Flamans n'étant pas d'humeur à faire la dépense necessaire pour en équiper une seconde ; & si les Troupes qu'il mettroit à terre étoient taillées en pieces, il ne s'en trouveroit plus d'autres qui voulussent y retourner. Si le Roy Catholique ne laissoit à l'Infant

Dans le commencement de l'Histoire de Paradin

Ferdinand

Ferdinand que la Monarchie d'Arragon, il la conſerveroit malgré ſon Frere pourvû que la France ne luy fût pas contraire. Enfin ſi cet Infant étoit oublié dans le Teſtament de ſon Ayeul, & qu'il n'en pensât pas moins à s'élever ſur les Trônes qui luy avoient été deſtinez, les Eſpagnols qui vouloient un Roy particulier, contribûroient de tout leur pouvoir à l'y faire monter; & l'Archiduc ne ſeroit pas en état de s'y oppoſer, à moins que la France ne le ſecondât: au lieu qu'en contractant une alliance ſolide avec elle, ceux qui réveilloient l'ambition de l'Infant pendant qu'ils irritoient le Roy Catholique contre l'Archiduc, s'abſtiendroient de l'un & de l'autre de ces deſſeins lorſqu'ils perdroient l'eſperance d'y réüſſir. Le Roy Catholique ne prefereroit plus un Cadet à l'Aîné, quand il verroit que ſa preference ne ſerviroit qu'à donner occaſion à l'Aîné d'opprimer le Cadet. L'Infant s'aſſujettiroit à la loi d'Eſpagne lorſqu'il n'eſpereroit plus de la violer impunément; & quoiqu'il arrivât d'imprévû, tous les Etats paternels & maternels de l'Archiduc ſe réüniroient en ſa perſonne.

L'Archiduc perſuadé par ces raiſonnemens envoya à la Cour de France Henry Comte de Naſſau, & Chiévres dreſſa l'inſtruction qui luy fut donnée. Elle étoit diviſée en trois parties par rapport aux trois principales affaires qu'il y avoit alors à regler entre l'Archiduc & le Roy tres-Chrêtien, avec cet artifice que la plus importante des trois y étoit miſe en dernier lieu, & qu'elle ne paroiſſoit que comme un acceſſoire des deux autres: Au lieu que les deux autres à les bien prendre n'étoient qu'un acceſſoire de la derniere. Chiévres repreſenta donc en premier lieu qu'il étoit abſolument neceſſaire pour le repos de la Chrêtienté que le Roi de France & l'Archiduc ajoûtaſſent à l'amitié qu'il y avoit entr'eux un lien qui la rendît indiſſoluble; & que ce lien dans la conjoncture d'alors, ne pouvoit être autre que le Mariage de l'Archiduc avec Renée de France ſeconde fille de Loüis Douze, & cadette de la Reine tres-

tienne. Il avertit le Comte de Nassau qu'on ne l'envoyoit principalement à Paris que pour en faire la proposition, & que l'on ne prévoyoit que deux obstacles qui s'y pussent trouver, l'un venoit des biens de la Princesse, & l'autre luy étoit personnel. Pour le premier tout le monde sçavoit qu'il n'étoit sorti du mariage de Loüis Douze avec l'heritiere de Bretagne que deux filles vivantes, Claude Reine de France, & Renée; & que Claude l'Aînée que la Loi Salique frustroit de la succession de la Couronne, emportoit par l'avantage de sa naissance les deux Fiefs qui se trouvoient en effet & en prétention dans les biens de leur Pere & de leur Mere, sans que la Cadete y eût aucune part. Le Fief effectif étoit la Bretagne, & le prétendu le Duché de Milan que Loüis avoit perdu trois ans avant que de mourir, & que François Premier alloit tâcher de recouvrer en passant luy-même en Italie avec une puissante Armée. Mais que la Maison Royale de Dreux qui avoit possedé prés de trois cens ans la Bretagne, & celle des Visconti qui avoit tenu aussi long-temps le Milanés, y avoient acheté de belles Terres, & même des Villes & des Châteaux de divers Particuliers: Que ces sortes de biens devoient être considerez comme allodiaux dans la succession de Loüis Douze & d'Anne de Bretagne, & que par consequent Renée de France les devoit partager avec la Reine Tres-Chrêtienne: Qu'il pouvoit arriver de là que François Premier refusât sa Belle-sœur à l'Archiduc sur ce qu'il apprehenderoit que celuy-cy ne l'embarassât un jour en luy demandant un partage rigoureux, & en ne voulant rien accepter d'équivalent afin de se conserver des Entrées en France par la Bretagne, & dans l'Italie par le Duché de Milan, supposé que la France le reconquît.

Dans l'instruction du Comte de Nassau.

L'expedient que Chiévres avoit trouvé à cela & qu'il inseroit dans l'instruction de Nassau, étoit de declarer par avance au Conseil de François Premier que l'Archiduc & la Princesse Renée renonceroient en se mariant aux successions de son Pere & de sa

Mere

Mere moyennant une somme d'argent ; & la seule précaution que l'on exigeoit du Comte alloit à faire monter la somme le plus haut qu'il seroit possible, sans rompre la negociation. Le second obstacle consistoit en ce que la Princesse Renée étoit laide & avoit la taille gâtée ; d'où l'on craignoit que les François ne prissent pretexte de la condamner à vivre dans le Celibat, par la raison qu'elle seroit infailliblement méprisée de celuy qui l'épouseroit. Sur quoy le Comte de Nassau avoit ordre de representer, que l'Archiduc avoit été convaincu de bonne heure par son Gouverneur, que les Souverains ne se marioient pas pour leur satisfaction particuliere, mais pour celle de leurs Sujets : Qu'il étoit pleinement informé des devoirs du Mariage. Que la Princesse & luy étoient de même âge ; & que comme les qualitez de l'esprit suppléoient admirablement en elle à celles du corps, l'Archiduc ne laisseroit pas de l'aimer uniquement, & de la traiter aussi bien que si elle étoit tout à fait charmante.

Le second article de la negociation regardoit la restitution de la Navarre, parce que François Premier s'étoit expliqué dés son avenement à la Couronne qu'il procureroit qu'elle fût renduë à Jean d'Albret ; & que s'il n'y pouvoit disposer le Roy Catholique, il romproit avec luy par cette seule consideration. Chiévres obligeoit Nassau à éluder autant qu'il pourroit de negocier sur un article si delicat, en remontrant l'impossibilité de tirer cette Couronne des mains de sa Majesté Catholique par aucune autre voye que celle des Armes ; & en ajoûtant que l'Archiduc n'avoit eu aucune part dans l'usurpation dont il s'agissoit, & qu'il ne dépendoit pas plus de luy que du Roy Tres-Chrêtien, de rétablir Jean d'Albret : mais si le Conseil de France s'obstinoit à ne vouloir pas traiter sans cela, Nassau aprés avoir protesté que son Maître n'avoit aucun pouvoir de son Ayeul maternel, ce qui n'étoit que trop veritable, diroit que l'Archiduc à cet égard ne pouvoit que deux choses, & qu'il offroit l'une &

l'autre au Roy tres-Chrêtien. La premiere étoit d'employer de bonne foy ses offices auprés du Roy Catholique pour le disposer à restituer la Navarre, & la seconde de promettre sincerement de la restituer luy-même immediatement aprés la mort de son Ayeul maternel.

Il restoit le troisiéme article qui étoit proprement l'ame de la negociation. Il regardoit l'assistance dont l'Archiduc croyoit avoir besoin pour recüeillir la succession d'Espagne, & Chiévres l'avoit exprimé en des termes qui ne pouvoient être ni plus honnêtes ni plus reservez. Il n'y étoit fait aucune mention, ni du dessein du Roy Catholique de frustrer l'Aîné de ses Petits-Fils des Monarchies de Castille & d'Arragon pour en revêtir le Cadet, ni de l'ambition du Cadet resolu de seconder en toute maniere la bonne volonté que son Ayeul avoit pour luy quoiqu'il reconnût assez qu'elle étoit injuste. On exprimoit seulement en termes generaux que si selon le cours ordinaire de la nature l'Archiduc survivoit son Ayeul maternel, & qu'il trouvât des obstacles à recueillir la succession de ce Prince de quelque côté qu'ils arrivassent; la France qui reconnoissoit l'Archiduc pour heritier présomptif, certain, universel, & necessaire des deux Monarchies dont les loix l'appelloient en ce cas à regner seul & à l'exclusion de tout autre, l'aideroit de Troupes & de Vaisseaux jusqu'à ce qu'il fût paisible possesseur des deux Royaumes, & ne favoriseroit en aucune maniere son concurrent, quand même celuy-cy pour l'engager plus fortement à sa défense, offriroit de remettre actuellement la Navarre à Jean d'Albret.

Le Comte de Nassau s'acquitta d'une commission si épineuse plûtôt & plus facilement que n'avoit crû le Conseil de Bruxelles, parce que François Premier se trouva persuadé que rien ne l'empêcheroit de recouvrer le Duché de Milan, pourvû que son voyage en Italie ne fût pas traversé par l'irruption des Flamans

dans

dans la Picardie & dans la Champagne ; & qu'en suite il seroit au choix de sa Majesté Tres-Chrêtienne d'envoyer une Armée pour rétablir Jean d'Albret, ou d'y aller en personne. Elle offrit dans cette vûë à Nassau jusqu'à six cens mil écus pour la dot de sa Belle-sœur ; & Nassau les accepta d'autant plus volontiers, qu'il se fût contenté de quatre cens mil, si le Chancelier du Prat & les autres Commissaires qui traitoient avec luy eussent demeuré fermes à ne pas donner davantage. Le second article fut plus debattu, parce que la France s'obstinoit à vouloir que l'Archiduc promît de se declarer pour Jean d'Albret contre le Roy Catholique, supposé que celuy-cy refusât absolument la restitution de la Navarre. Nassau soûtenoit au contraire qu'il étoit également contre la nature & contre les bonnes mœurs qu'un Petit-Fils entrât dans la querelle d'un Etranger contre son Ayeul. L'impatience qu'eut le Roy François de conclure le porta neanmoins à se relâcher aprés de longues contestations ; & le troisiéme article fut enfin décidé, sa Majesté s'étant proposée d'imiter le Roy Charles V. son Tris-Ayeul qui sans être secondé par aucun autre Souverain avoit disposé à sa fantaisie du Trône de la Castille par les armes de son Connêtable Du-Guesclin. Ainsi la negociation fut terminée à Paris au commencement de l'Eté de mil cinq cens quinze ; & Etienne Poncher qui avoit été principal Ministre de Loüis Douze, eut ordre d'aller en Flandres assister à la ratification du Traité. L'Archiduc étoit allé en Hollande, & Poncher l'atteignit à la Haye. Il y fut reçû avec plus de joye que de Pompe : mais comme l'Archiduc avoit des Espions à la Cour du Roy Catholique, le Roy Catholique en avoit à la sienne qui sçûrent par des voyes dont les Historiens ne conviennent pas, que le Petit-Fils s'étoit separé des interêts de son Ayeul ; & que même il l'avoit traité d'Usurpateur, en demeurant d'accord qu'il s'étoit injustement saisi du Royaume de Navarre,

Entre les Traitez de France & d'Autriche.

& en s'obligeant à le restituer aussi-tôt qu'il en seroit le Maître. Ils en avertirent le Roy Catholique qui se confirma dans la pensée où l'on a vû qu'il étoit déja de perdre Chiévres ; & de frustrer l'Archiduc tant de ce qui luy étoit acquis, que de ce qu'il avoit à prétendre dans l'Espagne.

La premiere démarche qu'il fit pour se vanger fut de mettre la Navarre dans un état, que quand l'Archiduc voudroit la restituer, ses propres Sujets eussent droit de l'en détourner, & de s'opposer à l'execution de ses volontez. Pour entendre cette intrigue il faut se souvenir que la Monarchie de Castille étoit beaucoup plus puissante en Espagne que celle d'Arragon avant qu'elles fussent unies, & que depuis la Reine Isabelle l'avoit encore augmentée en y joignant le Royaume de Grenade. Elle étoit donc plus capable que celle d'Arragon de conserver la Navarre lorsque ce Royaume y seroit joint ; & ce fut par cet unique motif que le Roy Catholique qui jusques-là avoit tenu la Navarre comme une Couronne annexée à celle d'Arragon, changea de conduite, & chercha les voyes de l'ajoûter à celles de Castille. Il sçavoit que Jean d'Albret du consentement du Roy Tres-Chrêtien levoit dans les Provinces de France voisines des Pyrenées une grande Armée pour recouvrer sa Couronne ; & comme il luy faloit une Puissance extraordinaire pour luy resister, les Etats d'Arragon & de Castille furent convoquez en même temps pour tirer des deux Monarchies de grosses contributions sous un même pretexte.

On offrit à l'une & à l'autre l'union de la Navarre ; & on l'offrit avec d'autant plus de fondement, que cette Couronne aboutissoit d'un côté à la Castille, & de l'autre à l'Arragon, & se trouvoit par là également à leur bien-séance. Comme il étoit question dans l'idée de Ferdinand de tromper ceux d'Arragon, il ne voulut point aller luy-même à Sarragosse où les Etats devoient s'assembler par son ordre, & se contenta

tenta d'y envoyer en sa place la Reine Germaine sa Femme. Cette Princesse qui étoit fort caressante, & qui d'ailleurs pour mieux tromper les Arragonnois étoit elle-même la dupe de son Mari; alla à grandes journées à Monçon Ville où les Etats s'étoient eux-mêmes convoquez, les Arragonnois ayant declaré que c'étoit-là, & non pas à Sarragosse, où l'Assemblée devoit être selon les Privileges du Païs. Elle gagna les deux Corps les plus puissans, qui étoient ceux du Clergé & de la Noblesse : Elle leur representa sur les instructions qu'elle avoit reçûës du Roy Catholique, que l'Arragon étoit beaucoup plus foible que la Castille; & que s'il luy avoit autrefois resisté, ce n'étoit que par deux assistances du Ciel tellement singulieres, que ce seroit tenter Dieu que de s'arrêter à l'esperance qu'elles seroient continuées; l'une que tous les Rois que l'Arragon avoit eus au nombre de vingt-neuf, avoient toûjours été plus spirituels & plus vaillans que ceux de Castille; l'autre que les Castillans n'avoient pû faire aux Arragonnois la guerre plus de deux années de suite; & qu'au bout de ce terme pour le plus tard, il leur étoit survenu de nouveaux ennemis, ou de nouvelles guerres civiles, qui les avoient obligez, ou pour mieux dire contraints de donner la paix aux Arragonnois: Que l'Arragon étoit à la verité uni presentement avec la Castille, mais qu'il en pouvoit être détaché, & qu'en ce cas il retourneroit à son premier état: Que pour éviter qu'elle ne le réduisit alors en Province, il n'y avoit point d'autre Parti à prendre que celuy d'ajoûter la Navarre à l'Arragon, parce que cét accroissement le rendroit tellement égal de forces à la Castille; que les Castillans n'oseroient plus penser à l'assujettir : Que l'unique moyen d'y obliger le Roy Catholique de qui la chose dépendoit uniquement puisque la Navarre étoit sa Conquête, consistoit à luy fournir l'argent qui luy étoit necessaire pour la conserver cette seule fois, c'est à dire durant la Campagne de mil

cinq cens quinze, parce que Jean d'Albret n'avoit plus à faire d'autre effort que celuy-là ; & s'il ne réüssissoit pas, la France découragée par un malheur si continu, cesseroit de le proteger.

Les Arragonnois persuadez par un discours d'autant plus vray-semblable qu'ils présumoient d'être plus aimez du Roi Catholique que les Castillans, à cause qu'il étoit né chez eux, & qu'il étoit leur Roi hereditaire, se taxerent volontairement, & fournirent une tres-grande somme d'argent par rapport à la sterilité de leur Païs. Ainsi la Reine Germaine eût remporté beaucoup de gloire de sa negociation, sans une avanture dont il sembloit que celles de son rang fussent exemptes. Antoine Augustin, Arragonnois d'origine, & né dans la Catalogne, s'étoit élevé par son merite jusqu'à la dignité de Vice-Chancelier d'Arragon, selon le commun des Historiens, ou de Chancelier même selon les autres. Sa brigue dans les Etats se trouvoit alors la plus forte; & si l'on n'étoit assuré d'obtenir par son moyen tout ce que l'on desiroit, on l'étoit au moins de ne rien obtenir du tout, si on l'avoit pour contraire. La Reine qui le sçavoit parfaitement, prit un soin tout particulier de se l'acquerir; & réüssit au delà de ce qu'elle prétendoit, puisqu'elle donna de l'amour au Chancelier en tâchant seulement d'augmenter en luy le zele qu'il avoit pour le service de son Maître.

Dans l'Histoire de ce Chancelier.

Les Souveraines ont le malheur commun avec les autres personnes de leur sexe qui leur sont inferieures, de ne pas toûjours donner des chaînes à ceux qu'elles voudroient, & d'en donner quelquefois à ceux qu'elles ne voudroient pas. La Reine ménagea si peu ses civilitez pour le Chancelier ; & le Chancelier se trouva si disposé à aimer la Reine ; qu'il ne s'apperçût d'être pris que lorsque sa passion étoit déja proche de l'extravagance. Et de fait au lieu de la combattre il s'applaudit à soy-même, & s'estima davantage lorsqu'il se devoit traiter d'insensé. Il se flatta d'un succés qu'il n'avoit ni sujet, ni occasion de se promettre ; & acheva

de

de se renverser l'esprit, en s'imaginant que la Reine seroit ravie d'entretenir le feu qu'elle venoit d'allumer : Que l'interest de cette Princesse s'accordoit dans un point si delicat avec la passion qu'elle venoit d'exciter: qu'elle n'avoit point d'enfans, & qu'il faloit qu'elle en eût en toutes manieres: qu'il ne paroissoit que trop que ce ne pouvoit être de son Mari ; mais que si elle avoit assez de pudeur pour ne pas rechercher le secours d'autrui, elle n'en auroit peut-être pas assez pour le refuser lorsqu'il se presenteroit de luy-même : Qu'il y avoit des conjonctures dans lesquelles si la necessité ne diminuoit le crime, elle servoit au moins à le rendre plus pardonnable; & que les Arragonnois se soucîroient peu de quel côté leur vint un Prince, pourvû qu'il leur en vint un ; parce que tel qu'il seroit, il ne laisseroit pas de suffire pour les separer des Castillans avec lesquels ils supportoient avec beaucoup d'impatience d'être unis, & leur redonneroit un Maître qui dépendroit beaucoup plus d'eux, qu'ils ne dépendroient de luy.

L'un des plus grands aveuglemens de l'amour est de croire aussi fermement les choses que l'on desire, toutes incroyables qu'elles sont, que celles dont on est le plus convaincu. Le Chancelier ne prit aucune mesure pour declarer sa passion à la Reine; & sa Majesté quoy qu'irritée autant qu'elle pouvoit l'être, n'osa pas neanmoins le traiter comme il le meritoit. Elle fit reflexion qu'il y alloit de sa gloire de ménager adroitement une affaire si delicate, & qu'encore que le coupable ne pût jamais être assez puni de la faute qu'il venoit de commettre, le contre-coup de la punition dont on useroit à son égard si elle n'étoit tenuë fort secrette, rejalliroit infailliblement sur la personne offensée. Elle se contenta dans cette vûë de témoigner au Chancelier sur le champ & sans qu'on s'en apperçût, le juste ressentiment qu'elle avoit de son impudence ; & elle vécut au reste avec luy d'une maniere indifferente, tant que durerent les Etats de Monçon : mais aprés qu'ils furent terminez, le Roy

Catholique ne loüa pas moins la Reine de sa prudence que de sa fidelité. Il attendit que cet Officier luy donnât un autre sujet de le maltraiter ; & fit examiner sa conduite de si prés, que l'on y trouva quelques malversations qui n'alloient pourtant pas à la mort. On s'en prévalut pour le faire arrêter sans violer les Privileges d'Arragon, & on l'enferma dans une Prison qui dura aussi long-temps que la vie de Ferdinand, & l'autorité de la Reine Germaine.

Les Etats de Castille ne finirent pas si promptement que ceux d'Arragon ; & le Roy Catholique avoit déja tiré de ceux-ci tout ce qu'il en attendoit, lorsqu'il proposa aux autres ce qu'il avoit en effet dessein de faire pour eux. Il leur parla magnifiquement de sa Conquête de la Navarre, & leur declara qu'il n'avoit travaillé que pour eux : il leur offrit sans condition d'unir cette Couronne à leur Monarchie ; & les conjura aprés les avoir gagnez par un present de telle importance, de l'aider à la conserver. La Navarre fut là-dessus incorporée dans les formes avec la Castille. Les Etats donnerent au Roy Catholique trois fois plus qu'il n'avoit reçû de ceux d'Arragon, & cette liberalité luy servit d'excuse à l'égard de ses Sujets hereditaires, de ce qu'il leur avoit manqué de parole. Il leur manda que ce qu'ils luy avoient accordé ne suffisant pas pour les frais de la défense de la Navarre, il avoit été contraint d'accepter les offres des Castillans, & la condition qu'ils luy avoient imposée : Qu'à la verité il avoit uni la Navarre à leur Monarchie, mais qu'il n'avoit fait en cela que ce que ses Conseils de conscience & d'Etat luy avoient suggeré : Que son Conseil de conscience avoit défini que puisque le Royaume de Navarre avoit été conquis par un General Castillan qui étoit le Duc d'Alve, par une Armée presque toute de Castillans naturels, & par l'argent que les Etats de Castille avoient contribué ; sa Majesté Catholique ne pouvoit sans commettre à leur égard une injustice évidente, se dispenser d'ajoûter à leur Monarchie une

une Conquête faite à leurs dépens : Que son Conseil d'Etat avoit resolu la même chose, quoy que c'eût été par un autre principe : Qu'il avoit prévû que Jean d'Albret ne se sentant pas assez fort pour recouvrer la Couronne de sa Femme, l'obligeroit par desespoir de ceder à la France les droits qu'elle y avoit ; & qu'en ce cas la France n'ayant en tête que la petite Monarchie d'Arragon, luy arracheroit avec peu d'effort la Navarre : au lieu que les Rois Tres-Chrêtiens y trouveroient plus de difficulté sans comparaison, s'ils avoient à combattre un Roy de Castille dont l'Etat étoit aussi grand que le leur, puisqu'il comprenoit les deux tiers de l'Espagne.

Il est à croire que les Arragonnois ne furent pas satisfaits de cette défaite, & qu'ils ne la prirent pas volontiers en payement de l'argent comptant qu'on avoit tiré adroitement de leurs bourses par la montre d'un agrandissement imaginaire. Mais le ressentiment qu'ils en témoignerent n'alla pas jusqu'au soûlevement ; & ce qui les retint dans un penchant si glissant fut que voyant le Roy Catholique à l'extrêmité de sa vie, ils attendirent de son Successeur la reparation de l'injure qui leur étoit faite. On est obligé d'ajoûter ici en peu de mots pour l'entier éclaircissement de cette histoire, quoy que l'évenement que l'on va décrire ne la regarde qu'indirectement, que l'Armée levée par Jean d'Albret pour recouvrer la Navarre ne réüssit qu'au commencement de son action : qu'elle fut malheureuse dans la suite : que s'étant divisé mal à propos, les Troupes du Roy Catholique en batirent une partie : que le reste perit de famine ; Que Jean d'Albret en mourut de regret ; & que Catherine de Foix sa Femme ne le survécut que de quelques mois : Que leur succession passa à l'Aîné de quatorze enfans sortis de leur mariage qui n'étoit pas encore en âge de porter les Armes ; & qu'ici bas le bonheur du Roi Catholique dans ses usurpations, fut aussi long que sa vie.

Dans la premiere Requête des Arragonnois à Charles-Quint.

La soûmission qu'il venoit de trouver dans l'Arra-

gon habité par les Peuples les plus jaloux de conserver leurs Privileges dans une rencontre où il n'y avoit aucun exemple qu'ils eussent rien enduré de semblable des Rois ses Predecesseurs, acheva de le persuader qu'il ne trouveroit pas plus d'opposition lorsqu'il exigeroit des Arragonnois qu'ils préferassent le Cadet de ses Petits-fils à l'Aîné; & qu'en suite les Castillans les imiteroient en ce point avec d'autant plus de facilité, que la chose ne leur étoit pas nouvelle, & qu'il y avoit dans leur histoire un semblable renversement de l'ordre de la nature. Il fit là-dessus, le vingt-septiéme Juin mil cinq cens quinze un Testament authentique à sa mode; & le dressa avec tant d'art, que ses intentions y paroissoient exactement conformes aux preceptes de l'Evangile.

Il disoit au commencement que son affection pour les Castillans & pour les Arragonnois qu'il avoit gouvernez quarante-deux ans, l'avoit toûjours emporté dans son esprit sur toutes les autres considerations humaines; & il prenoit Dieu à témoin que ce qu'il alloit faire, venoit uniquement de ce principe : Il ajoûtoit qu'il n'avoit jamais vû l'Archiduc Charles; & qu'au contraire l'Infant Ferdinand ne pouvoit luy être plus connu : Qu'il étoit né dans son Palais : Qu'il avoit été son Parrain : qu'il luy avoit donné son nom : qu'il l'avoit élevé : qu'il avoit mis auprés de luy toutes les personnes qui travailloient à son éducation; & que pour dernier sujet d'attachement, l'Infant étoit sa veritable image, & luy ressembloit beaucoup mieux que les enfans qu'il avoit immédiatement mis au monde : Que l'on voyoit en luy son air, son visage, sa taille, ses manieres, & jusqu'à son allure; & que pour l'esprit tous les Courtisans observoient, qu'il étoit tourné de même : mais que neanmoins ce n'étoit rien de tout cela qui le portoit à le preferer à l'Archiduc. Qu'il en avoit trois raisons si pressantes, qu'il vouloit bien les rendre publiques afin que la Posterité jugeât sans prévention de sa conduite. La

pre-

premiere étoit tirée de ce que sa Majesté Catholique avoit toûjours été traversée dans le soin qu'elle avoit voulu prendre de l'Archiduc, & que de là étoit venu que ce jeune Prince n'étoit pas propre à gouverner les Espagnols. Qu'on luy avoit donné malgré elle en la personne de Chiévres un Flamand, qui non seulement n'étoit point instruit des mœurs Espagnoles, mais avoit de plus une horrible antipathie pour elles : Que ce Gouverneur n'avoit pensé qu'à s'emparer si universellement du genie de son Pupile, qu'il étoit devenu tout ensemble son Gouverneur, son Chambellan, son Grand-Maître, & son Favori : que si l'Archiduc regnoit en Espagne, ce Gentilhomme seul composeroit tout son Conseil, & l'on verroit les Espagnols goûvernez par un Etranger, ce qui n'étoit point arrivé depuis l'usurpation des Mores : Qu'on changeroit leurs Loix & leurs Coûtumes : on aboliroit leurs Privileges : on vendroit leurs Magistratures : & l'on transporteroit aux Païs-Bas le Commerce des Indes.

La seconde raison étoit prise de ce que si la Castille & l'Arragon avoient eu besoin d'un Roy fixe pendant que ces deux Monarchies étoient divisées, elles en avoient bien plus de besoin depuis leur union ; & l'on ne devoit pas douter que la longue absence de leur Monarque n'y causât des revolutions, puisque c'étoit une verité constante qu'elles n'avoient jamais manqué d'être ébranlées jusqu'aux fondemens, pour peu que leurs Souverains s'en fussent éloignez. Cependant il étoit certain que l'Archiduc ne demeureroit ni toûjours ni même long-temps en Espagne, supposé qu'il en fût Roy : Qu'il y auroit de l'injustice & même de la folie à se le promettre : Qu'il possedoit les Païs-Bas trop à la bien-séance de la France & de l'Angleterre pour n'être pas usurpez par l'une ou l'autre de ces Monarchies, si leur Maître les perdoit de vûë ; & d'ailleurs il devoit recüeillir en Allemagne les dix Provinces hereditaires de la Maison d'Autriche, qui n'exi-

Dans le premier testament du Roy Ferdinand.

n'exigeroient pas moins absolument sa presence : au lieu que l'Infant son Frere qui n'auroit que les Monarchies de Castille & d'Arragon, passeroit six mois de l'année dans l'une, & les autres six mois dans l'autre.

Enfin la troisiéme raison mettoit en fait que l'on apporteroit plus de préjudice à l'Archiduc en luy laissant les Monarchies d'Espagne qu'en l'en frustrant, puisque dans le premier de ces deux cas les Allemans n'auroient garde de l'élire Empereur en la place de son Ayeul paternel; & fonderoient l'exclusion qui luy seroit donnée sur la crainte qu'étant si puissant d'ailleurs, il n'entreprît de changer leur Etat Aristocratique en une Monarchie absoluë, comme il étoit arrivé à tous les Peuples qui s'étoient ingerez de choisir des Souverains capables de les assujettir ; au lieu que l'Archiduc n'ayant que les Païs-Bas & les Provinces hereditaires de la Maison d'Autriche, s'il étoit plus puissant qu'aucun Prince d'Allemagne consideré en particulier, il ne le seroit pas tant à beaucoup prés que tous ensemble ; & n'oseroit par consequent en attaquer aucun, de crainte que s'ils se liguoient tous contre luy, ils ne le déposassent & ne le dépoüillassent en suite de ses Etats hereditaires, aprés avoir partagé l'Empire entre eux.

Le Roy Catholique disposoit en suite des Monarchies de Castille & d'Arragon par le principal Article de son Testament, de la même maniere que si elles luy eussent toutes deux également appartenu. Il les leguoit purement & simplement à l'Infant Ferdinand son Petit-fils aprés le decés de la Reine sa Mere. Il présupposoit que l'infirmité de cette Princesse continûroit jusqu'à sa mort ; & vouloit que l'Archiduc se contentât de la succession de son Pere qu'il avoit entierement recüeillie, & de celle de son Ayeul paternel qui ne luy pouvoit manquer ; comme s'il eût appartenu à sa Majesté Catholique de faire une compensation legitime des biens qui ne luy appartenoient pas, avec ceux dont elle n'étoit proprietaire qu'en partie.

Le

Le Testament ne fut pas tenu secret, soit que le Roi Catholique cherchât à se vanger de l'Aîné de ses Petits-fils & de son Gouverneur par le déplaisir qu'ils en recevroient, ou qu'il ne les apprehendât pas assez pour se contraindre jusqu'à cacher ce qu'il avoit fait à leur préjudice. L'Infant Ferdinand, ses principaux Domestiques, le Conseil d'Etat de Castille, & celuy d'Arragon, le sçûrent, & la nouvelle en fut bien-tôt portée en Flandres. L'Archiduc ne s'en consola que par l'esperance de recouvrer avec l'assistance des François ce qu'on luy ôtoit injustement ; & Chiévres n'eut pas le loisir de faire toutes les reflexions que meritoit un cas si extraordinaire, parce qu'il lui falut en même temps dissiper la plus dangereuse conspiration qui se fit jamais contre la faveur d'un homme de sa qualité.

On ne sçait si le Roy Catholique le considera comme le plus grand ennemi que pouvoit avoir l'Infant Ferdinand, ou s'il jugea qu'il fût absolument necessaire de le déposer, & même de luy ôter la vie afin que le Testament de sa Majesté s'executât dans tous ses Articles : mais il est constant que l'on n'oublia aucune des mesures qui pouvoient être prises pour obliger l'Archiduc à se défaire de son Gouverneur, ou pour perdre ce Gouverneur, en cas que son Pupile s'obstinât à le retenir auprés de sa Personne. La maniere dont on s'y prit merite d'être particularisée, quand ce ne seroit que pour faire observer les degrez par où la malice humaine se porte aux plus grands crimes, lorsqu'elle est une fois parvenuë à se tromper elle-même en se couvrant du pretexte de devotion. Il n'étoit pas possible d'attaquer Chiévres dans les formes de la Justice, parce que sa probité connuë de tout le monde le mettoit hors d'atteinte ; & ce ne fut qu'aprés avoir plus d'une fois examiné avec la methode la plus critique tout ce qui s'étoit passé dans les Païs-Bas où il avoit eu part que l'on s'arrêta à la Ceremonie que l'Archiduc par le conseil de son Gouverneur avoit faite en recevant de nouveaux Chevaliers dans l'Ordre de la Toison d'or.

Il étoit écrit dans les Reglemens de l'Institution de cet Ordre approuvez par le saint Siege, que les Chevaliers seroient tirez des Familles les plus Nobles ; & l'on prétendît que Chiévres y eût contrevenu, en proposant à l'Archiduc dans la tenuë du dernier Chapitre des gens pour être faits Chevaliers, dont la Noblesse n'étoit point assez averée. On n'osoit pas nier que ces gens n'eussent plus de merite que ceux ausquels l'exclusion avoit été donnée, parce que la chose étoit si évidente qu'elle n'eût servi qu'à confondre les ennemis de Chiévres; mais on s'arrêta précisément aux termes du Statut, & l'on soûtint que Chiévres étoit coupable pour ne les avoir pas observez avec assez d'exactitude.

Dans les constitutions de l'Ordre de la Toison d'Or

On proposa là-dessus à divers Theologiens d'Espagne ces cas de conscience : si Chiévres en disposant son Pupile à donner l'Ordre à cette sorte de Personnes, avoit offensé Dieu mortellement : S'il y avoit trois injustices differentes dans le peché qu'il avoit commis, la premiere à l'égard de la Majesté Divine jalouse que les Ordonnances autorisées par son Eglise soient ponctuellement observées, la seconde contre l'Ordre de la Toison d'or dont le Statut le plus important étoit violé, & la derniere contre la Noblesse Flamande accoûtumée à tirer ses principales preuves de Noblesse de ceux de ses Ancêtres qui avoient eu l'honneur de recevoir l'Ordre de la Toison : Si Chiévres n'étoit point obligé à restituer les gages payées à ces Chevaliers indignes ; & enfin s'il n'étoit pas complice des fausses preuves de Noblesse qu'ils avoient fournies avant que d'entrer dans l'Ordre.

Les Theologiens déciderent tous les cas au desavantage de Chiévres, & leurs resolutions furent aussi-tôt envoyées en Flandres à l'Ambassadeur du Roi Catholique qui les montrant à l'Archiduc le pressa de la part de son Ayeul maternel de renvoyer au moins le coupable dans sa Maison située dans la Province de Haynauld, si les services qu'il luy avoit rendus l'empêchoient d'être puni d'une maniere plus exemplaire.

L'Ar-

L'Archiduc au lieu d'avoir égard à la proposition de l'Ambassadeur & à l'autorité des Casuistes dont elle étoit appuyée, défendit sur le champ son Gouverneur par deux raisons ; l'une que s'il y avoit eu de la faute dans la création dont il s'agissoit, elle n'étoit pas plus grande du côté de Chiévres que du sien, puisqu'ils avoient ensemble examiné les preuves ; & que s'il y avoit eu de la surprise, elle ne leur étoit pas moins commune : l'autre qu'encore que Chiévres fût plus coupable que luy, il ne s'ensuivoit pas qu'il dût être relegué, & qu'une petite méprise fit oublier les travaux longs & infatigables de son éducation. Le Roy Catholique qui conduisoit toute l'intrigue quoy qu'il n'agit que par des personnes qui ne paroissoient pas avoir aucune relation avec luy, n'ayant pas réüssi dans sa premiere tentative changea de baterie& s'adressa au Roy d'Angleterre Henri Huit son Gendre. Il luy representa que le plus grand interest de sa Majesté Angloise consistoit à s'opposer en toute maniere aux alliances des François avec les Flamans: Que ceux de ses Predecesseurs dont on faisoit le plus d'état avoient établi cette maxime pour fondement de leur politique : Qu'ils s'en étoient bien trouvez tant qu'ils l'avoient pratiquée, & qu'au contraire ils s'étoient perdus pour l'avoir negligée : Que le feu Roy Henry Sept l'avoit observée tres-exactement au commencement & vers le milieu de son regne ; mais qu'il s'en étoit dispensé sur la fin,lorsque la vieillesse & les infirmitez extraordinaires qu'elle luy avoit apportées, l'avoient rendu incapable de s'appliquer long-temps aux affaires: que ç'avoit neanmoins été précisément dans cette conjoncture qu'il auroit falu éluder l'article du Testament de Philipe d'Autriche qui prioit le Roi de France Loüis XII. de prendre le soin de l'éducation de son fils aîné : Que S.M. Catholique s'y étoit opposée de toute sa force parce qu'elle en prévoyoit les dangereuses suites,mais qu'elle avoit succombé pour n'avoir pas été secondée par l'Angleterre : Que le Roi Tres-Chrêtien

mis Chiévres auprés de l'Archiduc ; & que Chiévres ayant à la France une obligation de cette nature, s'étoit piqué d'une trop grande reconnoissance : Qu'il ne s'étoit pas contenté d'ajuster toutes les affaires de l'Archiduc aux interêts de Louïs son Bien-faiteur tant que ce Prince avoit vécu, mais qu'aprés sa mort il avoit continué d'agir de la même maniere avec François Premier son Successeur : Que le Traité de Mariage de l'Archiduc avec Renée de France en étoit une preuve incontestable : Qu'il ne faloit pas douter que ce Mariage ne s'accomplît, & que par consequent la France & les Païs-Bas n'agissent de concert tant que Chiévres demeureroit auprés de l'Archiduc : Que sa Majesté Catholique s'étoit employée pour obliger son Petit-Fils à le chasser, & qu'elle n'avoit plus besoin que des offices de l'Angleterre pour réüssir.

Henry Huit n'avoit appris qu'avec un extrême chagrin que François Premier eût recouvré pour son coup d'essay le Duché de Milan. Il en imputoit le succés à la facilité qu'avoit euë ce jeune Prince d'employer toutes les forces de la France dans l'Italie sans être obligé de laisser des Troupes pour la garde de ses frontieres de Picardie & de Champagne. La derniere negociation de Chiévres avec sa Majesté Tres-Chrêtienne en étoit selon luy la cause, & le Mariage de l'Archiduc avec la Belle-sœur de François Premier devoit l'affermir de sorte dans sa conquête, que ni l'Espagne, ni l'Allemagne, ni l'Italie, ne la pourroit arracher de ses mains.

Ces quatre considerations porterent sa Majesté Angloise à mander à l'Archiduc & à luy faire representer par l'Ambassadeur qu'elle avoit auprés de luy, que comme il avoit l'esprit plus avancé pour son âge qu'aucun Souverain dont il fut parlé dans l'Histoire ne l'avoit eu, & qu'il se trouvoit déja capable de regner par luy-même, il luy étoit non seulement inutile, mais encore honteux de retenir plus long-temps à sa Cour un homme en la personne de Chiévres qui tant

tant qu'il y seroit, offusqueroit sa reputation : Que tous les Politiques qui ne se souvenoient ni d'avoir vû, ni d'avoir lû qu'un Prince de quinze ans eut plus de prudence, d'ouverture d'esprit, d'adresse, & d'experience, que n'en avoient les plus vieux Monarques de l'Europe, ne croiroient jamais que les Conseils si judicieux pris en Flandres sur les matieres d'Etat les plus delicates, vinssent immediatement de luy : Qu'ils s'imagineroient toûjours que Chiévres en fut l'Auteur : Qu'il les eût suggerez : Qu'il eût fourni des expediens propres pour en faciliter l'execution ; & qu'étant desormais satisfait de la gloire qu'il avoit acquise en gouvernant les Païs-Bas durant le bas âge de l'Archiduc avec tant de sagesse que les Flamans ne s'étoient point apperçûs de la minorité de ce Prince, il agissoit en parfait Courtisan lorsqu'il tâchoit de procurer de bonne heure à son jeune Maître une haute reputation en luy attribuant tous les projets & toutes les resolutions importantes qui venoient de luy : au lieu que si Chiévres étoit relegué dans le Château de Haynauld dont il portoit le nom pour y passer en repos ce qui luy restoit de vie ; ou si l'on aimoit mieux l'envoyer à la Cour de l'Empereur afin d'y ménager les Princes d'Allemagne pour l'élection future de son Pupile à l'Empire, on rendroit justice au merite de l'Archiduc, & rien n'empêcheroit desormais le Public de l'admirer tel qu'il étoit.

Henry Huit ajoûta qu'il étoit voisin & de plus Oncle de l'Archiduc ; & qu'en l'une & l'autre de ces qualitez, il ne pouvoit plus endurer que Chiévres fut à la Cour de Bruxelles : que ce Flamand, pour ne rien dire de pis, étoit trop François ; & que comme il s'étoit par là rendu redoutable à l'Angleterre, l'Espagne souffriroit encore moins qu'il demeurât premier Ministre & Favori de celuy qu'elle regardoit pour heritier présomptif & necessaire de presque tous ses Royaumes.

L'Archiduc repartit à des raisonnemens si pressans que

que la plus belle reputation qu'il pût acquerir étoit celle de passer pour reconnoissant, & qu'il ne devoit ni ne vouloit passer pour tel, s'il ne l'étoit en effet: Qu'il ne sçavoit s'il étoit plus redevable à ceux qui luy avoient donné la vie qu'à Monsieur de Chiévres qui l'avoit élevé, & qu'il n'étoit pas fâché de demeurer toute sa vie dans ce doute : mais qu'il sçavoit bien qu'il n'y avoit point d'homme vivant à qui il eut des obligations plus desinteressées, & qu'il commettroit la plus noire des ingratitudes s'il ne le publioit dans le monde, non seulement par des paroles & par des declarations, mais encore par des effets: Que le moindre de ses effets consistoit à continuer de n'entreprendre aucune affaire importante sans luy communiquer ; Et qu'il vouloit bien que sa Majesté Angloise sçût qu'il étoit si exact à ne rien celer à son Gouverneur, qu'il luy avoit montré la Lettre qu'elle venoit de luy écrire : Qu'il connoissoit assez Monsieur de Chiévres pour répondre de luy, qu'il n'étoit pas plus François que de raison, & qu'au reste Dieu luy avoit fait la grace d'être Souverain : Qu'il luy étoit libre de mettre dans son Conseil les personnes qu'il en jugeoit capables : Que ses voisins n'avoient pas droit de s'en formaliser, pourvû qu'il ne leur fit en ce cas aucune injustice ; & que sa Majesté Angloise en avoit moins que les autres, puisqu'elle avoüoit dans sa Lettre que Monsieur de Chiévres avoit de l'esprit & de la probité, nonobstant tout ce qu'elle ajoûtoit en suite à son préjudice : Qu'il aimoit mieux croire le bien que le mal, & qu'il y alloit de l'estime qu'il avoit pour elle, d'en user ainsi.

Rien n'afflige davantage les personnes extraordinairement sensibles comme sont presque toûjours les Rois, que quand elles sont reduites à voir que la fermeté qu'elles ont témoignée pour ruïner la fortune d'un Favori, l'augmente au lieu de la diminuer. La repartie de l'Archiduc à Henry Huit étoit conçûë en des termes où l'on voyoit assez que l'on n'avanceroit pas

beau-

beaucoup en s'obstinant à le presser d'éloigner Chiévres ; & ceux qui l'examinerent en furent si convaincus, que leur haine pour luy se porta jusqu'à la derniere extrémité. Ils resolurent de luy ôter la vie en toute maniere ; & comme le soin extraordinaire que l'Archiduc prenoit de la Personne de son Gouverneur depuis la Lettre dont on vient de parler, le mettoit absolument hors du danger des Assassins, on eût recours à la voye du poison. On rechercha curieusement en Flandres ceux qui n'étoient pas contens de Chiévres, & comme il est difficile que dans la place qu'il tenoit il n'y eût force gens qui ne crussent avoir sujet de se plaindre de luy, parce que comme on verra dans la suite l'Archiduc prenoit plaisir à donner les principales Charges & les plus riches Benefices aux Parens de son Gouverneur sans qu'il l'en priât, il y eut une conjuration formée pour l'empoisonner. Toutes les mesures en étoient prises ; & le jour destiné pour l'execution approchoit, lorsque Dieu qui ne souffre pas toûjours que l'innocence soit opprimée, quand ce ne seroit qu'afin de ne pas trop scandaliser les Personnes dont la vertu n'est que mediocre, permit que Chiévres fut informé du venin qu'on luy preparoit. Il en avertit l'Archiduc, mais ce fut d'une maniere aussi desinteressée que s'il n'eût pas parlé dans sa propre cause. Il luy dit qu'il avoit à luy donner une fâcheuse nouvelle, & qu'il ne le faisoit qu'à condition qu'il n'en témoignât pas plus de ressentiment que s'il l'ignoroit, ou si elle ne le regardoit point du tout : Qu'il y avoit des crimes qui devoient être impunis par principe de politique ; & que comme Dieu ne vengeoit pas toûjours ici bas les plus énormes, il ne trouvoit pas quelquefois mauvais que les Souverains luy en renvoyassent la Justice qu'il ne manqueroit pas de faire exemplairement en l'autre monde : Que l'empoisonnement dont il s'agissoit étoit de ceux-là ; & qu'il faloit bien le passer sous silence n'ayant pas

avoit répondu que sa Majesté ne mourroit qu'aprés avoir conquis le Royaume de Jerusalem, & qu'elle ne luy avoit pas défendu de rendre publique cette revelation. Il n'en avoit pas falu davantage pour détourner Ferdinand de penser serieusement à sa derniere heure; & pour comble d'aveuglement ce qui l'y devoit exciter, servoit à l'en détourner. On l'avoit vû plusieurs fois depuis qu'il avoit avalé le philtre dont on a parlé ci-dessus, dans des syncopes si terribles que les Medecins avoient crû qu'il alloit expirer : cependant il en étoit si absolument revenu, que dés le lendemain il avoit vaqué aux affaires d'Etat comme auparavant. Il supposoit là-dessus que les defaillances de nature qui luy arrivoient de temps en temps, n'auroient pas plus de suite; & lorsque le Pere Martin de Matienco Religieux de l'Ordre de saint Dominique son Confesseur se presentoit devant luy les jours de Fête, il luy demandoit s'il n'avoit point de Mémoires à luy communiquer; & à peine le Confesseur avoit-il répondu que non, que Ferdinand le congedioit au plus vîte. Il apprit dans ces préventions que la meilleure Commanderie des Chevaliers de Callatrava venoit de vaquer par la mort de Guttierez de Padilla, & resolut aussi-tôt de la conferer à Ferdinand d'Arragon Fils legitime de l'Archevêque de Sarragosse son Fils naturel. Il ne le pouvoit faire par les Constitutions de l'Ordre sans assembler le Chapitre dans cette unique vûë & sur le lieu, & il en prit le chemin. Mais lorsqu'il fut arrivé vers la fin du mois de Janvier mil cinq cens seize au Hameau de Madrigalejo par où il luy faloit necessairement passer à moins que de se détourner beaucoup, sa dissenterie y redoubla de sorte qu'il luy fut impossible d'aller plus loin. Ce Hameau le moindre de toute l'Espagne étoit scitué sur la banlieuë de la Ville de Trugillo, & n'avoit rien d'ailleurs qui le rendit recommandable. Ferdinand n'en eut pas plûtôt appris le nom qu'il reconnut de s'être trompé dans l'interpretation qu'il avoit donnée à son horoscope,

Dans les Constitutions de l'Ordre de Callatrava.

cope, & qu'il avoit en vain évité avec tant d'exactitude d'aller au grand Madrigal pour finir ses jours dans le petit, Madrigalejo en langue Espagnole étant un diminutif de Madrigal. Il fit appeller ce qu'il y avoit de Sçavans à sa suite : il leur demanda si le Hameau où il étoit avoit toûjours eu le même nom depuis que la Castille avoit été delivrée de la tyrannie des Mores ; & lorsqu'ils luy eurent répondu qu'il n'en avoit pas changé, & qu'il étoit si peu considerable qu'on n'avoit osé l'inserer dans la carte, il leur dit s'en est fait de Ferdinand.

Il manda son Confesseur, & confera tout de bon avec luy sur les affaires de sa conscience. Il y mit ordre, & fit en suite appeller les trois plus anciens & plus habiles Conseillers de son Etat, qui étoient le Licentié Zapata, le Docteur Carvaial, & le Tresorier Vargas. Il leur demanda ce qu'il luy restoit à faire pour le bien de la Monarchie Espagnole, & leur dit qu'ils pouvoient parler en toute liberté. Ces Espagnols étoient si vieux qu'ils n'avoient presque plus d'interest dans les choses qui arriveroient aprés la mort de Ferdinand. Ils n'esperoient pas de luy survivre long-temps, & mettoient par là son Successeur au rang des choses indifferentes à leur égard. Ils n'avoient à craindre aucun changement dans leur fortune, parce qu'ils sçavoient que le commencement des Regnes les plus severes étoient toûjours doux ; & ils s'attendoient à mourir dans ce commencement. Ils prévoyoient d'ailleurs que celuy des deux Petits-Fils du Roy Catholique qui luy succederoit ne les chasseroit pas de son Conseil ; puisque si c'étoit l'Archiduc, il ne le pourroit de long-temps à cause de son absence ; & si c'étoit l'Infant Ferdinand, il le pourroit encore moins à cause de sa minorité. Il ne leur restoit donc que l'inclination qui dans les derniers siecles a si absolument dominé & domine encore les Espagnols, qu'à peine s'en trouve-t-il un dans l'Histoire qui en ait été exempt. C'est une affection

pour leur Monarchie si forte, qu'elle l'emporte toûjours dans leur esprit sur tous les autres sentimens les plus naturels & les plus justes : si étenduë qu'elle comprend toute la Terre : si constante qu'elle augmente par les mauvais succés au lieu de diminuer ; & si metaphysique qu'elle distingue toûjours la Monarchie d'avec le Monarque, & ne confond jamais les inclinations du second avec les interêts de la premiere. Le Roy Catholique depuis quarante deux ans qu'il regnoit avoit si bien accoûtumé ceux qu'il introduisoit dans ses Conseils à poser la Monarchie universelle de l'Espagne pour fondement de toutes leurs deliberations, que les trois Ministres qu'il consultoit s'accorderent dans ce raisonnement, que la conjoncture étoit venuë où l'Espagne devoit dominer sur toute l'Europe ; & que si l'on manquoit de s'en prévaloir par quelque incident que ce fut, elle ne reviendroit peut-être jamais. Ils supposerent pour expliquer leur pensée plus nettement, que si l'Archiduc unissoit aux Monarchies de Castille & d'Arragon les Païs-Bas, l'Empire, & les Provinces hereditaires de la Maison d'Autriche en Allemagne, il ne tiendroit qu'à luy de conquerir le Royaume de France, & qu'en suite le reste de l'Europe ne luy resisteroit que foiblement : au lieu que si les Etats où l'Archiduc devoit succeder étoient partagez, & si le Testament du Roy Catholique qui le reduisoit à se contenter des biens de son Pere & de son Ayeul paternel subsistoit en ce point : si l'Infant Ferdinand avoit l'Espagne, & si la discorde entroit par cette voye dans la Maison d'Autriche ; non seulement la Monarchie d'Espagne ne s'agrandiroit plus, mais encore elle perdroit tout ce qu'elle tenoit dans l'Italie & aux environs. Ce fut donc dans cette seule vûë & sans aucun égard pour l'Archiduc ni pour ses qualitez personnelles, que Zapata, Carvaial & Vargas, se declarerent en sa faveur, & l'avantage qu'il en remporta n'est pas moins singulier par les causes qui le produisirent que par luy-même.

Les

Les trois Ministres representerent à Ferdinand que puisque sa Majesté trouvoit bon qu'ils continuassent de luy parler à cœur ouvert comme ils avoient accoûtumé, elle auroit encore la bonté d'agréer la liberté qu'ils prenoient de luy dire qu'elle sembloit avoir changé de conduite sur la fin de sa vie, & condamné par son Testament tout ce qu'elle avoit fait de plus considerable, & qui luy avoit acquis le plus de reputation : Qu'elle leur avoit fait l'honneur de leur declarer en les introduisant dans son Conseil, que son unique but ici bas étoit l'agrandissement de ses Etats ; & que quand elle ne s'en fût pas si nettement expliquée, il n'y auroit eu qu'à étudier sa vie pour en être pleinement convaincu : Que personne n'ignoroit dans l'Europe que Ferdinand le Catholique n'avoit à l'âge de quinze ans appuyé la faction de la feuë Reine Isabelle Sœur du Roy de Castille Henri Quatre contre l'Infante Jeanne Fille de ce Roy, que parcequ'Isabelle avoit offert d'unir en se donnant à lui, les Couronnes de Castille à celles d'Arragon ; & que si Jeanne eût été assez bien conseillée pour preferer son Alliance à celle du Prince de Portugal qui la recherchoit en mariage, son Parti n'eût pas succombé, & elle n'eût pas passé pour Bâtarde : Qu'aprés la jonction de la Castille à l'Arragon on avoit pour y ajoûter le Royaume de Grenade semé la division entre celuy qui en étoit Roy & son Frere ; & l'on avoit affoibli de sorte le plus puissant des deux en soûtenant le plus foible contre luy, qu'enfin on avoit accablé l'un & l'autre : Que pour accroître l'Arragon à son tour en y joignant le Royaume de Naples on avoit assiegé dans la Ville de Tarente le Prince qui en portoit le nom, Fils unique du Roy de Naples : On l'avoit disposé à se fier à la bonne foy des Espagnols dont le Chef * luy avoit juré sur le saint Sacrement de le laisser en liberté ; & que nonobstant on l'avoit retenu prisonnier & envoyé sous seure garde en Espagne où il étoit encore enfermé : Qu'enfin on

* Le Grand Capitaine.

s'étoit prévalu d'une prétenduë Bulle du Pape pour s'accommoder de la Navarre, & pour renvoyer delà les Pyrenées Jean Albret qui en avoit épousé l'Heritiere : cependant sa Majesté Catholique ruïnoit son propre ouvrage en preferant le Cadet de ses Petits-Fils à l'Aîné, & mettoit un obstacle éternel à la grandeur où l'Espagne avoit commencé à s'élever en allumant entre les deux Freres une guerre qui ne finiroit que par l'entiere ruine de celuy qui seroit vaincu & par un tel affoiblissement du Vainqueur, que l'Espagne bien loin d'esperer sous luy de nouvelles Conquêtes, deviendroit la proye du premier qui l'attaqueroit : Que depuis que les Espagnols avoient travaillé à se delivrer de l'esclavage des Mores, ils avoient été plus souvent sujets aux Guerres Civiles qu'aux Etrangeres, par la seule raison que la Noblesse y étoit trop puissante & plus propre à donner la loy à ses maîtres, qu'à la recevoir d'eux : Qu'elle n'avoit été plus modeste & plus tranquille sous sa Majesté Catholique que parce qu'aprés son mariage avec la Reine Isabelle, la Noblesse de Castille avoit apprehendé de succomber sous les forces de celle d'Arragon qu'elle ne doutoit pas devoir venir fondre sur elle, & la Noblesse d'Arragon avoit eu une plus juste crainte de succomber sous les Armes de celle de Castille : Que si le jeune Ferdinand étoit Roy, l'une & l'autre auroient le loisir durant sa minorité de prendre des mesures contre luy ; & conserveroient si peu de respect pour sa personne à cause qu'il n'avoit encore que quatorze ans & qu'il n'étoit pas si bien élevé que son Aîné, qu'ils l'obligeroient au moins pour quelques années à laisser l'administration publique aux Grands de Castille & aux Principaux d'Arragon, ce qui renouvelleroit infailliblement les Guerres Civiles en Espagne : Que si sa Majesté Catholique laissant aller les choses selon leur cours ordinaire appelloit l'Archiduc à sa succession, les Gentilshommes de Castille & d'Arragon manque-

queroient également de pretexte & de moyens pour se revolter : De pretexte en ce que l'Archiduc à seize ans n'étoit pas moins capable de les gouverner, qu'avoient été les plus habiles Rois d'Espagne : Et de moyens puisque leur rebellion seroit aussi-tôt opprimée par les forces que ce Prince tireroit de Flandres & d'Allemagne, & feroit aisément passer en Espagne à la faveur du Traité qu'il venoit de ratifier avec le nouveau Roy de France.

Le Roy Catholique extraordinairement surpris & pourtant convaincu de ce discours, repliqua que puisqu'il n'y avoit pas lieu de laisser à l'Infant la Castille & l'Arragon, * il luy faloit au moins resigner les trois grandes Maîtrises des Ordres de Saint Jacques, de Calatrava, & d'Alcantara, dont le revenu suffiroit pour la subsistance d'un Prince de sa qualité : Que sa Majesté dans le même temps qu'elle avoit resolu de le faire son heritier, avoit écrit en Cour de Rome pour l'investir de ces trois Chefs d'Ordre : Que l'affaire avoit été negociée premierement avec Jules Second, & depuis avec Leon Dix ; & que la principale difficulté que ces deux Souverains Pontifes y avoient trouvée étoit venuë de ce que Jules avoit auparavant accordé au Commandeur de Padilla une Bulle qu'il l'assuroit de succeder à sa Majesté Catholique en la grande Maîtrise de Calatrava, pourvû qu'il luy survécut : Que la Bulle de Jules étoit inutile puisque Padilla venoit de mourir, & qu'ainsi rien n'empêchoit plus l'expedition de celle qui permettoit à sa Majesté la resignation des trois Maîtrises à l'Infant. Mais les trois Conseillers d'Etat encouragez par le succés de leur remontrances ; & persuadez qu'aprés avoir obtenu le principal on ne s'obstineroit pas long-temps à leur refuser l'accessoire, repartirent au Roy Catholique en le conjurant de rappeller dans sa memoire que lorsque luy & la Reine Isabelle sa Femme avoient pressé le Saint Siege d'unir à leurs Personnes Royales les trois Maîtrises dont il

* Dans le dernier Conseil donné à Ferdinand.

s'agissoit, la plus importante des raisons énoncées dans leur Requête avoit été que si chacun des Grands Maîtres en particulier n'étoit pas si puissant que son Roy, les trois ensemble l'étoient beaucoup davantage. D'où il arrivoit que lorsque ceux qui étoient revêtus de ces Dignitez se liguoient ensemble pour tourner contre leur Maître les Armes, les Richesses, les Vassaux & le Credit, que la pieté des Fideles leur avoit laissez pour agir contre les Infideles, ils le reduisoient à la necessité de leur accorder sans distinction & sans reserve tout ce qu'ils demandoient: Que le Pape d'alors touché par la force de cette raison avoit écrit à son Nonce en Espagne de s'enquerir exactement si le fait étoit veritable: Que le Nonce avoit répond qu'il ne l'étoit que trop, & que là-dessus les trois Maîtrises à mesure qu'elles avoient vaqué, avoient été conferées à sa Majesté Catholique. Surquoy ils prenoient encore une fois la liberté de remontrer que les Freres des Rois étoient quelquefois si fortement tentez de regner, que rien ne les empêchoit de succomber à une tentation si delicate que l'impossibilité ou les Loix avoient jugé necessaire de les reduire à cet égard en leur en retranchant les moyens: Qu'il y en avoit tant d'exemples dans toutes les Monarchies d'Espagne qu'il seroit superflu de les rapporter; & que sans juger de l'interieur de l'Infant, il suffisoit de remarquer que s'il luy venoit un jour le desir de se revolter contre son Aîné, jamais Prince n'en avoit eu & n'en auroit de plus beau pretexte, ni des moyens plus infaillibles, supposé qu'on le pourvût des trois Maîtrises. Que le pretexte consistoit en ce que l'Infant avoit droit de demander sa legitime dans la succession de son Pere mort en effet, de sa Mere morte civilement, & de ses Ayeuls lorsqu'ils ne seroient plus au monde: Que ni les Loix Romaines, ni celles des lieux où les biens étoient scituez, ni les Coûtumes qui tenoient lieu de Loix en de semblables rencontres, n'ayant point assez précisément

ment reglé cette legitime, il dépendroit de la bonne ou mauvaise volonté de l'Infant de la faire monter si haut que son Aîné n'y consentiroit point ; & en ce cas la querelle entre les deux Freres dégenereroit en une Guerre Civile avec d'autant moins de blâme pour le Cadet, qu'il sembleroit ne demander que son patrimoine. Que les moyens qui regardoient l'argent & les Troupes ne luy manqueroient pas, puisque tous les Commandeurs, les Officiers, & les Chevaliers des trois Ordres qu'il auroit pourvûs de leurs Charges, & qui d'ailleurs dépendroit de luy monteroient à cheval au premier de ses mandemens ; & menant avec eux leurs Vassaux formeroient une Armée si considerable, que son Frere Aîné auroit bien de la peine à luy en opposer une aussi puissante : Qu'il n'étoit pas possible de deviner quel seroit le succés de cette Guerre ; & que tout ce que l'on en pouvoit assurer par avance étoit, que quoy qu'il en arrivât on reprocheroit éternellement à la memoire de sa Majesté Catholique d'avoir été au moins l'occasion de la guerre fraternelle en rendant le Cadet si puissant, qu'il auroit crû pouvoir impunément choquer son Aîné.

Quoy que l'ambition soit la premiere des passions qui entre dans le cœur des Grands, elle n'en sort pourtant que la derniere ; & par la même raison qu'elle avoit toûjours dominé le Roy Catholique, ce fut elle qui fit le dernier effort sur luy pour étouffer les sentimens avantageux qui luy restoient à l'égard de l'Infant. Ce n'est pas qu'il ne l'aimât encore autant qu'il étoit capable d'aimer, ni qu'il eût aucune inclination pour l'Archiduc ; mais c'est que l'idée de la Monarchie universelle le flattant dans ce moment au delà de tout ce que l'on peut s'imaginer, il sacrifia sans se faire beaucoup de violence l'Infant à l'Archiduc dans une extrêmité de maladie où il prévoyoit qu'il ne survivroit point assez à ce qu'il alloit faire pour être en état de le reparer.

On doit pourtant ajoûter ici qu'avant que de se dé-

terminer absolument à desheriter l'Infant, il fit encore en sa faveur une instance à ses trois Ministres. Il leur dit que la pauvreté dans laquelle il le laisseroit, lui faisoit une étrange peine ; mais ils luy repartirent en termes décisifs que la plus grande richesse & même l'unique du Cadet de ses Petits Fils devoit toute consister dans les bonnes graces de son Aîné ; parce que n'ayant rien à prétendre que par cette voye, il seroit plus diligent à les acquerir & plus assidu à les conserver. Le Roy Catholique eut à peine témoigné par son silence qu'il n'avoit rien à repliquer, que l'on alla chercher dans sa cassette l'Original du Testament qu'il avoit fait sept mois auparavant, & on le brûla en sa presence sans qu'il luy échappât aucune marque de regret. Il en dicta & signa un nouveau si desavantageux à l'Infant qu'il n'y étoit fait mention de luy que pour luy laisser comme s'il n'eut été que bâtard, une pension alimentaire de cinquante mille écus sur quelques Domaines du Royaume de Naples.

Dans la Relation de ce Dialogue.

L'Archiduc fut declaré seul & universel heritier des Monarchies de Castille & d'Arragon & des Couronronnes qui y avoient été unies sans qu'il y fût parlé de la restitution de la Navarre, quoi que disent au contraire les Historiens qui ne sont pas Espagnols. Les trois grandes Maîtrises furent resignées à l'Archiduc ; & l'Infant qui s'étoit vû aussi proche du Trône qu'on peut l'être sans y monter, fut appanagé de cinquante mille écus de revenu qui n'avoient aucune proportion avec les vastes Etats dont on le frustroit.

Le Roy Catholique n'en fut pas quitte pour avoir étouffé dans son ame les trois plus violentes de ses inclinations qui étoient l'affection pour le Cadet de ses Petits-Fils, l'indifference pour l'Aîné & la haine pour Chiévres qui profitoit plus qu'aucun autre aprés l'Archiduc du second Testament, puisqu'il étoit assuré de gouverner sous luy l'Espagne tant qu'il vivroit. Les Ministres habiles ne s'arrêtent pas mal à propos au milieu de leurs entreprises ; & Za-

pata,

pata, Carvaial, & Vargas, trouvant leur Maître en disposition de leur accorder tout ce qui leur eut été refusé dans une autre conjoncture, le presserent en dernier lieu de se faire une quatriéme violence qui vraysemblablement luy devoit coûter davantage que les autres trois ensemble. On a remarqué dans le Livre precedent que l'aversion du Roy Catholique pour le Cardinal Ximenez ne pouvoit être plus étrange ni plus enracinée : Qu'il n'avoit rien oublié pour le déposer : Qu'il luy avoit suscité des persecutions de tres-longue durée ; & que le Cardinal ne s'étoit pas tant maintenu par son adresse & par sa reputation que par le conseil que Chiévres avoit donné à l'Archiduc d'appuyer en la personne de Ximenez un Ministre intelligent & ferme, qui s'opposeroit toûjours aux desseins du Roy Catholique sur la Castille s'il ne les trouvoit pas conformes aux Loix du Païs. Sa Majesté à dire le vray avoit succombé dans la querelle puisqu'elle avoit été contrainte de laisser vivre en paix le Cardinal ; & son inimitié pour luy en étoit augmentée, soit qu'elle apprehendât le ressentiment de ce Prelat, ou que l'idée luy en fût insupportable à cause qu'elle sembloit ne se presenter à son imagination que pour luy reprocher son impuissance à le perdre. Cependant les trois Conseillers d'Etat se mirent en tête d'obliger Ferdinand à pardonner au Cardinal en la maniere la plus glorieuse à ce Prelat qui pouvoit être imaginée, c'est à dire de luy laisser l'entiere administration de l'Arragon & de la Castille jusqu'à ce que l'Archiduc y fût arrivé, & qu'il en eût pris possession. Ils remontrerent là-dessus à sa Majesté qu'il luy restoit encore une chose à faire pour l'entiere tranquillité de l'Espagne aprés sa mort, & pour obliger les Peuples qu'il avoit si long-temps gouvernez en paix à benir éternellement sa memoire : Que l'Archiduc n'étoit point en Espagne & qu'apparemment il n'y seroit pas si-tôt de quelque diligence qu'il usât, puisqu'il luy faudroit mettre ordre aux affaires des

Païs-Bas durant son absence, Chiévres étant trop bon Courtisan pour y demeurer & pour ne pas suivre son Maître : Que cependant le Conseil d'Espagne n'ayant plus d'autorité ne suffiroit aussi plus pour le gouvernement des Monarchies de Castille & d'Arragon où il n'y avoit point d'exemple qu'il se fût ingeré de donner les ordres dans l'intervale de deux Regnes, & avant que le Successeur legitime eût été reconnu pour Roy dans les Etats des deux Monarchies : Qu'il étoit ainsi necessaire de nommer un Regent ou plusieurs : Que si l'on en nommoit plusieurs on donneroit atteinte au dessein le plus important de sa Majesté Catholique qui consistoit à réünir toutes les Monarchies d'Espagne d'une maniere si étroite, qu'elles ne pussent plus à l'avenir être divisées : Qu'en desaccoûtumant les Castillans & les Arragonnois de vivre sous une même administration on rappelleroit dans leur memoire qu'ils avoient autrefois eu des Monarques differens, & on leur donneroit occasion de penser qu'ils en pouvoient encore avoir ; & comme les uns & les autres ne desiroient rien avec tant de passion que de retourner en ce point à leur premier état, ce seroit-là les toucher par l'endroit le plus sensible, & jetter entr'eux des semences de revolte qui ne manqueroient pas d'éclater en temps & lieu : Qu'il n'y avoit pourtant rien de si difficile que de trouver une personne seule capable de tout le gouvernement de l'Espagne ; & que si on la choisissoit entre les Roturiers, la Noblesse étoit trop fiere pour luy obeïr : si on la tiroit du corps de la Noblesse, ce seroit un Grand ou un moindre Gentilhomme : si c'étoit un Grand, comme il n'y avoit point d'autre prérogative dans cet ordre que celle de l'érection du Grandat, les autres Grands s'ils étoient plus anciens en dignité que celuy qui seroit Regent, refuseroient de se soûmettre à luy ; & s'ils ne l'étoient pas ils prétendroient que la Regence qui n'étoit qu'une Commission passagere, ne l'autoriseroit pas

Dans la derniere remontrance des trois Ministres à Ferdinand.

pas assez pour leur commander : Que l'on fourniroit par là sans y penser un pretexte plausible & durable aux Espagnols remuans de se revolter, & aux plus sages d'attendre à se declarer qu'ils vissent de quel côté pencheroit la victoire : Que pour y remedier il faloit absolument jetter les yeux sur un homme qui d'un côté ne fut pas Noble, & d'un autre côté fut élevé au dessus des Grands par les dignitez éminentes dont il seroit revêtu sans en être redevable qu'à son merite, qu'à ses incomparables qualitez personnelles, & qu'à l'importance des services qu'il avoit rendus à l'Etat : Qu'il n'y en avoit point d'autres que Ximenez Cardinal & Primat des Espagnes en qualité d'Archevêque de Tolede ; & qu'à bien examiner ce grand homme, ou l'on ne trouveroit point d'inconvenient à le charger de l'administration dont il s'agissoit, ou si l'on en trouvoit ils seroient incomparablement moindres qu'en aucune autre personne qui luy pourroit être preferée, tant au dedans qu'au dehors de l'Espagne.

Le Roy Catholique n'avoit jamais été si surpris qu'il le fut en entendant nommer Ximenez pour gouverner l'Espagne aprés sa mort. Il oublioit encore moins les injures qu'il avoit faites que celles qu'il avoit reçûës ; & comme il jugeoit que le Cardinal pour s'être reconcilié avec luy n'en étoit pas moins irrité de ce qu'il luy avoit voulu ôter son Archevêché, il ne le croyoit plus son Ami. Sa Majesté repartit dans cette vûë aux trois Ministres avec une émotion extraordinaire, qu'il faloit qu'ils eussent oublié ce qui étoit arrivé durant quelques années entre elle & le Cardinal pour luy proposer en la personne de ce Prelat celuy des Espagnols dont elle avoit plus d'occasion de se défier : Qu'elle pourroit leur redire au lit de la mort ce qu'elle leur avoit tant de fois representé, que Ximenez étoit un ingrat qui luy devant toute sa fortune luy avoit refusé de permuter l'Archevêché de Tolede pour

l'Archevêché de Sarragosse ; mais que le Tribunal de Dieu devant lequel il alloit comparoître pour rendre compte de ses actions, luy inspiroit des pensées plus épurées de l'amour propre : Qu'il vouloit bien presentement avoüer que dans la querelle qu'il avoit euë avec le Cardinal il n'étoit pas trop constant lequel des deux avoit raison ; & même si l'on s'obstinoit à prétendre que sa Majesté eut le tort, elle étoit prête d'en demeurer d'accord : mais que c'étoit par là même qu'elle soûtenoit que Ximenez étoit le dernier des Espagnols qu'elle devoit destiner au Gouvernement de l'Espagne en l'absence de l'Archiduc, puisqu'il étoit offensé : Qu'on l'avoit poussé mal à propos: qu'on n'avoit rien épargné pour le déposer au lieu de luy donner les recompenses proportionnées à la grandeur de ses services, & qu'on l'avoit reduit à chercher une protection étrangere: Qu'il se douteroit bien en apprenant contre son attente qu'on l'avoit nommé Regent, que ç'auroit été faute d'un autre Sujet aussi capable que luy d'une Commission tres-difficile ; & que non seulement il ne s'en tiendroit pas obligé à sa Majesté Catholique, mais encore il penseroit à se venger d'elle sur les personnes de ses Petits-Fils : Qu'il pourroit bien succomber à la tentation d'élever le Cadet sur le Trône, quand ce ne seroit que pour contrevenir en ce point à la derniere volonté de sa Majesté; & que quand il ne seroit ni assez hardi pour l'entreprendre ni assez méchant pour l'executer, le moindre mal qu'il y auroit à attendre de luy seroit que lorsqu'il se trouveroit le Maître il travailleroit à s'établir de sorte dans le Gouvernement, qu'il seroit impossible à l'Archiduc de le luy ôter quand il lui plairoit ; & comme ce Cardinal étoit tres-habile, ou la chose étoit absolument impossible, ou il y réüssiroit.

Les Conseillers d'Etat repartirent que la probité du Cardinal si connuë de tout le monde que ses propres ennemis en convenoient, le rendoit incapable d'une si horrible injustice ; & que quand il le seroit,

sa

sa conduite precedente l'avoit mis hors d'état de gouverner autrement l'Espagne que sous le bon plaisir d'autruy : Qu'il s'étoit d'abord proposé de choquer les Grands de Castille ; & s'étoit attiré leur aversion d'une maniere tellement implacable, qu'il luy seroit desormais impossible de se reconcilier avec eux quand il y travailleroit avec toute l'adresse & toute la perseverance qui luy étoient naturelles : Que n'ayant point la Noblesse de son côté, & ce corps le plus considerable de l'Etat luy manquant dans la conjoncture qu'il en auroit le plus de besoin ; s'il prétendoit nonobstant faire durer son administration autant que sa vie, ses efforts ne serviroient qu'à le faire succomber plûtôt.

Dans sa Vie par l'Université d'Alcala.

Le Roy Catholique demeura d'accord de la probité du Cardinal ; & les Ministres luy voyant rendre ce témoignage à la verité, ajoûterent que ce Prelat avoit encore deux qualitez qui n'étoient gueres moins considerables ; l'une qu'il avoit toûjours eu beaucoup de zele pour l'agrandissement de la Monarchie d'Espagne ; l'autre qu'il n'avoit point de parens, & que sa Maison finissant en luy comme elle avoit commencé par luy, rien ne le détourneroit de procurer en toute maniere les interêts de l'Archiduc. Le Roy Catholique pressé par sa conscience d'être sincere pour le moins aux derniers momens de sa vie, convint encore de la seconde & de la troisiéme loüanges que ses Ministres donnoient au Cardinal ; & il ne l'eut pas plûtôt fait qu'ils en tirerent la conclusion ; que puisqu'il n'y avoit pas d'autre Espagnol élevé dans les maximes du present Gouvernement qui eut les mêmes qualitez que luy, sa Majesté Catholique devoit pour le bien de la Monarchie qu'elle avoit formée, sacrifier le petit ressentiment qu'elle avoit contre Ximenez, & le nommer Regent en Espagne durant l'absence de l'Archiduc.

Plus on approche de la mort moins on est capable de resister aux importunitez, & le Roy Catholique

ceda enfin à celles de ses Ministres. Il se fit une derniere violence ; & pardonnant à celuy des hommes qu'il haïssoit le plus aprés Chiévres, il luy confia ce qu'il avoit de plus cher au monde, c'est à dire l'Autorité suprême. Il mourut trois ou quatre heures aprés ; & l'on ne doute point que s'il eût fait par les motifs de l'Evangile ce que l'on vient de rapporter, sa fin n'eût été tout à fait heureuse. Il faut bien que l'Evêque de Pampelune Sandoval se le soit imaginé, puisqu'il assure positivement que Ferdinand alla droit du petit Madrigal en Paradis.

Ceux qui prenoient soin de l'éducation de l'Infant apprehendoient si peu que le feu Roy eût supprimé & changé la disposition testamentaire qu'il avoit faite le vingt-sept de Juin mil cinq cent quinze en faveur de ce jeune Prince, & dont il leur avoit envoyé copie, qu'ils crûrent être les Maîtres du Gouvernement lorsqu'ils apprirent que sa Majesté Catholique avoit cessé de vivre à une heure & demie aprés minuit le vingt-trois de Janvier mil cinq cent seize. Ils ne s'amuserent point à contempler avec des sentimens Chrétiens qu'un Monarque qui avoit conquis trois Royaumes entiers, eût expiré dans la plus miserable Maison de toute l'Espagne. Ils en laisserent la reflexion à ceux qui voudroient se corriger de leur ambition, & ne penserent qu'à se mettre au plûtôt en possession de l'autorité qu'ils prétendoient leur être dévoluë. Ils dicterent à l'Infant une Lettre pour les Conseillers d'Etat d'Espagne dans laquelle il leur parloit en Maître, & leur commandoit de le venir trouver à Guadaluppe.

L'Histoire & les Memoires manuscrits n'ont pas conservé le nom de celuy à qui elle fut adressée pour la communiquer aux autres, & l'on ne sçait même si ce ne fut pas à l'un des trois qui avoient rendu à l'Infant le mauvais office que l'on a representé ; mais il est constant que celuy-là ne permit pas que les Courtisans du jeune Ferdinand se flatassent long-temps de

leur

leur bonne fortune imaginaire. Il ne jugea pas neanmoins à propos aprés avoir conferé avec ses Collegues de répondre par écrit, parce qu'il eût semblé que ç'eût été approuver en quelque maniere ce qui étoit contenu dans la Lettre ; & d'ailleurs il eût été bien mal-aisé de trouver des termes qui ne donnassent pas à l'Infant sujet ou pretexte de se choquer si la réponse eût été cathegorique. Le Ministre se contenta donc de repartir de vive voix que le Conseil ne manqueroit pas de se rendre au plûtôt à Guadaluppe, ni de s'y acquitter à l'égard de l'Infant de ce qu'il devoit au Frere unique de son Souverain : mais que comme l'Infant étoit trop bien né pour prétendre rien davantage, les Ministres prenoient la liberté de luy dire qu'ils ne reconnoissoient point d'autre Roy que Cesar. Une declaration si nette qui passa depuis pour Prophetie lorsque l'Archiduc fut élû Empereur, surprit de sorte les principaux domestiques de l'Infant, qu'ils demeurerent immobiles pendant que le Conseil d'Espagne prenoit les mesures necessaires pour établir l'Archiduc dans la Monarchie qu'ils luy avoient conservée. L'Infant même quoy que trop jeune pour prendre à cœur les déplaisirs de la nature de celuy qu'il venoit de recevoir, en fut neanmoins si touché, qu'il eut long-temps la fiévre quarte.

Le premier soin du Conseil fut de mander en diligence le Cardinal Ximenez & le Docteur Adrien, que l'on nommoit en Espagne le Doyen de Louvain. Dés qu'ils furent arrivez on ouvrit en leur presence le Testament du feu Roy ; & le Doyen ne fut pas moins étonné de voir qu'il n'y étoit fait aucune mention de luy, que le Cardinal le fut de s'y voir nommer Regent. Le Doyen supposoit que puisque sa Majesté Catholique avoit en mourant rendu justice à l'Archiduc, elle eût couronné l'œuvre en laissant l'administration de la Monarchie Espagnole au seul Ministre de l'Archiduc en Espagne qui étoit luy-même ; & le Cardinal ne pût assez admirer que le bonheur

Dans l'histoire de son éducation.

heur l'eût fait parvenir à une dignité, dont il n'y avoit point d'homme en Espagne qui parût plus éloigné que luy. Mais au moment qu'il en voulut prendre possession le Doyen s'y opposa d'une maniere qui eût long-temps embarassé les Ministres, s'il ne se fût relâché aprés qu'ils luy eurent representé qu'une affaire de telle importance si heureusement acheminée jusques-là, alloit être déconcertée par la moindre resistance de sa part. Il leur montra pourtant des provisions de l'Archiduc en bonne forme pour gouverner en son nom les Monarchies de Castille & d'Arragon en cas que le Roy son Ayeul vint à mourir ; & demanda qu'au moins il luy fut permis d'exercer à moitié sa Commission avec le Cardinal, puisque la conjoncture en étoit venuë, & que d'ailleurs on ne vouloit pas qu'il l'exerçât seul : mais le Cardinal qui n'étoit point homme à ceder, repartit qu'il luy en coûteroit la vie, ou que le Testament de sa Majesté Catholique seroit executé dans toute son étenduë. Le Conseil d'Espagne qui le connoissoit bien n'espera pas de le fléchir, & ne jugea pas même à propos d'y travailler. Il aima mieux s'adresser au Doyen ; & luy remontrer qu'en Espagne on étoit tellement prévenu de sa haute probité, qu'on l'établissoit Juge dans sa propre cause, tant on étoit assuré qu'il se condamneroit luy-même lors qu'il la connoîtroit mauvaise. Que l'on ne s'étonnoit point qu'il eût jusques-là ignoré luy qui étoit Flamand & par consequent né dans un Païs fort éloigné de l'Espagne, que la Reine Isabelle prévoyant la maladie d'esprit à laquelle sa fille aînée avoit quelque disposition, luy avoit substitué l'Archiduc son Fils aîné à deux conditions ; l'une qu'il ne regnât en Castille que lorsqu'il auroit vingt ans accomplis ; l'autre qu'il ne pût durant sa minorité confier à aucun étranger l'administration de cette Monarchie : d'où il étoit necessaire de conclure que puisque le Doyen étoit exclus du Gouvernement de Castille par une disposition si nette,
il

il n'y pouvoit prétendre en homme d'honneur.

On ajoûta qu'il n'étoit pas exclus moins formellement de l'administration de l'Arragon, puisque le feu Roy Catholique qui en étoit proprietaire, comme la Reine sa Femme l'étoit de la Castille, en avoit laissé le Gouvernement au Cardinal Ximenez. Que si nonobstant il s'ingeroit de faire valoir les provisions qu'il avoit apportées de Flandres, il exciteroit dans l'Espagne une guerre civile, & répondroit devant Dieu de tous les homicides & des autres crimes qui s'y commettroient, comme il en étoit luy-même demeuré d'accord par avance dans son excellent Commentaire sur le Maître des Sentences, où il avoit enseigné qu'un homme excitant du trouble dans un Etat lorsqu'il s'en pouvoit exempter sans hazarder sa conscience ni son honneur, étoit responsable de tous les maux qui en arriveroient.

On a vû cy-dessus que le Doyen étoit homme de bien, & qu'il n'entendoit pas assez le métier dont il se mêloit. Il fut si charmé de la déference que l'on témoignoit pour luy en se rapportant à luy d'une affaire où il étoit partie, & de l'honneur qu'on luy faisoit de citer des écrits qu'il avoit autrefois dictez dans l'Université de Louvain, & depuis fait imprimer, qu'il promit de se soûmettre à ce que le Conseil d'Espagne détermineroit, pourvû que l'on trouvât un expedient qui mit à couvert sa reputation, & qui n'exposât pas les provisions de l'Archiduc à être tournées en ridicules. Le Conseil d'Espagne qui n'attendoit pas que le Doyen se relâchât jusques-là, le prit au mot, & luy proposa de se contenter de quelque part que le Cardinal luy donneroit dans le Gouvernement. L'offre étoit plausible en apparence, mais en effet elle étoit doublement captieuse: Car premierement partager la Regence avec un Espagnol naturel, c'étoit se le donner pour Maître, puisque ses sentimens prévaudroient toûjours dans le Conseil d'Espagne sur ceux d'un Flamand; & en second lieu la reputation

du

du Cardinal étoit si élevée au dessus de celle du Doyen, que pour grand que fût le merite de celuy-cy il étoit aisé de prévoir que s'ils se trouvoient tous deux Regens, il arriveroit dans l'Espagne ce qui étoit ordinaire dans le Ciel, que la clarté d'un Astre Superieur obscurciroit entierement celle de l'Inferieur, & que le Doyen n'auroit pas plus de part au Gouvernement que s'il n'y étoit point associé.

Cependant il agréa l'expedient dans les termes qui luy étoient proposez sans demander le temps d'en écrire à l'Archiduc & à Chiévres, & sans attendre la resolution que le Conseil de Bruxelles auroit à prendre sur une matiere de telle importance. Aussi fut-il le premier à se repentir de sa precipitation, parce qu'il n'eut pas plûtôt consenti que le Cardinal agit du pair avec luy dans l'administration des affaires, que ce Prelat ne luy laissa que le nom de Regent. Il expedioit sans luy toutes les affaires qui ne regardoient pas immediatement l'Autorité Souveraine, & pour les autres il les proposoit à la verité dans le Conseil où le Doyen assistoit, & elles y étoient examinées avec assez d'exactitude. Si la resolution qui s'y prenoit étoit également conforme au sens du Cardinal & du Doyen, c'étoit tant mieux pour le Doyen de qui l'avis étoit alors suivi. Mais si le Cardinal & le Doyen étoient d'avis contraires comme il n'arrivoit que trop souvent, il faloit que le Doyen revint à l'avis du Cardinal, & s'il ne le faisoit la chose ne laissoit pas de demeurer comme le Cardinal l'avoit décidée. Le Doyen étoit pour lors obligé à signer en second les Actes passez contre son opinion; & s'il s'obstinoit à refuser de mettre son nom au bas des resolutions qu'il avoit desapprouvées, on ne les en executoit pas moins. Il avoit beau s'en formaliser: on écoutoit patiemment ses plaintes; & c'étoit là toute la satisfaction qu'on luy donnoit, puisqu'au reste on n'y avoit pas plus d'égard que s'il fût demeuré dans le silence.

Dans les griefs du Doyen à l'Archiduc.

On avoit un peu plus de consideration pour luy

dans

dans les dépêches qu'il y avoit à faire pour les Païs-Bas, & l'on n'en envoyoit point qu'il n'eût signées : mais cette societé luy nuisoit au lieu de luy être avantageuse, puisque la plûpart des affaires que l'on y traitoit ne prenoient pas le train que le Conseil de l'Archiduc auroit bien voulu leur donner. Ce conseil au lieu d'en imputer toute la faute au Cardinal qui seul y avoit part, l'attribuoit au Doyen sur ce qu'il le croyoit suffisamment autorisé pour avoir empêché s'il eût voulu qu'on n'importunât l'Archiduc de semblables dépêches.

Chiévres ne laissa pas pourtant d'entrevoir dans la conduite du Cardinal qu'elle alloit à se maintenir toute sa vie dans une administration qui ne luy avoit été donnée que durant une courte minorité ; & à rendre l'Archiduc méprisable dans la conjoncture de son avenement aux deux principales Monarchies d'Espagne, où il avoit le plus de besoin d'acquerir l'estime de ses nouveaux sujets. Il étoit évident que la condescendance en ce cas eût également été lâche & dangereuse ; & l'expedient qu'inventa Chiévres pour y remedier le plus doucement qu'il seroit possible, fut de conseiller à l'Archiduc de multiplier en Espagne le nombre des Regens. La raison qu'il en apporta fut que tant que cette dignité ne seroit remplie que par le Cardinal & par le Doyen, le premier des deux l'emporteroit toûjours sur le second à cause qu'il avoit sur luy toutes sortes d'avantages. Que nonobstant il faloit bien se donner garde de revoquer le Doyen, puisque les Espagnols presque tous trop éclairez & raffinez dans leurs conjectures, devineroient aussi-tôt que le Conseil de Flandres reconnoissoit & tâchoit de reparer la faute qu'il avoit commise en envoyant dans l'Espagne un homme absolument incapable de la commission dont il avoit été chargé : mais que si on luy donnoit un nouveau Collegue plus habile que luy dans l'intrigue, & plus consommé dans la negociation, le Cardinal n'oseroit d'abord

d'abord se dispenser de l'installer dans les Conseils ; & les Flamans y ayant deux suffrages contre un, seroient les Maîtres absolus de toutes les resolutions qui s'y prendroient.

La principale difficulté que l'on y trouva, fut de choisir le Ministre qui exerceroit la fonction de troisiéme Regent : & on la surmonta par cette voye. L'Archiduc n'avoit pas plûtôt appris la mort de son Ayeul maternel, qu'il étoit allé par le conseil de Chiévres tirer Jean Manuel dont on a déja parlé, de la prison où il avoit passé tant d'années par l'obstination du Roy Catholique à vouloir qu'il y demeurât : Le pretexte qu'on avoit pris pour mettre en liberté cet Espagnol consistoit dans l'amitié que le pere de l'Archiduc avoit euë pour luy, & dans les services importans qu'il en avoit reçûs : mais la veritable cause fut que Chiévres prétendoit opposer Manuel au Cardinal, & empêcher par là celuy-cy de s'attribuer en Espagne plus d'autorité qu'il n'étoit expedient pour les interêts de l'Archiduc, qu'il en eût. La conjecture de Chiévres n'étoit pas mal fondée, puisque le Cardinal avoit traversé tant qu'il avoit pû l'agrandissement de Manuel. Il avoit voulu obliger Philippe Premier à s'en défaire : il l'avoit depuis persecuté ouvertement ; & s'il n'avoit inspiré au feu Roy Catholique d'obliger son Petit-Fils à le mettre & à le tenir long-temps en prison, on croyoit au moins qu'il eût aidé à confirmer sa Majesté dans la resolution qu'elle en avoit prise : Cependant Chiévres changea depuis de sentiment & crût avoir raison d'en changer. Il seroit difficile de dire précisément si ce fut à droit ou à tort : mais s'il eut droit, la posterité ne doit pas trouver à redire dans sa conduite ; & s'il eut tort, sa faute fut amoindrie par le sujet que Manuel luy donna de ne le plus tenir pour ami.

Il n'est point de gens qui supportent plus impatiemment la captivité que ceux qui sont nez pour l'intrigue, parce qu'ils comptent alors pour perdus

tous les momens de leur vie qui n'ont point été employez dans les actions incompatibles avec la Prison. Manuël y avoit passé dix années entieres, & c'en étoit plus qu'il ne faloit pour le chagriner d'autant plus qu'il avoit perdu dans un si long espace toutes les liaisons qu'il avoit auparavant formées & entretenuës dans l'Espagne & dans les Païs-Bas. Il ne sçavoit à qui s'en prendre ; & ce fut plus faute d'un autre objet que par conviction de l'infidelité prétenduë de Chiévres, qu'il le soupçonna de l'avoir abandonné. Il crût que s'il n'y avoit eu de la malice du côté de ce Gouverneur, il y avoit pour le moins eu de la negligence ; & qu'en l'un & l'autre cas il étoit coupable, quoy qu'il ne le fût pas tant à beaucoup prés dans le second que dans le premier. L'amitié des politiques est encore moins constante que celle des autres hommes, parce qu'elle n'est presque jamais à l'épreuve du moindre soupçon. Manuël ajoûta bien-tôt à sa premiere pensée contre Chiévres une seconde beaucoup plus desavantageuse, en supposant qu'il l'eût laissé languir dans la prison de crainte que s'il l'en eût tiré, ou s'il eût procuré qu'il en sortît, il ne le supplantât en devenant le principal Ministre & le Favori de l'Archiduc comme il l'avoit été de son Pere. Ainsi lorsque Chiévres accompagna l'Archiduc qui alloit mettre en liberté Manuël, celuy-ci ne l'embrassa pas avec autant d'ardeur qu'il avoit accoûtumé, & ce fut là la premiere marque de son refroidissement. La seconde consista en ce qu'il ne voulut plus avoir de liaison particuliere avec Chiévres ; & la troisiéme en ce que trouvant au temps qu'il fut élargi la Cour de l'Archiduc divisée en deux factions, l'une qui demeuroit attachée à Chiévres, & l'autre qui s'en étoit separée & reconnoissoit pour Chef l'Evêque de Badajoz, Manuel aprés avoir recouvré sa liberté ne demeura pas un moment sur le parti dont il seroit, & se declara pour l'Evêque contre son bien-faiteur.

Dans l'éloge de Jean Manuël.

C'en étoit assez pour donner à Chiévres occasion

de prévoir que si l'on envoyoit Manuel en Espagne il s'y reconcilieroit avec Ximenez : Il appuyeroit ses avis dans le Conseil & rendroit inutiles ceux du Doyen. Ce fut là la veritable cause du refus que fit l'Archiduc de luy en accorder la Commission, quoy qu'il la sollicitât avec un empressement extraordinaire ; & l'Archiduc luy dit pour l'en consoler qu'il le jugeoit tellement necessaire auprés de sa personne pour luy communiquer les dépêches qu'il recevroit d'Espagne & pour recevoir ses Conseils sur ce qu'il seroit à propos d'y répondre, qu'il ne pouvoit se resoudre de le perdre de vüë.

Ainsi l'on choisit pour troisiéme Regent le Seigneur de la Chau moins ancien dans le Conseil de Flandres que le Doyen, mais plus intelligent en politique, & plus accoûtumé à dissimuler que luy. La Chau fut sans difficulté reçû pour Collegue par Ximenez & par le Doyen ; mais il n'en fut pas plus avancé, & les affaires n'en allerent pas mieux au gré des Flamans dans le Conseil d'Espagne. Ximenez n'y fut pas moins puissant qu'il l'étoit auparavant ; & comme sa seule voix avoit prévalu sur celle du Doyen lorsqu'il n'avoit que luy pour Collegue, elle l'emporta toûjours nonobstant qu'il eût deux Flamans opposez dans la plûpart des choses dont il s'agissoit. Le Doyen s'étoit si bien accoûtumé à ce traitement qu'il ne s'en scandalisoit presque plus, & ce fut peut-être par sa complaisance qu'il obligea Ximenez à luy donner l'Evêché de Tortose en Catalogne : mais la Chau ne pût digerer de ne pas avoir l'entier exercice de sa Commission, aprés que les Lettres patentes en eurent été verifiées. Il s'en plaignit dés le lendemain ; & sur le refus qu'on luy fit de la Justice qu'il demandoit, il écrivit à Chiévres tout le détail de l'injure que recevoit l'Archiduc en sa personne, & en celle de l'Evêque de Tortose son Collegue.

L'Archiduc & Chiévres furent extraordinairement embarassez sur ce qu'ils avoient à faire. S'ils choquoient

quoient Ximenez, ils luy fourniroient le pretexte qu'il cherchoit peut-être de se revolter en le reduisant à la necessité d'élever l'Infant sur le Trône afin de se maintenir dans la Regence ; & s'ils ne le choquoient pas, ils donneroient aux Espagnols tant de mépris pour l'Archiduc, que ces peuples naturellement persuadez qu'un Souverain ne doit souffrir que les choses qu'il ne peut éviter, se porteroient d'eux-mêmes à demander l'Infant pour leur Roy. On chercha longtemps un milieu qui fut également éloigné de ces deux terribles extrêmitez, & Chiévres aprés y avoir bien pensé en trouva deux.

Le premier fut de n'accorder pas à Ximenez ce qu'il demandoit avec plus d'empressement à l'Archiduc. On ne peut l'entendre qu'en présupposant que le feu Roy Catholique en déferant à l'Avis des trois Ministres qui luy conseilloient de donner la Regence à Ximenez, l'avoit fait à la mode des Rois qui ne se mettent pas beaucoup en peine de cacher à la posterité que leurs dernieres volontez n'ont pas été tout à fait libres. Il avoit apporté tant de modifications à la Regence de ce Cardinal, qu'il ne luy restoit pas à beaucoup prés assez d'autorité pour faire obeïr l'Archiduc en Espagne dans les ordres où il seroit necessaire d'user d'une extraordinaire severité. Les trois Ministres l'avoient bien apperçû, mais ils n'avoient pas jugé à propos d'insister sur l'augmentation de la puissance du Regent, soit qu'ils n'eussent pas esperé de l'obtenir, ou qu'ils eussent estimé le Cardinal Ximenez trop habile pour ne pas donner dans la suite du temps & des affaires une juste étenduë à l'autorité qu'on luy laissoit trop limitée. Le Roy Catholique étoit mort là-dessus ; & Ximenez aprés s'être mis en possession de la Regence avoit dépêché force Courriers à l'Archiduc, pour demander que les restrictions dont il se plaignoit fussent ôtées de la confirmation qui luy seroit envoyée de Flandres.

Dans le dernier Testament de Ferdinand.

Il avoit remontré que les Espagnols qui se vantoient

toient au dehors d'une soûmission entiere, non seulement pour leurs Monarques, mais encore pour ceux qui avoient l'honneur d'en representer la personne, étoient au dedans plus reservez en matiere de soûmission qu'aucun autre Peuple de l'Europe: Qu'ils n'obeïroient précisément que dans les choses dont ils ne pourroient s'exempter; & que dans toutes les autres les Grands du Païs prétendroient que l'autorité Royale leur fut dévoluë, & qu'ainsi il y auroit en Espagne une Anarchie dont le moindre mal qui s'ensuivroit seroit la Guerre Civile.

L'Archiduc & Chiévres ne disconvenoient pas que les raisons de Ximenez ne fussent fortes & veritables; mais ils étoient si prévenus de l'opinion que ce Cardinal abuseroit de l'autorité Royale si on la luy accordoit toute entiere, que les Lettres de la Chau acheverent de les déterminer à n'envoyer à Ximenez qu'une simple ratification du pouvoir qu'il avoit du Roy Catholique sans y rien ajoûter, diminuer, ni changer, & le Cardinal en fut autant irrité que prétendoient ceux qui le mortifioient: mais comme d'un côté le ressentiment qu'il en eût témoigné eût augmenté leur joye, & que d'un autre côté il eût découvert sa foiblesse aux Espagnols qui n'eussent pas manqué d'en profiter, il prit un expedient qui quand il seroit seul suffiroit pour le mettre au dessus de tous les Politiques qui l'ont precedé. Il feignit d'avoir obtenu de l'Archiduc un pouvoir sans limite, & gouverna d'une maniere aussi absoluë que s'il l'eût en effet obtenu. Il redoubla cependant ses instances à la Cour de Flandres pour l'avoir en la forme la plus ample; & declara nettement à l'Archiduc que si on s'obstinoit à le refuser, il ne répondoit ni de la Castille ni de l'Arragon. Mais les Grands d'Espagne avoient trop d'impatience de recouvrer le crédit dont ils étoient déchûs sous le Regne de Ferdinand & d'Isabelle, pour demeurer long-temps les duppes du Cardinal.

Les

Les amis qu'ils avoient à la Cour de Flandres les avertirent que le Prelat n'y étoit pas si bien qu'ils pensoient ; & que bien loin d'augmenter le pouvoir que luy avoit laissé le Roy Catholique, on avoit eu beaucoup de peine à le confirmer, & que mêmes il avoit tenu à peu qu'on ne l'eût revoqué. La nouvelle étoit agreable ; & les Grands ne l'eurent pas plûtôt reçûë, qu'ils s'assemblerent pour déliberer sur l'usage qu'ils en feroient. Ils resolurent d'un commun consentement que les trois plus qualifiez d'entr'eux qui étoient le Duc de l'Infantado, le Connêtable de Castille, & le Comte de Benevent, iroient trouver Ximenez, & luy demanderoient en vertu de quoy luy qui n'étoit qu'un Prêtre & ne tenoit la Regence que d'un simple usufruitier de la Castille, y disposoit neanmoins de toutes choses avec autant d'empire que s'il eût été l'Archiduc.

Ximenez qui avoit des espions auprés d'eux fut averty de la députation presque aussi-tôt qu'elle eût été resoluë, & se prepara pour l'éluder par la voye qui suit. Il n'avoit pas voulu exercer la Regence dans la Ville de Burgos à cause qu'il avoit prévû que sa personne n'y seroit point en seureté, & luy avoit preferé *Madrid*, Ville dont la proprieté appartenoit à l'Archevêché de Tolede. Il s'y étoit mis en état de resister à une insulte, & pour la guerre ouverte il avoit pris d'autres mesures que l'on verra dans la suite de cette Histoire. Les trois Grands que l'on a nommez l'y allerent trouver, & s'acquiterent de leur commission à leur mode, c'est à dire, d'un ton extraordinairement fier. Ximenez se fit une extrême violence pour ne leur pas repartir de même, & se contenta de leur dire civilement qu'il tenoit son pouvoir du feu Roy de glorieuse memoire, à qui la Monarchie d'Espagne étoit assez redevable pour accomplir exactement ses dernieres volontez, quoi qu'il n'eût été qu'usufruitier de la Castille. Les Grands ne demeurerent pas d'accord de la proposition de Ximenez, mais aussi ne

l'oserent-ils pas contredire ouvertement. Ils répliquerent que le Testament dont il parloit ne l'authorisoit point assez pour gouverner d'une maniere plus absoluë que n'avoit fait le Roy Catholique, dont il avoüoit pourtant de n'être que Commissaire : pour déroger à l'usage introduit par cet habile Prince & par la Reine Isabelle sa Femme dans le Conseil d'Etat, pour n'y proposer les matieres que superficiellement & par maniere d'acquit : & pour les resoudre ensuite seul & sans égard à la pluralité des suffrages.

Dans le Recueil des Sentimens du Cardinal.

Ximenez repliqua sans s'échauffer davantage que puisque l'ordre du feu Roy leur commun Maître ne paroissoit pas suffisant, il en alloit montrer un autre. Il les mena en achevant ces mots vers une fenêtre de la salle des Audiences d'où l'on pouvoit découvrir ce qu'il y avoit dans la cour de derriere de son Palais & leur y fit voir dix ou douze gros canons affutez, & toutes sortes d'armes à feu prêtes de tirer. Il n'en eut pas plûtôt donné le signal que ceux qui l'attendoient y mirent le feu, & l'on oüit durant plus d'un quart d'heure un tintamarre horrible : Ximenez & les Grands changerent alors de contenance, & le Cardinal prit un visage où l'on voyoit toutes les marques de la colere. Il ne profera pas une parole, mais ses yeux étincelans suppléoient assez à l'usage de la langue, & donnoient à connoître qu'on l'avoit autant irrité qu'il étoit capable de l'être.

Les Grands au contraire étoient d'autant plus humiliez qu'ils avoient auparavant eu plus de fierté. Ils ne parloient pas plus que le Cardinal, mais leur silence venoit d'un autre principe. Ils s'étoient declarez ses ennemis, ils avoient poussé sa patience à bout, ils étoient venus chez luy pour le menacer ; & s'estimoient d'autant plus proches de leur mort, qu'ils en entendoient les avant-coureurs les plus étonnans. Mais aprés que le bruit eut cessé, Ximenez les rassura en leur expliquant d'un ton de Maître, que l'Artillerie qu'ils voyoient étoit le pouvoir plus ample

qu'il

qu'il avoit à leur montrer. Que ceux qui le laisseroient agir dans toute l'étenduë necessaire pour le bien de l'Espagne en general, & pour les interêts de l'Archiduc en particulier, n'auroient rien à craindre : mais qu'il vouloit bien leur apprendre & les avertir par avance que l'Artillerie dont ils venoient d'oüir le fracas, étoit destinée à foudroyer ceux qui n'ayant point de titre suffisant pour luy demander raison de sa conduite, s'ingereroient nonobstant de le faire. Il congedia là-dessus les trois Grands, & l'action d'un homme élevé parmi les Cordeliers la plus hardie qui soit dans l'histoire d'Espagne, n'eut aucune suite fâcheuse à son auteur.

La seconde mortification que l'Archiduc & Chiévres voulurent donner à Ximenez, fut de rendre sa Regence ridicule en la communiquant à trop de gens. On a déja vû qu'ils luy avoient donné pour Collegues l'Evêque de Tortose, & la Chau ; & ces deux Ministres n'ayant pû ni balancer son autorité, ni la diminuer en la partageant, on luy donna un quatriéme Collegue plus entreprenant qu'eux & moins reservé lorsqu'il s'agiroit de se mettre en possession de tout le pouvoir qui luy seroit donné. Il se nommoit Amerstorf. Il étoit sorty d'une des plus anciennes & des plus illustres Maisons de Hollande. Il avoit de l'esprit, & le genie de sa Nation le portoit à ne se relâcher jamais de ce qu'il avoit une fois entrepris. Son arrivée à Madrid fut agreable à Ximenez au lieu de le fâcher, parce qu'elle luy fournit le pretexte qu'il cherchoit depuis long-temps pour se défaire de l'Evêque de Tortose & de la Chau. Certes ces deux Ministres pour luy être plus soûmis qu'il n'eût osé se promettre ne laissoient pas de luy être fort à charge, puisqu'il étoit toûjours à craindre qu'ils ne secoüassent le joug. Il reçût donc Amerstorf avec autant de civilité qu'il en avoit eu pour les deux autres, & l'introduisit dans le Conseil d'Espagne. Mais il prit ensuite son temps pour representer en particulier à ceux les

Ministres d'Etat Espagnols qui avoient l'honneur d'y entrer, Que l'Archiduc qui n'étoit point encore leur Roy commençoit à sapper le fondement le plus considerable de leurs Privileges, qui consistoit à ne pas être gouvernez par des Etrangers : Que l'on avoit déja glissé dans le Conseil deux Flamands & un Hollandois; & que pour peu que l'on differât de s'opposer à cet attentat, on y en mettroit tant d'autres qu'ils seroient en plus grand nombre que les Espagnols naturels : Que l'inconvenient ne pouvoit être évité qu'en empêchant le Conseil de Flandres d'introduire à l'avenir dans celuy d'Espagne autant de gens qu'il luy plairoit; ce qui ne se pouvoit que par deux voyes: L'une de ne plus communiquer aux trois Regens Etrangers les matieres les plus importantes : l'autre de ne leur plus permettre de signer les dépêches. Que l'on arriveroit aisément a la premiere en remettant les affaires les plus importantes pour être reglées dans les assemblées secrettes qui se tiendroient au Palais du Cardinal, & en ne reservant que les moindres pour le Conseil d'Etat. Que pour la seconde il n'y avoit qu'à faire plaindre les Castillans de la multitude des personnes qui devoient signer les graces qu'on leur accordoit & la justice qu'on leur rendoit, & qu'à leur insinuer de fonder leur plainte sur l'opposition de leurs Peres aux desseins du Roy Catholique, lors qu'aprés avoir épousé la Reine Isabelle il voulut signer avec elle les Expeditions pour la Monarchie de Castille.

Le Conseil d'Espagne avoüa que les deux précautions que proposoit Ximenez étoient necessaire, & consentit qu'il y eût de secrettes assemblées au Palais du Cardinal. On oüit bien-tôt aprés murmurer les Castillans sur la longueur des expeditions qu'ils imputoient au nombre de ceux qui les devoient signer, & là-dessus Ximenez fut prié de les signer seul. Il n'y eût que l'Evêque de Tortose & Amerstorf qui y trouvassent à redire; mais on éluda la resistance qu'ils

y firent en leur demandant s'il vouloient bien être seuls chargez du soûlevement qui alloit arriver par toute l'Espagne, en cas que l'on refusât aux Peuples de cette vaste contrée la satisfaction qu'ils desiroient.

L'Archiduc & Chiévres informez de l'attentat de Ximenez, & de l'injure qu'ils venoient de recevoir en Castille, chercherent long-temps les moyens de punir le premier, & de se vanger de la seconde. Mais aprés y avoir fait toutes les reflexions que meritoit une affaire si delicate, ils estimerent qu'il la falloit dissimuler dans la conjoncture d'alors; & que toutes les menaces dont on useroit sans avoir la force à la main, ne serviroient qu'à confirmer les Espagnols dans leurs mauvaises intentions s'ils en avoient, & qu'à les ralentir dans les bonnes qu'ils pourroient avoir. Il s'offrit immediatement aprés une occasion où la Cour de Flandres eut tant de besoin de l'adresse du Cardinal, & de l'autorité qu'il s'étoit acquise, & avoit conservée en dépit d'elle, que quand elle eût publiquement rompu avec lui, elle auroit été contrainte de rechercher son amitié. Il vint en pensée à Chiévres que tant que l'Archiduc se contenteroit de la qualité d'heritier presomptif des Monarchies de Castille & d'Arragon, il ne seroit point assuré d'y succeder; & que les Espagnols croiroient avoir quelque droit de luy preferer son Cadet, fondé sur ce que le cas n'étoit point encore arrivé depuis qu'ils avoient secoüé le joug des Mores, qu'un Etranger eût regné sur eux. Qu'il étoit donc à propos de les prendre par la conscience, & de les attacher à l'Archiduc par un serment particulier en les engageant à le reconnoître pour Roy, avant qu'il le fût devenu par la mort de la Reine sa Mere. Cela ne se pouvoit que par la cession de cette Princesse; car encore qu'elle eût perdu la raison d'une maniere si déplorable que son occupation ordinaire étoit de se battre contre les chats, & de recevoir dans cette ridicule guerre des égratignures qui luy défiguroient le visage; elle avoit neanmoins

retenu une idée si presente & si vive de la grandeur où elle étoit arrivée par la mort sans enfans de son Frere unique & de sa sœur aînée, qu'elle s'en souvenoit à tous momens, & ne la confondoit jamais avec aucune autre: comme si le dessein de Dieu eût été de montrer en elle par l'exemple le plus évident & le plus signalé qui fût jamais, que la playe la plus profonde du peché d'origine consiste dans le desir de l'indépendance & qu'elle demeure aprés que toutes les autres sont gueries, ou cessent par l'incapacité de leur sujet.

Jeanne la folle se souvenoit parfaitement au plus fort de ses fantaisies, qu'elle étoit Reine par elle-même de Castille & d'Arragon; & quoique son amour extraordinaire pour son Mary l'eût empêchée de se fâcher qu'il ne luy avoit fait aucune part du gouvernement de Castille, elle n'avoit pas eu aprés sa mort autant de complaisance pour son propre Pere; & disoit à ceux qui le trouvoient étrange, que sa chair luy étoit plus proche que sa chemise.

Comme la marque la plus ordinaire de la folie dans ceux qu'elle possede entierement est de s'estimer tout à fait raisonnables, Jeanne ne pouvoit souffrir que le Roy Catholique l'eût confinée dans le Château de Tordesilas, & l'y tint enfermée contre son gré. Elle le nommoit son Tyran au lieu de l'appeler son Pere: elle traitoit de rebelles tous les Castillans qui se presentoient devant elle: elle ne les voyoit jamais sans leur reprocher leur infidelité; & ne se lassoit point d'attendre qu'ils vinssent en armes la tirer de captivité, & la remettre sur le Thrône. Sa passion de regner au lieu de diminuer à proportion qu'elle avançoit dans l'âge, s'étoit augmentée à la mort du Roy Catholique, qu'on n'avoit pas jugé necessaire de luy celer. Elle avoit alors prétendu la Souveraineté de l'Arragon, aussi bien que celle de la Castille; & lors qu'on l'avoit plusieurs fois sondée sur la part qu'elle en prétendoit faire à ses enfans, elle avoit constamment ré-

répondu que puisqu'elle avoit bien attendu long-temps le décés de son Pere qui n'étoit qu'usufruitier de la Castille pour y regner, il faloit à plus forte raison que ses enfans attendissent le sien avec d'autant moins d'impatience, qu'elle étoit également Proprietaire de l'Arragon & de la Castille, & qu'ils n'avoient rien que par elle à l'une ni à l'autre des deux Monarchies.

Chiévres qui n'ignoroit aucune de ces particularitez, prévoyoit assez qu'on ne tireroit pas de la Reine une resignation à ses droits ; & à dire le vray quand on l'eût tirée on n'en eût pas été plus avancé, puisqu'il n'y auroit point eu d'Espagnol qui ne l'eût jugé nulle, y ayant autant de témoins de l'impuissance civile de la Reine à contracter, qu'il y avoit de gens qui la connoissoient. Il falloit donc s'adresser aux Etats de Castille & d'Arragon, mais Chiévres n'y prévoyoit pas de moindres difficultez à l'égard des trois Corps dont les Etats étoient composez : Car d'un côté ils avoient interest de ne point acquiescer au partage de leur Souveraineté, qui donneroit ouverture à un nombre infiny de tres-fâcheux accidens ; & d'un autre côté il n'y avoit point eu de cas semblable depuis que la Religion Catholique étoit rétablie en Espagne. L'interest pour le Clergé consistoit dans les trois Maîtrises de saint Jacques, de Callatrava, & d'Alcantara, dont les Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle s'étoient emparez, quoy que leur Predecesseurs les eussent laissées dans la forme, & pour l'usage qu'elles avoient été instituées. Ces dignitez les plus riches & les plus considerables de l'Espagne aprés la Royale, à cause de la multitude des Commanderies dont elles disposoient, avoient toûjours passé aussi-bien que les Commanderies pour être des biens Ecclesiastiques ; & ceux qui en étoient revêtus avoient seance en cette qualité dans le Corps du Clergé, & le rendoient plus puissant sans comparaison que les deux autres dans les Etats. Cependant il n'étoit que

trop vray-semblable que le dessein des Rois Catholiques en s'apropriant les trois grandes Maîtrises, avoit été de les seculariser dans la suite des temps, sous couleur qu'elles n'étoient plus necessaires aprés que les Mores ne dominoient plus en Espagne. Si ce dessein s'executoit, le Clergé diminué de plus de la moitié par un si notable retranchement ne seroit plus respecté en Espagne, comme il avoit accoûtumé de l'être, & deviendroit le dernier Corps des Etats, du premier qu'il étoit. Si l'Archiduc venoit aux Couronnes de Castille & d'Arragon immediatement aprés son Ayeul maternel, il seroit assez puissant en Cour de Rome pour obtenir l'entiere secularisation des trois Ordres: au lieu que si l'on conservoit inviolablement à sa Mere le droit de reguer qui luy étoit acquis par la nature & par les Loix, comme on sçavoit par experience que les folles vivoient long-temps, le Clergé auroit le loisir de solliciter auprés du Saint Siege que les Maîtrises fussent rétablies dans leur premier état.

La Noblesse n'avoit pas moins perdu de son lustre que le Clergé, & ne cherchoit pas avec moins d'application à le recouvrer. Elle avoit été plus Maîtresse que Sujete de ses Rois avant le regne de Ferdinand & d'Isabelle; & l'on n'avoit qu'à lire leur Histoire pour être convaincu qu'elle s'étoit plus souvent revoltée contre eux, qu'elle n'avoit combatu contre les Mores. Mais depuis on l'avoit contrainte de montrer à ses Inferieurs l'exemple d'une soûmission aveugle à ses Souverains; & sa condition en ce point étoit devenuë semblable à celle des plus vils Roturiers, quoi qu'elle se picquât principalement de se distinguer d'eux en ce qu'elle pouvoit impunément se revolter, & qu'ils portoient toûjours la peine de leur rebellion. Enfin le Peuple avoit été extraordinairement chargé sous le regne qui venoit de finir. Il prévoyoit que l'Archiduc ne le soulageroit pas dans la gloire dont il se flatteroit de poursuivre les desseins ambitieux de son

Ayeul maternel : au lieu que l'Espagne n'ayant qu'à se conserver sous le regne de la Reine Jeanne, les revenus ordinaires de la Castille & de l'Arragon suffiroient à cette Princesse ; & d'ailleurs ceux qui gouverneroient sous son nom recevroient plûtôt la loy des Etats, que les Etats ne la recevroient d'eux.

Le pretexte de refuser à l'Archiduc la Royauté n'étoit pas peu plausible ; puisqu'on le tireroit de la loy fondamentale des deux Monarchies, qui appelloit si précisément à la Couronne le plus proche heritier du Roy deffunt, que tant que cette heritiere vivroit ce seroit un crime de leze-Majesté de penser à reconnoître pour Monarque un heritier moins proche. La même loy ne mettoit point de distinction à cet égard entre les sexes ; & ainsi le Frere unique de Jeanne & sa sœur Aînée n'avoient pas plûtôt cessé de vivre, que les trois Etats de Castille & d'Arragon assemblez dans cette seule vûë, l'avoient reconnuë pour heritiere présomptive en presence de son & Pere de sa Mere. Elle étoit venuë exprés de Flandres où elle étoit mariée, en Espagne pour recevoir leur serment. Ils le luy avoient prêté solemnellement, & rien ne les en pouvoit dispenser tant qu'elle vivroit. Ce serment avoit été confirmé immediatement aprés la mort de la Reine Isabelle, & le droit de la Reine Jeanne avoit été consommé lorsqu'elle avoit pris premierement avec son Mary, & depuis seule, la possession actuelle de la Castille.

Fin du Troisiéme Livre.

ARGUMENT DU QUATRIE'ME LIVRE.

CHIEVRES averty de la mort du Roy Ferdinand, resout de faire reconnoître son Pupile Roy de Castille & d'Arragon du vivant de la Reine sa Mere; & commence une intrigue si difficile par obliger premierement l'Empereur Maximilien, & ensuite la Cour de Rome à luy donner le Titre de Roy. Il écrit immediatement aprés au Cardinal Ximenez d'assembler les Etats des deux Monarchies, & d'y faire reconnoître l'Archiduc pour Roy conjointement avec la Reine Catholique. Ximenez y trouve beaucoup plus de difficultez qu'il ne croyoit; mais enfin il les surmonte, partie par adresse, & partie par sa haute maniere d'agir. Il ne s'agit donc plus que de prendre possession des deux Monarchies, & l'Archiduc n'y peut aller sans être d'accord avec la France. Il moyenne une negociation dans la ville de Noyon, où les Gouverneurs de François Premier & de l'Archiduc travaillent en qualité de Plenipotentiaires à réunir leurs Pupiles. Gouffier Plenipotentiaire de France agit sincerement, mais sa bonne foy ne luy réüssit pas; & Chièvres signe avec luy un Traité assez équivoque pour donner lieu à l'Archiduc de se dispenser de l'executer quand il luy plairoit. François irrité de ce que son Gouverneur avoit été trompé; favorise l'armement de Jean d'Albret pour recouvrer la Navarre; mais l'imprudence de ce Roy dépouillé, luy fait perdre l'occasion de se rétablir. Ses Troupes pour avoir été separées mal à propos sont taillées en pieces, & il acheve de perdre l'Esperance de remonter sur le Thrône en perdant la vie. Chiévres est touché de l'accablement des Indiens que les Espagnols contraignoient de travailler aux mines. Il s'ingere de leur persuader d'employer à ce penible exercice des Esclaves Negres: mais le Cardinal Ximenez s'y oppose par des interêts d'Etat, & l'affaire demeure sursise.

HIS-



HISTOIRE DE MONSIEUR DE CHIEVRES

LIVRE QUATRIEME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable dans la Monarchie d'Espagne durant le reste de l'année mil cinq cent seize, & partie de mil cinq cent dix-sept.



LES difficultez que l'on vient de representer n'empêcherent pas Chiévres de faire reconnoître l'Archiduc Charles pour Roy de Castille & d'Arragon du vivant de la Reine Jeanne sa Mere à qui ces Monarchies appartenoient ; & comme une affaire si delicate ne pouvoit réüssir par les voyes communes, la Posterité ne sera peut-être pas fâchée que l'on rapporte ici les singulieres qui y furent employées.

La premiere démarche fut du côté de l'Empereur Maximilien Premier à qui Chiévres aprés avoir communiqué son dessein, manda que Sa Majesté Imperiale avoit le plus grand des interêts humains à procurer de toute sa puissance l'agrandissement de l'Archiduc son Petit-fils ; & qu'elle y devoit contribuer d'autant plus volontiers, que ce qu'on luy demandoit n'étoit

qu'une simple qualité. Qu'il étoit à craindre que dans les diverses conjonctures qui appelleroient souvent cet Archiduc de l'Espagne dans l'Italie, dans les Païs-bas, & dans l'Allemagne, s'il n'étoit que Gouverneur de Castille & d'Arragon pour la Reine sa mere, les Espagnols ennuyez de ses absences trop frequentes n'élussent un autre Gouverneur, qui pourroit ensuite prendre des mesures pour changer cette Dignité en celle de Monarque. Qu'il n'y avoit dans l'Espagne que trop d'exemples d'un pareil attentat, & que l'unique moyen de l'éviter consistoit à lier le plûtôt qu'il seroit possible les Espagnols par un serment solemnel à l'Archiduc, & à les obliger dés à present à le reconnoître pour Roy; parce-que n'y ayant point de Nation dans l'Europe plus jalouse de sa reputation que celle-là, & moins capable d'endurer que l'on eût droit de luy reprocher d'avoir violé un serment public, elle conserveroit inviolable celuy qu'elle auroit prêté à l'Archiduc, quelques occasions d'y contrevenir qu'il luy donnât par ses éloignemens ordinaires. Que ç'avoit été de tout temps aux Empereurs de regler les qualitez des autres Souverains Chrêtiens, & que l'on ne trouveroit point étrange que Sa Majesté Imperiale usât de ce droit à l'égard de l'Archiduc. Que cependant son exemple serviroit de loy par toute l'Europe; & que les autres Puissances ne refuseroient point de traiter de Roy l'Archiduc, aprés qu'elles auroient vû l'Empereur en user de même.

Dans les Lettres de Maximilien premier à l'Archiduc son Petit-fils.

Maximilien ne trouva point d'inconvenient dans la proposition de Chiévres; & sur l'adresse de la Lettre qu'il écrivit immediatement aprés de Vienne à l'Archiduc le vingt de Juin mil cinq cens seize, il mit de sa propre main, *au Roy Catholique*, & continua dans les suivantes de luy donner le titre royal. Le bruit s'en répandit aussi-tôt par toute l'Europe; mais les autres Souverains refuserent d'imiter l'Empereur, sur ce que ce n'étoit plus dans sa Cour que se formoit

la

la reputation des Princes & qu'on leur distribuoit les Titres d'honneur qui leur étoient dûs, & qu'il y avoit déja plusieurs siecles que le S. Siege joüissoit de ce privilege. Chiévres en reconnut la necessité, & s'adressa en second lieu au Pape Leon X. Il sçavoit que sa Sainteté suportoit avec beaucoup d'impatience que les François eussent recouvré le Duché de Milan l'année précedente mil cinq cens quinze, & qu'elle cherchoit l'occasion de les en chasser, comme avoit fait Jules II. son prédecesseur. Les Emissaires de Chiévres luy remontrerent là-dessus que l'execution de son dessein dépendoit uniquement de la Grandeur de l'Archiduc; & que si ce Prince étoit en possession des Royaumes de Castille & d'Arragon sans attendre la mort de sa mere, il seroit en état d'aider le S. Siege à purger l'Italie de François: au lieu que s'il étoit reduit à suivre l'ordre de la nature; ou il ne seroit point du tout Roy d'Espagne, l'Infant son Frere ne manquant ni de volonté, ni d'amis pour le supplanter; ou il le deviendroit si tard, que les François auroient cependant plus de loisir qu'il ne leur en falloit pour se fortifier de sorte dans le Milanez, qu'il seroit impossible à l'aveuir de les en tirer.

Ce raisonnement de Chiévres parut si solide au Pape, qu'il écrivit à l'Archiduc pour l'exhorter à prendre la qualité de Roy Catholique, & la luy donna. Il restoit la troisiéme démarche, que Chiévres trouvoit plus difficile sans comparaison que les deux precedentes. Elle consistoit à porter les Espagnols à donner la qualité de Roy à l'Archiduc immediatement aprés la Cour Imperiale & la Cour de Rome; parce que si on la demandoit auparavant aux autres Cours & qu'elles la refusassent, les Espagnols qui n'avoient pas trop d'inclination à l'accorder, prendroient ce pretexte pour s'en dispenser. Il ne faloit pas non plus en demandant cette grace leur donner lieu de croire qu'elle dépendît entierement d'eux, puisqu'ils en tireroient trop d'avantage; & s'ils la refu-

faisoient une fois, il n'y auroit plus de retour, & il faudroit necessairement attendre que la Reine Jeanne eût cessé de vivre. Mais il est peu d'affaires de Cabinet, dont une prudence raffinée par de longues experiences ne trouve le dénoüement.

Chiévres dressa & fit signer par l'Archiduc une Lettre si artificieuse, que d'un côté l'Archiduc témoignoit l'importance qu'il y avoit pour les Espagnols de luy donner le titre de Roy, sans neanmoins le demander ni s'exposer au refus ; & d'un autre côté il les reduisoit à ne s'en pouvoir excuser sans compromettre ce qu'ils avoient de plus cher, qui étoit la gloire de leur Monarchie. Il s'insinüoit d'abord dans leurs esprits sans rien perdre de sa gravité, & les advertissoit ensuite que l'Empereur son Ayeul & le Pape luy avoient representé qu'il étoit absolument necessaire pour l'honneur de Dieu, pour le soulagement de la Reine Catholique dans l'infirmité dont il avoit plû à sa Majesté Divine de la visiter : pour la tranquillité des Monarchies de Castille & d'Arragon, & pour prevenir les desseins de leurs Ennemis, qu'il prît dés-apresent conjointement avec sa Mere le nom de Roy, & en exerça les fonctions : Qu'il s'étoit fait une extréme violence pour y donner son consentement ; & qu'il n'avoit enfin cedé aux importunitez des deux Chefs de la Religion Chrêtienne pour le spirituel & pour le temporel, qu'aprés avoir été convaincu de la verité de la Maxime que la Reine Isabelle son Ayeule avoit si souvent en bouche, *que ceux qui étoient appellez au gouvernement des Peuples n'avoient point de Parens* : * Qu'il avoit bien voulu en avertir les Espagnols, non pas qu'il crût avoir besoin de leur approbation, mais parce qu'il sçavoit que sa conduite en ce point ne leur feroit pas des-agreable, & qu'il esperoit les trouver parfaitement soûmis.

Entre les Lettres de Charles aux Espagnols.

* *Los Reyes no tienen parientes.*

On envoya la Lettre à Ximenez avec ordre de la communiquer aux Espagnols, aprés qu'il auroit pris les précautions necessaires pour empêcher qu'elle ne

les effarouchât ; mais ce Cardinal penetra d'abord que les mots de *conjointement avec la Reine* qui y avoient été inserez, n'étoient que pour couvrir l'ambition de l'Archiduc ; puisqu'il étoit certain qu'aprés que les Espagnols l'auroient reconnu & juré pour Roy, toute la part de la Royauté qu'il laisseroit à la Reine sa mere se reduiroit à mettre le nom de cette Princesse avec le sien au commencement des Actes publics, & que pour tout le reste il regneroit seul aussi absolument que s'il n'avoit plus de mere ; Qu'ainsi dés qu'il auroit mis le pied en Espagne, l'administration de Ximenez cesseroit entierement ; & on ne luy donneroit pas plus de part dans des Affaires politiques, qu'il en avoit eu sous le Regne du feu Roy depuis qu'il avoit refusé de se démettre de son Archevêché. Mais soit qu'il prevît qu'il mourroit incontinent aprés l'arrivée de ce jeune Prince en Espagne, comme le soupçonnent les Professeurs de l'Université d'Alcala qui ont écrit sa vie ; ou qu'il fût dans un sentiment approchant de celuy de la fameuse Agrippine mere de Neron, qui ne se soucioit pas qu'il luy en coûtât la vie pourveu que son fils regnât, il approuva la Lettre qui tendoit à le déposer ; & pour achever de se surmonter luy-même, il employa tout son credit pour obtenir des Espagnols qu'elle eût tout l'effet qu'en attendoit Chiévres. En quoy l'on ne sçauroit assez admirer que ce Prelat, qui avoit joüé tant de differens personnages pour acquerir une autorité sans limite durant une Regence de peu d'étenduë, & pour s'y maintenir indépendamment de qui que ce fût aprés l'avoir acquise ; ait pû si facilement & sans contrainte devenir en un moment si dissemblable à soy-même, que de donner les mains à une reconnoissance qu'il prevoyoit le devoir reduire à la condition particuliere ; & de s'en rendre, qui pis est le solliciteur dans la conviction où il étoit qu'elle ne se feroit jamais que par luy. Tout ce qui s'en peut dire est que comme il ne s'est point encore trouvé de

machine qui ne se soit quelquefois déconcertée ou du moins relâchée dans les ressorts qui servoient à la remuër, il n'est point aussi de prudence humaine qui par des irregularitez involontaires qui luy surviennent de temps en temps, ne rende malgré qu'elle en ait hommage à la Sagesse Divine, d'autant plus éminemment au dessus d'elle qu'elle est toujours uniforme dans sa conduite. Ximenez presenta la Lettre de l'Archiduc aux Etats d'Espagne, avec toutes les précautions qui servent à faire réüssir les Affaires les plus difficiles. Il aposta le Conseiller d'Etat Carvaial dont on a déja parlé, qui soûtint dans l'Assemblée par un Discours étudié que l'Archiduc ne demandoit rien d'injuste & de nouveau. Il prouva la premiere partie de sa proposition par l'esprit extraordinairement élevé dont ce jeune Prince avoit donné tant de marques, & par son éducation qui l'avoit rendu à seize ans aussi capable de regner que les plus habiles de ceux qui en faisoient la fonction dans un âge plus avancé. Il ne parla qu'en passant de l'infirmité de la Reine Jeanne, mais il en dit neanmoins assez pour insinuer qu'elle étoit incurable; & que par consequent il y avoit plus de fondement qu'il ne falloit pour traiter cette Princesse comme si elle n'étoit déja plus, quoi qu'elle vécut encore, & qu'apparemment sa vie seroit tres-longue. Il ajoûta qu'il y avoit plus à craindre que sa folie ne dégenerât en rage, qu'il n'y avoit à esperer qu'elle diminuât. Il pretendit obliger par là ses Auditeurs à conclurre d'eux-mêmes, que la mal-heureuse Reine étoit morte civilement; & qu'il falloit prendre à son égard les mêmes mesures, que si l'Espagne l'avoit déja perduë. La seconde partie du discours de Carvaial étoit principalement fondée sur un exemple tiré des anciennes Chroniques d'Espagne qui paroissoit tout à fait semblable au cas dont il s'agissoit, quoi qu'à dire le vray on l'eût fort deguisé. Alphonse septiéme Roy de Castille & de Leon avoit été mis en possession par les

Etats,

Etats ; & reconnu Roy des deux Royaumes que l'on vient de nommer, du vivant de la Reine Urraca sa mere à laquelle ils appartenoient. Ceux qui avoient une exacte connoissance de l'Histoire d'Espagne eussent pû repartir à Carvaial, qu'il étoit peu sçavant dans la Politique de son Païs, ou qu'il abusoit impudemment de l'honneur que les principales Têtes de la Castille & de l'Arragon luy faisoient de l'entendre : car la Reine Urraca n'étoit folle que d'amour, & n'agissoit que par ce principe, c'est à dire, en femme qui avoit absolument renoncé à la pudeur. Elle entretenoit à la vûë & dans un extrême chagrin de ses Sujets un simple Gentil homme appellé Dom Pedro de Lara : elle s'étoit faite démarier, pour vivre avec luy dans un entier libertinage : elle s'étoit proposée de l'élever sur le Trône à l'exclusion de son propre fils Alphonse ; & le malheur de ce jeune Prince qui n'avoit rien merité de semblable, & qui d'ailleurs étoit en âge & tres-capable de regner, avoit touché les Etats du Païs. Ils s'étoient assemblez pour luy conserver la Couronne ; & comme ils ne l'avoient pû qu'en partageant l'autorité Royale entre sa Mere & luy, parce que si elle l'eût entietierement retenuë elle s'en fût infailliblement servie pour accabler Alphonse, ils l'avoient reconnu pour Roy solidairement avec elle.

Dans l'Histoire d'Urraca par Moralez.

Il n'y avoit rien d'approchant dans l'affaire de l'Archiduc aux termes que Carvaial l'avoit proposée. La Reine Jeanne pensoit si peu à le frustrer de sa succession, que dans ses plus grands égaremens elle ne manquoit jamais en parlant de luy de le traiter de Prince d'Espagne, c'est à dire qu'elle le reconnoissoit pour son heritier naturel, legitime, unique, & necessaire ; & quand elle l'eût voulu frustrer il étoit évident qu'elle ne l'eût pû, sa maladie ne luy permettant pas de disposer d'elle-même, bien loin d'aliener ses Couronnes. De plus elle avoit mené jusques-là une vie irreprochable, & sa folie n'empêchoit pas

qu'elle

qu'elle ne fût encore un modéle de chasteté. L'état pitoyable où elle se trouvoit parloit assez éloquemment en sa faveur pour obliger les Espagnols à luy conserver les Monarchies qui luy étoient échûës par les successions de son Pere & de sa Mere ; & à le prendre à la rigueur ils ne pouvoient s'en dispenser sans commettre une manifeste injustice, puisqu'en reconnoissant l'Archiduc pour Roy durant la vie de sa Mere, ils le mettroient actuellement en possession d'un droit qui du consentement de toutes les Nations civilisées ne luy appartenoit qu'aprés la mort de cette Princesse.

Aussi ni les brigues du Cardinal, ni les raisonnemens de Carvaial ne suffirent pas pour rendre le party de l'Archiduc le plus fort. L'Admiral de Castille & le Duc d'Alve declarerent hardiment qu'il ne leur étoit plus libre d'accorder à l'Archiduc ce qu'il demandoit : Qu'il y avoit déja douze ans que la Reine Isabelle étant morte, ils avoient reçû & juré Jeanne sa fille aînée pour leur seule Souveraine : Qu'ils violeroient leur serment en luy donnant pour Collegue son fils aîné qui ne devoit regner qu'aprés elle, & fourniroient aux Historiens un ample sujet de noircir leur memoire : Que l'Archiduc s'étoit trop avancé en prenant de luy même le titre de Roy ; & que si la Reine recouvroit sa santé, la nature feroit toûjours bien la paix entre elle & luy, sans qu'il fût besoin de mediation ou d'intercession étrangere : mais si les Principaux de la Castille & de l'Arragon le favorisoient dans l'excés de sa hardiesse, ils courroient risque d'être abandonnez par luy-même, & par consequent d'être traitez de rebelles.

Le Marquis de Villaine ouvrit un second avis plus politique que prudent, & plus propre pour éviter la difficulté que pour la resoudre. Il dit que puisque l'Archiduc ne leur demandoit pas conseil, il ne jugeoit pas à propos qu'ils luy en donnassent, ni qu'ils s'exposassent à l'inconvenient que l'on venoit de re-

pre-

presenter. La premiere des deux opinions paroissoit si juste, & la seconde si seure, que l'une ou l'autre eût infailliblement prévalu dans l'Assemblée, si le Cardinal qui le prévoyoit n'eût usé d'un trait de hardiesse qui luy réüssit. Il interrompit le cours des suffrages pour dire qu'il ne s'agissoit pas de déliberer sur une chose à faire, mais d'approuver une chose faite. Que si l'Archiduc luy eût fait l'honneur de luy proposer le dessein qu'il avoit de prendre le titre de Roy, il eût peut-être tâché de l'en détourner; mais, puisqu'il avoit passé outre sans en rien communiquer aux Espagnols, il y alloit de leur gloire & de leur interest tout ensemble de ne pas tourner en ridicule, à son entrée dans le monde un jeune Prince né pour être leur Maître, & élevé dans les plus belles dispositions qui furent jamais pour aggrandir un jour la Monarchie Espagnole. Qu'en l'obligeant à quitter le nom & les marques de la Royauté aprés les avoir prises; on luy attireroit le mépris de toutes les Nations de l'Europe: on le rendroit l'objet de leur raillerie: on le decrediteroit à leur égard pour toute sa vie; & on luy abattroit si universellement le courage, qu'il n'oseroit plus rien entreprendre pour attaquer ni pour défendre. Que luy Ximenez vouloit bien détourner l'Assemblée de prendre le change en l'informant de cette verité tres-importante qu'il n'y avoit point de milieu entre ôter dans la conjoncture d'alors à l'Archiduc le titre de Roy, & le declarer absolument incapable de regner un jour en Espagne lorsque son rang seroit venu; & que si les Espagnols étoient assez imprudens pour faire à son égard la premiere des deux démarches, il leur seroit impossible de s'exempter de la derniere, & de se soûmettre au temps à venir à la domination d'un Prince qu'ils auroient honteusement déposé.

Ximenez aprés avoir prononcé des paroles si déterminées, ne donna pas le loisir que l'on achevât de recüeillir les suffrages. Il commanda fierement à

Dom

Dom Pedro Correa son intime Amy qu'il avoit fait Corregidor de Madrid, Charge qui revient à celle de Lieutenant de la Police en France, d'aller faire proclamer dans la Ville la Reine Jeanne & Dom Carlos son Fils solidairement Rois de Castille & d'Arragon. Le Corregidor qui étoit de l'Assemblée, & qui apparemment avoit tout préparé pour l'execution de l'ordre qu'il recevoit, sortit incontinent, & l'on entendit bien-tôt aprés les fanfares de la proclamation. Les Deputez qui n'avoient point encore opiné voyant que s'ils parloient au contraire de ce qui se faisoit actuellement, ils exciteroient à l'heure même une guerre civile dont eux & leur Parenté seroient responsables, approuverent le discours du Cardinal, & l'ordre qu'il avoit donné.

Ainsi le projet le plus hardy qu'il y eût eu de memoire d'homme, fut accomply avec peu d'intrigues, & sans aucune opposition; & l'Evêque de Tortose l'écrivit au nouveau Roy Catholique que l'on nommera desormais Charles, & à Chievres, sans rien dérober à Ximenez de la loüange qu'il meritoit. L'un & l'autre en furent si satisfaits qu'ils pardonnerent de bon cœur à ce Cardinal tout ce qui leur avoit déplû dans sa conduite precedente, & l'on ne pensa plus en Flandres qu'à hâter le voyage de Charles en Espagne, pour prendre possession des Royaumes où l'on venoit de l'installer. On n'y prévoyoit qu'un obstacle qui regardoit l'execution du Traité conclu avec la France par le ministere du Comte de Nassau. On a rapporté cy-dessus que Charles encore Archiduc s'étoit engagé de restituer les Royaumes de Naples & de Navarre au Roy Tres-Chrêtien & à Jean d'Albret, aussi-tôt que le Roy Catholique son Ayeul seroit mort. La condition étoit arrivée, & l'Ambassadeur de France à Bruxelles en pressoit l'accomplissement. Il n'y avoit pas lieu de differer la restitution des deux Couronnes puisque si Charles ne s'y resolvoit de son gré & ne l'executoit de bonne grace,

Dans l'Acte de la Proclamation.

Fran-

François Premier étoit plus en état de l'y contraindre par la voye des Armes, qu'il ne l'avoit encore été, & qu'il ne le seroit peut-être à l'avenir. Il avoit abattu sur la Campagne de Marignan l'orgueil insupportable des Suisses; & reduit cette Nation guerriere qui croyoit être Maîtresse des Rois, à s'accommoder avec luy en la maniere qu'il avoit desirée. Il avoit recouvré sur Maximilien Sforce le Duché de Milan. Il s'étoit affermy dans cette conquête en mil cinq cens seize par l'entiere dissipation de l'Armée formidable que l'Empereur avoit conduite en personne dans le Milanez. Les Forces que Sa Majesté Tres-Chrêtienne avoit opposées à cette Armée étoient encore sur pied; & il luy eût été facile d'enlever la Flandre, en les y jettant aussi-tôt que Charles en seroit parti. Cependant Sa Majesté Catholique n'étoit point en état de parer une atteinte si dangereuse. Elle n'avoit pas plus de gens de guerre qu'il ne luy en falloit pour l'escorter en son voyage d'Espagne; & les Flamans ne luy eussent pas donné les moyens d'en lever d'autres, s'ils eussent sçû qu'elle n'en avoit besoin que pour conserver les usurpations de Naples & de Navarre. Ils eussent ainsi demeuré exposez à l'invasion de François Premier, & Charles eût plus perdu sans comparaison que ne valoient les deux Couronnes que l'on vient de nommer. Il ne les pouvoit neanmoins restituer dans la conjoncture d'alors, ni mêmes feindre qu'il en eût l'intention, sans se frustrer entierement de la succession de sa Mere: car s'il se fût ingeré d'écrire de sa propre autorité, & sans le consentement des Monarchies où les deux Royaumes avoint été annexés, aux Vice-Rois qu'ils les rendissent, ils ne luy eussent point obeï; & s'il eût demandé par Procureur le consentement des Etats de Castille pour restituer la Navarre, & l'approbation des Etats d'Arragon pour rendre Naples, non seulement on ne l'auroit pas écouté, mais de plus les deux Monarchies se fussent jointes dans un in-

interest qui leur étoit commun, & auroient passé sans milieu de la desobeïssance à la revolte. Il falloit donc attendre que le Roy Catholique fût en possession de ses Royaumes d'Espagne ; & qu'il eût pris de si justes mesures pour les restitutions dont il s'agissoit, qu'il fût assûré du succés ; & ce fut sur des raisonnemens si bien fondez que Chiévres écrivit à Gouffier grand Maître de la Maison du Roy Tres-Chrêtien, qu'il étoit absolument necessaire pour conserver la paix entre les deux jeunes Rois qu'ils avoient eu l'honneur d'élever, de conferer ensemble ; & de convenir d'un Traité si avantageux pour leurs Maîtres, que ni l'un ni l'autre ne fût tenté de le violer, pour favorable que fût l'occasion qui s'en presentât. Gouffier montra la Lettre à François Premier qui ne se contenta pas d'approuver l'entrevûë ; il offrit de plus le lieu où elle se feroit, & nomma la ville de Noyon en Picardie qui fut acceptée dans le Conseil de Bruxelles.

Chiévres de son côté disposa Charles à luy donner un pouvoir sans limite ; & comme si les deux Rois eussent convenu de laisser à la discretion des deux Personnes qu'ils avoient eus pour Gouverneurs toutes les difficultez preliminaires de la negociation, ils les ajusterent à leur mode sans que le Conseil des deux Rois y trouvât à redire de part ni d'autre. On donna en consideration de l'âge plus avancé du Roy Tres-Chrêtien à Gouffier l'avantage que Chiévres l'allât trouver à Noyon où il l'attendoit au commencement de l'Eté de mil cinq cens dix-sept ; & leur ancienne amitié ne les empêcha pas d'y soûtenir avec une égale force les interêts de leurs Maîtres. Ils demeurerent plus long-temps que l'on ne pensoit à convenir de leurs faits, & Gouffier prétendit que les Couronnes de Naples & de Navarre fussent renduës avant que le Roy Catholique passât en Espagne.

Ses raisons furent que Sa Majesté Catholique s'y étoit engagée par le Traité du Comte de Nassau, & qu'il

qu'il ne se s'agissoit plus de negocier de nouveau, mais seulement d'executer ce qui avoit été resolu dans les formes : Que l'honneur de François Premier étoit interessé dans la promptitude de la restitution ; & que si elle étoit differée, le delay seroit imputé à la foiblesse de Sa Majesté Tres-Chrétienne, & tourneroit par consequent à sa honte : Que les Royaumes de Naples & de Navarre avoient été tous deux enlevez, le premier par l'infidelité, & le second par la supercherie du feu Roy d'Espagne ; & que la chose étoit si constante qu'il n'y avoit personne dans toute l'Europe qui en doutât, quelque soin qu'eût pris ce Prince artificieux d'éblouïr le monde par des manifestes pleins de fausseté, & par les discours de ses Emissaires : Qu'il suffisoit à la France que Naples eût été directement usurpé sur elle, & que Jean d'Albret eût perdu la Navarre par la seule consideration de n'avoir pas voulu rompre avec Louïs douze, pour solliciter avec une égale ardeur que le premier des deux Royaumes que l'on vient de nommer luy fût rendu, & le second à son Allié ; & comme il n'y avoit aucune apparence qu'elle fût mieux à l'avenir en état de les recouvrer qu'elle l'étoit alors, ni que le Roy Catholique fût moins en état de les conserver par la voye des Armes puis qu'il n'avoit ni argent ni troupes ; François Premier seroit éternellement blâmé s'il laissoit échapper une occasion si favorable, & Gouffier passeroit dans l'Histoire pour un insigne prévaricateur s'il y contribuoit en quelque maniere que ce pût être.

Dans la negociation de Noyon.

Chiévres qui n'avoit rien à repartir pour satisfaire directement à des motifs si solides, se contenta de répondre indirectement que le Roy son Maître ne pouvoit avoir de meilleures & de plus saintes intentions sur l'affaire dont il s'agissoit ; & que puisqu'il le connoissoit mieux que nul autre, on luy devoit ajoûter plus de foy qu'à ceux qui pouvoient avoir inspiré au Roy Tres-Chrétien de contraires pensées : mais

mais que la necessité n'avoit pas plus de respect pour les Souverains que pour les autres hommes ; & que celle où se trouvoit alors Charles étoit des plus excusables, puisqu'elle étoit extrême. Qu'à la verité il luy étoit venu une Succession tres-ample : mais qu'elle luy échapperoit toute entiere, si elle n'étoit ménagée avec tout le soin & toute l'industrie imaginables : Que la Navarre étoit si fort à la bien-séance des Monarchies de Castille & d'Arragon, qu'elles n'avoient à craindre au dehors que par là, & que les Monts Pyrenées & les deux Mers la mettoient à couvert pour tout le reste : Que comme leurs ennemis étant Maîtres de la Navarre pouvoient d'abord introduire dans leur centre des Armées entieres, ils n'en pouvoient sans cela attaquer que foiblement les Frontieres : Que le Royaume de Naples à le bien prendre ne leur étoit pas moins important, puisqu'en le perdant elles étoient asseurées de ne garder pas long temps la Sicile : Que c'étoit pourtant ce Royaume d'où l'Espagne tiroit son blé dans les sterilitez frequentes où elle étoit sujette ; & que ces deux motifs suffiroient pour engager les Espagnols dans une revolte generale, si leur nouveau Roy les obligeoit à restituer presentement Naples & la Navarre : Que l'on trouveroit d'autant plus étrange qu'il se mêlât d'une affaire si delicate dés son advenement à la Couronne, qu'il étoit étranger : Qu'il y avoit mille ans que l'Espagne n'avoit eu de cette sorte de Monarques ; qu'elle n'avoit point encore vû Charles ; & qu'elle auroit une peine incroyable à souffrir qu'un Etranger absent, & avant que d'avoir pris possession de ses Couronnes, luy en retranchât deux. Qu'il falloit avant que d'en venir là prendre un nombre presque infiny de précautions, & commencer l'ouvrage en se faisant accorder par les Etats une autorité sans limite : Que l'on formeroit ensuite une puissante brigue dans les trois Corps dont ses Etats étoient composez pour les disposer à donner une entiere

entiere satisfaction au Roy Tres-Chrêtien : & qu'enfin lorsque le Roy Catholique seroit asseuré d'obtenir ce qu'il desiroit en le proposant, on donneroit à l'affaire des couleurs si vray-semblables, que si elle n'étoit accordée de bonne grace, elle le seroit au moins dans les formes & sans sedition : Que le Roy Catholique en esperoit un heureux succés, pourvû qu'on luy permît de la negocier à sa mode, & que Chiévres en osoit répondre à deux conditions ; l'une qu'on donnât à son Maître le loisir d'aller en Espagne, & d'y ménager les esprits ; l'autre que la promesse de restituer en temps & lieu les deux Royaumes au Roy Tres-Chrêtien & à Jean d'Albret demeurât si secrette, qu'aucun Espagnol ne la penetrât.

Le discours de Chiévres à le bien prendre étoit captieux en ce qu'il demandoit un bien present & de tres-grande importance, tel qu'étoit la seureté des Païs-Bas durant l'absence de Charles, pour une esperance d'autant plus incertaine que l'execution en seroit éloignée & dépendroit absolument de la bonne foy de Sa Majesté Catholique, qui ayant obtenu par avance tout ce qu'elle auroit desiré, ne se mettroit apparemment plus en peine de tenir sa promesse. Cependant soit que Gouffier n'y fit point assez de reflexion, ou qu'il cedât aux importunitez des Ministres subalternes qu'on luy avoit donnez pour negocier sous luy, que Chiévres avoit charmez par ses caresses ; la Cour de France commit une faute irreparable, & se laissa éblouïr par un homme dont elle n'avoit alors que trop d'occasion de se défier. Elle consentit que Gouffier & Chiévres conferassent ensemble pour chercher un expedient qui liât un peu davantage le Roy Catholique, & luy laissât neanmoins autant de liberté qu'il en désiroit pour disposer ses nouveaux Sujets à satisfaire la France. On en proposa plusieurs ; & celuy dont les deux Plenipotentiaires demeurerent enfin d'accord, fut qu'il y

auroit deux Traitez de Noyon dattez du même jour, l'un qui seroit tenu secret par les personnes interessées jusqu'à son execution ; l'autre qui seroit rendu public dés le jour qu'on le signeroit. Charles s'obligeoit par le premier à ne pas perdre un moment de temps pour la restitution des Royaumes de Naples & de Navarre aprés qu'il auroit pris possession de ses Couronnes maternelles ; & de la faire luy-même de pleine autorité, s'il n'en pouvoit obtenir le consentement des Espagnols. Mais il étoit seulement contenu dans le second que le Roy Tres-Chrêtien & le Roy Catholique conviendroient d'Arbitres qui declareroient dans un temps limité, si les Couronnes d'Arragon & de Castille avoient droit sur Naples & sur la Navarre. Si les Arbitres prononçoient en faveur de l'Espagne, les deux Royaumes y demeureroient unis ; & si leur Sentence étoit à son desavantage, le Roy Catholique procederoit incessamment à les restituer.

Dans les deux Traitez de Noyon

Les autres Articles des deux Traitez étoient tout à fait semblables ; ce qui peut avoir donné lieu de croire qu'il n'y en avoit eu qu'un. Les trois plus considerables étoient ; que jusqu'à ce que les Arbitres eussent decidé à qui de la France ou de l'Espagne appartenoit le Royaume de Naples, le Roy Catholique payeroit au Roy Tres-Chrêtien cent mil écus par an à titre de redevance : Que le Roy Catholique épouseroit Loüise de France qui n'avoit encore qu'un an ; & si cette jeune Princesse mouroit avant que le mariage fût achevé, le Roy Catholique épouseroit une autre fille du Roy Tres-Chrêtien en cas qu'il en eût ; & s'il n'en avoit aucune, le mariage de Sa Majesté Catholique avec Renée de France Belle-sœur de Sa Majesté Tres-Chrêtienne s'accompliroit, comme il avoit été resolu dans le Traité précedent : Qu'enfin l'Empereur Maximilien rendroit à la Republique de Venise la ville de Veronne avec cette précaution, qu'il la mettroit entre les mains des François qui la

resti-

restitueroient immediatement aprés aux Venitiens ; & que le Senat de cette Republique payeroit à l'Empereur deux cens mil écus, pour le dédommager de la dépense qu'il avoit faite à conquerir cette Ville.

Gouffier acheva de cette sorte le Traité de Noyon ; & les Politiques estimerent qu'il y avoit perdu autant de reputation, que Chiévres en acquit. Certes s'il faut juger de la satisfaction qu'eurent les deux Rois de leurs Plenipotentiaires par la recompense qu'ils leur donnerent ; il est constant que d'un côté Gouffier n'en reçût aucune de François Premier ; & que d'un autre côté Chiévres en tira de Charles une telle, qu'il devint le plus riche Particulier de la Chrétienté. Maximilien premier & Philippe luy avoient déja donné la confiscation des biens de la Maison de Gavre : le Gouvernement de Nivelle : le Collier de la Toison d'or : le grand Bailliage de Haynault : & deux mil écus pour son Ambassade extraordinaire en France en mil cinq cens un, où il s'étoit fait connoître au Roy Louïs Douze pour ce qu'il valoit, quoi qu'il n'eût rien conclu pour la paix qu'il étoit allé negocier entre Sa Majesté Tres-Chrétienne, & Ferdinand le Catholique. Charles y ajoûta par ses Lettres patentes du vingt-trois de Juin mil cinq cens dix-sept les Charges de Grand Admiral du Royaume de Naples : de Capitaine General des Armées de Mer de tous les Royaumes Terres & Seigneuries de Sa Majesté Catholique : de grand Chambellan : & de principal Ministre ; & par d'autres Lettres patentes du quinze de Decembre de la même année les Duchez de Soria & d'Arri dans le Royaume de Naples : le Gouvernement particulier de la ville de l'Escluse en Flandres: l'érection de la Baronnie d'Arscot en Marquisat : une Compagnie de cent hommes d'Armes entretenuë durant la paix, comme en temps de guerre ; & enfin l'érection de la Terre de Beaumont en Comté.

La multitude de ces bien-faits est remarquable par deux circonstances: l'une, que Charles n'étoit pas liberal; & que d'ailleurs il avoit d'autant plus de sujet de partager ses graces à plusieurs personnes, que jamais Prince n'avoit été si bien servi qu'il le fut, & ne se trouva par consequent obligé à donner tant de recompenses que luy: l'autre circonstance est que Chiévres, comme on a déja remarqué, ne demanda jamais rien ni pour luy ni pour les siens, & qu'il se contenta de meriter d'un Prince reconnoissant les faveurs dont il le combloit.

Comme l'accommodement de Noyon avoit surmonté tous les obstacles capables de traverser Charles dans la prise de possession de ses Etats maternels, il n'eut plus tant à craindre l'excés d'autorité que le Cardinal Ximenez s'attribuoit en Espagne; & Chiévres fut d'avis qu'on le laissât faire, pourvû que ses actions n'allassent ni directement ni indirectement contre les avantages personnels de Sa Majesté Catholique. Le Cardinal de son côté se piqua de reconnoissance; & servit Charles avec autant d'application, que s'il luy eût été redevable de la Regence. Il obligea les Grands de Castille à recevoir ses ordres, & à les executer d'une maniere aussi prompte & aussi soûmise que s'ils eussent eu leur Roy au milieu de l'Espagne; & comme il prévoyoit que ceux d'entre ces Grands qui avoient dessein de se revolter, n'en pourroient trouver que deux pretextes plausibles, l'un du côté de la Reine Germaine, & l'autre de la part de l'Infant; il fit observer de si prés l'une & l'autre, & les traita d'ailleurs avec tant de civilité, qu'il ne leur ôta pas moins les occasions d'entreprendre contre son administration, que les Sujets de se plaindre de luy.

Dans le Codicille de Ferdinand. On a vû que la Reine Germaine de Foix n'étoit pas tentée par l'ambition, & n'aimoit qu'à vivre agreablement & sans embarras dans la Danse & dans les Festins. Le feu Roy Catholique luy avoit laissé en mon-

mourant par un Codicille cinquante mil Ducats de rente, outre son doüaire, assignez sur le Royaume de Naples; & si elle n'en eût été exactement payée, les Arragonnois s'en fussent offensez comme d'un affront fait à la memoire de leur Roy hereditaire, & vangez en excitant des troubles dans la Castille, ou en fomentant ceux qu'ils y trouveroient excitez. Cependant d'un côté le Roy Ferdinand avoit laissé vuide le Tresor Royal, & de l'autre côté il n'étoit pas possible que le Royaume de Naples payât dans la conjoncture d'alors à la Reine Catholique la somme où il étoit taxé; parce que les François étant passez en Italie pour recouvrer le Duché de Milan, Raimond de Cardonne Vice-Roy de Naples avoit craint qu'ils ne marchassent ensuite contre luy, & pour n'être pas surpris avoit fait des levées extraordinaires de gens de guerre qui avoient épuisé non seulement les revenus de la Couronne, mais encore les bourses de tous les Particuliers qui avoient bien voulu luy prêter de l'argent. Il étoit question de payer cette multitude de créanciers; & si on ne l'eût fait au plûtôt dans la conjoncture d'une minorité, ils n'eussent pas manqué de se soûlever. Tout ce que l'Espagne tiroit du Royaume de Naples étoit affecté à leur remboursement; & le Cardinal Ximenez tout hardy qu'il étoit, n'eût osé détourner à d'autres usages un fonds si necessaire. La Reine ne l'en importunoit pas moins d'être payée par quartiers; & l'unique expedient qu'il trouva pour la satisfaire, fut de la payer de son argent aprés les assurances que Chiévres luy envoya de la propre main du Roy Catholique, qu'on luy tiendroit compte de ce qu'il auroit employé pour Sa Majesté à cet égard.

L'Infant donna plus de peine au Cardinal parce qu'il étoit encore prévenu de la pensée de regner un jour en Castille, & que l'on travailloit au dehors à l'y entretenir. Il luy étoit apparu à la Chasse un Spectre sous la figure d'un Hermite qui luy avoit

annoncé de la part de Dieu qu'il seroit Monarque de toute l'Espagne, & qui disparoissant aussi-tôt l'avoit laissé dans une attente inquiete de l'avenir. Il avoit communiqué sa vision au Marquis de Denia son Gouverneur & à l'Evêque Alvaro Osorio son Precepteur ; & comme l'on croit promptement ce que l'on desire, & que l'on ne s'en desabuse que fort tard, le Gouverneur & le Precepteur se promirent les premieres dignitez de l'Espagne sur cette vaine prédiction. Leur aveuglement pour être fondé sur une chose si vaine, n'en fut pas moins durable ; & ni le dernier Testament du Roy Ferdinand, ni la reconnoissance publique de l'Archiduc Charles en qualité de Roy par les Etats des deux Monarchies, ne suffirent pas pour les détromper. Ils ne se lasserent point de solliciter Ximenez qu'il leur permît de ramener l'Infant à la ville de Simancas destinée pour son éducation ; & quoi que ce Cardinal ne pressentît pas encore leur veritable dessein, il s'en douta, & leur dit d'un ton décisif que la personne de l'Infant luy étoit si chere, qu'il y auroit lieu de trouver à redire dans son administration s'il la perdoit de vûë. On reconnut bien-tôt aprés qu'il ne s'étoit pas défié sans cause ; & que l'intention des principaux Officiers de l'Infant étoit d'attendre à Simancas la conjoncture que le Ciel avoit promise, & d'engager cependant dans le party de ce jeune Prince le plus de Grands qu'il leur seroit possible, sans se trop découvrir ; Les Espions que le Cardinal avoit auprés d'eux l'informoient de toutes les démarches du Marquis & de l'Evêque ; & ce fut apparemment pour faire durer davantage cette sorte de rapports, qu'il retint longtems à Madrid l'Infant sous divers pretextes. Mais lors qu'il n'eut plus lieu de l'amuser, il luy declara nettement que sa presence étoit si necessaire pour le bien des Affaires publiques, qu'il ne pouvoit s'absenter du lieu où se tiendroit le Conseil d'Etat, sans desobliger le Roy Catholique son Frere. Il observa
en

en tenant ce discours les visages du Marquis & de l'Evêque ; & remarquant l'extrême chagrin qu'il leur donnoit, il prit des mesures pour empêcher que l'Infant ne luy fût enlevé. Les précautions dont il usa furent si subtiles, que ce jeune Prince & ses Domestiques étoient en prison sans qu'ils s'en apperçûssent.

Ainsi les deux premieres personnes de l'Etat n'étant plus à craindre, le Cardinal rangea de la maniere qui suit le plus accrédité des Grands. C'étoit Dom Pedro Porto-Carero surnommé le sourd, qui avoit ajusté de loin ses intrigues pour se faire élire Grand-Maître de S. Jacques aprés la mort du Roy Ferdinand. Il étoit Frere du Duc d'Escalone, & intime Amy du grand Capitaine Gonsalve qui luy avoit fait confidence des Bulles qu'il avoit autrefois obtenuës du Pape Jules Second pour cette Maîtrise, en cas qu'il survécût au Roy Catholique. Le grand Capitaine étant mort avant Sa Majesté, Porto-Carero présupposa que puisque la Cour de Rome avoit accordé à Gonsalve les Bulles dont on vient de parler, il paroissoit qu'elle avoit dessein de détacher en toute maniere les trois grandes Maîtrises de la Couronne de Castille ; & que par consequent une telle grace n'ayant pas tant été accordée au merite extraordinaire de celuy qui l'avoit obtenuë, qu'à la crainte de rendre trop puissans les Rois de Castille, Porto-Carero avoit lieu de l'esperer, quoi que ses qualitez personnelles n'approchassent pas de celles du grand Capitaine. Il avoit du crédit à la Cour de Leon Dix ; & il s'en prévalut avec tant d'adresse, qu'il obtint de Sa Sainteté des Bulles conformes à celles que Jules avoit expediées, à condition toutefois de ne s'en servir qu'aprés la mort du Roy Ferdinand. Il ne les avoit pas encore reçûës lors que Sa Majesté Catholique mourut, mais elles arriverent peu de jours aprés ; & aucune conjoncture ne luy pouvant être plus favorable que celle de la division du Cardinal & des Gouver-

Dans les motifs de la disgrace du grand Capitaine.

ver-

verneurs de l'Infant, il écrivit à tous les Commandeurs de l'Ordre de s'assembler dans la Ville de Compostelle en Galice, & d'y tenir Chapitre pour le recevoir en qualité de Grand-Maître conformement aux Bulles que le Pape venoit de luy envoyer. Les principaux Commandeurs étoient ses parens ou alliez; & ils avoient d'ailleurs tant d'interest que la grande Maîtrise fût détachée de la Couronne, qu'ils n'avoient garde de ne luy pas obeïr, puisqu'en ce cas il n'y auroit aucun d'eux qui ne pût esperer d'y être élevé par son merite ou par ses brigues: au lieu qu'ils en seroient tous frustrez, si elle demeuroit unie à la Couronne.

Mais l'Assemblée ne pût être si secrette que le Cardinal n'en fût averty; & comme il falloit agir de hauteur pour châtier l'attentat de Porto-Carrero, ou ne s'en pas mêler, il envoya l'Alcaïde Villafanno avec des Troupes pour faire cesser le Chapitre de gré ou de force. Les Commandeurs qui ne s'étoient pas préparez pour combattre, se separerent aussi-tôt que l'Alcaïde leur eut signifié l'ordre du Cardinal; & feignirent de déferer volontairement à l'autorité qu'ils n'eussent pas respectée, si elle eût été desarmée. Le Cardinal aprés les avoir renvoyez chacun à sa Commanderie, les y fit observer de si prés qu'il leur fut depuis impossible de se rejoindre, jusqu'à ce que le nouveau Roy Catholique eût obtenu du Pape les trois grandes Maîtrises comme vacantes par la mort de son Ayeul. Mais les contre-coups dans la Politique aussi bien que dans les blessures sont quelquefois plus dangereux que les coups. La Noblesse de Castille trouva mauvais que le Cardinal eût dissipé avec tant de fierté l'Assemblée de Galice, & l'accusa d'avoir usurpé dans cette conjoncture un pouvoir qui ne luy étoit donné ni par le Testament du feu Roy, ni par les loix de la Monarchie dont il étoit Regent. Les Grands se firent un point d'honneur de ne pas souffrir la continuation d'un procedé si peu

con-

convenable à un Prêtre & à un Religieux, & prirent la premiere occasion qu'ils trouverent de se delivrer d'un joug qu'ils traitoient de tyrannique. Elle consistoit en ce qu'il vint à contre-temps en pensée à Ximenez de travailler à la reformation de trois abus qui vray-semblablement devoient être supportez en l'absence du Souverain, si l'on s'en fût tenu aux Maximes de la Politique ordinaire. Le premier étoit de quelques Officiers de la Cour qui avoient obtenu par faveur l'augmentation de leurs gages: le second étoit des pensions accordées à des Courtisans de Castille & d'Arragon que l'on sçavoit n'en être pas dignes, ou ne les avoir pas meritées par d'honnêtes voyes; & le troisiéme consistoit à recouvrer ce qui avoit été alienè du Domaine Royal, à l'occasion des Conquêtes de Grenade, de Naples & de Navarre.

Ximenez avant que d'accomplir son dessein en avoit demandé l'avis à Chiévres qui luy avoit conseillé d'attendre que le Roy Catholique fût en Castille: mais soit qu'il s'estimât assez fort pour venir à bout d'un projet si hardy sans le secours de son Maître; ou qu'il s'imaginât que Chiévres luy portoit envie de la gloire qu'il en recevroit; il ne laissa pas de mettre la main à l'œuvre. Il modera d'abord avec assez de bonheur les nouveaux appointemens; & les Grands d'Espagne acquiescérent avec quelque sorte de joye à la reduction des gages à l'ancienne fixation, parce que d'un côté la haute Noblesse n'y avoit presque point d'interest; & d'un autre côté ceux à qui le Reglement du Cardinal prejudicioit, se contenterent d'en murmurer en secret. Le retranchement des Pensions luy donna plus de peine, à cause que le murmure en fût plus universel & plus public: mais on alla trop loin dans le recouvrement du Domaine pour n'y pas rencontrer dés l'entrée de terribles obstacles. On pretendit que le Roy Catholique rentrât non seulement dans les Terres alienées à vil prix ou

par de pures gratifications, mais encore dans celles que les Detenteurs ne justifieroient pas avoir été aliénées par de bons Contracts & pour des causes tout à fait legitimes. Il y avoit peu de Seigneurs dans la haute Noblesse qui n'en possedassent de cette nature, & l'on étoit presque assuré de les exciter à la revolte en n'usant d'aucune indulgence à leur égard. Cependant on les assigna comme les autres, & on leur prescrivit un temps assez court pour representer leurs Titres. L'indignation qu'ils en conçûrent donna lieu de croire à Dom Pedro Giron Fils aîné du Comte d'Uregna, que la conjoncture étoit venuë de recouvrer le Duché de Medina Sidonia dont il avoit été chassé.

Pour entendre cette Affaire qui soûleva presque toute l'Espagne il faut sçavoir que Dom Juan de Gusman Duc de Medina Sidonia épousa en premieres nopces la fille aînée du Duc de Bejar dont il eut un fils appellé Henry, & une fille nommée Mentia: Henry fut impuissant, & Mentia mariée au Comte d'Uregna, en eut Pedro Giron. Le Duc de Medina Sidonia ne demeura pas long-temps avec sa premiere femme, & la perdit la troisiéme année de leur mariage. Il étoit encore jeune, & sa premiere alliance luy avoit donné occasion de voir souvent la seconde fille du Duc de Bejar sa Belle-sœur. Il l'avoit trouvée tout à fait à son gré, & si l'inclination qu'il avoit pour elle étoit demeurée dans les termes d'une simple estime tant qu'il fut mary de sa Sœur, elle degenera en amour aussi-tôt qu'il fut veuf. Il étoit sans contredit le Seigneur le plus riche de l'Andalousie; il avoit assez bien vécu avec sa premiere femme: il offroit d'en épouser la Sœur aux mêmes conditions, c'est à dire sans dot: les Grands d'Espagne ne s'embarrassoient presque point alors de la proximité du sang en matiere d'alliances; & le Duc de Bejar étoit chargé de famille. Ces cinq considerations porterent Bejar à consentir que Medina Sidonia fut deux

fois

fois son Gendre; & comme on eut recours à toutes sortes de moyens pour obtenir la dispense du S. Siege en la forme la plus favorable qui fût alors en usage, elle fut enfin accordée. Il sortit du second lit un fils celebre dans l'Histoire sous le nom d'Alvaro de Gusman; & le Duc son pere l'éleva comme heritier présomptif & necessaire de ses grands biens, aussitôt que l'impuissance de Henry de Gusman fils unique du premier lit eut été connuë. Alvaro devint un Seigneur si accomply, que le Roy Ferdinand le Catholique le choisit pour mary d'Anne d'Arragon fille legitime d'Alphonse d'Arragon fils naturel de Sa Majesté: mais il est peu d'incestes signalez entre les Chrêtiens dont la punition soit entierement differée jusqu'à l'autre monde; & Dieu commence ordinairement à témoigner dés celuy-cy par des châtiments horribles, son aversion pour un mélange qu'il n'a souffert qu'au commencement du monde, & dans la seule vûë de multiplier les hommes. Pedro Giron fils aîné de Mentia fille du premier lit du Duc de Medina Sidonia se porta seul & universel heritier de son Ayeul maternel, & dit pour ses raisons qu'Alvaro de Gusman son Oncle étoit illegitime: qu'il étoit le fruit odieux d'une monstrueuse conjonction: que les Loix Divines & humaines condamnoient également les mariages avec les deux Sœurs; & que s'ils avoient été quelquefois soufferts dans la Religion Chrêtienne, ce n'avoit été que pour des causes qui regardoient le bien general, certain & present d'un grand Etat, & les Personnes Royales: qu'il n'y avoit eu rien de semblable dans le cas dont il s'agissoit, & que par consequent la dispense obtenuë de Rome étoit nulle. Mais le Roy Catholique n'en donna pas moins sa Petite-Fille à Alvaro Gusman, & répondit à ceux qui pretendirent l'en détourner, que ce n'étoit point à Pedro Giron de controller la dispense obtenuë par son Ayeul; & que quand il y auroit eu à redire, la presence de Sa Majesté & celle

Dans l'Histoire de Medina Sidonia.

de la feuë Reine Isabelle qui avoient signé au Contract, avoient suppléé abondamment à toutes les nullitez de droit & de fait qui pouvoient y être intervenuës.

Le Duc de Medina Sidonia mourut quelque temps aprés les nopces d'Alvaro son fils, qui prit possession de toutes les Terres de la Maison sans qu'il y eût d'autre obstacle que celuy de quelques protestations par écrit qui luy furent signifiées de la part de Pedro Giron. Mais aprés que le Roy Catholique eut cessé de vivre; & qu'Alvaro eut perdu en luy son plus grand support, Pedro Giron crût que le temps étoit venu de s'approprier les biens de la Maison de Medina Sidonia. Il tira de la bourse de ses Amis tout l'argent qu'ils luy voulurent prêter: il implora l'assistance de ses proches au defaut de celle de son Pere, qui s'excusa d'entrer dans la querelle sur ce qu'il étoit trop âgé: il trouva force jeunes gens qui l'avoient connu dans les Armées disposez à le secourir, & tira des trois ressources que l'on vient de marquer, assez de Troupes pour former un Siege regulier devant S. Lucar ville des plus fameuses de l'Andalousie à cause de la commodité de son Port. Comme elle appartenoit en propre aux Ducs de Medina Sidonia, & qu'elle faisoit partie de l'appanage de leurs Fils aînez, qui ne pouvoit être ni vendu ni engagé; les Rois de Castille n'y avoient point de Garnison, & se contentoient d'en mettre dans le Château qui commandoit à la Place; encore ne l'avoient-ils fait qu'aprés avoir donné aux Ducs de Medina Sidonia des declarations authentiques, que ce n'étoit pour aucunes prétentions qu'ils y eussent, mais que c'étoit seulement pour la seureté de la côte d'Andalousie la plus importante de leur Monarchie. Alvaro se jetta dans la Ville pour la défendre; & y reçût un si grand renfort que luy mena Ponce d'Arcos son Cousin germain, que Pedro Giron n'esperant pas de la prendre de long temps par les formes ordinaires, tâcha de cor-

corrompre Gomez de Solis, qui commandoit dans le Château. Solis fut inflexible; & tout ce que Pedro Giron pût tirer de luy, fut que le feu Roy Catholique en le mettant dans S. Lucar luy avoit commandé de vivre en parfaite intelligence avec le Duc Alvaro, & d'agir de concert avec luy dans toutes les choses qui ne seroient pas contraires à l'interest de la Monarchie d'Espagne en general, & de la Castille en particulier. Il ajoûta qu'il ne pouvoit se dispenser d'obeïr à cet ordre jusqu'à ce qu'il luy en fût arrivé un autre de Flandres, ou que le Cardinal Regent luy eût commandé d'obeïr à Pedro Giron; & qu'il n'y avoit point d'autres expediens que ceux-là pour entrer dans S. Lucar, si l'on n'aimoit mieux luy passer sur le ventre.

Ainsi le Siege tira en longueur, & Ximenez persuadé qu'il falloit mainteuir en toute maniere la disposition du feu Roy, écrivit à Chiévres que c'étoit là l'unique moyen d'empêcher la Noblesse Espagnole de se soûlever; & que comme elle étoit naturellement portée à l'oisiveté, elle y rentreroit infailliblement lorsqu'elle verroit le premier de ses attentats reprimé avec autant de hauteur en l'absence du Roy Catholique, que si Sa Majesté eût été presente, & qu'elle eût agi par elle-même. Le Cardinal pria en suite Chiévres de faire trouver bon dans le Conseil de Bruxelles ce qu'il alloit faire, & enferma dans le Paquet une Lettre pour le Roy qui ne contenoit que la même chose exprimée neanmoins en des termes plus respectueux; & sans prendre d'autre précaution, il ramassa en peu de jours les vieilles Troupes qu'il tenoit prêtes en divers lieux; & les envoya si promptement à S. Lucar, qu'elles tomberent sur les bras de Pedro Giron avant qu'il eût appris qu'elles fussent en Campagne. La consternation qui saisit les Assiegeans à leur vuë, rompit en un moment toutes les mesures qui avoient été prises pour enlever le Duché de Medina Sidonia. Dom Pedro fût abandonné de tous

Dans les Dépê-ches de Ximenez à Chié-vres.

tous ses Soldats, & contraint luy-même de se refugier dans dans une maison champêtre où l'on ne sçavoit pas qu'il fût en attendant que ses Amis l'eussent reconcilié avec Ximenez. La cause d'un évenement si bizare fut que la plûpart des Assiegeans étoient volontaires, & ne servoient que sur l'esperance qu'on leur avoit donnée que le Cardinal approuveroit ce qu'ils faisoient. Ils le connoissoient pour extraordinairement jaloux de son autorité, & pour inexorable lorsqu'il avoit été contraint de recourir à la force? Ils conclurent de ces principes que si les Assiegeans étoient défaits, ce qui en resteroit passeroit par les mains des Bourreaux. Ils jugerent par leur petit nombre en comparaison de celuy des Troupes qui venoient au secours du Duc Alvaro, que la partie n'étoit pas égale, & se débanderent là dessus en attendant que Pedro Giron la renoüât mieux. Ils ne s'abuserent pas tout à fait dans leur conjecture; & les Ennemis de Ximenez travaillerent avec tant d'application & de succés pour luy faire recevoir un affront dans l'Affaire de Medina Sidonia, qu'il sembla à Giron aprés que le Connêtable de Castille son Oncle & plusieurs autres Grands se furent liguez avec luy qu'il n'avoit plus rien à craindre, & qu'il pouvoit braver impunément le Cardinal. Il alla à Madrid présupposant que ce Prelat extraordinairement delicat en matiere d'offense, & facile à se choquer des mépris faits de sa dignité, luy envoyeroit un ordre de se retirer au plus vîte, & luy fourniroit par là le pretexte qu'il cherchoit de se plaindre de luy. Mais le Cardinal qui penetroit dans la pensée de Giron se comporta de même que s'il n'eût pas sçû son arrivée à Madrid ou s'il ne s'en fût pas mis en peine. Il luy donna le loisir de s'ennuyer; & Giron voyant sa premiere ruse déconcertée par l'insensibilité affectée de Ximenez, en inventa une seconde. Il envoya dire à ce Cardinal qu'il étoit à Madrid dans la seule intention de visiter ses Parens & ses Amis, & de s'en retourner immediatement

venir aprés. Il attendoit que le Cardinal repartiroit au Gentilhomme qui luy portoit cette parole, que Giron n'étoit pas trop grand Seigneur pour venir luy-même donner le premier avis de son arrivée; mais le Cardinal continua de feindre, & ne repartit autre chose sinon, *A la bonne heure*.

Rien ne déplaît tant à ceux qui cherchent querelle que la moderation exercée dans le plus grand des contre-tems à leur égard, c'est à dire, dans le moment qu'ils sont le plus animez. Giron que Ximenez en le negligeant punissoit avec plus de severité que s'il l'eût fait mettre en prison, affecta de le mortifier à son tour par une troisiéme voye. Il s'expliqua devant des gens qu'il sçavoit le devoir rapporter à ce Cardinal sur le veritable sujet qui l'avoit empêché de voir ce Prelat, & leur dit que ç'avoit été dans la vûë de mettre de la difference entre le Roy Catholique & ceux qui avoient l'honneur de representer sa Personne; parce que les Grands de Castille toutes les fois qu'ils passoient par le lieu où étoit leur Roy, avoient accoûtumé de le visiter; & s'ils en usoient de même à l'égard du Cardinal, le Roy Catholique auroit sujet de se plaindre d'eux. Cela fut rapporté à Ximenez qui ne s'en étonnant pas davantage, reduisit Giron à l'attaquer de bonne guerre en formant contre luy un grand party sur les vieux pretextes de mécontentement que la haute Noblesse avoit de luy. Le Connêtable de Castille fut le premier qui y entra, à cause que l'on parloit de retirer de ses mains un Droit Royal qu'il avoit sur les Côtes d'Andalousie: le Duc de Benevent y fut attiré le second, par le dépit conçû de ce qu'on l'empêchoit d'achever un Fort qu'il avoit commencé sur le Territoire de Cigales; le Duc d'Albuquerque & le Duc de Medina Celi suivirent leur exemple, à cause des rentes qu'ils avoient sur le Domaine Royal; & l'Evêque de Siguença fut le cinquiéme sur ce qu'étant né dans le Portugal, il apprehendoit qu'on ne luy ôtât son Evêché situé dans la Ca-

Castille, supposé que le Cardinal s'y portât de luy-même, ou fût prié de rétablir les Castillans dans la possession d'un de leurs plus beaux privileges, qui consistoit en ce que ni leurs Offices, ni leurs Benefices ne pouvoient être tenus par des Etrangers.

Il ne restoit plus pour soulever les autres Chefs de la haute Noblesse, que de gagner le Duc de l'Infantado Aîné de la Maison de Mendosa à qui les autres Seigneurs d'Espagne cedoient pour la Naissance, pour les Etablissemens, pour les richesses, & pour le merite. Il ne sembloit pas qu'il fût difficile de le disposer à la revolte à cause de ce qui s'étoit passé entre Ximenez & luy. Il avoit autrefois recherché l'alliance de ce Cardinal; & luy avoit offert nonobstant l'extrême disproportion de leurs Maisons, de marier Diego de Mendosa fils de son Frere avec Isabelle de Cisnero Niéce du Cardinal. On n'a pas sçû si le Duc avoit été tenté d'ambition, ou s'il avoit seulement pensé à s'unir le plus étroitement qu'il pouvoit avec ce Favory, ou enfin s'il avoit agi dans la vûë d'augmenter les biens immenses de sa Maison en y faisant entrer avec l'heritiere de ce Cardinal le tresor que l'on croyoit qu'il eût: mais il est constant que le Duc en fit luy-même un jour la proposition au Cardinal; & que celuy-ci surpris de l'honneur qu'on luy faisoit, plus grand sans comparaison qu'il ne l'eût osé esperer, & n'ayant pas le loisir de regarder le revers de la Medaille qu'on luy montroit par le bel endroit, accepta l'offre du Duc. Mais il s'en repentit aussi-tôt qu'étant retiré dans son Cabinet, & rappellant dans son idée ce qui venoit de luy arriver; il reconnut qu'il s'étoit trop hâté, & que l'amour propre l'avoit aveuglé jusqu'à luy faire commettre une faute des plus grossieres contre la fine Politique. Il s'étoit exposé en donnant trop tôt son consentement à augmenter la jalousie que le Roy Catholique Ferdinand son Maître qui vivoit encore alors, avoit déja conçûë de luy, lors que Sa Majesté verroit qu'il renonçoit à ses an-

ciennes maximes ; & qu'au lieu de continuer à se declarer contre la haute Noblesse, il commençoit sur le tard à s'allier avec elle en accordant sa Niéce & son heritiere au Neveu & à l'heritier d'un Duc qui avoit tous les Seigneurs d'Espagne pour parens ou pour alliez : d'où Ximenez conclut que si Sa Majesté n'avoit pas laissé d'entreprendre de le déposer, quoy qu'elle n'en eût aucune cause raisonnable, elle y travailleroit à l'avenir avec d'autant plus de fondement, que tous les Espagnols étoient persuadez que si le Tresor du Cardinal que l'on publioit suffisant pour lever & pour entretenir une Armée formidable, étoit joint à la puissance & au crédit du Duc de l'Infantado, les heritiers de l'un & de l'autre pourroient se rendre Maîtres de la Castille, si l'ambition leur en venoit.

Dans les Eloges de la Maison de Mendosa.

Il n'en fallut pas davantage pour obliger le même Cardinal à se dédire ; & comme rien ne luy manquoit pour se tirer des mauvais pas lors qu'il en avoit le temps, il excusa en tant de manieres differentes l'irregularité de sa parole ; que si le Duc n'en demeura entierement satisfait, il n'en eût pas au moins d'occasion suffisante pour rompre avec luy. Ils n'étoient donc, à parler exactement, ni amis ni ennemis lors que le parti de Giron se proposa de mettre le Duc à sa tête ; & les six Grands que l'on a nommez l'allerent trouver à cette occasion dans la Ville de Guadalajara, où il passoit l'Hyver de l'année mil cinq cens dix-sept.

Ils luy representerent que la Noblesse Espagnole avoit acquis beaucoup de reputation dans l'Europe en delivrant son Païs de la tyrannie des Mores, mais qu'elle l'alloit perdre pour peu qu'elle demeurât davantage dans l'insensibilité où elle étoit : Qu'elle n'avoit déja souffert que trop long-temps un homme de basse naissance, qui s'étoit estimé luy-même si peu capable de commander, qu'il avoit fait vœu d'obeïr toute sa vie ; & qui n'ayant appris à gouverner que dans les Cloîtres où l'autorité est tout à fait absoluë,

s'imaginoit que les Grands d'Espagne devoient être menez à baguette, comme les Cordeliers de l'Observance la plus étroite : Que si le pouvoir dont il s'étoit emparé avoit quelque fondement dans les Loix d'Espagne, il s'y faudroit soûmettre ; mais que ces Loix n'avoient garde de favoriser un Moine, qui ne s'étoit élevé & ne se maintenoit qu'en les violant : Qu'il ne pouvoit montrer d'autre titre de sa prétenduë Regence que l'article du Testament du feu Roy Catholique qui la luy déferoit ; mais qu'il y avoit trois choses à redire dans cet article, dont la moindre suffisoit pour en éluder l'execution. La premiere qu'il avoit été suggeré par le Conseiller d'Etat Carvajal à qui le Cardinal pour recompense avoit promis l'Evêché de Siguença, aussi-tôt qu'il l'auroit ôté au Prelat Portugais qui en étoit pourvû contre la coûtume de Castille. La seconde que le Cardinal entreprenoit infiniment au delà du pouvoir qu'il disoit luy avoir été donné, ce qui n'avoit pas besoin de preuve puis qu'il étoit si public que personne ne l'ignoroit; & la derniere que quand il seroit vray, que le feu Roy Catholique luy eût accordé la Regence dans toute l'étenduë qu'il l'exerçoit, il ne luy seroit pas plus permis de s'en prévaloir, puis que par les Loix fondamentales de la Monarchie de Castille l'autorité Royale étoit dévoluë à la haute Noblesse dans les conjonctures du bas âge, ou des infirmitez de ses Rois, lors qu'elles étoient de longue durée ; & si cette Noblesse s'étoit relâchée jusqu'à consentir que le Gouvernement demeurât au feu Roy Ferdinand durant sa vie, il ne s'en suivoit pas qu'elle luy eût permis d'en disposer aprés sa mort.

Le Duc de l'Infantado répondit qu'il avoit pour le moins autant de sujet de se plaindre du Cardinal qu'aucun autre Grand de Castille ; & que ses Ancêtres luy ayant laissé beaucoup de biens de cette nature que l'on disoit être du Domaine Royal ; il avoit par consequent à craindre que l'on ne commençât par

luy

luy à se retirer, afin que les autres trouvassent moins étrange qu'on les dépoüillât ensuite, puis que l'on n'auroit point fait de grace au plus considerable Seigneur d'Espagne. Mais que nonobstant il n'étoit pas d'avis de rien entreprendre au préjudice de la derniere volonté du feu Roy, ni contre les ordres du Roy Catholique Regnant, quoy que l'on sçût qu'ils n'étoient que provisionnels en ce qui regardoit Ximenez: Que ce Cardinal avoit plus d'experience & plus d'argent comptant qu'eux; & qu'il ne falloit pas douter qu'il ne les exterminât tous ensemble, s'ils luy donnoient occasion de mettre de son côté le peuple en luy montrant que les Seigneurs de Castille en vouloient à la memoire du feu Roy qui l'avoit choisi pour Regent, & à l'autorité du nouveau Roy qui luy avoit confirmé la Regence: Qu'il étoit donc absolument necessaire de chercher un autre expedient pour le déposer que celuy de la violence; & que quand on l'auroit trouvé, le Duc de l'Infantado se declareroit volontiers pour la Cause commune contre le Favory.

L'expedient n'étoit pas de ceux qui se presentent d'abord à l'imagination; & les Seigneurs de Castille au bout de plusieurs jours qu'ils y penserent, n'en trouverent point d'autre qui fût au goût du Duc de l'Infantado que celuy de presenter une Requête qu'ils signeroient tous au nouveau Roy Charles pour le conjurer de leur donner un autre Regent que Ximenez. Il étoit aisé de prévoir qu'elle ne seroit point accordée; & que Sa Majesté en éluderoit la réponse, en la differant jusques à son arrivée en Espagne où elle promettoit d'aller de jour en jour. Le Cardinal s'en tint si assuré, qu'il ne se mit en peine d'en écrire ni au Roy ni à Chiévres. Sa penetration alla même plus loin; & comme il étoit souverainement attentif à profiter des évenemens capables d'augmenter son pouvoir, la conspiration de la principale Noblesse luy en fit naître deux moyens qu'il ne laissa point écha-

Dans la Chronique des Mendoses.

échaper. Le premier fut d'exposer à Chiévres dans une longue Letre qu'il luy écrivit, la necessité absoluë qu'il y avoit que Sa Majesté Catholique luy envoyât un pouvoir sans limite, si l'on prétendoit qu'il rangeât hautement à la raison tant de mécontens : & le second de se mettre en posture non seulement de n'être pas surpris, mais encore d'étouffer la sedition à l'instant qu'elle éclateroit.

Comme ç'avoit principalement été par la valeur de la Noblesse Castillane que les Mores avoient été chassez d'Espagne, elle étoit depuis long-temps en possession du privilege de porter les Armes, & de les faire porter à ceux de sa suite, à l'exclusion des Bourgeois & des Païsans qui n'en avoient le droit que lors que les Gentilshommes les leur mettoient en main. Si la coûtume en eût continué le Cardinal eût été tôt ou tard accablé, parce qu'il n'eût pû opposer dans tous les lieux où il falloit qu'il allât, assez de gens armez pour resister aux entreprises frequentes de la Noblesse sur sa personne : au lieu que s'il mettoit les armes entre les mains des Roturiers, il se prepareroit par tout un tres-grand nombre de défenseurs qui s'estimeroient tres-obligez de la grace qu'il leur feroit, & ne luy manqueroient pas au besoin. Il prit occasion de la descente que le fameux Corsaire Barberousse venoit de faire dans le Royaume de Grenade où il avoit enlevé plusieurs milliers d'Espagnols; & il publia là-dessus au nom de la Reine Jeanne & du Roy Charles un Edit, qui portoit que puis que la Noblesse dont les Terres étoient sur les Côtes d'Espagne, & les Garnisons que les Rois Catholiques avoient accoûtumé d'y entretenir ne suffisoient pas pour empêcher les ravages des Infidéles, il étoit necessaire de remedier à de semblables surprises pour l'avenir, en opposant aux Pirates Turcs tant de gens capables de leur resister, qu'ils n'osassent plus mettre le pied dans un Païs qu'ils verroient si bien gardé: Que leurs Majestez Catholiques n'avoient pas jugé pro-

propos d'armer les Païsans, parce qu'elles les eussent infailliblement détournez du labourage, ni tous les Bourgeois des Villes, à cause que le commerce en eût pû souffrir de l'interruption ; mais qu'elles avoient seulement choisi les bons Bourgeois, qui ayant beaucoup à perdre s'appliqueroient davantage à le conserver : Que ceux qui donneroient leurs noms pour cette sorte de milice seroient exempts des Charges les plus rudes de l'Etat : Qu'on leur accorderoit dans la suite des Privileges proportionnez aux services qu'ils rendroient : Que l'on auroit soin de leur donner des Officiers qui les instruiroient ; & qu'on ne leur demandoit presentement autre chose, sinon qu'ils fissent exercice tous les Dimanches.

La Noblesse reconnut d'abord l'intention de Ximenez, & s'y opposa de toute sa force. Les Villes où elle avoit plus de crédit que luy, ne voulurent pas permettre aux Commissaires destinez pour l'enrôlement, d'executer l'Edit, & les autres les reçûrent à bras ouverts ; car outre qu'ils étoient agreables à la Bourgeoisie par la nouveauté de l'ordre qu'ils luy apportoient, ils la rendoient Maîtresse de l'Etat, & luy ouvroient la belle voye qui étoit celle des armes, pour s'élever au dessus de la condition où elle étoit née, & pour meriter les plus importantes Charges de la Monarchie : ce qui dans la suite du temps eût tellement avily la Noblesse, qu'il ne se fût presque plus parlé d'elle.

Ainsi la Castille fut divisée en deux factions ; & comme il y a des Montagnes qui la coupent en deux parties à peu prés égales, celle de delà les monts fut presque toute pour la Noblesse, & celle de deça pour Ximenez. Le parti de ce Cardinal n'étoit pas le moindre, puis qu'il avoit pour luy les plus braves & les plus aguerris de ses Compatriotes ; & la seule précaution qu'il eût à prendre, fut d'empêcher ses ennemis de prévenir la Cour de Bruxelles en y donnant de mauvaises impressions de son dessein. Il écrivit dans

cette vûë à Chiévres qu'il le prioit de remontrer au Roy Catholique en plein Conseil, qu'il n'y avoit point d'autre expedient que celuy qu'il venoit de mettre en usage pour luy conserver jusqu'à son arrivée en Espagne les deux Monarchies entieres, & sans qu'il luy en coûtât rien : Qu'il n'étoit pas nouveau en Castille d'armer les peuples ; & que les Rois ses Predecesseurs l'avoient fait toutes les fois qu'il avoit été necessaire d'arrêter, ou de punir l'insolence de leur Noblesse : Que le Roy Henri Quatre Frere de son Ayeule l'avoit pratiqué ; & que les Historiens d'Espagne n'imputoient tous les malheurs qui luy étoient arrivez, qu'au pernicieux conseil qui luy avoit été donné & qu'il avoit suivi, de casser les Troupes Roturieres qu'il avoit levées pour appointer à leur place les Gentilshommes qui l'avoient honteusement trahi.

Chiévres approuva le projet de Ximenez, & le fit approuver par Charles, mais ce fut par une autre raison que celles que le Cardinal avoit exprimées dans sa Lettre. La possession actuelle des Païs-Bas, les Provinces hereditaires de la Maison d'Autriche en Allemagne qui devoient appartenir à sa Majesté Catholique aprés la mort de son Ayeul paternel, & l'Empire qu'elle se proposoit de briguer, étoient trois motifs d'extrême importance qui ne luy permettoient pas de faire un long sejour en Espagne, & qui l'en rappelleroient apparemment aussi-tôt qu'elle y auroit été reconnuë pour Roy : d'où Chiévres concluoit qu'il seroit alors impossible de cacher à la Noblesse qu'elle ne joüiroit pas long-temps de la presence Charles ; & qu'en ce cas elle s'appliqueroit entierement à se délivrer de la sujettion où elle prétendoit que les feus Rois Ferdinand & Isabelle l'eussent tenuë, & à se rétablir dans le droit, ou pour mieux dire dans la licence où elle avoit été plusieurs siecles auparavant, de se revolter avec impunité toutes les fois que le caprice luy en étoit venu. Ses rebellions avoient à la verité été frequentes, mais pourtant elles n'avoient jamais

Dans les Lettres de Ximenez à Chiévres

passé

passé jusqu'à la déposition des Rois ; parce que ces Princes n'ayant point sorti de leurs Etats, s'étoient trouvez assez à propos sur les lieux où la revolte avoit commencé pour l'étouffer d'abord ; & comme ils avoient toujours conservé des amis entre les Grands mécontens, la défection de ceux-ci n'avoit jamais été universelle : au lieu que si l'envie de se soûlever les prenoit dans l'éloignement de Charles, rien ne traverseroit leur union ; & l'Infant Ferdinand se trouvant au milieu d'eux, ils le choisiroient pour leur Roy, ce qui commenceroit une guerre incapable de se terminer autrement que par la mort de l'un des deux Freres, que la Noblesse Castillane auroit commis l'un contre l'autre. C'étoit donc un coup d'Etat selon Chiévres de prévenir avant toutes choses cette revolte de la Noblesse par un moyen d'autant moins suspect, que le Roy Catholique ne s'en seroit point mêlé ; & ce moyen se presentoit de luy-même, sans que le Conseil de Bruxelles l'eût inventé ni cherché. Il n'y avoit qu'à confirmer par l'autorité Royale la milice des bons Bourgeois qui dans chaque Ville s'opposeroit aux attentats de la Noblesse, & retiendroit le peuple dans le devoir ; & comme Ximenez ne nioit pas d'en être l'inventeur, il s'en attireroit toute la haine, & tout le fruit en reviendroit à Sa Majesté Catholique.

Ce raisonnement accompagné de toute la vigueur dont Chiévres animoit les propositions qu'il prétendoit faire passer sans contredit, fut applaudi dans le Conseil de Bruxelles, & l'on y autorisa tout d'une voix la conduite de Ximenez sur l'établissement de la milice des bons Bourgeois dans la Castille. On luy en donna de grandes loüanges ; on écrivit aux Officiers Royaux d'y tenir la main ; & l'on declara criminels de leze-Majesté ceux qui s'y opposeroient, de quelque qualité qu'ils fussent. Ayala fut envoyé au Cardinal pour luy en porter la nouvelle ; & les Nobles se voyant abandonnez de la Cour, ne demeurerent pas long-

long-temps sans se diviser. Le Connêtable fut le premier d'entr'eux qui se reconcilia avec Ximenez ; & les autres au lieu de trouver mauvais qu'il leur eût faussé compagnie, le prierent de faire leur paix. *Il* servit de mediateur pour tous les Grands de sa faction ; & le Cardinal aprés les avoir embrassez crût que pour les empêcher de ruiner son ouvrage lors qu'ils en trouveroient l'occasion, il falloit établir en chaque Ville d'Espagne quatre nouveaux Syndics pour avoir l'œil sur la subsistance de la milice, & pour informer la Cour de tout ce qui seroit entrepris à dessein de la supprimer. Il est étonnant que les plus grands Hommes soient quelquefois sujets comme les autres au defaut d'être plus touchez des injures que des bien-faits, & plus sensibles à l'offense qu'à la reconnoissance. Ximenez connoissoit parfaitement qu'il devoit la conservation de sa dignité, & peut-être encore celle de sa vie, aux dernieres dépêches écrites de Bruxelles en sa faveur ; & que si elles ne luy eussent été entierement favorables il eût succombé dans l'affaire des milices : mais au lieu de cette idée desagreable en ce qu'elle luy representoit sa propre foiblesse, il s'en forma une autre qui le flattoit. Elle consistoit toute dans l'obligation que luy avoit le Roy Catholique d'avoir si entierement soûmis la Noblesse Espagnole, que Sa Majesté pouvoit desormais s'absenter de ses Royaumes maternels aussi long-temps qu'il luy plairoit, & vaquer uniquement à briguer l'Empire. Il luy sembla qu'aprés avoir fait cela pour son Maître, ce jeune Prince ne devoit plus garder de mesures en ce qu'il feroit pour luy ; & recommença ses instances pour obtenir un pouvoir sans limite, non plus avec une declaration expresse comme il avoit fait jusques-là de vouloir tenir ce bien-fait de la pure grace de Sa Majesté, mais de l'air dont il avoit accoûtumé d'exiger les choses qui luy étoient dûës.

Chiévres connoissoit le genie des Espagnols capable

de passer de la fierté qui leur est naturelle jusqu'à l'extrême mépris pour leur Souverain, dés l'instant qu'ils croyent luy avoir persuadé qu'ils luy sont necessaires. Il avertit le Roy Catholique que s'il accordoit à Ximenez dans la conjoncture d'alors ce qu'il demandoit, il le rendroit insupportable, & le confirmeroit dans une entiere indépendance à l'égard de Sa Majesté. Qu'il ne la consulteroit plus que par maniere d'acquit sur ce qu'il auroit à faire: Qu'il ne liroit plus les ordres qu'il en recevroit; ou s'il les lisoit, ce ne seroit qu'aprés avoir agi à sa mode, & par une pure curiosité de voir s'ils seroient conformes à ce qu'il auroit executé: au lieu que si on laissoit presentement le pouvoir de ce Cardinal dans les bornes où le feu Roy l'avoit enfermé, & que l'on remit à l'augmenter de temps en temps dans de certaines circonstances, comme on venoit de faire en celle des milices; le Cardinal demeureroit plus souple, & les Gentilshommes ne s'impatienteroient plus tant de son Administration. Le Roy Catholique trouva l'avis salutaire, & refusa Ximenez, qui se doutant bien que Chiévres luy avoit été contraire, s'opposa reciproquement à son tour à Chiévres dans l'Affaire qui suit.

LesIndiens étoient trop foibles pour resister au travail des mines & aux autres fonctions tres-penibles, où les Espagnols les occupoient. Ils mouroient ordinairement cinq ou six semaines aprés que l'on avoit commencé à les y employer, & les plus robustes d'entr'eux ne prolongoient point en ce cas leurs vies au delà de deux mois. C'étoit le plus souvent par force qu'ils y mettoient la main; & l'inhumanité qu'il y avoit à les contraindre d'abreger ainsi leurs jours pour le profit d'autruy, obligea Chiévres de chercher les expediens propres à les soulager. Il en trouva plusieurs, & celuy qu'il approuva le plus parce qu'il étoit moins à charge aux Espagnols, fut de leur procurer d'autres Esclaves à bon marché. Le plus grand traffic de la Côte de Guinée consistoit en hommes que l'on

y alloit acheter de toutes les parties du Monde. Les Peres y vendoient leurs enfans, & les maris leurs femmes. Comme ces Esclaves étoient noirs, on leur avoit donné le nom de Negres : ils étoient robustes : Le travail pour grand qu'il fût ne leur sembloit point étrange, parce qu'ils y étoient accoûtumez de jeunesse : Ils étoient sujets à peu de maladies ; & ne laissoient pas de vivre long-temps pour être exposez à toutes les injures des Saisons, ni par consequent d'enrichir ceux qui les achetoient au prix d'un écu, pourvû que la séverité dont ils usoient à leur égard ne fût pas extrême : Mais si elle l'étoit, ils se faisoient mourir aussi-tôt en s'empêchant de respirer par le seul motif de faire dépit à leurs Maîtres impitoyables. Chiévres en fit acheter six cens, & on les mena par son ordre dans l'Amerique où l'on representa aux Espagnols habituez dans cette nouvelle partie du Monde, l'avantage qu'ils auroient de se servir des Esclaves Negres, puisqu'ils les auroient à si bon marché. Mais le Cardinal Ximenez y trouva fort à redire ; & prétendit que si les Espagnols en ne se servant pas des Esclaves de Guinée avoient le déplaisir de voir souvent leurs travaux imparfaits, ils avoient en recompense la satisfaction d'être assûrez que les Indiens Occidentaux qu'ils introduisoient dans leurs maisons, n'en abuseroient jamais en conjurant & se soûlevant contre eux : Au lieu que les Negres qui n'avoient pas moins de malice que de force, ne se verroient pas plûtôt dans le nouveau Monde en plus grand nombre que les Espagnols, qu'ils prendroient des mesures entr'eux pour leur donner les chaînes qu'ils leurs faisoient porter.

Ayala fut renvoyé à la Cour de Bruxelles pour exaggerer cet inconvenient, mais Chiévres n'en fut pas satisfait. Il crût que ce n'étoit pas là ce qui faisoit agir Ximenez, & il luy attribua une consideration plus raffinée. Il la tira de ce que la jalousie des Espagnols pour les Indes alloit jusqu'à ne pas souffrir

qu'au-

qu'aucune autre Nation que la leur y mît le pied, de peur qu'il ne luy prît envie d'en partager les richesses avec elle.. Cependant si on y transportoit des Negres, il y avoit lieu de prévoir qu'ils y multiplieroient beaucoup; le travail infatigable & le mauvais traitement n'empêchant pas ces Peuples d'être extraordinairement féconds, & l'interest de ceux qui les acheteroient étant de les marier ensemble afin d'augmenter le nombre de leurs Esclaves. Il ne dépendroit donc plus de la prudence de l'Espagne de s'opposer à la multitude des Negres. Ils n'auroient pas plûtôt reconnu leurs forces qu'ils penseroient à recouvrer leur liberté; & si leur soûlevement réüssissoit en une Region de l'Amerique, il deviendroit bien-tôt universel par le secours que ceux qui se seroient affranchis donneroient aux autres, afin qu'ils se revoltassent à leur exemple.

De plus les Espagnols n'étoient pas propres aux transports des Esclaves d'une extrêmité du monde à l'autre, & n'avoient point assez de Vaisseaux pour en fournir autant qu'il faloit dans l'Amerique & dans le Perou; d'où il s'ensuivoit qu'ils avoient besoin en ce cas des Flamans & des Hollandois sujets comme eux du Roy Catholique; & que ces Peuples prenant ainsi plus de connoissance des Indes qu'il n'étoit à propos qu'ils eussent, travailleroient infailliblement à s'y établir. Le Roy Catholique ne laissa donc pas nonobstant la remontrance de Ximenez, d'envoyer à l'Isle Espagnole les Negres que Chiévres avoit fait acheter: mais il eut occasion cinq ans aprés de s'en repentir, en ce que les Negres se revolterent; & se fussent infailliblement emparez de l'Isle, si par un bonheur singulier dans le moment que leur rebellion éclata, il ne fût survenu fort à propos deux Capitaines Espagnols, Melchior de Castro, & François d'Avila qui plus par adresse que par force les remirent aux fers.

Cette irregularité de Chiévres fut peut-être cause

qu'il appuyà depuis le Cardinal dans l'execution d'un dessein qui ne paroissoit pas beaucoup plus juste ni plus desinteressé, & que la seule malice humaine empêcha de réüssir. Les Indiens se plaignoient d'être traitez en bêtes brutes par les Espagnols, & l'accusation n'étoit que trop vraye. Il n'y avoit pour eux ni Justice ni Magistrats : On leur annonçoit l'Evangile d'une maniere capable de leur en inspirer de l'horreur: on ne se mettoit pas beaucoup en peine qu'ils reçûssent le Baptême ; & on ne s'adoucissoit point à leur égard aprés qu'ils l'avoient reçû. Ximenez proposa de leur envoyer pour Commissaires Louïs de Figueroa, Alphonse de S. Jean Religieux de S. Jerôme, & l'Alcaïde Manzanedo pour aller établir entre les Indiens sujets de la Monarchie Espagnole une Police à peu prés égale à celle des Païsans en Espagne ; comme si les trois personnes que l'on vient de nommer eussent suffi pour un ouvrage de telle importance. Chiévres le fit pourtant agréer dans le Conseil de Bruxelles, & les Commissaires partirent des Côtes de l'Andalousie. Ils arriverent sans obstacle dans l'Amerique ; mais ils trouverent tant d'oppositions de la part de leurs Compatriotes, qu'ils n'executerent presque rien de l'ordre qu'ils avoient reçû de Ximenez ; ceux qui devoient leur prêter main forte ayant été les premiers à les contraindre de se rembarquer pour retourner au lieu d'où ils venoient.

Dans les Relations des Peres de S. Jerôme.

Jean d'Albret ne fut pas plus heureux à recouvrer son Royaume de Navarre, quoique le Traité de Noyon luy en eût facilité l'entrée ; & certes il faut avoüer à la décharge de Chiévres dans la conjoncture dont on va parler, qu'il ne tint pas à luy que ce Roy dépoüillé ne fût rétably. Les mesures qui avoient été prises pour ce grand dessein étoient si justes, que rien ne les empêcha de réüssir que le malheur ou la mauvaise conduite de Jean d'Albret. Le Roy François Premier luy avoit permis de lever dans les Provinces scituées entre la riviere de Loire & les Monts Pyrenées une

Armée

Armée presque toute de vieux Soldats, & d'autant mieux disciplinée qu'on la payoit exactement de l'argent emprunté sur les Pierreries de la Couronne de Navarre. Si elle fût entrée dans ce Royaume, les Villes & les Forteresses luy eussent ouvert à l'envi leurs portes; parce que quatre années de sujetion à la Monarchie de Castille avoient suffi pour obliger les Navarrois à rentrer dans eux-mêmes, & à reconnoître combien leur égarement étoit déplorable de s'être imprudemment donnez à leurs anciens & irreconciliables ennemis. Ils ne pouvoient souffrir que leur Royaume fût reduit en Province; & comme s'étoit la faction de Beaumont qui en avoit été la cause, ce fut elle aussi qui se mit la premiere en devoir de la reparer. Les principaux Gentilshommes dont elle étoit composée écrivirent à Jean d'Albret des Lettres si soûmises, qu'il y paroissoit en chaque ligne des marques évidentes de repentir pour le passé, & d'obeïssance plus exacte qu'à l'ordinaire pour l'avenir. On le conjuroit de revenir dans la Navarre: on l'assûroit qu'il la trouveroit au sortir des Pyrenées toute en armes, & prête de grossir ses Troupes: on promettoit de l'introduire d'abord dans la moitié du Royaume, & l'on ne supposoit pas que le reste se deffendit plus de deux ou trois mois. Mais il n'est pas toûjours vray que l'amour reciproque des Personnes mariées l'emporte sur celuy de la Patrie; & l'on trouve dans l'Histoire presque autant de femmes qui ont trahi leurs maris pour le bien de leur Patrie, que l'on en trouve qui ayent sacrifié leur Patrie au salut de leurs maris.

Le Connêtable hereditaire de Navarre Fils & successeur de celuy qui y avoit appellé les Espagnols, s'étoit avancé jusqu'à vouloir bien en temps & lieu se mettre à la tête du party formé pour les en chasser. Il s'étoit assûré de vingt-mil hommes; & par une avanture assez rare il ne s'étoit pas trouvé un Soldat dans une telle multitude, qui avertît les Espagnols

de la conspiration. Si le Conêtable eût épousé une Navarroise, la Navarre n'eût plus été reduite en Province de la Castille, mais son projet fut découvert par la Castillane que son Pere luy avoit choisie pour épouse. Pedro Manrique Duc de Nagera avoit de belles Terres dans les Provinces de Castille qui confinoient à la Navarre. Les Chefs de la faction de Beaumont y pouvoient trouver un asyle en cas qu'ils fussent trop pressez par la faction de Grammont, ou par Jean d'Albret; & le Pere du Connêtable de Navarre n'avoit point eu d'autre vûë que celle-là, en le mariant avec Briande fille du Duc de Nagera. Mais elle luy fut inutile aprés qu'il eut mis la Navarre sous la sujettion du Roy Catholique Ferdinand, & pour comble de malheur le Connêtable de Navarre fils y trouva sa perte. Il luy avoit été necessaire pour former dans son Païs une revolution capable de reparer la faute de son pere en rétablissant Jean d'Albret, d'écrire un nombre presque infini de Lettres, & d'en recevoir autant. On ne sçait par quel accident il en tomba une entre les mains de sa femme, qui sans déliberer & sans prévoir les consequences de ce qu'elle alloit faire, la porta à Ferdinand d'Acugna Vice-Roy de Navarre qui la fit tenir en diligence à Ximenez.

Ce Cardinal voyant que la conspiration étoit formée & qu'elle éclateroit bien-tôt, prit deux resolutions extrêmes qu'il est bien difficile d'excuser sur tout dans un homme de son caractere. Il envoya dans la Navarre toutes les Troupes qu'il pût assembler sous la conduite de Ferdinand Vilalva le meilleur Officier de guerre qu'il connût; & luy commanda de ne travailler d'abord qu'à dissiper la faction de Beaumont, sans en prendre les Chefs prisonniers, afin de ne pas perdre le temps qu'il employeroit plus utilement à garder le passage de Roncevaux. S'il étoit assez heureux pour le deffendre, & pour y tailler en pieces l'Armée de Jean d'Albret comme les Gascons y avoyent autrefois défait l'Arrieregarde de Charlemagne;

gne; on luy ordonnoit seulement à son retour de faire raser toutes les places fortes de la Navarre à la reserve de Pampelune, dont on s'assûreroit par le moyen d'une bonne Citradelle; afin que s'il venoit une autre fois aux Navarrois la pensée de se revolter contre les Rois de Castille, ils en fussent détournez par la consideration que n'ayant plus de Forteresses ils seroient accablez par les Espagnols avant que les François fussent arrivez à leur secours. Mais s'il ne pouvoit pour quelque cause que ce fût empêcher Jean d'Albret de passer les Pyrenées, il revint promptement sur ses pas, & mit le feu dans toutes les Villes, Châteaux, Bourgs, Villages, & Campagnes de la Navarre; afin que les François n'y trouvant plus à subsister, s'en retournassent aussi-tôt qu'ils seroient venus.

Vilalva obeït au Cardinal, & n'executa pourtant que le premier des ordres qu'il avoit reçûs, parce que l'excés de confiance de ses Aversaires luy donna plus de facilité de les vaincre qu'il n'esperoit. Jean d'Albret arrivé au pied des Pyrenées du côté de France divisa son Armée en trois corps; & donna le premier où étoit presque toute la faction de Grammont & les autres Navarrois qui avoient mieux aimé se bannir que de luy être infideles, à commander au Maréchal de Navarre Dom Pedro Peralta. Le second qui étoit le corps de Bataille obeïssoit aux Oncles paternels de la Reine Catherine de Navarre qui étoient le le Comte & le Cardinal de Foix; & Jean d'Albret qui par les maximes de la discipline militaire d'alors y devoit être, se tint neanmoins à l'Arrieregarde. Il s'arrêta mal à propos avec elle pour assieger le Fort de S. Jean, lorsqu'il falloit suivre de prés l'Avantgarde & le corps de Bataille pour les obliger par sa presence à se mieux tenir sur leurs gardes; & le premier corps sçachant que la faction de Beaumont étoit pour luy, & ne s'attendant pas par consequent à trouver gardez les défilez des Pyrenées, marcha avec si peu de précaution qu'il tomba tout entier dans les embû-

Dans la Chronique de Vilalva

ches que Vilalva luy avoit dressées. Les Espagnols aprés l'avoir environné de toutes parts, le contraignirent de se rendre à discretion sans avoir presque combattu: Vilalva en envoya les principaux avec le Maréchal dans les prisons de Castille où ils perirent de leurs propres mains ou de misere. Il fit main basse sur le reste, parce qu'il eût falu pour les garder plus de gens de guerre qu'il n'en avoit; & tombant immediatement aprés sur le corps de Bataille, le mit en déroute. Les Fuyars arrivez à l'Arrieregarde où étoit Jean d'Albret, la jetterent dans une telle consternation qu'elle leva à l'instant le Siege du Château de S. Jean, & se retira dans la Principauté de Bearn. Jean d'Albret ne pût ou ne voulut pas survivre à son second malheur: il mourut de de regret à Pau, & la Reine sa femme ne vécut que sept mois aprés luy.

Vilalva retournant vainqueur sur ses pas n'accomplit que trop exactement l'ordre qu'il avoit reçû de Ximenez pour la ruine des Places fortes de la Navarre, puisqu'il luy en couta la vie. Une seule échapa à sa furie, qui fut celle de Marsilla. Elle appartenoit à Anne de Velasco Marquise de Falsez, qui s'y trouva lors qu'un des Commissaires deputez pour les démolitions demanda d'y entrer. Elle luy en refusa la porte; & dit pour sa raison qu'elle tiendroit fidelement au jeune Roy Catholique Charles le serment que le Marquis son mary avoit prêté au feu Roy, de luy garder le Château de Marsilla en l'état qu'il l'avoit reçù. La Femme du Connêtable eut tant de crédit auprés de Ximenez par le moyen du Duc de Nagera son Frere à qui ce Cardinal donna immediatement aprés la Vice-Royauté de Navarre, qu'elle sauva la personne & les biens de son Mary: cependant elle crût si fortement qu'il ne luy pardonneroit jamais l'offense qu'elle luy avoit faite en découvrant la conspiration dont il étoit chef, qu'elle le quitta immediatement aprés l'avoir revelée, & s'en alla dans la maison de son

Frere où elle demeura jusqu'à la mort, sans vouloir oüir parler de retourner auprés de son Epoux. Il parut par la suite que sa crainte n'étoit pas mal fondée, puisque le Connétable ayant un jour rencontré Vilalva auprés de son Château de Lerin dont on venoit de renverser les Tours & de combler les Fossez, l'invita à prendre un repas dans sa maison. Vilalva en avoit alors un extrême besoin, & de plus la civilité ne luy permettoit pas de le refuser. Il étoit à la moitié de son voyage, & il avoit encore une longue traite à faire avant que d'arriver au Château d'Eteille où il alloit. Il accepta donc l'offre du Connêtable, & mangea dans le Château de Lerin: mais il eut bientôt occasion de s'en repentir, puisqu'il mourut en arrivant au Château d'Eteille dans l'opinion d'être empoisonné. On ne se mit pas beaucoup en peine d'approfondir le fait; & l'on crût le Connêtable assez puni par l'impossibilité où l'on venoit de le reduire avec ceux de sa faction, de se soûlever à l'avenir contre les Castillans faute de retraite. La Navarre fut ainsi conservée au Roy Catholique sans que ni sa Majesté ni Chiévres s'en mêlassent; & Ximenez ne trouvant plus rien impossible aprés le succés d'une telle entreprise, crut devoir travailler à maltraiter autant qu'il se pouvoit la Reine veuve Germaine de Foix, en achevant de luy ôter ce qui la rendoit considerable en Espagne aprés la mort du Roy Ferdinand son Mary.

On a vû ci-dessus que ce Prince l'avoit envoyée tenir les Etats d'Arragon; & l'avis certain qu'elle avoit reçû de l'extrêmité où il étoit reduit, l'avoit obligée à revenir en diligence auprés de luy. Elle s'y étoit trouvée quelques heures seulement avant qu'il expirât, & neanmoins assez tôt pour luy representer qu'elle couroit risque d'être mal-heureuse, & même de manquer des choses necessaires à sa subsistance, s'il n'y pourvoyoit avant que de mourir: Qu'il y étoit obligé en conscience, puisqu'elle n'étoit privée des biens que sa Maison avoit possedez en France, que

pour l'avoir épousé: Que le feu Roy Tres-Chrêtien Louïs Douze Frere de sa Mere qui s'étoit promis de grands avantages en la mariant avec Sa Majesté Catholique, avoit au contraire éprouvé que cette alliance luy étoit funeste en plus d'une maniere; & que François Premier son successeur ne la regardoit que comme une autre Heleine, qui avoit mis le feu dans sa Patrie: Que le dernier de ces Monarques avoit donné tous les biens dont elle devoit heriter aux Cadets * de sa Maison, & qu'il n'y avoit plus en France de support pour elle: Que tous les Amis qu'elle avoit dans son Païs étoient morts avec Gaston de Foix son Frere unique;& que si Sa Majesté Catholique venoit à luy manquer elle n'en trouveroit plus en Espagne sous le Regne du jeune Charles, puisqu'il ne la verroit qu'avec horreur lorsqu'il se souviendroit qu'elle avoit été sur le point de luy ôter la succession d'Arragon, & peut-être encore celle de Castille qu'il n'eût pas recüeillies si le Fils dont elle avoit accouché eût vécu, & que de plus la succession de Navarre luy étoit dûë. Qu'afin de luy ôter de devant les yeux un objet si desagreable, elle conjuroit son cher Epoux de luy laisser dans le quartier le plus éloigné de ses Etats, qui étoit le Royaume de Naples, une pension alimentaire suffisante pour y finir ses jours dans le veuvage en personne de sa qualité: Qu'elle tâcheroit de s'y preparer à le suivre dans le Ciel en ne cessant ni les jours ni les nuits de prier Dieu pour luy, & en menant d'ailleurs une vie la plus approchante qu'il luy seroit possible de la pureté de l'Evangile. Un discours si pathetique avoit disposé Ferdinand à laisser trente mil Ducats de rente sur le Royaume de Naples à la Reine Germaine, outre son Doüaire; & l'article du Testament qui en étoit chargé, suivoit immediatement celui qui donnoit uniquement à Charles l'Arragon & la Castille. Mais les trois Ministres dont on a parlé cy-dessus, ne l'avoient pas trouvé bon, quoi qu'ils n'eussent pas jugé à propos de s'y oppo-

Lautrec Asparant, & Lescun.

Lautrec dans les Donations de François Premier

ser

ser dans la conjoncture d'alors ; la chose dont il s'agissoit n'étant qu'une bagatelle en comparaison de ce qu'ils venoient d'obtenir du Roy Ferdinand, qui étoit la preference de l'aîné de ces Petits-Fils au Cadet, tant pour les deux Monarchies que l'on vient de nommer, que pour les trois grandes Maîtrises.

Ximenez qui n'avoit pas plus approuvé qu'eux cette pension viagere ne se vit pas plûtôt en état de revoquer la grace faite à la Reine Germaine par un Mary qui d'ailleurs n'avoit jamais été liberal, qu'il ne fit scrupule ni de l'entreprendre ni de l'executer. Il est vray que ce ne fut pas à sa mode, c'est à dire hautement & sans détour ; puisqu'il se contenta d'abord de prier Chiévres qu'il remontrât au Roy Catholique que le Royaume de Naples avoit été long-temps François, & que la faction d'Anjou n'y étoit pas encore tout à fait éteinte : Qu'il étoit trop dangereux qu'une Reine Françoise y eût du bien, parce qu'elle pourroit y fomenter les mécontentemens, & multiplier le nombre des Ennemis de Sa Majesté : Qu'il luy faloit assigner ses trente mil Ducats sur un fonds moins suspect, & choisir précisement ce fonds au milieu de la Castille : Que de tout temps les Villes d'Arevalo, d'Olmedo, de Madrigal, & de sainte Marie de Nieve, qui étoient de même revenu, avoient servi de Doüaire aux Veuves de Castille : Que par bonheur elles n'avoient été engagées à aucun Grand d'Espagne ; & que la Reine Germaine n'auroit pas lieu de trouver à redire qu'on les luy donnât en échange de sa Pension sur le Royaume de Naples.

Chiévres jugea que Ximenez avoit raison, & se confirma dans son opinion lorsqu'il apprit que la Reine Germaine ennuyée de son veuvage pensoit à se remarier avec l'infortuné Prince de Tarente fils unique de Frederic Roy de Naples, que le grand Capitaine avoit detenu prisonnier & envoyé en Espagne aprés avoir juré sur la sainte Hostie de le laisser en liberté. L'occasion qui s'en offroit étoit la plus favo-

rable que l'on eût sçû desirer, parce que la bien-séance ne permettoit ni au Roy Catholique de toucher au Testament de son Ayeul qui lui étoit si avantageux en tout le reste, ni à Chiévres de le proposer puisqu'il avoit negocié le Traité de Noyon par lequel le Royaume de Naples devoit retourner à la France: au lieu que le Cardinal agissant immediatement par lui-même & de son propre mouvement, s'attireroit uniquement aussi l'envie où son action seroit exposée, & la haine, de la Reine Germaine. Chiévres le fit concevoir en ce sens à Sa Majesté Catholique qui ne manqua pas d'écrire aussi-tôt à Ximenez qu'il pouvoit agir en ce point comme il l'entendroit, pourvû que ce fût comme de lui-même, & sans commettre tant soit peu l'authorité Royale. Ximenez mit aussi-tôt les Officiers de la Reine Germaine en possession des quatre villes que l'on a nommées, & réünit au Domaine Royal les trente mil Ducats assignez à cette Princesse sur le Royaume de Naples. Mais la Reine en eut un dépit inconcevable; & s'en expliqua avec d'autant moins de reserve, qu'elle croyoit n'avoir à se plaindre que de Ximenez. Elle se voyoit obligée à passer en Espagne ce qui luy restoit de vie; & à faire la Cour aux Petits Fils de son Mary, dont elle sçavoit bien ne devoit jamais être regardée de bon œil. Elle ne doutoit pas qu'ils ne l'obligeassent au Célibat par l'impossibilité où ils luy montreroient qu'elle étoit, de trouver un second Epoux de la qualité du premier; & comme les femmes irritées par un endroit si delicat succombent presque toûjours à la tentation de recourir aux voyes indirectes de se vanger lorsque les directes leur manquent, la Reine Germaine ne pouvant nuire par elle-même à Ximenez entra dans le parti contraire, & s'entendit avec les plus dangereux de ses Ennemis, qui étoient le Gouverneur & le Precepteur de l'Infant Ferdinand. Elle promit de les appuyer de tout son crédit contre ce Cardinal, & leur offrit les quatre Villes qu'on venoit de luy donner

Dans les Lettres de Charles Quint à Ximenez.

ner pour leur servir d'azile en cas de besoin. Mais les Espions du Cardinal penetrerent le secret de cette intelligence nouvelle, & luy firent appercevoir qu'il avoit commis une faute signalée en fait de politique. Il l'avoüa ingenûment au Roy Catholique & à Chiévres dans les premieres Lettres qu'il leur écrivit là-dessus, & conjura l'un & l'autre de luy aider au plûtôt à la reparer. Il convint que sa memoire luy avoit rendu un mauvais office; & qu'il ne s'étoit pas souvenu de l'exemple de Jean Roy de Navarre & d'Arragon Pere du Roy Ferdinand & Bisayeul de Sa Majesté Catholique, qui tenant les quatre Places que l'on venoit de donner à la Reine, se prévalut de leur scituation & des travaux qu'il y ajoûta pour entretenir durant plus de trente ans la guerre civile dans la Castille: Qu'il y avoit à craindre la même chose, & peut-être pis de la Reine Germaine dans la conjoncture: qu'elle avoit intelligence avec ceux que le feu Roy avoit chargez de l'éducation de l'Infant; & que l'on ne pouvoit assez-tôt remedier aux inconveniens que l'on prévoyoit devoir troubler la tranquilité publique.

La Lettre du Cardinal fut examinée dans le Conseil de Bruxelles; & Chiévres trouva l'Affaire difficile non seulement en elle-même, mais encore à l'égard des personnes qui s'en méloient. Car si l'on touchoit deux fois de suite au Testament du Roy Ferdinand, son Successeur passeroit pour ingrat, & ses Ministres seroient traitez d'inconstans & de peu éclairez dans les interêts de leur Maître. Les Conseillers d'Etat Espagnols qui n'avoient déja pour eux que trop de jalousie, en prendroient occasion de les décrier, & de rendre leur conduite si odieuse, qu'ils auroient perdu leur reputation lorsqu'ils accompagneroient Sa Majesté Catholique en Espagne: d'où il s'ensuivroit que si elle prétendoit satisfaire ses nouveaux Sujets, elle seroit obligée à ne plus consulter les Flamands qu'elle auroit menez avec elle. Si l'on refusoit le Cardinal on l'irriteroit à contretemps, & on le découra-

geroit d'executer la resolution qu'il avoit prise de s'opposer à tout ce qu'il y avoit de grand en Espagne au dessous du Roy, ce qui étoit tout à fait avantageux à Sa Majesté durant son absence. On s'exposeroit au danger que Ximenez avoit prévû & l'on allumeroit dans la Castille un embrasement de longue durée avant que l'on y fût arrivé pour l'éteindre.

L'expedient que trouva Chiévres pour n'échoüer ni contre l'un ni contre l'autre de ces écüeils, fut de répondre à Ximenez que le Roy Catholique ne jugeoit à propos de retoucher une seconde fois à l'affaire dont il s'agissoit qu'aprés qu'il seroit arrivé en Espagne : mais que neanmoins le Cardinal pouvoit introduire dans Arevalo & dans Olmedo qui étoient les meilleures des quatre Places tant de personnes affidées, qu'il seroit assûré d'en être le Maître en cas que la Reine Germaine voulût exciter du trouble : Que les deux autres Places lui seroient inutiles sans celles-là ; & que la conduite la plus sûre qu'il y avoit alors à tenir à l'égard de cette Princesse, étoit de l'observer de prés sans lui donner pourtant sujet n'y pretexte de s'en plaindre.

Ximenez ne fut pas satisfait du temperament que l'on vient de marquer, & n'en executa pas moins l'ordre qui le prescrivoit, parce qu'il y trouvoit son compte en mettant par là ses aversaires hors d'état de lui nuire. Il se rendit insensiblement le plus fort dans Arevalo & dans Olmedo ; & l'intrigue dont il usa pour jetter dans ces deux Places prés de mille Soldats déguisez dont il étoit assûré fut si finement conduite, que la Reine Germaine ne s'en apperçût pas. Il visitoit de temps en temps la Reine Jeanne dans le Château de Tordesillas où le feu Roy son pere l'avoit enfermée, & voyoit avec un extrême regret la *folie de* cette Princesse augmenter avec l'âge. La maladie étoit incurable ; mais au defaut de la guerison qui n'étoit plus possible par les voyes humaines, il trouva le moyen de soulager la malade. Il l'étudia avec

assez

assez d'attention pour observer que de toutes les passions dont elle avoit été possedée tant qu'elle avoit eu l'usage de la raison, il ne lui étoit resté aprés l'avoir perdu que l'ambition, soit qu'elle eût alors été la dominante, ou que l'organe qui servoit à la conserver eût été seul preservé de l'alteration introduite dans tous les autres organes des fonctions spirituelles. Il entreprit par là de la disposer à permettre qu'on la nettoyât de l'ordure dont elle étoit environnée, & que l'on dissipât au moins durant quelques heures par jour la melancolie hypocondriaque dont elle étoit accablée, & qu'elle fomentoit neanmoins au lieu de la dissiper. *Dans les dernieres années de la vie de Ieanne.*

Il fit dire à Sa Majesté par diverses personnes faites au badinage, que les Castillans se repentoient de ne l'avoir point reconnuë pour leur unique Souveraine dés le temps que la Reine Elisabeth sa Mere étoit morte ; & que les Arragonnois étoient au desespoir d'être tombez dans la même faute aprés la mort de son Pere : que les uns & les autres alloient envoyer des Deputez pour lui en demander pardon, mais qu'il falloit aussi qu'elle se mît de son côté en état de les recevoir en grande Reine : Que son Appartement étoit si sale qu'ils n'y pourroient entrer sans un soûlevement de cœur ; & qu'il étoit bon de commencer de bonne heure à le nettoyer, afin que leurs narines & leurs yeux ne fussent pas choquez : Que l'accüeil qu'ils recevroient d'elle devoit être pompeux, & se faire par consequent en bonne compagnie : Que Sa Majesté donnoit accés à trop peu de gens auprés de sa Personne, & qu'il en faloit voir davantage : Qu'elle devoit manger en public au moins un fois le jour ; & que c'étoit là le temps que les Musiciens demandoient pour disposer par leur harmonie son estomach à une plus prompte & plus aisée digestion.

Il lui fit ensuite agréer certaines Compagnies divertissantes de gens de l'un & de l'autre sexe prepa-

rées à dissimuler ses extravagances, & sur tout à ne la contredire directement en rien ; & à ne s'opposer indirectement à ses volontez, qu'en lui faisant accroire qu'elles alloient à ravaler en elle la Majesté de la plus grande Reine du Monde. Il l'apprivoisa tellement par là qu'elle obeïssoit aveuglément à un simple clin d'œil de Ferdinand de Talavera, que le Cardinal avoit mis auprés d'elle au lieu de Leon Ferriere trop vieux & trop grave pour la commission de la gouverner que le feu Roy luy avoit donnée ; & enfin on l'accoûtuma à ouïr les Dimanches & les Fêtes la Messe dans une Eglise à quelque distance de Tordesillas, sous pretexte qu'elle recevroit en chemin & sur le lieu les acclamations de *Vive la Reine*, des personnes que la curiosité de la voir y attiroit, ou que l'on prioit de s'y trouver à ce dessein, afin de convaincre son esprit imbecille que c'étoient là des marques indubitables qu'on la reconnoissoit pour Souveraine.

Ximenez en reçût plus de témoignages de reconnoissance que d'aucune autre de ses actions, quoy que celle-là ne fut pas la plus importante. Le Roy Catholique l'en remercia par écrit : Chiévres lui en fit des complimens par la même voye : L'Espagne retentit des loüanges qu'on lui en donna ; & les Grands en furent si satisfaits qu'on ne les ouït plus murmurer contre lui. Mais il y eut bien-tôt aprés dans le Royaume de Grenade une revolte d'autant plus difficile à appaiser, que le Conseil de Bruxelles la fomenta sans y penser. Il étoit de la Jurisprudence Espagnole que les Amiraux de chaque Royaume qui s'étendoit jusques sur la Mer Mediterrannée ou sur la Mer Oceane eussent leur Justice établie dans les Ports le plus frequentez de leurs Côtes ; & que leurs Juges y connussent des Procés qui survenoient en matiere civile & criminelle aux Matelots, aux Soldats des Vaisseaux, aux Passagers, & aux Milices destinées pour garder les bords de la Mer : mais il s'y étoit glissé dans la suite des temps un abus qui devenoit de jour

en jour insupportable. Les Côtes d'Espagne sur la Mer Mediterranée n'étoient plus tant exposées aux courses des Pirates Infideles depuis que Ximenez avoit pris Oram & les autres Places dont on a parlé sur la côte de Barbarie, & n'avoient par consequent plus besoin de tant de Vaisseaux ni de Milices pour les garder. Ainsi le nombre des personnes justiciables des Amirautez étoit diminué; & la multitude de leurs Officiers n'ayant point été supprimée à proportion, leurs Tribunaux demeuroient le plus souvent oisifs. Ils étoient donc reduits à chercher de la pratique s'ils vouloient exercer leurs Magistratures, & ils s'en procuroient par un moyen qui alloit à établir l'impunité de toutes sortes de crimes dans les Villes où il étoit en usage. Ceux qui en avoient commis d'énormes, & que la Justice Royale avoit condamnez à la mort, trouvoient moyen de prouver qu'il avoient été Matelots, ou Soldats, ou Passagers, ou Garde-Côtes, & demandoient sous ce pretexte leur renvoy devant les Tribunaux de l'Amirauté. On ne l'osoit refuser; parce que l'Amiral fût aussi-tôt intervenu dans l'affaire pour la conservation de ses Privileges, & l'eût fait examiner au Conseil Suprême de Castille & d'Arragon. Cependant dès que le Criminel étoit transferé dans les prisons de l'Amirauté, il étoit presque assûré de sa vie, puisqu'il ne tenoit plus qu'à de l'argent qu'il ne sortît d'affaire. La Ville de Malaga dans le Royaume de Grenade étoit celle où se faisoit plus de commerce à cause de son excellent vin; & comme il y abordoit un plus grand nombre d'Etrangers, les Officiers de l'Amirauté y justifioient aussi un plus grand nombre de coupables. La Bourgeoisie en avoit souvent fait des plaintes au Roy Ferdinand; & l'avoit conjuré d'abolir entierement les Tribunaux de l'Amirauté, ou d'en diminuer le nombre des Juges: mais Sa Majesté n'avoit point eu d'égard à leurs Requêtes; soit qu'elle apprehendât de se commettre avec tous les Amiraux d'Espagne, dont la cause étoit

Dans les griefs des Malaguins.

en

en ce point commune avec celle de l'Amiral de Grenade ; ou qu'elle crût que la Bourgeoisie de Malaga deviendroit trop libre, & par consequent insolente si on luy ôtoit le Tribunal, dont elle se plaignoit. Mais aprés sa mort cette Bourgeoisie s'adressa immediatement au nouveau Roy Catholique sans vouloir passer par les mains de Ximenez. Elle luy demanda non plus l'alternative de sa suppression des Charges de l'Amirauté ou de leur reduction à un plus petit nombre, mais la suppression pure & simple; & soûtint par les Députez qu'elle envoya à Bruxelles, que puisque les raisons qui avoient autrefois obligé les Rois d'Espagne à étendre les privileges des Amiraux avoient cessé, il faloit reduire ces privileges au droit commun. Le nouveau Roy fit examiner leur proposition dans son Conseil ; & Chiévres ne jugea à propos ni de refuser absolument la Requête, ni d'en differer la réponse. Le premier des deux expediens luy parut trop mortifiant, & le dernier trop incivil. Il fut d'avis de repartir aux Malaguins que Sa Majesté ne pouvoit décider de si loin ce qu'il y avoit à réformer dans l'Amirauté de Grenade ; mais qu'elle iroit bien-tôt sur les lieux, & qu'elle tâcheroit de donner satisfaction à ses bons Sujets de Malaga. L'avis fut suivi ; & le Cardinal ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il écrivit positivement à Chiévres qu'il venoit de commettre une faute considerable, & qu'il ne se passeroit pas beaucoup de temps sans qu'il eût occasion de s'en repentir : Qu'il ne connoissoit pas encore assez le genie des Espagnols, & que cette Nation fiere à l'égard de toutes sortes de personnes devenoit infailliblement insolente à l'égard de ses Superieurs, lors qu'ils témoignoient de la craindre en la ménageant avec trop de précaution: Qu'il n'avoit crû écrire qu'un compliment dans les derniers mots de sa réponse aux Malaguins ; mais qu'il les verroit bien-tôt expliquer ces mots aussi serieusement, que s'ils faisoient partie du principal Article d'un Traité, & même leur donner un sens plus ample

ample qu'il n'avoit prétendu. L'évevement fut encore plus fâcheux que Ximenez ne l'avoit prévû ; & les Malaguins se figurerent d'avoir obtenu ce qu'ils demandoient par la seule raison que d'un côté on ne l'avoit pas refusé ; & de l'autre on leur avoit répondu civilement. Ils se soûleverent là-dessus : ils chasserent les Officiers de l'Amirauté : ils convertirent en d'autres usages les lieux où étoient leurs Tribunaux : ils abattirent leurs Fourches ; & ne laisserent ni dans leur Ville ni dans son Territoite aucune marque de la jurisdiction de l'Amirauté. Ximenez s'ingera de les ramener par la douceur en leur envoyant des gens pacifiques, qui leur remontrerent que puisque le Conseil de Bruxelles les avoit remis à l'arrivée du Roy Catholique en Espagne, ils avoient dû ne rien innover jusques-là : mais les Malaguins persuadez que le Cardinal ne leur faisoit parler que par une pure jalousie de la grace qu'ils disoient avoir obtenuë, acheverent de s'effaroucher, & de rendre publique leur rebellion. Ils prirent les Armes contre le Gouvernement : ils élûrent des Chefs : ils disposerent sur leurs Remparts ce qu'ils avoient d'Artillerie ; & en fondirent une nouvelle Piece d'une grandeur & d'une grosseur prodigieuse avec cette inscription, *Les Défenseurs de la liberté de Malaga s'expliqueront par ma bouche.* *Dans le recit de ce trouble.*

Le Cardinal qui n'avoit d'abord éprouvé les remedes benins que pour convaincre le Conseil de Bruxelles qu'ils augmenteroient le mal au lieu de le guerir, envoya des ordres précis aux Milices du Royaume de Grenade de s'assembler toutes en un corps sous Antoine de la Queva experimenté Capitaine, & d'aller incessamment punir la revolte des Malaguins. Les Milices se mirent aussi promptement en Campagne, que si elles eussent été un corps de vieilles Troupes dispersées pour huit ou quinze jours dans les Quartiers de rafraîchissement. Elles s'avancerent jusqu'à Antequerra en si bonne posture, que les Malaguins passerent tout d'un coup de l'extrême présomption

expedié à l'Evêque par le commandement du Roy Catholique ; & pour Mota c'étoit un Espagnol né dans la Ville de Burgos sans bien, mais avec des qualitez capables d'en acquerir. Il n'y avoit point en Castille de Theologien plus profond que luy, ni de Predicateur plus universellement suivi : il parloit sa langue avec beaucoup d'élegance & de netteté ; & ce fut principalement par cette raison que Philippe d'Autriche Pere du Roy Catholique qui prétendoit en apprendre le fin, prit Mota pour son Predicateur, & pour converser familierement avec luy à toutes les heures qu'il en auroit le loisir. Le Roy Ferdinand Beaupere de Philippe y consentit, & s'en trouva bien, tant que la Reine Isabelle sa femme vécut : mais aprés la mort de cette Princesse il eut occasion de s'en repentir, en ce que Mota fut un de ceux qui seconderent avec plus d'ardeur Philippe dans le dessein de renvoyer son Beaupere en Arragon. Ce dessein fut executé dans toute son étenduë mais Mota qui y avoit le plus contribué quoy qu'il n'eût travaillé qu'en secret, n'eut pas le temps d'en profiter. Philippe mourut avant que d'avoir rien fait de considerable pour luy, & Ferdinand rentra dans l'administration de la Castille. Mota se trouva exposé à son ressentiment ; & comme il n'y avoit point de sûreté pour luy à demeurer dans sa Patrie sans appui, il se proposa d'en chercher un dans les païs Etrangers : Il écrivit à l'Empereur Maximilien Pere de Philippe que c'étoit à luy de gouverner la Castille & l'Arragon durant l'imbecillité de sa Belle-fille & le bas âge de ses Petits-fils : Il luy fournit un grand nombre d'Articles des Loix Castillanes & des Arragonoises qui luy attribuoient la Regence dans le cas dont il s'agissoit : Il luy rapporta les exemples qu'il y en avoit dans l'Histoire du Païs : & l'avertit de la fletrissure qu'en recevoit sa reputation, s'il enduroit que le Roy Catholique le supplantât. On ignore par quel artifice la Lettre fut interceptée : mais il est constant qu'elle le fut ; & que Mota

crai-

craignant pour sa vie ou du moins pour sa liberté, chercha à se refugier hors de l'Espagne, quoy qu'il prévît assez que s'il en sortoit il se priveroit de la meilleure qualité qu'il eût pour s'avancer, qui étoit celle de prêcher devant des gens qui entendissent parfaitement l'Espagnol. La premiere idée qui lui vint fut de se retirer à Rome, mais il la rejetta parce que Le Roy Ferdinand y étoit trop puissant. Il ne s'arrêta pas davantage à celles de passer en France & en Allemagne où sa Majesté Catholique n'étoit pas aimée, à cause qu'il craignoit de n'y pouvoir trouver les moyens de subsister, & il choisit les Païs-Bas par une pure necessité. Toute la précaution qu'il prit afin d'y être mieux reçû fut de tirer des Grands de Castille des Lettres de recommandation à l'Archiduc & à Chiévres, afin qu'il reçût du Fils la recompense des services qu'il avoit rendus au Pere. Mais on observoit ses démarches avec tant de soin, que le Roy Ferdinand sçût à point nommé de quelles gens il avoit tiré les Lettres de faveur, & la Cassette où il les avoit mises. Sa Majesté n'étoit pas fâchée qu'il sortît d'Espagne, puisqu'elle apprehendoit qu'il ne luy nuisît en y demeurant. Elle ne le consideroit pas assez pour se faire une affaire avec les Castillans en l'arrêtant ou en attentant sur sa vie, & ne vouloit pas commettre un crime en sa personne. Ainsi elle se contenta de le frustrer de ses Lettres de recommandation ; & écrivit à Bernardin de Velasco Gouverneur de Burgos qui avoit épousé une de ses filles naturelles de prendre si bien ses mesures, que Mota sortît d'Espagne sans Lettres de faveur, & qu'il crût neanmoins les avoir. Velasco traita avec des Chevaliers de l'industrie qui feignirent de prendre la même route que Mota : s'insinuerent dans sa connoissance, formerent quelque sorte de liaison avec luy : reconnurent la Cassette aux marques qu'on leur en avoit données : la crocheterent : en tirerent les Lettres de recommandation : mirent en leur place autant de papiers blancs pliez de même :

On appelle ainsi en Espagne ceux que l'on nomme Filoux en France.

même : refermerent la Cassette avec tant d'art, qu'il ne parut point qu'elle eût été ouverte : se separerent civilement de Mota : retournerent à Burgos ; & mettant entre les mains de Velasco ce qu'il leur avoit demandé, reçûrent de luy le prix dont il étoit convenu avec eux. Mota poursuivit son voyage, & s'embarqua en Galice pour Dunkerque où il descendit sans avoir couru d'autre risque. Il alla droit à Bruxelles : mais lors qu'il fut question de presenter ses Lettres, il n'en trouva aucune dans sa Cassette où il les avoit enfermées ; & le desespoir l'eût infailliblement saisi là-dessus, si Chiévres informé de ce qui luy étoit arrivé n'eût eu l'honneteté de l'en consoler. Il luy fit donner par l'Archiduc une Pension considerable ; & luy procura aprés la mort du Roy Ferdinand une commission pour aller en Espagne, où le Cardinal le connoissant pour ce qu'il valoit le fit Evêque de Badajox, & tâcha de le faire Coadjuteur de son Archevêché de Tolede.

Il y a peu d'esprits assez mal tournez pour se choquer des recompenses qu'il voyent donner au plus rare merite, & les Grands d'Espagne se servirent du pretexte de l'avancement de Mota pour laisser Ximenez gouverner paisiblement la Castille & l'Arragon tant qu'il fut heureux : mais ils prirent occasion du premier malheur qui luy arriva, pour tâcher encore une fois de le supplanter. Horuc Frere aîné de Barberouse s'étoit emparé d'Alger en Afrique : ravageoit de là les Côtes d'Espagne ; & menaçoit d'ôter aux Espagnols leurs Conquêtes en Barbarie. Il bloqua leurs Places ; & le Cardinal d'autant plus jaloux de les conserver qu'il les avoit acquises, y envoya sous la conduite du General Vera une Armée qui fit lever sans peine le blocus des Infidelles, parce que Horuc ne l'osant attendre s'enferma dans Alger à l'approche des Espagnols. Mais Vera au lieu de se contenter de ce succés poursuivit son avantage jusques devant Alger, & y mit le Siege sans examiner de trop prés

s'il

s'il ne luy manquoit rien de ce qu'il faloit pour le former dans toutes les regularitez modernes : Horuc qui sçavoit admirablement la guerre amusa d'abord les Assiegeans : les affoiblit ensuite par de frequentes sorties : les fatigua par de fausses alarmes que les Mores leur donnoient de temps en temps le jour & la nuit ; & les défit enfin dans une sortie generale. Vera eût de la peine à se sauver ; & le Cardinal fût plus blâmé de cette fausse tentative, qu'il n'avoit recû d'applaudissemens pour la conquête d'Orám, tant il y a d'injustice dans l'estime des hommes. Ses ennemmis à la Cour de Bruxelles ne se contraignirent plus comme ils avoient fait jusques là : ils soliciterent qu'on le releguât dans son Eglise, & tournerent contre luy la plus grande partie des Conseillers d'Etat ; irritez de ce qu'il n'avoit voulu partager les principales fonctions de la Regence avec aucun de ceux de leur Corps qu'on luy avoit envoyez pour Collegues.

Le Cardinal ne resista pas à cette derniere secousse par la même voye qu'il s'étoit jusques-là maintenu. Il rabatit un peu de sa fierté ; & se justifia du mépris qu'on l'accusoit d'avoir fait de ses Collegues, en montrant par des preuves autentiques qu'il avoit agi de concert avec eux tant que sa dignité, qui ne valoit qu'autant qu'on sçavoit la faire valoir, l'avoit pû permettre ; & ne s'étoit separé d'eux que par leur faute, & lorsqu'il y avoit été contraint pour ne pas rompre avec la Cour de Rome. Il dévelopa ce petit mystere de Cour en ajoûtant qu'ils avoient eu l'impudence de mettre leurs seings au dessus du sien sur les Expeditions du Conseil d'Espagne, quoi que l'un d'eux ne fût encore que Doyen, & l'autre Laïque : Que si cette injure contre la Pourpre Romaine dont il avoit l'honneur d'être revêtu eût été soufferte, il y eût eu lieu de l'en dépoüiller ; & que tous les Espagnols tant en general qu'en particulier, sans en excepter ses propres ennemis, avoient si bien approuvé qu'on punît ses Collegues en les empêchant d'exer-

cer leur Commiſſion ; qu'aucun s'en étoit ſcandaliſé ni plaint.

Pour ce qui regardoit la Regence le Cardinal écrivit au Roy Catholique qu'il le conjuroit de l'en décharger, & de luy permettre de ſe retirer dans ſon Dioceſe pour y vaquer à ſes Affaires ſpirituelles & à celles de ſon Troupeau : Qu'il s'étoit fait trop d'ennemis pour être deſormais en état de rendre à ſa Patrie les mêmes ſervices qu'elle avoit juſque-là reçûs de luy : Qu'il prévoyoit que l'Eſpagne alloit rentrer dans les guerres civiles qui luy avoient été ſi funeſtes & pourtant ſi ordinaires durant tant d'années ; & qu'il étoit bien-ſeant à un Prelat âgé comme luy de n'en être que ſpectateur.

Le Roy Catholique avant que d'examiner la lettre de Ximenez dans le Conſeil de Bruxelles la communiqua à Chiévres qui préſuppoſa que puiſque ce Cardinal ſollicitoit luy-même ſa dépoſition, il falloit de neceſſité qu'il eût des avis certains qu'il ſe formoit en Eſpagne un orage qu'il deſeſperoit de pouvoir diſſiper : Que s'il jugeoit la reſiſtance de ſa part impoſſible, il étoit ſans doute encore mieux convaincu de l'inſuffiſance de celuy qui luy ſeroit donné pour ſucceſſeur, & par conſequent de quelque côté que la choſe fût examinée, on ne hazardoit rien en continuant la Regence au Cardinal ; puiſque s'il appaiſoit le tumulte dont il parloit, il n'y auroit pas lieu de ſe repentir de l'avoir laiſſé dans l'Employ ; & s'il ne l'appaiſoit pas, on s'en conſoleroit par l'aſſurance où l'on étoit qu'un autre n'auroit pas mieux réüſſi que luy. Sa Majeſté Catholique repartit donc ſur ce principe à Ximenez, que l'Eſpagne avoit plus beſoin que jamais de ſon adminiſtration : Qu'on le prioit comme Cardinal, & qu'on luy commandoit comme Eſpagnol de ne point abandonner les Affaires : Qu'on ne luy parloit pas de recompenſe parce qu'il n'y en avoit point qui ne fût au deſſous de luy ; & que l'on ſe contentoit de luy repreſenter que s'il n'avoit plus beſoin de Sa Majeſté Catholi-

tholique, Sa Majesté Catholique avoit un extrême besoin de luy.

Ximenez le plus habile de tous les Ministres qui l'avoient precedé dans les negociations avec leurs Maîtres, & de tous ceux qui l'on suivi jusqu'au Cardinal de Richelieu; se souvint alors du Proverbe Espagnol, Que l'on n'ébranloit jamais impunément les fortunes bien établies, & qu'on les affermissoit toûjours davantage à chaque fois que l'on manquoit de les renverser. Il se proposa de tirer avantage de tous les efforts que l'on avoit faits pour le déposer; & plus le Roy Catholique témoigna d'empressement à vouloir qu'il retint la Regence, plus il feignit d'en avoir à la quitter. Il y eut force Lettres de part & d'autre sur un sujet si nouveau & si delicat; & la fin de la Comedie fut que le Cardinal ne consentit de demeurer ce qu'il étoit qu'aprés avoir traité comme de pair avec son Maître, & convenu avec luy par la mediation de Chiévres que le Roy Catholique se reserveroit la disposition des Evêchez, des Commanderies, des Benefices, des Ordres militaires, & du revenu du Domaine Royal de Castille & d'Arragon; & que le Cardinal auroit pour sa part la disposition entiere & sans limite des Magistratures, des Charges de Judicature, des Gouvernemens des Provinces, des Finances, des gens de guerre, & de leurs Officiers dans l'une & l'autre Monarchie. Ximenez se fit tenir parole exactement tant qu'il vécut, & n'abusa pas neanmoins de cette moitié d'autorité Royale qu'on luy avoit laissée: mais la prévoyance humaine est presque toûjours defectueuse dans les occasions qu'elle croit avoir examinées avec le plus d'exactitude. Il arriva du pouvoir extraordinaire que le Cardinal avoit arraché par adresse de la Cour de Bruxelles, un inconvenient d'autant plus terrible, qu'il sembla que Dieu luy eût voulu montrer qu'il est aussi jaloux de la Souveraineté qu'il communique, que de celle qu'il se reserve; & qu'il ne souffre pas plus volontiers que les hommes nez pour la vie

Chi intropeça y no cae adelanta su camino.

Dans le parallele des Cardinaux Ximenez & Richelieu.

privée se mêlent de gouverner indépendemment qu'il endure qu'on luy ravisse sa gloire.

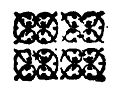
Les Courtisans de Bruxelles n'avoient pas plûtôt appris la mort du Roy Ferdinand, qu'ils avoient conçû l'esperance de partager entre eux les principales Dignitez de Castille & d'Arragon à mesure qu'elles vaqueroient. Ils n'avoient point été desabusez par la Regence de Ximenez, parce qu'ils avoient crû qu'elle cesseroit à l'arrivée du Roy Catholique en Espagne: mais lorsqu'ils aprirent que Sa Majesté s'étoit liée les mains en faveur de ce Cardinal, & luy avoit abandonné le plus solide du Gouvernement jusqu'à son entiere Majorité, ils en furent aussi scandalisez que si leur Maître leur eût volé ce qu'il s'étoit mis hors d'état de leur accorder. Ils prévirent que Ximenez n'auroit de graces à distribuer qu'aux Espagnols naturels; & la crainte qu'ils eurent de mourir avant la Majorité de leur Maître, les fit hâter de s'enrichir avant qu'elle arrivât. Ils sçavoient que son Domaine des Païs Bas suffiroit pour l'entretenir tant qu'il seroit en Flandres; & dans cette vûë ils le porterent à leur accorder par forme de gratification presque tout le revenu du Domaine Royal de Castille, celuy d'Arragon demeurant aux Etats du Païs, par la Loy fondamentale de cette Monarchie, jusqu'à ce que le nouveau Roy y fut allé en personne, & eût juré solemnellement la conservation des Privileges des Arragonnois.

L'argent que les Conseillers d'Etat de Bruxelles tirerent de Castille augmenta leur avidité au lieu de la satisfaire; & donna d'autant plus de dépit aux Espagnols, qu'ils n'avoient point encore vû les deniers publics sortir de leur Païs. Ils l'eussent pourtant enduré sans en murmurer autrement qu'en secret si les Courtisans Flamans en eussent demeuré là, & se fussent contentez du revenu que leurs Receveurs affidez faisoient passer dans la ville d'Anvers par Lettres d'échange: mais ils ajoûterent bien-tôt aprés la vente des Charges & la simonie à l'avarice, dans l'excés que l'on va rapporter.

Entre

Entre les graces que les Rois Catholiques s'étoient reservées il y en avoit plusieurs dont les seuls Espagnols naturels étoient capables ; outre les Commanderies qui devoient toutes leur être conferées par l'institution des Ordres de S. Jacques, de Calatrava, & d'Alcantara. Les Flamans qui ne pouvoient l'ignorer n'en étoient pas plus disposez à consentir que ces deux natures de biens leur échapassent ; & lorsqu'ils venoient à vaquer & qu'il arrivoit à Bruxelles des Espagnols pour les demander, ils les prévenoient en s'en faisant expedier les provisions en blanc, & les remplissant en suite du nom de celuy qui leur en offroit le plus d'argent. Ils agissoient presque de mêmes à l'égard des Benefices sans en excepter les Evêchez ; & lorsque Ximenez s'en plaignoit, on luy fermoit la bouche en luy répondant que puisqu'on ne le controlloit pas sur la portion de l'autorité Royale qui lui avoit été liberalement accordée, il n'avoit pas lieu de trouver à redire que Sa Majesté disposât à sa mode de l'autre portion qu'elle s'étoit reservée pour exercer sa magnificence.

Fin du quatriéme Livre.



ARGUMENT
DU CINQUIE'ME LIVRE.

XIMENEZ aprés avoir obligé le Roy Catholique à partager avec luy son pouvoir dans la Castille, ne joüit pas long-temps du fruit de sa politique. Les Grands le supportent avec d'autant plus d'impatience qu'il continucit d'agir à leur égard avec une hauteur extraordinaire, & ne pouvant s'en défaire par la force ouverte, ont recours à l'artifice. Ils luy font donner un poison lent; & il l'avale un moment devant que celuy qui venoit pour l'en avertir, arrivât. Il prend du contrepoison qui ne le tire pas d'affaire, mais allonge seulement sa vie de quelques mois. Il ne laisse pas se voyant proche de la mort d'entreprendre la plus hardie de ses actions en ôtant à l'Infant tous ses Domestiques à la reserve d'un seul. La chose se passe sans tumulte, & le Roy Catholique arrive heureusement en Espagne. Les Courtisans de sa Majesté dont Chiévres étoit les plus considerable sont resolus d'acquerir & de conserver l'amitié de Ximenez, mais sa fierté leur en ôte absolument les moyens. Il s'obstine à solliciter le Roy son Maître de les exclure tous du Conseil d'Espagne, & les engage de cette sorte à s'unir pour le faire disgracier. Ils l'obtiennent du Roy Catholique; & la nouvelle qu'en reçoit le Cardinal luy est si sensible, qu'il en expire au bout de quelques heures. Chiévres aprés sa mort demeure chargé du poids des Affaires, & s'en acquite admirablement en deux rencontres; l'une est de tirer d'Espagne en toute maniere l'Infant Ferdinand pour le faire passer en Allemagne; & l'autre de disposer l'Empereur Maximilien Premier qui vouloit ceder à l'Infant l'Empire à changer de dessein, & à choisir pour Successeur le Roy Catholique.

HIS-



HISTOIRE DE MONSIEUR DE CHIEVRES.

LIVRE CINQUIE'ME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable dans la Monarchie d'Espagne durant le reste de l'année mil cinq cent dix-sept, & les années mil cinq cens dix-huit, & mil cinq cens dix-neuf.



LES Espagnols qui faute d'argent n'avoient pas obtenu les Charges & les Benefices qu'ils étoient allez solicitér à Bruxelles ; & ceux de la même Nation qui s'étoient incommodez en les achetant à deniers comptans, s'en retournoient presque également irritez. Les uns & les autres conspiroient à se vanger du rebut qu'ils avoient souffert & de l'épuisement de leurs bourses, en publiant que ce qu'un Roy de Numidie avoit autrefois dit de la ville de Rome en particulier, Qu'elle étoit à vendre, se trouvoit exactement veritable des Monarchies de Castille & d'Arragon en general, & que par bonheur pour Rome il ne s'étoit point trouvé d'acheteur : au lieu que par malheur pour l'Espagne ses propres habitans consu- *Iugurtha.*

 moient

Dans le premier manifeste des Espagnols contre les Flamans.

moient leurs Finances, & s'appauvrissoient pour l'acheter: Qu'il n'y avoit plus de Benefice qui s'accordât à la sainteté & à la doctrine, ni de grace dépendante du Roy Catholique Charles d'Autriche qui fût la recompense de la vertu & du merite: Que l'on n'alloit plus voir dans les plus éminentes fonctions de la Hierarchie Ecclesiastique que les simoniaques & les impies, ni dans les principales Magistratures que les indignes; & que le gain que faisoient les Flamans sur cette marchandise de contrebande étoit trop grand, pour esperer qu'ils s'abstinssent à l'avenir d'un si infame commerce: Que le seul Chancelier * des Païs-Bas en avoit déja tiré cinq cens mil écus en quatre mois; & que si les autres Courtisans de Flandres en profitoient à proportion, l'Espagne ne pourroit disconvenir d'être reduite en servitude: Qu'il n'y avoit plus d'autre moyen d'éviter cet inconvenient, qu'en obligeant Sa Majesté Catholique à ne se plus servir de Flamans pour Conseillers d'Etat & pour Favoris, & à ne disposer des graces de la Castille que par l'avis du Conseil d'Espagne.

** Iean Sauvage.*

Ces discours insinuez d'abord à l'oreille & depuis étendus dans les Assemblées publiques & mêmes dans les Predications, firent tant d'impression dans les Villes de Leon, de Burgos, & de Vailladolid, qu'elles resolurent d'envoyer au Roy Catholique des Députez pour la déposition universelle & absoluë des Ministres Flamans & pour la distribution des graces, par l'avis du Conseil de Madrid. Le Cardinal Ximenez se mit inutilement en devoir de leur representer qu'elles entreprenoient trop pour le premier coup, en s'ingerant de lier les mains à leur Souverain d'une maniere qui n'avoit point encore été pratiquée en Espagne: Que s'il n'avoit la liberté de choisir ceux de son Conseil, ni de faire du bien à qui il luy plairoit, il seroit plus malheureux que le moindre de ses Sujets qui joüissoit entierement de l'un & l'autre de ces privileges; & qu'il n'étoit pas toûjours necessaire pour reme-

dier

dier aux maux politiques non plus qu'aux naturels, d'en retrancher jusqu'à la racine.

L'obstination des peuples fut telle que le Cardinal ne la pouvant fléchir, imita l'adresse des Pilotes qui cedant en partie à la violence des vents, ne laissent pas de se faire porter par eux dans les Ports où ils prétendent entrer. Il écrivit à Chiévres qu'il faloit accorder aux Espagnols la convocation des Etats: mais qu'il faloit aussi que ce fût d'une maniere que le Roy Catholique n'en reçût aucun desavantage: Que l'on differeroit jusqu'à son arrivée en Espagne, qui ne seroit pas avant l'Automne de mil cinq cens dix-sept: Que Sa Majesté Catholique seroit apparemment prête à partir vers le milieu de l'Esté, & qu'on luy envoyeroit à ce dessein une Flotte qui l'iroit prendre sur les Côtes de Flandres: Que la beauté de la Saison accourciroit infailliblement son voyage; & qu'en tout cas celle de l'Automne étoit la plus seure, pourvû que ce fût au commencement: Que les Espagnols seroient tellement charmez de la presence de leur nouveau Roy, qu'ils ne penseroient plus à limiter son pouvoir ne quoy que ce fût; & que l'Assemblée des Etats n'aboutiroit qu'à des civilitez reciproques des Deputez à sa Majesté, & de Sa Majesté aux Deputez.

Elle fût en effet publiée pour la fin de Septembre de la même année, & la Flotte d'Espagne partit des Côtes de Galice en Juillet: mais les Grands de Castille qui ne prévoyoient pas que le pouvoir de Ximenez ne dureroit que jusqu'à la venuë de Sa Majesté resolurent de se delivrer de ce Cardinal par avance; & celuy d'entre eux qui avoit jusques-là paru le plus moderé, se mit à la tête des autres. On a vû que Ximenez avoit desobligé le Duc de l'Infantado en refusant sa Niéce à son Neveu; & l'on doit ajoûter ici qu'étant depuis survenu un Procés entre ce Duc & le Comte de Castro, le Cardinal qui ne vouloit pas perdre l'occasion d'exercer son autorité dans une conjoncture si rare, se mit en devoir de le juger. Le Duc qui le re-

Le Duc de l'Infantado

noir pour ennemy écrivit en Flandres au Roy Catholique, & le pria de suspendre le jugement du Procés jusqu'à ce que Sa Majesté fût presente dans le Conseil où la chose seroit examinée. Le Roy l'accorda volontiers : mais le Cardinal s'en étant plaint comme d'une contravention au pouvoir qui luy avoit été donné ; & Chiévres ayant été d'avis qu'on le laissât agir, l'affaire fut jugée, & le Duc perdit son Procés. Il ne s'en ressentit pas sur l'heure ; mais quelque temps aprés il prit l'occasion que le Cardinal envoyoit un Promoteur de la ville d'Alcala où il étoit alors, dans celle de Guadalajara pour quelques formalitez de la jurisdiction Ecclesiastique. Bernardin de Mendoze frere du Duc étoit Archidiacre du lieu, & le Duc en prit pretexte que le Promoteur eût entrepris sur la jurisdiction de son frere. Il luy fit donner des coups de bâton, & on le menaça de pis s'il revenoit. Le Promoteur s'en plaignit à Ximenez qui promit d'autant plus volontiers la justice qu'il luy demandoit, que le Duc en le faisant outrager avoit commis deux crimes ; l'un en s'opposant à l'exercice de la Justice Ecclesiastique pour lequel il avoit encouru les censures ; l'autre en mal-traitant un Officier du Regent de Castille dans l'execution de l'ordre qui luy avoit été donné, & en devenant ainsi criminel de leze-Majesté. Le Duc irrité que Ximenez l'eût menacé d'une double punition, luy envoya son Chapelain pour luy dire tout ce que les Satyres les plus atroces luy reprochoient. Le personnage étoit plus dangereux à representer qu'on ne sçauroit penser, & le Chapelain ne l'accepta que pour ne pas perdre sa condition. Il s'alla mettre à genoux devant Ximenez, & luy demenda pardon de l'injure qu'on le contraignoit de luy faire : Il luy repeta mot à mot aprés cette précaution tout ce qu'on l'avoit chargé de luy dire ; & ce Cardinal qui n'admiroit pas moins la naïveté que l'obeïssance aveugle de l'Ecclesiastique, l'écouta aussi paisiblement que s'il luy eût recité des Vers à sa loüange. Il ne l'interrompit point:

Il ne changea ni de visage ni de posture ; & ne luy repartit que deux choses d'un ton aussi moderé, que si ce qu'il venoit d'entendre luy eût été tout à fait indifferent; l'une, qu'un Prêtre comme lui ne devoit point s'être chargé d'une commission si messeante à son caractere ; l'autre qu'il n'avoit qu'à s'en retourner au plûtôt vers le Duc, & qu'il le trouveroit repentant des discours impertinens qu'il luy avoit mis en bouche. On ne sçait pas sur quel fondement la Prophetie étoit appuyée, mais il est certain qu'elle fut veritable. Le Duc que la colere avoit empêché de refléchir sur le commandement qu'il faisoit au Chappelain, le jugea ridicule aussi-tôt qu'elle fut passée. Il gronda ceux qui s'étoient alors trouvez auprés de luy de l'avoir laissé faire ; & peu s'en falut qu'il ne punît le Chappelain à son retour, pour luy avoir si promptement & si fidelement obeï. Il le renvoya sur le champ faire des excuses à Ximenez, qui n'ayant point oublié l'obligation qu'il avoit au Duc de n'avoir pas voulu entrer dans les interêts de Pedro Giron, consentit que le Connêtable de Castille se mêlât de l'accommodement. Il ne fut pas mal-aisé au Connêtable de le conclure, puisque les deux parties le souhaitoient avec un égal empressement : mais dans le moment que l'on achevoit d'en dresser les articles, il survint une circonstance qui fut sur le point de le rompre d'une maniere irreparable.

Dans le recit de ce déméle.

L'entrevûë du Cardinal & du Duc se faisoit à Fon-Carrallio où les deux parties & le Mediateur avoient jugé à propos de ne mener presque personne, afin de conferer avec plus de liberté. Le Cardinal avoit même celé la chose à Dom. Juan d'Espinosa Capitaine de ses Gardes, qui l'apprenant par une autre voye crût que sa Charge l'obligeoit d'aller au moins escorter le Cardinal à son retour, puisqu'il n'avoit pas voulu être accompagné en allant. Il fit monter à cheval sa Compagnie, & arriva avec elle à Fon-Carrallio sur la fin de l'entrevûë. Le Duc & le

Connêtable n'entendirent pas plûtôt le hannissement des chevaux & la Trompette qui précedoit les Cavaliers, qu'ils s'imaginerent que Ximenez agissoit de mauvaise foy avec eux, & avoit donné Rendez-vous à des Troupes pour se saisir de leurs personnes. Ils luy en témoignerent du ressentiment ; & Ximenez qui se sentoit innocent, ne fit que rire de leur terreur panique. Il mit la tête à la fenêtre : Il apperçût Spinosa : Il luy fit signe de venir : Il le reprit aigrement de sa diligence à contre-tems: Il la traita d'indiscrette : Il menaça de le déposer en cas de rechûte; & le renvoyant à l'heure même aussi promptement qu'il étoit venu, s'en retourna quelque temps aprés avec le Duc & le Connêtable.

Il ne sortit ni si-tôt ni si facilement du second démêlé qu'il eut avec le Comte d'Uregna, puisque selon toutes les apparences ce fut de là que vint le poison qu'on luy donna. Il y avoit procés entre ce Comte & Quichada pour le domaine de Villa-fratre prés de Vailladolid ; & le Comte qui étoit le plus fort & le plus qualifié des deux, s'étoit mis de sa propre autorité en possession des biens contestez. Il plaidoit ainsi les mains garnies ; & Quichada dont le droit étoit meilleur, demanda que ces biens fussent mis en sequestre. Le Conseil d'Espagne accorda la Requête, & Ximenez envoya un Huissier & des Sergens pour recevoir le revenu de Villa-fratre. Ces Officiers subalternes de la Justice furent mal-traitez dans l'exercice de leur Commission par le fils du Comte d'Uregna assisté de ses amis, qui étoient les fils du Connêtable, de l'Amiral, & du Duc d'Albuquerque. L'Huissier à qui les coups de bâton n'avoient point été épargnez en porta sa plainte à la Cour de Vailladolid, qui ordonna aussi-tôt que les Milices du Païs iroient prêter main forte à la Justice. L'Evêque de Malaga President de cette Cour marcha pour les commander ; & le Connêtable de Castille qui voyoit son Fils engagé par

com-

compagnie dans une fâcheuse affaire, alla luy-même pour l'accommoder à Villa-fratre où les jeunes Seigneurs se fortifioient avec les Vassaux de leurs Peres qu'ils avoient appellez à leur secours. Son autorité sur son Fils, ses persuasions à l'égard des autres jeunes Seigneurs, ses prieres, ses importunitez, & ses menaces, les disposerent enfin à sortir de la Place, & à laisser l'Evêque dans une entiere liberté d'executer la Sentence de la Cour dont il étoit Commissaire ; & comme ce Prelat étoit moderé, il en demeura là, c'est à dire qu'il n'y eut de sa part aucune poursuite contre les jeunes gens qui avoient battu l'Huissier & les Sergens.

Il est à croire que si Ximenez eût été de son humeur, l'affaire n'eût point eu de suite : mais il n'y avoit pas au monde deux hommes dont le genie fût plus different, quoy qu'ils fussent d'ailleurs intimes amis. Ximenez ne concevoit pas de faute plus énorme en Politique que celle de dissimuler en quelque maniere & pour quelque cause que ce fût les attentats contre la Souveraineté, & ne distinguoit jamais en ce cas entre les grandes & les petites conditions. L'Evêque au contraire étoit prévenu de la pensée qu'il y avoit de l'homme dans les actions contre la Souveraineté aussi bien que dans les autres ; & qu'encore que la consequence des premieres exigeât que l'on eût plus de severité pour elles que pour les dernieres, il ne s'ensuivoit pas que la pitié en dût être absolument bannie. Ainsi Ximenez ordonna prise de corps contre ceux qui avoient resisté à la Justice, & envoya l'Alcaïde Sarmiento pour travailler à leur Procés avec ordre de ne le finir ni de le surseoir que par la punition exemplaire des coupables, & par la démolition de Villa-fratre qui leur avoit servi de retraite.

On attaquoit par là toute la haute Noblesse ; parce qu'il n'y avoit aucun Seigneur dans la Castille qui ne fut parent ou allié des quatre jeunes Seigneurs,

ou

ou qui du moins ne se piquât de l'être. Et de fait les coupables craignant d'être enlevez à la Campagne ou dans les Châteaux de leurs Peres, retournerent à Villa-fratre qu'ils défendirent avec assez de fermeté: mais Sarmiento les y assiega dans les formes, & les reduisit avec le temps à de grandes extrêmitez. Il essuya toutes les railleries qu'ils firent de luy & de Ximenez, dont ils traînerent les phantômes par les ruës; & les serra de si prés qu'ils en étoient au dernier morceau de pain, lors que trouvant par hazard un quartier des Lignes plus mal gardé que les autres, ils le forcerent l'épée à la main, & se sauverent par là dans les montagnes des Asturies.

Ximenez au defaut de la proye qui luy étoit échappée, tourna sa colere contre Villa-fratre qu'il fit démolir jusqu'au fondement. On laboura par son ordre l'endroit où elle avoit été batie, & l'on y sema du sel. Sept des principaux Bourgeois eurent le foüet pour avoir injurié l'Huissier lors qu'on le battoit; & un Domestique de l'Amiral de Castille fut traité de même, pour avoir conduit des Soldats au Fils de son Maître. Les Grands d'Espagne que cette rigueur effarouchoit écrivirent tant en general qu'en particulier des Lettres en Flandres à leur Roy, pour le conjurer en toute maniere de les delivrer de la tyrannie de Ximenez. Il prierent Chiévres de joindre son crédit à leur Requête; & c'est ici le lieu de convaincre de fausseté les Historiens de Castille & d'Arragon, qui prétendent que le Cardinal n'avoit point à la Cour de Bruxelles de plus grand ennemy que Chiévres. Certes si l'aversion eût été telle qu'ils la dépeignent, Chiévres avoit trouvé la plus favorable occasion de supplanter Ximenez qu'il eût sçû desirer, puisqu'il n'étoit pas même besoin qu'il agît pour la disgrace de ce Cardinal. Il n'avoit qu'à ne s'en pas mêler, & qu'à le laisser défendre seul sa cause contre tant d'ennemis conjurez à sa ruine. Il l'eût infailliblement perduë, & le

le Roy Catholique se voyant reduit à la necessité de mécontenter irreconciliablement la Noblesse de Castille ou de luy sacrifier Ximenez, eût préferé la derniere des deux extrêmitez à la premiere: Mais Chiévres n'abandonna pas le Cardinal dans une conjoncture si delicate, où il avoit absolument besoin de secours pour éviter une entiere disgrace. Il remontra à Sa Majesté Catholique qu'il y alloit plus que jamais de son veritable interest d'appuyer Ximenez; & que pour peu qu'elle se relâchât en ce point, elle auroit occasion immediatement aprés de s'en repentir. Que tant que ce Cardinal seroit protegé il n'y auroit rien à craindre pour l'Autorité Royale en Espagne, puisque d'un côté il tiendroit les Nobles dans le devoir par une exacte observation des Loix; & d'un autre côté le Peuple l'aimoit trop & luy étoit trop obligé de la justice qu'il luy rendoit contre les Nobles, pour se soûlever ou pour appuyer le mécontentement des Grands: mais s'il paroissoit que le Cardinal ne fût plus si bien à la Cour, la Noblesse prendroit les Armes à l'heure même sous pretexte de le déposer, mais en effet pour élever sur le Trône l'Infant Ferdinand; & les Peuples commençant à mépriser le Regent comme ils font d'ordinaire ceux qui sont disgraciez de quelque part que l'infortune leur arrive, en seroient moins retenus de suivre l'exemple des Gentilshommes.

Le raisonnement de Chiévres eut tout l'effet qu'il s'en étoit promis; & le jeune Roy approuva la conduite du Cardinal d'une maniere si ferme, que les Grands de Castille aprés avoir solicité inutilement les Bourgeois des villes de Leon, de Burgos, & de Vailladolid qui demeurerent dans la soûmission, furent contraints de recevoir la Loy qu'il plût au Cardinal de leur imposer. Il ne paroît ni par les ordres qu'il reçût alors de la Cour de Bruxelles, ni par les Lettres que Chiévres luy écrivit, qu'on l'eût obligé à traiter l'affaire dont il s'agissoit avec plus de moderation

Dans les Lettres de Charles Quint à Ximenez.

ration qu'il n'avoit accoûtumé : cependant il le fit ; & la clemence dont il usa fut d'autant plus admirée, qu'il n'en avoit point exercé jusques-là de semblable, & n'en exerça plus depuis

Il rejetta d'abord les ouvertures d'accommodement que ses Amis luy firent en faveur des quatre jeunes coupables ; & temoigna tant d'inflexibilité à ceux qui luy parlerent de pardonner, que l'on desespera de l'y disposer. Les coupables furent reduits par leurs propres Peres à s'aller eux-mêmes enfermer dans les prisons de Vailladolid, & à se soûmettre à ce que le Magistrat ordonneroit de leurs personnes. La Sentence des Juges fut conforme à la severité des Loix ; mais Ximenez qui avoit en main l'Autorité Royale, s'adoucit lorsqu'on s'y attendoit le moins. Il ne se contenta pas de suspendre l'execution qui eût tiré des larmes de toute la Castille. Il fit de plus grace entiere ; & la fit d'une maniere si noble que l'on reconnut que la severité dont il avoit donné tant de marques ; ne luy étoit pas naturelle ; & que s'il n'usoit pas souvent d'Indulgence, c'étoit qu'il ne croyoit pas possible que les Castillans n'en abusassent sous une Regence.

Il vint encore à bout du Duc d'Alve en particulier dans un démêlé qu'ils eurent ensemble pour le plus riche Prieuré de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem qui fut en Espagne. Antoine de Zuniga en avoit été pourvû dans les formes ; mais le Roy Ferdinand le luy avoit ôté de puissance absoluë pour le donner à Diego de Tolede troisiéme Fils du Duc d'Alve, à cause des services que ce Duc luy avoit rendus dans la la conquête de la Navarre. Ximenez haïssoit assez l'injustice pour ne la pouvoir pas même souffrir dans son Maître, quoy qu'il luy eût d'ailleurs d'extrêmes obligations. Il reçût favorablement la plainte que luy fit Zuniga d'avoir été dépoüillé de son Benefice contre toute sorte de droits, & promit de luy rendre justice. Le Duc d'Alve qui n'étoit que trop per-

suadé

ſuadé que le Cardinal tiendroit parole, ne voulut pas que ſon Fils comparût à l'aſſignation que ſa Partie luy fit donner devant le Conſeil de Madrid. Il éluda le jugement du Procés par toutes les voyes de la chicane, & chercha cependant des amis auprés du Roy Catholique pour faire évoquer le different au Conſeil de Bruxelles. Il ne pût à la verité l'obtenir, parce que Sa Majeſté s'étoit engagée à Ximenez comme l'on a vû, de ne plus accorder d'évocations d'Eſpagne en Flandres. Mais la brigue fut nonobſtant ſi forte pour le Duc d'Alve, que les Rois de France & d'Angleterre écrivirent en ſa faveur au Roy Catholique; & leurs Ambaſſadeurs ſolliciterent Chiévres au nom de leurs Maîtres d'employer ſon crédit, afin que Diego de Tolede ne fût point inquieté. Ces mêmes Rois preſſerent encore Ximenez de ſuſpendre la déciſion du Procés juſqu'à l'arrivée de Charles en Eſpagne: mais ce Cardinal qui ne doutoit pas que Zuniga comme le plus foible ne ſuccombât devant le Roy Catholique, fit examiner le Procés avant la venuë de Sa Majeſté; & repreſenta ſi fortement aux Juges qu'ils ne devoient avoir de conſideration que pour le bon droit, que le Fils du Duc d'Alve fut condamné tout d'une voix. Il ne fut pourtant pas ſi facile d'executer la Sentence qu'il l'avoit été de la prononcer, parce que le Fils du Duc aſſembla des Troupes, & ſe mit en campagne pour conſerver le Prieuré: mais les Milices du Païs luy tombant ſur les bras avant qu'il eût achevé de prendre ſes meſures pour la défenſive, le défirent ſi abſolument qu'il fut obligé à ſon tour de ſe ſoûmettre à la diſcretion de Ximenez qui ne le traita pas avec plus de ſeverité qu'il avoit fait les quatre jeunes Seigneurs dont on a parlé. Cette action fut la derniere où ce Cardinal employa toute ſa puiſſance pour ſe faire obeïr; & elle intimida de ſorte les Eſpagnols, qu'il les trouva depuis auſſi ſouples que s'il eût été leur Monarque legitime. Mais il en va des proſperitez humaines.

nes comme de la ſanté: plus elles paroiſſent affermies, plus elles ſont proches de leur alteration.

Ximenez aprés avoir fait partir d'Eſpagne la Flotte pour eſcorter le Roy Catholique de Flandres en Galice, s'occupoit à prendre deux précautions; l'une de faire viſiter exactement tous les endroits des Côtes où ſon Maître pouvoit aborder, afin de découvrir ſi le bruit qui couroit qu'il y eût de la peſte étoit vray, & de l'avertir en ce cas d'aborder en d'autres lieux : L'autre d'envoyer dans les Ports qui ſeroient trouvez exempts de ſoupçon toute ſorte de rafraîchiſſemens, afin que la Cour les trouvât à point nommé, en cas qu'elle y abordât. Il avoit paſſé dans cette vûë à Tordelagula ville de ſa naiſſance, & s'en alloit dîner dans le Bourg de Bos-Eguillas où il avoit mandé à Manquino Provicial des Cordeliers de le venir trouver. Le Provincial étoit en chemin lors qu'il rencontra un Cavalier inconnu qui luy dit de doubler le pas, & d'arriver s'il étoit poſſible à Bos-Eguillas avant que Ximenez ſe mît à table; afin de l'avertir de ne pas manger d'une grande Truite que l'on ſerviroit devant luy, parce qu'elle étoit empoiſonnée: Que s'il arrivoit trop tard, il exhortât ce Cardinal de penſer ſerieuſement à ſa conſcience, parce qu'il n'y auroit plus de remede. Le Cavalier aprés avoir prononcé ces propres termes s'éloigna ſi promptement que le Provincial l'eut bien-tôt perdu de vûe, & ce Religieux pour hâter ſa marche ſe mit tout en ſueur. Il ne joignit pourtant Ximenez que dans le moment qu'il ſortoit de table & lorſque le poiſon fit ſon premier effet, qui fut de luy tirer beaucoup de ſang par les oreilles & par les endroits où les ongles touchent à la chair. Carillo qui avoit fait l'eſſay de la Truite ſe trouva mal auſſi; mais comme il n'avoit pas tant mangé de ce poiſſon, il en fut quitte pour une grande & longue maladie. Le Provincial encore hors d'haleine raconta à Ximenez ce qui luy étoit arrivé; & ce Cardinal convaincu par ces trois indi-

indices que c'en étoit fait de sa vie, repartit en homme Chrêtien qu'il étoit prêt de la quitter quand il plairoit à Dieu. Il ne s'en étonna pas davantage; & n'en vaqua pas moins aux affaires de l'Etat pendant l'intervale que luy donna le venin qu'il venoit d'avaler, jusqu'à ce qu'il luy eut entierement détaché l'ame du corps: ce qu'il ne fit que lentement, à cause que la complexion qu'il attaquoit se trouva extraordinairement robuste.

Il demeura pour constant quoy que la chose ne fut point averée, que Barracaldo Secretaire de Ximenez avoit glissé le poison dans le plat où étoit la Truite: cependant ce Cardinal ne se servit pas moins de luy jusqu'au dernier soûpir dans ses affaires les plus secrettes, qu'il avoit fait auparavant. La grande difficulté fut & est encore de sçavoir à la solicitation de qui Barracaldo pouvoit avoir empoisonné son Maître. Les Ecrivains Flamans soûtiennent que ce fut par l'intrigue des Grands d'Espagne; & le prouvent tant par les démêlez que l'on a rapportez cy-dessus, que par une Lettre du Connêtable de Castille que Ximenez avoit interceptée peu de jours auparavant. Le Connêtable témoignoit de ne s'être pas accordé sincerement avec le Cardinal; & de n'être pas moins son ennemi dans le cœur, quoi qu'il eût feint d'être neutre dans la querelle que son Fils avoit euë avec luy.

Les Ecrivains d'Espagne publient au contraire que les Flamans Courtisans de leur Roy furent auteurs d'une telle méchanceté; & en tirent à leur tour la preuve d'une Lettre de Ximenez au Roy Catholique, dans laquelle ce Cardinal mettoit tout en œuvre pour disposer Sa Majesté à ne se plus servir que d'Espagnols naturels dans ses Conseils & dans ses Negociations. Ils ajoûtent que Ximenez le même jour qu'il avala le poison à Bos-Eguillas, dit à ceux qui se trouverent auprés de luy que ce n'étoit pas là la premiere fois qu'on luy en avoit donné; & qu'en ouvrant

deux

deux ou trois mois auparavant dans son Cabinet à Madrid une Lettre qui venoit de Flandres, il luy étoit monté par le nez dans le cerveau une poudre extraordinairement subtile qui sembloit avoir été appliquée sur le papier pour seicher l'ancre; & que depuis il avoit toûjours eu des douleurs insupportables de tête qui croissoient avec le temps au lieu de diminuer, & qu'il repeta plusieurs fois à ses Medecins qu'il mouroit par la méchanceté des Etrangers: mais en tout cas ce qui suit va faire voir que le Cardinal ne soupçonna pas Chiévres d'avoir trempé dans son empoisonnement, puis qu'il employa la derniere de ses actions éclatantes à le satisfaire dans la chose qu'il desiroit avec plus d'ardeur, qui étoit de mettre l'Infant Ferdinand hors d'état de rien prétendre dans la Succession de son Ayeul & de son Ayeule maternels.

Pour entendre cette intrigue qui n'est point assez démêlée dans l'Histoire d'Espagne, il faut présupposer que Ferdinand le Catholique ayant dessein comme l'on a vû d'élever l'Infant sur les Trônes de Castille & d'Arragon, avoit mis auprés de luy trente deux Domestiques choisis entre les plus raffinez Espagnols pour le nourrir dans cette vûë. Ces Domestiques ne l'avoient pas trompé dans la commission qu'il leur avoit donnée; & comme il leur avoit distribué les Charges de la Maison de l'Infant à proportion de leur habileté, les quatre principales avoient été données à des personnes qui s'en acquiterent parfaitement dans l'intention que l'on avoit eüe en les leur accordant. On avoit pris pour Gouverneur de ce jeune Prince Pedro Nugnez de Gusman déja revêtu de l'une des premiers Dignitez de l'Ordre de Calatrava, qui est celle de Clavaire ou Porte-Clef: pour Precepteur Alvaro Ozorio Evêque d'Astorga qui avoit été Religieux de l'Ordre de S. Dominique: pour Chambellan Gonsalo de Gusman; & pour Maître d'Hôtel Sancho de Paredez.

Dans l'Histoire de l'éducation de l'Infant.

Les

Les Hommes ne servent jamais mieux que lors qu'ils agissent pour leur propre interest en faisant ce qu'on leur commande ; & les Domestiques de l'Infant assûrez des plus importantes Charges de l'Etat à mesure qu'elles viendroient à vaquer aussi-tôt que leur jeune Maître seroit Roy, ne perdirent aucune occasion de luy inspirer les pensées de la Souveraineté que l'on souhaitoit qu'il eût. Ils continuerent jusqu'à la mort de Sa Majesté Catholique qui par une faute que l'on eut depuis bien de la peine à reparer, ne mit pas dans son dernier Testament que l'on changeât les Domestiques de l'Infant, ce qui étoit absolument necessaire puis qu'elle luy ôtoit les Couronnes qu'elle luy avoit laissées par le precedent ; & que dans une disposition si contraire la Politique vouloit que l'on mit auprés de ce jeune Prince des gens qui l'accoûtumassent à oublier le passé, & à supporter constamment l'étrange revers de fortune qui venoit de luy arriver. On ne sçait si les trois Conseillers d'Etat qui suggererent le dernier Testament oublierent de prendre cette précaution ; ou si ne la jugeant pas si necessaire qu'elle l'étoit en effet, ils se contenterent d'avoir obtenu le principal qui étoit d'éloigner du Trône l'Infant, & negligerent l'accessoire qui consistoit à mettre de nouvelles personnes auprés de luy : mais il est constant que Ximenez quoi qu'il fit depuis, ne put entierement remedier à cet inconvenient : car encore qu'il obligeât l'Infant à demeurer toûjours auprés de luy, & qu'il employât plus de temps à observer les Domestiques de ce jeune Prince qu'à toutes les autres affaires de l'Etat ensemble; il n'empêcha pas neanmoins que Gusman son Gouverneur ne traitât secrettement avec les principaux Seigneurs d'Arragon, qui promirent s'il pouvoit tirer par addresse son Pupille d'auprés du Cardinal & le leur mener, qu'ils l'éleveroient aussi-tôt sur le Trône & le reconnoîtroient pour leur Roy.

L'Evêque d'Astorga Precepteur de l'Infant negocia

cia de ſon côté avec l'Empereur Maximilien pour l'obliger à venir en Eſpagne dépoſer Ximenez, & luy propoſa les deux attraits qu'il jugeoit plus capables de l'engager à ce voyage : l'un étoit de mettre la main ſur le Threſor Royal que l'Epargne du Cardinal avoit rempli ; & l'autre le mariage de Sa Majeſté Imperiale avec la Reine Germaine, que l'Evêque avoit entierement engagée dans ſes interêts en luy promettant de la faire Imperatrice.

Les deux Traitez étoient déja beaucoup avancez lorſque les Eſpions de Ximenez découvrirent celuy de Guſman avec les Arragonnois, & l'en informerent huit ou dix jours avant le temps deſtiné pour l'executer. Ce Cardinal prit deux meſures pour le rendre inutile ; l'une fut d'en envoyer une copie à Chiévres : l'autre de redoubler ſes diligences pour obſerver l'Infant & ſes Domeſtiques.

La negociation de l'Evêque d'Aſtorga fut découverte par une autre voye. Maximilien qui approchoit de ſoixante ans n'étoit plus que foiblement tenté de ſe remarier ; & pour l'exciter à prendre la Reine Germaine pour quatriéme Femme, il eût falu qu'elle eût eu pour ſa dot ſix cens mille Ducats d'argent comptant, comme avoit eu Bonne Sforce ſa troiſiéme Femme ; ou qu'elle eût apporté en mariage les Païs-Bas & la Bretagne, comme Marie de Bourgogne ſa premiere femme, & Anne de Dreux ſa ſeconde. Cependant la Reine Germaine qui n'étoit pas moins liberale à ſa maniere que Maximilien à la ſienne, n'avoit rien épargné des gratifications qu'elle avoit tirées du Roy Catholique ſon Mary ; & d'ailleurs quoi qu'elle eût herité des biens de Gaſton de Foix ſon frere tué à la Bataille de Ravenne, le Roy François Premier comme on verra plus au long dans le Livre ſuivant ne vouloit pas conſentir qu'elle les vendît & en portât l'argent à l'Empereur, de crainte qu'il ne prît fantaiſie à ce Prince de le dépenſer au deſavantage de la France. De plus Maximilien avoit

aussi peu de credit que d'argent ; & comme il n'avoit pû trouver à emprunter ce quil faloit pour faire le voyage d'Espagne avec un équipage convenable à sa Dignité, il avoit été contraint de renoncer au dessein d'épouser la Reine Germaine. Il n'étoit pas fort secret de son naturel; & ne luy important plus de tenir cachée l'intrigue de l'Evêque d'Astorga, il en fit confidence à Chiévres ; & acheva de le persuader par là qu'il étoit absolument necessaire pour les interêts du Roy Catholique d'ôter à l'Infant tous les Domestiques que le feu Roy avoit mis auprés de luy, & de luy en donner d'autres qui fussent dévoüez à la Cour de Bruxelles. Il en écrivit plusieurs fois en ce sens à Ximenez qui demeura d'accord de la necessité que Chiévres luy representoit, & il s'excusa de se charger de l'execution tant qu'il fut en santé : soit qu'il craignît de s'attirer la haine qui rejalliroit d'une action si rigoureuse ; ou qu'il prevît que le Roy Catholique n'auroit plus tant de besoin de luy aprés que les Domestiques de l'Infant seroient renvoyez dans leurs maisons, qu'il en avoit eu durant que ces Domestiques servoient d'épouvantail au Conseil d'Etat de Bruxelles. Mais lorsqu'il se sentit consumer par une chaleur interieure que la prodigieuse quantité d'eau & quantité d'autres rafraîchissemens qu'il avaloit ne faisoient qu'augmenter, il ne garda plus de mesures, & manda à Chiévres qu'il étoit prêt d'accomplir ce que l'on desiroit de luy. La seule condition qu'il exigea fut que le Roy Catholique luy écrivît une Lettre sur le modele qu'il envoya, sans que l'on en changeât une syllabe. Le modele contenoit un ordre absolu & précis à Ximenez d'éloigner de la personne de l'Infant son Gouverneur, son Precepteur, son Chambellan, & son Maître d'Hôtel, en faisant entendre à ces quatre Domestiques que si Sa Majesté Catholique les renvoyoit dans leurs maisons, ce n'étoit pas qu'elle fût mécontente d'eux, & qu'elle n'approuvât la conduite qu'ils avoient tenuë

Dans les Titres de la Maison de Foix.

nuë jusques-là auprés de son Frere ; mais c'étoit seulement qu'elle avoit égard à leur âge, & qu'on la pourroit blâmer d'inhumanité si elle ne leur donnoit le temps de se reposer dans la conjoncture que l'Infant qui venoit d'entrer dans sa seiziéme année n'avoit plus tant de besoin qu'ils fussent auprés de luy: Qu'elle se souviendroit de leurs services & les en recompenseroit d'une maniere qui feroit assez voir qu'elle n'étoit pas ingrate.

Le modele ajoûtoit que pour les autres Domestiques de l'Infant, Sa Majesté laissoit à la disposition du Cardinal de les congedier ainsi qu'il jugeroit à propos. Chiévres ne manqua ni de faire expedier précisément la Dépêche dans les termes qu'elle étoit demandée, ni de l'envoyer au Cardinal. Mais un excés de précaution fut sur le point de la rendre non seulement inutile mais encore nuisible. Chiévres qui en connoissoit l'importance la recommanda particulierement au Courrier qui devoit traverser la France, afin de la porter plus diligemment en Espagne. Le Courrier s'acquitta de son devoir, & mit fidelement la Dépêche entre les mains du Maître des Postes: mais il n'oublia pas non plus de luy dire que Chiévres l'avoit recommandée singulierement; & sur cette seule particularité le Maître de la Poste s'imagina, que c'étoit l'avis que le Roy Catholique envoyoit à Ximenez qu'il s'étoit embarqué actuellement pour l'Espagne. Ce Cardinal étoit alors dans le Monastere d'Aguera où l'on avoit beaucoup de peine à luy parler, parce qu'il y prenoit des remedes. Le Maître de la Poste prit ce pretexte pour se dispenser de luy porter la lettre, & la retint cinq jours entiers. Il envoya cependant chez tous les Grands d'Espagne leur donner la fausse nouvelle que le Roy étoit en mer, parce que c'étoit la coûtume des Seigneurs Espagnols de faire des presens à ceux qui leur annonçoient les nouvelles de quelque bonheur extraordinaire qui regardoit l'Etat. Cet étourdy pour comble

comble d'imprudence ne porta pas directement le cinquiéme jour la Lettre à son adresse; mais la remit à l'Evêque de Tortose dans la pensée que Ximenez qui pendant qu'il se portoit bien ne luy communiquoit aucune des principales affaires de la Regence, ne seroit pas fâché qu'il les sçût durant sa Maladie, quand ce ne seroit que pour en être soulagé d'autant. L'Evêque au lieu de reconnoître l'obligation qu'il avoit à Ximenez du Chapeau de Cardinal qu'il venoit de luy procurer dans la promotion des trente-un Cardinaux faite par le Pape Leon Dix, ne se contenta pas d'ouvrir la dépêche; mais la montra de plus à l'Infant qui sentit dans cette triste conjoncture renouveller dans son ame tous les déplaisirs qu'il avoit reçûs depuis la mort du Roy son Ayeul, & fut convaincu que l'on alloit achever de luy ôter les esperances infaillibles, & même les biens certains que sa naissance luy avoit acquis. Il en communiqua avec les quatre principaux de ses Domestiques, qui ayant plus d'interest dans l'affaire que luy, & voulant l'animer à leur propre conservation autant qu'il étoit capable de l'être; ne se contenterent pas de le confirmer dans l'opinion qu'il avoit déja, & qui leur étoit si favorable. Ils ajoûterent qu'il falloit bien que le changement dont il étoit question ne fût d'abord venu ni dans la pensée du Roy Catholique, ni dans celle de Chiévres, ni enfin dans celles des Conseillers d'Etat de Madrid; puisque si la chose se fût passée en l'une de ces trois manieres, l'ordre de l'executer n'eût pas été uniquement adressé au Cardinal, mais aux deux autres Regens avec luy, ou du moins à l'un des deux, pour ne pas abandonner un changement de telle importance au ministere d'un homme mourant. Il conclurent de là que l'ouverture en venoit de Ximenez; & qu'il l'avoit faite à Chiévres son correspondant en des termes qui marquoient, qu'il n'y avoit que luy qui fut capable de l'executer. Qu'il n'avoit pû donner de preuve plus

évidente que celle là de son horrible aversion pour l'Infant; puisqu'au lieu d'employer aux exercices de la Penitence le peu de temps qui luy restoit à vivre, il le perdoit pour l'éternité en le passant à reduire à la condition des particuliers un jeune Prince né & élevé pour regner.

L'Infant entra par ce discours dans toute l'indignation qu'on luy prétendoit inspirer, & partit à l'heure même pour s'aller plaindre à Ximenez. Il voulut être accompagné de deux personnes au moins qui luy servissent de témoins de ce qui se seroit passé de part & d'autre dans la conversation; & comme son Gouverneur étoit malade il prit son Precepteur, & envoya prier le Cardinal de Tortose de luy tenir compagnie. Le Cardinal de Tortose s'en excusa; & pour dire le vray il n'étoit point assez hardi pour se presenter devant Ximenez aprés l'avoir offensé, quoique ce n'eût été que par mégarde. Il avoit ouvert le paquet & l'avoit montré à l'Infant sans prévoir les avantages que les Domestiques de ce jeune Prince tireroient de cette lumiere anticipée, pour engager leur Maître dans leurs interêts; & dés le moment qu'il avoit reconnu sa faute, il avoit envoyé le paquet à Ximenez avec de tres humbles excuses de ce qui étoit arrivé. Ainsi l'Infant aprés avoir essayé toute sorte de moyens pour se faire accompagner par le Cardinal de Tortose, fut contraint d'aller sans luy avec son Precepteur à l'Hôtel de Ximenez. Il ne se donna presque pas la patience de le saluër, & se plaignit à luy les larmes aux yeux du tort qu'il luy faisoit en le privant à contre-temps & sans cause de ses bons & fideles Serviteurs. Il ajoûta qu'il n'eût pas trouvé si étrange un tel procedé s'il fût venu de Chiévres ou des autres Ministres de Bruxelles, puisqu'il étoit né en Espagne, & que l'on ne sçavoit que trop dans le monde l'antipatie qu'il y avoit entre les Flamands & les Espagnols: mais qu'il luy étoit insupportable de se voir maltraité par Ximenez qu'il avoit jusques là tenu pour son meilleur ami.

Dans la vie d'Adrien Six.

ami. Il le pria de laisser auprés de luy des gens sans reproche dont il étoit tout à fait content, & l'en conjura par la memoire de la Reine Isabelle son Ayeule à laquelle il luy avoit tant de fois avoüé d'être uniquement redevable de sa fortune.

Ximenez s'éleva à proportion que l'Infant s'abaissoit: car outre qu'il étoit persuadé que l'affaire devoit être traitée de hauteur, & qu'il la ruïneroit absolument pour peu qu'il se relâchât; il croyoit encore, & l'on connut par l'évenement qu'il ne s'étoit pas trompé, que si l'Infant dans une conjoncture si delicate étoit traité avec autant de severité que les autres Sujets du Roy son Frere, il luy en souviendroit toute sa vie, & il s'accoûtumeroit de bonne heure à luy obeïr aussi aveuglement que s'il étoit d'une naissance infiniment relevée au dessus de la sienne. Et de fait Ximenez n'eût garde de parler à l'Infant des raisons qu'avoit le Roy Catholique de vouloir qu'il se défit de ses Domestiques. Il prétendit que ce jeune Prince supposât comme les autres Espagnols que toutes les resolutions émanées du Conseil de sa Majesté étoient justes; & se contenta sur ce fondement de luy répondre d'un ton ferme & rassis, que sa condition n'étoit pas si déplorable qu'il la dépeignoit; & que ce qu'il trouvoit alors mauvais & insupportable tourneroit un jour à sa gloire & à son avancement, pourvû qu'il donnât de bonne grace aux autres Sujets du Roy son Frere l'exemple d'une parfaite soûmission, & qu'il leur apprit que comme il avoit l'honneur d'être le premier Sujet de la Monarchie d'Espagne, il se piquoit aussi d'obeïr au Monarque plus aveuglement que les autres. Qu'il ne voyoit pas qu'on luy fit aucune injure en le privant de ses Domestiques anciens pour luy en donner de nouveaux: Qu'il avoit de l'âge & de l'experience en cette sorte d'affaires politiques; & que l'on s'en devoit plûtôt rapporter à luy qu'à beaucoup d'autres qui n'étoient pas si passionnez pour la veritable gran-

deur de l'Infant: Que l'attachement qu'il témoignoit pour ses Domestiques seroit bon en d'autres conjonctures ; mais qu'il ne valoit rien en concurence de la soûmission qu'il devoit avoir pour le plus puissant Roy de la Chrêtienté, aux ordres de qui il n'étoit ni raisonnable ni sûr de s'opposer ; & qu'enfin s'il persistoit à se plaindre mal à propos, & à faire le mécontent du dernier ordre venu de Flandres, il mettroit en danger sa personne, sa qualité, ses esperances ; & ceux qu'il s'obstinoit à garder.

Dans la Relation de cette conference.

L'Infant qui n'étoit point accoûtumé à de si libres reparties, repliqua à Ximenez qu'il avoit autrefois senti les effets de sa bonne volonté, mais que presentement qu'il en avoit le plus de besoin il la trouvoit entierement changée à son égard : Qu'il avoit assez de lumiere tout jeune qu'il étoit pour connoître que Ximenez étoit le Maître de l'affaire dont il s'agissoit ; puisqu'en suspendant pour quelque temps l'execution des ordres de la Cour, il donneroit à l'Infant le loisir d'ôter les impressions dangereuses que le Roy Catholique avoit de ses Domestiques : Que c'étoit là la seule grace que l'on demandoit au Cardinal : & que s'il la refusoit il ne se formalisât pas si l'Infant & les siens prenoient des mesures, pour se garantir de la ruine dont ils étoient menacez.

Ximenez moins étonné de cette menace qu'il n'en faisoit semblant, s'en servit finement pour rompre la conversation. Il feignit d'entrer dans une colere qui l'empêchoit de la continuer, & dit seulement à l'Infant qu'il fit ce qu'il luy plairoit ; mais qu'il luy juroit par la vie du Roy son Frere leur commun Maître, que le lendemain ne se passeroit pas que ses ordres ne fussent ponctuellement executez. L'Infant se doutant bien qu'il n'en tireroit rien davantage, le quitta & s'en retourna dans sa Maison. Il n'y fut pas plûtôt rentré, qu'Espinosa & Cabanillo Officiers des Gardes du Cardinal l'investirent avec leurs Soldats de la même maniere que s'ils

eussent eu dessein de la forcer. Ils se contenterent neanmoins d'empêcher que l'Infant & ses Domestiques ne sortissent & n'eussent aucune communication au dehors, & leur firent apporter par des personnes affidées ce qu'il falloit pour leur nourriture. Le reste du jour & toute la nuit suivante se passerent dans un profond silence au dehors & dans une extrême agitation au dedans. L'Infant ne se coucha pas plus que ses Domestiques, & délibera avec eux sur ce qu'il y avoit à faire durant tout le temps que l'on vient de marquer. Les premieres heures furent employées à faire des menaces contre la vie de Ximenez ; & l'on ne s'en abstint qu'aprés qu'un sens plus rassis eût permis d'observer que l'on n'étoit en état d'en executer aucune. On proposa en suite tous les expediens bons & mauvais, ordinaires & extraordinaires, raisonnables & bizarres, legitimes & défendus, qui pouvoient tomber dans l'imagination humaine pour se dispenser d'obeïr ; & l'on ne s'y arrêta pas, soit qu'ils n'agreassent point, ou qu'on ne les jugeât pas suffisans. On ne convint que d'une chose qui fut accomplie sur le champ. Elle consistoit en ce que l'Infant s'obligeât par écrit à chacun de ses Domestiques en particulier, de le reprendre aussi-tôt qu'il en auroit la liberté, & de luy donner une recompense proportionnée aux services qu'il en avoit tirez. Il fut encore long-temps à signer ces promesses en l'air qui ne furent jamais acquittées ; & le jour n'eut pas plûtôt paru, que les deux Officiers des Gardes de Ximenez presserent les Domestiques de l'Infant de sortir de sa maison, d'emporter ou faire transporter ailleurs ce qu'ils y avoient, de se separer, & de retourner tous au lieu où ils étoient avant qu'ils entrassent à son service. L'Infant eut alors recours au dernier expedient, qui fut d'envoyer prier le Conseil d'Etat & les deux Nonces du Pape qui étoient alors auprés de Ximenez de le venir trouver. Ximenez permit qu'ils y allassent ; & l'Infant aussi triste qu'il l'a-

voit été devant lui le jour precedent : mais non pas les larmes aux yeux comme il les avoit alors eües, dit au Conseil & aux Nonces que le Roy Catholique son Frere avoit commandé qu'on luy changeât toute sa Maison : Qu'il ne pouvoit déferer à un ordre si étrange sans se faire une extrême violence : qu'il obeïroit pourtant : mais qu'il prioit en qualité d'Infant de Castille la Compagnie de se plaindre avec lui par Lettres à sa Majesté Catholique de l'injure qui lui étoit faite, & de demander que l'ordre fut revoqué. La Compagnie se chargea volontiers d'une office qui n'étoit que de bien-seance ; & Ximenez manda immediatement aprés au Gouverneur, au Precepteur, & au Chambellan de l'Infant déposez, de le venir trouver dans le Monastere d'Aguilleria. Il les y reçût d'un visage qui ne paroïssoit ni triste ni joyeux de leur infortune ; & leur montra ce qui les regardoit dans la Lettre du Roy qu'ils n'avoient déja que trop examinée. Il écouta les plaintes qu'il firent là-dessus ; & entra avec eux dans une conversation qu'il employa toute à justifier la conduite de la Cour, qui étoit proprement la sienne. Il souffrit qu'on luy repliquât ; mais son dessein étoit de les faire tous trois arrêter s'ils ne luy eussent témoigné avant que de prendre congé de luy, une entiere soûmission à ses volontez. Les Officiers de ses Gardes qui étoient presens n'attendoient que le signal pour se saisir de leurs personnes, & l'on ne sçait si les Domestiques de l'Infant s'en douterent : mais il est constant qu'il ne fut pas necessaire d'en venir à cette extremité, puisqu'ils finirent la conversation en protestant à Ximenez qu'ils étoient prêts de faire tout ce qu'il leur commanderoit ; & qu'ils le prioient seulement de prendre quelque soin de leur honneur & de leurs interêts, lors qu'il écriroit au Roy Catholique.

On permit à ce prix qu'ils sortissent libres du Monastere, & ils executerent de bonne foy la parole qu'ils venoient de donner. Tous les autres Domestiques

ſtiques furent en ſuite renvoyez à l'exception d'un ſeul, qui par bonheur pour luy ne s'étoit exposé ni à l'averſion ni à la jalouſie de Ximenez. Ce fut le celebre Alphonſe Caſtillego qui étoit de ſon temps, ce qu'a été Lope de Vega du temps de nos Peres. Comme il réüſſiſſoit mieux que les autres Eſpagnols dans la Poëſie de ſon Païs, il s'y adonnoit entierement, & y paſſoit toutes les heures qu'il n'étoit point obligé d'être auprés de l'Infant. Il vivoit à cela prés dans la Maiſon de ſon Maître comme s'il eût été ſolitaire, & ne ſe méloit qne de compoſer des vers, lorſque ſa verve le tenoit, & de les polir aprés que l'anthouſiaſme l'avoit quitté. Il étoit ſi éloigné de s'intriguer dans les affaires d'autruy, qu'il negligeoit abſolument les ſiennes propres; & Ximenez qui le connoiſſoit de cette humeur, ne ſe défia pas qu'il fût capable d'inſpirer à l'Infant d'autres ſentimens que pour les Muſes. Il luy conſerva ſa charge de Gentilhomme ordinaire & en augmenta les appointemens, afin de montrer que dans le même temps qu'il châtioit l'ambition de trente-deux Domeſtiques de l'heritier preſomptif de la Monarchie, il recompenſoit auſſi la moderation du trente-troiſiéme. Il jetta les yeux ſur Alphonſe Tellez Seigneur le plus ſage de toute l'Eſpagne pour ſucceder à Guſman dans la Charge de Gouverneur de l'Infant, par la ſeule raiſon que Chiévres le luy avoit recommandé. Mais parce que Tellez étoit alors à Bruxelles où le Roy Catholique l'avoit appellé, Ximenez en attendant ſon retour mit en ſa place le Marquis d'Aguilar qui ſe rendit depuis ſi agreable à ſon jeune Maître, qu'il demeura Gouverneur en Chef: l'Infant ayant depuis conjuré le Roy ſon Frere de le laiſſer dans la fonction qu'il exerçoit auprés de luy, ce qui luy fut accordé. Les autres Domeſtiques nouveaux de l'Infant furent tous choiſis par le Cardinal, qui dans une action de telle importance ne ſe fia qu'à ſoy-même. Aucun n'y entra que par le merite; mais entre le me-
 rite,

rite, Ximenez prit à leur égard deux sortes de précautions, l'une qu'ils fussent de basse naissance, l'autre qu'ils ne fussent redevables de leur fortune qu'à luy seul. Il présupposa qu'elles suffiroient pour les détourner des Cabales où leurs predecesseurs s'étoient imprudemment engagez ; & si elles ne suffisoient pas il seroit en tous cas d'autant plus facile de les chasser à leur tour, qu'ils n'auroient point de parens en état de les proteger.

Les Espagnols virent d'une maniere indifferente le changement de tous les Domestiques de l'Infant, excepté celuy qui se fit en la personne du jeune Vicomte d'Altamira. Il étoit de l'âge de son Maître, & on l'avoit mis auprés de luy en qualité d'Enfant d'honneur. Ils s'étoient d'abord contentez de joüer ensemble dans les heures accordées à l'Infant pour se divertir : mais depuis la Sympatie de leurs genies avoit lié entre eux une amitié plus étroite, que leur bas âge & la disproportion de leur naissance ne sembloient permettre. Il est vray que la complaisance du Vicomte y avoit apporté des dispositions peu communes. Il s'étoit trouvé Courtisan parfait avant que de sçavoir ce qui falloit faire pour le devenir, & sans autre guide que de la nature & de son devoir : Il ne s'étoit pas contenté de seconder avec une prodigieuse exactitude les inclinations de l'Infant : il les avoit prévenuës par sa prévoyance, & l'on avoit observé qu'il ne luy proposoit jamais rien que d'agreable. L'Infant qui de son côté l'aimoit avec une tendresse inconcevable, n'oublia rien de ce qui servoit à se le conserver. Il pria, il pleura, il importuna, & s'abstint de boire & de manger durant plus de vingt-quatre heures : mais Ximenez ne fut pas plus exorable pour ce Domestique, qu'il l'avoit été pour les autres. Le Vicomte avoit un peché d'origine, qui empêchoit que l'on n'usât d'indulgence à son égard. Il étoit Neveu de l'Evêque Ozorio Precepteur de l'Infant ; & s'il eût demeuré auprés de ce Prince, il eût pû luy

Dans les Eloges des Altamites

luy inspirer les sentimens que son Oncle auroit voulu. La crainte en étoit assez bien fondée, & Ximenez envoya le Vicomtez chez son Pere avec ordre d'y demeurer jusqu'à l'arrivée du Roy Catholique en Espagne. Ainsi l'action la plus hardie que l'on eût vûë dans la Castille depuis que les Mores ne luy faisoient plus la guerre, fut executée par un homme qui ne tenoit presque plus à la vie que par les douleurs aiguës qu'il ressentoit; & ce fut avec tant de hauteur, qu'il ne voulut employer que sa seule autorité pour en venir à bout. La posterité aura encore plus de peine à croire ce que l'on va écrire: mais il est si constant, qu'il ne luy manque aucun caractere de verité.

Chiévres avoit apprehendé sagement que Ximenez ne fût pas assez puissant pour changer à sa fantaisie la Maison de l'Infant; & la raison de sa crainte étoit que le Gouverneur & le Precepteur de ce jeune Prince avoient pour proches parens & pour amis intimes deux Seigneurs d'Espagne accreditez & hardis, qui ne souffriroient pas sans exciter du tumulte, que l'on renvoyât des gens dont ils esperoient beaucoup en cas de changement dans les affaires. Ces deux Seigneurs étoient le Marquis d'Astorga & le Comte de Lemos, riches, alliez des plus illustres Maisons du Païs, vaillant de leurs personnes, & experimentez à la guerre. S'il avoient à être retenus dans le devoir ce ne pouvoit être que par des Lettres que le Roy Catholique leur écriroit de sa propre main, pour les informer qu'il avoit resolu pour le bien de la Monarchie d'ordonner à Ximenez de changer toute la Maison de l'Infant son Frere; & que sa Majesté tenoit le Marquis & le Comte pour des Sujets si fideles, que bien loin de s'opposer à l'execution de ses volontez, ils la faciliteroient autant qu'il leur seroit possible. Les deux Lettres avoient été envoyées ouvertes à Ximenez; & l'on avoit remis à sa discretion de les donner en main propre, ou de les suprimer comme il

jugeroit à propos. Mais il s'en étoit offensé, & avoit répondu fierement qu'il s'en passeroit bien, & les avoit jettées dans le feu. Il parut dans la suite qu'il n'avoit eu de soy-même que la bonne opinion qu'il faloit, puisque le Marquis & le Comte se contenterent de murmurer contre luy en secret; & se voyant épiez par des gens de guerre qui n'attendoient que le moindre remuëment de leur part pour se saisir de leurs personnes, ils ne se formaliserent point au dehors de la disgrace de leurs amis.

Enfin Ximenez aprés avoir conservé à l'Espagne la ville d'Alger, eut le bon-heur de sauver encore une fois celle d'Oram, que les Mores avoient assiegez. Il en reçût la nouvelle peu de temps avant celle que le Roy Catholique qui s'étoit embarqué au commencement du mois deSeptembre mil cinq cens dix-sept sur la flotte qu'il luy avoit envoyée, avoit débarqué à la fin du même mois sur les côtes des Asturies. Il en fut si réjouï qu'il sembla durant quelques jours avoir recouvré sa santé: Il se leva du lit où l'on s'attendoit qu'il dût expirer: il celebra la Messe: il vaqua publiquement aux affaires; & mangea avec les Cordeliers dans leur refectoir. Il reçût alors une Lettre de Chiévres qui le consultoit sur deux affaires d'extrême importance: l'une pour sçavoir ce que l'on feroit de l'Infant; & l'autre s'il étoit à propos que le Roy Catholique visitât ses Royaumes d'Arragon avant ceux deCastille. La raison de douter pour le premier point étoit selon Chiévres, que d'un côté il n'y avoit pas d'apparence de laisser l'Infant dans unPaïs où il avoit été élevé avec l'esperance presque certaine de regner, si l'on n'y vouloit exposer lePeuple à la tentation perpetuelle de se revolter:& d'un autre côté il n'y avoit point de seureté pour le Roy son Frere, à l'envoyer dans aucun autre de ses Etats. Car si c'étoit dans les Païs-Bas les Flamands en feroient leur Souverain, quand ce ne seroit que pour empêcher leur Patrie d'être reduite en Province de la Monarchie d'Espagne; & si c'étoit en

Italie,

Italie, ce qui y restoit de libre solliciteroit l'Infant de s'emparer des Royaumes de Naples, de Sicile, de Sardaigne, de Majorque & de Minorque; afin qu'il n'y eût plus dans un Païs qui avoit autrefois été le Maître du monde, d'autre Souverain étranger que le Roy de France, qui n'y tenant que le Duché de Milan en pourroit être aisément chassé.

Chiévres representoit sur le second point que sa Majesté Catholique ayant été poussée par la tempête sur la côte des Asturies qui étoit de la Castille, & contraint d'y débarquer, les Castillans croiroient être méprisez si elle sortoit de leur Païs avant que d'y être reconnuë pour aller en Arragon. Qu'ils fonderoient leur mécontentement sur ce que leur Monarchie étoit plus considerable en toute maniére que celle qu'on sembleroit leur preferer; & que leurs plaintes seroient d'autant plus universelles, qu'elles passeroient pour justes. Mais à regarder le revers de la Medaille l'Arragon n'apprehendoit rien tant, que d'être si étroitement uni avec la Castille qu'on ne le distinguât plus d'avec elle. Il en avoit souvent témoigné de la défiance au feu Roy; qui pour la lever avoit uni le Royaume de Naples à la Couronne d'Arragon, nonobstant qu'il eût été principalement acquis & conservé par les forces de la Castille. Il étoit à craindre que la terreur ne recommençât, si le Roy Catholique tenoit les Etats de Castille avant que d'avoir tenu ceux d'Arragon; puisque les Arragonnois qui supposeroient alors que la preference leur fût dûë à cause que leur Monarchie étoit plus ancienne que celle de Castille, s'imagineroient qu'on les alloit incorporer avec elle: au lieu qu'en les visitant d'abord, & en jurant authentiquement de garder leurs Privileges dont le principal consistoit à les laisser dans l'état qu'ils étoient, ils demeureroient dans la tranquilité profonde où le Roy avoit interest qu'ils fussent, afin qu'ils ne le traversassent pas dans la suite des temps & des affaires.

Dans les dernieres Lettres de Chiévres au Cardinal.

Ximenez répondit qu'on avoit raiſon de penſer à ce que l'on feroit de la perſonne de l'Infant, & que ç'avoit été là ſon principal embarras durant toute ſa Regence. Que ce jeune Prince luy avoit ſeul donné plus d'exercice que tout le reſte de l'Eſpagne enſemble, mais qu'il ne devoit pas tant embaraſſer le Roy Catholique ſon Frere aîné & ſon Maître : Que ſa Majeſté feroit bien d'y pourvoir une fois pour toutes, & qu'il demeuroit d'accord qu'il ne falloit pas qu'elle l'envoyât dans aucun des Etats dont elle étoit actuellement en poſſeſſion ; mais qu'il falloit l'envoyer & l'établir en Allemagne, de ſorte qu'il y rendît la Maiſon d'Autriche plus conſiderable en formant une ſeconde branche qui y demeurât conſtamment, pendant que la premiere feroit ſon plus ordinaire ſejour en Eſpagne : Que les dix Provinces hereditaires étoient un aſſez beau partage pour un Cadet ; & que l'Infant devoit être content, pourvû que l'on conſentît qu'il les eût à condition de renoncer aux ſucceſſions de ſon Pere & de ſa Mere : Que moyennant ces Provinces l'Infant pourroit épouſer la Princeſſe de Hongrie & de Boheme, & faciliter un jour l'élection du Roy Catholique à l'Empire : au lieu que ſi l'on diſpoſoit de luy en quelque autre maniere que ce fût, on n'en tireroit les mêmes avantages, ni pour la Maiſon d'Autriche en general, ni pour la branche d'Eſpagne en particulier.

Pour ce qui regardoit la Monarchie que le Roy Catholique devoit honorer la premiere de ſa preſence, Ximenez écrivit à Chiévres qu'il n'y avoit pas à deliberer ; & que puiſque le bonheur des Caſtillans avoit voulu qu'il abordât premierement en leurs terres, ils auroient occaſion de trouver mauvais qu'il leur ôtât la preference que la tempête qui l'y avoit jetté leur avoit donnée : Que la même conſideration empêcheroit les Arragonnois d'y trouver à redire ; & qu'en tout cas ſa Majeſté Catholique ne regneroit abſolument en Eſpagne qu'en établiſſant pour fondement ſa poli-

politique, que l'Arragon n'étoit que comme un accessoire à l'égard de la Castille qui luy tenoit lieu de principal ; & que depuis que les deux Monarchies étoient unies & que la Navarre étoit incorporée dans la Castille, les Arragonnois se trouvoient tellement investis par les Castillans que dans quelque conjoncture qu'ils se revoltassent, les seules forces Castillannes suffiroient pour les ramener à l'obeïssance. Au lieu que si le mécontentement des Castillans alloit un jour jusqu'à la rebellion, quelque injuste ou legitime qu'en fût la cause non seulement les Arragonnois seroient trop foibles pour les dompter, mais de plus rien d'humain ne paroissoit capable d'empêcher les Arragonnois de les imiter dans leur soûlevement ; & pour lors l'Espagne seroit entierement perduë pour sa Majesté, sans qu'il restât aucune esperance de la recouvrer.

L'avis de Ximenez fut exactement suivi dans ces deux articles ; mais encore que le Roy Catholique eut pour luy tant de déference ; il étoit bien difficile que les Espagnols qui s'attendoient de le voir expirer à tous momens, la conservassent aussi entiere qu'elle avoit été jusques là. Antoine de Rojas Evêque de Grenade President du Conseil de Castille avoit pour Ximenez la jalousie qui n'est que trop ordinaire à ceux qui n'ayant que le second lieu dans une Compagnie celebre ; croyent pourtant meriter le premier. Il s'estimoit pour le moins autant qu'il estimoit Ximenez ; & s'étoit imaginé que si ce Cardinal fût mort avant l'arrivée du Roy Catholique en Espagne, il luy eût succedé en la Regence. Il s'étoit aussi piqué de ce que Ximenez avoit fait diverses affaires importantes sans luy en rien communiquer, & comme la mort de Ximenez luy eut ôté le moyen de s'en ressentir, il ne la voulut pas attendre. Il se prévalût de la conjoncture qu'il jugeoit la plus propre pour offenser Ximenez ; & prit l'occasion que le Regent n'avoit pû assister au Conseil pour remontrer à la Compagnie, que puisqu'elle

Conseil luy avoient voulu faire, offrirent de l'accompagner quand il iroit saluer le Roy : mais Ximenez étoit trop sage pour se mettre au hazard de donner de la jalousie à son Maître, en se faisant escorter à contre-temps par des personnes si qualifiées. Il les remercia de leur civilité ; & leur dit que comme il avoit trouvé à redire, que le Conseil allât sans luy baiser les mains au Roy, les Conseillers d'Etat de sa Majesté auroient raison de se formaliser s'il y alloit sans eux. Il se prepara donc pour partir avec le Conseil au premier ordre ; & comme il se sentoit proche de sa fin, il n'eût jamais crû que sa faveur eût moins duré que sa vie. Cependant il ne l'éprouva que trop ; & comme c'est ici l'endroit où les Ecrivains d'Espagne se déchaînent le plus contre Chiévres, il est important d'examiner quelle part il eut dans la disgrace de Ximenez.

Il est constant que ce Cardinal, soit qu'il eût une inclination particuliere pour ses compatriottes, ou qu'il les estimât incapables de souffrir que les étrangers eussent de l'autorité dans l'Espagne, avoit écrit plus d'une fois au Roy Catholique qu'il ne menât point du tout de Flamands, ou qu'il en menât si peu qu'ils ne pussent donner de l'ombrage. Sa Majesté qui ne celoit rien à Chiévres luy avoit communiqué les Lettres de Ximenez, & Chiévres ne s'en étoit pas scandalisé d'abord parce qu'il n'avoit pas crû qu'elles le regardassent ; soit qu'il se fondât sur l'alternative, qui y étoit contenuë dans les termes, *Que sa Majesté ne menât point de Flamands ou qu'elle n'en menât que peu*, & qu'il crût que cette alternative devoit être entenduë de lui d'autant plus vrai-semblablement que les Espagnols n'avoient pas lieu de trouver étrange que leur Roy fût accompagné par celuy qui avoit été son Gouverneur, supposé qu'il le dût être par un homme qui ne fût point Espagnol ; ou qu'il se fiât entierement à l'amitié que Ximenez luy avoit témoignée & aux bons offices qu'il luy avoit rendus. Mais il changea

de

de ſentiment lorſqu'il apprit que Ximenez n'avoit pû ſouffrir que ſa Majeſté avant que de partir de Bruxelles y eût choiſi le Conſeil dont elle devoit ſervir en Eſpagne, & nommé tous les Miniſtres qu'elle y devoit avoir. Ce n'eſt pas qu'il ne fût entré beaucoup d'Eſpagnols dans ce choix: Mais outre qu'il y avoit plus de Flamands que d'Eſpagnols; on y avoit encore introduit des Allemans qui n'étoient pas plus agreables aux Eſpagnols que les Flamands.

Le Roy Catholique en avoit uſé de même à l'égard des principales Charges de Caſtille & d'Arragon qui n'étoient pas hereditaires; ce qui avoit été d'autant moins ſupportable à Ximenez, qu'il avoit été toute ſa vie extraordinairement jaloux de la grandeur de ſa Nation. Il trouva le mal ſi grand, qu'il n'y eût plus ſelon luy d'autre remede que d'ôter generalement à tous les Etrangers les places dans le Conſeil & les Charges de Monarchie d'Eſpagne, & de ne leur aiſſer, que celles qui regardoient le Roy Catholique en qualité d'Archiduc des Païs-Bas. Il n'y avoit pas d'apparence d'excepter Chiévres de ce reglement, puiſqu'il avoit été pourvû le premier, & qu'il poſſedoit actuellement les deux plus belles Charges de la Maiſon Royale, qui étoient celles de Grand Maître, & de Comtador Major qui revient à celle de Sur-Intendant des Finances; & que par conſequent ſi l'on commençoit par luy la reformation, les autres Officiers n'auroient pas lieu de trouver étrange qu'on la continuât par eux: au lieu que ſi l'on avoit égard à ſon merite & à ſes ſervices dans une conjoncture ſi delicate, les autres ne manqueroient pas auſſi de prétendre que l'on eût égard aux leurs.

Ainſi Ximenez ne voyant point de milieu entre ces extrêmitez, ſe mit à ſolliciter le Roy Catholique qu'il renvoyât en Flandres tous les Etrangers qui l'avoient accompagné, ſans exception. Il étoit le plus ardent des hommes à l'execution de ce qu'il entreprenoit; & dés qu'il eût expliqué ſa penſée à ſon Maître, il

luy en écrivit si souvent qu'il se rendit importun. Chiévres que Ximenez vouloit perdre, & qui ne pouvoit se maintenir qu'en perdant Ximenez, profita de l'occasion qu'il luy fournissoit de le pousser à son tour. Il remontra au Roy Catholique que la violence de Ximenez étoit arrivée à un tel excés, qu'il y alloit de la Majesté Royale de l'arrêter: Qu'il avoit été bon de permettre à ce Cardinal d'agir à sa mode pendant qu'il n'y avoit point eu de Roy en Espagne, parce qu'il faloit alors confier l'autorité souveraine à quelqu'un & que d'ailleurs il ne s'étoit point trouvé d'Espagnol entre les mains de qui elle courut moins de risque: mais que presentement, si l'on agissoit encore par ses conseils, on accoûtumeroit ses compatriotes à ne plus reconnoître d'autre Roy que luy: Qu'il n'y avoit point d'exemple dans l'Histoire qu'un Souverain eût été contraint de changer son Conseil & sa Maison lorsqu'il avoit succedé à de nouveaux Etats, & que si saMajesté s'assujettissoit à une Loi si dure, elle seroit de pire condition que les particuliers qui prennent pour domestiques ceux qu'ils aiment, & consultent ceux qu'ils estiment sans distinction & sans reserve: Qu'il falloit de bonne heure témoigner aux Espagnols que c'étoit à eux de se soûmettre à la volonté de leur Roy, & non pas à leur Roy de recevoir la loi d'eux; & que la voye la plus courte & la plus aisée pour en venir à bout, étoit de commencer par Ximenez.

Le Roy Catholique avoit une tendresse particuliere pour ceux de son Païs; & quoiqu'il apportât toutes les précautions possibles pour la cacher, ceux qui le voyoient souvent croyoient qu'elle n'étoit pas moindre que celle deXimenez pour les Espagnols. Il n'étoit pas encore prévenu de la maxime de la Reine Isabelle son ayeule, que les Rois ne devoient point être touchez des sentimens que la nature inspire. Personne ne lui avoit proposé de choisir son Conseil, & d'augmenter le nombre de ses domestiques aprés la mort de son

ayeul.

ayeul. Il s'y étoit porté de luy-même ; & l'évenement justifia que ç'avoit été avec plus de prudence que son âge ne sembloit permettre. Cependant il eût passé pour imprudent s'il eût déposé & renvoyé dans les Païs-Bas tant d'hommes de merite, dont il n'attendoit pas de moindres services que ses Ancêtres maternels en avoient tiré des Espagnols. Sa reputation en eût été si flêtrie à son entrée dans le monde, qu'il eût eu bien de la peine à la rétablir ; & neanmoins il lui étoit absolument necessaire qu'elle fût sans tache, dans le dessein qu'il avoit déja de prendre de justes mesures pour succeder à son Ayeul paternel à l'Empire.

Ainsi les réponses qu'il fit à Ximenez ne furent pas cathegoriques ; & ce Cardinal persuadé que son éloquence emporteroit ce que ses Lettres n'avoient pû obtenir, pressa le Roy de luy permettre de l'aller trouver au plûtôt ; & de luy accorder des Audiences longues & secrettes dans lesquelles il pût informer sa Majesté Catholique de plusieurs choses, qu'elle n'apprendroit au vray que par sa bouche. Mais on luy répondit que sa santé étoit trop précieuse à l'Etat pour ne la pas ménager, & qu'on n'avoit garde de l'exposer à un long voyagé dont elle seroit trop incommodée. Que la Cour s'approcheroit bien-tôt du Monastere où il étoit ; & qu'alors le Roy Catholique ne manqueroit ni de le voir ni de conferer avec luy aussi long-temps qu'il le jugeroit à propos, ni de profiter de ses bons avis.

Ximenez reconnut bien alors que l'on éludoit sa requête, mais il en fut encore mieux persuadé lorsqu'il apprit que sa Majesté Catholique avoit resolu d'assembler les Etats de Castille sans luy en demander conseil. Il comprit qu'on ne l'auroit pas negligé de la sorte dans une affaire de telle importance s'il n'eût été disgracié ; & neanmoins la faute que l'on alloit commettre luy parut de telle importance, qu'il crût devoir faire un effort pour la prévenir. Il écrivit,

non

non pas à Chiévres de la main duquel il ſuppoſa que venoit le coup, mais directement au Roy pour luy remontrer qu'il étoit encore plus neceſſaire en Eſpagne qu'ailleurs, que la premiere entrevûë du Souverain & des Sujets ſe fit d'un côté avec beaucoup de tendreſſe & de l'autre avec beaucoup de ſoûmiſſion; & que l'on avoit de tout temps obſervé dans tout le Païs, & ſur tout dans la Caſtille, que les Regnes y avoient toûjours continué & fini de la même maniere qu'ils avoient commencé: Que cependant les Caſtillans n'étoient pas alors aſſez calmes pour être aſſemblez impunément; & qu'il étoit d'autant plus dangereux de leur accorder la convocation des Etats, qu'ils la demandoient avec plus d'inſtance: Qu'ils prétendoient rentrer dans la même liberté qu'ils avoient euë avant le Regne de Ferdinand & d'Iſabelle, & qu'ils en avoient dreſſé les Articles: Qu'ils preſſeroient ſa Majeſté Catholique de les ſigner immediatement aprés l'ouverture des Etats; & que ſi elle les ſignoit, tout le travail de ſon Ayeul, de ſon Ayeule, & de la Regence, ſeroit abſolument perdu, ſi elle refuſoit de ſigner, elle s'engageroit dans une guerre civile.

Ximenez ajoûtoit que le ſeul expedient qu'il y avoit à prendre, étoit de regner d'abord abſolument: de n'accorder point aux Eſpagnols la convocation des Etats; & de les accoûtumer tellement au joug durant les premieres années du Regne de Sa Majeſté Catholique, qu'ils n'euſſent plus lieu de trouver étrange lorſqu'ils auroient occaſion de s'en plaindre. On n'a pas ſçû par qu'elle voye Ximenez étoit informé de la diſpoſition des Caſtillans, mais il ne parût que trop dans la ſuite qu'il avoit dit vray. On luy ajoûta neanmoins peu de foy parce que l'on s'imagina qu'il n'avoit écrit que par intereſt; & qu'il ne tâchoit d'éloigner la tenuë des Etats, que parce qu'il prévoyoit que quoy que l'on fit pour diminuer ſon autorité, il luy en reſteroit beaucoup juſques-là, le Roy ne pou-
vant

vant terminer sans lui les affaires de consequence commencées durant la Regence : au lieu qu'il ne seroit plus necessaire à Sa Majesté Catholique, aprés qu'il luy auroit rendu compte de son administration dans les Etats.

On persista donc dans la resolution de les convoquer ; & Ximenez n'en ayant pû differer l'execution, travailla pour obtenir que l'on choisit au moins un lieu qui luy fût commode : Il ne proposa pas luy-même sa Ville Metropolitaine de Tolede, mais il fit que les Bourgeois de cette Ville allerent representer au Roy Catholique qu'ils étoient dans une possession presque continuelle d'avoir les Etats, & demander qu'on leur continuât cette grace. Mais on n'avoit garde de les convoquer dans un lieu où Ximinez étoit trop puissant ; & l'on apprehendoit que les Grands qui n'étoient pas trop bien reconciliez avec luy, ne le trouvassent mauvais. Et de fait on choisit la Ville de Vailladolid ; & Ximenez ne l'eût pas plûtôt sçû, qu'il y envoya retenir pour soy le logis du Docteur Bernardin, commode pour un malade en ce qu'il étoit éloigné du bruit, & pourtant assez prés de la Salle où se tiendroit l'Assemblée : mais Terremonde Gentilhomme de Flandres pourvû de la Charge de grand Maréchal de la Cour, ne laissa pas de le marquer pour un autre ; & afin que le Cardinal eût moins de pretexte de s'en plaindre, on destina ce logement pour la Reine Germaine.

Ximenez persuadé que puisqu'il avoit retenu le logis il y alloit de son honneur de le conserver, écrivit au Roy pour se plaindre de la dureté de Terremonde, & envoya un Gentilhomme à la Reine Germaine pour la prier d'avoir égard à son indisposition. Le Roy luy fit justice ; & la Reine luy manda civilement qu'elle logeroit plûtôt à la belle étoile, que de le déloger. La Maison luy fut donc laissée, mais Terremonde luy fit une seconde supercherie moins supportable que la premiere. Il marqua pour le train de Ximenez

menez un logis dans un Bourg assez éloigné de Vailladolid, pour empêcher qu'il n'eût avec ses Domestiques toute la communication necessaire à un malade ; & Ximenez averti qu'on luy avoit fait ce dernier affront à la sollicitation du Duc d'Alve, en fut d'autant moins en état de le dissimuler. La patience luy échappa, & on luy oüit dire en soûpirant, *qu'il n'avoit jamais été traité de même à la Cour lorsqu'il l'avoit suivie en qualité de simple Confesseur de la Reine Isabelle, ni même quand il s'étoit trouvé dans la disgrace du Roy Ferdinand.* Qu'il avoit plus d'une fois assisté aux Etats dans ces deux conjonctures ; & qu'on luy avoit laissé toûjours son train auprés de luy, quoy que la Cour des Rois de Castille fût alors plus grosse que n'étoit celle de leur Petit-Fils ; & qu'ils eussent plus de Troupes de Cavalerie & d'Infanterie pour leur Garde que luy : Que ce n'étoit pas là une recompense proportionnée à l'importance de ses services ; & qu'il falloit bien que l'on eût ajoûté à la calomnie plus de foy qu'elle ne meritoit, puisqu'on le traitoit si mal.

Dans la relation de sa disgrace

Il n'est rien de plus dangereux aux disgraciez que de se plaindre, parce que ceux qui les ont supplantez enveniment ordinairement cette sorte de plaintes. Il y a de l'apparence que l'on usa de même à l'égard de Ximenez, puisque le recit desavantageux que l'on en fit au Roy Catholique attira à ce Cardinal la terrible Lettre qui acheva de le tuer : mais rien de positif ne persuade que ce fut plûtôt Chiévres que le Cardinal de Tortose, le Chancelier Sauvage, le grand Ecuyer Lanoy, le Referendaire Gattinara, & les autres principaux Courtisans de sa Majesté, qui sçachant que Ximenez ne leur en vouloit pas moins qu'à Chiévres ; & ne se sentant pas si forts que luy pour se maintenir, avoient aussi plus d'interest de prévenir le renvoi dont ils s'étoient menacez par la disgrace de celuy qui le demandoit.

Quoy qu'il en soit on prit occasion des paroles que

l'on

l'on vient de rapporter échappées à Ximenez, pour remontrer au Roy Catholique que ce Cardinal étoit un homme d'autant plus à craindre qu'il ne revenoit jamais de ses préventions ; & qu'ayant une fois desapprouvé la convocation des Etats de Castille, il tâcheroit s'il y assistoit de justifier que sa prévoyance n'avoit pas été vaine, & feroit par consequent en sorte qu'ils ne se terminassent pas à l'avantage de sa Majesté. On resolut là-dessus d'empêcher qu'il ne s'y trouvât ; & le Roy Catholique approchant du lieu où il étoit, luy écrivit une Lettre qui ne finissoit pas de même qu'elle commençoit. Sa Majesté aprés avoir témoigné qu'elle desiroit le voir à Moyados pour conferer avec luy, & pour recevoir ses instructions & ses conseils sur la maniere dont elle devoit regner en Espagne, ajoûtoit qu'elle vouloit aussi le décharger entierement du poids des affaires, & le renvoyer immediatement aprés à son Eglise de Tolede où il acheveroit ses jours avec d'autant plus de tranquillité. Que les services qu'il avoit rendus à l'Espagne étoient si considerables, qu'il n'y avoit que Dieu qui pût l'en recompenser. Que Sa Majesté Catholique s'en souviendroit toute sa vie, & l'honoreroit comme son Pere.

La pilulle pour être dorée n'en étoit pas moins amere, & par malheur pour Ximenez la fiévre l'avoit repris le jour précedent. Il ne luy étoit jamais entré dans l'imagination que l'on usât à son égard d'une telle ingratitude; & pour comble d'affliction il reconnut que la lettre étoit de la façon de Mota qu'il avoit destiné pour son Successeur à l'Archevêché de Tolede, quoique le Roy Catholique eût signé la Lettre, & quelle fût écrite en son nom. Il se forma de ces quatre circonstances une conjoncture qui l'emporta dans l'esprit de Ximenez sur tout ce que son experience & sa raison luy purent opposer ; & son mal en redoubla de sorte, qu'il mourut quatre ou cinq heures aprés, le neuviéme Decembre mil cinq cens dix-sept. Ses ennemis

mis avoüerent aussi bien que ses amis qu'il étoit le plus celebre Ministre d'Etat de l'Europe, pour avoir en vingt-deux mois seulement que dura son administration soûmis à une entiere obeïssance la haute Noblesse d'Espagne: appaisé les tumultes d'Andalousie: ôté l'esperance à Jean d'Albret de recouvrer la Navarre: puni hautement la rebellion des Malaguins: trouvé le secret de tenir dans la Castille & l'Arragon des Troupes prêtes sans qu'il en coûtât rien au Roy, ni à l'Etat: nettoyé les côtes d'Espagne: assiegé Alger avec des forces capables de le prendre si elles eussent été bien conduites: défendu Bugie, Melille, & le Pegnon de Velez contre les furieuses attaques de l'Aîné Barberousse: conservé la Forteresse d'Arsille à la Couronne de Portugal; & payé les dettes immenses de Ferdinand & d'Isabelle, sans avoir mis aucune imposition sur le Peuple.

L'Archevêque de Sarragoce Oncle naturel du Roy Catholique qui avoit prétendu, comme on a vû cidessus à l'Archevêché de Tolede durant la vie de Ximenez, & par consequent avoit été l'occasion de sa premiere disgrace, s'imagina que le Benefice ne luy seroit pas refusé dans la conjoncture qu'il venoit de vaquer. Il le courut; mais sa diligence fut prévenuë par le Marquis de Villena & par quelques autres Grands d'Espagne, qui voulant acquerir l'amitié de Chiévres demanderent l'Archevêché pour Guillaume de Croy son Neveu & son Filleul, qu'il aimoit beaucoup plus que ses autres parens. Le Roy Catholique avant que de partir de Flandres luy avoit procuré, quoy qu'il n'eût que dix-neuf ans, l'Evêché de Cambray, & donné plusieurs autres Benefices; & Sa Majesté depuis son arrivée en Espagne avoit dépêché un Courier en Cour de Rome pour prier le Pape de luy donner un Chapeau de Cardinal, qui luy fut accordé à la promotion suivante. Ainsi l'on ne pouvoit luy souhaiter d'établissement plus avantageux en Espagne que celuy de la premiere Dignité

Eccle-

Ecclesiastique du Païs, & ce fut-là le motif des Grands qui parlerent en sa faveur. Le Roy Catholique qui ne vouloit pas que les Espagnols eussent occasion de le soupçonner d'ingratitude, & ne prévoyoit pas la haine qu'il alloit attirer à Chiévres, donna de bonne grace le Benefice dans le Château de Tordesillas, où le desir de voir sa Mere l'avoit porté. Il y étoit presque seul, & n'y vouloit voir personne, parce que la nature luy suggeroit de cacher autant qu'il pourroit les extravagances d'une Princesse, dont il tenoit la vie & les Couronnes : Cependant ce fut là que vint son Oncle, impatient & persuadé qu'il ne seroit jamais assez tôt Primat de l'Espagne en general, comme il l'étoit déja de l'Arragon en particulier à cause de l'Archevêché de Sarragoce. Mais on luy refusa l'entrée de Tordesillas avec la même severité, dont on usoit à l'égard de tous ceux que le Roy Catholique n'y avoit pas menez ; & on luy dit aussi bien qu'aux autres, d'aller attendre sa Majesté à Vailladolid où se devoit faire en peu de jours l'ouverture des Etats.

Il s'en plaignit hautement, & prétendit que sa naissance luy devoit avoir merité quelque preference en ce point. Il obeït pourtant, & prit le chemin de Vailladolid ; & sa Majesté n'y fut pas plûtôt arrivée, qu'il luy demanda l'Archevêché de Tolede. Elle répondit qu'elle l'avoit donné à l'Evêque de Cambray ; & que le brevet en avoit été expedié à Tordesillas, où les Grands de Gastille avoient sollicité pour cet Evêque. Le dépit dont l'Archevêque de Sarragoce fut saisi en entendant cette repartie, luy fit naître deux pensées également fausses : l'une que Chiévres voulant procurer à son Neveu le même ascendant sur le Clergé d'Espagne, qu'il avoit luy-même à la Cour ; & n'osant le faire directement parce que son ambition eût été trop visible, avoit employé pour cela le Marquis de Villena, & les autres Grands qui s'étoient trouvez auprés du Roy : L'autre que l'entrée dans le Château

O de

de Tordesillas ne luy avoit été refusée que par l'intrigue de Chiévres, qui avoit besoin de tout le temps que le Roy Catholique y avoit passé pour disposer sa Majesté à nommer son Neveu à l'Archevêché ; & qui prévoyoit que la presence de l'Archevêque de Sarragoce eût suffi pour rompre toutes ses mesures, s'il eût parû à la Cour avant l'expedition du brevet.

On se figure aisément ce qui favorise la vengeance que l'on se propose ; & l'Oncle du Roy fut si consolé dans son malheur de trouver à qui s'en prendre, qu'il ne se mit point autrement en peine d'examiner si ce qu'il croyoit étoit bien ou mal fondé. Il prit congé du Roy Catholique immediatement aprés avoir été refusé ; & sortit le même jour de Vailladolid sous pretexte qu'il n'y pouvoit demeurer plus long-temps avec honneur, puisqu'il n'avoit ni séance ni rang dans les Etats de Castille. Il retourna en poste dans l'Arragon où ses plaintes contre le Gouvernement retentissoient de tous côtez, lorsque le bruit courut à Vailladolid que le Neveu de Chiévres étoit Archevêque de Tolede. Les Deputez des Villes & des Communautez de Castille qui y étoient venus pour l'ouverture des Etats en furent d'autant plus surpris, qu'il étoit sans exemple que le meilleur Benefice du Païs eût été conferé à un étranger. Ils se contenterent pourtant d'exagerer d'abord leur étonnement à ceux qui vouloient bien les entendre : mais depuis, comme il n'est point de Nation qui s'embarasse plus de l'avenir que l'Espagnole, ils apprehenderent à force de raisonner sur ce qui venoit d'arriver ; que les Flamands encouragez par le succés de leur nouvelle Tentative, ne prissent goût aux autres Benefices d'Espagne, & ne les demandassent à mesure qu'ils vaqueroient. La difficulté de les en empêcher étoit assez grande, parce que d'un côté il n'y avoit point de loy qui le défendit, & d'un autre côté il n'y avoit pas d'apparence d'imposer au nouveau Roy une sujetion

jetion dont ses Predecesseurs avoient été exempts.

Pour entendre ce mystere de Politique qui exerça la prudence de Chiévres six semaines entieres, il faut présupposer que le Royaume de Castille ayant d'abord été des plus petits de l'Espagne, n'avoit eu garde de prendre des mesures pour empêcher les Etrangers de posseder ses Benefices, puisque les Etrangers n'y alloient que pour servir dans les Armées en qualité de Croisez, & pour s'en retourner en suite dans les diverses Provinces de l'Europe d'où ils étoient sortis, lorsque le temps durant lequel ils avoient fait vœu de combattre étoit expiré; & s'ils s'habituoient dans le Païs ils n'y étoient plus considerez que comme Castillans, parce qu'ils y vivoient & mouroient d'ordinaire, & leurs enfans joüissoient sans contredit de tous les Privileges des Castillans naturels. La chose étoit demeurée en cet état lorsque la Castille s'étoit agrandie, parce que ses Conquêtes avoient été faites sur les Mores, qui, s'ils avoient voulu changer de Religion, étoient devenus Castillans; & s'ils avoient persisté dans la foy de l'Alcoran, on les avoit contraints d'aller demeurer ailleurs. Les terres qu'ils laissoient étoient données à des Castillans naturels; & l'on ne pouvoit trouver mauvais que ceux-ci possedassent les Benefices des lieux conquis, puisque c'étoient eux-mêmes ou leurs Ancêtres qui les avoient fondez. Enfin la disposition des Benefices n'y avoit point changé lorsqu'Isabelle avoit épousé Ferdinand, parce que cette Reine se l'étoit reservée toute entiere par son Contract de mariage, & ne nommoit que des Castillans naturels pour les remplir. Mais aprés que Charles d'Autriche eut joint les Païs-Bas à la Castille, il contrevint en deux manieres à l'usage établi dans celle-ci pour les Charges & pour les Benefices. Il pourvût les Arragonnois des Magistratures & des biens d'Eglise situez en Castille, avec la même liberté qu'il donnoit reciproquement aux Castillans

les Dignitez Ecclesiastiques & seculieres de l'Arragon, & il nomma quelquefois des Flamands aux Charges & aux Benefices de Castille & d'Arragon. Les Castillans recevoient deux préjudices de cette innovation ; l'un venoit de ce que leurs Charges & leurs Benefices se trouvant en plus grand nombre & de plus grand revenu que les Charges & les Benefices de l'Arragon, pour deux Castillans qui profitoient des biens Ecclesiastiques & seculiers scituez dans l'Arragon, vingt Arragonnois profitoient de ceux de Castille : l'autre préjudice consistoit en ce que le reciproque établi entre les Castillans & les Arragonnois, n'avoit lieu ni pour l'une ni pour l'autre de ces deux Nations à l'égard de la Flamande, puisqu'il étoit certain que le Roy Catholique n'eut osé nommer aucun Espagnol aux Charges & aux Benefices des Païs-Bas; & quand il se fût ingeré de le faire, les dix-sept Provinces se fussent plûtôt revoltées que de l'endurer.

Les Castillans qui ne cedoient point en fierté aux Flamands & les surpassoient de beaucoup en adresse, resolurent de se maintenir aussi bien qu'eux dans leur ancien usage ; & l'artifice qu'ils inventerent pour y parvenir, ne pouvoit être plus ingenieux. Ils s'aviserent de confondre leurs anciennes coûtumes avec leurs Privileges ; & mirent au nombre de ceux-ci, qu'aucun Etranger pour quelque clause ou sous quelque pretexte que ce fût, ne tiendroit ni Magistrature ni Benefice dans la Castille. Leur prévoyance s'étendit même plus loin ; & comme ils sçavoient que les Arragonnois & les Flamands n'aspiroient à leurs Charges & à leurs Benefices que pour convertir en argent comptant & faire passer dans leurs Païs les revenus immenses qui y étoient attachez, ils renouvellerent une de leurs anciennes loix qui défendoit sur peine de la vie de transporter de l'or & de l'argent hors du Païs, sans la participation des Etats. Ils insererent l'une & l'autre dans les Articles que le Roy Catholi-

que

que devoit jurer avant que d'être reconnu pour Monarque de Castille, & luy presenterent le tout ensemble. Il les examina avec Chiévres, & celui-ci fit incontinent remarquer à son Maître la finesse des Castillans. Il luy remontra qu'on prétendoit l'obliger à des conditions inconnuës à ces Predecesseurs; & que s'il y donnoit les mains, les consequences en seroient tres-fâcheuses pour la maison d'Autriche en general, & en particulier pour luy qui en devoit être le Chef. Que cette maison alloit à la verité former la Monarchie la plus puissante qu'il y eût eu dans la Chrêtienté depuis celle de Charlemagne; mais que cette Monarchie auroit un defaut où celle de Charlemagne n'avoit point été sujette, puisque les Etats de la maison d'Autriche seroient trop éloignez les uns des autres pour se donner une mutuelle assistance dans les besoins pressans: Qu'il n'y avoit point d'autre remede à cela que de faire dans la Monarchie Espagnole à proportion ce que Dieu avoit fait dans l'ouvrage du corps humain, où les parties étoient engagées par leur propre interest à la conservation les unes des autres: Que si les Flamands & les Arragonnois étoient frustrez des Benefices & des Magistratures de la Castille; ils ne se mettroient point en devoir d'assister les Castillans contre les Turcs & contre les Mores; comme si les Castillans ne joüissoient pas du même Privilege dans l'Arragon, ils ne s'opposeroient pas avec assez de vigueur aux François qui menaçoient de reprendre les armes pour rétablir sur le Trône de la Navarre la posterité de Jean d'Albret: Qu'il n'en alloit pas de même à l'égard des Païs-Bas, qui ne pouvoient à la verité ni secourir l'Espagne ni être secourus par elle du côté de terre, la France se trouvant entre-deux: mais par mer le chemin étoit libre; & comme les forces maritimes des Païs-Bas surpassoient infiniment celles de l'Espagne, elle avoit sans comparaison plus de besoin des Païs-Bas que les Païs-Bas n'en

avoient d'elle : Qu'il ne falloit donc pas discontinuer de donner aux Flamands des Charges & des Benefices dans la Castille, quoy que les Castillans n'en eussent pas reciproquement en Flandres, & que par consequent sa Majesté Catholique ne devoit s'engager à rien de contraire.

Le Conseil approuva le raisonnement de Chiévres, qui fut en suite commis pour ajuster avec les Députez de la Castille, la maniere dont le Roy avant que d'être reconnu jureroit de conserver les Privileges du Païs. La premiere conference ne se passa pas sans que le Docteur Zumel qui en qualité de Député de la Ville de Burgos * se trouvoit à la tête des autres, & par consequent en droit de parler avant eux, apperçût que Chiévres étoit si bien informé des Loix & des Coûtumes de Castille qu'il seroit impossible de le tromper : Car Chiévres montra par un discours également éloquent & solide, que les Rois de Castille ne s'étoient jamais engagez ni à ne pas donner aux Etrangers les Benefices & les Charges du Païs, ni à ne pas souffrir que l'on transportât l'or & l'argent hors du Royaume. Il ajoûta qu'il n'y avoit eu lieu ni du côté des Castillans d'imposer cette obligation à leurs Rois, ni du côté de leurs Rois de s'en charger ; & le prouva invinciblement parce que la Castille ne s'étoit ni delivrée de la tyrannie des Mores, ni érigée en Monarchie, ni agrandie aux dépens des Infideles, que par le secours des François, des Anglois, & des autres Nations, que les Croisades y avoient attirées ; & que bien loin que les Castillans les eussent rebutez par des loix & des coûtumes qui les frustrassent des Offices & des Benefices du Païs, il y avoit au contraire l'exemple fameux du Roy Alphonse le bien-aimé, qui pour empêcher Henri de Bourgogne de retourner en France luy avoit donné sa fille & le Portugal : Que ce Prince dont la memoire étoit si precieuse aux Espagnols, & les autres sages Fondateurs de

* Burgos étoit encore la Capitale de Castille.

de la Monarchie de Castille fussent allez directement contre leurs propres interêts, s'ils en eussent usé d'une autre maniere, puisque leurs Sujets ne suffisant pas pour habiter les contrées qu'ils recouvroient de temps en temps sur les Mores, ni pour les conserver ; s'ils eussent reservé les Magistratures & les biens d'Eglise pour les Castillans naturels, ils eussent excité peu de personnes à devenir leurs compatriotes : au lieu qu'en appellant indifferemment aux Charges & aux Benefices de la Castille les Etrangers avec les Originaires, ils les attachoient à leur Païs par les mêmes liens qu'ils y étoient eux-mêmes attachez. Que cette conduite n'avoit pas été moins necessaire à l'égard de l'or & de l'argent, puisqu'on sçavoit que la plûpart des sommes excessives que les Rois de Castille avoient dépensées dans leurs Conquêtes, n'avoient été tirées ni de leur Domaine ni de la bourse de leurs Sujets, mais avoient été fournies par les contributions volontaires des Etrangers interessez à l'accroissement de la Religion Chrêtienne ; & que ces Etrangers n'eussent pas continué comme ils avoient fait leurs liberalitez durant plusieurs siecles, si les Castillans qui recevoient tant d'or & d'argent des autres peuples eussent eu l'ingratitude de ne pas souffrir qu'il en retournât un peu dans les lieux d'où ils étoient venus.

Zumel reconnut à ce discours que la mine étoit éventée, & ne s'amusa pas davantage à soûtenir que les articles dont il s'agissoit n'étoient pas nouveaux. Il donna un autre tour à l'affaire ; & se contenta de representer à Chiévres, qu'à la bien prendre ni luy ni son Neveu n'y avoient aucun interest : Qu'il y avoit long-temps que leurs Lettres de Naturalité avoient été expediées en Castille, & qu'ainsi ses Charges de grand Chambellan, de Sur-Intendant des Finances, de grand Maître de la Maison du Roy & de Chef du Conseil, ne couroient aucun risque, non plus que

l'Archevêché de Tolede dont son Neveu étoit pourvû : Que la Castille devant à l'avenir être le centre de la Monarchie de la Maison d'Autriche, il étoit bon qu'elle eût quelque avantage sur les autres Etats qui ne seroient plus regardez que comme des Provinces à son égard ; & qu'elle n'en demandoit point d'autre, sinon qu'on assurât aux Castillans naturels ses Offices, ses Benefices, son or, son argent, & les richesses qui luy pourroient arriver des Indes.

Chiévres ne pût supporter l'opinion que les Espagnols avoient de luy, qu'il fût capable d'agir par interest. Il repartit finement à Zumel qu'il sçavoit bien, que ni son Neveu ni luy n'avoient en aucune maniere recherché les Lettres de Naturalité dont il parloit, & qu'on les luy avoit envoyées avant qu'il luy fût venu en pensée de les demander : Qu'il n'avoit garde de les mépriser puisqu'elles luy donnoient occasion de servir son Maître en Espagne avec les mêmes prérogatives qu'il l'avoit servi en Flandres ; mais qu'il ne les estimoit pas assez pour les preferer aux interêts de sa Majesté Catholique, qu'on prétendoit avilir jusques au point de luy faire jurer des articles que l'on n'avoit jamais osé presenter aux Rois ses predecesseurs, non pas même lorsqu'ils n'étoient que simples Rois de Castille : Que s'il en étoit crû le Roy Catholique leur montreroit qu'il étoit le plus puissant Monarque de l'Europe ; & que s'il avoit bien pû jusques-là se passer d'eux, il pourroit à l'avenir les ranger à leur devoir.

Zumel convaincu par une replique si ferme qu'il avoit poussé Chiévres trop loin, essaya de le ramener en le priant de chercher un expedient qui d'un côté ne rebutât pas entierement les Castillans, & d'un autre côté n'engageât pas trop le Roy Catholique ; & Chiévres aprés y avoir bien pensé, en proposa un qui fût accepté. Il consistoit en ce que les Etats de Castille presenteroient à la verité au Roy des articles à si-

gner où feroient les deux dont il s'agissoit, mais que sa Majesté Catholique jureroit seulement en general de les observer en la maniere que ses Predecesseurs y avoient été obligez. Le serment fut prêté de part & d'autre avec ce temperament ; & Chiévres n'eut pas plûtôt vû licentier les Etats le sept de Février mil cinq cens dix-huit, qu'il avertit le Roy que la conjoncture étoit venuë d'envoyer l'Infant Ferdinand son Frere unique dans les Païs-Bas, & de là dans l'Allemagne ; & que s'il differoit davantage il luy seroit beaucoup plus difficile d'être reconnu Roy par les Arragonnois, l'humeur de ces peuples étant d'avoir beaucoup d'égards pour les Princes de la Maison Royale lorsqu'ils étoient presens, & de les oublier facilement aussi-tôt qu'ils étoient absens. La Flotte pour le transport étoit prête ; & le Roy Catholique aprés avoir visité l'Infant à Aranda & l'avoir tenu quelque temps à sa Cour, luy dit qu'il étoit absolument necessaire pour la grandeur de leur Maison qu'il allât auprés de l'Empereur leur Ayeul, qui selon l'avis des Medecins n'avoit au plus qu'une année à vivre : Que la presence de sa Majesté Catholique étoit au moins necessaire en Espagne pour deux ou trois ans ; & que si ni l'un ni l'autre des Petits-Fils de sa Majesté Imperiale ne se trouvoit à sa mort, il étoit à craindre que les Allemans ne choisissent ni l'un ni l'autre pour luy succeder ; & si sa Maison d'Autriche perdoit l'Empire, elle ne conserveroit pas long-temps ses Provinces hereditaires: Qu'il étoit d'ailleurs plus à propos sans comparaison que l'Infant fut alors en Allemagne que le Roy Catholique, puisque sa Majesté étant resoluë de luy donner ces Provinces en partage, les Electeurs qui le regarderoient comme Prince d'Allemagne le prefereroient à elle, qui n'ayant plus rien chez eux seroit étrangere à leur égard, & leur donneroit de la jalousie à cause de sa trop grande puissance.

L'Infant n'écouta pas ce discours avec toute la soû-

mission que les Historiens d'Espagne luy attribuent. Il se plaignit de l'inhumanité dont on usoit à son égard : Il soûtint qu'elle approchoit de celle des Empereurs Ottomans pour leurs Cadets : Il reprocha à son Aîné qu'aprés luy avoir ôté les Couronnes d'Espagne, il luy vouloit encore ôter la seule consolation qui luy pouvoit rester, qui étoit l'esperance de luy succeder un jour : Il luy témoigna du mépris pour le partage dont on luy parloit : il exagera le peu de proportion, ou pour mieux dire l'énorme difference qu'il y avoit entre le lot des Provinces hereditaires, & le lot de l'Espagne & des Païs-Bas : Il protesta contre la violence qui luy étoit faite, & menaça de s'en ressentir à la premiere occasion : mais toute la consideration que l'on eût pour luy, fut de luy laisser impunément décharger son cœur. On ne luy fit point d'autre replique sinon qu'il faloit obeïr ; & que s'il attendoit qu'on le mît par force hors de l'Espagne, il s'exposeroit au danger de n'avoir ni les Provinces hereditaires, ni aucune autre chose pour partage.

Il n'est point de gens qui conçoivent plus d'horreur pour la pauvreté que ceux qui s'étant vûs sur le point de posseder des biens immenses, en ont été frustrez par des accidens imprévûs ; parce que leur imagination blessée ne manque pas de leur representer qu'il n'y a pas si loin de l'état où ils se trouvent à la misere, qu'il y en avoit de l'abondance où ils étoient appellez à la mediocrité où ils sont reduits. L'Infant s'étoit vû devant quatorze ans à la veille d'être Roy d'Espagne : Il étoit déchû d'une esperance si bien fondée par la seule supercherie de deux ou trois Ministres d'Etat du Roy Catholique son Ayeul : on luy offroit en recompense les Provinces hereditaires, & on luy faisoit esperer la Princesse de Hongrie. L'établissement étoit fort inferieur à celuy dont on l'avoit si long-temps flatté ; mais enfin il valoit mieux l'avoir

tel qu'il étoit, que de n'en avoir point du tout ; & ce fut dans cette seule vûë que l'Infant se soûmit enfin à la volonté de son Frere aîné de maniere qu'il ne parut rien au dehors de la contrainte où il étoit au dedans.

Comme les Domestiques Espagnols qu'il eût mené en Allemagne n'y eussent pas été bien reçûs, & qu'ils ne se fussent pas aisément accommodez aux mœurs du Païs, il fut obligé de souffrir que l'on fit un second changement dans sa maison, & que l'on n'y mît que des Flamands & des Allemands. Le Comte de Buce proche parent de Chiévres y eut la principale Charge, & les autres ne furent accordées qu'à ceux qu'il en jugea dignes. L'Infant fut poussé par un vent favorable vers les côtes de Flandres, où il ne fit que peu de sejour. Il passa bien-tôt de là à la Cour Imperiale, où l'on verra dans la suite de cet Ouvrage qu'il luy arriva la même avanture qui luy étoit arrivée en Espagne.

Dans le voyage de l'Infant.

Leonor d'Autriche sa Sœur Aînée étoit déja nubile ; & le Roy Catholique qui l'avoit menée avec luy des Païs-Bas, pensoit à la marier. Elle étoit belle, & elle porteroit dans la Maison où elle entreroit l'esperance de succeder à tous les Etats de la Monarchie Espagnole au defaut de ses deux Freres. Marguerite d'Autriche sa Tante avoit pris soin de l'élever & luy avoit inspiré de si bonne heure les sentimens de se sacrifier pour les interêts de sa Maison, qu'elle ne les quitta qu'avec la vie. Le Roy Catholique son Frere Aîné n'avoit point d'argent comptant à luy donner : mais elle ne laissoit pas d'avoir dans une même famille deux Amans dignes d'elle, qui offroient de la prendre sans inquieter son Frere pour sa dot. On a vû cy-dessus que Manuel Roy de Portugal avoit épousé en premieres Nôces la veuve de son Neveu, Sœur Aînée de la Mere du Roy Catholique dont il avoit eu un Fils, qui s'il eût vécu eût frustré le Roy Catholique

des successions de Castille & d'Arragon. Mais la Mere étoit morte dans sa premiere couche ; & l'Infant ne luy ayant pas survécu deux ans, Manuel avoit épousé en secondes Nôces la Sœur de sa premiere Femme puînée de la Mere du Roy Catholique dont il avoit eu cinq Fils & quatre Filles. Celle-cy l'avoit encore laissé veuf à l'âge de quarante-neuf ans ; & comme il n'étoit pas d'humeur à passer le reste de sa vie dans le Celibat, il rechercha en troisiémes Nôces la Sœur Aînée du Roy Catholique Niéce de ces deux premieres Femmes : mais il eut pour Rival son fils aîné Jean Infant de Portugal qui prétendoit à l'Infante Leonor avec d'autant plus de fondement, qu'il étoit de même âge qu'elle. Ainsi le Roy Catholique eut à choisir entre le Pere & le Fils ; & Chiévres le détermina en faveur du Pere en luy remontrant que s'il prenoit pour beau-Frere l'Infant de Portugal, il n'en tireroit aucun secours dans la conjoncture qu'il en auroit besoin pour briguer l'Empire ; la coûtume de Portugal étant que les Fils aînez des Rois n'avoient pour leur nourriture & pour leur entretien que la table & une legere pension de leurs Peres, jusqu'à ce que l'ordre de la nature & la loy de l'Etat les appellassent à la Couronne. Qu'ils mangeoient cependant avec leurs Peres : que les Domestiques qu'ils n'avoient qu'en tres-petit nombre étoient de même nourris & payez avec ceux des Rois ; & qu'ils ne recevoient pour leurs habits & pour leurs menus plaisirs qu'environ mille écus par mois : au lieu que Manuel étant le Souverain de l'Europe qui avoit le plus d'argent, & s'étant laissé gouverner par ces deux premieres Femmes, il ne donneroit pas moins d'empire sur soy à la troisiéme ; & n'auroit pas le pouvoir de la refuser lorsqu'elle le prieroit de prêter au Roy son Frere les sommes immenses dont il auroit besoin, pour disposer des moins scrupuleux Electeurs à luy donner leurs suffrages.

Le Roy Catholique persuadé par ce raisonnement donna charge à Chiévres de persuader l'Infante sa Sœur à preferer le Pere au Fils, & Chiévres pour achever ce qu'il avoit commencé, n'eut qu'à prendre l'Infante par son foible, qui étoit l'ambition. Il luy representa que Manuel qui avoit toûjours passé pour le plus beau Monarque de son Siecle, n'avoit encore rien perdu de ce qu'il avoit eu de charmant en sa personne: Qu'il y avoit peu d'hommes à son âge qui l'égalassent en vigueur: Qu'il avoit toutes les marques de vivre long-temps, & que par consequent le Prince de Portugal attendroit trop à regner: Que la Princesse qui l'épouseroit courroit risque de n'être jamais Reine; au lieu que celle qui épouseroit son Pere, seroit assurée de l'être dés le premier jour.

Entre les Portraits de Portugal.

L'Infante Leonor étoit dans un âge où les Filles ne se prennent que par ce qui brille à leurs yeux: Elle ne consideroit que les dehors de la Royauté: Elle en étoit charmée, & il luy sembloit qu'elle ne seroit jamais assez tôt Reine. Ainsi elle tomba volontairement dans le piege que Chiévres luy tendoit, & consentit d'épouser Manuel. On ne la laissa pas longtemps dans cette inclination sans la satisfaire de crainte qu'elle ne changeât; & on la couronna dés le jour qu'elle fût mariée par Procureur, quoy que ce fût encore là coûtume d'attendre en de semblables ceremonies que les Nôces se fissent en effet.

Le Roy Catholique ainsi déchargé de son Frere & de sa Sœur Aînée alla plus gayement en Arragon, où il reconnut de nouveau l'utilité du Conseil que Chiévres luy avoit donné de tirer au plûtôt & en toute maniere l'Infant Ferdinand hors de l'Espagne. Les Etats du Païs assemblez à Sarragosse dans le Palais de l'Archevêque firent plus de difficulté de reconnoître le Roy Catholique pour leur Roy du vivant de la Reine sa Mere, que n'avoient fait les Etats de Castille. Ils demanderent premierement qu'il leur fût permis de

prê-

prêter serment en même temps à l'Infant Ferdinand en qualité d'heritier présomptif de leur Monarchie ; & on les refusa avec d'autant plus d'obstination que l'on voyoit qu'ils cherchoient par là un pretexte de se revolter quand il leur plairoit, en se dispensant d'executer dans la suite les Ordres tant soit peu incommodes que le Roy Catholique leur envoyeroit, par la seule raison qu'il y manqueroit l'attache de l'Infant.

Les Etats solliciterent cet Article avec une ardeur qui fit assez connoître qu'ils ne se fussent jamais relâchez, si le jeune Prince eût encore été en Espagne : & de fait ils ne cederent qu'aprés qu'on leur eut fait insinuer adroitement que leurs efforts bien loin de rappeller l'Infant en Espagne, l'empêcheroient d'y remettre jamais le pied, comme il arriva.

La seconde proposition qu'ils ajoûterent à la precedente ne fut pas écoutée plus favorablement. Ils demeurerent d'accord de reconnoître le Roy Catholique ; mais ils prétendirent que ce fût en qualité de Tuteur & d'Administrateur des biens de sa Mere tant qu'elle seroit malade, & non pas en qualité de Roy. Il étoit aisé de voir qu'ils avoient dessein de regner chez eux durant la vie de leur Reine, & les Grands de Castille qui avoient accompagné par honneur le Roy Catholique à Sarragosse en furent si scandalisez, qu'il y en eut qui se prirent de paroles avec les Deputez d'Arragon, & formerent des querelles où l'on répandit du sang : mais enfin Chiévres les appaisa ; & le Roy Catholique fut reconnu pour Monarque en Arragon sans autre condition que celle de confirmer les Privileges du Païs, comme il l'avoit été dans la Castille. La ceremonie s'en fit au commencement de May mil cinq cens dix-huit, & Chiévres six semaines aprés eut bien de la peine à parer le contre-coup du voyage de l'Infant en Allemagne ; tant il est difficile en Politique de donner des conseils avantageux en

un

un sens, qui ne soient desavantageux en un autre sens.

L'Infant Ferdinand arrivé à Vienne en Autriche auprés de l'Empereur Maximilien son Ayeul, le toucha de sa misere, & luy inspira les mêmes sentimens que Ferdinand le Catholique avoit autrefois eus pour luy. Sa Majesté Imperiale resolut de luy ceder les Etats que la Maison d'Autriche possedoit en Allemagne, & de luy assurer la succession de l'Empire. Elle avoit besoin du consentement du Roy Catholique pour executer le premier de ces deux projets, mais non pas pour accomplir le second, & ce fut-là ce qui fit differer l'un pour travailler à l'autre. La Diette fût convoquée à Ausbourg pour la fin de l'Eté mil cinq cens dix-huit, & l'on ne s'attendit pas d'y trouver beaucoup d'opposition dans les Electeurs de l'Empire : car encore que Ferdinand fût né en Espagne, il étoit indubitable qu'il deviendroit Allemand par la necessité où son Frere seroit reduit de luy abandonner les Provinces hereditaires de la Maison d'Autriche en Allemagne pour soûtenir la dignité Imperiale, si le même Infant y étoit élevé : mais les amis que Chiévres s'étoit faits dans l'Empire l'avertirent assez tôt de ce qui s'y tramoit au préjudice du Roy Catholique pour le déconcerter.

Dans l'instruction de l'Infant

Les relations ne conviennent pas de la personne qui fut employée pour negocier de la part de sa Majesté Catholique auprés de Maximilien, & pour le porter à changer de volonté Les Espagnols nomment le Cardinal de Trente, & les Flamans aiment mieux l'attribuer au Cardinal de Sion : mais auquel de ces deux Prelats que l'instruction fut adressée, il est constant que Chiévres la dicta, & qu'il mit dans une juste étenduë les raisonnemens dont voici l'abregé. Il soûtint que l'Empereur étoit assez informé des desseins

de

de la Maison d'Autriche depuis qu'elle s'étoit établie si puissamment dans les Païs-Bas & dans l'Espagne pour ne rien faire qui les traversât tant soit peu ; & qu'on le prioit seulement d'observer qu'il étoit tout à fait necessaire pour leur accomplissement d'unir en une seule personne toute la puissance de cette Maison. Que le Roy Catholique étoit déja si considerable par la multitude prodigieuse & par la vaste étenduë de ses Etats, qu'il ne luy manquoit que l'Empire pour se tirer du pair des autres Princes Chrêtiens, & par consequent pour leur donner la loy quand il jugeroit à propos de le faire : au lieu que si l'Empire luy échappoit, le Roy Tres-Chrêtien François Premier luy seroit égal, & le contre-poids de la France l'empêcheroit toute sa vie de s'agrandir. Que sa Majesté Imperiale avoit devant les yeux un exemple qu'elle étoit d'autant plus obligée d'imiter, qu'elle y avoit plus d'interest sans comparaison que celuy qui l'avoit donné. Qu'il avoit été d'autant moins necessaire à Ferdinand le Catholique de choisir pour Successeur l'Aîné de ses petits-Fils, que sa Maison qui étoit celle d'Arragon finissoit en luy, & l'Aîné de ses petits-Fils étoit encore moins propre à la rétablir que le Cadet ; & d'ailleurs il avoit élevé ce Cadet ; & n'avoit jamais vû l'Aîné. Cependant il n'avoit pas laissé de préferer l'Aîné au Cadet par la seule consideration que l'Espagne en deviendroit plus puissante ; & qu'ainsi Maximilien se devoit attacher d'autant plus indispensablement à la préference du Roy Catholique pour l'Empire, qu'il revivroit plus glorieusement en sa personne qu'en celle de Ferdinand, & que son nom & ses Armes travailleroient alors avec plus d'effet à la ruine des Infideles.

Maximilien qui avoit été inconstant toute sa vie

vie comme on l'a déja remarqué, le fut encore à la derniere de ses plus importantes actions; & le fut à sa mode, c'est à dire, d'une maniere entierement bizarre. Il étoit né avec des qualitez d'esprit & de corps contraires à celles de Ferdinand le Catholique : Il avoit eu pour luy une prodigieuse antipathie ; & il eût autrefois suffi pour le détourner d'une action, de luy dire que Ferdinand l'avoit faite : Cependant l'exemple pour lequel il avoit eu long-temps l'horreur eut des charmes pour luy ; & il se piqua d'imiter le même Ferdinand mort, qu'il avoit détesté vivant. Il ne se contenta pas de renoncer absolument au dessein d'élever à l'Empire le puisné de ses petits-Fils : mais de plus les Espagnols ont crû qu'il eût procuré à l'Aîné la dignité de Roy des Romains, si le Cardinal Cajetan Legat du Pape Leon Dix en Allemagne ne s'y fût opposé par l'ordre de sa Sainteté, qui avoit découvert l'intrigue & mandé à son Ministre de la traverser.

Chiévres ne perdit point de temps durant les six mois que Maximilien vécut aprés la Diette d'Ausbourg. Il luy fournit de l'argent afin de l'entretenir dans des dispositions favorables au Roy Catholique ; & se prévalut avec tant d'art de la passion extraordinaire de Manuel Roy de Portugal pour sa troisiéme Femme, qu'il en tira deux cens mille écus qui suffirent pour acheter l'Empire, tant ils furent bien ménagez. Les mécontentemens du Cardinal de la Marc Evêque de Liege & du Colonel Sequinguen les avoient alienez du Roy de France. Il s'agissoit de les engager dans les interêts du Roy d'Espagne, & Chiévres y réüssit avec plus de facilité qu'il n'avoit crû : mais il eut une extrême peine à disposer ces deux habiles Negociateurs à traiter de concert l'af-

faire

faire qu'il remettoit absolument entre leurs mains. Chacun d'eux s'estimoit suffisant pour élever seul & par son propre credit le Roy Catholique sur le Trône de l'Empire, & ne vouloit par consequent avoir en ce point ni Superieur ni Compagnon. Cependant Chiévres étoit persuadé que le Roy Catholique n'auroit pas trop des intrigues du Cardinal & du Colonel pour obtenir la dignité qu'il briguoit, & l'évenement justifia qu'il ne s'étoit point abusé. Il travailla long-temps à les obliger de se communiquer les mesures qu'ils avoient déja prises, & celles qu'ils prendroient à l'avenir ; & il avoit à peine surmonté les obstacles qu'il y trouva, lors que Maximilien mourut vers le commencement de l'année mil cinq cens dix-neuf. Les Rois de France & d'Espagne prétendirent à l'Empire, & le dernier l'emporta sur le premier parce que la brigue que Chiévres avoit formée dans le College Electoral se trouva commencée de meilleure heure, & par consequent plus forte que celle que Bonnivet Favori de François Premier y forma depuis.

Ce n'est point ici le lieu de parler plus au long de l'élection du Roy Catholique qui se fit à Francfort le vingt-huit de Juin mil cinq cens dix-neuf, parce que Chiévres qui en étoit éloigné de plus de trois cens lieuës n'y contribua qu'en la maniere que l'on vient de representer Mais il agit directement & par luy-même dans les deux negociations suivantes qu'il jugea devoir preceder le voyage de sa Majesté en Allemagne pour y prendre la Couronne Imperiale, & certes elles étoient absolument necessaires pour conserver durant son absence la tranquillité dans l'Espagne : l'une fut le mariage de la Reine Germaine, & l'autre le Traité de Montpellier.

La Reine Germaine s'ennuyoit de son veuvage,

& s'étoit ouvertement expliquée de ne pas vouloir achever sa vie en cet état. Elle n'étoit plus assez belle ni assez jeune pour esperer de trouver un mari de la qualité du premier, & elle se fût contentée d'un Prince : mais il n'y en avoit point en Espagne, & d'ailleurs le Roy Catholique n'eût pas permis qu'elle en prît un en France. Le Marquis George de Brandebourg Frere de l'Electeur de même nom & de l'Electeur de Mayence l'avoit recherchée dans les formes ; mais elle l'avoit refusé parce que ce Prince étant Cadet & par consequent pauvre, n'eût pû entretenir le quart du train qu'elle avoit, & de plus elle apprehendoit la rigueur du Climat d'Allemagne aprés avoir été élevée dans la douceur des Climats de Guyenne & d'Espagne. Il ne se presentoit point d'autre Amant ; & vray-semblablement elle fut morte dans son veuvage, si Chiévres n'eût persuadé au Roy Catholique de luy donner un Epoux qui ne croyoit pas être pour elle, comme elle ne croyoit pas être pour luy.

Il y avoit déja dix-huit ans que le malheureux Ferdinand d'Arragon Duc de Calabre Fils unique & heritier du dernier Roy de Naples de la branche bâtarde d'Arragon, étoit detenu en Espagne dans une espece de Prison, qui pour être honnête n'en étoit pas moins exacte. Ceux qui luy avoient ôté la Couronne & la liberté observoient avec tant de soin sa personne & ses actions, qu'il n'eût pas manqué d'être reserré à la premiere marque qu'il eût donnée de se souvenir de l'état où Dieu l'avoit fait naître. On n'a pas sçû si son long sejour en Espagne dans la contrainte que l'on vient de representer luy avoit affoibli l'esprit ; ou si connoissant le genie des Espagnols qui l'épioient il agissoit en toutes choses avec tant de précaution, qu'il ne luy échappât rien capable de leur donner le

moin-

moindre ſoupçon : mais il eſt conſtant qu'il s'étoit juſques-là comporté en homme qui avoit parfaitement oublié ce qu'il avoit été , & ne penſoit qu'à ſatisfaire deux ſeules paſſions qui le dominoient ; l'une de ne ſe charger d'aucune affaire tant ſoit peu embaraſſante ; l'autre de ſe divertir à toutes les occaſions qu'il en trouvoit. Chiévres qui le voyoit trop engagé dans la vie molle pour craindre qu'il s'en retirât , fut d'avis de le marier avec la Reine Germaine. Ses raiſons furent que ce ſeroit la couple la mieux appareillée qu'il y eût en Eſpagne; & que la Reine bien loin de détourner le Duc de ſes plaiſirs , l'y engageroit plus avant : Qu'elle épargneroit au Treſor Royal la dépenſe que l'on faiſoit auprés de luy en Eſpions ; & que l'on pourroit impunément le laiſſer ſur ſa bonne foy , aprés luy avoir donné une telle Femme : Qu'ils vivroient enſemble ſans ſouci ; & que ni l'un ni l'autre ne penſeroit jamais à troubler le repos de l'Etat pourvû que les penſions viageres dont ils ſubſiſtoient & qui ſeroient leur unique bien , leur fuſſent regulierement payées : Que l'on trouvoit étrange par toute l'Europe que Ferdinand le Catholique & le Cardinal Ximenez euſſent obligé le Duc à vivre malgré luy dans le Celibat ; & qu'il faloit pour éviter le même reproche , luy donner une épouſe dont on étoit bien aſſuré qu'il n'auroit point d'enfans.

Le Roy Catholique approuva cette propoſition & Chiévres eut ordre de ſa Majeſté d'en parler aux deux parties : Le Duc en fut ravi , & la Reine n'y trouva point d'autre difficulté que celle de la crainte de perdre ſon rang : Mais on y remedia en luy promettant de le conſerver ; & l'expedient dont on uſa pour cela fut que le Roy Catholique aſſiſta aux nôces , & aprés qu'elles furent faites il traita Germaine de Reine & de Mere comme il faiſoit

au-

auparavant. Les Courtisans n'oserent se dispenser d'imiter leur Roy ; & Germaine en demeura si redevable à Chiévres, qu'elle le prefera à tous ses parens dans une conjoncture trop singuliere pour être oubliée.

Elle avoit du bien en France. Elle ne croyoit pas que le Roy François Premier luy laissât la liberté d'en disposer à sa fantaisie aprés qu'elle avoit épousé le Duc de Calabre sans la participation de sa Majesté Tres-Chrétienne, & elle en fit à Chiévres une donation entre-vifs sur cette présupposition qu'il n'y avoit personne à la Cour d'Espagne qui en fût plus digne ; & que si la France avoit à se relâcher en faveur d'un Etranger, ce seroit infailliblement à l'égard de celuy-là.

Fin du cinquiéme Livre.



AR-

ARGUMENT
DU SIXIE'ME LIVRE.

LA plus grande partie de l'Espagne se ligue pour faire disgracier Chiévres, & ce grand personnage se trouve dans un extrême danger. L'Empereur ne l'abandonne pas neanmoins, & sa cause devient enfin la meilleure. Les Espagnols demeurez dans le devoir défont les Rebelles en bataille rangée, & l'autorité Souveraine est rétablie dans tout son lustre. Chiévres qui avoit accompagné l'Empereur en Allemagne y pourvoit si avantageusement l'Infant Ferdinand luy faisant épouser l'Heritiere de Hongrie & de Boheme, que ce jeune Prince ne pense plus à se plaindre de ce que son Aîné ne luy avoit fait aucune justice sur les biens de la Reine Jeanne leur Mere. Il met encore un si bon ordre dans la Navarre, qu'elle se recouvre aussi facilement pour les Espagnols qu'elle avoit été perduë, & depuis reprise par les François. Rien ne resiste au Seigneur d'Asparau, & il s'en rend Maître en moins de quinze jours : Mais son bonheur luy ôte le jugement, & il s'imagine que la conquête de la Castille ne luy coûtera pas plus que celle de la Navarre. Il y entre : Il s'y laisse affamer : On attend que les miseres ayent affoibli son armée, & on l'attaque immediatement aprés. Il est vaincu : Il perd la vûë dans le combat : Il demeure prisonnier ; & ne survit que pour servir d'exemple, qu'il ne faut pas moins de conduite à la guerre que de valeur. Les Espagnols revoltez se reconcilient avec leur Maître, mais ils tournent toute leur rage contre Chiévres. Ils empoisonnent le Cardinal de Croy son Neveu, & en usent de même à son égard cinquante jours aprés.

HIS-



HISTOIRE DE MONSIEUR DE CHIEVRES.

LIVRE SIXIE'ME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable dans l'Europe durant l'année mil cinq cens vingt, & partie de mil cinq cens vingt-un.



ENCORE que la recherche de l'Empire par les Rois de France & d'Espagne eût été faite des deux côtez sans sortir des termes de la civilité, il n'en étoit pas moins à craindre, qu'elle n'eût jetté dans les esprits de François Premier, & de Charles-Quint des semences d'inimitié, qui dureroient autant qu'eux; & troubleroient la tranquilité de l'Europe au moins durant la vie de l'un ou de l'autre, si elles ne passoient à leurs descendans. François en perdant la partie avoit reçû la plus rude mortification qui luy pût arriver; & quoy qu'il eût fait pour la cacher tant par ses actions que par les Lettres qu'il écrivoit sur ce sujet à ses Ambassadeurs dans les Païs Etrangers, on ne laissoit pas d'entrevoir qu'il n'attendroit pas long-temps à mesurer son épée avec *Dans les Lettres de François I. en 1519.*

celle

celle de son Competiteur, par la seule raison qu'il avoit été plus heureux que luy.

Charles à la verité n'avoit pas les mêmes motifs de chagrin, mais il en avoit d'autres de jalousie qui ne l'animoient pas moins à la ruine de François. Il ne luy manquoit plus rien à l'âge de dix-neuf ans que la reputation, & il en prétendoit acquerir. Il ne le pouvoit en declarant la guerre à l'Empereur des Turcs Solyman : car outre qu'il eût falu renoncer absolument au sejour de l'Espagne & établir une demeure fixe dans l'Allemagne, à quoy les Espagnols n'eussent jamais consenti, il étoit à craindre que le Roy Tres-Chrêtien & Henri d'Albret n'eussent recouvré sur luy les Royaumes de Naples & de Navarre, lorsqu'ils l'eussent vû occupé contre les Infideles.

Il y avoit donc plus de difficulté pour l'Empereur à exercer son humeur guerriere contre la France ; & ce Prince y avoit d'autant plus de penchant, qu'il en esperoit un succés plus facile ; puisque si le bonheur dont il se flattoit l'eût assez favorisé pour assujettir la France, ce ne luy eût plus été une affaire que de dompter le reste de la Chrêtienté, & les Turcs en suite : au lieu qu'en commençant par les Turcs il donneroit aux François le loisir de se rendre si puissans, qu'aprés il les attaqueroit en vain.

Gouffier & Chiévres étoient ceux qui connoissoient le mieux dans François & dans Charles les inclinations que l'on vient de representer. Ils avoient trop de lumiere pour n'en pas prévoir les effets dans toute leur étenduë, & trop de Religion pour ne se pas mettre en devoir d'y remedier. Et de fait ils tirerent de leurs Maîtres des pouvoirs sans limite pour les accorder non seulement sur les differens qu'il y avoit entre eux pour Naples & pour la Navarre, mais encore à dessein de prévenir tous les sujets de mesintelligence que le changement du temps & la malice des hommes pourroient introduire à l'avenir dans leur amitié. Ils s'assemblerent dans la Ville de Mont-

pellier

pellier en Languedoc au commencement de l'Automne de mil cinq cens dix-neuf ; & l'on ne doute point qu'ils n'eussent conclu une Paix de longue durée entre les deux Monarchies, si Dieu qui vouloit châtier les François par les Espagnols, & les Espagnols par les François, n'eût rompu la negociation par la mort de Gouffier. Les Ecrivains d'Espagne qui redoublent ici leurs calomnies contre la memoire de Chiévres, n'ont pas vû qu'ils se faisoient plus de tort qu'à luy. Ils le blâment premierement d'avoir accepté une Ville Françoise pour l'entrevûë, & de n'avoir point exigé que les Conferences se tinssent sur la frontiere des deux Etats : Mais il est aisé de leur répondre qu'un lieu neutre eût été bon, si la guerre eût été ouverte entre les deux Couronnes. Mais comme elles étoient alors paisibles ; & que la rupture entre elles étoit seulement à craindre pour l'avenir, ce n'étoit pas l'usage de prendre aucune précaution pour le lieu d'Assemblée ; & quand ce l'eût été, la question avoit été décidée dans la Negociation precedente. Les mêmes Plenipotentiaires s'étoient assemblez dans la Ville de Noyon en Picardie par la même raison qui avoit obligé Henri Quatre Roy de Castille à passer la riviere de Bidassoa pour traiter dans la Guyenne avec Louïs Onze Roy de France, c'est à dire, à cause de la préeminence de la Monarchie Françoise sur celle d'Espagne, & il n'étoit rien survenu depuis qu'il dispensât Gouffier & Chiévres de s'en tenir à cette regle : car Charles étoit seulement élû Empereur, & non pas couronné ; & quand il l'eût été, la dignité Imperiale n'empêchant pas qu'il ne tint en Fief du Roy Tres-Chrêtien les Comtez de Flandres, d'Artois, & de Charolois, le moins qu'il dût à son Seigneur suserain étoit d'envoyer chez luy son Plenipotentiaire.

Les mêmes Ecrivains accusent en second lieu Chiévres de s'être engagé imprudemment dans une Ville du Languedoc, où il n'étoit pas dans toute la liberté

de negocier qui eût été necessaire : Mais ils ne disent pas que les précautions que Chiévres avoit prises à cet égard ne pouvoient être plus grandes ; & qu'elles furent si peu violées que l'Evêque de Badajox & le Docteur Carvajal qui le seconderent dans la negociation de Montpellier, ne s'en plaignirent jamais. Enfin ils trouvent à redire en troisiéme lieu que Chiévres se fût mis en danger d'être arrêté lors que les Conferences finirent par la mort de Gouffier ; & leur aveuglement en ce point est d'autant plus ridicule, qu'ils ne voyent pas que la faute qu'ils imputent à Chiévres rejallit sur Charles-Quint, qui vingt ans aprés s'alla mettre entre les mains de François Premier en traversant toute la France sur la parole de ce Prince, sans autre motif que d'appaiser le tumulte de Gand.

Ce que les mêmes Ecrivains ajoûtent que Chiévres eût été arrêté dans Montpellier s'il n'en eût sorti à l'instant qu'il apprit la mort de Gouffier, & ne se fût sauvé dans le Roussillon en toute diligence, n'est pas plus veritable : car il paroît dans le Journal des Conferences * écrit par le Secretaire Robertet qui y fut present, que Chiévres demeura dans Montpellier quelques jours aprés la mort de Gouffier : Qu'il rendit à son ami les derniers devoirs : Qu'il ne rompit les Conferences, que parce que le pouvoir de conclure pour la France étoit attaché uniquement à la personne de Gouffier qui ne vivoit plus ; & qu'avant que de partir il prit congé de Poncher Evêque d'Orleans, de Robertet, & des autres François qui étoient entrez dans le Traité de Montpellier en qualité de Ministres subalternes.

* *Dans ce Iour-*

Il eut une occasion de regretter la mort de Gouffier qu'il n'avoit pas prévûë ; & que tous les avantages que Charles emporta depuis sur la France, ne furent pas capables de faire cesser. Gouffier avoit promis à Chiévres de luy obtenir du Roy Tres-Chrêtien mainlevée de la succession de Gaston de Foix que la Reine

Ger-

Germaine luy avoit transportée ; & la chose eût été infailliblement accomplie, lors que les Plenipotentiaires se fussent separez aprés avoir signé les Articles. Mais cette esperance si bien fondée cessa si absolument par la mort de Gouffier, que quoy que Chiévres fit depuis, les biens que Gaston avoit possedez furent donnez à ses trois Cousins germains paternels, Lautrec, Asparaut, & le Maréchal de Foix, sans que les heritiers de Chiévres en ayent été dédommagez.

Le peu de succés de la Negociation de Montpellier obligea le Roy Catholique à prendre autant de précautions avant que de partir d'Espagne, que si les François luy eussent déja declaré la Guerre. Il destina une Armée entiere à la garde des Pyrenées, & précipita son voyage d'Allemagne afin d'engager dans ses interêts le Roy Henri Huit son Oncle en passant par l'Angleterre. Il n'osa laisser en Espagne un Grand du Païs pour gouverner en son absence, par les mêmes raisons qui avoient détourné son Ayeul mourant d'en choisir un ; & comme il avoit affaire de Chiévres dans l'Angleterre & dans l'Allemagne où il alloit, & qu'il avoit déja comme l'on a vû jetté les yeux sur le Cardinal de Tortose pour exercer cette fonction avec le Cardinal Ximenez, il crût devoir la continuer à luy seul par reconnoissance & par bienséance. Il n'eut pas d'égard en ce point aux remontrances que luy firent au contraire les Castillans d'un côté & les Arragonnois de l'autre, lors qu'il les assembla dans le dessein de leur dire adieu ; & les Emissaires qu'il entretenoit à la Cour d'Angleterre l'ayant averti que Henri Huit se trouveroit à Calais le premier de Juin mil cinq cens vingt pour une entrevûë avec François Premier proche la Ville d'Ardres, il apprehenda avec raison, que ces deux Monarques ne s'unissent contre luy. L'Angleterre en ce cas eut fait pancher l'avantage du côté de la France, & ce fut seulement pour l'en détourner que le Roy Catholi-

que hâta son départ d'Espagne. Il s'embarqua dans le Port de la Corugna le vingt de May, & fut assez heureux pour faire le voyage d'Angleterre avec toute la diligence necessaire à rompre les mesures du Roy Tres-Chrêtien avec Volsey Cardinal d'York Favori de Henri. Un vent favorable le poussa à point nommé en six jours dans le Port de Douvres, où il trouva la Cour d'Angleterre qui se preparoit à passer en France. Il confera deux jours entiers sans autre témoin que Chiévres avec Henri, qui n'étoit non plus accompagné que du Cardinal d'York son premier Ministre ; & l'on reconnut là plus que l'on n'avoit encore fait, ce que valent les civilitez extraordinaires dans les entrevûës. Il sembla que le Roy Catholique eût oublié qu'il étoit élû Empereur, tant il eût de déference pour sa Majesté Angloise ; & sa complaisance alla jusqu'à traiter de Pere le Cardinal d'York, quoy qu'il n'ignorât pas que ce Prelat étoit Fils d'un Boucher.

Chiévres qui luy avoit appris l'art de s'insinuer dans les affections des hommes le seconda si parfaitement ; que si la Cour d'Angleterre eût pû se dispenser avec honneur d'aller à Calais, elle s'en fût dés-lors retournée à Londres. Mais les choses étant desormais trop avancées ; & la Cour de France se trouvant déja sur la frontiere de Picardie, l'Empereur se contenta de la parole que le Roy d'Angleterre son Oncle luy donna de ne rien conclure à son desavantage dans Ardres où il alloit conferer avec le Roy Tres-Chrêtien, & d'accorder en suite à sa Majesté Imperiale une seconde entrevûë où seroit negociée une ligue offensive & défensive entre l'Angleterre & l'Espagne. La promesse fut accomplie dans toute son étenduë : Les Conferences d'Ardres se terminerent sans que les Anglois entrassent dans aucun engagement nouveau à l'égard de la France : Henri reçût une seconde visite de l'Empereur aussi-tôt qu'il eut terminé ses affaires en Allemagne ; &

Chié-

Chiévres persuada si efficacement à sa Majesté Angloise qu'il y alloit de son interest que les François fussent chassez d'Italie, qu'elle promit par écrit d'y contribuer.

Le fruit que l'Espagne en tira fut la conquête du Duché de Milan : Mais Chiévres qui ne vécut pas assez pour la voir, vécut assez pour se voir en butte aux Castillans & aux Arragonnois de la maniere la plus étrange qu'un particulier pouvoit l'être sans succomber. On a déja remarqué que les Espagnols ne pouvoient souffrir qu'il fût Chef de leur Conseil & Sur-Intendant de leurs Finances ; & que ç'avoit principalement été pour luy ôter ces deux Charges, qu'ils avoient voulu frustrer les Etrangers des Dignitez & des Benefices d'Espagne. L'Empereur y avoit eu si peu d'égard, qu'ils s'en étoient scandalisez ; & comme son voyage en Allemagne fournissoit selon eux une occasion singuliere d'arracher de sa Majesté Imperiale par force ce qu'elle n'avoit pas voulu leur accorder de bonne grace, ils s'engagerent dans une revolte de deux ans par les degrez qui suivent.

Dans les Traitez entre Charles Quint & Henri Huit.

Les Grands du Païs par des Emissaires apostez disposerent les Bourgeois & les Païsans de Castille & d'Arragon à se plaindre d'abord en secret & depuis hautement, que leurs loix étoient violées ; & qu'on n'avoit plus d'égard à leurs Privileges : Que les Flamands en moins de trois ans avoient pillé l'Espagne, & fait passer dans leurs Païs des sommes d'argent volées qui montoient à six millions de livres : Qu'il n'y avoit plus ni Office ni Benefice qui leur échappât, puis que si les uns & les autres étoient à leur bien-séance ils se les approprioient, & s'ils ne l'étoient pas ils en faisoient expedier les provisions à ceux des Espagnols naturels qui leur en offroient davantage : Qu'on l'avoit jusques-là souffert tant à cause du respect que l'on avoit eu pour le Roy Catholique, que parce que l'on avoit crû que sa Majesté

se laisseroit fléchir par les prieres, & toucher par les remontrances de ses tres-humbles Sujets qui la conjuroient de les delivrer de ces sansuës : Mais que maintenant qu'elle étoit partie pour l'Allemagne, & qu'elle avoit abandonné les Espagnols à la discretion des mêmes Flamands nonobstant une infinité de Requêtes qui luy avoient été presentées au contraire ; Il n'y avoit plus d'autre remede aux maux que l'Espagne enduroit actuellement, & à ceux dont elle étoit menacée, que d'executer elle-même durant l'absence de son Roy ce qu'il n'avoit pû luy refuser sans injustice, c'est à dire, de se mettre par ses propres forces dans une pleine liberté.

La Bourgeoisie des Villes d'Andalousie émûë de ces discours se mutina la premiere, & la revolte passa en moins de quinze jours dans les autres Royaumes d'Espagne. On y refusa de recevoir les ordres du Cardinal de Tortose, & la Ville de Segovie eut la hardiesse de le prendre à partie. Le Cardinal croyant l'appaiser en communiquant à des Espagnols naturels le pouvoir qui luy avoit été donné, le partagea premierement avec le Connêtable, & depuis avec l'Amiral de Castille : Mais les Soûlevez qui venoient d'obtenir une partie de ce qu'ils demandoient sans avoir tiré l'épée, abuserent de la facilité du Cardinal, & le presserent avec plus de chaleur qu'auparavant de sortir d'Espagne, & d'emmener avec luy tous les Flamands qui s'y trouveroient.

L'Instance étoit trop audacieuse pour être soufferte ; & les Espagnols que l'Empereur avoit laissez au Cardinal pour Conseillers, estimerent qu'elle devoit être punie exemplairement, & qu'il en faloit donner la Commission au plus hardi & au plus severe Prevôt d'Espagne, qui étoit l'Alcayde Ronchillo. Le Cardinal sur cet avis luy donna des Troupes, & luy commanda de ranger au devoir les Segoviens. Ronchillo obeït avec d'autant d'exactitude, que l'ordre qu'il recevoit s'accordoit mieux avec son genie.

Il alla droit à Segovie : Il y declara en des termes orgueilleux à la Bourgeoisie qu'elle eût à luy ouvrir les portes : Il la menaça des dernieres extrêmitez si elle differoit un moment : Il prit pour un refus prémedité la priere qu'elle luy fit de luy accorder quelques heures pour déliberer : Il commença à l'instant les procedures judiciaires prescrites par les Ordonnances de Castille en de semblables cas : Il en hâta la conclusion ; & il n'eut pas plûtôt achevé ces procés verbaux qu'il executa plus en boureau qu'en Commissaire les ordres du Cardinal. Il se mit à brûler, à démolir, à couper, à arracher, à rançonner, à tuer, & à desoler le Territoire de Segovie.

La Bourgeoisie de Tolede qui n'attendoit qu'un pretexte plausible de se soûlever, prit celuy des executions militaires qui se faisoient sur son voisinage ; & sortit avec d'autant plus de licence pour les arrêter, qu'elle n'avoit point alors de Chef, son jeune Archevêque ayant suivi l'Empereur. Elle rencontra Ronchillo dans la posture negligente des Officiers, qui n'apprehendent point d'avoir à combattre d'autres gens que ceux qu'ils mal-traitent impunément : Elle le défit : Elle rentra triomphanment dans ses murailles ; & ce premier avantage suffit pour engager publiquement dans la rebellion les Villes de Burgos, de Vailladolid, de Salamanque, d'Avila, de Zamorra, de Leon, & de Toro. Les Grands qui avoient des biens sur leur Territoire suivirent leur exemple ; & le Cardinal de Tortose qui avoit choisi la Ville de Vailladolid pour son sejour ordinaire & pour la residence du Conseil qui luy avoit été laissé, n'ayant pû l'empêcher de se liguer avec les autres, n'estima pas y pouvoir demeurer avec honneur. Il feignit de ceder aux prieres de Pedro Giron & de Jean de Padilla qui l'étoient venus trouver de la part des habitans, pour l'assûrer qu'il pouvoit demeurer dans la maison où il étoit : Que ni luy ni ses Domestiques n'y recevroient aucune injure : Que l'on étoit persuadé de son innocence ;

gence ; & que l'on n'en vouloit point à luy, & il gagna un Prêtre qui le tira hors de Vailladolid par un trou qu'il fit à l'endroit des murailles le plus proche de son jardin.

On ne se mit pas beaucoup en peine aprés qu'il fut évadé de retenir ceux de son Conseil ; & l'on observa seulement de prés le fameux Vargas à qui les seditieux imputoient la cause de leurs maux, parce qu'il avoit été l'un des trois qui persuaderent Ferdinand le Catholique de revoquer son premier Testament fait en faveur de l'Infant. On ne sçait si le dessein de la Bourgeoisie de Vailladolid étoit seulement de s'assurer de la personne de Vargas pour en faire un échange en cas qu'un des Seigneurs qui s'étoient declarez pour elle fût pris ; où si elle differoit son supplice jusqu'à l'assemblée des Etats generaux, qu'elle prétendoit devoir être bien-tôt convoquez : Mais il est constant que Vargas ennuyé de vivre dans une incertitude si perilleuse se souvint à propos que l'une des premieres Commissions qu'il avoit autrefois euës de la Reine Isabelle, avoit été de faire nettoyer dans Vailladolid un égoût d'immondices. Qu'il avoit observé que l'égoût avoit été autrefois un aqueduc ; & qu'il y avoit assez d'espace pour le passage du Fontenier chargé du soin des eaux, lors qu'il les alloit visiter. Vargas conclud de là que peut-être ne luy seroit-il pas impossible de se sauver par ce passage ; & il en fit faire l'épreuve par le plus adroit de ses Domestiques qui s'en étant heureusement tiré, y rentra avec luy & luy aida à le passer.

Les Villes revoltées formerent entre elles une espece de Republique qui ne donna que trop lieu de juger, qu'elles ne poseroient pas si-tôt les Armes. Elles établirent dans Avila un Conseil presque semblable à celuy que l'on a vû depuis dans les Provinces Unies des Païs-Bas. Chacune d'elles y envoya un Député avec un pouvoir suffisant : La haute Noblesse fut invitée de s'y trouver en personne, ou d'envoyer

en ſon nom : Le rang des Seigneurs qui étoient entrez dans le parti fut conſervé ; & l'on proceda contre les autres dans les formes de la juriſprudence Eſpagnole. On les ſomma de venir prendre leurs places dans l'Aſſemblée qui n'étoit convoquée que pour la défenſe des Loix, & de la liberté du Païs : Leur defaut de comparoître paſſa pour un refus formel : on travailla là-deſſus à leur Procés ; & on les condamna comme traîtres à leur Patrie. Ainſi le Recteur de Segovie fut pendu entre deux Seigneurs pour avoir oſé dire qu'il ne reconnoiſſoit pas l'Aſſemblée d'Avila pour legitime. La Maiſon de Pedro Ponce dans la même Ville d'Avila fut raſée juſqu'aux fondemens, parce qu'il l'avoit abandonnée afin de n'être pas contraint de ſigner l'union. Le Connêtable de Caſtille & le Comte d'Alve perdirent pour la même raiſon ce qu'ils avoient de meubles dans Burgos ; & la Maiſon de Guevara fut ſur le point d'être exterminée pour avoir voulu déliberer ſi elle accepteroit les Commiſſions que les ſeditieux luy avoient données.

Il étoit d'extrême importance aux Rebelles d'avoir la Ville de Medina del Campo, & le hazard contribua plus qu'eux à l'engager dans leurs interêts. Le Cardinal de Tortoſe avoit beſoin d'Artillerie, & la plus belle de toute l'Eſpagne étoit dans Medina. Il envoya le Colonel Fonſeca pour l'en tirer, & les Bourgeois refuſerent abſolument de s'en déſaiſir dans la conjoncture d'alors. Fonſeca qui n'avoit point aſſez de Troupes pour l'enlever de force, eut recours à cette ruſe. Il envoya mettre le feu en divers quartiers de la Ville, & ſur tout en celuy où étoient les plus riches marchandiſes ; dans l'opinion que ceux qui s'oppoſoient le plus à ſon deſſein, ſe retireroient pour éteindre l'embraſement : Mais il fut trompé dans une ſuppoſition ſi vray-ſemblable, & la Bourgeoiſie de Medina aima mieux perdre le plus precieux de ſon bien, que d'abandonner ſon Artillerie. Ce que le feu luy conſuma étoit d'une valeur

inestimable, & neanmoins elle n'en fit pas assez d'état pour le sauver en se divisant. Elle demeura sous les Armes tant qu'il en fut besoin pour mettre Fonseca hors de ses murailles ; & lorsqu'elle n'eut plus rien à craindre au dedans, elle se partagea en deux corps à peu prés égaux, l'un fut employé à la garde des murailles, & l'autre courut pour remedier au feu. Fonseca qui n'étoit pas assez fort pour assieger la Ville, se contenta d'en ravager le Territoire ; & comme elle se vit traitée d'ennemie, elle entra dans la confederation au moment que les Rebelles pour achever de mettre les apparences de leur côté étoient allez à Tordesillas ; où leur dessein n'étoit pas tant d'élever sur le Trône la Reine Jeanne, que de regner sous son nom, & de noircir leurs adversaires du crime de leze-Majesté. Ils se presenterent à cette Princesse en posture de gens venus exprés pour la mettre en pleine liberté ; & comme on a déja remarqué que la folie ne l'avoit point changée du côté de l'ambition, la joye qu'elle eut de se voir traiter de Souveraine fut si grande, qu'elle l'empêcha d'extravaguer pendant que les seditieux furent en sa presence. Elle reçût Jean de Padilla qui luy portoit la parole avec la même fierté qu'elle avoit autrefois vû recevoir les Députez de Castille par la Reine Isabelle sa mere : Elle ne se plaignit que legerement de ce qu'il y avoit seize ans qu'on la tenoit prisonniere : Elle imputa à cette horrible infidelité de ses Sujets, les maux dont Padilla luy disoit que l'Espagne étoit affligée : Elle envoya Padilla & les autres Députez consulter les Grands sur les remedes que l'on y pouvoit apporter ; & leur promit de les approuver si elle les trouvoit justes.

Ils revinrent deux ou trois jours aprés avec un ordre qu'ils avoient dressé pour tous les Castillans & tous les Arragonnois, de se joindre à l'union, & elle le signa. On chassa aussi-tôt d'auprés d'elle le Marquis de Degnia qui avoit été si long-temps son Geo-

lier,

lier ; & l'on mit en sa place la plus extravagante garde qui fut jamais. L'Evêque de Zamorra étoit le plus échauffé des Conjurez, quoy qu'il eut déja soixante ans. Il n'y avoit jamais eu d'homme plus éloigné que luy de la profession Ecclesiastique ; car outre qu'il étoit né bâtard de l'Evêque de Burgos Gentilhomme de la Maison d'Acugnia, il n'avoit que des qualitez seculieres. Il joüoit & dansoit admirablement : il s'aquittoit également bien de tous les exercices militaires : la vie qu'il menoit ne pouvoit être plus scandaleuse ; & il ne prononçoit aucune parole qui ne fût accompagnée de blasphême : Il avoit choisi dans son Diocese trente ou quarante Prêtres propres à porter les armes, & il les y avoit luy-même dressez : Il les avoit rendus les plus scelerats du Parti, en les rendant les meilleurs soldats de l'Espagne ; & l'on raconte de luy qu'il les eût roüez de coups de bâton, s'il les eût vû manier un Breviaire.

Ce Capitaine mître & ses Soldats irreguliers garderent la Reine Jeanne, & commirent par une pure malice une infinité de desordres qu'elle leur commandoit dans le temps qu'elle avoit l'esprit le plus aliené. Ils luy faisoient écrire & signer tout ce qu'ils vouloient ; & comme le menu peuple d'Espagne étoit idolâtre de cette Princesse, il crût aisément les seditieux qui luy persuadoient qu'à la verité elle avoit été sujette immediatement aprés la mort de son Mari à quelques foiblesses d'esprit, causées par l'excés d'amour qu'elle avoit eu pour luy. Mais qu'elle en étoit bien-tôt revenuë, & nonobstant on n'avoit pas laissé de la tenir resserrée comme auparavant par une injustice d'autant plus énorme, que son propre Pere pour regner en Castille, en avoit été l'auteur. Que le Cardinal Ximenez l'avoit continuée pour s'empêcher de succomber sous l'aversion des Grands ; & que son Fils Aîné avoit encheri sur l'un & sur l'autre, par le même motif que son Ayeul maternel: Mais que

Dieu qui n'avoit pas donné la Reine Catholique à l'Espagne pour la laisser éternellement inutile, venoit de la mettre en liberté, & que ses bons & fideles Sujets alloient voir des effets surprenans de sa sagesse à les gouverner.

Le Cardinal de Tortose informoit l'Empereur des particularitez que l'on vient de rapporter à mesure qu'elles arrivoient ; & Chiévres qui ne les croyoit pas dangereuses avant que les soûlevez se fussent saisis de la personne de la Reine, en jugea d'une autre maniere aprés qu'on luy eût mandé qu'ils étoient Maîtres de Tordesillas. Il fut d'avis que l'Empereur écrivit au Cardinal, au Connêtable, & à l'Amiral, d'appaiser le trouble en toute maniere, & de commencer par la douceur. Si les Rebelles n'y avoient point d'égard, on devoit tâcher en suite de les diviser ; & s'ils demeuroient fermes dans leur confederation, il faloit les combattre en bataille rangée s'il étoit possible, avant qu'ils eussent achevé de prendre leurs mesures pour une longue resistance. Les trois Gouverneurs obeïrent exactement ; & l'on offrit aux Rebelles de ne plus mettre à l'avenir aucun Flamand dans les Dignitez Ecclesiastiques & seculieres d'Espagne, pourvû qu'il fût permis à ceux qui en avoient déja, d'en joüir le reste de leur vie. La proposition fut non seulement rejettée, mais encore traitée de ridicule ; & les Rebelles s'obstinerent si fortement à vouloir que les Flamands fussent incontinent & universellement chassez, qu'ils n'excepterent plus Chiévres comme ils avoient fait jusques-là, ni le Cardinal de Croy son Neveu. L'Evêque de Zamorra aspiroit à l'Archevêché de Tolede ; & il n'y avoit aucun de ses Prêtres enrollez, qui ne se fût promis le premier Benefice vacant dans la même Eglise. Ainsi l'on eût recours au second expedient que Chiévres avoit proposé au defaut du premier, & l'on s'adressa d'abord à l'Evêque de Zamorra. Ce Prelat s'expliqua sans beaucoup de ceremonie ; & témoigna que s'il

s'il renonçoit à l'union, ce ne feroit que pour être Primat de l'Espagne. Mais on eût par là trop bien recompensé la rebellion; & l'exemple en auroit été de trop perilleuse consequence, sur tout en Espagne où les esprits une fois engagez dans la revolte ne revenoient pas avec tant de facilité qu'en France.

On s'adressa donc en second lieu à Padilla, qui ne se trouva pas plus traitable que l'Evêque de Zamorra. Il étoit gouverné par sa femme, dont l'impieté bizarre est trop remarquable pour ne pas trouver ici de place. Elle avoit besoin d'argent pour l'envoyer à son Mari qui commandoit les Troupes de la Ligue; & les bourses des Bourgeois de Tolede où elle étoit alors avoient été épuisées, sous pretexte que la Reine Jeanne satisferoit exactement ceux qui auroient contribué du leur pour l'élever sur le Trône. L'argenterie de l'Eglise Metropolitaine avoit été si bien cachée par le Tresorier qui en avoit le soin, qu'on l'avoit inutilement cherchée par tout où l'on avoit pû s'imaginer qu'elle fût. Il n'y avoit pas d'apparence d'appliquer cet Ecclesiastique à la torture, afin de l'obliger à reveler le lieu où il avoit mis ce qu'il avoit en dépôt; car outre que les Privileges de sa Dignité & de son Eglise le mettoient à couvert, le menu peuple n'eût pas souffert qu'on l'eût tourmenté. Mais on n'avoit pas serré les Reliques, parce que l'on s'étoit imaginé que la sainteté des Ossemens qui y étoient enfermez, suffiroit pour empêcher que l'on n'y touchât, vû principalement que la Femme de Padilla se piquoit d'une devotion extraordinaire: Mais la bonne Dame aprés avoir déliberé quelque temps sur ce qu'elle avoit à faire, crût avoir trouvé un expedient merveilleux, pour ajuster ce sacrifice avec la pieté. Elle alla droit à l'Eglise accompagnée des plus mauvais Ecclesiastiques de l'Evêque de Zamorra revêtus de leurs habits Sacerdotaux; & portans des cierges allumez, elle se mit à genoux devant les Reliques. Elle les haran-

gua.

gua : Elle les pria à mains jointes de ne pas trouver mauvais qu'on les dépoüillât de leurs ornemens pour tres-peu de temps : Elle en exagera les raisons, & jura solemnellement de restituer un jour le double de ce qu'elle alloit prendre. Elle fit en suite tirer les Reliques de leurs Chasses : on les enveloppa dans des linges blancs avec des écriteaux qui marquoient de quels Saints elles étoient : On les remit dans les Armoires aprés les avoir encensées : On emporta les Chasses, & on les convertit en monnoye. Une Femme venuë à cet excés n'étoit point aisée à ramener ; & Padilla qui l'eût euë pour Megere s'il eût osé écouter sans elle des propositions d'accord, convint avec elle de demander la grande Maîtrise de saint Jacques, & de ne renoncer à la confederation qu'à ce prix. Il en parla de cette sorte à ceux qui le sonderent de la part des Gouverneurs, & l'on eut beau luy representer que la Dignité qu'il recherchoit avoit été unie à la Couronne pour n'en être plus separée : Qu'il ne sçavoit ce qu'il demandoit : qu'il deviendroit suspect à son Roy au moment qu'il seroit grand Maître ; & qu'il ne joüiroit jamais en repos de ce qu'il auroit obtenu à la pointe de l'épée. Il demeura nonobstant si ferme, que l'on fut contraint d'éprouver si Pedro Giron ne seroit pas plus traitable.

On luy offrit de l'argent comptant, & l'érection de sa terre d'Ossune en Duché ; mais il répondit qu'il étoit de trop ancienne Maison, pour se contenter d'un nouveau Duché : Que celuy de Medina Sidonia le plus ancien de l'Espagne luy appartenoit à cause de sa Mere : Qu'il ne manqueroit pas de reconnoissance pour ceux qui luy en redonneroient la possession, mais qu'il ne perdroit qu'avec la vie l'esperance de le recouvrer. On ne le pressa point alors davantage de se declarer pour l'Empereur, parce qu'il partit pour mener l'Armée des Rebelles au siege de la Ville de Medina de Rioseco, où celle des Gouverneurs

neurs incapable de tenir la campagne à cause de sa foiblesse s'étoit retirée. Elle y commençoit à manquer de vivres & de fourrages ; & l'on n'eût eu qu'à continuer de luy enlever ses convois pour l'obliger de se rendre à discretion, d'où l'entiere perte de l'Espagne pour l'Empereur se seroit ensuivie ; mais comme il la tenoit d'une Femme qui étoit sa Mere, elle luy fut conservée par une autre Femme qui étoit la Comtesse de Medina.

Elle étoit proche parente de Pedro Giron, & le pria sous ce pretexe qu'elle pût conferer avec luy. Giron ne crût pas que l'entrevûë se dût honnêtement refuser, & l'accorda aprés en avoir conferé avec ceux de son parti. La Comtesse luy remontra, que tous ses biens étoient scituez aux environs de Medina, & que l'Armée de la Ligue acheveroit de les ruiner en demeurant quelques jours davantage au lieu qu'elle occupoit : Que pour éviter la mendicité il luy étoit venu en pensée de proposer un accommodement, qu'elle jugeoit trop raisonnable pour n'être pas accepté : Que la Ville de Medina n'étoit considerable que par l'Armée qui la défendoit, & qu'elle recevroit toûjours la loy de celuy qui seroit Maître de la Campagne : Que si la Ligue n'avoit point d'autre intention de s'en saisir que celle d'ôter au parti contraire une Place de si peu d'importance, on offroit de la luy remettre pourvû qu'elle permît à ceux qui s'y étoient retirez d'en sortir : qu'aussi bien ne les y forceroit-on pas ; & qu'il étoit sans exemple qu'une Ville défenduë par une Armée toute composé de vieux Soldats, eût été prise d'assaut.

Giron qui n'avoit pas assez d'experience pour le generalat dont il se mêloit, se laissa surprendre par l'équivoque enfermée dans la proposition de la Comtesse de Medina. Elle consistoit en ce qu'il étoit vray que les Villes défenduës par des Armées n'étoient point exposées au hazard de se perdre, lors que ces Armées y trouvoient abondamment leur subsistance,

ou la tiroient d'ailleurs : Mais il ne l'étoit pas lors que les mêmes Armées y étoient dans la disette & tellement resserrées, qu'elle ne pouvoient ni étendre leurs quartiers, ni recevoir des convois, & c'étoit neanmoins-là précisément l'état où se trouvoient les Troupes Imperiales dans Medina. Elles n'y avoient fait ni pû faire de Magasins faute d'argent : Elles étoient investies par l'Armée de la Ligue, plus forte de la moitié : Elles n'esperoient point de secours ; & les vivres & le fourrage leur manquant également, elles eussent été contraintes en peu de jours de se rendre à discretion.

Cependant Giron prit la proposition de la Comtesse pour tres-avantageuse à son parti. Il en parla à l'Evêque de Zamorra ; qui n'étant pas plus grand Capitaine que luy, n'en fût pas moins ébloui. L'un & l'autre firent agréer au Conseil de Guerre de la Ligue que l'Armée des Confederez se retirât à Villalpando, pourvû que l'Imperiale sortît de Medina & la laissât en possession de la Place, & ce fut-là la cause de sa ruïne ; car les Imperiaux tirez à si bon marché du mauvais pas où leur foiblesse les avoit engagez, profiterent admirablement de la faute de leurs ennemis. Ils allerent droit à la Ville de Tordesillas persuadez que s'ils pouvoient ôter aux Rebelles la personne de la Reine, ils les priveroient de ce qu'ils avoient de meilleur, & marcherent avec cette précaution qu'ils arrêtoient & menoient avec eux toutes les personnes qu'ils rencontroient en chemin. Ils empêcherent ainsi les Rebelles d'avoir aucune lumiere de leur dessein, qu'ils eussent aisément déconcerté s'ils l'eussent découvert.

La Garnison de la Ville & du Château de Tordesillas consistoit principalement dans les Prêtres de l'Evêque de Zamorra, & dans quelque Milice de la Ville de Vailladolid. Elle ne s'étoit pas disposée à soûtenir l'assaut qui luy fut donné au point du jour cinquiéme d'Octobre mil cinq cens vingt : Cependant il dura

depuis

depuis le matin jusqu'au soir ; & l'on n'avoit point encore vû de Place attaquée avec plus de chaleur, ni défenduë avec plus d'obstination que le fut celle de Tordesillas, quoy qu'elle fût l'une des plus mauvaises de la Castille.

Le Comte de Haro General experimenté qui commandoit les Imperiaux, voyant son Infanterie se rebuter pour avoir été trois fois repoussée, fit mettre pied à terre à sa Cavalerie, & la mena luy-même à l'escalade. Les Rebelles ne s'en étonnerent point, & n'en resisterent pas avec moins d'ordre & de vigueur. Un Prêtre le plus juste Arquebusier d'entr'eux s'étoit mis derriere un parapet, d'où il ne manquoit aucun des Assaillans qui grimpoient de son côté lors qu'il les voyoit assez proches pour les tirer. Il faisoit sur eux le signe de la Croix avec le bout de l'Arquebuse ; & prétendoit ainsi leur donner l'absolution de leurs pechez, & diminuer au moins de la moitié le crime qu'il alloit commettre : Il les miroit en suite, & les renversoit morts dans le fossé. Il avoit tué de cette sorte onze des plus hardis Imperiaux ; mais en pratiquant sa ridicule ceremonie à l'égard du douziéme, il reçût dans l'œil droit un coup de fléche, dont il expira en demandant qu'on luy fit la même grace qu'il avoit faite aux autres.

Il étoit déja midi lors que le Comte de Haro n'esperant plus d'emporter la Place par l'endroit qu'il avoit crû le plus foible, transporta l'attaque à l'opposite. Son Infanterie jalouse que la Cavalerie exerçât sa fonction, agit avec plus de chaleur & d'ordre qu'auparavant. L'une & l'autre furent neanmoins repoussées jusqu'au soir, qu'un Soldat Navarrois de Cadaorra appercevant au fonds du fossé une petite porte mal gardée, la montra à ses camarades qui luy aiderent à l'enfoncer à coups de leviers, & entrerent par là dans la Ville.

Dans le recit de la seconde prise de Tordesillas.

Le respect dû à la presence de la Reine par les Vainqueurs

queurs qui se vantoient de n'être venus que pour la tirer des mains des Rebelles, n'empêcha ni le pillage de Tordesillas ni les autres excés qui l'accompagnerent ; & cette Princesse ne s'en formalisa pas beaucoup, quoy qu'elle entendît des bruits effroyables de tous côtez, parce qu'on eût soin de ne pas la détourner de son divertissement ordinaire, qui étoit de donner la chasse aux chats. Cependant on n'éprouva jamais plus sensiblement dans aucune autre rencontre, que la reputation est ce qui décide le plus souvent les querelles dans les guerres civiles aussi bien que dans les étrangeres : Car les Espagnols qui se declaroient à l'envie pour la Ligue lors qu'ils sçavoient que leur Reine étoit avec les Ligueurs, n'apprirent pas plûtôt qu'on la leur avoit enlevée, qu'ils changerent de parti dans tous les lieux où ils le pûrent avec impunité.

L'exemple passa même des petits aux grands ; & Pedro Giron renonça publiquement à la Confederation sur un démêlé qu'il eût avec l'Evêque de Zamorra, dont il ne tira pas toute la satisfaction qu'il esperoit du Conseil du parti. Sa desertion acheva de déconcerter la Ligue, & l'on ne douta presque plus qu'il n'eût levé le siege de Medina dans le dessein formé de trahir ceux qu'il abandonna si promptement en suite. On fut confirmé dans une opinion qui luy étoit si desavantageuse par la maniere dont l'Empereur le traita depuis ; & lors qu'on vit que sa Majesté faisoit plûtôt semblant de le punir, qu'elle ne le punissoit en effet ; nonobstant la maxime toûjours uniforme du Conseil d'Espagne, de n'avoir jamais d'indulgence pour les personnes une fois engagées dans la rebellion. Certes on le laissa depuis vivre dans ses maisons de campagne comme s'il y eût été relegué, sans luy permettre d'entrer dans les Villes ni d'aller à la Cour, & ce fut là toute la severité exercée à son égard. Le Colonel Louïs Bravo ne se contenta pas d'imiter Giron, ni de re-

noncer

renoncer comme luy solemnellement à la Ligue. Il passa de plus sous les Enseignes Imperiales, & devint le plus grand ennemy de la faction qu'il avoit aidée à former.

Les Gouverneurs convaincus que la Ligue commençoit à décliner ; estimerent sagement qu'un effort extraordinaire pourvû qu'il fût prompt, suffiroit pour la ruiner, & manderent dans cette vûë la plûpart des Troupes qui gardoient la Navarre. Ils en tirerent encore du Roy de Portugal. La haute Noblesse demeurée fidele prêta ce qu'elle avoit d'argent ; & l'on mit enfin sur pied par tant de divers moyens une Armée plus considerable en toute maniere, que celle des Confederez. Le Comte de Haro en fut encore General, & la menadroit à celle des ennemis qui se rafraîchissoient aux environs de Labaton. Jean de Padilla sentant approcher les Imperiaux ; & informé par ses espions qu'ils étoient bien plus forts que luy, ne jugea pas à propos de les attendre dans le poste qu'il occupoit. Il en sortit le matin du vingt-trois d'Avril mil cinq cens vingt-un, & prit avec une extrême diligence le chemin de Toro Ville forte de scituation, dans la pensée qu'il auroit le loisir de s'y refugier ; & d'y demeurer jusqu'à ce que le renfort considerable qui luy venoit de Vailladolid & de Tolede, eût obligé les Imperiaux à diviser leurs forces pour luy en opposer une partie : Mais il fut atteint à my-chemin, & contraint de tourner visage. La Cavalerie legere que le Comte de Haro avoit envoyée à ses trousses joignit sur le midi l'arriere-garde des Rebelles à Villanar, & l'y arrêta jusqu'à ce que le gros des Imperiaux fût arrivé. Padilla qui s'étoit tenu à la queuë pour y mieux donner les ordres en cas de besoin, fit promptement avancer son Artillerie : mais Maldonado qui la conduisoit, au lieu d'obeïr la fit enfoncer dans un bourbier d'où il n'étoit pas possible de la tirer, & s'alla rendre aux Imperiaux. Un accident si peu prévû ôta bien

à

à Padilla l'esperance de vaincre, mais il ne diminua point en luy la resolution de se défendre jusqu'au dernier soûpir. Il soûtint à la tête de son arriere-garde les efforts des Imperiaux qui n'avoient fait qu'un gros de leur Armée ; assûrez que s'ils renversoient le corps que Padilla commandoit en personne, les deux autres se mettroient en fuite comme il arriva. Le canon des Imperiaux fit un fracas d'autant plus horrible, que celuy des ennemis n'y répondoit point ; & si l'on eût pû se donner la patience de le recharger, il eût suffi pour défaire les Confederez. Mais l'impetuosité des Imperiaux alla jusqu'à le negliger, & même jusqu'à le couvrir ; & la bataille devint alors plus sanglante sans comparaison, qu'elle n'eût été sans cet emportement de courage. Padilla ne fut pas trompé dans le choix de ceux qui combattirent auprés de luy. Ils y furent tuez sans sortir de leurs rangs ; & il l'eût été comme eux, si les marques qu'il avoit prises pour se distinguer des autres en donnant ses ordres aux Rebelles, ne l'eussent fait connoître aux Imperiaux. Il fut si bien remarqué par les premiers ennemis qui le joignirent, qu'ils prirent autant de soin de luy conserver la vie, qu'il en prenoit de se la faire ôter : Ils l'environnerent : Ils le démonterent : Ils se saisirent de sa personne ; & le donnerent en garde à des gens qui le conduisirent dans le Château le plus proche du lieu où l'on combattoit. Son corps de bataille & son avant-garde informez de sa prise, ne se défendirent point : Les Cavaliers & les Fantassins y prirent la fuite de concert, & furent poursuivis jusqu'à trois lieuës & demie de Villanar. La victoire fut si complete, que la Ligue en fut entierement rompuë : Ses principaux Chefs tomberent vifs en la puissance des Imperiaux : On les executa à mort dés le lendemain vingt-quatriéme sans aucune forme de procés ; sur ce que le Conseil d'Espagne prétendit que le crime étoit si évident, qu'il n'avoit besoin ni d'accusateurs, ni de preuves, ni de témoins, ni de Juges : On les décolla tous ; & Padilla qui

Dans la Relation de Nexia.

qui avoit été leur Chef, leur donna l'exemple de mourir courageusement.

Comme il connoissoit le genie inexorable de ceux de sa Nation, il ne demanda & n'espera pas même de grace. Il n'attendit point que la mort luy fût annoncée pour s'y preparer ; & tout ce qui luy échappa de singulier dans ses dernieres heures, fut qu'en allant au supplice & distinguant dans la foule des spectateurs le frere puîné du Duc de Medina Sydonia qui a fait depuis la souche des Comtes d'Olivarez, il l'appella ; & le pria de porter à Marie Pacheco de Mendosa sa Femme un Reliquaire qu'il avoit pour dernier gage de son amour, quoy qu'il n'ignorât pas la maniere dont elle avoit traité les Reliques de Tolede. Cette Dame ne relâcha rien de la resolution qu'elle avoit prise de pousser la rebellion aussi loin qu'elle pourroit aller, lors même qu'elle vit son mari mort & son parti ruïné. Elle fit peindre sur une Enseigne Padilla décollé : Elle ordonna qu'on la portât devant elle la premiere fois qu'elle sortit aprés avoir reçû la nouvelle de son supplice : Elle prit entre ses bras un Fils emmailloté qu'elle avoit de luy ; & parcourant dans une posture si pitoyable les ruës de Tolede, détourna le Peuple de la resolution de recevoir à l'exemple de Vailladolid & des autres Villes de son voisinage l'Amnistie qui luy étoit offerte : Elle le confirma dans les sentimens seditieux qu'elle luy avoit inspirez, & l'y tint prés d'un an ; puis que ce ne fut que le trois de Février mil cinq cens vingt-deux que les Imperiaux ayant formé dans la même Ville une faction plus puissante que la sienne par le moyen de Melinar qu'ils avoient gagné en luy promettant un Chapeau de Cardinal, l'Archevêché de Barry, & l'Evêché de Songuetta qu'il eût depuis, que Tolede rentra tout d'un coup dans le devoir. La veuve de Padilla abandonnée des siens, inventa pour se sauver une ruse qui luy réüssit. Elle sortit de la Ville montée sur une âne & si bien travestie en Païsane,

jeune Ayala sans cheval, crût qu'il l'avoit vendu pour joüer. Il passa de cette erreur dans une autre, qui servit pourtant à faire reconnoître la verité. Il assembla les Pages dont il avoit la conduite, qui étoient au nombre de vingt-cinq ou trente, & demanda en leur presence à d'Ayala ce qu'il avoit fait de son cheval. Ayala ne répondit autre chose sinon qu'il s'en étoit défait, & que ce n'avoit point été à mauvaise fin. La severité dont le Gouverneur usa à son égard pour l'obliger à s'expliquer plus nettement ne fut pas capable de lui arracher de la bouche un mot de plus ; & un silence si obstiné & si peu conforme au genie des Pages, augmenta la curiosité que l'on avoit d'en apprendre la cause. La recherche que l'on en fit fut si exacte, qu'enfin on découvrit presque toutes les particularitez que l'on vient de rapporter.

Le rafinement des Espagnols est allé plus loin que celuy des anciens Jurisconsultes Romains en ce qui regarde le crime de leze-Majesté, & ce qui suit en convaincra les moins credules. Le Gouverneur des Pages supposa qu'il en seroit noirci pour avoir sçû qu'Ayala avoit envoyé de l'argent au Comte de Salvatierra son pere, s'il n'en donnoit à l'heure même avis à l'Empereur. Il courut le dire à sa Majesté qui l'ayant loüé de son exactitude, voulut approfondir l'affaire ; mais ce fut dans une autre vûë que ne pensoit le Gouverneur. Elle envoya chercher le Page, & luy commanda d'un ton à se faire obeïr qu'il ne luy déguisât rien de sa conduite sur l'action dont on l'accusoit. Le Page tout jeune qu'il étoit parla avec une tres-profonde soûmission, & n'avoüa pas neanmoins d'être coupable. Il dit seulement qu'ayant apris par la voix publique les extrêmitez horribles où son malheureux pere étoit reduit, il en avoit été tellement attendri que n'ayant point d'autre bien que son cheval, il l'avoit vendu pour l'assister, resolu de se vendre soy-même dans le même dessein s'il trouvoit quelque perpersonne qui voulut l'acheter. Le Gouverneur crût

que le Page s'étoit perdu par une confession trop ingenuë, & que l'Empereur l'alloit condamner. Il se confirma dans son opinion en appercevant sa Majesté extraordinairement pensive : mais ce n'étoit pas des sentimens de vengeance qui luy passoient par l'imagination. Elle admiroit la pieté & la fermeté du Page ; & comme Chiévres luy avoit appris qu'un Souverain manquoit au plus indispensable de ses devoirs lorsqu'il laissoit sans recompense une action heroïque, il cherchoit à reconnoître celle-cy comme elle meritoit : Mais d'ailleurs elle avoit été faite dans une conjoncture où tout ce que l'Empereur feroit pour témoigner l'estime qu'il en avoit, tourneroit à son propre préjudice. Le Comte de Salvatierra étoit le plus criminel des Rebelles : Les Loix de Castille avoient en ce cas expressément défendu à ses propres enfans de l'assister : Son fils l'avoit pourtant fait : Il en demeuroit d'accord ; & si l'on couronnoit sa faute au lieu de la punir, la tranquillité d'Espagne n'étoit plus un bien que l'Empereur dût oser se promettre, quoy qu'il en eût un extrême besoin dans les nouvelles affaires que l'Empire luy alloit attirer. Il faloit donc que sa Majesté trouvât un temperament qui d'un côté l'empêchât d'être injuste ; & d'un autre côté détournât avec tant d'adresse le contre-coup de la justice qu'elle exerceroit, qu'il ne rejallît pas contre l'Etat, & voici sa conduite dans une affaire si delicate. Elle fit à ce Page une tres-severe reprimande devant son Gouverneur, & feignit pourtant en suite de luy pardonner dans la seule contemplation de sa jeunesse. Elle le renvoya à ses exercices ; & retenant le Gouverneur luy commanda d'acheter à d'Ayala un autre cheval pour le moins aussi beau que celuy qu'il avoit vendu, sous pretexte qu'il y auroit de l'inhumanité à luy ôter les chausses dans le temps que la revolte de son pere l'avoit reduit à la mendicité ; & qu'en le retenant pour Page il seroit honteux qu'il ne fût pas si bien monté que les autres Pages, puisqu'il

n'y en avoit entr'eux aucun dont la maison fût meilleure que la sienne. L'Empereur en demeura là tant que durerent les guerres civiles d'Espagne : mais aprés qu'elles furent entierement finies, il prit occasion du premier service que Dayala sorti de l'age rendit à la Monarchie d'Espagne, pour le recompenser de ce qu'il venoit de faire, & de sa tendresse pour son pere.

Fernand d'Avalos, quoy que des plus signalez entre les Rebelles ne fut pas recherché avec tant d'exactitude que le Comte de Salvatierra, soit qu'il fût moins criminel ; ou que le Conseil d'Espagne eût égard aux services que le Marquis de Pesquaire son proche parent qui portoit le même nom, le même surnom, & les mêmes armes, avoit déja rendus & pouvoit encore rendre à la Couronne. On ne l'observa point dans les lieux où il se refugioit : On ferma les yeux sur les diverses téntatives qu'il fit pour se tirer hors de l'Espagne : On l'en laissa sortir ; & l'on feignit de ne le pas connoître lorsqu'il se presenta travesti pour passer en France. Il n'osa pas y demeurer aprés la rupture de François Premier avec l'Empereur, de crainte de se rendre plus coupable qu'il n'étoit ; & se retira dans l'Allemagne où la misere qui l'accueillit le reduisit à sonder les amis qu'il avoit à la Cour Imperiale, sur la grace qu'il y prétendoit obtenir. Il écrivit à tous en particulier, mais la plûpart refuserent de lire ses lettres ; & le reste qui ne fut pas scrupuleux jusqu'à ce point, le fut assez pour ne lui pas répondre. Une froideur si generale ne le découragea pas neanmoins absolument. Il avoit été Courtisan: Il connoissoit les gens dont il avoit affaire: Il sçavoit qu'ils se remuoient quelquefois pour les coupables disgraciez qui les solicitoient en personne ; mais qu'ils ne se remuoient jamais pour les absens. Il forma là-dessus le dessein hardi d'aller à la Cour Imperiale, & prit les précautions necessaires pour se cacher à ceux dont il n'étoit pas à propos qu'il fût connu:

nu : mais il avoit trop fait d'amis pour n'en avoit point d'infideles en un lieu où l'amitié n'est d'ordinaire pas plus constante que la faveur.

D'Avalos se découvrit à un Espagnol qu'il croyoit être dans ses interêts, & qui n'y étoit pas. Les Relations Castillannes ne le nomment point, & ne conviennent pas même de son caractere. Il y en a qui le font Conseiller d'Etat, & il y en a qui ne luy attribuent que le titre de Courtisan, qui ne signifie pas grand chose dans la langue Espagnole lorsqu'il est seul. Quoy qu'il en soit, cet homme qui venoit de promettre à d'Avalos avec des sermens execrables de tout hazarder pour obtenir sa grace, alla immediatement aprés travailler à sa perte au Palais de l'Empereur. Il dit à sa Majesté qu'il avoit à luy donner un avis d'extrême importance ; & la tirant à part, luy fit sentir qu'elle ne luy avoit pas moins d'obligation que de la vie. Il ajoûta que d'Avalos avoit eu l'effronterie de venir à la Cour, & l'imprudence de s'engager luy-même dans un piege dont il n'y avoit point d'issuë pour luy : Il découvrit l'endroit où il étoit caché : Il donna les adresses pour l'y trouver sans prendre le change, & pour se saisir de luy sans bruit : Il supposa qu'il ne s'étoit approché de sa Majesté Imperiale que pour executer une conspiration formée contre elle dont il étoit l'Auteur ou le complice ; & n'oublia rien de ce qui servoit à fortifier sa conjecture.

L'Empereur l'écouta avec beaucoup d'attention, & le renvoya aprés l'avoir remercié du soin qu'il prenoit de la conservation de sa personne. Le donneur d'avis retourna dans sa maison extraordinairement content de son action, & persuadé qu'il avoit beaucoup gagné en perdant d'Avalos. Il ne s'étonna point de n'avoir pas été recompensé sur le champ, parce qu'il supposa que l'Empereur avoit crû devoir se saisir de la personne qui luy avoit été découverte avant que de payer le délateur. Il retourna dés le soir à la Cour dans cette pensée, & crût que le premier Courtisan

qu'il rencontreroit luy diroit à l'oreille que d'Avalos étoit arrêté : Mais il fut extraordinairement surpris de n'en rien apprendre en chemin, ni dans l'Antichambre de l'Empereur. Il en chercha long-temps dans son esprit une raison qui le satisfit, & n'en trouva point d'autre, sinon que sa Majesté eût eu de plus pressantes affaires. Il se consola d'abord par là de la negligence que l'on avoit pour son avis : mais lorsqu'il la vit continuer le second & le troisiéme jour, & qu'il apprit que d'Avalos solicitoit comme auparavant sa grace du lieu où il étoit caché, il changea d'opinion & s'imagina que l'Empereur eût oublié ce qu'il luy avoit dit. Il eut l'effronterie de l'en faire souvenir ; & l'Empereur ne pouvant plus alors supporter la perfidie de cet homme, luy repartit, *Vous deviez plûtôt aller dire à d'Avalos que j'étois ici, que de me venir dire & repeter il est là ; puisqu'en l'état où sont les choses il avoit plus à craindre de moy, que je n'avois à craindre de luy.* Sa Majesté en achevant ces mots fit signe de la main au Courtisan de se retirer, & d'Avalos ne fut ni recherché ni mis en prison : il est vray qu'on ne laissa pas de l'excepter dans l'amnistie qui fut accordée pour la rebellion des Espagnols.

Elle fut expediée à la mode du païs qui la demandoit, c'est à dire avec des exceptions qui la rendoient inutile aux personnes de qualité qui en avoient besoin. Il y en eut deux cens reservées par nom & surnom : Mais Chiévres qui n'avoit pas jugé devoir s'opposer à cette montre de severité, la rendit presque entierement vaine dans la voye qu'il s'étoit reservée pour l'éluder, qui étoit celle de l'execution. Il ne pouvoit douter que l'orage qu'il venoit d'appaiser n'eût été principalement formé contre luy : Il avoit vû les écrits publics & les satyres particulieres qui le déchiroient d'une maniere si horrible, qu'il est presque impossible de les lire sans concevoir de l'indignation contre ceux qui en étoient les auteurs : Il étoit informé que les Rebelles s'étoient engagez par ser-

ment à ne s'accommoder jamais avec l'Empereur s'il ne leur livroit le Flamand qui avoit été son Gouverneur, & ne leur permettoit d'exercer sur sa personne & sur celles du Cardinal son neveu, de Bure, & de la Noy, tout ce que la rage leur inspireroit: Il connoissoit parfaitement le genie Espagnol, & sçavoit que ceux de cette Nation ne revenoient point lorsqu'ils avoient une fois été fortement prévenus; & executoient en cachette les Sentences qu'ils avoient prononcées, lorsqu'il n'y avoit pas de seureté pour eux à le faire par d'autres voyes. Cependant il aima mieux hazarder sa personne à de continuelles conspirations, que de permettre les châtimens dont on n'usoit que pour le conserver.

Des deux cens qui avoient été exceptez dans l'amnistie, il n'y en eut que deux de punis, & Chiévres obtint grace pour les autres. On verra bien-tôt que cette clemence heroïque qui tenoit de celle de César, ne fut pas plus heureuse que la sienne; mais la suite des affaires veut que l'on traite auparavant d'un des derniers services que Chiévres rendit à l'Empereur, qui fut de luy conserver la Navarre. On a vû que le Clergé, la Noblesse, & le peuple de ce Royaume s'étoient également repentis d'avoir aidé les Espagnols à conquerir leur patrie, & qu'ils attendoient avec impatience l'occasion de se delivrer du joug qu'ils s'étoient imposez. Elle se presenta comme d'elle-même, & fut pourtant la plus favorable qu'on eût pû desirer. Le Cardinal de Tortose, le Connêtable, & l'Amiral de Castille ayant besoin de Troupes pour accabler les seditieux, ne s'étoient pas contentez de tirer de la Navarre la plus grande partie de celles qui y étoient en garnison. Ils avoient encore ordonné que l'on transportât l'Artillerie qui y étoit, dans les Royaumes d'Arragon & de Valence, soit qu'elle leur fût absolument necessaire pour y foudroyer la rebellion; ou que desesperant de conserver la Navarre durant la guerre civile, ils voulussent au moins profiter des

Canons qui s'y trouveroient. La chose avoit été executée dans toute son étenduë ; & les Navarrois n'ayant plus besoin que d'une armée pour appuyer la desertion universelle qu'ils meditoient, la demanderent à la Comtesse de Châteaubrian qui étoit alors toute-puissante en France. Ils luy representerent que leur Couronne étoit sortie de sa Maison & devoit y rentrer : Que ses trois freres Lautrec, Asparaut, & le Maréchal de Foix se trouvoient les plus proches heritiers de Henri d'Albret : Que ce Prince n'étant pas encore en âge de porter les armes, avoit besoin que ses cousins germains agissent pour luy : Que le recouvrement dont il étoit question n'étoit ni douteux ni difficile, puis qu'il n'y avoit tout au plus qu'à forcer une Place frontiere, & qu'à se presenter en suite dans le centre du Païs pour y être favorablement reçû : Que l'on auroit d'un côté les cœurs des habitans, & que d'un autre côté on ne trouveroit en campagne aucun ennemi.

Dans les Lettres du Maréchal de Foix au Roy.

La Comtesse avoit deux de ses Freres dans l'employ. Lautrec étoit Gouverneur du Duché de Milan, & le Maréchal de Foix y commandoit la Cavalerie. Il ne restoit qu'Asparaut qui n'ayant ni moins de courage ni moins d'ambition qu'eux, demeuroit à la Maison faute d'une occupation qu'il jugeât digne de luy. Celle de recouvrer la Navarre étoit la plus signalée qui se fût offerte depuis quelques années. Il y avoit beaucoup de gloire à acquerir en cas qu'elle réüssit, & pourtant il n'y avoit pas beaucoup de reputation à perdre en cas qu'elle ne réüssit point. Ainsi la Comtesse employa son credit auprés de François Premier pour l'engager à la guerre de Navarre. Elle luy remontra qu'il y alloit de son interest de la faire, & qu'il le pouvoit sans rompre avec l'Empereur : Que l'on ne luy demandoit ni argent ni Troupes, mais seulement qu'il laissât faire sous-main des levées de gens de guerre dans les Provinces scituées entre la Loire & les Pyrenées : Que si l'entreprise

étoit

étoit malheureuse il en seroit quitte pour la desavoüer ; & si elle étoit heureuse, ce seroit à sa Majesté d'examiner dans son Conseil si elle rappelleroit Asparaut ou si elle luy aideroit à continuer ses conquêtes dans l'Espagne, afin que la France les échangeât avec le Royaume de Naples dans un Traité de paix.

Le Roy n'avoit presque plus de mesures à garder avec les Espagnols depuis que l'Empereur avoit refusé de renoüer la negociation de Montpellier. Sa Majesté Tres-Chrêtienne s'étoit trop hautement declarée de vouloir en toute maniere que la Maison d'Albret fût rétablie sur le Trône de Navarre, pour negliger l'occasion favorable qui s'offroit d'elle-même ; & l'heure étoit venuë que les deux plus grands Monarques de l'Europe avoient à commencer une querelle qui dureroit plus qu'eux, & exposeroit la Hongrie à l'invasion des Infideles.

La Cour de France ne se contenta pas de laisser agir à leur mode les Maisons d'Albret & de Foix dans la Guienne & dans le Languedoc, où l'une & l'autre avoient de grands établissemens : mais de plus elle les favorisa en secret autant qu'il luy fut possible ; & la jeune Noblesse Gasconne persuadée qu'elle feroit plaisir à son Roy en s'enrollant sous les enseignes d'Asparaut, y courut en foule. L'Armée fut plûtôt prête que l'Empereur ne sçût qu'on l'assembloit ; & les Historiens qui demeurent d'accord qu'elle étoit toute composée de gens d'élite, conviennent si peu du nombre des Soldats, qu'il n'est pas possible de les ajuster. Il y en a qui ne les font monter qu'à huit mille ; mais il y en a aussi qui en mettent jusqu'à trente mille. Il est encore plus difficile de décider s'il y eut intelligence entre Asparaut & les Rebelles d'Espagne ; car les Auteurs de là les Pyrenées l'assûrent positivement, & le prouvent par des fragmens de plusieurs lettres qu'ils disent avoir été trouvées dans la cassette d'Asparaut. Les Ecrivains François

soûtiennent formellement le contraire ; & certes il n'y en a rien ni dans les Archives de la Maison de Foix, ni dans les papiers de Robertet qui faisoit alors la fonction de seul Secretaire d'Etat sous François Premier.

Quoy qu'il en soit l'entreprise d'Asparaut fut d'abord assez bien conduite. Il profita de la faute du Maréchal de Navarre dont on a parlé dans le Livre precedent ; & ne jugea pas à propos de s'engager comme luy dans les Montagnes, en laissant derriere l'importante Place de Saint Jean-Pié-de-port. Il l'assiega dans les formes ; & comme rien n'arrête la premiere impetuosité des François, les Assiegez capitulerent au bout de cinq ou six jours, quoy qu'ils ne manquassent d'aucunes des choses necessaires pour tenir plus long-temps. Asparaut qui n'en avoit point à perdre traversa les Pyrenées par le memorable passage de Roncevaux, & fut joint à la descente par tout ce qui restoit en Navarre de gens capables de porter les armes dans la faction de Grammont. Le Duc de Najara Vice-Roy pour l'Empereur n'avoit aucune des qualitez qui servent à tirer les hommes des mauvais pas, lors qu'ils y sont engagez par la faute d'autruy. Il prenoit des précautions superfluës dans toutes sortes d'affaires, & ne hazardoit que ce qu'il étoit contraint de mettre, comme il disoit, à la discretion de la fortune. Il n'avoit accepté la Vice-Royauté de Navarre qu'aprés avoir été assûré qu'il ne luy manqueroit rien de ce qu'il falloit pour se bien défendre en cas qu'il fût attaqué : Cependant on luy avoit ôté la plûpart de son Artillerie & de ses Troupes afin de les employer contre les Rebelles. Il en avoit été si touché qu'il avoit en même temps demandé qu'on le déchargeât de la Vice-Royauté ; mais on n'avoit eu garde de tirer de la Navarre un grand d'Espagne qui possedoit sur les frontieres de son Gouvernement de si belles terres, qu'elles pouvoient suffire pour luy donner les moyens de la conserver durant la guerre civile.

Chié-

Chiévres luy avoit écrit plus d'une fois par l'ordre de l'Empereur, que sa Majesté le prioit de continuer ses soins dans la Vice-Royauté dont il étoit pourvû. Il avoit ajoûté qu'elle l'assûroit qu'il n'y seroit point attaqué : Que les espions qu'elle entretenoit en France luy avoient mandé qu'il ne s'y faisoit des levées que pour renforcer l'Armée de Lautrec qui gardoit le Duché de Milan ; & que quand il y auroit des avis contraires, on ne manqueroit pas de faire couler dans la Navarre les Troupes de Biscaye & de Guypuscoa. Le Duc avoit obeï sur l'opinion que le Conseil de l'Empereur étoit si bien informé de ce qui se passoit hors de l'Espagne, qu'il ne pouvoit être trompé dans les mesures qu'il prenoit pour la conserver, mais il se desabusa luy-même en apprenant le siege de Saint Jean-Pié-de-port. Il demeura neanmoins dans Pampelune aprés qu'il sçût que la Place étoit renduë ; parce qu'il s'imagina que les gens de guerre qu'il avoit envoyez pour garder le passage de Roncevaux, renforcez par les Montagnars repousseroient les François ; ou du moins les arrêteroient si long-temps, que les Troupes Espagnoles de Biscaye & de Guipuscoa auroient le temps de venir en Navarre ; mais il ne trouva pas mieux son compte sur sa propre présupposition, qu'il l'avoit trouvé sur celle d'autruy. Les Montagnars qui se vantoient d'avoir seuls défait l'arriere-garde de Charlemagne, non seulement refuserent de seconder les Espagnols dans la défense de Roncevaux, mais encore offrirent à Asparaut de les attaquer par derriere dans le même temps qu'il les choqueroit par devant. Ils luy en envoyerent porter la parole par diverses personnes, dont l'une surprise par les Coureurs du Vice-Roy lors qu'elle étoit sur le point d'entrer dans le camp des François, avoüa la verité.

Dans les dernieres Lettres de Chiévres.

Les Soldats Espagnols qui ne présumoient pas assez d'eux-mêmes pour s'estimer seuls capables de garder le passage quand ils n'auroient eu qu'à se défendre

par devant ; l'abandonnerent, aimans mieux que d'être envelopez ; & se retirerent avec tant de précipitation, que le Duc eût par eux-mêmes le premier avis de leur retraite. Il acheva en les voyant de perdre l'esperance de sauver la Navarre ; & voulant neanmoins avant que de les imiter, sonder si la Bourgeoisie de Pampelune seroit plus affectionnée aux Espagnols que n'avoient été les Montagnars. Il luy fit parler par des Emissaires qui rapporterent qu'elle ne pouvoit être plus mal disposée à l'égard de l'Empereur, & certes elle en avoit une cause trop affligeante pour être dissimulée. On avoit rasé toutes les Forteresses qui l'environnoient, & luy pouvoient servir de rempart ; & on l'avoit ouverte par l'endroit le plus élevé de sa situation, pour y bâtir une Citadelle qui étoit presque achevée. Si ses habitans attendoient davantage à se soûlever, ils perdroient leur liberté ; & si au contraire ils se declaroient pour Asparaut, ils étoient assûrez que la premiere grace qu'il leur accorderoit seroit celle de raser la Citadelle qui les incommodoit.

Ainsi la réponse de ceux de Pampelune fut fort ambiguë ; & le Duc ne la trouvant pas telle qu'il desiroit, en rejetta la faute sur les Emissaires. Il eut meilleure opinion de sa suffisance que de la leur ; & s'imaginant que s'il haranguoit luy-même les Bourgeois il leur persuaderoit de se défendre avec obstination, il les assembla dans la Place publique, & leur fit un discours extraordinairement animé pour montrer qu'Asparaut étoit un General sans aveu, & son Armée toute composée de Volontaires : Qu'il n'y avoit pour la vaincre qu'à éluder sa premiere impetuosité ; & que comme il n'étoit pas possible de le faire dans la Navarre hors de Pampelune, il n'y avoit rien de plus aisé que d'en venir à bout dans une Ville si vaste : Que le succés dépendoit absolument du premier assaut ; & que si les François étoient repoussez, ils s'en retourneroient aussi promptement qu'ils

étoient

étoient venus : Que l'on auroit à la verité à garder la brêche faite pour la construction de la Citadelle ; Mais que pourvû que les habitans se chargeassent de bien garder le reste de leurs murailles, les Soldats sortis par composition de Saint Jean-Pié-de-port & ceux qui revenoient de Roncevaux, étoient plus que suffisans pour défendre les avenuës par où la Ville avoit la communication avec la Citadelle.

Mais le Duc n'eût pas plûtôt cessé de parler que le Magistrat déja convaincu qu'il n'avoit plus rien à craindre de la part des Espagnols, répondit avec une fiere naïveté qu'il demeuroit d'accord de la maniere qu'il faloit éluder la premiere impetuosité des François, mais qu'il n'en voyoit aucun moyen ; & que si le Duc en sçavoit quelqu'un il feroit plaisir de luy dire : Qu'il ne s'agissoit pas seulement de repousser l'attaque des François ; mais encore de resister en même temps à ceux de la Bourgeoisie qu'ils avoient gagnez, qui se declareroient infailliblement pour eux dans la chaleur du combat : Que Pampelune ainsi divisée n'étoit pas en état de tenir contre des gens, qu'une Place regulierement fortifiée au pied des Pyrenées & les Pyrenées mêmes, n'avoient pû arrêter ; & que comme la Ville capitale de la Navarre quoy qu'il n'y eût aucune brêche à ses murailles avoit pourtant ouvert ses portes aux Espagnols lors qu'ils s'étoient presentez les plus forts ; par le seul motif qu'elle avoit eu d'éviter le pillage ; les Espagnols ne devoient pas se scandaliser qu'elle changeât de Maître dans la conjoncture qu'ils l'avoient reduite à l'impossibilité de se défendre, en l'ouvrant justement par le côté qu'elle étoit plus forte.

Le Duc n'entendit pas ce langage sans indignation : mais la colere est toûjours ridicule dans ceux qui sont obligez à se faire violence ; pour s'empêcher de suivre les mouvemens qu'elle leur inspire. Le Duc n'étoit pas trop le Maître dans Pampelune quoiqu'il y eût des troupes ; & s'il eût repliqué vertement au Magistrat,

Dans la Relation de la seconde prise de Pampelune.

ſtrat, il en ſeroit arrivé une ſedition dont l'évenement auroit été douteux. Si les Eſpagnols euſſent été les plus forts, ils fuſſent demeurez irreconciliables avec la Bourgeoiſie, ſans l'aſſiſtance de laquelle ils ne pouvoient pourtant ſe défendre contre Aſparaut ; & s'ils euſſent été les plus foibles, le Duc ſeroit demeuré priſonnier de la Bourgeoiſie qui l'eût livré aux François pour ſe raccommoder avec eux. Le party qu'il prit dans cet embarras fut de laiſſer les Bourgeois de Pampelune ſur leur bonne-foy : D'en tirer les gens de guerre qui n'étoient pas abſolument neceſſaires à garder la Citadelle : de les envoyer dans la ville d'Eſteille qu'il croyoit plus affectionnée à la Monarchie Eſpagnole ; & de prendre la poſte pour Segovie où étoit le Cardinal de Tortoſe à deſſein de luy rendre raiſon de ſa conduite.

Aſparaut s'avançoit cependant vers Pampelune, où les Bourgeois abandonnez par leur Vice-Roy députerent vers luy, & offrirent de ſe rendre à condition qu'on leur accordât une amniſtie en bonne forme. Ils excuſerent leur défection precedente ſur ce que Jean d'Albret en les quittant, leur avoit permis de diſpoſer de leur Ville comme ils l'entendroient, & ſe ſoûmirent à Henri d'Albret ſon fils avec une joye qui ne ſçauroit être exprimée. Aſparaut n'eut ainſi qu'à ſe retrancher devant la Citadelle, & qu'à la battre avec furie aprés en avoir ſommé inutilement la garniſon Eſpagnole, qui proteſta de vouloir s'enſevelir ſous les ruines de la Place : Mais ſon obſtination ne dura pas plus de trois jours ; & ce fut durant un Siege ſi court que le celebre Fondateur de la Compagnie de Jeſus qui ſervoit dans la Place en qualité de Volontaire, reçût la bleſſure qui luy fit naître les premieres penſées de quitter le monde. Le Gouverneur de la Citadelle voyant la brêche raiſonnable, & ſes meilleurs ſoldats hors de combat, capitula, & Aſparaut laiſſa prés de deux mille hommes pour garder la place & en reparer les brêches. Il marcha promptement

Saint Ignace de Loyola.

avec le reste de son armée droit à la Ville d'Esteille, & son bouheur l'accompagna. Ceux que le Duc de Najara y avoit laissez n'eurent pas le courage de la défendre, & la rendirent à la premiere sommation.

La Navarre fut ainsi recouvrée pour la Maison d'Albret au commencement du mois de May mil cinq cens vingt-un avec autant de facilité qu'elle s'étoit perduë neuf ans auparavant ; & Asparaut eût été le plus heureux particulier de son temps, s'il eût sçû se contenter d'avoir executé son entreprise, sans aller au de là : Mais il ne faut pas confier aux jeunes gens le commandement des armées, lorsqu'il s'agît de ne mettre plus rien au hazard. L'armée d'Asparaut se trouvoit plus forte aprés la conquête de la Navarre qu'auparavant ; car outre qu'elle n'avoit pas perdu beaucoup de soldats devant les Places qu'elle avoit assiegées, tous les Navarrois de la faction de Beaumont s'étoient assemblez pour déliberer sur la conduite qu'ils tiendroient à son égard. Ils avoient resolu qu'une partie d'entr'eux l'iroient joindre, & que l'autre attendroit qu'Asparaut la mandât. Cette inégalité de conduite fut à proprement parler ce qui le perdit, & c'est en vain que les Historiens ont cherché ailleurs les causes des malheurs qui l'accablerent ensuite.

Asparaut sçavoit que la Navarre n'avoit eu rien à craindre au dehors tant qu'elle n'avoit point été divisée ; & que toute la mesintelligence qui s'y étoit insinuée, avoit été entre ceux de Grammont, & de Beaumont. Cependant ils s'étoient reconciliez en sa presence ; & l'accord s'étoit fait d'une maniere, que rien ne sembloit desormais capable de l'alterer. Les uns & les autres avoient appris par leur propre experience, que ç'avoit été leur discorde qui les avoit assujettis aux Castillans ; & comme ils haïssoient encore plus les Castillans qu'ils ne se haïssoient entr'eux, il n'y avoit aucune apparence que leurs querelles recommençassent, puisqu'ils étoient convaincus de ne les pouvoir

termi-

terminer qu'au préjudice de leur patrie. Ainsi n'y ayant plus rien à craindre au dedans pour la Navarre, Asparaut tourna ses pensées au dehors; & crût que pour obtenir de l'Empereur une Paix dans laquelle il renonçât absolument à ses prétentions sur la Navarre, il falloit prendre dans la Castille une Place importante, & la conserver tant que la guerre dureroit. Il s'en expliqua à Arnauld de Grammont qui commandoit sous luy la Cavalerie de Navarre, & qu'il estimoit plus que les autres Officiers de son Armée.

Grammont dont l'esprit étoit penetrant reconnut d'abord la faute que son General avoit dessein de commettre, & tâcha de l'en détourner. Il luy remontra que la précaution qu'il cherchoit pour obtenir une Paix avantageuse, seroit bonne entre deux ennemis dont les forces étoient à peu prés égales; & qui par consequent auroient eu à ménager non seulement leurs interêts, mais encore leur réputation: mais qu'il n'en étoit pas de même entre l'Empereur & Henry d'Albret, puisque celuy-cy Fils d'un Pere & d'une Mere presque entierement dépoüillez, n'avoit point d'autre resource que celle de l'Armée qu'il avoit alors sur pied: Qu'il s'étoit presenté à luy une conjoncture toute singuliere pour récouvrer la Navarre, qui avoit été celle de la guerre civile entre les Espagnols; Qu'il en avoit profité, & s'étoit trouvé plus heureux qu'il ne s'attendoit de l'être. Mais qu'il n'avoit pourtant executé que la moitié de ce qu'il prétendoit: Qu'il ne luy suffisoit pas d'être rétabli sur le Trône de ces Ancêtres; mais qu'il s'y faloit maintenir, ce qui ne se pouvoit qu'avec beaucoup de prudence & de temps, sur tout lorsqu'on avoit sur les bras un ennemy infininent plus puissant: Que l'Armée victorieuse étoit à la verité assez forte pour garder sa nouvelle conquête, pourvû qu'elle demeurât en l'état qu'elle étoit & qu'elle ne sortît point de la Navarre, où les peuples ne refusoient pas de l'entretenir gratuitement: Mais si elle entroit dans la Castille & qu'elle s'affoiblît par un siege

siege, elle ne pourroit plus tenir la campagne; & la dépense necessaire pour la faire subsister redoublant alors, les Navarrois se dispenseroient infailliblement d'y contribuer: Qu'enfin il n'y avoit pour se maintenir dans la Navarre qu'à imiter la conduite des Espagnols en la conquerant, & que comme le Duc d'Alve aprés avoir ôté cette Couronne à Jean d'Albret n'avoit pas poursuivi sa victoire jusques dans la Principauté de Bearn, quoiqu'il ne luy fût pas plus difficile de se saisir de cette annexe de la Navarre, qu'il l'avoit été de se saisir de la Navarre même; ainsi Asparaut devoit se contenter du Royaume qu'il venoit de recouvrer, & ne passer point au delà.

Asparaut ne trouvoit point assez son compte dans les raisons de Grammont. Les Espagnols à son avis n'avoient point assez resisté dans la Navarre, pour luy donner occasion d'acquerir autant de gloire qu'il en desiroit, & il luy sembloit qu'en s'arrêtant en si beau chemin, il meriteroit bien la qualité d'heureux Capitaine, mais non pas celle d'excellent. De plus il étoit puîné d'une Maison où il n'y avoit pas assez de bien pour les Cadets: sa naissance & sa profession l'empêchoient d'en acquerir par aucune autre voye, que celle des armes: Il s'en presentoit une occasion singuliere; & s'il la perdoit, comme il n'avoit jusques là rien fait pour soy, il couroit risque de ne rien faire le reste de sa vie. Il avoit à la verité beaucoup travaillé; mais ç'avoit été pour Henry d'Albret son cousin, qui ne le pourroit recompenser que mediocrement, & des biens qu'il possedoit en France, ceux de Navarre n'étant pas de nature à être tenus par des Etrangers: au lieu que s'il étendoit ses conquêtes dans la Castille, il les conserveroit au moins jusqu'à la Paix; & en tireroit cependant des contributions immenses; qui le rendroient le plus riche particulier de la Chrêtienté;

A ces considerations interessées d'Asparaut se joignirent les cris des jeunes Officiers de son Armée, qui demanderent avec importunité qu'on leur tint la parole

role qu'on leur avoit donnée en les enrollant, qui étoit de les mettre aux mains avec l'ennemy. Ils ajoûtent qu'on ne leur avoit pas seulement montré les Castillans ; & qu'ils étoient venus & avoient recouvré la Navarre sans les voir. Que s'ils en demeuroient là, ils ne laisseroient aux siecles à venir aucune marque de leur valeur : au lieu qu'en entrant dans la Castille s'ils y trouvoient les peuples encore revoltez, il les dompteroient sans peine ; & s'ils les trouvoient déja remis sous l'obeïssance de l'Empereur, ils ne laisseroient pas d'en avoir presque aussi bon marché puisque les deux partis se seroient tellement affoiblis en combattant l'un contre l'autre, qu'ils ne feroient presque plus de resistance.

Les Conseils les plus hazardeux sont presque toûjours suivis dans les Armées, où les jeunes gens ont la principale autorité. Celle d'Asparaut étoit sujette à cet inconvenient, & il y fut resolu que les François sortiroient de la Navarre : Qu'ils passeroient la riviere d'Ebre qui separe ce Royaume d'avec celuy de Castille : Qu'ils s'attacheroient au Siege de la Ville de Logrogno ; & qu'aprés l'avoir prise, ils délibereroient s'ils étendroient plus loin leurs Conquêtes. Le dessein étoit téméraire : Cependant les plus experimentez dans le métier avoüerent depuis qu'il eût réüssi, si on l'eût executé avec autant de promptitude qu'il avoit été formé. La Ville de Logrogno quoy que le Conseil d'Espagne la considerât comme une Clef de la Castille, n'avoit pas été moins dégarnie que celles de la Navarre, & l'on n'y avoit pas laissé un Soldat. On en avoit même tiré les munitions de guerre, & il n'y étoit resté que celles de bouche. Il y avoit un demi siecle que ses habitans n'avoient pas eu besoin de prendre les Armes ; & ce long repos joint à la fertilité de leur terroir les entretenoit dans une molesse qui les eût obligez à se rendre dés la premiere sommation, si elle leur eût été faite dans la conjoncture qu'ils étoient seuls à se défendre. Mais

Aspa-

Asparaut par une seconde faute moins réparable que la premiere, s'arrêta trois jours entiers dans la petite Ville d'Arcos pour rafraîchir son Armée aux environs ; & donna par-là le loisir à la Noblesse Castillane demeurée dans l'obeïssance de l'Empereur, de pourvoir à la sureté de Logrogno. Elle y jetta Pedro Velez de Guevara Capitaine prudent & experimenté avec une Garnison puissante, qui se rendit d'abord Maîtresse absoluë de la Place : elle en chassa toutes les bouches inutiles, & les fit conduire plus avant dans la Castille en des lieux où elles subsisterent aux dépens du public : elle reçût à propos les munitions de guerre dont elle avoit besoin, les Gentilshommes de la contrée en ayant fait acheter à leurs dépens ; & le Gouverneur ne se contenta pas de se preparer à disputer aux Assiegans le plus de terrain qu'il luy seroit possible, il inonda de plus la Campagne aux environs de Logrogno par le moyen des digues sur l'Ebre qu'il fit ouvrir ; & embarassa d'autant plus les François, qu'ils n'étoient point alors assez sçavans dans la partie des Mathematiques qui montre à garantir des eaux les Assiegans. Asparaut pour trouver à son arrivée les choses en cet état ne laissa pas d'entreprendre le Siege, & de le continuer avec une extrême vigueur : mais outre la prodigieuse resistance qu'il y trouva, il survint un obstacle qui n'avoit pû être prévû. La guerre civile cessa si promptement dans la Castille & dans l'Arragon aprés la bataille de Villalar, que les trois Gouverneurs eurent le temps d'envoyer leur Armée & celle des Rebelles, dont il n'y avoit que l'Arriere-garde qui eût combattu, au secours de Logrogno ; & l'Empereur en apprenant que cette importante Place étoit assiegée, apprit aussi que l'on marchoit à dessein de la dégager.

Il communiqua l'une & l'autre nouvelle à Chiévres mal-satisfait du Roy François Premier, depuis que sa Majesté Tres-Chrêtienne avoit refusé d'ap-

prou-

prouver la donation que la Reine Germaine luy avoit faite de la succession de Foix ; & ce fut peut-être dans la chaleur de ce ressentiment, que Chiévres conseilla à l'Empereur de se prévaloir de l'imprudence d'Asparaut en une maniere qui feroit infailliblement emporter à l'Espagne l'avantage sur la France. Les Lettres que l'Empereur venoit de recevoir des trois Gouverneurs contenoient une particularité, qui y avoit été mise sans dessein. Elle consistoit en ce que dans le temps qu'Asparaut s'étoit approché de Logrogno, on avoit apperçû dans son Armée une enseigne avec ces mots, *à la gloire du Roy de France & des Fleurs-de-Lis*. Si la chose étoit vraye, & si les Espagnols ne l'avoient point inventée, comme les François prétendirent depuis, il faloit que l'enseigne eût été faite par un caprice de quelque Capitaine d'Infanterie, & sans la participation de son General ; puisqu'il est constant ; & que les Ecrivains des deux Nations conviennent qu'Asparaut en entrant dans la Navarre & dans la Castille, avoit declaré d'être Chef de l'Armée de Henri d'Albret, & non pas de l'Armée de François Premier ; & d'executer les ordres du premier de ces deux Rois, & non pas ceux du second : Cependant Chiévres en tira l'occasion de remontrer à son Maître, que cette particularité bien ménagée suffiroit pour engager l'Angleterre dans ses interêts.

Il rappella dans la memoire de sa Majesté Imperiale qu'à la derniere Conference qu'elle avoit euë avec le Roy Henri Huit son Oncle, où il avoit eu l'honneur d'assister, il étoit échappé à sa Majesté Angloise de dire que si la guerre recommençoit entre la France & l'Espagne, elle se declareroit pour celle des deux Monarchies qui seroit attaquée. Qu'encore que la parole eût été peut-être lâchée par maniere d'acquit & sans déliberation, il ne faloit pas laisser d'en profiter en dépêchant un Ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour demander qu'elle fût re-

nuë,

nuë, & pour exagerer l'ambition de François Premier dans la Cour Angloise, pendant que les Emissaires Imperiaux publieroient par tout que la France ne s'étoit pas long-temps servie du pretexte de Henri d'Albret pour entrer en armes dans l'Espagne, & pour favoriser la revolte des Sujets de l'Empereur : Qu'elle avoit levé le masque en passant la Riviere d'Ebre, & qu'elle avoit repris ses Fleurs-de-Lis en penetrant dans la Castille : Qu'elle assiegoit sous ses propres enseignes la Ville de Logrogno ; & qu'ainsi la conjoncture étoit venuë où le Roy d'Angleterre avoit promis de se declarer : Que l'Espagne étoit constamment attaquée, & qu'elle sommoit l'Angleterre de sa parole.

L'Empereur qui ne hazardoit rien en suivant le Conseil de Chiévres, envoya le Comte de Rœux à Londres avec une instruction dressée sur les raisons que l'on vient d'abreger. Le Comte qui n'avoit point encore été employé dans aucune negociation, réüssit pour son coup d'essay dans celle-ci ; mais ce ne fut pas précisément à cause de son habileté, quoy qu'elle fut déja tres-grande.

Le Roy d'Angleterre ne fit pas assez d'état de la parole qu'on luy disoit qu'il eût donnée, pour se croire obligé de la tenir, mais il se representa luy-même des choses qui n'étoient pas dans l'instruction du Comte. Il examina laquelle de la France ou de l'Espagne étoit plus à craindre pour luy dans la disposition des affaires d'alors ; & il trouva que c'étoit la France ; car encore que la puissance où l'Empereur s'étoit élevé fût prodigieuse, & qu'il n'y eût point dans le monde qui luy fût comparable pour l'étenduë, elle n'étoit pas neanmoins suspecte à l'Angleterre puis qu'elle ne pouvoit l'attaquer par terre qu'aprés avoir conquis toute la France, ce qui n'arriveroit jamais dans le sentiment des Anglois ; & pour ce qui regardoit la Mer, l'Angleterre seroit toûjours par-là superieure à l'Espagne : au lieu que si la Mo-

narchie Françoise aprés avoir rétabli son autorité dans l'Italie par le recouvrement du Milanez, s'aggrandissoit de là les Pyrenées en y conquerant le Païs des meilleurs Soldats qui étoit le long de la Riviere d'Ebre ; non seulement elle ne voudroit plus reconnoître le Roy d'Angleterre pour Arbitre des differens qu'elle avoit avec l'Empereur, mais encore elle pourroit bien se prévaloir de la premiere occasion qui se presenteroit favorable pour achever de resserrer les Anglois dans leur Isle en leur ôtant ce qu'ils tenoient encore dans la France.

Henri Huit conclut de ce principe, qu'il y alloit de son interest d'empêcher en toute maniere les François de prendre pied sur les bords de l'Ebre, & signa par cette seule consideration une Ligue offensive & défensive avec l'Empereur contre le Roy Tres-Chrêtien ; ce qu'il n'eût pas fait comme il avoüa plus d'une fois depuis, si Asparaut se fut arrêté dans la Navarre ; ou si voulant continuer ses Conquêtes il se fût contenté de les étendre le long des Pyrenées, sans penetrer d'abord jusqu'au centre de l'Espagne.

Il ne se passa pas quinze jours sans que le Roy d'Angleterre reconnût que sa terreur avoit été vaine, & sans qu'il se repentît de s'être trop tôt declaré, mais le Comte de Rœux étoit déja parti de sa Cour aprés avoir obtenu ce qu'il desiroit, lorsqu'on sçût en Angleterre que les François avoient été chassez de la Castille. Les Espagnols aprés avoir réüni les Troupes qu'ils appelloient obeïssantes à celles qu'ils nommoient Rebelles, formerent une Armée de quarante mille hommes ; & marcherent en bon ordre au secours de Logrogno dans le temps que le nombre des Assiegeans étoit déja tellement diminué, qu'il ne suffisoit plus pour garder toutes les avenuës de la Place. Les Ennemis s'en apperçûrent ; & prirent si bien leurs mesures ; qu'ils y jetterent quatre mille Fantassins. Ils se contenterent par là avec le reste de leurs forces de couper les vivres aux Assiegeans, & les contraignirent

rent de lever le Siege, aprés avoir donné divers assauts qui furent tous inutiles: Asparaut repassa l'Ebre & se retira avec toute la diligence possible pour se mettre à couvert sous le Canon de Pampelune, n'y ayant point de Ville plus proche où il pût être en seureté, & peu s'en falut que les Espagnols ne le permissent. Il survint entr'eux immediatement aprés leur entrée dans Logrogno une contestation qui les eût empêchez de recouvrer la Navarre, si elle n'eût été presque aussi-tôt terminée qu'elle commença. Leurs Principaux Officiers convinrent facilement dans le Conseil de Guerre de se mettre aux trousses des François; mais ils ne s'accorderent pas d'abord sur le choix de celuy qui seroit leur Chef, aprés qu'ils auroient passé l'Ebre. Le Comte de Haro qui les avoit jusques-là commandez, prétendoit les commander encore; & se fondoit sur ce qu'ayant été declaré General contre les François, sa commission ne finiroit qu'aprés qu'il les auroit défaits, ou renvoyé de là les Pyrenées: Il ajoûtoit que cette Commission n'étoit à la bien prendre qu'un accessoire de celle que Chiévres luy avoit procurée de poursuivre les Rebelles à force d'armes, & de rétablir l'Espagne dans sa premiere tranquillité: Il soûtenoit que les François étoient entrez dans la Navarre, & en suite dans la Castille par intelligence avec les Rebelles; & concluoit de là qu'on ne luy pouvoit ôter le commandement sans luy faire injure jusqu'à ce que la Navarre eût été recouvrée, ou que l'Empereur y eût autrement pourvû.

Le Duc de Najara disoit au contraire qu'il étoit actuellement Vice-Roy de Navarre, & que les Lettres Patentes qu'il en avoit de l'Empereur n'avoient point été revoquées: Qu'il y étoit écrit en termes exprés qu'il seroit General de toutes les Troupes qui agiroient dans ce Royaume pour sa Majesté Imperiale à quelque cause ou pour quelque occasion qu'elles fussent assemblées, & que l'on n'avoit apporté aucune modification à cet égard: Que la revolution arri-

arrivée depuis en Navarre n'y avoit pû donner atteinte ; & qu'elle ne devoit être considerée en bonne politique, que dans la vûë que les Jurisconsultes regardoient les torrens, qui pour inonder durant quelque temps les heritages des particuliers, ne leur en ôtoient pas la possession, & ne l'interrompoient pas même lorsqu'elle étoit d'ailleurs legitimement établie.

Le Comte de Haro n'avoit pas lieu de disconvenir des Lettres Patentes du Duc de Najara, mais il assuroit que le pouvoir qui y avoit été donné étoit fini par la faute du Duc : Qu'il avoit abandonné sa Vice-Royauté à l'approche des ennemis ; & qu'il l'avoit si absolument perduë, qu'il ne restoit pas un Village dans toute la Navarre, où son autorité fût reconnuë : Que ce Royaume ayant tout à fait changé de Maître, il s'agissoit à present de le conquerir de nouveau ; & par consequent de prendre des mesures qui ne regardoient pas plus le Duc, que s'il n'eût jamais été Vice-Roy. La raison & l'inclination de ceux qui opinerent sembloient donner gain de cause au Comte : cependant il la perdit, & le Duc luy fut preferé par un resultat de la prudence Espagnole, qui n'a presque jamais manqué dans les occasions signalées de sacrifier la justice à l'interest, lors qu'elle a crû qu'il s'agissoit du bien de la Monarchie. L'Armée qui avoit secouru Logrogno & ne demandoit qu'à recouvrer la Navarre, étoit si universellement composée de Volontaires, qu'il n'y avoit pas une Compagnie de Cavalerie ni d'Infanterie qui tirât Solde de l'Empereur. Le Duc de Najara étoit celuy des Grands d'Espagne qui avoit mené au camp le plus de gens de guerre ; & il y avoit à craindre que ces Soldats qui n'y étoient venus qu'à sa consideration ne s'en retournassent avec luy s'il se retiroit, comme il y seroit obligé par honneur s'il n'obtenoit pas le Generalat. Son Fils avoit ramassé cinq ou six mille hommes dans les Provinces voisines des Montagnes, & Dom Gaspar de Butron son Gendre en avoit levé presque autant dans celles de Guy-

puscoa

puſcoa & de Biſcaye. C'étoit-là l'élite de l'Armée Eſpagnole ; & une ſi grande deſertion l'auroit tellement affoiblie, qu'elle n'eût plus été capable de pourſuivre Aſparaut.

Le Cardinal de Tortoſe, le Connêtable, & l'Amiral de Caſtille, prévirent cet inconvenient, & ne firent par conſequent aucun ſcrupule de mécontenter le Comte de Haro, nonobſtant qu'ils luy euſſent la principale obligation de la priſe de Tordeſillas & de la victoire de Villavar. Ils opinerent hautement en faveur du Duc ; & le Comte qui ne laiſſoit pas d'être fort mécontent d'eux, quoy qu'il auroit agi de même qu'ils agiſſoient s'il eût été en leur place, quitta de dépit l'Armée Eſpagnole pour s'aller confiner dans ſa Maiſon.

Le Duc n'eut pas plûtôt pris le commandement, qu'il ne negligea rien de ce qui ſervoit à le rendre digne de la grace qu'on venoit de luy faire. Il pourſuivit les François avec tant de promptitude, qu'il ne manquoit jamais de dîner dans les mêmes lieux où ils avoient couché. Il les fatigua dans leur marche par de continuelles eſcarmouches ; & les atteignit enfin auprés de la Foreſt de Roniego, lors qu'ils n'avoient plus que deux lieuës à faire pour arriver à Pampelune. Les Relations qui conviennent aſſez de ce que l'on vient de dire ſont ſi differentes ſur ce ſujet, qu'il n'eſt pas poſſible de l'écrire d'une maniere déciſive. Les Eſpagnoles ſoûtiennent que leur camp étoit entre celuy des François & la Ville de Pampelune : Qu'il leur ôtoit par ſa ſcituation toute ſorte de commerce avec cette Ville Capitale de la Navarre, où ſe trouvoient neanmoins toutes leurs proviſions : Qu'ils manquerent ainſi de pain dans un poſte tres-avantageux d'ailleurs, & que ce fut-là préciſément ce qui les contraignit de haſarder la bataille. Mais il y a un contredit à cela qui ne ſouffre point de replique. Il eſt tiré de la Lettre qu'Aſparaut immediatement aprés ſa défaite dont on va parler écrivit à François Premier ;

&

& il ne faut que du bon sens pour juger que s'il eut été forcé de combattre, & que le fait posé par les Espagnols eût été veritable, ce General auroit eu son excuse prête en disant qu'il avoit été forcé de donner bataille, & sa Majesté Tres-Chrêtienne n'eût eu à luy imputer autre chose que son infortune Cependant non seulement il ne fit mention d'aucune violence qui luy eût été faite, mais de plus il manda positivement le contraire. Il convint qui luy avoit été libre de donner la bataille, ou de ne la pas donner : Il soûtint que le seul motif qui le détermina à combattre, fut un desordre qu'il apperçût dans l'Armée Espagnole, & dont il crût devoir profiter : mais il ajoûta que le desordre cessa trop tôt ; & que neanmoins il ne fut vaincu, que parce que son Infanterie ne seconda pas les efforts de sa Cavalerie.

Les Relations Françoises portent donc avec plus de vray-semblance, que la communication d'Asparaut avec la Ville de Pampelune n'étoit point interdite: Qu'à la verité il n'en avoit point encore tiré de vivres, mais que rien ne l'empêchoit d'en tirer : Qu'il s'étoit campé en un lieu où il étoit impossible de l'affamer, de le forcer, & de l'obliger à combattre malgré luy, & que les Espagnols en desesperent aprés l'avoir bien reconnu : Qu'ils n'avoient point apporté de vivres avec eux ; & que le plat Païs de Navarre que les François avoient ravagé à dessein, en retournant sur leurs pas, ne pouvant rien fournir à leurs ennemis, Asparaut n'eût eu qu'à demeurer paisible à Reniego pour voir dissiper en peu de jours l'Armée Espagnole, qui n'étoit ni en état d'insulter, ni d'assieger Pampelune ; & qu'il eût infailliblement assuré par-là la Conquête de la Navarre à Henri d'Albret. Mais qu'il commit une faute, qui n'étoit pas plus excusable que reparable, puis qu'il hasarda la bataille sans avoir pris pour la gagner trois mesures qui luy étoient si faciles, qu'il les avoit presque en main. La premiere fut de n'avoir pas tiré les deux mille bons Soldats

qu'il avoit laissez dans Pampelune ; & qui en eussent pû sortir pour la bataille avec d'autant moins de risque, que la Bourgeoisie plus interessée qu'eux qu'Asparaut la gagnât, eût volontiers consenti qu'ils allassent joindre leur General, & se fût cependant chargée de la défense de ses murailles. La seconde qu'Asparaut ne rappella pas les Troupes qu'il avoit laissées sur la frontiere de Biscaye pour la garder pendant qu'il agiroit en Castille. Le Seigneur d'Olla qui les commandoit en avoit écrit à son General, & elles ne servoient de rien au lieu où elles étoient, depuis que les Espagnols avoient rappellé les leurs de la Biscaye pour en renforcer leur Armée. Elles n'avoient été employées qu'au Siege de Saint Jean-Pié-de-port, & elles s'étoient depuis toûjours rafraîchies. Leur nombre que l'on ne sçait point au vray, & leur experience qui n'est pas contestée, meritoient bien qu'on les attendît pour donner un bataille décisive ; & les deux partis demeurerent d'accord, que si elles s'y fussent trouvées, elles eussent infailliblement fait pancher l'avantage du côté des François. Enfin la troisiéme faute d'Asparaut fut de n'avoir pas attendu six mille Navarrois qui le devoient joindre ce jour-là même, ou le lendemain au plus tard. Le Païs les avoit levez à ses dépens : Ils avoient presque tous porté les armes, & ils n'avoient point d'Officiers qui ne fussent aguerris : Il n'y en avoit aucun entr'eux qui ne fût mort en combattant plûtôt que de reculer : parce qu'il n'y en avoit aucun qui ne prît pour le plus grand des malheurs, de retourner sous la domination des Castillans. Si Asparaut n'eût pas eu assez de confiance en eux pour les mettre dans son Armée, ils en eussent au moins composé le corps de réserve ; & suppléé de cette sorte au manquement qui selon tous les Ecrivains fit perdre la bataille aux François, leur Infanterie n'ayant succom-

bé que parce qu'il ne se trouva pas à point nommé des Troupes fraîches pour la soûtenir ; & le corps de reserve des Espagnols qui prit son temps pour l'attaquer lors qu'il la vit lasse & sans appui, en ayant eu bon marché.

Quoy qu'il en soit il n'y eut rien à redire dans l'Ordonnance de l'Armée Françoise, ni dans la vigueur dont elle fit ses premieres attaques, quoy qu'elle fût moindre que son ennemie de plus de la moitié. Rien ne fut capable d'arrêter la premiere impetuosité de son aîle droite ; & le Fils aîné du Duc d'Albuquerque qui commandoit la gauche Espagnole, s'y opposa inutilement. Ses Escadrons furent ouverts, & ses Bataillons renversez : son cheval le porta par terre : & se renversa sur luy ; & sans quelques Domestiques, qui le remonterent, il eût peri sous les pieds des chevaux. Mais ce desordre fut incontinent reparé ; & l'Amiral de Castille destiné avec un corps de cinq mille hommes pour soûtenir l'aîle gauche, prit son temps de charger Grammont dans la conjoncture que les Escadrons de ce Lieutenant General d'Asparaut étoient en desordre par le grand effort qu'ils venoient de faire, & se fit voye au travers. Asparaut le voyant du corps de bataille dans une telle extrêmité, s'avança pour le couvrir pendant qu'il se remettroit en ordre ; & resista avec beaucoup de fermeté non seulement à l'Amiral de Castille, mais encore au Duc de Najara, qu'il eut sur les bras avec le corps entier de bataille des Espagnols. L'aîle gauche des François qui obeïssoit à Mauleon, n'attaqua pas avec moins de courage l'aîle droite Espagnole que menoit le Comte de Benevent, & ne le mit pas moins en déroute. Elle ne s'amusa point à le poursuivre ; & elle marchoit droit au corps de bataille d'Asparaut pour y achever de vaincre en dégageant son General du danger où il étoit, lors qu'elle en fut détournée

par

par le Connêtable de Castille à la tête du corps de reserve Espagnol qui la chargea en flanc, & l'ouvrit. Les Cavaliers de Mauleon qui n'avoient été ni tuez ni démontez, tournerent derriere leur Infanterie pour se rallier, & pour se preparer à un second choc, mais l'aîle droite des Espagnols ne leur en donna pas le loisir. Ils furent presque aussi-tôt enfoncez, qu'attaquez; & le Connêtable ne trouvant là plus rien capable de l'arrêter, s'attacha à tailler en pieces un bataillon de mille vieux Soldats Gascons qui gardoient l'Artillerie Françoise. Il en vint plus aisément à bout qu'il n'avoit crû; & tournant les dix canons qu'il venoit de gagner sur Asparaut, fit un épouventable fracas dans le corps de bataille des François. Il y penetra par ce moyen, & s'assura entierement de la victoire.

Un de ses Cavaliers nommé Perrea s'attacha en combat singulier avec celuy qui portoit la Cornette blanche des François: le renversa: luy ôta la Cornette; & la porta à son General, qui luy obtint depuis de l'Empereur la permission d'en charger son écu. Asparaut aprés avoir perdu ce qu'il y avoit de vaillans hommes autour de luy, fut environné par l'escadron du Comte d'Alve-de-Liste, & porté par terre aprés avoir reçû un coup d'épée qui l'aveugla. Il se rendit prisonnier à François de Beaumont, qui en tira dix mille écus de rançon. Les Vainqueurs aprés avoir étendu sur le champ de bataille cinq ou six mille morts, poursuivirent les fuyards jusqu'à Pampelune & les y prirent, les habitans de cette grande Ville qui n'avoient plus de ressource les ayant livrez pour obtenir la grace de leur rebellion qui fut accordée à ce prix. Le reste de la Navarre fut recouvré par les Espagnols avec autant de facilité qu'ils l'avoient perdu; & leur conquête en demeura tellement affermie, qu'on ne s'est plus depuis ingeré de les en chasser.

Il y a si peu de distance entre la guerre indirecte

& la directe, que Chiévres prévit que les François & les Espagnols passeroient bien-tôt de l'une à l'autre, s'ils n'en étoient empêchez par quelque chose de plus important que tout ce qui s'étoit negocié jusques-là pour les mettre d'accord, & comme d'un côté il voyoit le Roy Tres-Chrêtien resolu de faire executer la paix de Noyon dans toute son étenduë, & d'un autre côté il esperoit de disposer l'Empereur à cette execution à cause des avantages que l'Empire luy avoit apportez sur sa Majesté Tres-Chrêtienne; il reduisit toute sa politique à détourner les François de declarer directement la guerre en les convainquant que s'ils en venoient-là, ils auroient contre eux non seulement toutes les forces de l'Espagne & des deux tiers de l'Italie, mais encore toutes celles des Princes d'Allemagne. L'union de tant de Puissances quoyque differentes d'inclinations & d'interêts ne pouvoit être traversée que par les changemens que Martin Luther Religieux de l'Ordre de S. Augustin introduisoit depuis quatre ans dans la Religion; & ces changemens étoient déja si grands, qu'on n'y pouvoit remedier que par une Diette generale. L'Empereur étoit obligé par les loix d'Allemagne d'en convoquer une immediatement aprés son couronnement; & la Ville de Ratisbonne étoit depuis plusieurs siecles en possession, que ce fût chez elle pour la premiere fois: Cependant les affaires ne le permettoient pas dans la conjoncture d'alors, puis que la peste étoit dans cette Ville Imperiale. Il en falut donc choisir une autre assez spacieuse pour loger commodement les Princes & les Députez de l'Empire; & les mêmes loix qui parloient de Ratisbonne n'en déterminant pas d'autre qui suppléât à son defaut, Chiévres avertit l'Empereur qu'elles luy en avoient laissé le choix, & que par consequent c'étoit à luy de nommer un lieu d'assemblée. Il representa de plus à sa Majesté qu'elle devoit jetter les yeux sur une Ville proche

des Païs-Bas ; car pour peu qu'elle s'en éloignât, si les François recommençoient la guerre durant son absence, ils y feroient de grandes conquêtes avant qu'elle y fût de retour pour leur resister. Chiévres ajoûta sur ce principe qu'il n'y avoit point de Ville plus commode que celle de Wormes, qui étoit purement Imperiale, c'est à dire, qui ne relevoit d'aucun Prince Seculier ni Ecclesiastique : qui étoit scituée dans un terroir abondant ; & qui d'ailleurs étoit si proche des Païs-Bas, que rien n'y surviendroit sans que l'Empereur en fût averti aussi-tôt pour y remedier.

L'Empereur défera selon sa coûtume à cet avis, & la Diette de l'Empire fut convoquée à Wormes pour le commencement de May mil cinq cens vingt-un. Chiévres y accompagna l'Empereur, & y perdit la vie aprés avoir perdu ce qu'il avoit de plus cher au monde. On a vû ci-dessus que celuy de ses Neveux qu'il aimoit le plus, étoit le second Fils de son Frere aîné à qui il avoit donné son nom, & qui avoit été fait à sa consideration Evêque de Cambray, Cardinal & Archevêque de Tolede. Il avoit été élevé auprés de l'Empereur ; & la simpatie de son humeur avec celle de sa Majesté avoit presque autant contribué à son agrandissement, que le merite de son Oncle. Il n'avoit pas encore vingt-trois ans accomplis, & neanmoins il étoit déja de tous les Conseils de son Maître. On ne doutoit pas qu'il ne dût tenir un jour la place de Chiévres ; & ce fut-là selon les Memoires de la Maison de Croy, ce qui fut la cause ou l'occasion de sa mort.

Les Allemans & les Espagnols ne pouvoient souffrir que ces deux Flamands eussent plus de part dans l'amitié de l'Empereur, que tous les autres Courtisans ensemble ; & la premiere de ces deux Nations qui ne s'étoit point formalisée que Maximilien Premier se fût gouverné toute sa vie par caprice & qu'il eût changé d'inclination à tous momens,

trouvoit à redire que Charles son petit-Fils suivit les conseils du plus sage des hommes qui luy avoient toûjours été si utiles ; & qu'il eût aimé dés son enfance celuy des jeunes Seigneurs de son âge entre ses Sujets, qu'il en avoit jugé le plus digne. La seconde Nation imputoit à Chiévres & à son Neveu les guerres civiles d'Espagne dont on vient de parler. Elle étoit persuadée qu'ils avoient partagé entr'eux, ou donné à leurs Créatures les Tresors du Cardinal Ximenez, & les revenus des Monarchies de Castille & d'Arragon durant quatre années : Elle supposoit encore qu'ils eussent vendu toutes les Charges & tous les Benefices de ces Monarchies : & sa prévention en ce point étoit d'autant plus ridicule, qu'elle ne marquoit ni les flottes qui avoient transporté hors de l'Espagne des sommes si prodigieuses, ni les lieux forts où elles étoient gardées, ni les acquisitions qui en avoient été faites : Cependant une calomnie si peu vray-semblable & si aisée à refuter, avoit été reçûë sans examen & sans contredit. Elle s'étoit répanduë universellement ; & elle demeura si bien imprimée dans les esprits, qu'ils ne se desabuserent qu'aprés la mort des deux personnes qu'ils accusoient de cet imaginaire peculat, lors qu'il se trouva qu'elles n'étoient pas plus riches en expirant, qu'elles l'avoient été lors que Charles étoit devenu Roy d'Espagne. Mais les fausses opinions que l'on a des Favoris ne leur sont pas moins préjudiciables que les vrayes, quand elles s'insinuent par un excés de crédulité ; & que ceux qui seroient capables de desabuser le Peuple, croyent avoir interest qu'il persiste dans son erreur. Les ennemis de Chiévres & du Cardinal de Croy qui se promettoient de profiter de leurs dépoüilles, non seulement ne se mirent point en peine de détromper les Espagnols à leur égard, mais encore augmenterent indirectement l'aversion qu'ils avoient pour eux, jusques à ce que l'un & l'autre étant

sortis d'Espagne, & n'y ayant par consequent plus lieu de soupçonner que le poison qui leur étoit preparé vint des Espagnols, on commença par le Cardinal, & on luy en donna une doze qui l'emporta peu de jours aprés l'entrée de l'Empereur dans Wormes.

Chiévres obligé par-là contre l'ordre de la nature de fermer les yeux à celuy dont il attendoit ce dernier office, en fut d'autant plus touché qu'il luy vint un présentiment secret qu'on le traiteroit de même qu'on venoit de traiter le Cardinal qu'il regardoit comme son Fils. Il se prepara pour le suivre, & mit ordre à ses affaires spirituelles & temporelles. Il commit aux soins de sa Femme l'execution de son Testament, & elle s'en acquitra depuis avec toute l'exactitude imaginable. Il crût ensuite devoir employer dans l'action ce qui luy restoit de vie; & n'en connoissant point de plus avantageuse à la Religion Catholique que celle de ramener Luther des égaremens où l'avoit engagé le dépit de voir les Augustins frustrez du gain qu'il y avoit à faire dans la prédication des Indulgences, il se proposa de finir par-là sa course. Il encouragea le Nonce du Pape de remontrer à l'Empereur en pleine Diette que le plus grand des maux dont l'Allemagne étoit alors travaillée, étoit celuy de l'Heresie, & que par consequent il y faloit remedier avant toute autre chose: Qué l'Empire avoit à combattre les plus formidables ennemis qu'il y eût au monde, qui étoient les Turcs; & que pour leur resister elle avoit tellement besoin de toutes ses forces, que pour peu qu'elle fût divisée, elle succomberoit infailliblement: que cependant Luther l'alloit diviser par sa nouvelle Doctrine, & jetter entre les diverses parties du Corps Germanique les semences d'une guerre civile, dont les Infideles ne manqueroient pas de profiter: Que le saint Siege se declaroit partie contre cet Heresiarque; & offroit

offroit de prouver qu'il étoit scandaleux, perturbateur du repos public, desobeïssant à Dieu & à ses Superieurs, blasphemateur, impie, & calomniateur : Que la charité pastorale du Pape Leon Dix l'obligeoit à donner la chasse au Loup caché sous la peau d'une Brebis dans la Bergerie de Jesus Christ ; & que si l'Empereur & les autres Princes Allemans ne secondoient sa Sainteté dans un dessein si loüable, elle protestoit par avance contr'eux devant le Tribunal de Dieu de tous les malheurs qui en arriveroient.

Mais il n'est point d'inconveniens où l'on doive plûtôt remedier qu'à ceux qui menacent un grand Etat d'une revolution prochaine, parce que leur operation est plus prompte, & leurs effets ont plus d'étenduë. Il y avoit déja quatre ans que Luther avoit commencé à prêcher contre l'Eglise Catholique ; & ses déclamations qui n'avoient servi en mil cinq cens dix-sept qu'à divertir les curieux lors qu'elles exageroient la venalité des Indulgences, avoient persuadé les trois années suivantes un tres-grand nombre de gens, quand elles étoient passées de l'abus des mêmes Indulgences à la puissance qu'il y avoit dans l'Eglise de les accorder, & qu'elles avoient tâché de ruiner tous les fondemens de cette puissance. Les Grands avoient écouté cette nouvelle Doctrine avec autant d'avidité que les petits ; & Dieu qui la regardoit comme un fleau dont il vouloit punir l'Allemagne, avoit permis que deux Princes dont l'un étoit le plus puissant de l'Empire & l'autre le plus vaillant, en fussent convaincus. Le plus puissant étoit Frederic Electeur de Saxe, & le plus vaillant Philippe Lantgrave de Hesse. Le crédit de l'un & de l'autre fut si grand à la Diette de Wormes, qu'ils empêcherent qu'on n'y déliberât sur la réponse qui seroit faite au Nonce ; & ils briguerent si fortement les jours suivans, qu'on ne luy en fit point de cathegorique. Ils representerent

rent aux Députez pour les en détourner, que la Cour de Rome s'étoit formée un monstre pour le combattre ; & que le Nonce n'avoit harangué que pour exercer son éloquence dans le plus auguste Auditoire de l'Europe ; & pour meriter un Chapeau de Cardinal : Que Luther attaquoit à la verité les abus qui s'étoient glissez dans l'Eglise, mais qu'il ne touchoit ni à la foy, ni à l'ancienne discipline : Qu'il n'étoit pas étonnant que le Pape luy en voulût, puis qu'il contestoit sa puissance ; & que les Ministres de la Cour de Rome s'élevassent contre luy, puis qu'il les avoit frustrez des deux tiers du gain qu'ils prétendoient faire sur la publication des Indulgences : Que l'Allemagne avoit interest de le laisser prêcher à sa mode, tant qu'il ne parleroit que de l'exempter du pillage des Italiens ; & qu'elle seroit toûjours en état de luy imposer silence, s'il luy prenoit envie de s'émanciper, & de toucher aux articles de Foy.

Le Nonce rebuté du mauvais succés de sa premiere Tentative ; & ne sçachant plus quel personnage representer dans la Diete où il venoit d'éprouver que le plus grand nombre des Députez n'étoit pas pour luy, s'adressa à Chiévres, & luy demanda conseil. Chiévres luy répondit qu'apparamment ce qui avoit empêché l'effet de sa harangue, étoit qu'il s'étoit contenté de discourir, & qu'il faloit autre chose que des paroles pour émouvoir les Allemans : Que cette Nation étoit trop défiante pour le croire sur sa bonne foy, & trop préoccupée en faveur de Luther pour le condamner sur la simple déposition d'un Etranger : Qu'il faloit en luy parlant avoir en main des preuves convainquantes, & qu'alors elle écouteroit avec plus d'attention & jugeroit avec plus d'équité. Le Nonce à qui Chiévres suggeroit une pensée qui ne luy étoit point encore venuë, repartit qu'il ne feroit pas difficile d'executer ce qu'il proposoit, & que Luther venoit de donner

rité pour la faire cesser, & d'imposer également silence au Nonce & à l'Electeur, en témoignant qu'il vouloit parler.

Il dit en peu de mots que la décision de l'affaire dont il s'agissoit, exigeoit que Luther comparût en personne à la Diette pour rendre de sa propre bouche raison de son fait ; parce que s'il confessoit d'avoir composé le Livre de la captivité de Babilone, le debat entre l'Electeur & le Nonce seroit fini ; & s'il le desavoüoit, il y auroit lieu de permettre au Nonce de le justifier. L'avis de sa Majesté Imperiale fut suivi si universellement, que l'Electeur de Saxe avec tout son crédit ne pût empêcher que Luther ne fût mandé : Mais il fit bientôt naître d'étranges difficultez sur la fureté qui luy seroit donnée L'Empereur offroit un sauf-conduit, mais les Lutheriens ne s'en contentoient pas. Les exemples de Jean Hus & de Hierôme de Prague brûlez sur la foy d'un semblable acte augmentoient leur défiance, lors qu'ils se souvenoient que l'un & l'autre étoient allez au Concile de Constance sur un sauf-conduit en bonne forme de l'Empereur Sigismond ; & que nonobstant on n'avoit pas laissé de les y punir, par le plus horrible des supplices. Ils sçavoient de plus que le Concile n'avoit pas manqué de Theologiens qui pour excuser ce qu'il avoit fait avoient soûtenu alors & depuis, qu'il ne faloit pas garder la foy aux Heretiques ; & qu'il y avoit encore actuellement des Ecoles Catholiques où l'on enseignoit que les attentats de Luther contre la Religion & contre le saint Siege étant de notorieté publique, il n'étoit pas raisonnable de les soûffrir, & l'on pouvoit en sûreté de conscience se dispenser de garder la parole qui luy seroit donnée, puisqu'il ne l'avoit luy-même gardée ni à Dieu ni aux hommes. Ils concluoient de là que ce seroit vouloir perdre Luther que de consentir qu'il vint en un lieu où ses ennemis seroient

les plus forts, & que l'Empereur fût supplié de se contenter que Luther répondît par écrit aux accusations du Nonce : Mais les Députez Catholiques ne pûrent souffrir que l'on exigeât quelque chose de plus qu'un sauf-conduit pour un simple Religieux comme Luther. Ils soûtinrent que c'étoit faire tort à l'Empereur, que de le soupçonner d'infidelité dans cette rencontre ; & que ceux qui cherchoient des précautions extraordinaires pour Luther luy faisoient sans comparaison plus de mal que de bien, parce qu'ils tournoient contre luy le préjugé de toutes les personnes desinteressées en leur donnant occasion de croire qu'il faloit bien qu'ils ne l'estimassent pas entierement innocent, puis qu'ils avoient si peur que le droit des gens ne fût violé à son égard dans le lieu le plus sûr de l'Empire.

Les raisons des Députez Catholiques l'eussent infailliblement emporté sur celles des amis de Luther, si les suffrages de ceux-ci n'eussent été fortifiez lors qu'on y pensoit le moins par les Députez des Villes Imperiales. Une partie d'entre elles s'étoit déclarée hautement pour Luther, & l'autre partie avoit ordonné en secret à ses Députez de le favoriser sous-main autant qu'ils pourroient. Ils n'y manquerent pas dans l'occasion du sauf-conduit ; & representerent si fortement qu'il ne suffisoit plus d'en faire expedier un dans l'ancienne forme depuis que les Peres du Concile de Constance avoient découvert l'endroit par où elle pouvoit être impunément violée, que l'Empereur fut contraint de consentir que l'on en cherchât une nouvelle qui satisfît les amis de Luther & les Députez des Villes Imperiales, sans mécontenter absolument le reste de la Diette. Chiévres en eut la Commission, & s'en acquitta avec l'approbation universelle aprés des efforts d'esprit qui ne sçauroient être mieux exprimez que par le redoublement de la lumiere, lors qu'elle est sur le point de s'éteindre.

Il avoit observé dans les dernieres Assemblées de la Diette où l'on parloit de Luther, ceux qui luy étoient les plus favorables ; & comme il ne doutoit pas qu'ils ne le défendissent dans la Diette au peril de leurs vies en cas que l'on entreprît de l'y arrêter, il estima que l'on ne hasarderoit rien en leur permettant d'être sa caution ; puis qu'aussi bien de la maniere dont ils étoient disposez ils ne laisseroient pas d'en faire la fonction, quand même on ne le voudroit pas. Il sonda là-dessus l'Electeur de Saxe & le Lantgrave de Hesse, pendant que les plus adroits Emissaires de l'Empereur sondoient quelques Princes de Brunswik & de Brandebourg, s'ils seroient d'humeur à joindre leurs garanties à celle de sa Majesté pour assurer Luther qu'il pouvoit venir à la Diette, & s'en retourner en toute seureté. Ces Princes qui ne s'attendoient pas qu'on leur demandât une semblable chose, l'accorderent avec d'autant plus de joye qu'elle les tiroit d'une étrange inquietude : Car aussi-tôt qu'ils avoient oüi parler d'obliger Luther à comparoître, ils s'étoient bien doutez que la Diette le resoudroit ; & comme ils prévoyoient que l'Empereur pour engager la Cour de Rome dans ses interêts contre les François, luy sacrifieroit Luther, ils supposoient que sa Majesté se saisiroit de la personne de ce Religieux, soit qu'il se retractât ou qu'il persistât dans ces nouveaux Dogmes ; & l'envoyeroit sous seure garde en Italie, où le procés luy seroit fait en qualité d'Heresiarque. Ils étoient resolus de s'opposer en toute maniere à cette prétenduë violence avec le secours de Sequinguen Gentilhomme Lutherien qui commandoit un assez bon nombre de gens de guerre aux environs de Wormes & avoit promis de ne leur pas manquer au besoin. Le seul inconvenient qui leur sembloit inévitable consistoit dans les procedures de la justice dont l'Empereur & la Cour de Rome useroient contre eux à toute rigueur

immé-

immediatement, aprés qu'ils auroient sauvé Luther. La Cour de Rome mettroit leurs Etats en interdit, & l'Empereur les puniroit par le ban de l'Empire. Ils n'apprehendoient pas beaucoup les foudres du saint Siege, parce qu'ils ne voyoient pas d'Armée prête pour les seconder; mais ils craignoient d'autant plus d'être proscrits par leur Souverain Magistrat seculier qui étoit l'Empereur, qu'ils sçavoient que les loix d'Allemagne autorisoient la punition de l'attentat qu'ils avoient dessein de commettre. Ils ne pouvoient être à couvert de ces loix que par la garantie qu'on leur demandoit; parce que s'ils l'accordoient & qu'ils conservassent à Luther sa liberté, quand ce seroit à main armée, ils seroient toûjours excusez de garder, même contre le gré de l'Empereur, une parole qu'ils auroient donnée non seulement de son consentement, mais encore à sa solicitation; & si ces deux défaites leurs manquoient, ils n'éviteroient pas la confiscation de leurs Terres, quelque autre pretexte qu'ils prissent d'avoir enlevé Luther à sa Majesté Imperiale.

Ils repartirent donc à Chiévres que l'Empereur leur faisoit trop d'honneur de les recevoir en societé de parole, & qu'ils y consentoient de tout leur cœur. Mais Chiévres n'en demeura pas là, & leur repliqua s'ils croyoient que Luther ne fit plus aprés cela aucune difficulté de venir. Ils repartirent qu'ils ne le croyoient pas; & l'Electeur de Saxe plus hardi que les autres parce qu'il l'avoit dans ses Etats, ajoûta que s'il ne venoit il l'iroit luy-même chercher, plûtôt que de souffrir que sa Majesté Imperiale fut privée de la satisfaction de le voir & de l'entendre, puis qu'elle témoignoit de le desirer. Chiévres aprés avoir negocié de cette sorte avec les Lutheriens, confera avec les Deputez Catholiques; & leur representa que le Nonce & l'Electeur de Saxe avoient mis l'affaire de Luther dans un état, qu'il

qu'il étoit absolument necessaire pour la tranquillité de l'Empire que ce Religieux vint luy-même à la Diette rendre raison de sa Doctrine : Qu'il n'importoit pas de qu'elle maniere on dressât le sauf-conduit qui luy seroit envoyé, puis que l'Empereur avoit intention de luy tenir exactement parole, & ne la pouvoit violer sans allumer la guerre civile dans l'Allemagne ; mais qu'il jugeoit à propos que l'on inferât dans le sauf-conduit une condition suffisante pour empêcher que la Religion Catholique n'en reçût aucun préjudice : Que cette condition étoit de stipuler que ni Luther en allant de Wittemberg à Wormes, ni durant son sejour dans la derniere de ces deux Villes, ni en retournant de Wormes à Wittemberg, ne prêcheroit, n'écriroit, & ne parleroit en aucune maniere des sentimens qu'il avoit contraires à ceux de l'ancienne Eglise. Les Députez Catholiques approuverent le sauf-conduit avec la modification qu'on leur proposoit, & Chiévres le fit incontinent expedier : Mais la foiblesse humaine n'excite jamais plus fortement à compassion ceux qui l'examinent de prés, que lors qu'ils considerent que les plus grands personnages sont si sujets à manquer, que quand ils sont assez heureux pour éviter de commettre des fautes dans le projet des affaires difficiles, ils ne le sont pas assez pour éviter d'en commettre dans l'execution. La prudence ne sçauroit aller plus loin sur la maniere dont on vient de voir que Chiévres avoit concerté le sauf-conduit, & l'on demeure d'accord qu'il n'en seroit point arrivé d'inconvenient, s'il eût été confié à des mains fideles ; mais par malheur pour Chiévres, il fit un mauvais choix de celuy qui fut chargé de le porter à Luther. L'Empereur avoit élevé un jeune Gentilhomme Alleman nommé Jean Sturme, qui promettoit beaucoup. Aucun de la Cour de Bruxelles ne s'étoit tant occupé que luy à l'étude, & pourtant aucun n'avoit

moins contracté que luy les imperfections des Etudians : Il n'en étoit ni plus morne, ni moins enjoüé, ni plus vain, ni moins charmant dans la conversation : Il réüssissoit le mieux à toutes sortes d'exercices, & la politesse de ses mœurs égaloit celle de son esprit. Chiévres qui l'estimoit à proportion du merite qu'il remarquoit en luy, le proposoit tres-souvent à l'Empereur pour les petites negociations, en attendant qu'un âge plus meur l'eût rendu capable des grandes. Il luy procura celle d'aller prendre Luther dans la Ville de Wittemberg, de le conduire à Wormes, de le défrayer par le chemin ; & de l'observer de si prés qu'il ne pût contrevenir à la condition du sauf-conduit, quand il en auroit la volonté : Mais Chiévres ne sçavoit pas que Sturme étoit le plus mal propre des Courtisans de l'Empereur pour l'employ qu'il luy destinoit, & qu'il avoit l'esprit & le cœur Lutherien, quoy qu'il eût jusques-là dissimulé son changement de Religion. Les dépêches de l'Empereur & de l'Electeur de Saxe pour Luther ne furent pas plûtôt prêtes, que Sturme partit de Wormes avec un train d'autant plus magnifique, qu'il ajoûta beaucoup de son argent à celuy qu'on luy donnoit pour s'acquitter de sa Commission. Luther qui ne seroit pas parti si on luy eût envoyé une personne moins affectionnée pour le conduire, ou qui du moins n'eût fait le voyage qu'en tremblant & comme un criminel que l'on mene au supplice ; l'entreprit avec joye sur la parole de Sturme, & le fit comme en triomphe ; aprés que son conducteur luy eut representé en secret qu'il ne pouvoit s'offrir à luy d'occasion plus favorable pour répandre en un moment sa Doctrine par toute l'Allemagne, qu'en l'exposant luy-même avec la haute éloquence qui luy étoit naturelle sur le plus auguste Theatre de l'Europe : Que bien loin qu'il eût à craindre d'y comparoître, ses ennemis n'apprehendoient rien.

rien tant que de l'y voir : Qu'ils avoient usé de toutes sortes d'artifices pour détourner l'Empereur de le mander ; mais qu'enfin les sollicitations de l'Electeur de Saxe, & l'obligation qu'avoit l'Empereur à ce Prince, l'avoient emporté sur les offices de la Cour de Rome : Que le sauf-conduit étoit tel qu'il faloit, & que Luther ne devoit point s'arrêter à la condition qui y avoit été inserée : Qu'on l'avoit à la verité donnée aux importunitez des Papistes, mais qu'elle ne le lioit qu'autant qu'il jugeroit à propos ; & qu'on l'assuroit par avance qu'il ne seroit pas recherché pour ne l'avoir point observée.

Luther sur cette confiance partit de Wittemberg avec Sturme, & se fit accompagner par trois des plus celebres Theologiens de cette Ville qu'il avoit engagez dans son parti. Il traversa la tête levée la plus grande partie de l'Allemagne ; & trouva par tout les chemins bordez de personnes curieuses de voir un Religieux, dont on parloit dans le monde si diversement, & avec tant de chaleur. La foule étoit composée de personnes de qualité aussi bien que de petites gens, & les uns & les autres prirent garde qu'il aimoit la musique & la bonne chair. Il ne mangeoit point en public sans être regalé de l'une ou de l'autre, & le plus souvent de toutes les deux ensemble : Il prenoit quelquefois aprés le repas un luth, qu'il touchoit en Maître : Il ne manquoit point de prêcher dans les Villes où il faisoit quelque sejour ; & par un seul Sermon il en rendit une entierement Lutherienne, qui fut celle d'Ansdors. Sa predication dans Erford fut une Satyre perpetuelle contre la Cour de Rome à l'occasion du merite & de la satisfaction des bonnes œuvres ; & afin que l'effet en fût plus grand, elle n'eut pas plûtôt été prononcée qu'on l'imprima du consentement de Sturme, par une contravention manifeste à l'ordre qui luy avoit été donné.

Le

Le lendemain que Luther fut arrivé à Wormes il eut audience de l'Empereur qui le reçût bien : mais sa Majesté luy fit dire en suite de répondre précisément aux interrogations qui luy seroient faites en pleine Diette, & de ne pas s'étendre à son ordinaire en discours superflus. Luther n'eut pas plus de déference pour cet ordre, qu'il avoit eu d'égard à la condition de son sauf-conduit. Il entra dans la Diette le seize d'Avril mil cinq cens vingt-un, & l'adversaire qu'on luy mit en tête fut Ekius Proviseur de l'Archevêché de Tréves. Ekius luy declara qu'on l'avoit mandé pour deux choses, l'une pour sçavoir de sa propre bouche s'il avoit composé & s'il avoüoit pour siens les Livres imprimez sous son nom ; l'autre s'il étoit prest de soûtenir toutes les propositions qui y étoient contenuës, & s'il n'en prétendoit retracter aucune. La demande parut trop vague à l'un des trois Theologiens que Luther avoit menez à Wormes, & il dit qu'il faloit marquer les Ouvrages d'où les propositions étoient tirées afin que Luther répondit plus cathegoriquement. Ekius trouva l'instance raisonnable ; & comme il avoit prévû qu'elle luy seroit faite, il tira de sa poche un Catalogue des Ouvrages de Luther avec la datte des années, & le nom des Villes & des Imprimeurs. Il le lût distinctement & à haute voix ; & se tournant en suite vers Luther, le pressa de s'expliquer sans équivoque.

Luther repartit alors qu'il ne pouvoit s'empêcher de reconnoître pour siens tous les Livres dont il venoit d'oüir le dénombrement. Que la verité étoit qu'il les avoit composez : Qu'il n'en disconviendroit jamais ; & que c'étoit-là tout ce qu'il avoit à dire sur la premiere interrogation d'Ekius. Mais que pour la seconde qui regardoit la revocation de ce qu'il y avoit écrit, il conjuroit tous ses Auditeurs de considerer que sa témerité ne seroit pas supportable s'il y satisfaisoit sur le champ, & sans

avoir auparavant fait toutes les reflexions convenables aux matieres dont il avoit traité, puis qu'il s'agissoit du salut des ames & de la force de la parole de Dieu. Il conclut de là qu'on luy donnât du temps pour revoir ce qui étoit sorti de sa plume depuis quatre ans ; & qu'il promettoit de répondre en suite avec la sincerité necessaire pour la décharge de sa conscience, & pour rendre à Dieu la gloire qui luy appartenoit.

La repartie de Luther embarassa la Diette ; & le murmure presque universel qui la suivit, en fut la preuve. L'Empereur ne s'en apperçût que trop en allant aux opinions ; & les trouva si partagées, qu'il eut beaucoup de peine pour les ramener à la sienne, qui fut neanmoins enfin la décisive. Les Catholiques zelez vouloient que Luther s'expliquât à l'heure même, parce qu'ils entendoient qu'il fût condamné & puni immediatement aprés qu'il auroit parlé. Les Lutheriens au contraire persuadez que ce que Luther avoit de meilleur étoit l'éloquence, prétendoient qu'il l'étallât à la Diette dans toute son étenduë ; & vouloient par consequent qu'il differât sa réponse jusqu'à la conclusion de la Diette, afin qu'il eût le temps de preparer sa harangue & de la rendre plus efficace. L'avis de l'Empereur tenoit le milieu entre les deux que l'on vient de rapporter ; & contenoit ce que l'un & l'autre avoient de bon, sans donner dans les extrêmitez que l'on y trouvoit dangereuses. Il sembloit à sa Majesté que Luther auroit occasion de se plaindre qu'on le traitoit avec trop de rigueur, si on le contraignoit de s'expliquer à l'heure même sur tant de nouveautez dont il étoit accusé ; mais elle croyoit aussi qu'un jour luy suffiroit pour une derniere resolution sur des choses où il n'avoit pû s'empêcher de penser une infinité de fois, & que si on luy accordoit un plus long terme il en abuseroit.

L'Em-

L'Empereur fut assez heureux pour le persuader aux deux partis ; & fit en suite dire à Luther par Ekius que la Diette sçavoit assez qu'il n'étoit pas venu sans être informé du sujet pour lequel il y avoit été mandé, ni sans avoir pris ses mesures sur ce qu'il avoit à répondre, & qu'ainsi sa Majesté ne luy feroit aucune injustice quand elle ne luy accorderoit pas le temps qu'il demandoit : Que neanmoins pour luy ôter jusqu'aux pretextes de se plaindre, & pour user de clemence à son égard, l'Empereur luy accordoit vingt-quatre heures pour tout delay : Qu'il revint donc le lendemain à la même heure ; & qu'on luy donneroit audience pourvû qu'il n'apportât rien par écrit, & qu'il se contentât de parler. Luther obeït, & retourna le lendemain à la Diette au moment qui luy avoit été marqué. Il parla deux heures entieres, & prononça une harangue que étoit l'abregé de son Livre de la captivité de Babilone. Ekius lassé de l'entendre, & voyant qu'il ne parloit point de se retracter l'interrompit, & luy demanda s'il persistoit à soûtenir les propositions qu'il avoit avoüées pour siennes. Luther repartit qu'il ne pouvoit & ne vouloit rien revoquer de ce qu'il avoit écrit, jusqu'à ce qu'on l'eût convaincu d'erreur par des passages évidens de l'Ecriture Sainte & par d'invincibles raisons : Que c'étoit-là les seules armes dont il prétendoit qu'on se servît contre luy, puis qu'il n'en avoit point d'autres pour attaquer ses adversaires : Qu'il ne déferoit pas à l'autorité des Conciles & des Papes, parce qu'il avoit remarqué une infinité de rencontres dans lesquelles les uns & les autres s'étoient trompez ; & qu'il ne luy étoit pas plus libre de retracter ce qu'il avoit écrit, que de ne le pas croire.

Il y a de l'apparence que le contre-temps d'Ekius déconcerta l'affaire que Chiévres avoit jusques-là assez heureusement conduite ; & que si ce Theo-

logien eût interrompu Luther au commencement de sa harangue, & avant que l'Orateur eût remarqué sur les visages de ses Auditeurs l'effet qu'elle produisoit en eux ; Luther incertain du succés ; & dans la froideur où l'on est d'ordinaire en de semblables conjonctures, ne se fût point expliqué du tout, ou du moins ne se fût pas expliqué si nettement dans l'aveu de tous ses Ecrits. Mais aprés qu'une prononciation de deux heures l'eût extraordinairement échauffé, & qu'il eut observé que ce qu'il disoit agréoit à la moitié de l'Assemblée ; sa hardiesse redoubla & luy tira de la bouche, ce qui n'en fût jamais sorti dans toute autre occasion. Le comble de dépit pour les Catholiques fut que Luther ajoûta aux paroles que l'on vient de rapporter de luy celles-ci par où finissent les sermens que l'on prête, *ainsi Dieu m'aide*, *amen*, & que les Députez de la Diette se separerent immediatement aprés sans aller aux opinions.

Luther en sortant reçût de ceux qui le favorisoient des applaudissemens qu'il n'avoit point attendus : Plusieurs l'accompagnerent par honneur jusqu'à son logis ; & Chiévres qui l'y visita dés le lendemain, travailla inutilement à tirer de luy une retractation. Il s'en excusa sous pretexte du serment qu'il avoit prêté ; mais la veritable cause de son obstination fut qu'il estima son honneur engagé à soûtenir toute sa vie, ce qu'il avoit une fois avancé en pleine Diette. Ce que l'on vient de raconter se passa à la fin d'Avril mil cinq cens vingt-un, & quelques jours aprés Chiévres fut empoisonné ; ou le poison qui luy avoit été long-temps auparavant donné commença d'operer en luy, supposé que les relations de sa mort soient plus certaines dans la derniere partie de cette alternative que dans la premiere. Il supporta son mal avec une extrême patience, & mourut le dix-huit de May mil cinq cens vingt-un dans Wormes à l'âge de soixante-trois

trois ans. Le Duc d'Aſcot ſon Neveu & ſon principal heritier luy ſucceda dans ſes Charges & dans la faveur de l'Empereur, qui témoigna par-là plus efficacement que par les larmes qu'il répandit, le regret qu'il avoit de ſa perte. Le jugement que l'on fit de Chiévres eſt qu'il avoit infiniment ſurpaſſé tous les Gouverneurs des Grands Princes qui l'avoient precedé; & que s'il eût vécu plus long-temps, la guerre qui ne ſe faiſoit point encore directement entre la France & l'Eſpagne eut été prévenuë par ſes ſoins, & n'eut abouti ni à la conquête du Duché de Milan ni à la bataille de Pavie.

FIN.

